La condition élective régionale et la parité Observations des situations en Aquitaine et en Poitou-Charentes (2003 - 2007)

Clémence Labrouche

▶ **To cite this version:**

Clémence Labrouche. La condition élective régionale et la parité Observations des situations en Aquitaine et en Poitou-Charentes (2003 - 2007). Science politique. Université de Bordeaux; Université Montesquieu - Bordeaux IV; Sciences Po Bordeaux; SPIRIT UMR 5116, 2010. Français. NNT : . tel-00832090

HAL Id: tel-00832090

https://theses.hal.science/tel-00832090

Submitted on 10 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE BORDEAUX
UNIVERSITÉ MONTESQUIEU – BORDEAUX IV / SCIENCES PO BORDEAUX
ECOLE DOCTORALE DE SCIENCE POLITIQUE DE BORDEAUX - E.D. 208

SPIRIT - Science politique, Relations Internationales, Territoire (UMR 5116 du CNRS)

LA CONDITION ELECTIVE REGIONALE ET LA PARITE

OBSERVATIONS DES SITUATIONS EN AQUITAINE ET EN POITOU-CHARENTES (2003 – 2007)

Thèse pour le Doctorat en Science politique

Sous la direction de **Mme Marion PAOLETTI** et **M Claude SORBETS**
présentée et soutenue publiquement par

Clémence LABROUCHE

17 Décembre 2010

Membres du jury :

Mme Frédérique MATONTI, Professeure, Université Paris I Panthéon-Sorbonne – Rapporteure

Mme Janine MOSSUZ-LAVAU, Directrice de recherche CNRS-CEVIPOF, Sciences Po Paris

Mme Marion PAOLETTI, Maîtresse de conférences, Université Montesquieu-Bordeaux IV – Directrice de thèse

M. Yves RAIBAUD, Maître de conférences, IUT Michel de Montaigne, Université de Bordeaux III – Rapporteur

M. Antoine ROGER, Professeur, Sciences Po Bordeaux

M. Claude SORBETS, Directeur de recherche CNRS-SPIRIT, Sciences Po Bordeaux - Directeur de thèse

REMERCIEMENTS

«*Dans beaucoup de choix de la vie, il est difficile de savoir la part de la réaction contre et de l'inclination pour* » affirmait Pierre Bourdieu… Qu'il soit né en « *réaction contre* » ou « *de l'inclinaison pour* », ce travail est au final le fruit d'une dynamique intellectuelle et amicale qui m'a, sans aucun doute, transformée en profondeur…

Respect et reconnaissance vont à Claude Sorbets, mon Directeur de thèse, qui a su m'orienter, m'éclairer et m'encourager, sans relâche, durant toutes ces années. Infinis remerciements à Marion Paoletti, Directrice de thèse, de m'avoir permis de réfléchir sur un sujet si éloigné de mes préoccupations scientifiques de l'époque. Un grand merci de m'avoir motivée aux moments difficiles des conclusions. Qu'elle trouve ici toute ma reconnaissance de m'avoir intégrée dans l'Invention de l'élue, un groupe aussi décontracté que scientifiquement ambitieux. Merci à l'Equipe et encore merci à mes deux Directeur-e-s de m'avoir encadrée et stimulée de la sorte.

Mes remerciements vont également à tous les chercheur-e-s et doctorant-e-s qui, à différentes étapes de ma recherche, m'ont incitée à persévérer. Je tiens en particulier à remercier Olivier Costa, Xabier Itzaina, Evelyne Ritaine et Sébastien Ségas pour le soutien amical et l'aide précieuse qu'ils m'ont apportés. Merci aussi à Isabelle Janin pour l'amitié dont elle m'a fait l'honneur.

Je ne saurais oublier de remercier Christiane Pucheu, tous les membres de la Bibliothèque de Recherche ainsi que Maryse Ducournau pour leurs conseils, soutien et patience dont ils/elles ont fait preuve à mon égard comme à celui de tous les étudiant-e-s qui les côtoient.

Enfin, un grand merci à mes proches, parents et ami-e-s pour avoir activement participé à la remise en question que suppose une thèse sur un sujet aussi sensible que le genre. Ma mère est devenue pourfendeuse de l'homosociabilité qui sévit dans la sphère politique locale et mon père qui - participait déjà aux tâches ménagères - est devenu son premier fan. Ce travail - au moins pour mon entourage - n'aura pas été vain.

Milesker ainitz à Maialen, Jöelle, Charles, Mattin, Brigitte, Claire, Mirentxu, Jean-Marc, Pierre, Elorri, Xebax et Pierra pour leur aide, leur patience et leur soutien sans faille.

Zugatik segitu, zuri esker bururatu ta zurekin zentzu bat… Milesker zuri, Antton.

Lan hau izan da, hastetik buru
Balios bezain dorpea
Ainitz sofrituz, ainitz ikasi
Erakaspen bat ordea
Ene baitarik, aski uztartuz
Bukatzea zen lortzea
Zuen laguntzaz, milesker denei
Errexago zen bidea.
Gaurtik aintzina, loratuko da
Berriz ene baratzea

SOMMAIRE

INTRODUCTION **11**

L'INFLUENCE DE LA POLITIQUE SUR LE GENRE, L'INFLUENCE DES ETUDES DE GENRE SUR LA POLITIQUE 14

D'UN ORDRE POLITIQUE MASCULIN À LA MISE EN APPLICATION DE LA PARITE *15*

D'une remise en cause du principe universaliste à une « reproduction du modèle libéral masculin » : les arguments des opposants à la parité 15

De la dualité de l'humanité à un moyen pour tendre vers l'égalité : les arguments des tenants de la parité 17

L'adoption de la première loi dite « sur la parité » 19

LA TRANSVERSALITE DES ETUDES DE GENRE *21*

Naissance du concept de genre aux États-Unis 21

Naissance du concept de genre en France à l'aune du mouvement féministe 22

Universalisme à la française ou l'impossibilité de penser le genre 24

DÉPASSER LES CONTRADICTIONS INHÉRENTES AU CONCEPT DE GENRE *26*

Quelques éclairages épistémologiques, préalables à l'utilisation du concept « *genre* » 27

De l'intérêt d'étudier les hommes et les femmes 28

L'articulation du genre avec d'autres variables 29

CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE 31

LES AXES DE RECHERCHE *31*

L'invention de l'élue *32*

L'entrée en politique : plusieurs réalités d'un même processus politique 33

Qu'entend-t-on par institution régionale ? 34

Le choix d'un courant interactionniste : la microsociologie goffmanienne 36

Culture, pratiques et mises en récit : de la justification des interactions 39

Les principes communs qui rendent ces deux théories compatibles *41*

L'analyse de la mise en scène des interactions 42

La justification des actes verbaux et des pratiques 47

DISPOSITIF D'ENQUÊTE ET CHOIX DES TERRAINS *50*

Méthodes d'entretiens *50*

Evaluation des biais possibles à l'entretien 50

L'observation comme interaction est une « rencontre sociale » 51

Ni empathie, ni trahison 54

Un panel représentatif des caractéristiques des régions et les phases d'observation *55*

Aquitaine, une Région gouvernée par la gauche 56

Poitou-Charentes, un territoire traditionnellement ancré à droite 56

L'opportunité d'étudier la mise en application de la parité en Aquitaine et Poitou-Charentes *61*

Le leadership : une entreprise collective dépendante de la configuration territoriale 61

Leadership terrien en Aquitaine, leadership communicationnel en Poitou-Charentes 62

L'ascension politique d'Alain Rousset, le mandat unique de Ségolène Royal 65

PLAN DE THÈSE 67

PARTIE I : LA CONDITION D'ELIGIBILITE **69**

CHAPITRE I : DES ARBITRAGES D'AUTORITE 75

Section I Les « oublis » de la loi *77*

A Une délibération élitiste à droite 78

B L'illusion démocratique socialiste 81

B.1 Le renforcement des leaderships départementaux en Aquitaine 81

B.2 L'imposition de « *profanes* » en Poitou-Charentes : les résistances à Ségolène Royal 84

Section II Les détournements des principes d'équilibre *87*

A Le principe d'équilibre territorial revisité 87

B Le respect des tendances mis à mal 90

B.1 Les tendances intra partisanes au parti socialiste 90

B.2 Tendances inter partisanes à droite 93

Section III Les usagers stratégiques de la parité *95*

A Pas de « *prime aux sortants* » pour les sortantes 96

B Les sortantes « *sorties* » : des conseillères jeunes avec des capitaux politiques 99
B.1 La jeunesse des conseillères non reconduites 100
B.2 Une expérience au conseil régional et dans d'autres collectivités 100
B.3 Exerçant une activité professionnelle 102
B.4 Sans « *mentor* » 103
C Les entrantes « *nouvelles* » 104
C.1 Militantes d'un certain âge et/ou retraitées 104
C.2 Femmes « *profanes* », sans mandat 106
C.3 L'ascension politique des attachées parlementaires 108
Section IV Des sacrifié-e-s inégaux/ales *109*
A La marginalisation des femmes 109
B Le reclassement des hommes 112
CHAPITRE II : DETERMINANTS SOCIAUX DE L'ENTREE EN POLITIQUE 119
Section I La socialisation primaire *121*
A La PCS des parents 122
A.1 Des positionnements politiques relatifs à la PCS des parents 123
A.2 Des engagements associatif et politique des parents inégaux. 128
B Des profils sociaux stratégiques 134
B.1 L'entrée de conseillères régionales matures et inexpérimentées en Aquitaine 135
B.2 Niveau d'études en moyenne plus faible pour les candidates socialistes d'Aquitaine et de droite en Poitou-Charentes 139
B.3 Une répartition des PCS inégale : signe des modalités de sélection genrées 142
Section II : Les réseaux partisans de mobilisation *151*
A Des hommes engagés dans le monde professionnel 152
A.1 Une entrée par le syndicalisme 152
A.2 Une réussite professionnelle en guise d'éligibilité 157
B Des femmes confinées dans le monde associatif 162
B.1 Des qualités de proximité et de concrétude 162
B.2 La prévalence de l'associatif sur le politique 166
B.3 Les structurations des rôles associatifs 169
C L'entrée directe en politique : un accès mixte ? 172
C.1 Des responsabilités politiques locales 172
C.2 Des responsabilités administratives 175
Section III Le soutien de la sphère privée *179*
A L'appui du conjoint 180
A.1 Quand l'union fait la force 180
A.2 Des capitaux économiques identiques 182
A.3 Des engagements en demi-teinte 189
B Des temps sociaux partisano-genrés 192
B.1 Des enfants encore à charge 193
B.2 Une répartition des tâches encore largement sexuée 198
B.3 Quand le sentiment de culpabilité n'est plus l'apanage des femmes 211
CHAPITRE III : DETERMINANTS POLITICO-PARTISANS A L'ACCES A LA CANDIDATURE 215
Section I : Des ressources politico-structurelles partisano-genrées *219*
A La rétribution des fidèles : des temps d'attentes inversés 221
A.1 Militantisme masculin chez les socialistes et « *performance professionnelle* » pour les hommes issus de l'UMP/UDF 222
A.2 Entre temps partisan et temps accéléré pour les conseillères régionales socialistes 225
B L'expérience élective, ressource prépondérante pour les hommes 227
B.1 La démonétisation des capitaux politiques 230
B.2 Les économies de l'expérience 232
C L'implantation locale, un atout supplémentaire 235
C.1 Le cumul des mandats, une valeur sûre 235
C.2 La parité, accélérateur de carrière 241
Section II Des opportunités relationnelles *247*
A Une gratification par grappe 248
A.1 « Epouses de… » 248
A.2 « Filles de… » 251
B L'importance des lignages familiaux indirects 252
B.1 L'appartenance des candidats au réseau 252
B.2 L'étayage du réseau 254
B.3 Le réseau et l'après-élection 256
PARTIE II : DEVENIR, ÊTRE ET RESTER ELU-E- REGIONAL-E- 261
CHAPITRE I : LA FIN DE LA PARENTHESE ENCHANTEE 267
Section I : La parité : une règle normative acceptée par tous ? *269*

A Une parité routinisée ... 270
A.1 Une parité devenant invisible ... 270
A.2 Des modifications adjacentes ... 271
B Des candidat-e-s producteurs de sens ... 273
B.1 Des candidat-e-s défenseur-e-s de la valeur paritaire ... 274
B.2 Impossible hostilité publique à la parité ... 275
C Des réticences qui perdurent ... 275
C.1 D'une égalité de principe à une égalité pragmatique ... 276
C.2 Faire contre mauvaise fortune bon cœur ... 278
Section II : Refonte du miroir des représentations ... 281
A La résurgence de la « *masculinité hégémonique*» ... 281
A.1 Les sexistes classiques chez les frontistes ... 282
A.2 « *Masculinité hégémonique* » des hommes aux postes-clés en Aquitaine ... 285
B La présence conditionnée des femmes ... 290
B.1 La référence à l'inégalité des sexes des « *féministes conservateurs* » ... 291
B.2 Des pionnières prisonnières du jeu de la différence ... 295
C Des pratiques solidaires toutes relatives ... 299
C.1 Les féministes pragmatiques ... 300
C.2 Les néophytes « indifférentes » ... 307
CHAPITRE II : LA DIVISION DU TRAVAIL DE REPRESENTATION EN CAMPAGNE ... 313
Section I La notoriété au service des leaderships ... 317
A L'approbation de l'opinion, signe de distinction des leaders ... 317
A.1 Une notoriété des leaders construite sur le relationnel ... 318
A.2 La notoriété nationale au secours de Ségolène Royal ... 320
B La proximité, un impératif commun ... 322
B.1 La proximité domestique en Aquitaine ... 323
B.2 La proximité civique en Poitou-Charentes ... 327
Section II La mise en avant des candidates « société civile » durant la campagne ... 331
A Qualités de concrétude au service du parti ... 331
B Naturalisation des caractéristiques « féminines » ... 333
B.1 Une proximité civique des « *profanes* » encouragée par Ségolène Royal ... 333
B.2 Des candidates expérimentées sous contrainte en Aquitaine ... 335
Section III La mise en concurrence des registres de proximité ... 341
A Quand le registre de proximité civique n'est pas l'apanage des « *société civile* » ... 341
A.1 L'appropriation du registre de proximité civique ... 342
A.2 L'imposition du registre de proximité civique ... 344
B Le registre de proximité d'ordre domestique ... 346
B.1 Défense de la démocratie représentative par les adversaires de Ségolène Royal ... 346
B.2 La critique de la proximité domestique ... 351
B.3 Dans le respect de l'ordre institutionnel, les candidates expérimentées d'Aquitaine usent d'un registre d'ordre domestique ... 357
CHAPITRE III : LA STRUCTURATION DES RÔLES ... 363
Section I L'influence du leadership présidentiel dans la redéfinition des rôles ... 367
A Une mobilisation des acteurs tributaire de la majorité régionale ... 368
B Les stratégies présidentielles conformes à la configuration territoriale ... 370
B.1 Leadership partisan en Aquitaine ... 371
B.2 Leadership communicationnel en Poitou-Charentes ... 376
Section II L'attribution des responsabilités : vers le rétablissement de l'ordre des sexes ... 383
A Une progression sensible dans la féminisation des exécutifs ... 384
B Des attributions de rôles encore largement sexuée ... 395
C La parité stoppée au niveau politico-administratif ... 399
Section III Les dimensions d'apprentissage ... 401
A La prime à la dimension organisationnelle en Aquitaine ... 403
A.1 L'accès sélectif à l'administration ... 403
A.2 Un apprentissage vécu comme sexiste ... 405
B La prime à la dimension partisane en Poitou-Charentes ... 406
B.1 Un processus d'apprentissage aplani ... 406
B.2 Des difficultés partisanes ... 409
CHAPITRE IV : LA ROUTINISATION DES RÔLES ... 413
Section I : La dimension rhétorique : une normalisation rapide du répertoire des entrant-e-s ... 415
A Adhésion partisane des anciennes « *profanes* » ... 416
B Régulation des pratiques partisanes. ... 420
B.1 Le respect de la hiérarchie partisane ... 420
B.2 Le processus d'acquisition des règles et des codes ... 421
B.3 La valeur ajoutée des compétences sectorielles ... 423
C Les coûts de la prise de parole ... 425

D La socialisation des valeurs ... 432
D.1 Des sacrifices communes qui rapprochent ... 433
D.2 Une solidarité féminine partielle ... 436
Section II Les applications situées de la réforme paritaire dans les Régions ... 439
A Des rapports sociaux de sexe conflictuels en Aquitaine ... 441
A.1 Une radicalisation des antiféministes ... 442
A.2 Les « *indifférentes* » sensibilisées ... 446
A.3 Des pionnières en conditionnelle ... 449
B Cristallisation des clivages autour de Ségolène Royal ... 450
B.1 Les « *Ség-fans* », une adhésion proche de la communauté émotionnelle ... 451
B.2 Les Ségo-sceptiques, l'incarnation des luttes partisanes ... 456
Section III Les fonctions d'intermédiations différenciées ... 465
A Courtiers et référents au niveau infrarégional ... 466
B Une démocratie participative « adaptée au territoire sur lequel elle se pense » ... 473
CHAPITRE V : L'INSTALLATION DANS LES RÔLES ... 479
Section I « Quand dire, c'est faire » ... 481
A Refuser pour exister ... 482
A.1 Homosociabilité forte en début de mandature en Aquitaine ... 483
A.2 Une prise de parole féministe : catalyseur d'une solidarité féminine ... 487
A.3 De quelles solidarités parle-t-on ? ... 492
A.4 Les féministes soumis-e-s- à une épreuve d'authenticité ... 494
B Des tensions intre-partisanes publicisées en Poitou-Charentes ... 496
B.1 Un recadrage public ... 497
B.2 Repositionnement des acteurs de la majorité ... 499
Section II « Sauver la face » ... 503
A Le jeu multi-niveau de Ségolène Royal ... 505
A.1 Un réajustement de cadre à partir du niveau national ... 505
A.2 Sauver la face régionale : les ressources du national ... 508
B La face féministe des antiféministes ... 510
B.1 Le « *Changement* » de comportement ... 512
B.2 Le nouveau féminisme ... 516
B.3 Fissure de la face ... 521
Section III Quand le bonheur des hommes fait le malheur des femmes ... 527
A Les élections législatives : une même tendance à la candidature, pas à l'élection ... 529
B Les élections cantonales : le contraste des deux Régions quant à l'éligibilité des femmes ... 533
C Les élections municipales : le poids des configurations régionales et de la variable partisano-genrée ... 535
D Les élections sénatoriales ... 547
CONCLUSION ... 551
BIBLIOGRAPHIE ... 563
ANNEXES ... 585

SOMMAIRE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES TAUX DE RECONDUCTION (EN %) DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS REGIONAUX SORTANTS EN AQUITAINE. 97
TABLEAU 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES TAUX DE RECONDUCTION (EN %) DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS REGIONAUX SORTANTS EN POITOU-CHARENTES. 98
TABLEAU 3 : TABLEAU RECAPITULATIF DES TAUX DE RECONDUCTION (EN %) DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS REGIONAUX SORTANTS EN AQUITAINE ET POITOU-CHARENTES 98
TABLEAU 4 : REPARTITION DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES SELON LE STATUT PROFESSIONNEL DE LEURS PERES 124
TABLEAU 5 : REPARTITION DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES SELON LE STATUT PROFESSIONNEL DE LEURS MERES 125
TABLEAU 6 : REPARTITION DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES SELON LA PCS DES PERES 127
TABLEAU 7 : REPARTITION DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES SELON LA PCS DES MERES 127
TABLEAU 8 : ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES PARENTS DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES 129
TABLEAU 9 : ENGAGEMENT PARTISAN DES PARENTS DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES 130
TABLEAU 10 : ENGAGEMENT PARTISAN ET FONCTIONS ELECTIVES DES PERES DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES 132
TABLEAU 11 : TABLEAU DES TRANCHES D'AGE PAR REGION, PARTI ET SEXE 137
TABLEAU 12 : NIVEAU D'ETUDES DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES D'AQUITAINE ET DE POITOU-CHARENTES 139
TABLEAU 13 : TABLEAU DE LA REPARTITION DES PCS CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES PAR PARTI, EN AQUITAINE 143
TABLEAU 14 : TABLEAU DE LA REPARTITION DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES PAR PCS, EN POITOU-CHARENTES 144
TABLEAU 15 : REPARTITION DES PCS DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES D'AQUITAINE, SELON LA VARIABLE PARTISANO-SEXUEE 146
TABLEAU 16 : REPARTITION DES PCS DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES DE POITOU-CHARENTES, SELON LA VARIABLE PARTISANO-SEXUEE 146
TABLEAU 17 : ENGAGEMENT SYNDICAL DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES SOCIALISTES, EN AQUITAINE .. 152
TABLEAU 18 : ENGAGEMENT SYNDICAL DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES SOCIALISTES, EN POITOU-CHARENTES 152
TABLEAU 19 : ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES CONSEILLERS REGIONAUX AVANT L'EXERCICE DE LEUR PREMIERE FONCTION ELECTIVE 154
TABLEAU 20 : ENGAGEMENT ASSOCIATIF DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES, PAR PARTI, PAR SEXE, EN AQUITAINE ET POITOU-CHARENTES 163
TABLEAU 21 : STATUT MATRIMONIAL DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES, PAR PARTI ET PAR SEXE, EN AQUITAINE ET EN POITOU-CHARENTES 181
TABLEAU 22 : NIVEAU D'ETUDES DES CONJOINT-E-S DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES, PAR PARTI ET PAR SEXE, EN AQUITAINE ET EN POITOU-CHARENTES 183
TABLEAU 23 : TABLEAU DES STATUTS DES CONJOINT-E-S DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES 185
TABLEAU 24 : TABLEAU DES PCS DES CONJOINT-E-S DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES 187
TABLEAU 25 : TABLEAU DES ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS DES CONJOINT-E-S DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES 190
TABLEAU 26 : TABLEAU DES ENGAGEMENTS POLITIQUES DES CONJOINT-E-S DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES 191
TABLEAU 27 : TABLEAU DES ENFANTS DE CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES A CHARGE 194
TABLEAU 28 : REPARTITION DES TEMPS SOCIAUX GENRES DES CONSEILLERS REGIONAUX ET DE LEURS CONJOINTES 201
TABLEAU 29 : TABLEAU DE LA REPARTITION DES TEMPS SOCIAUX DES CONJOINTES DES CONSEILLERS REGIONAUX 204
TABLEAU 30 : REPARTITION DES TEMPS SOCIAUX GENRES DES CONSEILLERES REGIONALES ET DE LEURS CONJOINTS 205
TABLEAU 31 : TABLEAU DE LA REPARTITION DES TEMPS SOCIAUX DES CONJOINTS DES CONSEILLERES REGIONALES 209

TABLEAU 32 : TABLEAU DE SENTIMENT DE CULPABILITE DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES 211
TABLEAU 33 : LE CUMUL DE MANDATS DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES (AVANT LES ELECTIONS DE MARS 2004)..... 236
TABLEAU 34 : LE CUMUL DE MANDATS DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES PAR PARTI (AVANT LES ELECTIONS DE MARS 2004), DANS UNE LOGIQUE PERFORMATIVE 236
TABLEAU 35 : LE CUMUL DE MANDATS PAR LES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES PAR PARTI ET PAR SEXE (AVANT LES ELECTIONS DE MARS 2004) 237
TABLEAU 36 : LE CUMUL DE MANDATS PAR LES CONSEILLERS REGIONAUX PAR PARTI ET PAR SEXE (AVANT LES ELECTIONS DE MARS 2004), DANS UNE LOGIQUE PERFORMATIVE 237
TABLEAU 37 : LE CUMUL DE MANDATS PAR LES CONSEILLERES REGIONALES PAR PARTI ET PAR SEXE (AVANT LES ELECTIONS DE MARS 2004)..... 238
TABLEAU 38 : LE CUMUL DE MANDATS PAR LES CONSEILLERES REGIONALES PAR PARTI ET PAR SEXE (AVANT LES ELECTIONS DE MARS 2004), DANS UNE LOGIQUE PERFORMATIVE 238
TABLEAU 39 : CANDIDATURES AUX ELECTIONS MUNICIPALES DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES D'AQUITAINE, PAR PARTI 536
TABLEAU 40 : CANDIDATURES AUX ELECTIONS MUNICIPALES DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES DE POITOU-CHARENTES, PAR PARTI..... 536
TABLEAU 41 : CANDIDATURES AUX ELECTIONS MUNICIPALES DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES D'AQUITAINE ET DE POITOU-CHARENTES, PAR PARTI ET PAR SEXE..... 539
TABLEAU 42 : REPARTITION DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES D'AQUITAINE, CANDIDAT-E-S AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2008, SELON LA TAILLE DES COMMUNES 542
TABLEAU 43 : REPARTITION DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES DE POITOU-CHARENTES, CANDIDAT-E-S AUX ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2008, SELON LA TAILLE DES COMMUNES. 542
TABLEAU 44 : FONCTIONS ELECTIVES DETENUES APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2008, PAR LES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES D'AQUITAINE, PAR PARTI ET PAR SEXE..... 543
TABLEAU 45 : FONCTIONS ELECTIVES DETENUES APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2008, PAR LES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES DE POITOU-CHARENTES, PAR PARTI ET PAR SEXE..... 544
TABLEAU 46 : EN FONCTION DE LA TAILLE DES COMMUNES, MANDATS ELECTIFS DETENUS APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2008, PAR LES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES SOCIALISTE D'AQUITAINE, PAR PARTI ET PAR SEXE 545
TABLEAU 47 : EN FONCTION DE LA TAILLE DES COMMUNES, MANDATS ELECTIFS DETENUS APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2008, PAR LES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES DE DROITE D'AQUITAINE, PAR PARTI ET PAR SEXE 546
TABLEAU 48 : EN FONCTION DE LA TAILLE DES COMMUNES, MANDATS ELECTIFS DETENUS APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2008, PAR LES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES SOCIALISTES DE POITOU-CHARENTES, PAR PARTI ET PAR SEXE 546
TABLEAU 49 : EN FONCTION DE LA TAILLE DES COMMUNES, MANDATS ELECTIFS DETENUS APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2008, PAR LES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES DE DROITE DE POITOU-CHARENTES, PAR PARTI ET PAR SEXE 546

SOMMAIRE DES FIGURES

FIGURE 1 : GRAPHIQUE DE LA REPARTITION DES PCS CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES PAR PARTI, EN AQUITAINE 143
FIGURE 2 : GRAPHIQUE DE LA REPARTITION DES CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES PAR PCS, EN POITOU-CHARENTES 145
FIGURE 3 : TAUX DE FEMINISATION DES EXECUTIFS REGIONAUX 388
FIGURE 4 : REPARTITION DES VICE-PRESIDENCES DE L'EXECUTIF AQUITAIN 392
FIGURE 5 : REPARTITION DES VICE-PRESIDENCES DE L'EXECUTIF PICTO-CHARENTAIS. 394

INTRODUCTION

« Loi n°2000-493 du 6 juin 2000 tendant
A favoriser l'égal accès des femmes et des hommes
Aux mandats électoraux et fonctions électives »[1].

Au début des années 1990, devant l'impossibilité d'offrir aux femmes une place dans l'arène politique française, des féministes, des personnalités intellectuelles, politiques et universitaires proposent d'inscrire la parité dans la législation française. Cette proposition vécue par certains comme une mise en place de « *discrimination positive* » soulève alors de vifs débats au sein de la société politique, dépassant largement les clivages politiques[2]. Une décennie plus tard, l'assemblée nationale française vote finalement la loi dite « *sur la parité* ». Mise en application pour la première fois aux élections municipales de mars 2001, la contrainte paritaire est imposée au niveau régional en mars 2004. Institution récente, désignée à la représentation proportionnelle, la Région constituait déjà avant la réforme paritaire l'institution la plus féminisée. De 2883 candidates (22, 5% des candidats) dont 156 élues au niveau national (9% des élus) en 1986, les femmes candidates dans les conseils régionaux sont passées à 6333, dont 467 élues (27,2%) en 1998. Cette expérience régionale d'une relative féminisation invite à dresser le bilan de la première application de la parité à ce niveau. Ce changement mécanique dans les assemblées régionales et les actualisations qu'il induit seront au cœur de cette étude. Pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette évolution majeure de l'histoire politique française, objet central de cette étude, une généalogie rapide des fondements de la parité s'impose.

---

[1] La promulgation de la loi dite sur " la parité " contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales, municipales (dans les communes de 3500 habitants et plus), sénatoriales (à la proportionnelle) et européennes. Elle prévoit également de pénaliser financièrement les partis ou groupements politiques qui ne respectent pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

[2] Fassin Eric, Feher Michel, *Parité et PaCS : anatomie politique d'un rapport*, In Borillo, D., Fassin, E. et lacub, M. (dir), *Au-delà du PaCS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, PUF, Paris, 1999, pp. 13-43. Sledziewski Elisabeth, *La parité, un nouvel âge pour la démocratie*, débat avec E. Viennot, E. Pisier, A. Wagner, présentation par G. Vannier, In *International Journal for Semiotics of Law*, 13 (1) :71-85, 2000. Sineau Mariette, *La parité en peau de chagrin (ou la résistible entrée des femmes à l'Assemblée nationale)*, Revue politique et parlementaire, n°1020-1021, septembre-octobre-novembre-décembre 2002, pp. 211-218. Sineau Mariette, *La revendication pour la parité Femmes/hommes*, Les Cahiers Français, n°316, (Les Nouvelles dimensions de la citoyenneté), septembre-octobre 2003, pp. 34-39. Bereni Laure, Lepinard Eleonore, *La parité ou le mythe d'une exception française*, Pouvoirs 2004-4 (n°111), 2004, pp. 73-85. Bereni Laure, Lepinard Eleonore, *Les femmes ne sont pas une catégorie. Les stratégies de légitimation de la parité en France*, Revue française de science politique 2004-1 (Vol 54), 27 pp. Bereni Laure, *La parité, nouveau paradoxe des luttes féministes ?* L'Homme et la société 2005-4 (n°158), 8 pp. Mossuz-Lavau Janine, *Parité : la nouvelle exception française*, In Maruani, M. (dir.), *Femmes, genre et société. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2005. Paoletti Marion, *Femmes et partis politiques*, In Maruani, M. (dir.), *Femmes, genre et société. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2005. Lepinard Eléonore, *Faire la loi, faire le genre : conflits d'interprétations juridiques sur la parité*, Droit et société 2006-1 1 (n°62), pp. 45 à 66. Bereni Laure et Revillard Anne, *Des quotas de la parité : « féminisme d'État » et représentation politique (1974- 2007)*, Genèses 2007-2, (n°67), 18 pp.

L'INFLUENCE DE LA POLITIQUE SUR LE GENRE, L'INFLUENCE DES ETUDES DE GENRE SUR LA POLITIQUE

« *On peut dire à nos étudiants, surtout à celles et à ceux qui pourraient faire des observations sur le terrain, que nous n'avons fait que la sociologie des hommes et non pas la sociologie des femmes, ou des deux sexes* ». L'invitation de Marcel Mauss, lors d'une conférence à l'institut de sociologie en 1931, restera pendant encore plusieurs décennies lettre morte. Ainsi, l'histoire française sera jalonnée par des « *appels* »/« *mouvements* » *à penser l'invisible.* « *La déclaration des droits de la femme* » rédigée en 1791 par Olympe de Gouges en réponse à la déclaration des droits de l'Homme reste l'acte de naissance de cette revendication. Il faudra patienter 50 ans pour qu'elle réapparaisse à travers le mouvement des suffragettes. « *Le deuxième sexe* »,[3] en écho à la déclaration d'Olympe de Gouges, marque alors une deuxième poussée du féminisme en France[4]. Il faudra cependant attendre les années 1970 et la naissance du Mouvement de Libération des Femmes[5] (MLF) pour voir une reconstruction du mouvement. Une dizaine d'années plus tard, le mouvement se structure peu à peu dans les sciences sociales. Dès ces balbutiements, le mouvement apparaît précoce et fertile aux États-Unis[6]. Au contraire, en France, il reste jusqu'au milieu des années 1990 faible et peu structuré[7]. Nourri des débats outre-Atlantique, en même temps qu'il est traversé par des débats franco-français, le concept réussit à créer au-delà d'une certaine visibilité, une

[3] Beauvoir Simone (de), *Le deuxième sexe*, Paris, Ed. Gallimard, 1949, renouvelé en 1976, 2 tomes. Mossu-Lavau Janine, *Le vote des femmes en France (1945-1993)*, Revue française de science politique, vol. 43 : n°4, 1993-08, pp. 673-689.

[4] Albistur Maite, Cornell Drucilla, *Histoire du féminisme français du moyen âge à nos jours*, Paris, Des Femmes, 1977. Haase-Dubosc Danielle, Viennot Eliane (dir.), *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Rivages, Paris, 1991. Olivier Wieviorka (sous la Dir.), *Femmes et fières de l'être. Un siècle d'émancipation féminine*, Montréal, Larousse, 2001. Thébaud Françoise, *Histoire des femmes, Le XXe siècle*, Paris, Plon, 1992.

[5] Voir De Pisan Annie, Tristan Anne, *Histoire de MLF*, Paris, Calmann-Levy, 1977. Duchen Claire, *Feminism in France, from May 68 to Mitterrand*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1986. Freedman Jane, *The Politics of women's Liberation*, New York, Longmans, 1975. Remy Monique, *De l'utopie à l'intégration : histoire des mouvements des femmes*, Paris, L'Harmattan, 1990. Bereni Laure, *Du MLF au Mouvement pour la parité. La genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes*, Politix 2007-2 (n°78), 25 pp. Lepinard Eléonore, *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Presses de Sciences Po, Paris, 2007.

[6] Marks Elaine, Courtivron Isabelle, *New French Feminism: an Anthology*, New York, Schocken Books, 1981. Carden Maren Lockwood, *The New Feminist Movement*, New York, The Russel Sage Foundation, 1974.

[7] Fraisse Geneviève, *Muse de la raison, Démocratie et exclusion des femmes en France*, Alinéa, Aix-en-Provence, 1989. Gaspard Françoise, Le Gall Anne, Servan-Schreiber Claude, *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité*, Seuil, Paris, 1992. Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de Nature, Côté-femmes*, Collection Recherches, Paris, 1993.

légitimité au sein des sciences sociales françaises. C'est cette phase de construction/légitimation spécifique au contexte français qui est rapidement revisitée ici.

Appréhender d'une part les tensions au sein du mouvement féministe français et d'autre part les débats qui ont finalement abouti à l'adoption d'une loi contraignant les partis politiques à « *favoriser un égal accès des femmes et des hommes* » aux fonctions électives permet de comprendre la genèse de la thématique centrale de notre sujet, la parité.

D'UN ORDRE POLITIQUE MASCULIN À LA MISE EN APPLICATION DE LA PARITE

C'est au début des années 1990 que s'engage en France un vif débat autour de la question paritaire[8]. Les divergences portent alors moins sur la finalité législative que sur le moyen choisi. Les opposants à la parité ne sont pas hostiles à l'égalité des hommes et des femmes dans les lieux de décision mais hostiles à la parité dans laquelle ils voient un changement de principe. S'interrogeant sur le panorama idéologique qui conduit à l'adoption de la loi sur la parité, Yves Sintomer note l'émergence d'une configuration polarisée en six courants[9].

D'une remise en cause du principe universaliste à une « reproduction du modèle libéral masculin » : les arguments des opposants à la parité

Des six courants que dénombre Yves Sintomer, le premier courant se singularise par son affirmation de l'incompétence politique des femmes. Ces **sexistes classiques** comptaient encore en leur sein beaucoup de tenants au début des années 1990. Pourtant, à la fin des années 1990, la récurrence de ces arguments dans les conversations privées doit faire face à la difficulté de son énonciation dans la sphère publique. Yves Sintomer affirme à ce propos :

[8] Marques-perreira Bérangère, *Quotas-parité : enjeux et argumentations*, Recherches féministes (Université de Laval), 12(1), 1999, pp. 103-121. Achin Catherine, *Représentation « miroir » vs Parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation*, Droit et société (47), 2001, pp. 237-256. Bereni Laure, Lepinard Eléonore, *La parité, « contre sens de l'égalité ? » Contraintes discursives et pratiques d'une réforme*, Nouvelles questions féministes, 22 (2), 2001. Dauphin Sandrine, Jocelyne Praud, *France : les mouvements féministes et la représentation politique des femmes, In Femmes et parlements. Un regard international*, Edited by Tremblay Manon, Éditions Remue-Ménage, Montréal, 2005, pp. 581-606. Bereni Laure, *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, Thèse de science politique, Université Paris I, 2007.

[9] Yves Sintomer, *Le paysage idéologique de la parité*, in Formation et orientation : l'emprunte du genre, Travail, genre et société, Armand Colin, 18/2007. pp. 147-152.

« L*e courant sexiste est tendanciellement condamné à être publiquement muet, ce qui témoig*ne *de l'ampleur des mutations dans la société française et discrédite même les expressions atténuées, par exemple celles qui affirment qu'il n'y a pas assez de femmes compétentes pour entrer en politique* »[10]. **Les Républicains anti-paritaires**, représentés par des personnalités telles qu'Elisabeth et Robert Badinter, affirment quant à eux que la politique doit transcender le social. D'après eux, conditionner la représentation politique à des critères biologiques équivaudrait à une régression. En outre, introduire des différences dans le peuple souverain serait « *fracturer la base universaliste de la République et ouvrir la boîte de Pandore du communautarisme* ». Pour eux, la parité ne renvoie pas à l'égalité des sexes mais à une égalité des sexes entre eux. Par là même, la conception française de la citoyenneté et des femmes est remise en cause. Élisabeth Badinter affirme à ce propos : « C*onstatant l'échec de la République à intégrer les femmes dans les activités politiques, les paritaires ne proposent rien d'autre que de changer de système politique et d'imposer une démocratie communautaire avec des quotas importés des États-Unis* »[11]. Dépeignant la révolution de 1789 comme la disparition des ordres et des castes, ils considèrent que la parité réintroduit un nouveau clivage, cette fois-ci sexuel. Ils opposent donc la discrimination (positive soit-elle) à la « *République intégratrice* » (construite idéologiquement par le biais de l'universalisme évoqué dans la partie suivante). Pour eux, dire qu'il faut un nombre égal d'hommes et de femmes revient à considérer que les hommes ne représentent que leur « *communauté sexuelle* ». Robert Badinter affirme à ce sujet : « E*t même si, pour notre honte, il est arrivé à nos sociétés d'y déroger, cette universalité ne souffre, à mon sens, aucune distinction sexuelle* »[12]. Remportant un vif succès chez les politiques et les universitaires, ce courant resta de faible ampleur dans le public. A son propos Yves Sintomer notait : « S*a défaite fut écrasante et semble aujourd'hui irréversible, l'introduction d'une dose de parité n'ayant pas confirmé ses prophéties catastrophiques* »[13]. **Les féministes néomarxistes et déconstructionnistes** sont des alliées « *tactiques des républicains anti-paritaires, en étant pourtant aux antipodes sur le plan théorique* ». Le refus de la parité est ici basé sur le refus d'une conception essentialiste de l'identité. Pour les tenants de ce courant, il ne s'agit pas de rééquilibrer le dualisme masculin/féminin, mais au contraire de rejeter cette catégorie qui ne fait qu'avaliser la domination masculine à l'œuvre dans notre société. Selon eux, « *exiger la parité dans le cadre des règles et des codes qui ont exclu les femmes, et qui ont servi non pas*

[10] Yves Sintomer, *Ibid*. pp. 147-152.
[11] Elisabeth Badinter, *Non aux quotats de femmes*. Journal *Le Monde*, 12 juin 1996.
[12] Robert Badinter, *Extrait du Journal Officiel*, le 26 janvier 1999.
[13] Yves Sintomer, *Ibid*. p. 148.

*les hommes mais des hom*mes, *c'est prendre le risque d'avaliser la différence sociale et politique des sexes, socialement construite […] c'est reproduire le modèle libéral masculin sans introduire la moindre rupture dans ce qui, précisément, a conduit la démocratie à l'impasse* »[14]. A son propos, Yves Sintomer affirme à l'époque : « E*n récusant presque par principe l'outil juridique, en se coupant de la possibilité d'un usage tactique de la notion de parité et en s'alliant avec leurs pires ennemis, ce courant non négligeable chez les féministes historiques se condamnait à rester marginal dans l'opinion publique et était quasiment absent de la classe politique* »[15].

De la dualité de l'humanité à un moyen pour tendre vers l'égalité : les arguments des tenants de la parité

Au contraire des féministes néomarxistes et déconstructionnistes, les **féministes différencialistes** considèrent que la différence sexuelle constitue le point de départ de l'humanité. La présence des femmes et de leurs qualités prétendument « féminines » améliore l'espace public. Cette idée d'un apport spécifique que les femmes seraient naturellement à même d'apporter dans la sphère politique fut d'ailleurs reprise par de nombreux acteurs pendant le débat sur la parité. **Les républicains paritaires** ont quant à eux été décisifs dans le processus de promulgation de la loi. Pour eux, l'inscription de la parité dans le paysage politique ne remet pas en cause l'universalisme dans la mesure où l'humain est homme et femme. Partant de l'argument des opposants à la parité selon lequel la parité remettrait en cause l'universalisme à la française, les pro-paritaires arguent du syllogisme suivant : « L*e genre humain est universel, or le genre humain est binaire, donc le binaire est universel* ». Ils tentent ainsi de démontrer qu'elle ne remet pas en cause le principe, mais qu'au contraire, elle le « *confirme* » d'une certaine manière. Il s'agit en quelque sorte d'une réponse à la critique des quotas affirmant que la loi serait une légitimation d'un communautarisme sous-jacent. Yves Sintomer affirme à propos de ce courant : « D*epuis l'adoption de la loi, ce courant a moins fait entendre sa voix, mais il pourrait à l'occasion revenir sur le devant de la scène, tant le cadre normatif républicain continue d'être prégnant* »[16]. Enfin, pour le dernier courant des **égalitaristes pragmatiques**, la parité est un moyen qui doit tendre vers le principe d'égalité. Contrairement à la question de la prostitution et la question du voile qui portent sur

[14] Hirata Helena, Kergoat Danièle, Riot-Sarcey Michèle, Varikas Eleni, *Parité ou mixité*, in AMAR, 1999.
[15] Yves Sintomer, *Ibid*. pp.148-149.
[16] Yves Sintomer, *Ibid*. p. 150.

les moyens et le principe de liberté, la question paritaire n'est qu'un moyen mathématique pour accéder au pouvoir. La parité, entrée dans l'ère de la controverse, tourne autour du concept d'égalité, pas tout à fait autour du concept de liberté qui touche plus au corps. La parité est seulement numérique, elle ne vise pas l'accès à des postes politiques. Il n'y a pas de connotation de pouvoir. Elle est, selon eux, seulement l'élément révélateur de l'absence des femmes dans les lieux de pouvoir. Pour cette catégorie, l'universalisme n'a aucun fondement idéologique. Sous couvert d'égalitarisme, il n'a eu d'autre objectif que d'amoindrir, d'étouffer encore davantage les minorités. Françoise Gaspard expliquait : « *Sans doute conviendrait-il que les partisans de la parité qui récusent tout essentialisme inscrivent cette revendication dans l'histoire et la posent comme une étape – nécessaire mais éventuellement dépassable – vers l'égalité, une stratégie dont l'objectif est de sortir d'une domination masculine* »[17]. Selon Yves Sintomer, ce courant majoritaire parmi les féministes exerce une influence importante dans l'opinion publique mais reste de faible envergure dans la sphère politique institutionnelle.

Ce panorama original reflète les clivages idéels à l'œuvre à l'occasion des débats sur la parité. Il montre clairement la césure existante au sein de la classe politique entre les anti-paritaires et les pro-paritaires. En effervescence durant la période précédant la promulgation de la loi, Yves Sintomer affirme que « *la cartographie ne s'est pas modifiée qualitativement* » après l'adoption de la parité. Comme si la mise en application de la loi n'avait pas eu de répercussions sur les schèmes cognitifs des acteurs en présence. Pourtant, ce panorama aussi éclairant soit-il évacue la traduction du passage d'un niveau théorique (comme le présente ce panorama) à un niveau local (comme dans le cadre de cette étude) pratique. Comme si la mise en application de la parité participait à un « *allant de soi* » naturel où chacun(e) trouvait sa place. Mais alors, de quelle place s'agit-il ? L'évaluation de cette transition d'un niveau théorique à un niveau pratique à alors été un des guides de ce travail de recherche.

[17] Gaspard Françoise, *La parité, principe ou stratégie ?* Le Monde diplomatique, *novembre 1998*, p.26-27.

L'adoption de la première[18] loi dite « sur la parité »

C'est dans ce contexte polémique qu'ont lieu les premiers soubresauts politiques enclins à un changement. A l'engagement de Lionel Jospin, suivi par le PS, répond une ébauche de réforme d'Alain Juppé, alors Premier ministre, avec la création de l'Observatoire de la Parité, chargé de faire un bilan, un état des lieux des inégalités des hommes et des femmes notamment dans la sphère politique. En janvier 1997, un rapport remis au Premier ministre préconise l'inscription de la parité dans la constitution. Enfin, en mars 1997, un débat, sans vote, est organisé à l'Assemblée Nationale. Malgré de nombreuses discussions lors du projet de loi, « *le résultat final a été acquis à une forte majorité, non seulement à gauche, mais aussi à droite. Cette quasi-unanimité tient bien sûr à la nature de la réforme, c'est-à-dire une réforme de société qui transcende les clivages habituels. Certains, à droite notamment, n'ont pas voulu, malgré leurs réserves, prendre le risque, en s'opposant, d'apparaître en retrait, pour ne pas dire en retard de l'évolution de la société et de la démocratisation de la vie politique* »[19].

Finalement adoptée le 6 juin 2000, la loi sur la parité entre pour la première fois en vigueur pour les élections municipales de 2001[20]. Les propositions apportées changent de fondement : la substitution paritaire à l'idée de « *quotas* » règle en partie le dilemme, posé comme tel par le Conseil constitutionnel, entre l'entrée des femmes en politique ou « *l'universalisme républicain* ». En définitive, la loi tend à « *favoriser l'égal accès des femmes et de celles-ci*

[18] Sept ans plus tard, les parlementaires votent en effet la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Cette loi étend l'obligation de parité lors de la désignation des exécutifs régionaux et municipaux (villes de 3 500 habitants et plus) et augmente la retenue sur la première fraction de la dotation publique des partis qui ne respectent pas la parité des investitures aux élections législatives (75% de l'écart à la moyenne). Elle instaure enfin un « ticket mixte » lors des élections cantonales. Désormais, candidat-e et suppléant-e doivent représenter les deux sexes.

[19] Étienne Criqui, *Les partis politiques et la parité*, dans *Les partis politiques. Quelles perspectives ?* Sous la direction de Dominique Andolfatto, Fabienne Grieffet, Laurent Olivier, L'Harmattan, 2001. p. 262- 263.

[20] Sineau Mariette, *La parité en peau de chagrin (ou la résistible entrée des femmes à l'Assemblée nationale)*, Revue politique et parlementaire, n°1020-1021, septembre-octobre-novembre-décembre 2002, pp. 211-218. Sineau Mariette, *La revendication pour la parité Femmes/hommes*, Les Cahiers Français, n°316, (Les Nouvelles dimensions de la citoyenneté), septembre-octobre 2003, pp. 34-39. Sineau Mariette, *Parité an 1 : un essai à transformer*, Revue politique et parlementaire, n°1011, mars-avril 2001 pp. 55-63. Sineau Mariette, *Les effets pervers de la loi*, Revue politique et parlementaire, n°1031, juillet-septembre 2004, pp. 153-160. Sineau Mariette, *Les paradoxes du gender gap à la française*, In Cautrès Bruno, Mayer Nonna (dir.), *Le nouveau désordre électoral*, Presses de Science Po, Paris, avril 2004, pp. 207-228.

aux fonctions électives ». Rien n'est dit sur l'après élection et sur la distribution des responsabilités au sein des institutions. Moyen d'accéder et non principe d'égalité, donc[21].

Deux formes prévalent alors dans l'aménagement de la parité pour les scrutins de liste. Si la parité est imposée par tranches de six pour les élections municipales de 2001, devant les stratégies, voire subterfuges, utilisées par les têtes de listes[22], le cadre législatif renforce le principe paritaire. La réforme du mode de scrutin votée en 2003[23] a ainsi tenté de remédier, au niveau régional, aux insuffisances antérieures. Avec le relèvement des seuils applicables et l'institution des sections départementales, dont l'une des têtes de liste est désignée tête de liste régionale, les parlementaires ont voulu donner une majorité stable à la région, et lui offrir une plus grande visibilité. La création de sections départementales a contraint à redéfinir les modalités d'application de la parité. L'application optimale du principe de parité, c'est-à-dire l'alternance de chaque sexe, remplace celle de la parité par groupe de six. Cette redéfinition de la règle paritaire a induit un changement mécanique dans la composition des assemblées. Désormais presque 48% des conseillers régionaux sont des femmes et les disparités numériques entre les conseils régionaux[24] ne doivent en aucun cas éclipser l'avancée significative garantie par la loi.

Surgit alors toute une série de questions. Sur les nouvelles entrantes d'abord : Qui sont-elles ? Ont-elles une expérience de la politique ? A quel titre sont-elles entrées ? De quelles ressources disposent-elles ? Autrement dit, de quels canaux d'accès ont-elles bénéficié, comment, pourquoi et pour qui ?
Inversement, si un coup de projecteur doit être porté sur ces entrant-e-s[25], essentiellement des femmes de « *l'ère paritaire* », il est apparu tout aussi important de s'interroger sur ces

[21] Martin Jacqueline (dir.), *Parité, Enjeux et mise en œuvre*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998. *La (non) fabrique de la parité : retours sur la campagne législative de juin 2002*, Travail, Genre et Sociétés, n°11, avril 2004. *La parité en pratiques*, Politix, n°60, Vol 15, 2002.
[22] Pour comprendre les contournements de la loi lors des élections de 2001, voir Aurelia Troupel, *Disparités dans la parité. les effets de la loi du 6 juin 2000 sur la féminisation du personnel politique local et national*, Thèse en Sciences politiques, Université de Nice-Sophia-Antipolis, UFR de Droit, Sciences politiques, Sciences économiques et de gestion, Sous la direction de Christian Bidegaray, Décembre 2006.
[23] Loi n° 2000- 327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et européens ainsi qu'à l'aide publique accordée aux partis politiques. Réforme relative à la loi n° 99- 36 du 19 janvier 1999, jamais appliquée.
[24] Par exemple, avec 44% de femmes élues pour la Haute Normandie et pour la Franche Comté contre 51% pour la Martinique, les « disparités numériques » dépendent d'une part du sexe du candidat tête de liste et d'autre part du nombre de sièges attribués aux sections départementales des partis.
[25] L'écriture féministe a été utilisée de manière variable dans cette thèse. Le masculin neutre – qui recouvre les hommes et les femmes – a généralement été employé. Pour insister sur les enjeux de la pluralité des sexes, dans le cadre de la comparaison, l'écriture féministe a parfois été adoptée afin de visibiliser les femmes et les hommes.

« *habitués des lieux* ». Qui sont ces conseillers régionaux sortants réélus ? De quelles ressources ont-ils bénéficié pour être de nouveau légitimé dans le rôle de candidat ? Comment ont-ils perçu ce changement mécanique ? Dans quelle mesure ont-ils influé sur le cadre ? Ce questionnement a conduit à ancrer cette étude dans la catégorie « *étude de genre* ». Toutefois, une relecture de la structuration des gender's studies aux Etats-Unis et des biais introduits par le transfert du concept ont amené à adopter une nouvelle posture de recherche refusant de faire de la recherche sur la parité une « *simple* » histoire des femmes.

LA TRANSVERSALITE DES ETUDES DE GENRE

Si le concept de genre est devenu un incontournable de la science politique française, l'ambivalence du terme autorise une nouvelle fois à l'exploration du concept. Une tentative d'explication du concept, dans une perspective socio-historique, selon la tradition anglo-saxonne puis la tradition de recherche française offre deux prémisses à la réflexion de cette analyse effectuée au prisme du genre. Par ailleurs, la recontextualisation de sa structuration au début des années 1970, dans un contexte américain marqué, éclaire sur ses causes et ses finalités.

Naissance du concept de genre aux États-Unis

Joan Scott fut sans conteste l'une des principales chercheuses à avoir conceptualisé le genre. Dans *La citoyenne paradoxale*[26], elle ouvre le débat en écrivant : « L*e genre est l'organisation sociale de la différence sexuelle. Il ne reflète pas la réalité biologique première, mais il construit le sens de cette réalité* ». Elle ajoute : « L*e genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir* ».

Contrairement à ce qui se passe en France à la même époque, le concept de genre fait son entrée dans les universités américaines dès le début des années 1970. Deux raisons structurelles peuvent expliquer le succès, l'essor rapide du concept outre-Atlantique. D'une part, les mouvements féministes se structurent au sein des universités et créent des réseaux facilitant la légitimation du concept. Toute une série de cours et de programmes d'études

[26] Joan Scott, *La citoyenne paradoxale*, Albin Michel, Paris, 1998.

répondront au premier cours proposé en 1967 par l'Université de San Diego[27]. En parallèle à ces programmes, les États-Unis connaissent un foisonnement éditorial sur le genre. Les revues relatives à ce dernier se multiplient[28] tandis qu'on peut trouver un nombre toujours croissant d'ouvrages dans les bibliothèques.

La forte structuration du mouvement féministe au sein des universités américaines explique donc l'ancrage rapide et profond du concept de genre. Toutefois réduire le succès du concept à cette seule structuration, reviendrait à faire de son apparition une naissance a-contextuelle. Au contraire, la transversalité du concept s'explique aussi par la culture politique communautariste états-unienne. C'est là la deuxième raison de son succès. Dans une société qui s'est construite sur l'agrégation de multitudes de communautés, la légitimité du concept n'est pas mise en cause. Au même titre que les variables de classe, d'appartenance ethnique ou géographique, la variable de sexe devient alors une des variables pertinentes à la compréhension des rapports qui régissent la société.

Naissance du concept de genre en France à l'aune du mouvement féministe

L'implantation des études de genre en France s'effectue en revanche de façon beaucoup plus laborieuse, et par certains aspects, pourrait-on dire sournoise[29]. Cette asymétrie dans la réception du genre entre les deux pays tient à une série de facteurs culturels et politiques qui permettent de comprendre les prémisses différenciées de ce champ de recherche de part et d'autre de l'Atlantique. L'économie d'explication dont il est trop souvent fait usage aboutit à ne pas comprendre les conséquences de ces facteurs sur les recherches actuelles en France, mais au-delà, à en légitimer les usages. D'où la généalogie des recherches sur le genre en France à partir des travaux américains. Cet état des lieux réalisé, l'accent sera mis sur les facteurs culturels et politiques qui immobilisent, à certains égards, la science politique française, jusqu'à il y a peu.

---

[27] Marilyn Jacoby Boxer, *When Women ask the Questions: Creating women's studies in America*, John-Hopkins University Press, 1998.

[28] Paula Schwartz mentionne à ce propos « *les toutes premières revues spécialisées de langue anglaise paraissent rapidement et perdurent jusqu'à présent : women's studies Feminist studies voient le jour aux Etats-Unis dès 1972. La prestigieuse Signs : Journal of Women in Culture and Society en 1975. En Grande-Bretagne les premiers numéros de Women's Studies International Forum et de m/f datent de 1978, la Feminist Review de l'année suivante* » Paula Schwartz, *Women's studies, Gender's studies, le contexte américain*, revue Vingtième siècle, n°75, 3/2002.

[29] Lagrave Rose-Marie, *Recherches féministes ou recherches sur les femmes ?* Actes de la recherche en sciences sociales, n°83, 1990, pp. 27-39.

De manière semblable à ce qui se passe aux Etats-Unis, la constitution d'un champ théorique de recherche sur les femmes voit aussi le jour dans les années 1970 en France. L'ouvrage de Nicole Claude Matthieu, *Pour une épistémologie des catégories de sexes*[30], marque un tournant dans la recherche française. Dans ce « *texte bilan* », elle plaide pour une réévaluation du genre des sciences sociales en France : il s'agit de créer une visibilité au genre, de l'inclure de manière systématique dans les recherches. Le genre doit être considéré comme une catégorie essentielle au même titre que la catégorie sociale. L'idée révolutionnaire pour l'époque de cet ouvrage ne réside pas tant dans la volonté de faire du genre une catégorie visible que dans l'affirmation que le genre ne représente pas qu'une catégorie, qui serait le sexe féminin, mais au contraire, deux catégories intrinsèquement liées. Les hommes, omniprésents dans les études sous la dénomination « *Hommes* », représentent aussi une catégorie sexuée. Les recommandations de l'auteure pour une égale visibilité des catégories sexuelles trouvent un écho dans les études de psychologie grâce notamment aux travaux de Marie-Claude Hurtig et Marie-France Pichevin[31]. En parallèle à ces travaux, des recherches en histoire, sociologie et anthropologie élaborent une connaissance des femmes comme groupe social dominé[32]. Pourtant, relativement aux études menées aux Etats-Unis, les recommandations de Nicole Matthieu ne sont que peu suivies dans les pratiques scientifiques.

A la suite de Claude Zaidman, disons que ce mouvement français de théorisation ne peut être compris qu'au regard des deux ruptures contextuelles dans lesquelles il s'inscrit. L'influence des théories marxistes de l'époque constitue la première rupture épistémologique. Le marxisme, une des pensées les plus dynamiques à l'époque, marque de son empreinte les prémisses des théorisations sur le genre à travers notamment la déclinaison de « *rapports sociaux de classe* » en « *rapports sociaux de sexe* ». Une partie des études tend alors à

[30] Matthieu Nicole Claude, *Pour une épistémologie des catégories de sexe*, réinvesti dans *L'Anatomie politique*, Paris, Côté femmes, 1991.
[31] Hurtig Marie-Claude, Pichevin Marie-France, *La différence des sexes : questions fe psychologie*, Paris, Tierce, 1986, 354p. Hurtig Marie. Claude, Pichevin Marie-France, *Psychologie et essentialisme : un inquiétant renouveau*, In Nouvelles questions féministes, Vol. 16, n°3, 05/1995. Hurtig Marie. Claude, Pichevin Marie-France, *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS, 2002, p. 286. Daune-Richard Anne-Marie, Hurtig Marie. Claude, *Catégorisation des sexes et constructions scientifiques*, Aix-en Provence, Université d'Aix-en –Provence, 1999, 166p.
[32] Claude Zaidman indique à ce propos « *l'accent est alors mis sur la domination patriarcale et sa reproduction par les processus de différenciation qui construisent le féminin et le masculin dans chaque société connue* ». Sous la direction de Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman, *Le genre comme catégorie d'analyse, sociologie, histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003. L'auteur rappelle qu'on assiste alors à la création de concepts capables de nommer et d'analyser des rapports sociaux de sexe tel le concept de « *sexage* ». Guillaumin Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Côté femmes, 1992.

s'enfermer dans un modèle explicatif mono causal où le genre devient « *la* » variable explicative des rapports sociétaux.

Quant à la deuxième rupture épistémologique à l'œuvre, elle est la conséquence de divergences internes au mouvement des femmes. Ce dernier est en effet marqué par la présence d'un courant différentialiste au sein des féministes françaises. Face au féminisme égalitariste ou radical, les féministes différentialistes défendent la thèse selon laquelle l'espèce humaine est fondée sur une dualité fondamentale[33]. L'argument est le même que celui utilisé quelques décennies plus tard par les pro-paritaires. Il légitime les études relatives aux seules femmes mais aussi, dans le cas d'analyses prenant en compte les deux sexes, la centralité accordée au concept dans les études. Ici le genre comme Variable devient un préalable à l'étude et non une variable à tester.

Ces deux ruptures épistémologiques permettent de comprendre les prémisses des théories françaises sur le genre. Elles n'expliquent pas pour autant les difficultés rencontrées par ce dernier à s'inscrire dans le paysage de la science politique française. Dans l'objectif de cerner le cadre dans lequel évolue le concept, pointer les apories qui en ressortent et afin de pouvoir s'en démarquer, un éclairage sur une partie de l'histoire de France et à travers elle une partie de son idéologie s'impose.

Universalisme à la française ou l'impossibilité de penser le genre

La lecture de l'histoire de la politique française permet de saisir le faible ancrage institutionnel et scientifique des travaux français relatifs au genre. Comme le souligne Siân Reynolds dans son ouvrage sur le genre et la politique en France dans l'entre-deux-guerres[34], la France à travers sa politique du républicanisme, construite sur l'idéologie universaliste, ne fait guère de place aux particularismes de religion[35], de culture[36] et de genre. Ainsi, « *si le*

[33] A l'époque cette pensée est notamment portée par Luce Irigaray, Julia Kristeva et Hélène Cixous. Voir à ce propos Varikas Eleni, *féminisme, modernité, post-modernisme : pour un dialogue des deux côtés de l'océan*, Futur antérieur, supplément « *féminismes au présent* », 1993.
[34] Siân Reynolds, *France Between the Wars: Gender and Politics*, Londres, Routledge, 1996.
[35] La séparation de l'Église et de l'État n'a lieu qu'en 1905. René Remond, *Histoire de la France religieuse : Du roi très chrétien à la laïcité républicaine*, Tome III, Paris, Seuil, 1991.
[36] Encore aujourd'hui, l'article II de la Constitution française ne reconnaît que le français comme langue officielle. La contradiction existante entre d'un côté l'usage unique du français dans l'administration et d'un autre côté les financements de politiques linguistiques montre la volonté politique encore actuelle de promouvoir l'universalisme comme une valeur essentielle du système républicain français.

partage des valeurs républicaines a permis à la gauche et à la droite de surmonter tout au long du 20ième siècle, des crises telles que les deux guerres mondiales, la mise à mort de la République en 1940, les conflits coloniaux, des affrontements sociaux innombrables, il [l'universalisme] s'est imposé aussi comme le modèle d'écriture dominant de cette histoire »[37]. Dans de nombreux ouvrages le droit de vote est daté de 1848, ne mentionnant ainsi pas l'exclusion des femmes de ce droit pendant presque un siècle.

L'universalisme, dans sa conception utilitariste, pousse à la négation de la minorité par la majorité, affirmant qu'il en va du maintien de la République. Les chercheur-e-s, les universitaires sont particulièrement imprégnés de cette culture républicaine. Dans ces conditions, difficile de comprendre la pertinence du genre qui vise à créer une distinction dans les rapports sociaux de sexe, distinction qui de facto balaie l'universalisme tel qu'il est conçu en France. Adhérer à cette valeur revient à nier la pertinence du genre compris comme des rapports sociaux de sexe. Tout au plus, le genre reste synonyme de sexe, où l'acceptation de la différenciation ne peut être comprise que comme l'acceptation d'une différence biologique. L'argument rejoint ici celui développé par les féministes essentialistes d'une dualité fondamentale. En étendant à la recherche historique le slogan féministe selon lequel « un homme sur deux est une femme », les historiennes ont mis en évidence l'impensé de l'universel : il ne s'agit que d'un demi-universel.

Dans son article L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui[38], Fabrice Virgili signale à ce propos : « L'invisibilité des femmes comme sujet historique est ancienne et l'existence de travaux de femmes ou sur les femmes ne contredit pas ce silence (…). Elles [les recherches sur les femmes] sont l'œuvre d'auteurs engagés dans le mouvement féministe, tels que Jeanne Bouvier ou Léon Abensour dans l'entre-deux-guerres, ou encore Édith Thomas dans les années 50, qui sont tous restés marginalisés », assimilés au féminisme et à sa réputation sulfureuse. Le développement de l'histoire des femmes est indissociable de l'évolution du mouvement féministe français. Fabrice Virigili montre à ce propos comment « *les deux actes fondateurs du MLF dans les années 70 sont de ce point de vue fort symboliques* »[39]. Quand en mai, les femmes décident de la tenue d'une assemblée strictement

[37] Paula Schwartz, *Women's studies,* gender's studies, le contexte américain, revue Vingtième siècle, n°75, 3/2002.
[38] Fabrice Virgili, *l'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui*, revue Vingtième siècle, n°75, 3/2002.
[39] Fabrice Virgili, *Ibid*, p. 6-7.

interdite aux hommes, le mouvement apparaît à bien des égards comme révolutionnaire et contraire aux principes républicains évoqués précédemment. Alors, lorsque la même année, elles défilent sous l'Arc de Triomphe avec la banderole « *il y a plus inconnu que le soldat inconnu : sa femme* », l'événement conforte les schèmes mentaux des français selon lesquels le féminisme français ne peut s'inscrire que dans la radicalité. De cette réalité historique, il restera toujours une certaine suspicion, y compris au sein des sciences sociales. La contradiction entre d'un côté l'attachement au système républicain français, dont la valeur première est exprimée dans le concept d'universalisme et d'un autre côté le soutien apporté au concept de genre qui sous-entend la reconnaissance de clivages sociaux sexués, explique la tiédeur des études de genre en France.

DÉPASSER LES CONTRADICTIONS INHÉRENTES AU CONCEPT DE GENRE

Les études consacrées « *exclusivement* » aux femmes – et/ou la centralité accordée à la variable de sexe avant même d'en tester la pertinence – sont les conséquences à la fois de la structuration particulière du concept en France mais aussi de l'influence de la culture politique hexagonale. Avant d'aller plus loin dans l'élaboration du raisonnement qui a conduit à problématiser cette thèse, il est alors apparu important de revenir sur les biais introduits par ces conséquences.

En effet, une comparaison transnationale, diachronique du genre étaie l'idée d'une recontextualisation du concept. Le genre est souvent amalgamé avec la variable de sexe. Pourtant, elle n'en est pas la traduction, elle en constitue seulement les fondements[40]. Au contraire, le concept de genre traduit les rapports sociaux de sexe dans la société. Le genre n'est pas le numérique, il est en filigrane dans la société. L'imprégnation du genre dans les études françaises tend à montrer l'intégration de ce dernier en science politique. Le genre, variable essentielle, ne doit cependant pas tomber dans le piège de sa transversalité. C'est sans doute sur ce point qu'il faut insister ici en prenant appui sur l'ouvrage de Thomas Kuhn, *La tension essentielle : tradition et changement dans les sociétés*[41].

[40] Ici, les « *fondements* » sont à comprendre comme le point d'ancrage de la réalité construite. En aucun cas il ne s'agit de cautionner l'argumentation naturaliste. Le sexe demeure un construit social. Laqueur Thomas, *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident.* Paris, Gallimard, 1992.
[41] Thomas Kuhn, *La tension essentielle : tradition et changement dans les sociétés,* Paris, Gallimard, 1990.

Quelques éclairages épistémologiques, préalables à l'utilisation du concept « *genre* »

Un des points clés de la théorie de Thomas Kuhn réside dans l'affirmation du caractère révolutionnaire du paradigme, une révolution signifiant l'abandon d'une structure théorique et son remplacement par une nouvelle, incompatible avec elle. L'activité désorganisée et multiforme qui précède la formation d'une science finit par se structurer et s'orienter quand un paradigme donné reçoit l'adhésion de la communauté scientifique. Un paradigme est fait d'hypothèses théoriques générales, des lois et techniques nécessaires à son application, qu'adoptent les membres d'une communauté scientifique. D'après Thomas Kuhn, ceux qui se situent à l'intérieur d'un paradigme pratiquent « *la science normale* ».

Les praticiens de sciences normales formulent et étendent le paradigme dans le but de rendre compte et d'intégrer le comportement de certains éléments, qui semblent alors pertinents, du monde réel, révélés de manière empirique.

Thomas Kuhn définit les progrès de la science selon un processus récurrent, à savoir : pré-science, science normale, crise, révolution, nouvelle science normale, nouvelle crise. Le « *genre* », concept importé des États- Unis, tend désormais à s'imposer en France comme un paradigme. Les travaux sur le genre perçus initialement comme marginaux et les soupçons pesant sur les chercheur-e-s qui initient une réflexion sur ce concept décroissent. Le concept tend au paradigme car il a gagné en validité empirique. Désormais le genre est au croisement des deux premières phases du processus décrit par Thomas Kuhn (à savoir entre la pré-science et la science normale), au début de la science normale.

D'après Thomas Kuhn, c'est l'absence de désaccord sur les fondements qui distingue la science normale, mûre, de l'activité relativement désordonnée qui est celle de la pré- science, immature. Selon Thomas Kuhn, cette dernière se caractérise par un état de désaccord total et l'existence d'un débat permanent sur ses fondements, au point qu'il est impossible d'opérer un travail de spécialisation. Si la politique de l'intégration du concept en sciences politiques n'est plus à démontrer, des précautions épistémologiques à même de défendre le concept contre ses propres digressions restent utiles.

Selon Thomas Kuhn, en phase de science normale, le propre d'un paradigme naissant (c'est-à-dire la période comprise entre le moment où le paradigme reçoit l'adhésion de la communauté

scientifique et les frémissements de son déclin) est d'être considéré comme l'un des paradigmes principaux de la communauté scientifique, voire comme le seul paradigme possible. Le genre ne fait pas ici exception. Au vu de la théorie de Thomas Kuhn, et confirmée par les précédents processus, la place offerte ces dernières années au « *genre* » participe au processus d'une science qui progresse.

De l'intérêt d'étudier les hommes et les femmes

La théorie de Thomas Kuhn a aidé à dépasser en quelque sorte la quiétude dans laquelle se trouve, où tout du moins se trouvait le concept de genre. La légitimité du concept, condition sine qua non à l'entrée d'un concept dans la science dite normale pour reprendre la terminologie de Thomas Kuhn, était en passe d'être acquise au commencement de cette thèse. Dans la mouvance des recherches de l'époque, il ne paraissait pas incongru de s'intéresser à l'apprentissage des rôles à l'aune du regard des femmes, des actrices régionales. Toutefois, la crise décrite par Thomas Kuhn comme inéluctable à tout mouvement a incité à remettre en question le concept qui était au centre même de notre problématique. Autrement dit, essayer de penser les limites du concept avant que le concept ne limite la portée de l'étude. Il s'agit alors de revenir sur les conséquences de la transposition du concept en France.

Analyser le processus en ne prenant en compte que les femmes est l'une des particularités du transfert de ce concept. Certains arguent d'une histoire des femmes trop longtemps négligée, et à laquelle il s'agirait en quelque sorte de rendre hommage. L'autre argument récurrent consiste à inscrire tacitement l'étude dans la lignée des travaux sur le comportement des hommes en s'intéressant cette fois aux comportements des femmes. La comparaison en filigrane n'a pas paru convaincante pour plusieurs raisons. Considérer le comportement des femmes à partir de celui des hommes revient à ne pas s'interroger sur la neutralité octroyée par le sens commun à l'homme (au sens biologique du terme).

Par ailleurs, considérer, après la mise en application de la parité, l'apprentissage des rôles de la seule perspective « *femmes* » revient à affirmer que le changement mécanique des assemblées n'a pas d'impact sur le comportement des hommes. Or, compte tenu de la prégnance historico-culturelle des hommes dans la vie politique publique, on peut supposer l'existence d'un impact de la parité sur les comportements des hommes. Enfin, ne prendre en

compte que les femmes revient à balayer l'hypothèse selon laquelle il existerait une corrélation entre le comportement des hommes et celui des femmes.

De manière générale enfin, la démarche comparative qui étudie l'entrée en politique des hommes et des femmes aide le sociologue à se démarquer d'une approche éthnocentrée dans laquelle sont projetées ses représentations sociales et culturelles. Une comparaison entre les hommes et les femmes met en jeu des configurations sociales potentiellement contrastées qui protège - au moins partiellement - le sociologue d'une vision subjective et tronquée de la réalité qu'il se propose d'objectiver[42].

L'articulation du genre avec d'autres variables

Un autre travers des études relatives au genre réside dans la difficulté à soumettre l'analyse à d'autres types de variables (telles que la classe, le niveau d'études, l'âge ou l'expérience politique…). Ne pas considérer le genre comme une variable explicative (parmi d'autres), mais, au contraire, postuler d'entrée de jeu qu'elle est « *la* » variable explicative, revient dès le départ à introduire un biais dans l'analyse. Ici, le genre qui dénonce la bicatégorisation de la société, emploie la même rhétorique pour démontrer moins sa validité scientifique que sa résistance à participer, impulser une nouvelle science normale, une science mûre. Utilisant l'argumentaire numérique comme une preuve de son incontestabilité, il substitue les lois mathématiques aux lois théoriques. Le genre est un paradigme transversal visuel. Reste à se demander si les autres paradigmes ne sont pas aussi transversaux. Ainsi, la femme au foyer résignée à rester dans une situation dans laquelle elle ne se complait pas, reste-t-elle seulement pour des raisons relatives au genre (raisons qui renverraient par exemple à un habitus sexué) ou peut-il aussi exister des raisons économiques à cette résignation ? De la même manière, la fonction des acteurs détenue dans une interaction au sens d'Erving Goffman, n'est-elle pas une des conditions à leurs rôles ? En poussant à l'extrême, est ce que les rapports de classe modèlent moins la société que les rapports de sexe ? Il ne s'agit pas ici de critiquer le paradigme en lui-même, mais d'appuyer par des précautions méthodologiques son application.

[42] Serge Paugam (Sous la direction de), *L'enquête sociologique*, PUF, collection Quadrige Manuels, 2010.

Jürgen Habermas répondant aux critiques féministes, qui lui avaient reproché de ne pas avoir tenu compte de la spécificité de l'exclusion des femmes de la sphère publique, outrepasse l'argument numérique pour montrer l'importance des rapports sociaux de sexe dans la structuration de la sphère politique : « A *la différence de l'institutionnalisation du conflit de classe, les modifications du rapport entre les sexes n'interviennent pas seulement dans le système économique, mais aussi dans le noyau privé de la sphère intime de la famille restreinte. Ainsi, se révèle clairement le fait que l'exclusion des femmes a été un élément constitutif de la sphère publique politique, au sens où celle-ci n'était pas seulement dominée par les hommes de façon contingente mais déterminée, dans sa structure et son rapport à la sphère privée, selon un critère sexuel* »[43].

A l'instar de cette affirmation, cette étude s'inscrit dans la lignée des travaux se réclamant de « *l'intersectionnalité* »[44]. Le genre n'a pas, a priori, été prédéfini comme une variable dominante. La centralité théorique donnée à la catégorie sexe a régulièrement nié les autres rapports de pouvoir qui traversent le groupe des femmes. Pour ne pas gommer la multiplicité des catégories et des identités des candidates/élues au profit de ce qui les unit, cette étude a pensé le genre en articulation avec d'autres rapports sociaux comme la classe, l'âge, la race ou l'origine géographique. Avec la mise en pratique de ce concept « *d'intersectionnalité* », « *l'intersection des dominations doit être pensée comme étant elle-même une structure de domination* »[45].Cette précaution prise, l'intérêt s'est porté sur l'impact du changement mécanique des assemblées sur la (re)structuration de la sphère politique. Relativement à la problématique sur les processus d'apprentissage, le questionnement autour de la notion de « *rôle* » est apparu pertinent.

[43] Habermas Jürgen, *Espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978. (17ième édition, nouvelle préface) p. 7-9.
[44] Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, Anne Revillard, *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, De Boeck université, 2008. Table ronde avec Christelle Hamel, Catherine Marry et Marc Bessin, *Âge, intersectionnalité, rapports de pouvoir* in *La tyrannie de l'âge*. Mouvements des idées et des luttes, La Découverte, juillet/septembre 2009.
[45] *Féminisme(s) : penser la pluralité.* Cahiers du Genre, Coordonné par Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Éléonore Lépinard et Eleni Varikas, n°39/2005.

CONSTRUCTION DE L'OBJET DE RECHERCHE

L'ordre politique ne fonctionne pas tout à fait comme n'importe quel espace social[46]. Malgré sa large professionnalisation, il ne peut être considéré comme un « *métier à part entière* »[47] dans la mesure où il demeure largement indéterminé dans son statut juridique et ne bénéficie d'aucune formation sanctionnée par un diplôme. L'apprentissage du métier se fait donc « *sur le tas* »[48]. Aussi, l'accès à la sphère politique est souvent présenté comme un rite de passage où *« la légitimation s'établit par l'accord des rituels et des formes de domination sociale* »[49]. C'est ces rituels et ces formes de domination sociale que considère cette recherche.

LES AXES DE RECHERCHE

C'est dans ce cadre d'un contrat de recherche ACI Jeunes chercheurs[50] « *L'invention de l'élue* » [51] dirigé par Marion Paoletti que cette thèse a été élaborée, en collaboration avec le laboratoire de recherche du SPIRIT et sous la co-direction de Claude Sorbets[52].

L'équipe de « *l'Invention de l'élue* » s'est constituée en juin 2000 avec l'objectif d'observer la

[46] Catherine Achin et Alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.
[47] Patrick Lehingue, *Vocation, métier, art ou profession ? Codification et étiquetage des activités politiques*, in Michel Offerlé, (sous la Dir. de), *La profession politique*, Paris, Belin, 1999.
[48] Jacques Lagroye, *Être du métier*, Politix, n°28, 1994, p.10.
[49] Jacques Lagroye, *La légitimation*, Madeleine Grawitz, Jean Leca, (sous la Dir. de), *Traité de Science politique*, Paris, PUF, Vol I, 1985, p. 464.
[50] Cette recheche, « *L'invention de l'élue : étude sur l'entrée des femmes en politique* », a été soutenue par le Ministère de la Recherche (ACI JC 67016).
[51] Etudiant la question de l'entrée des femmes en politique à l'aune des premières applications de la loi sur la parité, ce groupe de travail a réalisé plusieurs enquêtes de terrain, a donné lieu à la publication de plusieurs numéros collectifs de revue, ainsi qu'à la parution d'un ouvrage collectif auquel ont participé – par ordre alphabétique – Catherine Achin, Lucie Bargel, Delphine Dulong, Eric Fassin, Chritsine Guionnet, Stéphanie Guyon, Clémence Labrouche, Stéphane Latté, Pierre Leroux, Sandrine Lévêque, Frédérique Matonti, Marion Paoletti, Christinane Restier-Melleray, Philiipe Teillet et Aurelia Troupel. L'ouvrage est consacré à la parité en politique depuis 2001. Catherine Achin et Alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.
[52] Directeur de recherche au SPIRIT (Science Po Bordeaux), Claude Sorbets a notamment développé plusieurs programmes de recherche sur les leaderships politiques. Andy Smith et Claude Sorbets (Sous la Dir. de), *Leadership et arrangements territoriaux*, Presses Universitaires du Mirail, n°53, 2001. Andy Smith et Claude Sorbets (Sous la Dir. de), *Le leadership et le territoire. Les cadres d'analyse en débat*, Rennes, PUR, 2003. Xabier Itzaina, Robert Lafore, Claude Sorbets, *Un monde en quête de reconnaissance, usages de l'économie sociale*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2004. Patrice Godelier, Claude Sorbets, Guy Tapie, *Bordeaux Métropole : Un futur sans rupture*, Parenthèses, 2009.

première application de la parité la loi du 6 juin 2000 sur l'égal accès à des fonctions électives des hommes et des femmes. Le groupe de recherche a alors l'ambition principale d'apporter *« un regard nouveau sur ‘ l'objet femmes en politique' intégrant dans l'analyse une dimension trop souvent négligée des Gender Studies : la spécificité de l'espace des activités politique*s ». Il s'agit de comprendre quels sont les usages et les effets du genre effectués dans l'espace politique.

L'invention de l'élue

Si le champ politique fonctionne certes, selon l'expression de Pierre Bourdieu comme « *une bourse suprême des valeurs* », les luttes symboliques et pratiques qui animent en permanence cet espace social s'y dénouent au terme de luttes internes qui ne sont pas le produit mécanique des résultats électoraux[53]. C'est pourquoi, une enquête collective, l'Invention de l'élue, menée par une quinzaine de chercheurs répartis dans six laboratoires a souhaité ouvrir cette *« boîte noire* » qu'est le champ politique afin d'observer, en temps réel, les jeux et les enjeux engendrés par la réforme paritaire. Se faisant, elle se place à l'intersection de deux types de travaux : les *gender studies* et la science politique. Élaborée à partir du protocole d'enquête commun, la thèse se fonde sur deux séries d'interrogations. Elle se demande d'une part ce que fait la politique au genre. La participation des femmes à la vie politique influe-t-elle sur leur image, et plus globalement sur les représentations sociales des identités et sur les relations de genre ? Si les positions politiques sont sexuées, sont-elles aussi sexuantes ? En d'autres termes, les règles du jeu politique, imposent-elles des comportements identiques aux acteurs politiques quel que soit leur sexe ? Quelle est l'attitude des nouvelles entrantes face aux règles qu'elles découvrent : *exit, voice, loyalty* ? La thèse s'interroge d'autre part sur ce que fait le genre à la politique. Quels sont les usages et les effets du genre en politique ? A quelles conditions une identité sexuée peut-elle devenir une ressource en politique ? En quoi, au contraire, demeure t-elle un stigmate ? Dans quelle mesure l'entrée des femmes en politique transforme t-elle les pratiques politiques et plus particulièrement encore les logiques sociales et politiques du recrutement politique ?[54] Ces interrogations apportent, in fine, un éclairage sur les mécanismes politiques. En suivant le processus d'application de la parité au niveau régional, l'étude s'intéresse au processus de connaissance et de reconnaissance des règles

[53] Achin Catherine et Alii, *Sexe, genre et politique*, Economica, Paris, 2007. p. 15-16.
[54]Catherine Achin et Alli, *Ibid.* p. 16.

tacites, normatives et pragmatiques, du jeu politique. Une attention particulière a donc été portée à « l'entrée en politique » des conseiller-e-s régionaux/ales.

L'entrée en politique : plusieurs réalités d'un même processus politique

Si l'étude s'intéresse à « l'entrée en politique »[55], il paraît important de dire que cette dernière est une notion polysémique regroupant plusieurs réalités d'un même processus politique. Comme le souligne Sandrine Lévêque, « *Entrer en politique peut d'abord signifier accéder à un monde structuré par des représentations politiques. En ce sens, la socialisation politique, c'est-à-dire 'les mécanismes et les processus de transformation des systèmes individuels de représentation, d'opinion et d'attitude politiques' durant l'enfance et l'adolescence constitue le premier mode d'entrée dans la politique.* »[56] Cette forme d'entrée en politique est alors une des traductions privilégiées des rapports de force et de domination qui structurent l'espace social. D'un point de vue analytique, il s'agit de comprendre les « *déterminants sociaux* » c'est-à-dire les « *prédispositions socialement et historiquement constituées à la réussite politique* »[57].

« *Entrer en politique peut aussi renvoyer* […] *à la participation politique* » explique par ailleurs Sandrine Lévêque. Voter, participer à un débat politique, manifester, participer à titre divers à un mouvement associatif correspond à un deuxième stade dans le processus social d'entrer en politique. Dans ce cas, l'étude considère les mécanismes d'entrée en politique. Cette étude estime que l'entrée partisane – s'encarter et/ou militer dans un parti – représente une étape supérieure dans le parcours politique, à dissocier des autres formes d'entrées.

« *Entrer en politique* » peu aussi signifier « *entrer dans la politique professionnelle* ». Dans le cas, Sandrine Lévêque précise que l'entrée en politique concerne « *les professionnels de la politique, classiquement définis par Max Weber comme des individus vivant de et pour la politique* ». Concrètement, cette entrée correspond à l'exercice à titre principal de responsabilités électives ou partisanes.

[55] Si le signifiant de la notion « *entrer en politique* » a régulièrement été précisé, il est parfois apparu plus judicieux de conserver le terme « *entrée en politique* » pour montrer l'inscription de ces entrées dans un processus plus large.
[56] Sandrine Lévêque, *« L'entrée en politique ». Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la réussite politique en France*, Politix, Vol. 9, n°35, 1996. pp. 171-187.
[57] Michel Offerlé *Entrée en politique*, n°35, 1996, pp. 3-5.

Enfin, compte tenu du sujet, l'étude définit un cinquième type d'entrées en politique également marqué par l'exercice de responsabilités électives. Mais, à la différence de la forme d'entrée précédente, ici les élu-e-s ne sont pas des politiques professionnels, et ne peuvent à ce titre être analysés comme tels. Avant le stade ultime de la professionnalisation, les candidat-e-s entrent dans la carrière politique. L'élection à des échelons locaux représente donc la première étape indispensable mais pas nécessairement synonyme de professionnalisation.

La notion « *d'entrer en politique* » recouvre donc différents sens. Elle signifie tour à tour « *prédispositions socialement et* historiquement constituées à la réussite politique », « mécanismes *d'entrée en politique* », « *entrée partisane* », « *entrée dans la politique professionnelle* » ou encore « *entrée dans la carrière politique* ». Dans l'étude présente, les candidat-e-s- ont tous souscrits, dans des ordres différents, à ces différentes formes d' « *entrée en politique* ». Elles apparaissent comme des étapes indissociables de la prise de rôle au sein de l'institution régionale.

Qu'entend-t-on par institution régionale ?

L'entrée dans une institution c'est d'abord l'acquisition de savoir-faire, ou de « *savoirs pratiques* », permettant à l'individu d'accomplir correctement ses tâches et d'identifier les différents rôles auxquels il a à faire dans son activité habituelle. Une institution se présente donc comme un ensemble de pratiques, de tâches particulières, de rites et de règles de conduite entre des personnes. C'est l'ensemble des croyances ou des représentations, qui concernent ces pratiques, qui définissent leur signification et qui tendent à justifier leur existence.

C'est par leur double inscription dans des pratiques et des croyances qu'on appréhendera ici les institutions. L'institution peut être vue comme un système d'attentes réciproques dont la stabilité est garantie par des règles et des règlements, ou par des dispositifs de repérage et de classement.

Née en 1982 des volontés politiques de la DATAR et du gouvernement de l'époque et élue au suffrage universel qu'à partir de 1986, la Région est la cadette des institutions françaises.

La Région

En 1976, dans sa lettre de commande adressée à la commission présidée par Olivier Guichard, le Président de la République ne parlait que des collectivités locales et seulement de la modification de leurs rôles par rapport aux lois de 1871 et de 1884 : il écartait ainsi du champ de compétences de la commission le domaine régional. Dans le rapport final (Rapport Guichard) fort de 513 pages, le statut et les attributions de l'Etablissement Public Régional (EPR) ne font l'objet que d'un seul chapitre de sept pages relatif à l'accroissement des compétences de la Région dans le domaine culturel, en faveur du développement touristique, pour la promotion des transports et en matière d'aide au développement économique. Le rapport soutient d'une part qu'il ne faut pas changer de centralisateur et d'autre part que la région ne doit pas substituer ses actions de coordination ou de centralisation des interventions des collectivités territoriales à celles de l'État (il est intéressant de noter que le rapport « propositions pour l'aménagement du *territoire* » élaborée une dizaine d'années plus tard, et présidée la aussi par Olivier Guichard, préconise au contraire des orientations différentes et très régionalistes). C'est sur la base de ce rapport Guichard, avec Jean Lecanuet alors Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, et dans le cadre d'une réflexion intitulée « *le renforcement de la politique d'aménagement du territoire* », que la DATAR essaya d'envisager quelles pouvaient être les nouvelles compétences des régions.

Bruno Rémond, *La Région*, 2ième édition, Montchrestien, Paris, 1995.

Historique des compétences de la Région

En 1981, après les changements politiques du printemps, la région est appelée à devenir une collectivité territoriale de plein exercice. Cette mutation est réalisée par la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, qui transforme l'établissement public régional en collectivité territoriale de plein droit. Dans le processus de création de cette région « *collectivité territoriale* », on peut noter deux originalités. D'une part, cette réforme s'accomplit dans le cadre du découpage territorial réalisé par voie administrative en 1960, découpage qui avait déjà été retenu pour créer des établissements publics régionaux de 1972 et 1976. Pour la seconde fois, la validation législative intervient ainsi à posteriori, sans avoir été étudié par le Parlement. D'autre part, même si la loi indiquait que la région était désormais une collectivité territoriale de plein droit, elle précisait que tant que l'élection des conseillers régionaux ne serait pas issue du suffrage universel direct, la région demeurerait un établissement public régional. Le texte législatif se contentait donc d'apporter des modifications à la loi du 5 juillet 1972. Cependant, ces modifications étaient tellement substantielles –avec par exemple le transfert du pouvoir exécutif au Président de région- que même si la région est demeurée un établissement public jusqu'au 16 mars, pratiquement, institutionnellement et politiquement, elle était, quatre ans avant la première élection au suffrage universel direct, devenue une collectivité territoriale de droit commun.

Quant à la conception de la région en tant que « *collectivité territoriale* », deux originalités sont à noter. La première a trait à la définition de sa compétence. Si la clause de compétence adoptée un siècle auparavant par la commune et le département vaut désormais pour la région (puisque l'alinéa 2 de l'article 59 de la loi du 2 mars 1982 dispose que le « *conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région* ») l'alinéa 3 précisant que « le conseil

régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, et l'aménagement de son territoire et pour assurer la préservation de son identité » laisse peu de marge de manœuvre à la collectivité, contrairement à la commune et au département. La seconde originalité tient enfin au souci du législateur de préciser que « *la région et l'organisation des régions en métropole et Outre-Mer ne portent atteinte ni à l'unité de la République, ni à l'intégrité du territoire* ». Ce rappel de la part du législateur ayant pour objectif d'effacer les craintes selon lesquelles la création de véritables régions en France entraînerait des revendications irrédentistes. De nouveau, les débats posés lors de la Constituante, en 1789, ainsi que les craintes posées en 1975, par Valéry Giscard d'Estaing, nouvellement élu Président de la République française, réapparaissent.

Institution relativement jeune, elle est souvent perçue comme « *la collectivité d'avenir* ». Forte de cette réputation, elle entend, au moins symboliquement, se démarquer des autres institutions (le Conseil général par exemple) aux pratiques fortement encodées. Qui plus est et compte tenu des modes de sélection qui prévalaient au moins jusqu'à la mise en application de la parité, les acteurs vont chercher dans d'autres institutions (départements, associations, syndicats…) de nouvelles normes, valeurs qu'ils tentent d'importer dans l'institution régionale. L'approche interactionnelle, qui montre les individus participent à la définition de leur propre rôle, que ceux-ci varient grandement et ne sont jamais figés[58] a donc été privilégiée.

Le choix d'un courant interactionniste : la microsociologie goffmanienne

L'étude suivante s'inscrit clairement dans ce courant interactionniste, où la notion de rôle intervient comme une matrice explicative d'un ensemble de comportements relativement hétérogènes. La théorie élaborée par Erving Goffman a semblé particulièrement appropriée à l'analyse du processus de l'apprentissage des rôles. En effet, cette théorie, contrairement à celles précédemment abordées, prend en compte les schèmes cognitifs de l'individu, aussi bien que les actions de ce dernier. Ici, le comportement de l'acteur est induit par sa

[58] Julien Navarro, *Comparer les comportements parlementaires en Europe : postures théoriques et méthodologiques. Comparer les rôles de représentation : bilan et perspectives de recherche.* Intervention lors du séminaire général du CERVL « *le comparatisme dans tous ces états* », 7 mars 2005.

connaissance des ressources dont disposent les acteurs présents dans l'interaction[59]. Inversement, les répercussions de son action sur l'interaction en cours, risquent, à plus ou moins long terme, d'affecter ses représentations[60].

« *Tous les êtres humains sont des agents compétents. Tous les acteurs sociaux ont une connaissance remarquable des conditions et des conséquences de ce qu'ils font dans leur vie de tous les jours. Une telle connaissance n'a pas uniquement une forme discursive, et elle n'est pas simplement accessoire pour ce qui est des activités des acteurs. La compétence qui s'ancre dans la conscience pratique affiche une complexité extraordinaire –une complexité que n'explorent à peu près jamais les approches sociologiques orthodoxes, en particulier celles qui ont pour partie liées avec l'objectivisme. En général, les acteurs sont aussi capables de donner un compte rendu discursif de ce qu'ils font et des raisons pour lesquelles ils le font. Pour l'essentiel, cependant, la compétence des acteurs s'enchâsse dans le cours des conduites quotidiennes. La rationalisation des conduites prend la forme de raisons formulées verbalement dans les seuls cas où des acteurs demandent à d'autres d'expliquer pourquoi ils ont agi comme ils l'ont fait* »[61].

Dans un cadre institutionnel défini, avec des règles et des manières de faire postérieures à l'entrée dans le rôle de l'individu, il s'agit d'analyser l'appropriation du rôle par ce dernier. Comment entre-t-on dans le rôle ? Comment le fait-on sien et comment enfin parvient-on (ou pas) à influer, au gré des interactions sur le cadre? Font-ils/elles leurs affaires *à* la Région ? Font-ils/elles leurs affaires *de* la Région ? En reformulant cette problématique à la spécificité de cette recherche, la question posée pourrait alors devenir : Comment devient-on acteur régional ?

---

[59] Éléments centraux de la théorie goffmanienne, l'interaction et le cadre peuvent être définis de la manière suivante : l'interaction est une action réciproque qu'exercent les partenaires – individus ou équipes – d'un échange lorsqu'ils sont en présence les uns des autres. Les interactions peuvent être focalisées, par exemple dans les situations de face-à-face ou dans les conversations, ou non focalisées, par exemple dans les situations de coprésence dans la rue ou un espace public. Le cadre (frame) est un dispositif cognitif et pratique d'organisation de l'expérience sociale qui nous permet de comprendre ce qui nous arrive et d'y prendre part. Un cadre structure aussi bien la manière dont nous définissons et interprétons que la façon dont nous nous engageons dans un cours d'action. Extrait d'ISSAC Joseph, *Erving Goffman et la microsociologie*, 2e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

[60] A titre d'exemple, l'étude montre qu'en Aquitaine, un comportement sexiste entretenu par une certaine catégorie d'élus (des hommes, exerçant plusieurs fonctions électives et dont les horizons d'attentes ont été déçus par l'application de la parité) engendra une volonté d'une partie des élues régionales de réajustement de cadre. Ce réajustement de cadre aura, lui, pour conséquence de rassurer ces élus dans leurs schèmes cognitifs. Confortés dans leurs représentations sexistes, ils s'évertuent toutefois dans la justification de leur action à montrer qu'ils n'appartiennent pas à la catégorie d'élus pointée du doigt dans l'interaction précédente.

[61] Anthony Giddens, *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1984 p.343-344.

Dès le début de la campagne, le rôle s'inscrit dans une pluralité de facettes[62] qui ont pour but de se faire reconnaître. Il correspond à une recherche de reconnaissance qui s'appuie sur telles ou telles dispositions différenciées. L'acteur doit se faire reconnaître comme sachant y faire.

Rôle : on peut appeler « *rôle* » (part) ou « *routine* » le modèle d'action pré-établi que l'on développe durant une représentation et que l'on peut présenter ou utiliser dans d'autres occasions. On peut facilement mettre des termes classiques relatifs à la structure. Quand un acteur joue le rôle pour un même public en différentes occasions, un rapport social est susceptible de s'instaurer. En définissant le *social rôle* comme l'actualisation de droits et de devoirs attachés à un statut donné, on peut dire qu'un *social rôle* recouvre un ou plusieurs rôles, dans toute une série d'occasions à des publics du même type ou bien à un seul public constitué par les mêmes personnes.

Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne, La présentation de soi*, p. 23-24, Les éditions de Minuit, Paris, 1973.

Les logiques de légitimation consistent alors à être toujours dans l'écart. L'actualisation d'un rôle est donc spatiale et temporelle. Le rôle est un potentiel qui, par la présence de quelqu'un, prend de la consistance, s'actualise (l'attitude, le comportement n'est pas apporté par le rôle lui même, mais par celui qui l'actualise). Or, chaque élément qui vient occuper ce rôle en l'actualisant dans l'espace l'actualise aussi dans le temps. Il s'agit alors d'une « mise à jour » du rôle. L'une des compétences des élus réside dans cette capacité à jouer sur les multiplicités de registres contradictoires. Elle révèle en fait leurs capacités d'adaptation des rôles en situation. La complexité du rôle consiste à se déployer dans plusieurs adjonctions de rôle.

Les « *coulisses* », séparation entre la face tournée vers le public et la face à l'attention de « l'équipe de représentation », ne sont alors pas seulement physiques comme on pourrait le supposer. Elles sont davantage d'ordre psychologique et pour paraphraser Ludwig Wittgenstein[63] elles peuvent être délimitées par l'affirmation « *ce qui ne peut être dit doit être*

[62] Face : *« valeur sociale qu'une personne revendique à travers la ligne d'action qu'elle adopte au cours d'une interaction. La face n'est pas logée à l'intérieur ou à la surface d'un individu mais est diffuse dans le flux des événements de la rencontre* ». Figure (face-work) : *« pratique habituelle et normalisée – tact, savoir-faire - par laquelle une personne prévient tout événement dont les implications symboliques seraient susceptibles de mettre en danger la situation d'interaction. Garder la face est une condition de l'interaction et non son but* ». Extrait d'Isaac Joseph, Erving Goffman et la microsociologie, PUF, Paris, 2003.

[63] Wittgenstein, *Tractatus logico-philosophicus*, [1922], Trad., Paris, Gallimard, 1993.

tu ». Si cette frontière pose des problèmes d'ordre méthodologique, elle reste un moyen efficace pour comprendre les cadres, les rôles qui s'y construisent et s'y défont au gré des actualisations. De ces différentes faces, quatre éléments substantiels ont été extraits. Dans un premier temps et épousant la temporalité du processus, les schèmes cognitifs ont semblé les plus à même de penser la *face*. Ici, les représentations de l'Autre sont mises en lumière. Toutefois, et relativement au sujet engagé, les acteurs ne sont pas autorisés à énoncer ce qu'ils pensent ou les représentations qu'ils se font du monde (Cf. Infra, la partie « *méthode* »). Ce qu'ils disent de ce qu'ils pensent aidera par la suite à comprendre ce qu'ils donnent à voir d'eux-mêmes, à entrer avec eux et à travers leurs mises en récit dans les différentes faces l'acteur.

Considérer cette interprétation du rôle comme définitive, serait contraire au courant de pensée interactionniste dans lequel est engagé ce travail. Ce serait aussi négliger le fait que l'acteur est dans une interaction permanente avec les Autres. On assiste alors à une actualisation de rôle. Les pratiques de l'acteur vont l'impliquer de manière effective dans le cadre et vont induire un ajustement de son rôle. Il existe une corrélation entre le cadre et le rôle de l'Acteur. L'un ne peut exister sans l'autre. De nouveau, l'analyse se situe, avec les pratiques de l'acteur, dans la l'exploitation du répertoire figuratif[64].

Cette séquence de film ne doit pas faire oublier la simultanéité des actions. C'est cette simultanéité des séquences de vie des acteurs, dans un espace symboliquement délimité qui permet l'évolution du scénario qu'est le processus « *devenir responsable régional* ». Pour ce faire, et pour comprendre quels sont les effets de leviers et dans quelle mesure ils influent sur le cadre, deux choix théoriques ont été mobilisés.

Culture, pratiques et mises en récit : de la justification des interactions

L'impossibilité de « *vivre* » au sein de l'institution étudiée, à moins de « *planter sa tente* », oblige le chercheur à privilégier certaines séquences de vie de l'institution régionale ou des groupes politiques étudiés. Il s'agit de réaliser un recadrage du cadre (au sens d'Erving Goffman). Deux axes de recherche ont été à ce titre privilégiés.

[64] Erving Goffman définit la figuration comme « *tout ce qu'entreprend une personne pour que ses actions ne dassent perdre la face à personne (y compris elle-même)* ». Erving Goffman, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1974. p. 15.

D'une part, il s'agira d'assister aux « *temps forts* » régulés par l'institution elle-même afin d'évaluer les jeux de rôles : séances plénières, commissions de travail, représentations extérieures… Ici, dans la mesure où l'analyse se focalise sur le processus en temps réel, le cadre goffmanien prend tout son sens. D'autre part, l'étude du cadre est facilitée par les entretiens avec les acteurs. Ces derniers offrent alors à l'analyste leur vision du processus. Si ce don, gratuit en apparence, participe au processus explicatif, la reconstruction du cadre *avec* et *par* l'acteur, introduit un biais dans l'analyse. En effet, la mise en récit, à posteriori, autorise « *l'omission* » de certains traits peu favorables à l'acteur, ou du moins à la présentation qu'il veut en donner. En outre, loin de préjuger d'une réelle intentionnalité, l'individu peut négliger certains faits considérés comme secondaires ou tout simplement ne pas avoir observé certaines actions auxquelles il était extérieur.

Les raisons précédemment évoquées n'autorisent pas à considérer les deux axes de recherche sur un même plan. Tandis que le premier s'intéresse au processus en temps réel, le second offre une mise en récit du cadre par les acteurs eux-mêmes. Loin d'effectuer un choix entre ces courants de recherche, il existe au contraire une complémentarité propice à l'analyse. Si le premier axe de recherche prend pour base la théorie goffmanienne, le second, parce qu'il éclaire les registres de justification mises en œuvre, s'inspire davantage de la théorie élaborée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans leur ouvrage *Les économies de la grandeur*[65].

L'hétérogénéité des composants de cette association peut surprendre. Pourtant, les contradictions ne sont qu'apparentes et la mise en relation des deux théories offre au contraire un cadre mobilisateur de nouvelles perspectives scientifiques, une sorte de « *cadre en 3D* ». En préambule et en guise de réponse aux possibles doutes émis sur la construction de ce cadre théorique, il convient tout d'abord de montrer les principes fondamentaux communs aux deux théories avant d'exposer notre démarche. Il s'agit de démontrer que la thèse d'Isaac Joseph[66] à propos de la microsociologie goffmanienne vaut aussi pour la théorie des économies de la grandeur. Il écrit à ce propos : « *Le principe fondamental veut 'que chaque participant se garde de détruire la face des autres'. Les procédures et les compétences d'apaisement se ramènent toutes à cet interdit fondamental, à ce noli tangere qui est la condition de possibilité du face-à-face. La forme élémentaire de la violation, c'est donc l'offense au principe de*

[65] Boltanski Luc, Thevenot Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard, 1991.
[66] Isaac Joseph, Erving *Goffman et la microsociologie*, PUF, Paris, 2003.

réciprocité pratique qui régit la vie publique : une personne doit pouvoir 'compter sur le tact et la probité d'autrui pour sauver la face et l'image qu'elle a d'elle-même' ».

Les principes communs qui rendent ces deux théories compatibles

Au premier abord, la relation entre la microsociologie goffmanienne et la théorie des économies de la grandeur ne va pas de soi. Cependant, l'antagonisme qui apparaît à première vue est moins lié aux contradictions théoriques qu'au changement d'échelle entre les deux théories. Tandis que le sociologue américain s'intéresse aux rites de la vie quotidienne, la théorie des *économies de la grandeur* mobilise alternativement des ensembles autonomes de valeurs, pour produire un jugement, leur choix étant toutefois modelé par la nature de la situation de justification dans laquelle ils se trouvent. Autrement dit, pendant que la première se focalise sur les actions qui régissent les interactions, la seconde tente de déconstruire le mécanisme de justifications relatif à ces mêmes actions. Se laisse alors dessiner un modèle théorique en « *3D* » rendu possible grâce à la complémentarité de ces deux théories.

En étudiant les rites de la vie quotidienne, à travers lesquels les individus se respectent les uns les autres, Erving Goffman retrouve le sens hégélien de la notion de civilité comme *Sittlichkeit*, mode de constitution du social émanant de la société civile (qui ne passe pas par la grande représentation de l'État ou de l'Église, mais qui se produit dans la multiplicité des interactions à travers lesquelles les individus se reconnaissent mutuellement et en permanence comme des êtres sociaux). A ce propos, il affirme par ailleurs : « D*ans la société contemporaine, les rituels adressés, aux représentants d'entités surnaturelles sont partout en déclin, de même que les grandes cérémonies, avec leurs longs chapelets de rites obligatoires. Il ne reste que de courts rituels qu'un individu accomplit pour et envers un autre et qui attestent de la civilité et du bon vouloir de la part de l'exécutant, ainsi que de la possession d'un petit patrimoine de sanctitude de la part du bénéficiaire »*[67].

La théorie goffmanienne rejoint en ce point le cadre théorique établit par Luc Boltanski et Laurent Thévenot lorsqu'ils postulent : *« La construction de l'individu dont les économistes ont besoin fait peser sur l'acteur des exigences qui en font un être moral. Nous n'entendons*

[67] Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Tome 2, Paris, Éditions de Minuit, 1973, p.74.

pas ici « moral » dans le sens limité d'une disposition bienveillante qui viendrait compenser un égoïsme intéressé (…). Une capacité morale est au cœur de la construction d'un ordre d'échange marchand entre des personnes qui doivent se montrer capables de s'abstraire de leur particularité pour s'entendre sur des biens extérieurs dont la liste et la définition sont générales »[68]. Ce principe de « *capacité morale* », qui pose comme préalable le respect de l'Autre dans la relation qui s'engage avec lui, est à la base de la compatibilité des deux théories. Tandis que l'une se focalise sur les pratiques, l'autre s'intéresse aux justifications de ces mêmes pratiques. Cette articulation établie, reste maintenant à déterminer les structurations de ces modèles théoriques.

L'analyse de la mise en scène des interactions

C'est moins l'analogie qui intéresse Erving Goffman que les « *questions qui touchent à la mise en scène et à la pratique théâtrale* »[69]. Il ne cède pas à la facilité de transfert de notion, mais au contraire, puise des ressources conceptuelles dans les métaphores de « *scènes* », « *public* », « *personnage* », « *rôle* », « *coulisse* », « *mise en scène* »[70]. Il en va de même lorsqu'il s'intéresse aux représentations théâtrales. Il ne s'y intéresse pas pour établir un simple transfert de notion, mais au contraire pour comprendre, « *décortiquer* » ce qui se cache dans nos routines mentales et gestuelles. On entre ici dans une sociologie du dévoilement. Contrairement à une philosophie qui s'interroge sur la nature de la réalité, ce courant opère un renversement en cherchant à décrire les circonstances qui conditionnent « *la perception de la réalité les situations, vécues, les convictions, les engagements qui engendrent l'impression de réalité* »[71].

Contrairement à la pensée positiviste qui définit le sens et la réalité, ce courant structuraliste et phénoménologique montre combien « *la réalité est multiple du fait de la diversité des attitudes face au monde et dans le monde* »[72]. Loin de codifier et de figer la réalité, le sociologue s'attache à montrer le caractère « *paradoxal et instable existant entre la mise en*

[68] Boltanski Luc, Thevenot Laurent, *Ibid*, p. 43.
[69] Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Lecture de Goffman, Corps et culture* [En ligne], Numéro 4 | 1999, mis en ligne le 24 septembre 2007. URL : http://corpsetculture.revues.org/641.
[70] Corcuff Philippe, L*es nouvelles sociologies*, Nathan, Paris, 1995.
[71] Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Ibid.*
[72] Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Ibid*

scène et la réalité »[73], entre l'action symbolique et l'action réelle. Il s'évertue à démontrer que la frontière, limite entre les deux, est parfois mince, voire inexistante. Argument de l'incertitude de la réalité et du statut ambigu de la représentation dans sa fabrication. Afin de montrer le décalage à l'œuvre entre « *la* » réalité et les représentations de cette dernière, on peut utiliser les travaux de Patrick Champagne[74] sur l'élaboration des « *faits* » et des « *événements* » « *construits médiatiquement et qu'un ensemble d'acteurs* », aux desseins parfois différents, vont s'évertuer à construire en « *réalité* ».

Pour Erving Goffman, l'observation correspond à une « *adaptation du corps* » à celui des autres et à la situation. Pour comprendre la théorie d'Erving Goffman, il convient alors de s'inviter dans l'analyse qu'il fait du rôle de spectateur.

Le théâtre tel qu'il est conçu en Europe peut être caractérisé par son artificialité et ses artifices. Comme le signale Roland Barthes « *cet art est essentiellement signalétique. Il n'a de cesse d'imposer non pas l'émotion, mais les signes de l'émotion* »[75]. Au contraire de cette conception théâtrale constituée de « *déclarations ostentatoires, de rajouts, de surcharges et toujours joué en huis clos, la scène* »[76] sert de point de départ à l'analyse d'Erving Goffman. Loin de faire une analyse sociologique de ces caractéristiques théâtrales, il opère une inversion d'optique à travers notamment le regard du spectateur.

Contrairement à « *ce qui se passe* »[77] dans la réalité, sur scène, les acteurs savent déjà quelles seront les répliques, quelle sera la fin de la pièce et les rôles qui leur seront attribués tout au long de la représentation[78]. Le spectateur est complice des intrigues de chacun des personnages et en connaît tous les traits cruciaux à la compréhension des comportements. Si on transpose cette « *capacité* » du spectateur à suivre plusieurs réalités à la fois, on dirait qu'il a un don d'ubiquité doublé d'un pouvoir télépathique. Cette caractéristique du spectateur qui participe au cadre sans y être asservi traduit l'originalité de la théorie goffmanienne. Dans le même courant de pensée que Ferdinand de Saussure selon lequel « *le point de vue crée*

[73] Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Ibid*
[74] Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Ibid.* Champagne Patrick, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique,* Paris, Éditions de Minuit, Le sens commun, 1990.
[75] Roland Barthes, *Mythologies*, Seuil, Paris, 1970.
[76] Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Lecture de Goffman, Corps et culture* [En ligne], Numéro 4 | 1999, mis en ligne le 24 septembre 2007. URL : http://corpsetculture.revues.org/641.
[77] Erving Goffman, *Ibid*.
[78] Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Ibid.*

l'objet »[79], Erving Goffman affirme que la réalité ne s'explique pas nécessairement à partir d'un seul point de vue. Son analyse ne se borne pas à comprendre, à maîtriser la profondeur du champ, mais au contraire à opérer un travail de cadrage. Il s'agit de saisir toutes les opportunités présentes au gré des scènes qui se donnent au chercheur. Cela ne signifie pas pour autant que le chercheur doit borner l'analyse à ce qu'il voit, ce qui lui est donné à voir. Au contraire, le travail d'analyse consiste aussi à comprendre ce qui ne peut se voir, ce qui ne peut se dire.

A cet égard, Erving Goffman propose que le spectateur, en l'occurrence ici le chercheur, « *jette un œil sans se cacher mais sans être toutefois un participant ratifié* »[80]. A travers « *l'exploration des divers registres cognitifs, sensoriels, affectifs et corporels de l'action* », les bases de la théorie goffmanienne utilisées dans cette présente étude sont posées.

Dans un suivi d'un processus en temps réel, cette théorie est apparue appropriée dans le sens où elle permet de déplacer le point de vue d'une scène à un tableau, d'un tableau à un détail du tableau qui peut participer à la construction de la scène suivante. Ce caractère mouvant de la théorie calque de façon juste les temps d'action de la sphère politique. Sans négliger l'importance des caractéristiques sociales de l'individu, les ressources dont disposent les individus dans un cadre donné l'autorisent (ou pas) à adopter un type de comportement spécifique. Les interactions se construisent donc à partir d'une multitude de ressources et d'éléments propres à l'interaction. Ainsi, les individus sont amenés à opérer, selon les lieux, les moments et les acteurs en présence, des réajustements de cadre.

A l'instar de ce que propose Erving Goffman, l'étude n'a pas prétendu à un point de vue panoramique, capable en un seul coup d'œil d'épouser tous les jeux de l'interaction. Elle a, à l'inverse, reconstruit l'ordre des interactions et les cadres dans lesquelles se jouent ces interactions. Le regard a donc été déplacé, pour explorer, faire en quelque sorte un compte rendu de tous les différents registres à l'œuvre. De la communication, de la relation à l'autre, de la présentation de soi[81] et des représentations (de Soi et de l'Autre). Pour ce faire, Erving Goffman s'attache à montrer les différentes stratégies à l'œuvre, les différentes procédures et

[79] Saussure Ferdinand de, *Cours de linguistique générale* (Édition critique préparée par T. de Mauro), Paris : Payot (1ère éd. : 1916), 1972. p.23.
[80] Erving Goffman, 1991. p. 138. Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Ibid.*
[81] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne, La présentation de soi*, Les éditions de Minuit, Paris, 1973.

stratégies par lesquelles les individus s'attachent à construire les multiples interactions auxquelles ils participent. Les stratégies seront bien entendu différentes selon s'il s'agit de situations d'évitement, de préservation du territoire, s'il s'agit de faire bonne figure ou de « *sauver la face* »[82]. Autant d'élaborations qui diffèrent selon que l'objectif est de se rapprocher, de créer un contact ou de se protéger de l'Autre.

Dans le cadre de cette étude, l'on peut aisément postuler que les stratégies et les techniques d'une candidate cherchant à se faire connaître de ses colistiers et/ou de l'électorat d'une part et l'approche d'un candidat exerçant plusieurs fonctions électives, ayant une expérience significative de l'arène politique d'autre part, ne seront pas les mêmes. De la même manière, une candidate conseillère régionale sortante évincée lors de la sélection des candidats et un conseiller régional sortant qui avait dans ses horizons d'attentes l'objectif d'accéder à une vice présidence plus importante en terme de budget, de prestige et qui, en guise de toute promotion, se voit reconduit dans les fonctions qu'il occupait dans la mandature précédente voudront tous deux « *sauver la face* ». Si l'objectif est donc similaire, les stratégies et techniques utilisées, dépendantes du cadre, seront différentes.

Dans le premier cas, on assistera à une stratégie de la dénonciation. La visée ici est de montrer l'injustice de son exclusion. Cette topique de la dénonciation[83] du système qui conduit l'acteur à accepter de manière tacite son ostracisme (Selon la logique « *ils m'ont exclue parce qu'ils estiment que je suis différent-e- d'eux. Oui, je suis différent-e- d'eux parce que je ne partage ni leurs pratiques, ni leurs manière de faire…* ») est le seul moyen qui lui reste pour jouer sur le cadre. A l'inverse, le second candidat malheureux lors de l'attribution des responsabilités devra élaborer, au moins verbalement, une stratégie respectueuse du cadre pour expliquer ce revirement, pour « *sauver sa face* ». Il s'agit d'étudier ces techniques et stratégies de présentation de soi, ce travail de figuration, d'approche d'autrui et d'agencement du contact dans l'apprentissage des rôles et selon des schémas socialement construits.

[82] Un individu *« garde la face lorsque la ligne d'action qu'il suit manifeste une image de lui-même consistante, c'est-à-dire appuyée par les jugements et les indications venus des autres participants, et confirmée par ce que révèlent les éléments impersonnels de la situation* ». Par extension, « *sauver la face* » « *paraît se rapporter au processus par lequel une personne réussit à donner aux autres l'impression qu'elle n'a pas perdu la face* ». Erving Goffman précise enfin « *qu'étudier les moyens de sauver la face, c'est étudier les règles de circulation des interactions sociales ; cela permet de connaître le code que l'individu respecte à chaque fois qu'il croise les chemins ou les projets des autres* ». Erving Goffman, *Op. Cit*, pp. 12-15.

[83] Luc Boltanski, *la souffrance à distance*, Folio essais, Paris, 2007.

Afin de parvenir à comprendre ces différentes stratégies et techniques mises en œuvre, deux prémisses de recherches vont être privilégiées. Tout d'abord, il s'est agi de comprendre les représentations et les éléments dont dispose l'acteur pour évoluer dans le cadre.

La gestuelle, le langage du corps, les indices socialement codés tels que le « *tact* », la « *retenue* », la « *circonspection* », « *la façon* [que l'acteur a] *de composer son visage et sa voix* »[84]sont autant d'éléments qui ont permis d'envisager le point de vue, la vision qui s'offre à l'acteur. Selon Erving Goffman, les situations l'obligent soit à éviter les « *bourdes* », les « *faux pas* », « *les maladresses* » ou encore les « *impairs* » soit à maîtriser ses impressions et à maîtriser celles éprouvées par l'Autre dans le cadre de l'interaction. Destinée à des fins différentes, l'expression emprunte toujours à une série de médiations regroupées sous le concept de « *façade* »[85] ou « *appareillage symbolique* » [86]. Deux types sont ici à l'œuvre[87].

« *Le 'décor' désigne les éléments scéniques et matériels de l'environnement immédiat : mobilier, objets, accessoires dont Pierre Bourdieu a montré la fonction sociale de représentation et de distinction. Quant à la 'façade personnelle', elle désigne les attributs confondus avec l'acteur. Il s'agit aussi bien des vêtements ; le sexe, l'âge et les caractéristiques raciales ; la taille et la physionomie ; l'attitude ; la façon de parler ; les mimiques ; les comportements gestuels ; et les autres éléments semblables* »[88]. Erving

[84] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne, La présentation de soi*, Tome 1, Éditions de Minuit, Paris, 1973.

[85] Façade : « O*n a utilisé jusqu'ici le terme de représentation pour désigner la totalité de l'activité d'un acteur qui se déroule dans un laps de temps caractérisé par la présence continuelle de l'acteur en face d'un ensemble déterminé d'observateurs influencés par cette activité. On appellera désormais 'façade' la partie de la représentation qui a pour fonction normale d'établir et de fixer la définition de la situation qui est proposée aux observateurs. La façade* n'est autre, que l'appareillage *symbolique, utilisé habituellement par l'acteur, à dessein ou non, durant sa représentation. »* Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne, La présentation de soi*, p. 29, Tome 1, Editions de Minuit, Paris, 1973.

[86] Si cette fonction sociale de représentation et de distinction n'apparaît généralement pas au premier plan des recherches de sciences politiques, ni dans les méthodes, ni dans les précautions qu'il faut tirer des conclusions – comme s'il y avait une atomisation du contexte – elle est pourtant très révélatrice du rôle que peut et/ou veut jouer un individu dans le cadre dans lequel il évolue. Ainsi, s'il ne faut pas à l'inverse conclure que le lieu d'interaction choisi par l'acteur avec le chercheur est nécessairement en adéquation avec la fonction sociale de représentation que l'acteur veut donner à voir, une interrogation plus systématique des lieux de rencontre et des appareillages symboliques qui ornent ces lieux, apportent un éclairage sur la « *façade* » de l'acteur. Goffman écrit à ce propos : « O*n n'a pas accordé suffisamment d'attention à cet appareillage symbolique que beaucoup d'acteurs peuvent considérer comme leur appartenant en propre pour une durée limitée* ». *Ibid*, p. 30.

[87] Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Lecture de Goffman. L'homme comme objet rituel*, Corps culture, n°4, 1999. Frédéric Keck, *Erving Goffman et les rites de la vie quotidienne.* Sur internet à l'adresse stl.recherche.univ-lille3.fr/.../keckGoffman.html.

[88] Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Ibid*. Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne, La présentation de soi*, Tome I, Éditions de Minuit, Paris, 1973. , p. 30-31.

Goffman y distingue aussi « *l'apparence* »[89] et « *la manière* ». On peut commencer à percevoir les représentations de l'acteur à travers sa dimension communicative. C'est le second type de « *façade* » ou « *appareillage symbolique* ».

Trois niveaux sont ici à distinguer : le premier niveau réside dans l'intention de l'acteur de communiquer son état intérieur. Il s'agit ici de produire une impression ou de contrôler l'Autre. Le deuxième niveau consiste à anticiper par rapport aux représentations qu'ils donnent à voir d'eux. Ayant lieu en coulisse, il peut tout aussi bien s'agir de dénigrer son public que de marquer une distance vis-à-vis de ses représentations. Enfin le troisième type de représentation s'exprime à travers le corps. Erving Goffman qui évoque ce dernier aspect dans sa théorie est peu prolixe sur ce sujet. C'est sur cette dichotomie expression/impression que notre analyse va tenter de montrer à travers les interactions à l'œuvre les cadrages effectués.
Toutefois, si ces informations corporelles aident le chercheur à comprendre le degré de connaissance de l'acteur de l'interaction dans laquelle il se situe, elles ne disent rien sur les représentations et les schèmes cognitifs qui sont à l'œuvre. Or, après l'étude des expressions dans les interactions, les représentations de « *Soi* » et de « *l'Autre* » constitue la seconde voie de cette construction des cadres.

La justification des actes verbaux et des pratiques

Jouer un rôle, oui…mais pas n'importe quel rôle. Les rôles subalternes ne permettent en effet pas de peser sur le jeu. Aussi, il conviendra, indépendamment des ressources dont disposent réellement les acteurs, de prétendre jouer un rôle important, voire « *le* » rôle. S'imposer dans le cadre d'une interaction, c'est alors parvenir à imposer de soi une définition de grandeur dans le monde de l'opinion. Comme le souligne Claire Guérin, le monde de l'opinion apparaît

[89] La preuve par l'illustration a semblé offrir une garantie suffisante dans cette introduction à l'étayage de ce propos. Ainsi l'apparence et les manières véhiculées par les candidates étiquetées « *société civile* » montrent comment ils participent à façonner la façade personnelle de l'acteur. On peut noter le contraste entre d'un côté « *l'apparence* » fleurie et colorée des candidates « *société civile* »et les tenues vestimentaires aux couleurs moins vives, plus classiques des candidates expérimentées. Cette « *apparenc*e » qui aux premiers abords peut paraître anodine, voire hors propos, est toutefois renforcée par la « *manièr*e » que ces « *sociétés civiles* », néanmoins candidates à la fonction élective de conseillère régionale, ont de se présenter. Ainsi, elles expliquent fréquemment durant la campagne, « *moi je ne suis pas une politique, je ne fais pas de la politique*.. ». La « *manière* » vient ici renforcer la volonté d'afficher une « *façade personnelle* » qui se distingue de celles des Autres. Une façade personnelle voulue moins normée, en quelque sorte.

ainsi comme « *l'espace pratique par excellence de réalisation et d'existence du rôle politique* »[90]. En disant « *qui* » joue un rôle, les énoncés disent qui est « *grand* ».

Dans la théorie des économies de la grandeur, on note l'existence de six mondes : le monde de l'inspiration, le monde domestique, le monde de l'opinion, le monde civique, le monde marchand, le monde industriel. Parce que tous recèlent de manière plus ou moins explicite une définition de la grandeur politique, chacun de ces mondes peut offrir des qualifications de « *légitimation politique* ». Toutefois, à l'instar de ce que propose Claire Guérin, la transposition de ce modèle général à l'analyse des qualifications politiques nécessitent quelques adaptations. En effet, en spécifiant l'opération, c'est-à-dire en passant du modèle de qualifications « *générales* » au modèle de qualifications « *politiques* », « *on est conduit à rompre avec l'absence de hiérarchie entres les mondes, propre au modèle. Chez Luc Boltanski et Laurent Thévenot, le choix du recours à un ordre de généralité est dans une large mesure, une propriété de la situation dans laquelle la situation doit être produite* »[91]. La thèse défendue par Claire Guérin selon laquelle la spécificité de la sphère politique contraint à une hiérarchisation des mondes est donc prise en considération. Cependant, tout en s'appuyant dans un premier temps sur les fondements de son argumentation, il convient dans un deuxième temps, compte tenu de la spécificité de notre démarche de recherche (suivi du processus en temps réel) de s'en démarquer sensiblement en deux points.

Si la spécificité de la sphère politique contraint bien à une hiérarchisation des mondes, la prégnance des règles partisanes dans le jeu politique tend à normaliser le répertoire de légitimation des acteurs. Autrement dit, au fur et à mesure que les acteurs entrent dans leur rôle, ils auront tendance (à des degrés divers certes) à calquer leurs légitimations sur celles des acteurs plus expérimentés.

Claire Guérin analyse la légitimation des leaderships urbains et les représentations de réussite à l'aune du concept de « *réussite politique* ». Aussi stimulant que puisse être ce concept, il reste un concept insatisfaisant pour cette démarche. En effet, la réussite politique suppose, pour qu'elle puisse être validée, l'amorçage d'un processus qui s'inscrit dans un temps long. Il est par exemple inconcevable de parler de réussite politique à propos d'un événement qui ne s'inscrirait pas dans un contexte précis, dans une suite d'actes ou d'actions qui supposent in

[90]Claire Guérin, *Ibid*, p. 23.
[91] Claire Guérin, *Ibid*, p. 21.

fine une stratégie, si minimale soit-elle. On pourrait alors parler de « *hasard politique* ». Mais la très faible utilisation voire la quasi inexistence de cette terminologie marque le caractère réfléchi, processuel de sa structuration.

Le concept de « *légitimation politique* » a été préféré à celui de « *réussite politique* ». A l'inverse de la réussite, la légitimation n'est pas conditionnée par une contrainte temps où la durée de l'action servirait de baromètre à l'évaluation de la réussite. La légitimation s'inscrit aussi bien dans un temps court qu'un temps long.

Les acteurs sont dans un processus de légitimation constant où ils doivent sans cesse prouver leur légitimité à exercer leur rôle. Pour ce faire, ils cherchent en permanence à mettre en correspondance leurs pratiques et leurs mises en récits. C'est à ce niveau là que se situe notre étude. Qu'il s'agisse d'une prise de parole en séance publique, d'une représentation (inauguration, participation à un meeting…) ou encore d'une prise de position ouverte et en désaccord avec les membres de l'équipe, l'acteur est constamment dans une démarche de légitimation. Les mises en récit ont alors pour visée de devenir l'acte qu'ils désignent. Par exemple, lorsque dans un entretien une élue déclare « *je ne me laisse pas marcher sur les pieds et je n'ai pas peur de m'inscrire en faux contre mon parti…* », par ce simple énoncé elle s'inscrit comme « *rebelle* ». Toutefois, parce qu'ils s'inscrivent dans une interaction à long terme (une mandature de conseiller régional), ces énoncés, performatifs dans un premiers temps, sont constamment remis en question par les actes et les pratiques qui les précédent. Il ne s'agit en effet pas de dire qu'on agit comme un des décideurs de l'institution pour décider.

Les acteurs construisent donc en permanence des ponts entre leurs pratiques et leurs mises en récit. Ils mettent ainsi en œuvre des pratiques créatrices et cherchent à importer, souvent depuis d'autres institutions, de nouvelles définitions de leur rôle, qu'ils s'efforcent de légitimer en les référant aux modèles de grandeurs existants. Avec ces mises en parallèle des actes et pratiques d'un côté et des mises en récit de l'autre, l'objectif est de parvenir à recréer le cadre dans lequel se déroulent les interactions. Il s'agira alors d'une reconstruction, avec une visée interprétative. Avec l'utilisation des économies de la grandeur, on cherchera alors à repérer les récits dont les contenus sont très proches et ainsi cerner les variables pertinentes pour comprendre comment devient-on responsable régional ?

DISPOSITIF D'ENQUÊTE ET CHOIX DES TERRAINS

Suivre le processus d'application de la parité en temps réel, au prisme du genre et à l'aune de l'actualisation des rôles régionaux, a été l'ambition de ce travail de thèse. Les choix théoriques ont contraint à porter une attention particulière et permanente aux techniques de recherches d'une part et à la représentativité du panel d'autre part. Analyser les actualisations de rôles au sein d'une institution désormais paritaire nécessite en effet d'obéir à plusieurs contraintes relatives à l'espace/temps dans lequel s'inscrit ce travail. On peut en effet aisément concevoir que l'analyse d'un processus en temps réel nécessite de manière très pratique de s'entretenir régulièrement avec les acteurs. Le soin porté au choix des terrains d'enquêtes, la représentativité du panel ainsi que les techniques d'entretien méritent donc à leur tour une explication.

Méthodes d'entretiens

Interroger de manière ouverte les acteurs régionaux sur leurs représentations de la parité et sa mise en application supposait – l'hostilité publique à la parité n'étant plus autorisée depuis son adoption législative – n'obtenir d'eux qu'une partie de leur réalité. Cette prise de conscience amorcée, l'étude a constamment veillé à utiliser des outils d'enquête adaptés à l'entretien. Considérer l'entretien comme une « *rencontre sociale* » sans jamais céder à la tentation d'empathie ou de trahison a alors été l'un des guides clés de cette recherche.

Evaluation des biais possibles à l'entretien

Interroger l'acteur directement sur le sujet de notre analyse introduit un biais dans l'interaction chercheur/ acteur. En effet, à la suite de l'adoption de la loi, et d'après le panorama dressé par Yves Sintomer, la parité semble routinisée. Tout au plus, sont autorisées les expressions « *c'est dommage d'avoir dû passer par une loi* » ou encore « *on ne peut pas forcer les femmes à faire de la politique* ». Alors interroger les acteurs sur la parité, et sur leurs représentations de l'Autre – du sexe opposé – revient à solliciter un discours policé sur la parité où la nuance de la typologie s'effectuerait selon la césure « *pro-paritaires* » / « pas *contre la parité* ». Inséré dans une morale de la communication, l'acteur est, selon Erving Goffman, condamné à suivre les normes. Il passe une grande partie de sa vie sociale à

respecter les règles ou du moins à en donner l'impression. Il ne s'agit pas d'avoir un comportement moral, il faut aussi, pour se faire accepter, sacrifier aux apparences de la moralité. Le choix a donc été fait de ne pas, à de rares exceptions, « *divulguer* » l'objet exact de notre recherche, mais plutôt de permettre à l'acteur de s'exprimer sur ses représentations à travers le rôle des conseillers régionaux. L'ambition de cette stratégie était de délester l'acteur du « *politiquement correct* », et de lui offrir ainsi la possibilité de « *dévoiler* » ces représentations. A la suite de George Herbert Mead[92], le sociologue américain postule que les rôles sont des médiateurs qui contribuent à la construction des « *moi* », des « *je* » et des « *soi* ». Cette perspective théorique semble intéressante pour interroger l'acteur.

Les différentes études ont montré qu'il existe un problème pour qualifier la réalité du monde, quand cette dernière se situe en dehors des situations de face à face. Elles rejoignent par là les travaux d'Erving Goffman lorsqu'il évoque dans ses premiers travaux la difficulté à décrire, à définir la réalité. Toute l'œuvre d'Erving Goffman est d'ailleurs traversée par une apparente dichotomie entre réalité/fiction, faire/faire semblant[93]. Apparente car cette tension est gommée, du moins affaiblie, par la minutie des descriptions. Lorsque les règles tendent à fixer la grammaire des actions, Erving Goffman s'efforce de montrer le caractère inachevé du monde. Inversement, lorsque la stratégie, la maîtrise des émotions sont rendues visibles par les détails de l'observation, l'analyse de la situation insiste sur les cadres, sur l'ordre de l'interaction. Les actions se ramènent alors à des configurations limitées, qui sont toujours l'occasion de négociations et qui donnent lieu en permanence à des réajustements.

L'observation comme interaction est une « rencontre sociale »

Dans *Ethnographie de l'action*[94], Albert Piette tente de dépasser les analyses sociologiques selon lesquelles le chercheur, par son inscription sociale même dans la société, (avec les caractéristiques sociales qui lui sont propres : sexe, âge, classe d'origine, position sociale…), biaise l'analyse qu'il effectue. Au contraire, Albert Piette invite à jouer en quelque sorte de cette ambiguïté. Pour lui, une analyse interactionniste réussie, autrement dit une observation

[92] Mead George Herbert, *Mind, Self, and Society*, University of Chicago Press, 1934. Traduit en français *L'esprit, le soi et la société*, in "*Lien social (le)*", PUF, Paris, 2006.
[93] Comme le note Pierre Bourdieu, la tradition des sciences sociales s'est constituée sur une apparente dichotomie qui a pour fonction de fonder des disciplines scientifiques clivées. Bourdieu Pierre, *Médiations pascaliennes*, Seuil, Paris, 1997.
[94] Piette Albert, *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Métailié, Paris, 1996. Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Ibid*. Frédéric Keck, *Ibid*.

participante, se note au naturel des situations. Un chercheur qui rit avec ses interlocuteurs, qui pose au bon moment, à propos, et sans obéir à la construction d'un questionnaire préalablement établi les questions qui permettent de comprendre la réalité des autres interactions offre les prémisses fondateurs d'une analyse interactionniste réussie. Ceci ne signifie par pour autant que le chercheur doive impérativement entrer dans le jeu des acteurs qu'il interroge. Mais, l'observation comme interaction est une « *rencontre sociale* » constituée d'actions, d'échanges verbaux et de gestes. Elle ne se réduit pas à de l'affection, caractérisée dans la relation à l'autre par un système d'immersion à son monde, dans son cadre. Cette relation qui induit une action spontanée, directe et vraie ne permet pas au chercheur la distance nécessaire à un spectateur impartial, capable de comprendre la multitude des réalités.

Le rapprochement peut être ici fait avec « *la compassion envers le malheureux* »[95] définie par Luc Boltantski comme un processus direct entre le spectateur et le nécessiteux. L'engagement du spectateur sera direct et sans limite tant que ce dernier ne rentrera pas en contradiction avec ses propres intérêts. Comme le note Pierre Singer, le sacrifice consenti doit être aussi important qu'il est possible sans toutefois négliger la règle selon laquelle il n'est pas possible de « *sacrifier quoi que ce soit d'importance morale comparable* »[96].

L'affection n'est pas la seule condition psychologique à avoir ressurgi dans le cadre de cette étude. L'empathie, autre disposition psychologique, a, sans pour autant avoir été rejetée, dû à certains moments être considérée comme un « *outil de travail* ». Il est difficile, compte tenu de la proximité physique et sociale qui existe avec une partie de notre sujet (les femmes) de ne pas éprouver une certaine empathie. A plusieurs reprises, on est en effet confronté à la solitude politique de certaines candidates. Confessions « *en off* »[97], pleurs, ont parfois participé à l'explicitation de leur réalité. Loin de souscrire à la totale neutralité axiologique du chercheur, la posture adoptée a été celle d'une confortation à la réalité de l'acteur. Il ne s'agit pas de dire, d'affirmer ou même de confirmer la vision de l'acteur, mais de prendre en compte

[95] Luc Boltanski, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, 2e édition, Paris, Gallimard, 2007.
[96] Pierre Singer, Famine, affluence and morality, in Philosophy and Public Affairs, Vol. 1, n°3, 1972. pp. 229-243.
[97] Précisons ici que dans la majorité des cas, les conseiller-e-s régionaux/ales qui s'expriment sont clairement identifié-e-s dans le texte. Cette identification s'est effectuée à la suite de leurs accords. Toutefois, dans un même entretien, pour des raisons politiques et/ou personnelles diverses, certain-e-s acteurs/actrices n'ont pas souhaité que des leurs identités apparaissent dans les extraits d'entretiens cités. En conséquence, certains extraits d'entretiens – minoritaires et non néfastes à la compréhension de la situation – ont été « *anonymisés* ».

son point de vue, et de considérer par cette action même que sa description correspond à une réalité, au moins à « *sa* » réalité. Comme le remarque Luc Boltanski, « *c'est surtout l'action elle-même qui fait problème. Le spectacle du malheureux –en l'occurrence la candidate dans une solitude émotionnelle à un moment T- étant transporté jusqu'au témoin –le chercheur – son action en retour doit être transportée jusqu'au malheureux* »[98].

Se pose alors la question épistémologique des limites de cette empathie. Si, à l'instar de Bourdieu et Kaufman[99] on souscrit à l'empathie comme outil de recherche, dans le cadre d'un *suivi de processus en temps réel*, le chercheur doit imposer des limites à cette empathie. L'empathie n'est en effet pas un « *outil rétractable* » à souhait. En ce sens, elle doit se marquer différemment selon s'il s'agit d'un entretien unique ou d'une série d'entretiens. Dans le cadre d'un suivi de processus en temps réel, l'empathie exprimée dans un premier entretien doit se confirmer dans un second entretien par une proximité plus grande avec l'acteur. Mais l'expression publique de cette reconnaissance mutuelle peut alors entraîner une suspicion des autres acteurs en présence. Aussi, l'empathie doit être mesurée eu égard aux bénéfices apportés au moment T et aux conséquences qu'elle pourra éventuellement avoir au moment T+1. Comment réussir une analyse interactionniste sans tomber dans le piège de l'empathie qui tend souvent vers l'affection, empêchant ainsi la mise à distance du chercheur par rapport à son sujet ? Il s'agit alors pour l'analyste d'opérer un processus d'équilibration entre deux tendances opposées que sont l'inclusion et la distance. Ce processus d'équilibration est rendu possible par un ensemble de tactiques, d'ajustements, par lesquels l'observateur produit sa place, la négocie et la renégocie perpétuellement[100].

Dans le cas cité précédemment, qui peut être considéré à plusieurs égards comme un cas « *extrême* », la proximité physique et sociale autorise l'acteur à penser une certaine connivence avec le chercheur, en l'occurrence la chercheuse. A cet égard Erving Goffman ne parle-il pas d'une exposition de « *son propre corps et de sa propre personnalité (…) à tous les imprévus pouvant toucher un ensemble d'individus, afin de pénétrer physiquement et écologiquement leur réponse à leur situation sociale* » ? La stratégique analytique doit alors consister à dégager une image de réalité similaire à la réalité décriée. Il ne s'agit pas

[98] Luc Boltanski, *La souffrance à distance*, Folio essai, Paris, 2007. p. 45.
[99] Bourdieu Pierre, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992. Bourdieu Pierre, *La misère du monde*, Paris, Point, 1993. Kaufman Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996,
[100] AlbertPiette, *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Métailié, Paris, 1996. p. 68- 72. Anne Marcellini et Mahmoud Miliani, *Ibid*. Frédéric Keck, *Ibid.*

d'acquiescer, ni même de partager de manière explicite sur « *la* » réalité évoquée, mais plutôt de donner une assise à cette réalité. Pendant le temps de l'interaction, face à face spatio-temporellement limité, le chercheur peut être déontologiquement autorisé à partager la réalité, le cadre de vie de l'acteur avec lequel il est en présence. La « *parole agissante* » qui se construit dans ce temps d'interaction et qui acte une certaine empathie, doit se désagréger une fois la porte fermée, l'entretien terminé.

Ni empathie, ni trahison

Le suivi du processus en temps réel complique parfois l'exercice dans le sens où si l'empathie disparaît une fois l'entretien terminé et les salutations effectuées, elle ne renaît pas complètement mais il doit toujours en subsister une trace dans les entretiens suivants. Il ne s'agit pas de créer une empathie toujours plus grande. Au contraire, une connivence croissante entre l'acteur et le chercheur pourrait aboutir à une immersion du chercheur dans le cadre de l'acteur dont les effets pervers ont été soulignés précédemment. Dans le cas inverse, si la connivence est sensiblement croissante dans le cadre interactions, mais qu'elle est limitée à ce même cadre, le chercheur risque de bafouer une des règles déontologiques qui consiste à respecter l'acteur dans son identité. Ni empathie, ni trahison.

Dans des cas qui ne se veulent pas extrêmes, le/la chercheur/chercheuse doit toujours veiller à participer à la construction d'une hypothétique connivence (entre lui/elle et l'acteur) dans l'imaginaire de l'acteur. Cette stratégie s'est traduite par des tenues vestimentaires qui pouvaient « f*aire penser*»…à une appartenance commune au même groupe social, politique que l'acteur en présence et par, au contraire l'abandon temporaire d'attributs qui excluraient de facto le/la chercheuse du cadre ordinaire de l'acteur[101]. De la même manière, la question du langage, jamais abordée dans les manuels de sciences politiques relatifs aux méthodes d'entretiens paraît être un des éléments essentiels de la réussite ou à contrario de l'échec de l'interaction. Le chercheur doit s'adapter aux façons de faire, mais aussi de dire de l'acteur.

[101] De manière très pragmatique, des vêtements de couleurs vives comme le rouge ont été préférés lors de rencontre avec des candidat(e)s socialistes, tandis que le bleu a été privilégié lors d'entretiens effectués avec des élu(e)s UMP/UDF ou FN. Les bijoux ont été différenciés selon le sexe et le parti de l'acteur interrogé : des boucles d'oreilles longues ont été utilisés en présence de candidates socialistes ou appartenant au groupe des Verts, tandis que des bijoux plus « *discrets* » ont par ailleurs été utilisés pour les candidat-e-s issu-e-s de partis situés à droite de l'échiquier politique. De la même façon, les entretiens ont toujours été effectués avec un ensemble vestimentaire qui tendait à marquer le sérieux de l'étude. Les jeans ont ainsi été proscrits. Ils ont systématiquement été remplacés par un pantalon de tailleur…de couleur noire.

La difficulté ne consiste généralement pas à s'adapter, mais à s'adapter quasi-instantanément sans éveiller le soupçon de l'acteur sur « *l'artificialité* » de l'exercice.

Ainsi, dans un premier temps, un langage scientifique, spécifique qui vise à imposer dans les schèmes de l'acteur un statut si ce n'est supérieur, au moins identique au sien, est le premier exercice régulièrement effectué au cours de ce suivi de processus. Si l'acteur semble soutenir ce niveau de langage avec une aisance naturelle, qui ne renverrait en aucune manière à un habitus clivé, l'exercice consiste à maintenir le niveau là où l'acteur le place. Au contraire, si l'acteur, comme ce sera régulièrement le cas lors de l'entretien, évoque de manière explicite ou implicite ces hésitations, face au « *langage scientifique* », il convient de veiller à utiliser un langage non pas plus familier, mais moins soutenu. L'évocation d'un parent, grand parent ou la connaissance de conditions sociales similaires (du type « *mon grand père était lui aussi agriculteur*.. ») invite l'acteur à partager le temps de l'entretien sa réalité, avec moins de faux-semblants.

Un panel représentatif des caractéristiques des régions et les phases d'observation

Grâce à l'appui de la Préfecture de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, les listes électorales de tous les partis politiques présents lors des élections de mars 2004 ont été recueillies. Fournissant l'âge, la profession et les mandats des candidat-e-s, ces données ont fourni quelques éléments sur les filières d'accès au mandat de conseiller régional. Les données relatives au mandat ont par exemple permis de comprendre dans quelle mesure le cumul de mandats des femmes et des hommes est une ressource au moment de l'investiture. Si les autres données ont permis de cerner les caractéristiques sociales des conseiller-e-s régionaux, l'étude a été approfondie par une enquête et deux séries d'entretiens.

En Aquitaine, après la victoire de la coalition PS/Verts, le parti socialiste a la majorité absolue (sans les conseiller-e-s régionaux/ales Verts) au sein de l'Assemblée régionale. En Poitou-Charentes, la coalition PS/Verts/PC est nécessaire à une majorité régionale. Toutefois, le leadership communicationnel de Ségolène Royal s'appuie peu sur la présence des Verts et des communistes. Aussi, malgré des entretiens et une collecte des données de l'enquête sociologiques avec les conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s de tous les partis en présence dans les deux assemblées, cette étude a privilégié l'entrée dans le rôle des conseiller-e-s/ régionaux/ales socialistes. Les mises en récit, les caractéristiques sociales et politiques des conseiller-e-s régionaux/ales des coalitions respectives n'interviennent qu'à la marge.

Aquitaine, une Région[102] gouvernée par la gauche

Le conseil régional d'Aquitaine est composé de 85 membres. En mars 2004, face à Xavier Darcos (UMP) et François Bayrou (UDF), Alain Rousset (P.S), Président sortant, est de nouveau réélu. Sa majorité comprend 46 élu-e-s PS et divers gauche (20 élues femmes et 26 élus hommes), deux élu-e-s PRG (deux élues femmes), neuf élu-e-s Verts (cinq élues femmes et quatre élus hommes). L'opposition comprend onze élu-e-s UMP (cinq élues femmes et six élus hommes), dix élu-e-s UDF (cinq femmes et cinq élus hommes) et sept élu-e-s FN (deux élues femmes et quatre élus hommes).

Poitou-Charentes, un territoire[103] traditionnellement ancré à droite

Le conseil régional de Poitou-Charentes comprend 55 membres. Lors des élections de mars 2004, Poitou-Charentes est la seule région française où les deux principaux candidats à la présidence sont des femmes. En battant la présidente sortante (UMP) Élisabeth Morin, Ségolène Royal (P.S) devient alors la seule femme Présidente de région. Sa majorité est composée de 20 élu-e-s socialistes (neuf élues femmes et onze élus hommes), six élu-e-s du Parti communiste (trois élues femmes et trois élus hommes), sept élu-e-s Verts (deux élues femmes et cinq élus hommes), deux élu-e-s du Parti radical de gauche (une élue femme et un élu homme) ainsi que deux élu-e-s divers Gauche (deux élues femmes). L'opposition est quant à elle composée de 15 élu-e-s UMP/UDF (sept élues femmes et huit élus hommes) et trois élu-e-s du Front national (trois élus hommes).

[102] Avec une surface de 41 308 km², soit l'équivalent de la Belgique ou de la Suisse, l'Aquitaine est l'une des plus grandes régions de France. Au total, sa population s'élève à 3 054 252 habitants, soit 5% de la population nationale. Elle se situe ainsi au 6ième rang des régions françaises. Située dans le Sud-Ouest de la France, elle comprend cinq départements: la Gironde (1 287 334 habitants, 542 communes), la Dordogne (388 293 habitants, 557 communes), les Landes (327 334 habitants, 331 communes), le Lot-et-Garonne (305 380 habitants, 319 communes) et les Pyrénées-Atlantiques (600 018 habitants, 545 communes). Sa capitale administrative est Bordeaux. Si l'espace urbain occupe seulement 17 % de son territoire, 70 % de sa population réside en ville. Ainsi, plus d'un Aquitain sur trois réside dans l'une des trois agglomérations urbaines qui comptent chacune plus de 150 000 habitants : Bordeaux, Pau et Bayonne. Depuis les années 1990, sa population a enregistré une progression de 6,1%, soit un taux supérieur à celui de la population française (4,9%).

[103] Avec une population de 1 668 337 habitants, pour un territoire de 25 810 km², la région Poitou-Charentes se situe au 15ième rang des régions françaises. Elle regroupe quatre départements : la Charente (341 275 habitants, 404 communes), la Charente-Maritime (576 855 habitants 472 communes), les Deux-Sèvres (347 652 habitants, 308 communes) et la Vienne (402 555 habitants, 281 communes). Sa capitale administrative est Poitiers. Les trois plus grandes agglomérations de cette région, soit Poitiers, La Rochelle et Angoulême, comptent plus de 340 274 habitants (soit plus de 20% de la population picto-charentaise).

L'essentiel du travail de terrain réside dans l'observation en temps réel de la mise en œuvre de la loi sur la parité dans deux régions contrastées que sont le Poitou Charente et l'Aquitaine. Au cours de la première année de thèse, ce dernier a été constitué de quatre phases principales.

L'observation de la constitution des listes régionales a été la première phase du travail. Parce qu'elle représente l'une des phases les plus importantes en terme de rôle, avec un va-et-vient permanent entre les faces et les figures (notamment entre ce qui se joue en coulisses et ce qui est présenté aux électeurs), elle a constitué l'essentiel du travail de terrain. Afin de mieux percevoir le rôle de chacun-e-, la représentation que chacun-e- avait de son rôle, et l'effet d'affichage lors de la présentation de la future liste, ces entretiens ont été réalisés avec toutes les catégories[104] d'acteurs « *visibles* » de ce temps fort. Lors de cette période, un peu moins d'une centaine d'entretiens ont été effectués avec les différents acteurs régionaux.

L'un des objectifs des entretiens réalisés dans cette première phase était de comprendre les processus de sélection des candidat-e-s: quel-le-s membres du parti composent les listes et quel-le-s candidat-e-s figurent finalement en positions éligible. Dans cette optique, 15 entretiens ont été menés auprès de têtes de listes départementales. Mais les têtes de liste n'ont pas eu l'apanage des incessantes relances en vue d'obtenir un entretien. Les colistier-e-s, les évincé-e-s, mais aussi les militant-e-s ont été sollicité-e-s.

Si l'intérêt porté aux candidats reste une démarche classique, celle d'interroger les évincé-e-s est moins évidente. Pourtant, elle s'est très vite avérée indispensable à la compréhension du cadre et aux rouages des systèmes partisans. Libérés de la contrainte hiérarchique et des règles qui y ont trait, les entretiens réalisés ont, par « *clarification de contraste* »[105], permis d'avoir accès aux luttes pour l'attribution du trophée en même temps qu'ils ont permis un « *pied* » dans les « *coulisses* », habituellement réservées aux seuls initiés. Cet accès traditionnellement non autorisé a permis d'anticiper sur certains réajustements de cadre. Au total, 98 entretiens (48 avec des candidates et 50 avec des candidats) on été menés.

[104] Les catégories analytiques développées ne sont pas l'expression de la réalité. Elles doivent par conséquent être seulement être considérées comme des formes de guide pour comprendre la réalité.
[105] Charles Taylor, *La liberté des modernes*, Paris, PUF, 1997.

Les entretiens effectués avec les militants pendant la période électorale n'apparaissent que peu dans cette thèse au regard du travail fourni. Initialement, il s'agissait d'établir une comparaison entre le rôle attendu par le parti, le rôle investi par l'acteur et la réception qui en était faite par les militants, « *passifs avertis* » dans ce jeu de rôle. L'entreprise, compte tenu de l'investissement demandé, n'a été mise en place qu'en Aquitaine, dans une période limitée que représentent les élections et n'a eu lieu qu'avec les militants du Parti socialiste et de l'UMP. Ces interactions ont toutefois été riches dans le sens où elles ont permis de prendre la mesure de la stratégie de rôles conduite par les différentes structures partisanes locales.

Après un détour en « *passager clandestin* » par les coulisses, les entretiens avec les têtes de liste et les candidat-e-s en position éligible ont repris. La deuxième phase d'observation, phase d'observation de la sélection des candidat-e-s, a alors commencé. Les entretiens précédemment évoqués ont alors permis de ne pas systématiquement souscrire aux discours des leaders consistant à penser la sélection uniquement comme une recherche d'équilibre, mais au contraire à pointer ce qui s'avérait être les prémices d'une lutte pour la définition d'un cadre et des rôles qui y sont impartis. Avec des entretiens auprès des candidat-e-s têtes de liste, les deuxièmes des listes et les candidat-e-s en position éligible, une esquisse essentielle de définition des rôles attendus par chacun a donc été dessinée.

Le suivi de la campagne a aussi donné lieu à une récolte de documents de campagne (tract, programme, profession de foi…). L'intérêt a été moins porté sur l'analyse des programmes, des politiques énoncées que sur les façons de dire. C'est dans cette même optique qu'a été effectué un suivi des meetings organisés par les trois plus grands partis (PS, UMP et Modem) en terme d'électorat et donc susceptibles de siéger dans les assemblées régionales. Lors d'un de ces déplacements dans les Pyrénées-Atlantiques, l'intégration dans le « *clan* » d'Alain Rousset a permis de s'introduire de nouveau, cette fois-ci en passagère semi-clandestine et donc d'observer de l'intérieur ce qui se joue dans les coulisses. Quels étaient à ce moment là, en « *off* », les rôles dévolus à chacun. L'expérience n'ayant pas pu être réalisée en Poitou-Charente, l'analyse n'a porté que sur les observations effectuées lors d'un forum participatif organisé à Poitiers, le 8 mars 2004, à l'occasion de la journée internationale de la Femme.

Passagère semi-clandestine

La métaphore « *semi-clandestin* » est utilisée pour montrer l'ambivalence de notre posture. Non clandestin, car conviée par un proche collaborateur du Président de région, il n'y a pas eu lieu de montrer une face différente de la figure « *doctorante en sciences politiques* ». Toutefois, compte tenu du sujet et des non-dits qu'il est susceptible d'engendrer quant aux représentations de l'Autre (le sexe opposé), il a été préférable de ne pas mentionner la dimension genre de cette recherche et de privilégier au contraire la problématique « *comment devenir responsables régionaux* ». Ce passage dans les coulisses a donc le parfum de l'escapade d'un passager avec papier, mais de faux papiers. Semi-clandestine, donc.

La troisième phase, transition entre ce premier cycle d'observation et la mise en place des assemblées, a alors eu lieu. L'observation du processus en temps réel a ici essentiellement été opérée à partir de deux outils d'analyse. L'observation en séance plénière des comportements, des manières de faire et des manières de dire a constitué le premier outil de recherche. Mais il a lui-même été consolidé par les entretiens effectués avec les acteurs en présence au sein de l'Institution régionale (deuxième série d'entretiens). Ces derniers ont quant à eux été scindés en deux catégories d'acteurs : ceux qui détiennent une fonction élective et ceux qui ont une charge administrative. Au total, 98 entretiens ont été effectués avec les élus et quatre avec les cadres administratifs. Si les entretiens avec les administratifs ont été effectués dans une période limitée et avec l'objectif de recadrer les rôles à travers la mise en récit d'acteurs agissant dans les « *coulisses* », l'échelonnement des entretiens sur pratiquement toute la durée de la mandature (Novembre 2003 – Juillet 2007) a eu pour visée de comprendre les changements opérés dans les postures de rôles.

Il s'agissait ici d'observer les rôles investis après l'élection. Interroger les élu-e-s sur leurs rôles au sein du conseil régional a pour visée de comprendre d'une part les actualisations de rôles opérées (entre la phase électorale et la première phase de mandature) et d'autre part l'importance du genre dans cette activité politique régionale. Cette phase a été étudiée à partir des attributions de responsabilités dans les terrains observés, mais aussi au niveau français et enfin par la mise en récit des différents acteurs concernés par ces attributions.

Au total 17 élues (14 élues socialistes, cinq élues UMP/UDF et une élue du FN) et onze élus (huit élus socialistes, trois élus UMP/UDF et un élu FN) ont été interviewé-e-s. D'autres

variables telles que l'expérience, le rural/urbain, l'âge des élu-e-s, ont été prises en compte lors [106]de la composition de ce panel.

Ainsi, ce double travail de terrain observation/ mise en récit a permis de comprendre quel sont les décalages à l'œuvre, les moments de ruptures et les dissonances entre les pratiques et les mises en récit des acteurs.

Enfin, une enquête sociologique a été déployée. L'enquête a été adressée à tous les élus des deux conseils régionaux (le questionnaire a été distribué lors des assemblées plénières et a été suivi d'entretiens téléphoniques)[107]. Divisée en cinq parties, elle tente de comprendre les déterminismes sociaux de l'intérêt porté à la politique par les conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine et de Poitou Charente. Elle vise à comprendre les « prédispositions socialement et historiquement constituées à la réussite politique ». La première partie, la deuxième partie ainsi que le tableau « *historique des mandats* » (cinquième partie) essaient de mesurer l'importance des facteurs structuraux pour accéder à l'éligibilité[108]. Au contraire, la troisième, quatrième partie, l'état civil, ainsi que la fin de la première partie évaluent davantage les variables relationnelles à l'œuvre dans le processus d'éligibilité[109].

Lors des entretiens, ce travail s'est doublé d'une précaution méthodologique relative au choix du sujet. Avant de commencer, il est apparu essentiel d'expliciter concrètement ce qu'a été notre démarche lors des interactions avec les acteurs régionaux. En quelque sorte, définir le rôle du/de la chercheur/se. Il s'agit in fine de montrer que cette méthode d'entretiens, inhabituelle, et qui peut paraître dans un premier temps contraire aux règles déontologiques, en même temps qu'elle invite à une nouvelle démarche de recherche, préserve la face des acteurs interrogés.

---

[106] Michel Offerlé, *Entrée en politique*, Politix, n°35, 1996, pp. 3-5.

[107] En Aquitaine, 38 des 46 conseiller-e-s régionaux/ales socialistes et issu-e-s du parti radical ont répondu à l'enquête (20 conseillers régionaux et 18 conseillères régionales). Dans les rangs UMP/UDF, 15 des 21 conseiller-e-s régionaux ont répondu à l'enquête (10 conseillers et cinq conseillères régionales). En Poitou-Charentes, Sur les 24 conseiller-e-s régionaux/ales 20(dont dix hommes et dix femmes) ont répondu. Quant au groupe UMP/UDF, neuf des 15 conseillers régionaux (dont cinq conseillers et quatre conseillères régionales) ont participé à l'enquête. Les conseiller-e-s régionaux/ales ayant répondu à l'enquête n'ont parfois répondu qu'à une partie du questionnaire. Les conseiller-e-s régionaux/ales comptabilisé-e-s ici ont répondu à la majorité du questionnaire. Les « *non réponses* » expliquent enfin, pourquoi les données recueillies ne prennent pas systématiquement en compte le même nombre d'élu-e-s.

[108] Voir le questionnaire en annexe. Les facteurs structuraux ont ainsi été mesuré grâce au niveau d'études, à la profession, les engagements politiques antérieurs ou encore les fonctions électives des élus.

[109] Par exemple en interrogeant les élus sur le niveau d'études de leur conjoint, la profession de leurs parents, mais aussi l'équilibre des temps sociaux à l'intérieur de la sphère privée.

L'opportunité d'étudier la mise en application de la parité en Aquitaine et Poitou-Charentes

La quasi étude ethno-méthodologique a conduit à opérer des choix dans l'observation du terrain. Devant l'impossibilité d'étudier et d'observer le processus en temps réel dans toutes les régions, une sélection a dû être effectuée. En choisissant de suivre le processus de mise en application de la parité en Poitou-Charentes et en Aquitaine, l'étude a eu la possibilité de comprendre comment l'entrée des femmes en politique jouait sur les usages stratégiques de Président-e- de Région dans des mêmes positions de pouvoir mais dans des positions de leaderships différents. Ces deux approches, d'apparence en opposition, ont été mises en complémentarité au sein d'un même raisonnement comparatiste[110].

Le leadership : une entreprise collective dépendante de la configuration territoriale

Malgré les nombreuses tentatives scientifiques, il n'y a pas de caractéristiques communes à tous les leaders. A l'instar d'Alwin Gouldner, le leadership a donc été dans le cadre de cette étude considéré comme *« un rôle qu'un individu occupe à un moment donné dans un groupe donné. Un leader n'est pas une personnalité entière, mais une personne qui, dans certaines situations, réactive les valeurs intégratrices du groupe. Clairement, un même individu peut être à la fois follower et leader dans deux 'segments' de sa vie ou dans le même segment à des moments différents »*[111]. Si le rôle est occupé par un individu, il n'en demeure pas moins clair que la construction d'un leadership est « *toujours une entreprise collective quelle que soit son degré de personnalisation »*[112]. Indépendamment des fonctions électives exercées, construire un leadership implique d'agréger « *des cercles étendus de relations, que ces relations soient instrumentales ou affectives, car c'est là le plus sûr moyen d'influencer des*

[110] Cette « *opposition* » n'est pas sans rappeler l'opposition classiquement opérée entre l'approche comparatiste durkheimienne et l'approche webérienne : « *la première consisterait à comparer un choix étendu de sociétés pour éprouver la robustesse des analyses proposées et les effets respectifs de différentes variables explicatives (…) tandis que la seconde s'inscrirait davantage dans une perspective compréhensive qui fait place aux représentations des individus, et conduit à la construction d'idéaux types censés mettre en cohérence les singularités distinctives des réalités observées et leurs fondements sociaux, historiques et culturels* ». Serge Paugam (Sous la direction de), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010.

[111] Alwin Gouldner, *Op. Cit*., p. 20.

[112] Frédéric Sawicki, *Leadership politique : un concept à remettre sur le métier ?* In Smith Andy, Sorbets Claude (Sous la Dir.), *Le leadership politique et les territoires. Les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003. p. 71-88. Jacques Lagroye, *Ibid*. Jean-Louis Briquet, *Ibid*.

cercles sociaux plus larges »[113]. La structuration du leadership est donc dépendante des rapports sociaux établis – avec notamment les relations leaders/« *followers* » –, de l'emboîtement des structures politiques et de la dimension organisationnelle partisane.

Un dernier paramètre, et non des moindres, reste à prendre en compte dans cette structuration : la configuration du territoire. Les leaders sont en effet amené-e-s à considérer différemment la structuration s'il s'agit d'un territoire de leur couleur politique ou pas, s'il existe déjà un leadership concurrent sur ce territoire. Ils prennent enfin en compte les ressources sociales et politique dont ils disposent et les ressources pertinentes à mettre en place pour accroître les chances d'être suivi-e-s sur le territoire.

Leadership terrien en Aquitaine, leadership communicationnel en Poitou-Charentes

L'étude de la mise en application de la parité par Ségolène Royal et Alain Rousset permet pour la première fois de comparer les opportunités, les appropriations et les usages stratégiques de la loi effectués par une femme et un homme appartenant à la même formation politique (le PS), issu-e-s de la même génération, et doté-e-s de capitaux politiques *en partie* similaires, les deux candidat-e-s à la Présidence ayant exercé ou exerçant d'importantes fonctions administratives[114] et électives. Contrastées dans leurs leaderships au moment des élections de mars 2004, l'Aquitaine et le Poitou-Charentes sont alors devenus des terrains d'investigations privilégiés. « L'*approche par le leadership permet précisément de montrer que la question territoriale pèse simultanément sur les espaces de représentation et les espaces de gestion.* »[115]

L'application de la parité dépend de la position de son maître d'œuvre dans le champ politique et au sein de son parti[116]. Or, au moment des élections régionales, Alain Rousset et Ségolène Royal sont dans des positions de pouvoir différentes. En 2004, Alain Rousset s'inscrit dans la continuité du système. Il doit stabiliser son pouvoir en s'appuyant sur les soutiens et solidarités établis dans la mandature précédente. Président sortant socialiste dans une Région

[113] Frédéric Sawicki, *Ibid*.
[114] Alain Rousset a fait ses études à l'Institut d'études politiques de Paris et est également diplômé d'études supérieures juridiques tandis que Ségolène Royal est énarque.
[115] Smith Andy et Sorbets Claude, *Des leaderships en liberté conditionnelle ? in* Leaderships et arrangements territoriaux, Sciences de la Société, Presses Universitaires du Mirail, n°53, 2001.
[116] Catherine Achin et Alli, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

dont quatre des cinq départements sont détenus par des leaders socialistes, Alain Rousset doit négocie les soutiens locaux sur la base des transactions contractées dans le passé. Or, en 1998, au moment de sa première investiture, Alain Rousset, faiblement pourvu en capitaux politiques, ne dispose pas de ressources personnelles suffisantes pour imposer son leadership. Les soutiens locaux sont acquis en échange de vice-présidences attribuées aux leaders départementaux.

A la fin de sa mandature, faiblement doté en capitaux politiques, le Président sortant ne dispose pas d'une assise territoriale conséquente : les réseaux d'élu-e-s, l'absence de mandat au niveau national, une identification de son nom à la Région ou encore un pouvoir de coercition fondé sur l'exécutif lui font toujours défaut[117]. Durant la campagne de mars 2004, et plus particulièrement lors de la sélection des candidat-e-s, le candidat – pourtant Président sortant – reste alors tributaire des leaderships départementaux. Profitant de modalités de sélection qui privilégient l'échelon départemental, ces derniers adoptent au contraire une posture strictement décisionnelle, sans négociation avec le leader régional. Ce refus de transaction marque les limites du leadership d'Alain Rousset.

En Poitou-Charentes, la configuration du leadership est au contraire tout à fait différente : le leadership est en rupture par rapport au leadership précédent. Les socialistes, absents de l'exécutif dans la mandature précédente, doivent s'établir par rapport au leadership mis en place sous la direction de Jean-Pierre Raffarin. A l'époque Premier Ministre, ce dernier incarne le Gouvernement quand Ségolène Royal marque de son image un territoire dépourvu jusqu'alors de leadership socialiste fort. D'ailleurs, à l'inverse de l'Aquitaine, les partis de gauche (parti socialiste, mais aussi le parti communiste ou encore les Verts) ne sont clairement pas en position de décision sur le territoire régional. Outre l'institution régionale dirigée par Jean-Pierre Raffarin puis par Élisabeth Morin, trois des quatre départements qui composent la Région sont établis à droite de l'échiquier politique. Un seul département est donc dirigé par un exécutif socialiste. Cette absence de soutiens partisans au niveau local réduit les transactions à effectuer entre la prétendante au leadership régional et ses soutiens potentiels, transactions auxquelles Alain Rousset est contraint en Aquitaine. Faiblesse

[117] Ce dernier est alors, jusqu'à l'élection et la mise en place de *son* exécutif, contraint d'adopter une posture expressive. «*Le discours n'est plus ici l'action. Il est même à l'inverse largement construit sur la base d'un douloureux constat d'impuissance* ». Il s'exprime, il « *occupe* » le terrain d'un point de vue communicationnel, mais au prix d'une renonciation explicite à agir. Il s'oppose ainsi aux leaders locaux, véritables i*nsiders* durant le temps de période électorale (de la sélection des candidat-e-s à l'élection des élu-e-s du Conseil régional).

structurelle pour la mise en place de réseaux d'élu-e-s, ce manque d'ancrage territorial des socialistes picto-charentais va induire (ou peut-être plus sûrement permettre) la mise en place d'un autre type de leadership, le leadership communicationnel.

Au contraire du leadership terrien, le leadership communicationnel incarné par Ségolène Royal s'inscrit dans une logique qui repose sur la confusion entre l'action et le discours. On peut ainsi parler de « *politique de la communication* », de « *marketing territorial* ». Elle joue tour à tour sur son identité de femme[118] (avec particulièrement une dimension « *trans-genre* » où elle investie sur la masculinité en même temps qu'elle est critiquée pour son « *autoritarisme* »), sa qualité de présidentiable à partir de 2005, avant de se présenter de nouveau comme « *une élue de terrain proche des préoccupations quotidiennes*». Par ce répertoire privilégié, elle marque une césure entre les légitimations opérées traditionnellement par les élu-e-s expérimenté-e-s et *son* action. Appuyée par les candidatures symboliques de femmes « *profanes* » et la mise en place de forums participatifs pendant la campagne, son discours devient action. Au contraire, les candidat-e-s expériementé-e-s ont tendance à adopter une posture expressive où le discours n'est plus action, mais construit sur un douloureux constat d'impuissance.

Les candidat-e-s locaux ne disposent pas de ressources personnelles nécessaires pour établir une négociation avec la Présidente. Ces candidat-e-s mettent en avant leur ancrage territorial en tant que « *capital collectif* », quand Ségolène Royal met en exergue sa notoriété nationale comme « *capital individuel* ». Dissonances tues ou mises en sourdine pendant la campagne électorale, comme en Aquitaine, cette structuration des rapports sociaux construite à partir d'un leadership communicationnel pose la question des conséquences en termes d'autorité et de légitimité des différentes postures.

[118] *« L'indépassable 'féminité'. La mise en récit des femmes en campagne* », in Jacques Lagroye, Patrick Lehingue, Frédéric Sawicki (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 200,* Paris, PUF, p. 281-303. « *Introduction* », Frédérique Matonti (dir.), *La démobilisation politique,* Paris, La Dispute, coll. « *Pratiques politiques* », 2005, p. 9-19. Matonti Frédérique, *Ségolène Royal*, Notice, Encyclopédie Universalis, 2007.

L'ascension politique d'Alain Rousset, le mandat unique de Ségolène Royal

Les victoires socialistes offrent aux Président-e-s de Région de nouvelles ressources sur lesquelles ils/elles prennent appui pour renforcer leurs leaderships. Les mécanismes de légitimation des leaders se construisent cependant sur des ressources inverses : en Aquitaine, Alain Rousset, Président sortant, dispose désormais d'un parcours politique ascendant[119] tandis qu'en Poitou-Charentes, après une carrière nationale[120], Ségolène Royal devient partisane du mandat unique.

En 2004, après sa réélection à la tête de la Région, Alain Rousset entre dans un processus d'accumulation des capitaux politiques. L'année de sa réélection, il devient Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, mais aussi et *surtout* Président de l'Assemblée des Régions de France (ARF). Marquant un pas supplémentaire dans son ascension politique, il est élu député en 2007. Ce gain de capitaux politiques permet au Président sortant de renégocier ses soutiens. Importants, les soutiens des leaders départementaux ne sont plus une condition sine qua none au leadership régional. Le Président sortant peut/veut davantage prendre appui sur ses soutiens fidèles et les « *followers* », majoritairement des femmes, dépourvu-e-s de ressources politiques.

Élue à la notoriété nationale, féministe et disposant de capitaux politiques rares qui en font une pionnière (ENA, carrière politique professionnelle et candidate à la Présidence) Ségolène Royal, au contraire d'Alain Rousset, se fait progressivement partisane du mandat unique. Elle joue sur son image personnelle, illustration locale d'un « *mandat unique* » pour contraindre ses coéquipier-e-s à limiter leurs fonctions électives. Déjà faiblement doté-e-s en ressources personnelles, cette limitation diminue encore davantage leurs chances de voir s'accroître leurs capitaux politiques, et *in fine*, leurs rôles dans le jeu régional. Si cette restriction des rôles

[119] Jusqu'en 2004, Alain Rousset dispose d'un parcours politique ascendant plutôt faible : Élu pour la première fois en 1988 comme conseiller général, il devient six ans plus tard Vice-président du Conseil général de Gironde (1994-1998). Cette même année, il devient maire de Pessac (33), charge qu'il occupe jusqu'en 2001. En 1989, il est également élu Vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux, fonction qu'il occupe jusqu'en 2004. En 1998, il est pour la première fois élu Président du Conseil régional d'Aquitaine. Sa carrière politique « décolle » vraiment en 2004. Après sa réélection en mars 2004 comme Président de la Région Aquitaine, il devient dans la foulée Président de l'Association des Régions de France (ARF). Il est élu député en 2007.

[120] Après un mandat de conseillère municipale exercé de 1983 à 1986 à Trouville-sur-Mer (Calvados), Ségolène Royal poursuit sa carrière en devenant Députée en 1988 (élue jusqu'en 2007, avec deux démissions pour entrer au Gouvernement), Conseillère générale (1992-1998), puis Conseillère municipale à Melle (1989-1995) et Niort (1995-2001), deux communes du département des Deux-Sèvres.

renforce le leadership communicationnel de Ségolène Royal, elle affaiblit du même coup les soutiens potentiels de ses « *followers* ». Or, tout-e- dirigeant-e- à des obligations à l'égard de ses soutiens. Au-delà de l'appartenance partisane commune, les usages paritaires sont donc relatifs aux leaderships en présence et au fait que le/la Président-e- soit une femme avec une dimension « *transgenre* » disposant de forts capitaux politiques ou un homme avec un parcours ascendant et tributaire pour partie des leaderships établis au niveau infra-régional.

PLAN DE THÈSE

Le champ politique est un univers où se jouent et se rejouent en permanence les rapports de forces et les recompositions susceptibles de rendre les conclusions moins pertinente au fil du temps. De nouveaux dispositifs, de nouveaux rapports de force – issus de processus classiques de professionnalisation politique ou de renouvellement du personnel politique – sont susceptibles de faire évoluer les constats[1]. Ceux-ci doivent donc être donc lus comme une photographie qui fixe, pendant six années, un état d'un processus en cours. L'intégration des femmes dans le champ politique se fait tout au long d'un processus qui va de la sélection des candidates à l'exercice de la fonction élective pour laquelle elles ont été élues. C'est pourquoi, le plan de la thèse, attentif au travail dans le temps, est avant tout un plan chronologique. Il décrit ainsi le processus d'entrée dans le rôle, débuté au moment de la sélection par les « *faiseurs de liste* », poursuivi par une division du travail de représentation en campagne, jusqu'au travail quotidien, intériorisé et routinisé, à la veille d'un second mandat.

Afin de suivre au mieux le processus de mise en application de la parité au prisme des rapports sociaux de genre et à partir de l'actualisation des rôles des conseiller-e-s régionaux, la thèse a été élaborée en deux parties. En analysant les modalités de sélection, l'étude conclue à une démonétisation des capitaux politiques des militantes les plus chevronnées au profit de femmes « *profanes* ». Sur la scène, les « *faiseurs de listes* » ont fait de l'inexpérience des recrues – plus souvent des femmes que des hommes – un gage du renouvellement de la sphère politique. En coulisses, la promotion de « *profanes* » a régulièrement été une stratégie choisie par les leaders (départementaux en Aquitaine et Ségolène Royal en Poitou-Charentes) pour renforcer leurs leaderships (Chapitre I). Si la parité fragilise, dans une certaine mesure, les économies partisanes avec les « *exclu-e-s* » de la parité, elle libère dans le même temps les faiseurs de liste de contraintes partisanes. Malgré un vivier de recrutement féminin, l'étude a mis en lumière des éligibilités différenciées pour les hommes et pour les femmes : le recrutement des candidat-e-s en dehors des filières partisanes permet de répondre aux exigences de renouvellement politique (Chapitre II). Recrutement s'adressant aux candidates en Poitou-Charentes où Ségolène Royal fait de ce « *renouvellement politique* » un des axes forts de son leadership, il s'adresse également aux hommes en Aquitaine. Mais dans cette

[1] Achin Catherine et Alii, *Sexe, genre et politique*, Economica, Paris, 2007.

Région, tandis que la majorité des femmes ont bénéficié d'une éligibilité relationnelle qui les place de facto dans des positions politiques de dépendance, les hommes entrants entretiennent plus souvent intégrés dans des réseaux. On assiste alors à un recrutement effectué à partir de ressources politico-structurelles partisano-sexuées (Chapitre III).

La seconde partie de la thèse montre dans un premier temps que la parité semble être une règle normative, acceptée par tou-te-s. Mais son application sur le terrain démontre des traductions variables. Derrière la ligne définie par « *l'équipe de représentation* », des fissures, relatives aux représentations individuelles des acteurs et aux positions de ces dernier-e-s dans le cadre, apparaissent (chapitre I). Les mises en récit de rôles et leur concrétisation sur le terrain – avec une division sexuée du travail de représentation – ne font alors que confirmer une répartition des rôles genrée, où les femmes « *profanes* » en politique servent les intérêts des leaderships – leaderships d'hommes[2] en Aquitaine et de Ségolène Royal en Poitou-Charentes – (chapitre II). La victoire des socialistes en Aquitaine et en Poitou-Charentes redéfinit la capacité des acteurs à peser sur le cadre. De la structuration[3] des rôles où on assiste à un rééquilibrage des rapports de force (chapitre III), à la routinisation des rôles (conduisant notamment à une normalisation des répertoires des acteurs) (chapitre IV), cette première phase de mandature est marquée par une accentuation des tensions. Finalement, seule l'entrée dans la troisième phase de mandature et l'installation des conseiller-e-s régionaux (chapitre V) apaise quelque peu les tensions en réaffirmant les acteurs dans leurs rôles ou au contraire en les désavouant.

[2] Grâce à leurs ressources politiques et relationnelles, les leaders départementaux d'Aquitaine, parviennent en période de campagne électorale, comme en début de mandature à sensiblement peser sur le cadre régional. Caractérisés par une forte *« masculinité hégémonique »*, le terme « *hommes* » ou « *conseillers régionaux aquitains* » a parfois été privilégié pour définir cette catégorie de conseillers régionaux, appartenant à la tranche d'âge supérieure, exerçant plusieurs mandats, ayant un parcours politique ascendant et qui exercent au niveau local un fort leadership. En aucun cas, l'utilisation de ces expressions « *les hommes* » ou/et « *les conseillers régionaux aquitains* » ne signifient que tous les conseillers régionaux d'Aquitaine appartiennent à cette catégorie ou souscrivent à des manières de dire et de faire marquées par une « *masculinité hégémonique* ». Ces expressions, rarement utilisées, tendent seulement à marquer l'emprunte de cette catégorie sur le cadre régional.

[3] La phase de structuration des rôles est comprise comme la phase d'apprentissage des manières de faire, d'être et de dire, qui débute au moment de l'élection et se poursuivant durant toute une année marquée par l'observation du fonctionnement de l'institution (début 2004 – début 2005). Elle correspond à une phase de « *bornage* » des différentes facettes de rôles possibles. La phase de routinisation est considérée à son tour comme la mise en place « *d'automatismes* » relatifs aux règles, codes, normes et valeurs qui prévalent dans l'Institution. Cette mise en place de la « *routine* » intervient donc après la structuration des rôles où les acteurs prennent en quelque sorte leurs marques (début 2005 – début 2006). La phase d'installation se situe quant à elle, à la suite de l'apprentissage des rôles, de l'incorporation des règles et des usages de l'institution. Elle est le moment de consécration de l'élu-e- dans son rôle. En l'autorisant à se présenter (ou pas) à d'autres fonctions électives. Par là, elle consolide ou affaiblit les positions de l'élu-e- régional-e-, souvent circonscrit-e- au cadre régional. La phase d'installation intervient donc au moment de prochaines échéances électorales où les conseiller-e-s régionaux/ales sont susceptibles d'être candidat-e-s.

PARTIE I : LA CONDITION D'ELIGIBILITE

Les conditions d'éligibilité correspondent à la capacité d'un acteur à mobiliser, à un moment donné, dans une configuration donnée, les ressources nécessaires pour le rendre « *incontournable* ». De ce point de vue là, l'espace des activités politiques constitue un univers paradoxal, plus autonome que n'importe quelle autre sphère avec ses propres normes et règles du jeu et moins autonome dans ses rapports aux principes de classement du monde social[1]. Gabriel Almond et Sidney Verba définissent à ce propos la culture politique – culture politique qui influe sur l'engagement politique des individus – comme « *un ensemble de savoirs, de perceptions, d'évaluations, d'attitudes et de dispositions qui permettent aux citoyens d'ordonner et d'interpréter les institutions et les processus politiques ainsi que leurs propres relations avec des institutions et processus* »[2].

Reflétant ces logiques sociales, jusqu'à la mise en place de la parité, la sphère politique a eu tendance à faire entrer des candidats hommes, blancs, appartenant aux classes sociales moyenne et supérieure[3] et généralement bien intégrés dans les partis politiques. Dans ce jeu de sélection, plus la hiérarchie politique est élevée et plus la sélection est drastique. Dans ces conditions, la conquête des fonctions électives écarte les acteurs dépourvu-e-s ou faiblement pourvu-e-s en ressources politiques et sociales, qu'elles soient personnelles ou collectives[4]. En ce sens, l'exclusion des femmes de la vie politique française n'est qu'une traduction des normes et des règles prévalant dans l'espace social. Les études consacrées aux femmes politiques[5] confirment d'ailleurs les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées les femmes, à tel point que c'est « *par le haut* » que s'est opérée la relative féminisation de la vie politique[6].

[1] Catherine Achin et Alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007. p. 13.
[2] Almond Gabriel et Verba Sidney, *The Civic Culture Revisited*, Boston, Little Brown, 1980, p.340.
[3] Jacques Lagroye, *On ne subit pas son rôle*, Politix, 38, 1997. Daniel Gaxie, *La démocratie repr*ésentative, Paris, Montchrestien, 1993.
[4] Catherine Achin et Alii, *Ibid*.
[5] Françoise Gaspard, *Système politique et rareté des femmes élues. Spécificités françaises ?* In Armelle Le Bras-Chopard et Janine Mossuz-Lavau, *Les femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997. Mariette Sineau, *Des femmes en politiques*, Paris, Economica, 1988. Mariette Sineau, *Profession femme politique :sexe et pouvoir sous la Ve République*, Paris, Presses de Science Po, 2001. Armelle Le Bras-Chopard et Janine Mossuz-Lavau (Sous la Dir. de), *Les femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.
[6] Catherine Achin et Alii, *Ibid*.

S'il fonctionne certes, selon l'expression de Pierre Bourdieu comme *« une bourse suprême des vale*urs », l'espace des luttes symboliques et pratiques qui animent en permanence cet espace social s'y dénouent au terme de luttes internes qui ne sont pas le produit mécanique des résultats électoraux[7]. Aussi, si les ressources sociales, professionnelles et/ou culturelles des candidat-e-s - datant de la socialisation primaire, d'un processus d'engagement dans la phase adulte ou encore de caractéristiques sociales- vont faire qu'à un moment donné, ils/elles vont être, plus que d'autres, pressentis pour participer à l'élaboration des listes régionales, inversement, ce processus de participation politique s'élaborant en interaction avec les autres acteurs (notamment ceux qui sont à l'origine de la composition des listes), certaines dispositions vont intéresser les acteurs en position dominante dans les interactions.

Les déterminants contextuels à l'éligibilité sont pour ainsi dire à double sens : en même temps qu'ils accréditent l'individu à être candidat-e-, ils servent les intérêts des acteurs déjà en place. La mise en application de la parité, et le changement mécanique des assemblées, représente de ce point de vue là une véritable aubaine pour les faiseurs de liste qui usent régulièrement de la contrainte paritaire comme d'une variable d'ajustement entre acteurs, courants, tendance ou même territoire. En introduisant dans la compétition politique un impératif de changement, la parité a pu servir à arbitrer des luttes partisanes.

Par ailleurs, l'éligibilité des femmes autrefois « *vues comme différentes et illégitimes* »[8] est présentée par les faiseurs de liste comme un gage du « *réechantement* » possible de la vie politique. Dans ces conditions, l'engagement partisan et les ressources sociales personnelles – la profession, le niveau d'études – qui prévalaient et qui prévalent encore dans une large mesure pour la sélection des candidats ne sont pas nécessairement des ressources porteuses pour l'éligibilité des femmes. Au contraire, aux élections municipales de 2001, les faiseurs de liste avaient régulièrement recruté des candidates à la faveur de leur engagement associatif ou de leur statut de « *sans activité* ». Le manque de vivier évoqué par les têtes de liste cachait alors en partie une démonétisation des capitaux politiques des militantes les plus chevronnées.

La Région, institution française la plus féminisée avant la mise en application de la parité, pouvait sembler préserver les militantes de cette exclusion. D'une part parce que l'institution

[7] Catherine Achin et Alii, *Ibid*.
[8] Mariette Sineau, *Ibid*.

nécessite la connaissance de règles et de savoir-faire internes au jeu politique que méconnaissent les « *profanes* ». D'autre part parce que la mise en application de la parité à cet échelon pouvait permettre de rétribuer les militantes, de ménager les susceptibilités et de faire fonctionner les réseaux partisans.

Avec la mise en place de la parité, cette notion « *d'échange* » entre les leaders et les candidates conserve pourtant en partie la particularité qui était la sienne lors des élections municipale de 2001 : tandis que les hommes vont devoir disposer de ressources conséquentes pour pouvoir prétendre à l'éligibilité, les femmes se caractérisent dans la plupart des cas (à l'exception des conseillères régionales de droite en Aquitaine) par la faiblesse de leurs ressources. L'accumulation de ressources traditionnellement considérées comme des « *non ressources* » participe à l'éligibilité de ces candidates. Avec des candidat-e-s « *Profane*s », « *mère au foyer* », ou « *jeunes* », on assiste alors à une éligibilité partisano-sexuée dont les leaders départementaux ou régionaux espèrent bien pouvoir tirer des bénéfices.

En Aquitaine, en mettant à des places éligibles des femmes aux faibles ressources (en lieu et place de femmes expérimentées), les leaders politiques (hommes) ont cherché à renforcer leur leadership départemental, tandis qu'en Poitou-Charentes, Ségolène Royal construit son leadership communicationnel en mettant en avant de nouvelles recrues « *profanes* » femmes (chapitre I). Cette asymétrie des ressources va créer des postures de rôles qui reproduisent en fin de compte les clivages sociétaux traditionnels en Aquitaine et qui limitent les postures de rôles partisanes dans les deux régions. On assiste alors à une nomenclature de déterminants sociaux sexués à l'éligibilité régionale (Chapitre II).

Si l'origine sociale des candidat-e-s permet de comprendre leur positionnement idéologique, les canaux d'accès à l'éligibilité ainsi que les ressources sociales dont ils disposent font déjà état en Aquitaine de différences entre les sexes. Omniprésent en Aquitaine alors qu'il est moindre en Poitou-Charentes, ce clivage sexué est rendu possible d'une part par la structuration du leadership aquitain et d'autre part par les caractéristiques mêmes du chef de file Alain Rousset. Aux hommes les positions hiérarchiques, aux femmes les positions subalternes. La situation est sensiblement différente en Poitou-Charentes où visiblement la loi sur la parité conjuguée au féminisme de Ségolène Royal (qui bénéficie par ailleurs des

ressources que lui procure un territoire moins constitué) renforce le processus de « *mise à niveau* » des canaux d'accès à l'éligibilité et des ressources sociales des candidat-e-s.

CHAPITRE I : DES ARBITRAGES D'AUTORITE

« Comme j'ai fait pendant les six dernières années,
Je pense que j'ai été sur le terrain, que j'ai été disponible, que…
Je n'ai pas d'ambition pour forcément avoir telle présidence,
A la limite, quelqu'un comme moi je les arrange parce que je ne vais pas être exigeante par rapport à des postes de pouvoir. »[132]

Pour Robert Michels[133], toute organisation tend à être dirigée par une minorité qui contrôle la majorité. Cette minorité dirigeante voue une partie de son existence à conserver, voire à étendre ses positions. Ce processus de confiscation du pouvoir par l'élite dirigeante est irréversible. Dans l'étude sur le parti social démocrate allemand, Robert Michels a constaté l'apparition de phénomène oligarchique alors même que ce parti affichait une forte exigence démocratique. Ainsi, les organisations démocratiques ne sont pas épargnées par la loi d'airain de l'oligarchie. Le discours démocratique tend le plus souvent à dissimuler ou à légitimer des pratiques élitistes. Les élections régionales de 2004, conditionnées par la variable modificatrice paritaire, ne font pas exception à la règle.

Le mythe du suffrage démocratique universel[134], conforté par les statuts et règlements de certains partis, a pour effet pervers de rendre les dominations totalement invisibles à ceux qui sont extérieurs au jeu politique. Or, la parité fragilise les économies partisanes en même temps qu'elle libère la tête de liste d'une part des contraintes qui pesaient d'ordinaire sur son travail de composition des équipes[135] : c'est la mainmise du/de la leader sur la sélection de ses colistier-e-s qui se renforce. Aussi, certaines têtes de liste se saisissent activement de l'argument de l'équilibre des sexes pour délaisser les réseaux partisans de mobilisation et activer des filières plus personnelles de recrutement. Ce renforcement des capitaux politiques

[132] Entretien réalisé à la Région, le 5 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°27.
[133] Michels Roberto, *Les partis démocratiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flamarion, 1911, réédition 1984.
[134] Braud Philippe, *Les jardins des délices démocratiques : pour une lecture psycho-affective des régimes pluralistes*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1991.
[135] Achin Catherine et Alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

est rendu possible par le vide législatif relatif aux modalités de sélection, la structuration même des partis et par les jeux internes qui se nouent au sein des partis.

L'observation de l'évincement quasi systématique des conseillères régionales sortantes en Aquitaine au profit des candidates « *inexpérimentées* » a conduit à déconstruire les modalités de sélection. La conclusion a été alors inverse de celle communément attendue : la mise en place de la parité, qui devait engendrer une meilleure représentation de la société a eu un effet plus nuancé. La parité, par le biais des « *oublis* » législatifs (Section I), de la structuration même des partis (Section II) et le poids des faiseurs de listes dans la construction des listes, a permis un renforcement des leaderships départementaux au détriment des candidates sortantes et à la faveur de candidates entrantes « *profanes* » (Section III). Le reclassement des conseiller-e-s régionaux/ales « *exclu-e-s* » montre alors, la prégnance d'une forte homosociabilité dans le parti socialiste aquitain, tandis que le reclassement des socialistes picto-charentais éclaire sur la volonté de Ségolène Royal de renouveler la classe politique régionale par les femmes (Section IV).

Section I Les « *oublis* » de la loi

Dans le but proclamé de rapprocher l'élu des citoyens et des territoires, et, sans revenir sur le principe de circonscription régionale, des sections départementales sont instituées au sein des listes en 1998. Ces sections ont pour vocation principale de préserver une répartition équitable des départements de la région : l'échelon est bien la région dans laquelle les sections deviennent un outil de répartition des élus régionaux entre les départements. Quel que soit le département dans lequel il vote, l'électeur vote pour l'ensemble d'une liste et non pour les candidat-e-s de la section correspondant à son département au sein de cette liste. L'entité régionale semble ainsi préservée. Pourtant, de manière pragmatique, la campagne régionale de mars 2004 s'effectue bien au niveau départemental et chaque section départementale semble dessiner sa propre stratégie, sans concertation avec les sections des départements voisins. En Aquitaine, seules les visites et interventions du têtes de liste décentrent le débat sur ce « *qu'apporte la région à ce département* » en reformulant notamment le lien entre les deux entités en termes d'interaction. En Poitou-Charentes, Ségolène Royal, disposant de ressources plus conséquentes qu'Alain Rousset, entend recadrer la sélection des candidat-e-s au niveau régional. Débat à de multiples échelons donc, avec des problématiques souvent locales – voire nationales – pour une élection régionale.

L'ancrage départemental des élu-e-s régionaux/ales, autorisé par la loi et privilégié par les sélections partisanes, pose en substance la question des stratégies opérées à ce niveau départemental[1] d'une part et la marge de manœuvre des candidat-e-s à la Présidence d'autre part. Car, si la loi imposait aux partis d'une part une stricte parité et d'autre part l'échelon départemental, elle reste muette sur les modalités de sélection.

Selon Maurice Duverger, l'armature prend une importance considérable dans les partis modernes : elle constitue le cadre général de l'activité des adhérents et détermine entre autres les mécanismes de sélection des dirigeants et les pouvoirs de ces derniers. Reste à comprendre comment des configurations spécifiques d'acteurs et de représentations sociales ont pu

[1] A partir de l'observation des critères d'éligibilité, il s'agit d'établir une logique d'inventaire des situations localisées et d'évaluer les marges de liberté (ou au contraire les liens d'interdépendance) qui se distinguent de site en site. Loin d'aboutir à une démarche privilégiant les monographies qui rendrait impossible toute montée en généralité, l'horizon de cette démarche analytique est de comparer, tout au moins d'effectuer des « *clarifications par contraste* », dans l'objectif de faire voir ce qui peut changer de lieu en lieu (comparaison synchronique).

bénéficier d' « *oublis* » législatifs et de structurations oligarchiques de partis pour asseoir et renforcer leurs positions.

A Une délibération élitiste à droite

Dans une société marquée par le pluralisme des groupes sociaux voire la fragmentation, l'appartenance à certains groupes plutôt qu'à d'autres est plus importante pour conférer une éligibilité à l'individu. Cette importance est définie par le contexte et le système de valeurs en cours dans le parti auquel appartient l'individu. Si ceci ne répond pas directement à la question « *comment devient-on acteur régional* », les valeurs véhiculées dans les professions de foi des partis de droite permettent en effet de comprendre ce qui est défini comme légitime, au sein des différents partis, pour pouvoir prétendre entrer dans le groupe restreint des décideurs. La créativité, l'initiative et l'ambition, si elles ne sont pas exclusivement l'apanage de l'UMP, restent des valeurs centrales de la droite française. Le slogan de la liste UMP soutenue par Xavier Darcos est à cet égard révélateur. « *Parce qu'il est temps d'agir* » est en outre renforcé par toute une série d'attributs[2] visant à mettre en exergue les qualités personnelles et le rayonnement de l'Aquitaine. Ces valeurs au fondement même du parti interviennent aussi dans la formation des catégories dirigeantes et leur maintenance. Ceci se traduit par une négation du concept d'« *élites institutionnelles* » au profit d'une conception d'élite dites « *traditionnelles* » dégagées par la naissance ou les ressources personnellement acquises.

A droite, les élus participant au processus de décision ne représentent pas un groupement spécifique, ne sont pas nommés en tant que délégués, ils participent aux comités au titre de leurs ressources sociales et politiques personnelles. Ils réunissent donc généralement des notables « *choisis en raison de leurs qualités individuelles et de leur rayonnement personnel : commerçants influents, moyens propriétaires ruraux, notaires ou médecins de campagne ou*

[2] Extrait de la profession de foi signée par Xavier Darcos et distribuée lors de la campagne des élections régionales de 2004 : « *Notre région a tout pour réussir. Elle est forte des atouts que lui a prodigués la nature, de l'intelligence et du savoir-faire des femmes et des hommes qui y vivent, y étudient et y travaillent. Et pourtant elle n'est pas en mesure de relever aujourd'hui les grands défis qui engagent son avenir. C'est notre vie quotidienne, notre capacité à créer des emplois, à mobiliser des énergies qui sont en jeu avec des élections* ».

de petites villes, fonctionnaires, professeurs et instituteurs, avocats etc. »[3]. Aucun d'eux ne représente formellement une classe ou un groupement : ils ne sont point des délégués, mais des personnalités. Aussi, la catégorisation par les partis n'est pas seulement un processus cognitif, elle participe aussi d'un processus social et culturel qui reflète la structure normative de la société dans laquelle l'individu se situe et l'organisation de l'environnement social en des positions polarisées.

De manière très concrète, les statuts de l'UMP stipulent expressément qu'il existe deux sortes de membres dans les instances décisionnaires chargées de la sélection des candidat-e-s. D'une part, les « *membres de droit* » et d'autre part, les membres élus. Sont membres de droit les « *membres du Gouvernement, parlementaires, conseillers régionaux, conseillers généraux, maires, maires d'arrondissement de Paris, Lyon, Marseille, adjoints au maire des villes de plus de 30 000 habitants, présidents de structures de coopération intercommunale à fiscalité propre, trésorier départemental* ». Le nombre de membres élus est le double du nombre de membres de droit. La place concédée aux membres de droit est directement liée à leur fonction politique. La notion de « *personnalité* » ici est parfaitement admise.

Contrairement aux membres de droit, la durée de délégation des membres élus est limitée dans le temps. La démarche qui conduit à leur élection est hiérarchisée. Le secrétaire départemental indique aux délégués de circonscription le nombre de membres à élire au comité départemental et leur répartition par circonscription[4]. Chaque comité de circonscription élit ensuite le nombre de membres qui doit siéger au comité départemental. Compte tenu de la présence de membres de droit qui constituent une élite traditionnelle, et de l'échelon désigné pour l'élection, lieu symbolique de détention de pouvoir, on saisit aisément l'influence des membres de droit sur les membres élus. Cette influence est d'ailleurs parfaitement admise par les acteurs en présence, par les candidats à la candidature comme par les militants des partis.

---

[3] Duverger Maurice, *Les partis politiques*, Points politiques, Seuil, 1981.

[4] Une analogie pourrait être établie entre ces comités de circonscriptions et les cellules évoquées par Duverger. Les cellules reposent sur une base professionnelle. Elle réunit tous les adhérents du parti qui ont le même lieu de travail. « *Cellule locale ressemble à section par sa base géographique. Elle s'en distingue par son caractère plus étroit. La nature professionnelle accroît encore celle-ci en lui fournissant une base concrète et directe* ». La cellule repose donc essentiellement sur une base géographique et professionnelle. Une étude approfondie des adhérents qui composent les comités de circonscription permettrait de tester l'hypothèse d'un groupement important de travailleurs indépendants. Analogie à établir entre cellules/sections ouvrières et comités de circonscription/salariés indépendants.

Lors des entretiens réalisés en période électorale, aucune des têtes de listes régionales ou départementales de l'UMP n'a en effet mentionné la présence lors de la constitution des listes de membres élus. Au contraire, à l'instar de ce conseiller régional sortant, ils légitiment la constitution de la liste par les membres de l'élite traditionnelle. Ainsi ce conseiller régional sortant explique : « Étant *sortant - puisqu'il y a toujours une prime aux sortants - Alain Juppé m'a demandé si je voulais repartir. J'ai accepté.* [Pourquoi est-ce M. Juppé qui vous l'a demandé ?] *Parce que Monsieur Juppé est président national de l'UMP*. [Est-ce que le président national de l'UMP est allé dans toutes les régions ?]. *Non, mais comme il est président de la communauté urbaine et que la ville de Bruges est une des 25 villes de la communauté urbaine dont je suis vice-président, il est tout à fait normal qu'au niveau local il intervienne. Monsieur Juppé m'a sollicité, mais il en a sollicité d'autres. Il est président de l'UMP, à ce titre, je crois qu'il peut essayer de constituer une liste qui a été soumise à Monsieur Darcos*. [C'est Alain Juppé qui a constitué la liste en Gironde ?] *En grande partie, oui. Sur des propositions. Alors, en parallèle, il y a un comité départemental politique qui propose plusieurs noms. Certains sont validés, d'autres sont écartés* »[5]. Enfin, si la notoriété conférée par le mandat reste une ressource essentielle, la longévité de ce dernier reste une condition essentielle à la légitimité accordée.

Ainsi, Élisabeth Morin, avec sa présidence relativement nouvelle et de courte durée[6], n'a pu imposer ses choix, défendre certain-e-s candidat-e-s. Au cours d'un entretien avec une candidate évincée, cette dernière compatit ainsi : « *Ce n'est pas simple, je la comprends quelque part. J'ai eu moi-même à composer une liste paritaire, c'est ce qui m'a fait comprendre un peu - ou du moins justifier - cette position. Je me suis retrouvée à cette place parce que la troisième réclamait la troisième place, c'est tout. Elle avait fait peser de tout son poids, du poids de ses relations. Élisabeth n'avait donc pas le choix, c'est tout. Même si on est le chef, on n'est jamais très libre, parce qu'il y a toujours des gens au-dessus de soi.*»[7].

[5] Conseiller régional sortant non réélu. Entretien réalisé le 12 février 2004, dans son bureau de l'hôtel de ville, Gironde. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°68.
[6] Élisabeth Morin a en outre succédé à Jean-Pierre Raffarin, élu à la Région pendant 17 ans, dont deux mandats comme Président de cette dernière.
[7] Entretien réalisé avec une conseillère régionale sortante UMP/UDF. Entretien réalisé le 27 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°53.

Parallèlement, les militants interrogés sur la constitution des listes, ont tout à fait intégré et adopté le système qui vise à accorder des places de droit à une certaine catégorie d'élus, mais n'ont jamais mentionné de membres élus pour qui ils ont voté. La sélection des candidat-e-s opérée par les notables locaux, si elle demeure une règle tacite, n'en reste donc pas moins comprise et parfaitement intégrée par les militants des partis. Ainsi, lors d'entretiens réalisés en début de campagne électorale auprès de militants UMP de Gironde, à l'évocation des futurs candidats aux élections à venir, les militants évoquaient principalement, voire quasi-exclusivement Alain Juppé (non candidat… mais président de l'UMP).

B L'illusion démocratique socialiste

Si au sein du parti socialiste, la mise en place de commissions donne un air démocratique à la sélection, celle-ci reste surtout le fait de faiseurs de listes départementaux en Aquitaine et de Ségolène Royal en Poitou-Charentes. En s'appuyant sur les analyses de Michel Offerlé[8], le parti doit être non seulement compris « *comme une entreprise politique tournée vers la conquête des positions de pouvoir, mais aussi comme un espace de concurrence objectivé entre des agents luttant pour le contrôle des ressources collectives que sont la définition légitime du parti, le droit de parler en son nom, le contrôle des investitures et des moyens de financemen*t ». A l'opposition idealtypique entre les partis de masses et les partis de cadre, se juxtapose une distinction entre «*capital collectif*» et «*capital individuel*», distinction qui divise les élites de chaque parti.

B.1 Le renforcement des leaderships départementaux en Aquitaine

A l'inverse des partis de droite, le Conseil fédéral constitue l'élément de base du Parti Socialiste. Si le pouvoir décisionnel représente une réalité autonome qui peut vivre isolée, le Conseil fédéral n'est qu'une partie d'un ensemble dont l'existence séparée est illusoire. Ceci rejoint l'idée d'élite institutionnelle. Par rapport aux partis de droite où les représentants

[8] Frédéric Sawicki, *La science politique et l'étude des partis politiques*, Cahiers Français, "Découverte de la science politique", n°276, mai-juin, 1996. p.51-59. Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, Coll. Que Sais-je?, PUF, 1987.

siègent en fonction de leur influence, le Conseil fédéral fait appel aux adhérents pour désigner ses représentants.

Au contraire de l'UMP et de l'UDF qui ont eu tendance à effectuer une sélection à un niveau « *global* », le PS a privilégié une sélection départementale des candidat-e-s. Cette sélection localisée, validée par le vote des militants de base, constitue le principal argument émis par les faiseurs de liste pour justifier d'une sélection démocratique. Pourtant, les dispositions prises par le parti cautionnent une mainmise des leaders départementaux sur le recrutement des candidats. Selon le règlement interne du parti, chaque Conseil fédéral « *met en place une commission électorale désignée à la proportionnelle des motions, présidée par le (la) premier-e- fédéral-e- ou représentant-e- désigné-e- par lui* » Le Conseil fédéral dispose des mêmes proportions que la Fédération dans le décompte des motions. Les motions sont ainsi conformes aux votes des militants. La lisibilité mathématique apparente donne une connotation démocratique à la sélection. Cependant, l'expression « *met en place* » (« chaque Conseil fédéral *met en place* une commission électorale désignée à la proportionnelle des motions (…) ») fait disparaître le concept de vote. Ce mode d'action, non défini dans ses contours, laisse supposer des modalités de désignation de candidat-e-s arbitraires. Cette absence de directive quant à la manière de mettre en place cette commission permet alors d'émettre l'hypothèse d'un contournement des règles du jeu.

Dans un souci annoncé de transparence sont exclus de la commission d'élaboration de la liste tous les candidats à la candidature. Restent donc dans la commission les acteurs politiques qui ont déjà des mandats et qui ne peuvent prétendre cumuler plus compte tenu de la loi ou des acteurs politiques ayant un rôle significatif au sein du parti. Ces acteurs politiques qui ne sont ni à la limite du cumul de mandats, ni candidat-e-s aux élections régionales, se trouvent en fait insérés dans des réseaux départementaux internes au parti (c'est-à-dire dans une position de dominés dans les chaînes d'interdépendances internes à leur parti). Cette position de dominés, relativement à d'autres (qui siègent dans la commission ou qui sont candidat-e-s) les contraint dans une certaine mesure à adopter la position de leur mentor dans la hiérarchie du réseau. Les membres du Conseil fédéral qui mettent en place la commission électorale peuvent, en

choisissant des représentants susceptibles de leur être favorables, s'auto-favoriser[9]. En outre, la liste initialement composée est également soumise aux influences des notables locaux (principalement).

La sollicitation auprès des sections locales socialistes pour connaître la composition exacte des commissions chargées de composer les listes a occasionné une véritable gêne, voire une fin de non-recevoir définitive. Le permanent de la section lot et garonnaise écourte la conversation téléphonique en expliquant : « J*e ne vois pas tellement l'intérêt. Ce qui est intéressant c'est la fonction de cette commission, mais qui y siège… ce n'est pas moi qui peut vous donner les noms. ».* Pourtant, les entretiens avec des membres de Conseils fédéraux ont permis de vérifier l'influence des leaders départementaux sur les compositions des listes. Interrogé sur l'influence des leaders béarnais, le secrétaire fédéral des Pyrénées-Atlantiques raconte : *« Non, ils n'étaient pas présents ce jour-là…ils ont simplement influencé par leurs connaissances du terrain et de leurs expériences.* ». Quant à un candidat en tête de liste départementale, secrétaire fédéral d'une section d'Aquitaine, il explique participer à la commission électorale chargée de désigner les candidats. Lui faisant remarquer que le règlement du PS interdit un candidat à la candidature de participer aux délibérations, il rétorque : « *Il fallait bien que quelqu'un décide.* ». Enfin, compte tenu de la sous représentation des femmes encore réelle au niveau départemental, au sein des deux structures partisanes, ce sont surtout, voire quasi exclusivement des hommes, leaders départementaux qui composent la liste.

L'originalité du Conseil fédéral réside enfin dans sa structure même, non dans son articulation avec d'autres Conseils fédéraux. Ainsi, le Conseil fédéral de Gironde n'a pas de lien direct avec par exemple celui des Pyrénées-Atlantiques. Il ne peut se prévaloir que de liens indirects, recherchés par les cadres du parti, dans le but de trouver des appuis stratégiques. Toutefois, ces liens établis restent dépendants de la volonté des acteurs locaux de communiquer avec des cadres extérieurs au département. Dans le cadre de la campagne électorale, Alain Rousset souhaitait imposer un candidat en position éligible au sein de la liste PS des Pyrénées-

[9] Ainsi, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, sur les neuf premiers de la liste PS/Verts (auxquels il faut soustraire un candidat vert), six sont membres du Conseil Fédéral (sur huit). Seuls le tête de liste, conseiller général, conseiller régional depuis 1981, et le 3^{ième} candidat, conseiller sortant, maire d'une ville importante (appartenant à la motion majoritaire en Pyrénées-Atlantiques) ne sont pas membres du Conseil fédéral.

Atlantiques. Toutefois la structuration même des Conseils fédéraux, à laquelle il faut ajouter une configuration de leadership particulière, n'a pas permis à la tête de liste régionale, candidat sortant d'imposer son candidat. On arrive alors à la situation paradoxale où l'équipe qui se crée au niveau local (en l'occurrence ici au niveau départemental) outrepasse en quelque sorte la volonté du leader régional socialiste. Le vote du Conseil fédéral en Gironde[10] d'une liste avec des blancs (« *homme société civile* », « *femme société civile* ») laissés à la discrétion de la tête de liste, montre les jeux et les enjeux de pouvoir à l'œuvre dans cette première phase de sélection.

B.2 L'imposition de « *profanes* » en Poitou-Charentes : les résistances à Ségolène Royal

Si le fonctionnement du Parti socialiste est identique en Aquitaine et Poitou-Charentes, la structuration des leaderships dans cette dernière Région autorise (au moins partiellement) Ségolène Royal à imposer ses candidat-e-s. Région présidée par un personnel politique de droite jusqu'en 2004, le parti socialiste ne dispose d'aucun leadership établi au sein de l'institution. Certes, certain-e-s conseillere-e-s régionaux sortant-e-s bénéficient d'une notoriété au niveau local (département, municipalité), mais aucun d'eux n'est jusqu'alors parvenu à s'imposer. Le statu quo prédomine. Par ailleurs, les départements de la région sont majoritairement dirigés par des leaders de droite. A cet échelon politique aussi, pas de leadership socialiste à proprement parler.

Parallèlement à cette situation locale, Ségolène Royal compte jouer sur la situation du parti socialiste au niveau national pour imposer ses choix : Ségolène Royal profite de la faiblesse de l'identité socialiste et de la labilité des positions des élus qui rendent jouable sa stratégie d'appel à l'opinion qu'elle utilisera d'ailleurs au moment des investitures présidentielles[11]. La candidate à la Présidence de Poitou-Charentes dispose donc, a priori, d'un certain nombre d'atouts. De manière générale, la stratégie de Ségolène Royal visant à placer des candidat-e-s « *profanes* » a fonctionné. Toutefois, dans certains départements comme en Charente, les

[10] Dans « *son département* », dans « *son* » Conseil fédéral, le Président sortant à la main pour choisir qui il veut.
[11] Elle peut d'autant plus en profiter qu'au niveau de la structuration des partis, on assiste à un affaiblissement de la structuration des courants auquel s'ajoute un profond désarroi de nombreux militants, signe du discrédit dont souffre le parti socialiste.

militant-e-s sont parfois allé-e-s à l'encontre des propositions faites par Ségolène Royal : la structuration du Conseil fédéral, basé sur un équilibre des courants, n'autorise pas toujours « *l'intrusion* » d'individus mettant en danger les intérêts individuels de personnes ayant sacrifié au travail militant. Or, les militant-e-s qui valident (ou pas) la liste soumise au vote des adhérents représentent cette minorité de militant-e-s qui peut prétendre à une rétribution des « *biens politiques* » en récompense de leur travail accompli. Aussi, voyant dans les propositions de Ségolène Royal une négation de leurs « *droits à la conquête de poste ou l'obtention de biens politiques* », ces militants « *semi-professionnels* » ont choisi de contrecarrer les plans de Ségolène Royal pour sauvegarder ce principe de section à vase clos dont ils tirent (ou espèrent tirer) eux-mêmes des bénéfices. Une liste alternative à celle soutenue par Ségolène Royal est alors soumise au vote des militants du département. Dans ce cas, la sélection est un enjeu de concurrence interne qui met dos à dos les ressources différentielles des prétendant-e-s «*militant-e*-s» et Ségolène Royal qui dispose notamment d'une notoriété nationale dont sont dépourvus les « *militants »/«notables*» locaux. Finalement, la sélection des candidat-e-s devient un espace de lutte interne au parti socialiste picto-charentais, espace dans lequel s'affrontent « *capitaux collectifs* » et « *capitaux individuels* ». Finalement, après le vote des militant-e-s de la section, la liste alternative devance la liste soutenue par Ségolène Royal avec 64% des suffrages.

Un conseiller régional exprime ainsi ce mouvement de contestation : « *Quel que soit le type d'élection, que ce soit les législatives, cantonales ou régionales, au PS, il existe des structures pour décider collectivement. Malgré tout, on a parfois le jeu parasité par quelqu'un comme Ségolène Royal. Ségolène Royal a ses propres visions et a un petit peu tendance à vouloir les imposer. C'est peut-être le propre des personnalités politiques qui sont sur un autre niveau à un moment donné. J'ai toujours en arrière-pensée que si elle est candidate à tel type d'élection, c'est qu'elle prépare déjà l'élection suivante.* »[12].

[12] Pour expliquer son absence sur les listes socialistes, il oscille entre l'argument de l'éviction, comme le montre l'extrait d'entretien ci-dessus et un argumentaire tourné vers un choix délibéré, comme le montre l'extrait d'entretien ci-dessous : « *Oui, et puis pour d'autres raisons plus terre à terre qui font partie…Je vous dis : j'ai d'autres mandats, j'ai aussi une vie professionnelle, une vie familiale. A un moment donné, il faut aussi faire des choix. Les choses ne se sont pas déroulées tout à fait comme ça* ». Jacques Belleville, Conseiller régional sortant, entretien réalisé le 11 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste de la Région Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°33.

Finalement, indifféremment de l'étiquette partisane, la parité accroît les capitaux politiques des têtes de liste et consolide donc les leaderships des faiseurs de liste (leaders départementaux en Aquitaine et Ségolène Royal en Poitou-Charentes).

Section II Les détournements des principes d'équilibre

Avant la mise en application de la parité, la règle du principe d'équilibre mettait en évidence trois principes essentiels à l'équilibre de la structure partisane : le principe d'équilibre territorial, le principe intra-partisan et le principe inter-partisan. Cette règle était respectée par tous les partis en présence. Avec la première mise en application de la parité, la sélection a surtout été le fait de leaders qui, en s'accommodant de la règle paritaire, ont parfois accru leurs ressources personnelles. Prétextant la contrainte paritaire, les principes auparavant respectés ont parfois été détournés afin d'évincer certain-e-s candidat-e-s[13].

A Le principe d'équilibre territorial[14] revisité

Le principe d'équilibre territorial défini par Olivier Nay consiste en une répartition équitable des candidat-e-s à l'échelle du territoire où se définissent les négociations. Lors des élections précédentes, il a été démontré que ce principe qui participe aux règles habituelles dans le cadre des sélections des candidat-e-s à une élection, avait été respecté. Dans le cadre de ces élections, tous les acteurs interrogés ont mentionné ce principe comme étant une des règles à respecter et qui a donc été respectée[15]. Déclaré « *contraignant* » par les acteurs, lors de ces élections, le principe d'équilibre territorial a servi dans plusieurs cas de « *variable d'ajustement* » afin de cautionner l'évincement de certaines femmes conseillères régionales sortantes. Autrement dit, la règle de l'équilibre territorial a parfois cautionné le décalage entre la place escomptée et probable (compte tenu des ressources dont dispose l'acteur) et la place obtenue.

Le non-respect de ce principe dans le département des Pyrénées-Atlantiques est à cet égard très révélateur. Ce département est historiquement scindé entre le Pays basque (avec un

[13] Loin d'établir une nomenclature de tous les détournements à l'œuvre, cet usage est illustré par quelques cas significatifs.
[14] Le principe d'équité territorial ne fait pas l'objet d'un accord formalisé et solennel. Toutefois, il demeure une règle tacite fondamentale.
[15] Les quatre grands principes d'équilibre sont connus, intégrés et déclarés respectés par les candidats en position de participer à l'élaboration des listes. La règle paritaire, (nouvelle règle régionale sous la forme « *chabada* ») quand à elle, n'a été que très rarement verbalisée.

électorat marqué à droite, et un électorat de gauche favorable à la bipartition du département) et le Béarn (qui compose 55% de l'électorat socialiste des Pyrénées-Atlantiques, majoritairement hostile à la division du département). Avant les élections, les socialistes considéraient que neuf candidat-e-s étaient éligibles en cas de victoire dans les Pyrénées-Atlantiques. Ainsi René Ricarrère, vice-président sortant, pronostiquait avant le premier tour : « T*out dépendra du nombre de sièges qu'on va avoir… Si l'élection se passe mal pour nous, on aura cinq ou six sièges. Si elle se passe moyennement bien, c'est-à-dire si on gagne mais de façon très légère, nous aurons huit, neuf ou dix sièges, faut voir. Si l'élection se passe très bien, si c'est une victoire large, là ça peut être onze sièges. Douze sièges, je ne pense pas mais ça peut être onze.* »[16]. Sur les neufs candidats, et malgré la répartition de l'électorat socialiste sur le département, seulement deux places éligibles étaient réservées à des candidat-e-s basques (une femme en seconde position et un homme en 5ième position). Le principe d'équilibre territorial non respecté entre le Béarn et le Pays basque est le fruit d'une représentation de militants socialistes majoritaire sur le territoire béarnais, qui a elle-même induit une sélection des candidat-e-s principalement effectuée par des acteurs béarnais, qui ont quant à eux privilégié la candidature de candidat-e-s…béarnais-es-.

Finalement, après le passage devant les instances nationales, la 7ième place (pas forcément éligible en cas de défaite) auparavant occupée par un candidat béarnais est accordée aux socialistes basques. Le point de vue sur ce déséquilibre territorial du seul conseiller sortant basque à être reconduit est très éclairant : « *Vous avez vu qu'au départ la liste qui a été … non mais je veux pas en parler… je veux pas en parler parce que ce sont des affaires internes et je veux pas que ça sorte….non parce que je suis encore très en colère sur la façon dont un petit noyau - en qui au départ on avait confiance - a trahi les mandats qui lui ont été donnés. Parce qu'au départ, on devait en mettre un par circonscription législative – sachant qu'il y a six circonscriptions législatives, donc on pouvait très bien en avoir un par circonscription législative -. Mais la commission ne l'a pas entendu ainsi. Le Pays Basque a été lésé*[17].

[16] Entretien réalisé le 6 février 2004, dans la salle à manger de son domicile, dans les Pyrénées-Atlantiques. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n° 29.

[17] Suite de l'entretien : « *On a trouvé ensuite de ce 'repas' des six premiers trop fade. Dans la liste du Conseil fédéral, c'était en effet un de la première circonscription très bien, un de la deuxième circonscription très bien. Trois de la troisième circonscription, zéro pour la quatrième, zéro pour la cinquième, et un pour la sixième circonscription, voilà. Dans ces conditions, on peut estimer que le mandat - qui avait été donné au groupe pour bâtir la liste - a été trahi.* » François Maitia, entretien réalisé le 15 janvier 2004, dans la mairie où il exerce alors la fonction de premier magistrat, Pyrénées-Atlantiques. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°14.

Ensuite, cette proposition a été adoptée par la commission par six voix contre une. Or, cette commission était composée de six membres du Béarn contre un seul du Pays basque. Devinez qui a voté contre ? Et devinez qui a voté pour ? Parce qu'ils en tiraient des avantages… Enfin, en discussion du Conseil fédéral - comme pour toute loi normalement – on commence à voir s'il y a des amendements. Mais là, il n'a pas été possible d'amender. C'était 'on vote la liste telle qu'elle est pour voir si on peut la voter ou pas' : Bien sûr en commission, ils ont obtenu la majorité et ensuite on a fait voter la proposition par les militants et les militantes qui ont dit 'puisque le Conseil fédéral a adopté, on va aller dans le même sens'. On n'y est pas allé dans les mêmes proportions, puisque les Basques ont sanctionné la liste générale et ont voté plutôt la liste alternative qui a été proposée. Mais entre temps, des failles énormes dans le processus démocratique, des failles énormes. »[18]. Outre les divergences de point de vue sur la question basque, la mise en application de la parité a servi à cautionner le non-respect du principe d'équilibre territorial. Évoquant des difficultés de mise en place des listes, les leaders locaux ont privilégié les candidatures de militant-e-s béarnais-e-s. Dans la partie basque du département, la mise en application de la parité a conduit, paradoxalement, à l'éviction d'une conseillère régionale sortante, connue pour ses positions départementalistes. C'est une militante élue pour la première fois en 2001 (de la même motion que la candidate évincée) qui entre alors sur la liste[19].

Au-delà de « *l'injustice* » ressentie par les candidat-e-s, cette prise de position est la conséquence de rapports de concurrence qui traversent la section des Pyrénées-Atlantiques. Elu-e-s dans un bastion de droite, les candidat-e-s socialistes basques ne disposent que de peu de ressources personnelles pour pouvoir imposer leur choix, contrairement aux décideurs

[18] Suite de l'entretien : « *Il a fallu que l'union régionale donne un avis sur cette liste adoptée dans les Pyrénées-Atlantiques et il a dit 'non il faut corriger ce déséquilibre dans les Pyrénées-Atlantiques'. Le Conseil national a ensuite, bien sûr, accepté la proposition de l'union régionale qui était de dire 'il faut corriger', mais même avec cette correction, la liste reste encore très déséquilibrée. 44% de l'électorat au Pays basque, 55% en Béarn, si nous gagnons, nous espérons 11 sièges et bien il y en aura trois du Pays basque et huit du Béarn, vous trouvez ça équilibré ? Est-ce que ça correspond au rapport à l'électorat − malgré la correction qui a été faite ? Et dans les six premiers, il y en aura deux du Pays basque et quatre du Béarn, mais c'est un tiers/deux tiers, alors que le rapport à l'électorat c'est 44%/ 56%, donc vous voyez ça reste déséquilibré, profondément déséquilibré.* ». François Maitia, entretien réalisé le 15 janvier 2004, dans la mairie où il exerce alors la fonction de premier magistrat, Pyrénées-Atlantiques. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°14.

[19] L'argument avancé par les notables locaux réside dans le choix d'une meilleure répartition territoriale, plus respectueuse de l'électorat. Argument erroné dans le sens où la circonscription de la femme candidate reste un bastion de la droite. Ancien fief de Michèle Alliot-Marie avant son entrée au gouvernement, elle y conserve encore une forte influence. La circonscription de la conseillère régionale sortante est au contraire davantage favorable – même si cela reste relatif − pour les partis de gauche.

situés dans la partie béarnaise du département qui disposent de postes d'élus solidement tenus, d'une clientèle d'obligés voire d'une notoriété nationale dont sont dépourvus les candidat-e-s basques. A travers la mise en concurrence de deux listes (« *officielle* » et « *alternative* ») c'est la mise en concurrence interne à la section des agents qui doivent tout – ou beaucoup – au parti et des agents qui disposent d'autres ressources.

B Le respect des tendances mis à mal

Parmi les règles à respecter lors des phases de sélection, outre la répartition territoriale équitable, les partis attachent en principe une attention particulière aux deux autres règles que sont le respect des tendances intra partisanes et le respect des tendances inter partisanes. Au contraire des processus de sélection qui ont prévalu avant cette première mise en application de la parité au niveau régional, le respect de ces règles a aussi servi à justifier les évictions de plusieurs candidates, conseillères régionales sortantes.

B.1 Les tendances intra partisanes au parti socialiste

Le non-respect des tendances risque de faire apparaître des fractures au sein du parti, dans une période où ce dernier doit mobiliser au maximum ses militants. C'est pourquoi, lors des élections régionales précédentes, les tendances intra partisanes ont scrupuleusement été respectées. Pourtant, avec les élections de mars 2004, on assiste à un détournement de ce principe. La règle du respect des tendances intra partisanes, si elle n'est pas antagonique avec celle de l'équité territoriale, fait entrer en jeu une représentativité interne au parti (contrairement à l'autre qui se base sur la notoriété de l'acteur sur le territoire), avec souvent une visibilité qui est moindre, voire dans certains cas quasi nulle pour les électeurs. Dans le jeu des négociations, les acteurs sont donc conditionnés par l'objectif d'optimiser le potentiel de voix et le respect des tendances intra partisanes qui risquent de mettre fin à l'action, ou au moins de créer des dissonances au sein du parti.

Ce respect des tendances intra partisanes a été observé au niveau du Parti socialiste dans les deux régions. Il a fait l'objet d'un décompte scrupuleux et respectueux des différentes tendances internes. Ce groupement partiel de tendances a permis l'obtention de places

éligibles pour certaines candidates. Toutefois, ce respect des tendances a aussi été l'occasion de justifier l'éviction de certaines candidates conseillères régionales sortantes. Si le respect des différents courants politiques a été l'un des critères avancés pour évincer certaines conseillères régionales sortantes (voir la partie suivante sur les tendances inter partisanes), il ne faut pas négliger les luttes internes qui se jouent au sein d'un parti dans un territoire localisé et sur une question précise comme la départementalisation du Pays basque. Ainsi, les revendications départementalistes de la conseillère sortante (élue dans la partie basque) dans une section socialiste majoritairement béarnaise (et donc hostile à la départementalisation du Pays basque) ont permis de justifier son éviction.

Ainsi, la tête de liste, qui se défend par ailleurs d'avoir participé au processus de décision explique : « *Oui, d'accord, mais faut-il ensuite que sur le plan local - je le dis comme ça parce que…c'est une bonne copine* [Colette Capdevielle] - *créer les consensus politiques qui font que vous êtes reconnus comme leader local. On verra bien, ce n'est pas moi qui ai fait le choix donc je suis très à l'aise.* [Ceci signifie que Colette Capdevielle est moins représentative sur son territoire ?…] *Localement il faut rassembler. En Pays Basque, il y a un gros problème que nous traitons depuis des années, c'est la création du département Pays basque. Vous avez les « pour » et vous avez les « contre ». Colette Capdevielle s'est terriblement engagée sur une voie dont elle sait qu'il n'y aura pas d'issue. Elle aurait dû, sur Bayonne, créer le consensus en disant 'c'était un axe, avec l'émergence des régions, mais nous n'irons pas à la création d'un département Pays basque'. Elle aurait dû…*»[20].

Si la question basque reste localement très médiatique, l'argument d'éviction relève clairement de luttes internes à la section. En effet, si au niveau départemental, le parti socialiste est officiellement hostile à la bipartition du département, au niveau « *local* » du Pays basque, les prises de position de l'élue ne font que participer à l'affirmation d'une mise

[20] Entretien réalisé le 16 février 2004, dans son bureau du Conseil régional. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°33.

sur agenda de la question par les élus basques, mise sur agenda soutenue par un large engouement populaire[21].

Enfin, s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un non-respect des tendances intra-partisanes, l'éviction finalement « *loupée* » d'une conseillère régionale socialiste sortante par Ségolène Royal, est aussi à considérer comme une tentative de renforcement du leadership de cette dernière. Contrairement à Alain Rousset qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour pouvoir imposer ses choix au niveau de la sélection départementale, la notoriété conférée par son statut d'élue nationale à Ségolène Royal lui permet d'imposer la majorité de ses choix au niveau local. Toutefois, dans le département de la Charente, sa tentative d'éviction d'une conseillère sortante (attachée parlementaire d'un député dont elle est par ailleurs la conjointe) échoue. L'éligibilité structurelle de cette candidate expérimentée se double alors d'une éligibilité relationnelle, fatale à la stratégie de Ségolène Royal. Présente en deuxième position sur la liste alternative proposée aux militants socialistes, la conseillère sortante acquiert finalement une position éligible au détriment de la candidate « *profane* » sollicitée dans un premier temps par Ségolène Royal pour être tête de liste départementale.

Encore en période de campagne électorale, « *fraîchement échaudée* » par la stratégie de la candidate à la Présidence, la conseillère régionale sortante revient sur la sélection des candidat-e-s validée initialement par Ségolène Royal : « *Ils ont été choisis par Ségolène Royal pour l'essentiel. Il faudrait lui poser la question à elle pour savoir sur quels critères elle les a choisis : il y a ceux qui étaient issus du suffrage universel direct et après c'est un dosage qui lui appartient. Un dosage qui est tout à fait subjectif… tout à fait subjectif. Moi, en ce qui me concerne, elle ne m'avait pas choisie. C'est les militants de la Charente qui 'l'ont contrainte', j'allais dire, à me choisir. Ça veut dire qu'au départ, comme beaucoup de mes camarades ici, j'avais été exclue de toute possibilité de réélection. On sait qu'au PS il y a des femmes qui font leur boulot (dont je fais partie), que des femmes ont adhéré massivement après le 21*

[21] Un sondage réalisé en 2000 (sondage CSA/Sud-Ouest) montre que 66% de la population est favorable à la départementalisation. Sondage réalisé par CSA/La semaine du Pays basque réalisé par téléphone les 8 et 9 septembre 2000 auprès d'un échantillon de 500 personnes représentatif de la population des Pyrénées-Atlantiques âgée de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage) après stratification par arrondissement et catégorie d'agglomération. http://www.csa-tmo-tmo.fr En 2005, ce sont 63% des maires qui y sont favorables. En octobre 2007, 2/3 des maires du Pays basque nord se prononcent en faveur d'un département basque. Cette même année, un sondage réalisé par l'hebdomadaire « la semaine du Pays basque » corrobore les résultats du sondage précédent puisque 64% de la population est favorable à la partition du département des Pyrénées-Atlantiques.

avril… Et pourtant, elle a voulu imposer en tête de liste une femme qui n'était pas au PS. Les femmes socialistes n'ont pas compris pourquoi on allait chercher en tête de liste quelqu'un qui n'était pas au PS… D'ailleurs cette décision ne se comprend pas. C'était inadmissible, inexplicable. On a dit 'on refuse ça'. Les militants se sont exprimés et ont dit 'on n'est pas d'accord sur cette solution. Voilà ce qu'on veut nous. C'est pourquoi je suis aujourd'hui deuxième sur cette liste au départ alternative »[22].

Les leaders départementaux (des leaders hommes en Aquitaine en particulier) qui ont choisi les candidates ont donc intégré dans leurs stratégies les ressources à « *récupérer* » de cette sélection. En Poitou-Charentes, Ségolène Royal a réussi à imposer la majorité de ses choix, renforçant ainsi son leadership (leadership communicationnel notamment basé sur un registre de proximité). Pourtant, « *l'incident de Charente* », avant même la victoire du groupe de gauche laisse des traces dans la cohésion du groupe. A propos de la réaction de la candidate à la Présidence après la victoire de la liste alternative, la conseillère régionale sortante précise : « *Comme tout 'bon politique' à l'extérieur, elle a dit : 'c'est la démocratie dans notre parti, si les militants l'ont choisie, c'est une bonne chose'. C'est ce qu'elle a dit à l'extérieur… A l'intérieur elle a dit que c'était une faute politique. C'est une faute politique probablement que 64% des militants aient un vote différent, comment dire, d'un 'notable', j'allais dire, du PS… C'est quand même embêtant dans le fonctionnement.* » La lecture des ressources structurelles (dont disposent les conseillères régionales sortantes « *évincées* » et celles dont disposent les candidates « *société civile* ») offre alors une dernière photographie des stratégies des faiseurs de listes.

B.2 Tendances inter partisanes à droite

La composition de la liste paritaire a parfois permis de justifier le décalage entre la place demandée lors des négociations inter partisanes et la place obtenue. Si ce décalage n'est pas seulement observable pour la place des femmes, ce sont majoritairement elles qui en sont les victimes. La logique inter partisane, elle, fait place à deux phases de négociation. La première entre les partis se passe entre les représentants des deux partis. Ici les négociations se jouent donc sur le nombre de places et la position de ces places sur la liste. En fonction de la position

[22] Nicole Bonnefoy, Groupe socialiste/Verts/Communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Entretien réalisé 27 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

obtenue, et du fait de la règle paritaire, chaque parti détermine quel candidat est susceptible de correspondre au « *profil* » recherché. C'est la deuxième phase de la négociation, cette fois-ci interne au parti.

Les partis ayant plus de candidats hommes à « *placer* », il est possible dans un premier temps d'émettre l'hypothèse d'une plus grande demande de places hommes dans les négociations que de places femmes. Les négociations restant internes aux partis, il est difficilement possible de valider ou pas cette hypothèse. Cependant, les notables locaux (qui composent la liste) peuvent, au-delà de la recherche d'un potentiel électoral basé sur des noms, chercher à placer sur la liste, des personnes sous leur influence, afin d'asseoir, voire d'accroître leur influence à l'échelle régionale (et ainsi optimiser celle de l'échelon départemental). Dès lors, la place négociée est directement en rapport avec la personne « *à placer* ». Les partis politiques peuvent donc indifféremment demander une position correspondant à la place d'un homme ou d'une femme.

Ainsi, Christine Bonfanti-Dossat, conseillère régionale sortante UMP, tendance RPR raconte : « *J'ai accepté cette mission* [de conseillère régionale], *qui a duré six ans et j'aurais poursuivi six ans de plus, si je n'avais pas eu des bâtons dans les roues. Je considérais que j'avais travaillé pendant six ans, très assidûment. Je n'ai jamais manqué, et même en étant dans l'opposition, j'ai toujours bossé. Je pensais donc que cette place de premi…, de deuxième parce que c'est un homme/une femme, – on est très misogyne – me revenait de droit. Or, non seulement on ne me proposait pas cette place, mais en plus on 'm'octroyait' une place qui n'était pas éligible. Par conséquent, j'ai refusé. J'ai quand même une certaine fierté et je pensais que la deuxième place me revenait de droit. Vous voyez, je vais loin dans mes propos. C'est (un certain Jean-François Poncet ?) Jean François Poncet, UDF convaincu, qui tout d'un coup est passé UMP – c'est très bien, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, mais il a toujours son âme UDF – qui a voulu tuer les derniers vrais RPR de ce département. Et donc, il m'a fait l'honneur de me proposer une sixième ou une huitième place, c'est-à-dire le menu pour les domestiques. Je n'ai pas accepté* »[23].

[23] Entretien réalisé le 15 février 2004, mairie de Lafox, dans le Lot-et-Garonne, en Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°73.

Section III Les usagers stratégiques de la parité

Le système politique français restant en très grande partie un système d'hommes[24], ce sont essentiellement les femmes qui ont fait les frais des logiques de sélection des faiseurs de liste. Aussi, si pratiquement 61% des conseillères régionales élues en 1998 se représentent aux régionales de 2004, montrant ainsi que les femmes politiques sont « *là (…) qu'elles existent, ne s'infériorisent pas toutes seules, ne s'éliminent pas spontanément en se tenant « naturellement » à l'écart des épreuves de l'élection* »[25], seuls 54% des hommes sont de nouveau candidats. A priori, des hommes élus conseillers régionaux ont dû céder leur place à des femmes, nouvelles entrantes. Or, seulement 23% d'entre elles ont été réélues en 2004. A l'inverse, un peu plus de 43% des hommes élus en 1998 ont été de nouveau élus en 2004, en dépit des nombreuses situations. Au niveau local, avec un taux de féminisation avoisinant les 25% en Aquitaine[26] et les 24 % en Poitou-Charentes[27], les partis disposaient dans chaque région d'un vivier non négligeable de femmes expérimentées en leur sein[28]. Pourtant, les faiseurs de liste ont rarement épuisé les viviers de recrutements militants et électifs qui leur sont les plus directement accessibles[29].

On voit bien que dans l'esprit des leaders locaux, et notamment départementaux, les futures élues doivent allier « *qualités* » de femmes et de profanes[30]. Une typologisation des « *femmes évincées/femmes entrantes* » conforte le schéma selon lequel les leaders locaux d'Aquitaine ont évincé des conseillères sortantes qui avaient acquis des ressources politiques propres, pour placer des candidates dépourvues de tout capital politique. Si les conseillères régionales

[24] Extrait de Clémence Labrouche, *La région à l'heure paritaire*, Pouvoirs locaux, n°65, mai 2005.
[25] Gaspard Françoise, Bataille Philippe *Comment les femmes changent la politique et comment les hommes résistent ?* Paris, La Découverte, 1999, p. 106.
[26] En Aquitaine, sur les 85 conseillers régionaux qui siègent au sein de l'assemblée régionale dans la mandature précédente, 21 sont des conseillères. Le parti socialiste compte onze conseillères régionales, trois appartiennent au groupe communiste, six sont inscrites dans le groupe UMP/UDF, tandis qu'une conseillère régionale siège dans le groupe du FN.
[27] Dans la mandature précédente, sur les 55 conseillers régionaux que comptait la Région Poitou-Charentes, 13 étaient des conseillères régionales. La coalition « *dynamisme régionale* » composée des partis UMP et UDF comprenait sept conseillères régionales, le parti socialiste comptait en son sein quatre conseillères régionales tandis que deux conseillères régionales étaient inscrites dans le groupe communiste.
[28] Si le taux de féminisation est plus important chez les socialistes en Aquitaine et dans la coalition UMP/UDF en Poitou-Charentes, cela tient moins à une volonté politique qu'au fait que ces deux partis aient été majoritaires lors de la mandature précédente.
[29] Catherine Achin et Alii, *Ibid*, p. 27.
[30] A l'échelle nationale, les conseillères régionales sortantes ont été moins nombreuses à être de nouveau élues, contrairement aux hommes, pourtant moins nombreux à se représenter.

sortantes « *sorties* » disposent d'atouts communs qui les caractérisent (expérience politique, âge, PCS), les « *entrantes* » se singularisent au contraire par leur hétérogénéité. Elles se distinguent cependant par leurs qualités de « *profanes* ».

A Pas de « *prime aux sortants* » pour les sortantes

Le système politique français a généralement tendance à privilégier les candidat-e-s qui disposent déjà d'une notoriété sur leur territoire[31] et/ou sont pourvu-e-s d'une expérience politique. Or, de toutes les institutions politiques françaises, le Conseil régional est l'institution la plus féminisée. De 2883 candidates (22, 5% des candidats) dont 156 élues au niveau national (9% des élus) en 1986, les femmes candidates dans les conseils régionaux sont passées à 6333, dont 467 élues (un peu plus de 27%) en 1998[32]. Dans ces conditions, la « *prime aux sortant-e-s* » aurait pu/du jouer comme un critère d'éligibilité féminin. Si elle fonctionne en Poitou-Charentes et dans la coalition UMP/UDF d'Aquitaine, elle n'est pas aussi systématique dans les rangs socialistes aquitains.

En Aquitaine, avant les élections de mars 2004, le parti socialiste compte vingt-neuf conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s, soit dix-huit hommes et onze femmes[33]. Au total, sur les vingt-neuf conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s socialistes, vingt-et-un ont été réélu-e-s, soit un peu plus de 72% d'entre eux. Parmi ces conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s réélu-e-s, on compte quatorze conseillers régionaux hommes, soit pratiquement 78% des socialistes hommes de la mandature précédente. A l'inverse, avec sept des onze conseillères régionales sortantes réélues, le taux de reconduction des conseillères régionales sortantes socialistes avoisine seulement les 64%. La coalition UMP/UDF recense quant à elle trente-deux conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s, parmi lesquel-le-s huit conseillères

[31] Sadran Pierre, *La limitation du cumul des mandats. Hypothèses sur un lifting nécessaire*, in *Pouvoirs locaux, 2, Les Cahiers de la décentralisation*, 1989.
[32] En 1992, 4075 femmes sont candidates (27%), dont 206 élues (12%).
[33] 17 conseillers régionaux sortants et onze conseillères régionales sortantes socialistes sont répartis comme suit : trois conseillers régionaux sortants et une conseillère en Dordogne, sept conseillers régionaux sortant et quatre conseillères en Gironde, deux conseillers régionaux et une conseillère lot-et-garonnais, un conseiller régional et trois conseillères régionales landais et quatre conseillers et deux conseillères dans les Pyrénées-Atlantiques.

régionales[34]. Dans les rangs UMP/UDF, dix de ces conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s ont été réélu-e-s. Autrement dit, seulement 31% des conseillères et conseillers régionaux sortants ont été réélu-e-s. Sur les huit conseillères régionales sortantes, quatre étaient de nouveau présentes sur les listes et ont été réélues, soit la moitié d'entre elles[35]. A contrario, seulement dix des vingt-quatre conseillers régionaux sortants hommes ont de nouveau été candidats, soit 41,5% d'entre eux. Sur ces dix conseillers régionaux à nouveau candidats, six ont été élus. De manière effective, le taux de reconduction de ces conseillers régionaux sortants hommes issus des partis UMP/UDF est donc de 25%.

REGIONS	PS	UMP/UDF
AQUITAINE	72,4 % (21/29)	31,2 % (10/32)
AQUITAINE FEMMES	63,6 % (7/11)	50 % (4/8)
AQUITAINE HOMMES	77,8 % (14/18)	25 % (6/24)

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des taux de reconduction (en %) des conseillères et conseillers régionaux sortants en Aquitaine.

La « *prime aux sortant-e-s* » a été principalement prise en considération dans les rangs socialistes. Il faut toutefois noter qu'elle a davantage joué en faveur des conseillers régionaux sortants hommes socialistes, avec un écart de pratiquement 13 points en faveur de ces derniers par rapport à leurs homologues féminins. Au contraire, dans les partis de droite, la « *prime aux sortant-e-s* » s'avère être davantage favorable aux conseillères régionales sortantes UMP/UDF. On observe donc l'existence de critères d'éligibilité partisano-genrée dans la région Aquitaine.

[34] 24 conseillers régionaux sortants et huit conseillères régionales sortantes issus de la coalition UMP/UDF sont répartis comme suit : quatre conseillers régionaux sortants et une conseillère en Dordogne, onze conseillers régionaux sortants et trois conseillères en Gironde, deux conseillers régionaux et une conseillère lot-et-garonnais, trois conseillers régionaux et une conseillère régionale landais et quatre conseillers et deux conseillères dans les Pyrénées-Atlantiques.

[35] Si les conseillères régionales sortantes sont au nombre de quatre à être de nouveau en position éligible et finalement élues, il paraît important de préciser que Marie-Hélène Des Egaulx, tête de liste de la section girondine de la liste UMP/UDF, démissionne de ses fonctions de conseillère régionale une fois l'élection passée pour cause de cumul de mandats. Elle choisit en effet de privilégier les mandats de députée et de conseillère municipale dans la commune de Gujan-Mestras. Au risque de créer une dissonance dans les statistiques, nous avons jugé opportun de prendre en considération cette candidate dans cette partie sur la prime aux sortants, dans la mesure où son éligibilité tend à montrer qu'il existe bien une prime aux sortants, et particulièrement aux sortantes dans les rangs de l'UMP/UDF. Au contraire, dans la partie dédiée aux fonctions électives détenues, prémices à l'explication de rôles des candidats et candidates, nous avons préféré prendre en compte celui qui a « *bénéficié* » de son désistement et qui donc siège au Conseil régional d'Aquitaine pendant toute la mandature 2004-2010.

Dans l'institution régionale picto-charentaise aussi, la « *prime aux sortant-e-s* » semble avoir été inégalement activée. Chez les socialistes, six des seize conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s siègent de nouveau, soit 37,5% des socialistes de la mandature précédente : trois conseillères sur quatre (soit 75% des conseillères régionales) et trois des douze conseillers régionaux sortants hommes (soit 25%) ont été reconduits. Contrairement aux socialistes aquitains, en Poitou-Charentes, la prime aux sortant-e-s joue en faveur des femmes. L'influence de Ségolène Royal (Cf. Infra) n'est pas étrangère à cette prime aux sortant-e-s accordée plus largement aux femmes. Enfin, seulement cinq des vingt-quatre conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s de la coalition UMP/UDF ont été réélus. Le taux de reconduction est donc de 20,8%. Tandis que deux des six conseillères sortantes retrouvent un siège (d'où un taux de reconduction légèrement supérieur à 33%), seulement trois des dix-huit conseillers régionaux sont de nouveau réélus (soit pratiquement 17% d'entre eux). Ici aussi, comme en Aquitaine, la prime aux sortant-e-s joue davantage en faveur des conseillères régionales UMP/UDF.

REGIONS	PS	UMP/UDF
POITOU-CHARENTES	37,5 % (6/16)	20,8 % (5/24)
POITOU-CHARENTES FEMMES	75 % (3/4)	33 % (2/6)
POITOU-CHARENTES HOMMES	25 % (3/12)	17 % (3/18)

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des taux de reconduction (en %) des conseillères et conseillers régionaux sortants en Poitou-Charentes.

REGIONS	ASSEMBLEE REGIONALE	PS	UMP/UDF
AQUITAINE	50,8 %	72,4 % (21/29)	31,2 % (10/32)
AQUITAINE FEMMES	57,9 %	63,6 % (7/11)	50 % (4/8)
AQUITAINE HOMMES	47,6 %	77,8 % (14/18)	25 % (6/24)
POITOU-CHARENTES	27,5 %	37,5 % (6/16)	20,8 % (5/24)
POITOU-CHARENTES FEMMES	50 %	75 % (3/4)	33 % (2/6)
POITOU-CHARENTES HOMMES	20 %	25 % (3/12)	17 % (3/18)

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des taux de reconduction (en %) des conseillères et conseillers régionaux sortants en Aquitaine et Poitou-Charentes

On se rend compte que dès le début du processus de sélection, la prime aux sortant-e-s fonctionne de manière générale – à quelques exceptions près dans les rangs socialistes picto-charentais – aussi bien pour les conseillères régionales sortantes de droite des deux régions et pour les conseillères socialistes picto-charentaises[36], voire mieux, que pour leurs homologues masculins. Au contraire, dans les rangs socialistes aquitains, la prime aux sortant-e-s reste essentiellement une prime aux conseillers régionaux sortants. Clairement en Poitou-Charentes et dans les rangs de droite en Aquitaine, on ne peut parler de stratégie d'évincement à l'encontre des femmes. Au sein du parti socialiste aquitain, les faiseurs de liste, leaders départementaux, ont au contraire eu tendance à privilégier des femmes « *profanes* » et régulièrement « *sans activité* ». Au contraire, les conseillères régionales sortantes « *sorties* » se distinguent par leur âge, leur expérience politique, leur profession et par le fait de ne pas être soutenues par un « *mentor* ».

B Les sortantes « *sorties* » : des conseillères jeunes avec des capitaux politiques

Adossé aux stéréotypes de genre, le portait idéalisé de la recrue paritaire est l'image inversée du professionnel de la politique[37], traditionnellement décrit comme extérieur aux enjeux sociaux et enfermé dans les enjeux internes au parti. Plus jeunes que les leaders départementaux en Aquitaine, expérimentées, les conseillères sortantes « *sorties* » ont souvent fait les frais de la volonté affichée des faiseurs de liste de « *réenchanter la sphère politique* ». Qui plus est, disposant de capitaux politiques pouvant potentiellement entrer en concurrence avec ceux des leaders, elles ont été évincées au profit d'un renforcement de positions des leaders.

Méthodologie :
Compte tenu de la mise en application de la parité, des hommes, conseillers régionaux sortants, n'ont pas été « *classés* » parmi les éligibles. Ces hommes pourraient donc être considérés comme des « *évincés* ». Toutefois, la comparaison de leurs ressources structurelles avec celles des hommes en position éligible montre qu'ils disposent de faibles ressources. Au contraire, l'analyse des ressources des femmes « *remplaçantes* » avec celles des femmes

[36] Si la photographie des conseillers régionaux sortants réélus en Aquitaine et Poitou-Charentes laisse supposer que la « *prime aux sortants* » a aussi été plus importante dans les rangs socialistes, l'avantage offert par la large victoire à la gauche ne doit pas être négligé.
[37] Catherine Achin et Alii, *Ibid*. p. 41.

« *évincées* » montre clairement que ces dernières bénéficient de ressources plus importantes. Ainsi, au regard des ressources des candidat-e-s et des non éligibles, l'éviction apparaît sexuée.
Précisons enfin, que, pour des raisons de clarté, l'étude s'est focalisée sur une seule candidate représentative des candidates évincées. Toutefois, les caractéristiques des autres candidates évincées sont identiques.

B.1 La jeunesse des conseillères non reconduites

Les femmes évincées sont toutes toujours plus jeunes que les hommes qui composent la liste[38]. Leur âge est toujours situé dans une fourchette de 35 – 50 ans. Disposant de capitaux politiques et d'une expérience de terrain, elles pouvaient prétendre dans la future mandature à des positions de pouvoir jusque-là affectés aux leaders départementaux aquitains. Lors des entretiens, l'âge, couplé à l'expérience, est avancé comme un élément justifiant leur candidature à la candidature. Ainsi la candidate sortante et évincée dans la partie basque des Pyrénées-Atlantiques raconte : « Étant *mère de famille et en activité, je me dis 'c'est maintenant, quand tu as l'énergie, la santé, que tu peux t'impliquer.' Moi je n'ai pas envie d'être élue à 60 ans. A 60 ans, je ferai autre chose.* ». L'argument décliné au cours des entretiens (qui a nécessairement eu lieu après l'éviction) est autorisé dans sa verbalisation justement parce qu'elles ne sont plus intégrées au système. L'argument est au contraire avancé comme réponse à l'éviction et non comme un argument à la candidature : exclues des listes par les faiseurs de liste qui privilégient des « *profanes* », elles dénoncent les usages de la parité permis par la hiérarchie partisane.

B.2 Une expérience au conseil régional et dans d'autres collectivités

La différence d'âge comme critère de mise en concurrence directe ne peut cependant suffire à expliquer leur éviction. Ainsi, leur expérience comme conseillère régionale au cours du mandat précédent, qui avait lui-même généralement été légitimé par leurs expériences dans d'autres collectivités locales, demeure sans doute une des caractéristiques essentielles communes à ces femmes. Il y a bien une limitation dans le temps des mandats pour ces

[38] Cependant, l'un des critères de la condition élective des candidats, et a fortiori des hommes, étant les mandats exercés (de par leur importance et leur nombre), l'âge avancé des candidats hommes est quasiment indissociable de leur expérience.

femmes (et uniquement pour les femmes)[39] ou plus exactement un blocage d'une éventuelle carrière politique imposée de manière tacite par les acteurs politiques les plus importants, créant ainsi un plafond de verre politique, restreignant les responsabilités possibles des femmes.

Compétences partisanes et gestionnaires actées mais non prises en considération au niveau local, ces candidates évincées dénoncent les décisions prises. Les responsabilités exercées par la conseillère sortante des Pyrénées-Atlantiques sont à cet égard révélatrices. Conseillère municipale d'opposition à Bayonne où elle était tête de liste, elle fut candidate aux dernières élections législatives contre Jean Grenet (maire de Bayonne). Départementaliste (pro département basque avec donc une logique antagoniste par rapport aux hommes béarnais qui ont constitué la liste), investie dans plusieurs associations du Pays basque, elle figure en 2004 parmi les acteurs socialistes les plus connus du Pays basque[40].

Elle raconte à ce propos : « *Moi je pensais que j'avais fait un premier mandat que je jugeais satisfaisant, j'avais beaucoup appris, j'étais une des plus jeunes, voire la plus jeune du groupe. A mi-mandat, le président m'a confié la présidence de la commission d'appels d'offre, qui est quand même un poste à hautes responsabilités, un poste à haut risque même. On me l'avait confiée non pas parce que j'étais une femme, mais parce qu'on avait confiance dans ma probité. En plus, je suis juriste : je peux toujours avoir un œil sur les dossiers. Moi, j'ai rempli ma mission du mieux que j'ai pu. D'ailleurs, je n'ai jamais eu le moindre grief, ni le moindre reproche. Beaucoup de décisions ont été prises par cette commission d'appels d'offre et souvent à l'unanimité… Je gérais avec des élus de droite et de gauche, nous étions deux socialistes, deux communistes, un élu UMP et un élu UDF et un élu chasseur, et tout s'est toujours très bien passé. Après avoir acquis ces compétences, je pensais être éligible à un second mandat. Je n'allais pas en faire un de plus d'ailleurs.* ».

[39] Dans le département des Pyrénées-Atlantiques par exemple, alors que les deux seules femmes conseillères régionales sortantes évincées effectuaient leur première mandature à la Région, le tête de liste commence son quatrième mandat.

[40] Les critères d'éviction des candidates posés ici ne sont cependant pas les seuls critères. Cette revendication départementaliste fait aussi partie des logiques d'élimination des candidats (de la même manière, le seul homme du Pays basque de la liste des Pyrénées-Atlantiques (maire d'un petit village du Pays basque, désormais conseiller général, qui dispose d'une importante influence en Pays basque intérieur, départementaliste) a failli être évincé de la liste à cause de ses revendications culturelles et « *territoriales* » basques.

Le vécu de cette situation présentée comme douloureuse et non justifiée est partagé par une conseillère régionales sortante, réélue : « *Je pense à Colette Capdevielle : pour moi, c'était un peu l'exemple d'une jeune femme qui a un métier, qui a une famille, avec un mari qui partage les tâches…Pour moi, c'est le modèle de ce que devrait être l'entrée des femmes en politique. Mais on ne lui a pas laissé une deuxième chance. Je suis assez révoltée par rapport à cette situation là. Surtout qu'elle est compétente et qu'elle a travaillé. Je ne comprends pas pourquoi quelqu'un comme elle, qui est en plus investie dans la vie associative et dans la vie politique locale ne figure pas sur la liste. Pour moi, il y a vraiment de la suspicion, car c'est quelqu'un qui dans un deuxième ou troisième mandat pourrait prendre des responsabilités au Conseil régional.* »[41]

B.3 Exerçant une activité professionnelle[42]

La légitimité des acteurs qui composent les listes tient principalement aux mandats exercés. Or, l'acquisition d'un mandat dépend au préalable d'une quantité minimum de ressources. Ces ressources accumulées, conjuguées aux mandats exercés, définissent ces derniers comme des professionnels de la politique. Si ce qualificatif demeure valorisé dans les structures internes des partis, il tend à être véhiculé par les acteurs évincés comme une critique à l'égard de la sphère politique, représentée dès lors comme un vase clos.

Ainsi la candidate basque évincée affirme : « *Moi je ne vis pas de mes mandats, je considère qu'en tant que juriste je peux apporter quelque chose. J'ai envie de donner un peu de ce que je sais pour faire vivre au moins concrètement une institution. Mais, je constate que ce n'est pas possible. Vraiment je le constate.* »[43]. Enfin, dans un groupe de femmes où les « *sans activité* » sont surreprésentées par rapport au reste de la société, ces femmes évincées se distinguent aussi par leur PCS : toutes les conseillères régionales sortantes évincées

[41] Entretien réalisé avec Maria Garrouste, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Entretien réalisé le 5 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste, Conseil régional d'Aquitaine.

[42] Extrait de l'entretien avec la candidate conseillère régionale sortante évincée dans la partie basque des Pyrénées-Atlantiques : « *Moi je trouve que c'est quand on est active qu'on connaît la réalité des difficultés qu'on doit être engagé en politique. J'ai des enfants, je sais à quel point il est difficile d'organiser leur scolarité, leurs loisirs, je rencontre des gens en difficultés, en faillite dans vie professionnelle. J'ai aussi un pied direct sur les questions de la délinquance, les politiques de la ville. Bref, c'est quand on est ancré et actif dans la société que l'on peut prétendre représenter les autres. Après, l'exercice me semble plus délicat. Il sonne faux* ».

[43] Entretien réalisé avec Maria Garrouste, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Entretien réalisé le 5 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste, Conseil régional d'Aquitaine.

appartiennent à la catégorie « *cadre* ». Les ressources nécessaires à l'éligibilité masculine deviennent parfois un handicap dans l'éligibilité des femmes socialistes en Aquitaine.

Préférées aux conseillères régionales sortantes qui avaient dû faire face à une sélection sociale drastique, les nouvelles entrantes sont souvent moins encartées, plus souvent issues du monde associatif et davantage sans profession. Appelées à combler l'écart entre représentant-e-s et représenté-e-s, les nouvelles entrantes sont ainsi invitées à transmuer ce premier scrutin paritaire régional[44] en une vaste « *cérémonie de 'renovatio' par laquelle l'institution 'renoue' avec l'ordre social* »[45] pour mieux affirmer sa propre nécessité et son irremplaçable fonction.

B.4 Sans « *mentor* »

La sélection des candidats a été effectuée au niveau départemental. Les logiques de sélection telles que présentées précédemment, montrent un quadrillage du territoire de la part des notables locaux. Le fait d'« *offrir* » à des candidates néophytes une position d'éligible n'est pas un don gratuit. Elle place au contraire ces dernières dans une position de dépendance vis-à-vis du leader. Les candidates sont alors contraintes d'être le lien de transmission, le vecteur d'intérêts particuliers au sein de la Région. Si cet échange est contraint pour les candidates, cette même contrainte leur assure une place éligible. A contrario, les acteurs politiques qui ne disposent pas de « *mentor* » disposent d'une plus grande marge de liberté à l'intérieur du cadre, du fait même qu'ils/elles ne sont pas liés à aucun leader. Mais, moins protégés, leurs chances d'éligibilité sont moins grandes. Dans les entretiens avec les femmes évincées, l'absence de « *protecteur* » est toujours clairement verbalisée comme une des raisons de leur éviction. Ainsi, Colette Capdevielle, candidate sortante des Pyrénées-Atlantiques affirme : « J*'ai bien vu comment ça s'est passé… N'étant pas une professionnelle de la politique, j'ai une totale liberté de pensée que j'ai toujours exprimée. Je n'ai aucun homme au-dessus de moi comme tuteur, je suis venue toute seule. Je ne suis protégée par personne, je ne suis pas le porte-valises d'un homme politique et donc nécessairement, je ne peux pas exister. Si je veux exister, c'est en flinguant les copains et surtout les copines, et ce n'est pas dans mes manières de faire.* »

[44] Catherine Achin et Alii, *Ibid*. p. 41.
[45] Delphine Dulong, *Des actes d'institutions d'un genre particulier. Les conditions de légitimations des femmes sur la scène électorale*, In Jacques Lagroye (Sous la Dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003.

Ainsi, les générations féminines « *pré-paritaires* », dont on pouvait penser a priori, que l'expérience du mandat et les savoir-faire politiques leur assureraient l'accès à la candidature, n'ont pas tiré de la loi les bénéfices escomptés[46]. Les faiseurs de listes ont fréquemment préféré des femmes « *profanes* », gage d'un renouvellement de la sphère politique d'une part et permettant un renforcement de leurs leaderships d'autre part.

C Les entrantes « *nouvelles* »

Contrairement aux femmes évincées, les femmes entrantes ne disposent pas de caractéristiques communes fortes. Autrement dit, le critère de l'âge, le niveau d'études et/ou l'activité professionnelle…sont des variables à prendre en compte, mais restent, au vu de la typologie, des critères secondaires. L'affiliation à un mentor reste en revanche le critère le plus important. Les critères majeurs dépendent donc de l'interaction de ces femmes avec des acteurs politiques hiérarchiquement supérieurs. Avant même d'entrer dans le système politique – et d'être confrontées à l'apprentissage des codes et des règles de l'institution – ces femmes entrantes – parce que sollicitées – se trouvent en partie soumises aux règles hiérarchiques de ces derniers.

C.1 Militantes d'un certain âge et/ou retraitées

Contrairement à ce qui s'est joué aux élections municipales de 2001, en Aquitaine, une partie des femmes entrantes sont des militantes de longue date des partis. Entrées au titre de la rétribution du militant-e-, ces femmes n'ont généralement qu'une très faible expérience des mandats électifs. Cette quasi-inexpérience se traduit pour certaines d'entre elles par une méconnaissance du jeu politique. Leur expérience de militantes qui les a conduites à comprendre, apprivoiser les règles du jeu interne au parti, leur fait percevoir des règles du jeu propre à l'institution régionale. Cependant, élues pour un premier mandat, elles auront nécessairement besoin d'un temps d'adaptation. Or, ces femmes ont, compte tenu de leur âge, peu de chance d'effectuer un second mandat. Ainsi comme l'explique une conseillère régionale sortante évincée : « *En reprenant à chaque fois des nouveaux, ils vont refaire pareil*

[46] Catherine Achin, *Ibid*, p. 25.

avec les nouvelles qui arrivent. J'ai une copine qui est sur la liste, en 6ième position. Militante de longue date, il y a une conjoncture qui a fait que, soutenue par Labarrère et Josy Pouyets, mordicus, il a fallu qu'elle y soit et qu'elle reste. Elle m'a dit l'autre jour : 'Est-ce que tu as une heure à me consacrer pour m'expliquer comment ça se passe ?' Je lui ai dit : 'Il y en a d'autres quand même'. 'Ah non, moi je ne peux pas demander aux hommes.' Bien évidemment… Alors moi, c'était avec plaisir, je l'ai chahutée en disant ça. On a passé un moment super ensemble et puis je lui ai expliqué une ou deux petites choses… Elle m'a dit : 'Moi tu sais, je vais rien demander', je lui ai dit : 'si, n'aie pas peur, demande.' »[47].

Néophyte en politique et d'un âge certain, ces candidates ne représentent pas une menace pour les autres candidats, désireux d'exercer des responsabilités au sein de l'institution régionale. Elles ont ainsi sciemment été sélectionnées par les faiseurs de liste, au détriment de sortantes aux capitaux politiques et sociaux pourtant plus forts. A titre d'exemple, citons le cas des candidates des Pyrénées-Atlantiques. A la place de la conseillère sortante ayant exercé des responsabilités politiques au niveau local et régional, (avocate, moins de 50 ans), les leaders ont préféré une candidate béarnaise âgée de 64 ans, élue pour la première fois conseillère municipale de Pau en 2001. Quant à l'autre candidate basque, âgée de 59 ans, elle s'est présentée pour la première fois à des élections en 2001, sur la liste d'opposition de gauche à Ciboure. Elle était en deuxième position sur la liste socialiste dans la section des Pyrénées-Atlantiques et effectue son premier mandat à la Région.

D'autres candidates, « *profanes* » se distinguent par l'écart d'âge existant entre elles et les leaders départementaux d'une part et dans une moindre mesure entre elles et les conseillères régionales sortantes. Plus jeunes que les premiers, légèrement plus jeunes que les secondes (cinq ans au maximum), le facteur « *âge* » ne peut justifier à lui seul le choix de leur candidature.

[47] Extrait d'entretien réalisé auprès d'une candidate des Pyrénées-Atlantiques évincée, le 2 mars 2004, dans les bureaux du Parti socialiste régional, Hôtel de Région. Entretien réalisé en présence de plusieurs femmes « *évincées* ». Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°59.

C.2 Femmes « *profanes* », sans mandat

Les partis politiques ont aussi mis à des places éligibles des femmes issues de la « *société civile* ». L'effet d'affichage voulu par les partis a contraint ces derniers à concilier les places « *réservées* » aux membres des partis et celles proposées aux personnes non encartées. Les logiques d'exclusion des élues et la dévaluation d'une manière générale de l'investissement militant comme ressource d'éligibilité s'explique alors en partie par le recrutement de candidates hors des filières partisanes[48]. Ce recrutement permet d'afficher un souci de promotion de la société civile qui apparaît comme l'envers de la politique comprise en un sens étroit, partisan, politicien et donc éloigné des réalités ordinaires et quotidiennes des électeurs[49]. Affichés, assumés ou niés lors de la présentation des listes, les critères de sélection ont largement été sexués au regard de la proportion de candidates issues de la société civile. L'engagement des femmes dans les associations (activités publiques mais non politiques) qui leur octroie le billet d'éligible n'a pas eu de pendant chez les hommes. Au contraire, ici, c'est l'engagement professionnel qui a été considéré comme une ressource d'éligibilité importante.

Aussi, un conseiller sortant, qui a participé aux comités de sélection UMP, mais qui nie l'existence de modalités de sélection différenciées affirme : « *L'identification des candidats sur les différents sites de la Gironde, d'accord ? Premier point. Deuxième point, par rapport aux branches professionnelles ou alors par rapport aux compétences sectorielles, par rapport à la région et ensuite par rapport à leur appartenance, leur ancienne appartenance politique.… L'UMP est un regroupement entre les gens qui étaient issus de la société civile, des libéraux, des gaullistes, là aussi c'est un élément qui intervient.* [Pour le choix des hommes ou pour celui des femmes ?] *C'est pareil. Situation géographique, sur le territoire donné, compétences professionnelles, quels apports elles peuvent amener dans le cadre d'une équipe qui aurait à gérer la région, leur disponibilité, leur engagement. Dans leurs engagements, il faut qu'elles soient issues de la société civile ou issues de DL ou du RPR* »[50].

[48] Catherine Achin et Alii, *Ibid*. p. 41.
[49] Catherine Achin et Alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.
[50] Entretien réalisé le 13 janvier 2004, dans son bureau d'adjoint au maire de Bordeaux. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°12.

On assiste alors à une valorisation de l'inexpérience politique comme pour cette candidate, ancienne infirmière, quatrième dans la section girondine de la liste socialiste. Cheffe d'entreprise, elle est à l'origine d'une association locale pour la sauvegarde des hôpitaux en milieu ruraux. Sur le site Internet du parti socialiste aquitain, la candidature de la candidate est ainsi résumée : «*C'est une candidate de la société civile, de gauche, attentive à la solidarité entre les être humains : du milieu associatif, elle rejoint le combat politique pour défendre le quotidien des citoyens* ». Les associations sont alors vues comme l'outil d'un mode de régulation sociale qui ne s'inscrit pas dans les logiques partisanes, mais repose sur les logiques du don de soi et de proximité[51]. En ce sens, recruter des novices permet aux faiseurs de liste d'offrir une image de l'élu proche de ces concitoyens, pragmatique et tourné vers les enjeux du quotidien[52].

Plus exceptionnellement, les candidatures peuvent être encouragées à la suite de rencontres fortuites. Le plus souvent, il s'agit alors de candidatures « *top-town* ». Orchestrées par la tête de liste et son équipe, ces candidatures visent aussi bien l'étayage du réseau que le contrôle des rivalités partisanes locales. Les conditions de candidature de Naïma Charaï (en 18ième position dans la section socialiste de Gironde et présentée comme une candidate « société civile ») sont à cet égard très révélatrices : « *On est venu me chercher.*»[53]. La présentation de la candidate sur le site de campagne débute ainsi : *« A 31 ans, Naïma Charaï, française d'origine marocaine, fille de travailleur immigré en Lot-et-Garonne, dirige aujourd'hui l'association chargée d'accueillir et d'aider les prostituées de Bordeaux. Son engagement associatif ne date pas d'hier : dès la fin de ses études (un DESS de psycho-socio à Bordeaux II), elle travaille comme bénévole au sein de la Mission France de Médecins du Monde pour faciliter l'accès aux soins des 16 à 25 ans en situation de très grande précarité.* »

A court terme, les femmes issues de la « *société civile* » représentent un potentiel électoral pour le parti. Par définitions inexpérimentées, redevables au parti à long terme, elles ne représentent pas un danger pour les élus expérimentés. Au contraire, dans le processus d'ascension politique de ces hommes et le maintien des équilibres territoriaux, elles ont le profil idéal. Quant aux candidates expérimentées, notamment chez les socialistes d'Aquitaine,

[51] Catherine Achin et Alii, *Ibid*. p. 45.
[52] Catherine Achin et Alii, *Ibid*. p. 42.
[53] Entretien réalisé le 17 mai 2005. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°79.

les ressources politiques sont trop faibles pour pouvoir prétendre exercer une responsabilité après l'élection comme le confirme cette conseillère régionale sortante à propos de l'éviction d'une conseillère régionale sortante : « *Je l'ai fait savoir dans le cadre des groupes de femmes dans lesquels je suis associée. Dans le cadre de la commission 'femmes' du parti, j'ai envoyé un petit texte là-bas. Le terme de variable d'ajustement pour les femmes a été repris. Je ne sais pas si c'est moi qui en avais parlé la première ou s'il y en avait d'autres qui l'avaient employé avant, mais peu importe. Mais pour l'instant, à quelques exceptions près, les femmes qui s'investissent à la région ne pèsent pas dans la réflexion de la stratégie électorale.* »[54] L'exclusion des conseillères régionales sortantes est souvent synonyme de marginalisation du jeu électoral.

C.3 L'ascension politique des attachées parlementaires

L'affiliation à un « *mentor* » reste donc une des ressources majeures pour expliquer la sélection des candidates. Cette ressource se retrouve indifféremment dans les partis de droite (UMP et UDF) et au sein du parti socialiste. Elle se marque notamment par des fonctions électives au niveau municipal (adjointe ou conseillère municipale), une fonction d'attachée parlementaire ou une appartenance ou une proximité avec une équipe politique (Cf. Infra). Avec l'évincement par les leaders départementaux hommes en Aquitaine – et dans une certaine mesure par Ségolène Royal en Poitou-Charentes –, des conseillères régionales qui auraient pu prétendre à l'exercice de responsabilités, on se rend compte que les acteurs ont tendance à reproduire la domination déjà présente dans le champ politique. L'interaction se situe pleinement dans « *le système des mécanismes qui assurent leur propre mouvement de reproduction de l'ordre établi* »[55]. A la différence des autres champs (notamment le champ professionnel où les inégalités de salaire peuvent être objectivement dénoncées), dans ce champ politique, la domination s'y trouve objectivée dans les mécanismes et les institutions dotés de propriétés particulières comme les modalités de sélection ou les appareils partisans. Le capital symbolique octroyé par l'aval des militants dissipe pour un temps la violence symbolique à l'œuvre. Elle se retrouve dans l'asymétrie des reclassements des candidat-e-s déchu-e-s, avec un reclassement quasi impossible pour les candidates.

[54] Maria Garrouste, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Entretien réalisé le 5 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste, Conseil régional d'Aquitaine.
[55] Bourdieu Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

Section IV Des sacrifié-e-s inégaux/ales

Le cadre à l'intérieur duquel se situe l'acteur limite la possibilité des propos de ce dernier. A l'intérieur du cadre, l'acteur se doit en effet de respecter les règles, les normes et les valeurs qui structurent le cadre. Ainsi, s'il peut parfois « *regretter* » les insuffisances du système dans lequel il se situe, l'acteur ne peut ouvertement le critiquer au risque de s'auto-exclure du cadre. C'est pourtant dans cet espace de parole particulier que représente l'entretien (qu'elles ont appris à maîtriser pendant la mandature précédente) que certaines conseillères régionales sortantes ont exprimé leur mécontentement, « *dénoncé le détournement* » des règles du jeu dont elles s'estiment les victimes. Quelles sont les conséquences de cette dénonciation ? Permet-elle un reclassement dans d'autres institutions politiques ou bien signe-t-elle au contraire le commencement d'une mort politique annoncée par la non-sélection ? Enfin, le parcours des hommes (restés silencieux lors du processus de sélection) est-il similaire ?

Pour comprendre les (im)possibilités de reclassement offertes en dehors du cadre régional, un suivi des « *non-élu-e-s* » de la parité a été effectué après les élections régionales de mars 2004. Si le reclassement ne s'avère pas toujours un état de fait pour les hommes non élus, dans la plupart des cas, ils parviennent à une fonction éligible qui leur permet de poursuivre leur ascension politique. La réciproque n'est pas vraie pour les conseillères régionales sortantes « *sorties* ». Reste alors la dénonciation.

A La marginalisation des femmes

L'entretien offre l'opportunité aux conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s de dénoncer le détournement des règles du jeu dont ils/elles estiment avoir été victimes. Or, seules les conseillères régionales sortantes non sélectionnées prennent cette option en compte et profitent de cet espace/temps spécifique pour s'exprimer. On assiste alors une expression dénonciatrice. La visée est ici de montrer l'injustice de son exclusion. Ce topique de la dénonciation qui consiste à accepter dans un temps court son exclusion du cadre, voire son ostracisme (selon la logique « *je ne partage pas les pratiques et les règles du cadre auquel*

j'aurais aimé appartenir ») est le seul moyen mis à leur disposition pour jouer sur le cadre. La dimension communicative dans laquelle s'inscrit cette stratégie de la dénonciation invite à comprendre les tensions de cadre. Ne rien dire, ne pas dénoncer revient en effet tacitement à accepter le cadre dont elles sont, de facto, exclues. Au contraire, la dénonciation qu'elles mettent en œuvre leur permet non seulement d'exister dans le temps T de l'élection mais aussi de pouvoir prétendre à une place éligible dans les phases électorales suivantes. Cette stratégie de la dénonciation tend en même temps à montrer à ceux qui sont extérieurs à ces jeux la « *bonne intention* » de communiquer de l'acteur. Cette stratégie restait toutefois dépendante de la stratégie qu'allaient leur opposer les acteurs explicitement visés. Un aveu, même partiel, des limites des systèmes ou du caractère oligarchique de la sélection, par les leaders locaux autorise un réajustement du cadre dont l'éligibilité de ces candidates pourrait être la traduction. Au contraire, une « *contre-dénonciation* » des leaders départementaux montre une volonté de contrecarrer les accusations des conseillères régionales sortantes évincées (limitant par la même leur éligibilité future). Or, c'est cette deuxième possibilité qui fut privilégiée. Ainsi, d'après les leaders locaux, l'évincement des conseillères régionales sortantes n'en est pas un et leur non-éligibilité est justifiée par les comportements hors norme, donc hors cadre.

Un conseiller sortant réélu, influent au niveau du département des Pyrénées-Atlantiques, reproche aux candidates évincées leur forte dimension communicative exprimée à l'extérieur du cadre et critique à l'égard de ce dernier : « *En politique, on peut jamais préjuger. Je crois que la liberté de chacun, c'est la liberté d'y être ou de ne pas y être. On peut ne pas être content mais ça c'est en interne. Il faut continuer à mener le combat dans le parti, pour ne pas rester inerte durant cette période si cruciale. Après ceux qui veulent parler dans la presse, ils peuvent s'exprimer, c'est leur problème. Nous, on a agi en interne pour ne pas affaiblir le parti dans une période difficile. Après, la liberté elle existe jusqu'au bout. Personne n'exige que je sois sur la liste aujourd'hui, si je ne m'y trouve pas bien, si j'ai envie de partir…mais je suis militant, j'ai envie de faire la campagne, j'ai envie de me battre. Je sais que je ne suis pas forcement élu, mais de toute façon, toutes mes élections ont toujours été ric-rac. Je suis dans un fief qui n'est pas un fief de gauche… je suis le seul maire*

socialiste de l'histoire pour l'instant. J'espère qu'il y en aura d'autres, mais pour l'instant je le suis. »[56].

Compte tenu de la stratégie opposée par les hommes aux conseillères régionales évincées, quelles sont les possibilités de reclassement de ces dernières ? Leur parcours politique, largement antérieur à la mise en application de la parité, leur permet-il de perdurer sur la scène politique ou au contraire entrent-elles dans une situation paradoxale où la contrainte législative favorisant l'accès politique aux femmes permet aux leaders politiques locaux de les éconduire de la scène politique ? Après les élections de mars 2004, il semble que ce soit la deuxième hypothèse qui prévale. La dénonciation vaut à ces femmes une radiation de la vie politique. L'absence de Colette Capdevielle sur la liste socialiste des élections municipales de Bayonne en mars 2007 reste une illustration probante. Conseillère régionale sortante des Pyrénées-Atlantiques, tête de liste lors des élections municipales de Bayonne en 2001, chef de l'opposition socialiste de la ville, connue et reconnue pour ses positions pro-départementalistes dans un territoire basque où la majorité de la population est favorable à la création d'un département Pays basque, le nom de la candidate disparaît entre les deux mandats. Son successeur n'est autre que Philippe Pouymayou, conseiller régional entrant, sans mandat jusqu'au soir des élections de mars 2004[57]. Indifféremment de leurs convictions partisanes, les conseillères régionales sortantes non reconduites disparaissent donc de la sphère politique, tant au niveau régional qu'au niveau local[58]. Au contraire, les hommes « *exclus* » de la liste des élections régionales parviennent fréquemment à se reclasser.

[56] Entretien réalisé le 6 février 2004, à son domicile dans les Pyrénées-Atlantiques. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°29.
[57] Celui-ci, décédé au cours de l'année 2007, sera remplacé à la tête de la liste socialiste.
[58] Seule Christine Bonfanti-Dossat, élue UMP lot-et-garonnaise dans la mandature précédente retrouve son fauteuil de maire de Lafox (817 habitants lors du recensement de 1999) et devient dans le même temps Présidente de la communauté des communes des Deux Séounes qui se situe à l'est du département du Lot-et-Garonne. Les autres sortantes, que ce soit Katherine Treissac, conseillère régionale UDF, Pauline Névé dans les Pyrénées-Atlantiques ou encore Anne Hote-Chalbos en Dordogne, toutes deux élues socialistes dans la mandature précédente, sont absentes à tous les échelons de la vie politique française.

B Le reclassement des hommes

Les exclusions masculines portent quand à elles principalement sur trois types de militants[59]. Les exclusions des listes[60] concernent en premier lieu des conseiller-e-s régionaux sortants, engagés dans le parti, qui espéraient une reconnaissance de l'intensité de leur travail. Ce sont des *« acteurs de 'seconds plans'* [qui] *ne disposaient pas de ressources suffisantes face aux nouvelles recrues* »[61]. Le mandat régional constituait généralement la seule fonction élective exercée par ces conseillers. Dans les rangs de droite poitevins, sur les dix conseillers régionaux sortants mais absents de la liste UMP/UDF, cinq n'avaient pas d'autre mandat, et un disposait seulement d'un mandat de conseillers municipal[62]. Par ailleurs, l'adhésion partisane était dans ce groupe minoritaire : seulement trois des dix conseillers régionaux sortants étaient encartés dans la mandature précédente. L'affiliation au parti n'étant pas actée, la « *prime aux sortants* » qui intervient généralement en guise de « *rétribution au militant* » ne peut jouer lors des sélections partisanes.

A contrario, la plupart de ces conseillers régionaux sortants encartés, comme les conseillers régionaux de droite en Aquitaine et dans une moindre mesure certains conseillers régionaux sortants socialistes non réélus en Aquitaine, ont bénéficié d'un « *reclassement* ». Membres des générations masculines intermédiaires, la « *vacance* » de leur place a souvent été de pair avec un renforcement de leur implantation locale à un autre échelon (maire d'une commune de la CUB, conseiller général ou conseiller européen). C'est là le deuxième type de militants.

[59] Catherine Achin et Alii, *Ibid*, p. 28.
[60] Avant de répertorier les trois types de militants une incise doit être introduite : les places non éligibles n'ont pas la même valeur selon le département, le parti et l'individu qui l'occupe. Compte tenu des mandats détenus, la présence en dernière position sur la liste girondine de Jacques Valade (notamment ancien Président du Conseil général de Gironde) ne peut par exemple être considérée comme un manque de ressource. Cette dernière position intervient davantage comme un soutien symbolique à la liste, soutien basé sur sa notoriété. La présence sur la liste UMP/UDF dans la section départementale de la Vienne de Jean-Pierre Raffarin, alors premier ministre, doit être entendue de la même manière. Enfin, l'absence sur la liste UMP/UDF, dans la section des Deux-Sèvres, de Michel Bécot conseiller régional sortant, sénateur, doit être davantage compris comme un choix de l'acteur plutôt qu'une éviction de la part des décideurs locaux.
[61] Catherine Achin et Alii, *Ibid*, p. 29.
[62] En Charente Maritime, Alain Bougeret et Jean-François Galvaire n'exercent pas d'autre fonction élective. Claude Binaud, troisième conseiller régional sortant, non candidat, est à l'époque maire de Matha. Dans la section départementale des Deux-Sèvres, sur les quatre conseillers régionaux sortants, tous non candidats en mars 2004, trois (Michel Bécot, Frédéric Rouillé et Yvon Réau) n'exercent pas d'autres fonctions électives, tandis que Gilles Parnadeau est alors maire de Vasles.

C'est par exemple le cas de Bernard Seurot, qui passe de la 8ième position sur la liste UMP, à la 14ième position au moment de la fusion avec la liste UDF. Finalement non élu, le candidat avait dès le premier tour envisagé sa non-élection. Il affirmait à l'époque : « *Je suis en position éligible pour ce premier tour. Ce qui ne veut pas dire que s'il y a ouverture au deuxième tour, je reste en position éligible. J'ai donné mon accord pour cette liste… Si on me dit que dans l'intérêt de l'union, je dois descendre de deux ou trois places ou vingt places … peu importe. Je crois que c'est l'intérêt de la liste, sinon vous restez chez vous.* ». Plus que son acceptation des règles du jeu, sa deuxième victoire à la fonction mayorale en 2001 n'est peut-être pas étrangère à l'acceptation tacite de sa non-réélection au Conseil régional.

C'est également la situation dans laquelle se trouve Michel Veunac, qui passe de la 5ième position sur la liste UDF des Pyrénées-Atlantiques lors du premier tour à la 9ième position après la fusion des listes UDF/UMP, c'est-à-dire en position quasi non éligible compte tenu des résultats obtenus au premier tour. Après cette exclusion, il obtient une 7ième position sur la liste UDF dirigée par Jean-Marie Cavada lors des élections européennes dans la circonscription Sud-Ouest. Jean Lafond Grellety passe de la même manière de la 3ième position sur la liste UDF au premier tour à la 9ième position après la fusion avec l'UMP (dans une section départementale qui ne compte finalement que trois élu-e-s UMP/UDF). A la suite de ce changement, son parti lui réserve la 11ième place lors des élections européennes. On constate que ce reclassement n'est pas spécifique au parti de François Bayrou. A l'UMP aussi, des reclassements de conseillers régionaux sortants en position non éligible au second tour ont eu lieu. C'est le cas de Jean-Pierre Bebear, 14ième sur la liste UMP au premier tour avant de disparaître totalement au second tour. Sa 5ième position sur la liste des européennes, lui permet toutefois de siéger de nouveau à Bruxelles[63].

Finalement, c'est souvent la faiblesse des fonctions électives détenues, *conjuguée* à la non adhésion partisane, qui explique l'absence des conseillers régionaux sortants – notamment des conseillers régionaux sortants UMP/UDF en Poitou-Charentes – . Mais aucun de ces deux facteurs ne peut expliquer l'absence des conseillers régionaux sortants socialistes de Poitou-

[63] Ce reclassement peut aussi jouer en faveur de candidates présentes sur les listes au premier tour qui se retrouvent en position non-éligible au moment de la fusion des deux listes. Ainsi Sonia Dubourg-Lavroff, 15ième sur la liste UMP rétrograde en 23ième position, soit en position non éligible, sur la liste de coalition. Pour autant, son parti lui redonne sa confiance en lui attribuant une 8ième place sur la liste UMP qui se présente aux élections européennes.

Charentes : sur les huit conseillers régionaux sortants non réélus, un seul ne dispose pas en mars 2004 d'un deuxième mandat[64]. En outre, à l'inverse des candidats de la coalition UMP/ UDF, tous les conseillers régionaux socialistes sont encartés. Conseillers régionaux sortants, ayant une expérience au sein de l'institution régionale mais aussi en dehors de cette dernière, encartés au parti socialiste, ils auraient pu, selon la règle de la « *prime aux sortants* », être reconduits sur la liste présentée par le Parti socialiste. Trois facteurs expliquent la non éligibilité de ce dernier type d'exclusion.

Tout d'abord, les coalitions conclues dès le premier tour avec le parti communiste et les Verts ont réduit le nombre de places réservées aux socialistes. Or, dans la mandature précédente, ce sont principalement des hommes socialistes qui ont siégé. Davantage de conseillers régionaux sortants que de sortantes au sein des rangs socialistes pour moins de places. Ensuite, s'ils exerçaient d'autres fonctions électives, celles-ci ce sont avérées moins importantes en termes de notoriété par rapport à celles détenues par les candidats finalement sélectionnés. Conseillers régionaux sortants avec des ressources certes, mais ressources moindres que celles de leurs concurrents. Enfin, le mot d'ordre « *un tiers de renouvellement* » déterminé par le parti socialiste et encouragé par Ségolène Royal durant la campagne, n'est sans doute pas étranger à leur non sélection. Au contraire, l'expérience acquise par les conseillères régionales sortantes socialistes lors de la mandature précédente a semble t-il été une ressource prise en considération : une seule conseillère régionale sortante ne figure pas sur les listes[65].

Dans ces conditions la première phase de mandature, généralement nécessaire à la compréhension des rouages de l'institution est souvent, aussi, la dernière. On note cependant une différence entre les deux régions avec une région Poitou-Charentes plus encline au renouvellement politique (20% de novices en politique contre quasiment 13% en Aquitaine). Avec une équipe dans l'opposition lors de la mandature précédente, avec des départements

[64] Il s'agit de Bernard Lacoeuille, anciennement conseiller régional socialiste, élu dans la section de Charente. Roland Beix et Philippe Marchand sont tous deux conseillers généraux et conseillers municipaux, respectivement dans les municipalités de Saint-Jean-d'Angely et de Saintes. André Beville et Jean Petit (élu à la faveur d'un cumul de mandat) sont respectivement maire de Saint Jean de Thouars et Neville de Poitou. Yves Debien est adjoint à Melle, tandis que Bernard Couturier est conseiller municipal de Saint-Maixent comme Philippe Charpentier, conseiller municipal de Montmorillon.

[65] Il s'agit de Bernadette Vergnaud, conseillère municipale à Poitiers. Il est possible que la 2ième place obtenue par Marie Legrand, candidate des Verts, ait joué en sa défaveur. Conseillère municipale de Poitiers comme Bernadette Vergnaud, sa position d'éligible a sans doute été un facteur important dans « *l'éviction* » de la conseillère régionale sortante. Cette représentativité géographique additionnée à celle de Jacques Santrot, maire de Poitiers, ne laissait alors guère de « *légitimité territoriale* » à la conseillère régionale sortante.

majoritairement détenus par un personnel politique de droite mais aussi par sa stature politique nationale, Ségolène Royal a plus sensiblement joué la carte du renouvellement que n'a pu le faire Alain Rousset. En Aquitaine, avec ce renouvellement limité, deviennent régulièrement élu-e-s ceux qui étaient déjà élu-e-s.

Enfin, une dernière catégorie d'hommes, encartés, mandatés, mais non élus et non reclassés, se caractérise par la dénonciation publique qu'ils font des insuffisances du système. Le sentiment d'éviction et le registre de victimisation qui sert à l'exprimer ne sont ainsi pas l'apanage des conseillères régionales sortantes. Ce registre est aussi investi par certains conseillers régionaux sortants qui cherchent à montrer le non-respect des règles d'équilibre. La prise de positions est alors dictée par les ambitions politiques de ces derniers. Ainsi, les candidats « *déchus* » de leur charge par les partis ont tendance à adopter une position ouvertement critique voire hostile vis-à-vis des faiseurs de liste. C'est la position adoptée par Charles Vérité, conseiller régional sortant et maire d'une commune de 10 000 habitants du sud Gironde qui met en avant le non-respect des règles, et particulièrement le non-respect des tendances partisanes dans la sélection des candidats. Le déséquilibre géographique induit par la sélection tend alors à renforcer le registre de victimisation dans lequel il s'inscrit : « *Monsieur Rousset a réussi le tour de force de désigner une femme. Il a pris une femme pour représenter le PS. Ce qui fait que depuis le Teich, au bassin d'Arcachon, vous n'avez pas un seul élu du PS et pas un seul militant. Je trouve que c'est un peu fort. Elle n'a rien à faire sur une liste du PS cette dame. Je suis bien placé pour le savoir et je ne développe pas à ce sujet. Elle n'est pas socialiste… je vous le répète, il n'y a pas de militants socialistes sur la liste régionale qui représentent le sud Gironde.* »[66].

Si les conseillères et conseillers sortant-e-s qui s'estiment évincé-e-s injustement de la sélection utilisent le même registre de dénonciation et se réfèrent tou-te-s au non-respect des règles d'équilibre, il faut toutefois noter que la stratégie de dénonciation à l'œuvre n'a pas la même finalité. Tandis que les conseillères évincées dénoncent les détournements des règles qui ont permis un renforcement des leaderships départementaux, les conseillers ont tendance à incriminer les insuffisances du système dont la causalité première serait la loi sur la parité. Le candidat précédemment cité explique par exemple : « *Ce n'est pas une réaction machiste,*

[66] Entretien réalisé le 10 février 2004, dans le bureau de l'hôtel de ville où il est premier magistrat. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n° 32.

mais une décision ridicule. Sous prétexte de parité, excusez-moi du terme que je vais employer, on met 'n'importe qui'. Et ce n'est pas le but recherché. Ce n'est pas de ma faute s'il y a une sous représentation des femmes en politique. Si elles ne se présentent pas à des élections, c'est tout simplement qu'elles n'en ont pas le loisir. Il faut savoir que les femmes font beaucoup d'autres choses dans la vie ».

Éloquent enfin ce changement de positions de ce conseiller régional sortant qui en position éligible qualifiait la parité de « *mal nécessaire* ». Suite à la fusion des listes, il devient non éligible. Cette non-éligibilité change alors sa perception de la contrainte législative et il explique alors : « *J'ai beaucoup réfléchi à ce que je vous avais dit sur la loi sur la parité, en fait je pense que c'est une grosse connerie.* »[67].

Malgré tout, à quelques exceptions près, la « *contrainte paritaire* » n'a bouleversé qu'à la marge les règles et les fonctionnements des univers partisans. Seuls les hommes faiblement dotés en capitaux politiques n'ont pas été reclassés. Les autres sortants « *exclus* », contrairement aux élections municipales de 2001[68], ont été reclassés à d'autres échelons locaux. Malgré l'inégale représentation antérieure, la gestion des évictions des hommes a été, semble t-il, « *plus aisée* » en Aquitaine. Dans cette Région, les conseillères régionales sortantes ont été régulièrement exclues, puis marginalisées.

[67] Entretien réalisé le 16 janvier 2004, dans ses bureaux professionnels, à Pau. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°16.
[68] Catherine Achin, *Ibid*, p.28.

CONCLUSION

Comme au moment des élections municipales de 2001, les têtes de listes qui ont composé les sélections au niveau départemental ont souvent fait un usage stratégique de la parité. Au regard des « *oublis* » de la loi et des structurations partisanes, la sélection doit être comprise comme « *un espace de concurrence objectivé* » entre des acteurs peu pourvu-e-s en « *capital individuel* » et des acteurs, appartenant au contraire à l'élite en place, qui tentent de lutter contre les « *capitaux collectifs* » de leurs coéquipiers pour la « *sauvegarde* » de leurs privilèges. Dans ces jeux internes, les principes d'équilibres ont parfois été sacrifiés au profit de positions de pouvoir et au détriment de conseillères régionales sortantes « *sorties* ». Car, c'est là un des points essentiels de cette analyse. Au moment des élections de 2004, les femmes existent et sont candidates à la candidature. Mais, les « *profanes* » sont souvent préférées à des femmes jeunes, professionnellement actives et qui pourraient prétendre déstabiliser la structuration de l'élite établie localement dans la phase post-électorale. Au regard des reclassements asymétriques entre les hommes et les femmes « *sacrifié-e-s* », on assiste à une condition d'éligibilité genrée. Par ailleurs, et à l'exception de ces conseillères régionales sortantes « *sorties* », la parité ne dissout pas les jeux transactionnels et les jeux de rétributions, elle en transforme simplement les temporalités et en déplace les lieux.

CHAPITRE II : DETERMINANTS SOCIAUX DE L'ENTREE EN POLITIQUE

Avant la mise en application de la parité, les hommes politiques semblaient résister au partage du pouvoir avec les femmes. Là où la contrainte paritaire n'existait pas, les positions de pouvoir restaient sous la maîtrise des hommes. Si l'institution régionale était la plus féminisée des institutions françaises, elle ne dérogeait pas pour autant à une hiérarchisation des postes de pouvoir dont les femmes étaient exclues.

Avant la réforme paritaire, le monde politique se situe donc dans la continuité du monde social et professionnel, lui-même construit sur une double ségrégation. Dans ce monde professionnel, la ségrégation horizontale des orientations professionnelles sexuées où les emplois dévalorisés sont réservés aux femmes s'est doublée d'une ségrégation verticale où l'accès aux postes hiérarchiques les plus élevés est limité pour les femmes. Avec la mise en application de la parité, on pouvait se demander si l'entrée massive des femmes en politique allait s'accompagner d'un processus similaires à ceux observés dans la sphère professionnelle ou au contraire, et compte tenu de la spécificité du champ politique, si l'éligibilité devait se traduire avant tout par une homogénéisation des ressources politico-sociales des candidates et des candidats.

Sans doute un peu des deux. Réforme paritaire ou pas, à l'égalité de droits des citoyens répond une inégalité de faits sociale où la politique est l'affaire des professionnels et des classes privilégiées. La compétence technique étant avant tout une compétence sociale, la propension à acquérir la compétence technique est d'autant plus grande que l'individu est socialement compétent. Reflétant les logiques de l'ordre social, et dans la continuité des élections précédentes, la compétition politique qui a prévalu pour les élections de mars 2004 s'est caractérisée par une sélection sociale spécifique où les candidat-e-s sont majoritairement issue-s- de classes sociales dominantes, ont un niveau d'études supérieur à la moyenne régionale et où ils/elles appartiennent à des milieux professionnels prestigieux ou du moins « *spécifiques* » (Section I).

En même temps, l'éligibilité reste une éligibilité genrée avec des hommes entrés en politique via le monde professionnel, quand les femmes y entrent encore régulièrement par les canaux associatifs. Malgré les viviers de recrutement existants, les faiseurs de liste ont ainsi privilégié l'entrée de femmes « *profanes* », mise en avant pour leurs qualités de « proximité » et « d'écoute ». Dans un contexte de crise de la représentation, leur candidature est présentée comme une possibilité de « *réenchantement de la politique* ». Dans le même temps, directement sollicitées par les leaders, elles restent dans des positions de domination vis-à-vis de ces dernier-e-s (Section II). Reste que l'engagement en politique est peut-être avant tout une affaire de couple où chacun-e- doit définir les limites qu'il/elle estime acceptables pour sa « *charge mentale* » (Section III).

Section I La socialisation primaire

Une partie des déterminants sociaux à l'intérêt politique – qui conduit à la réussite politique – se trouvent dans la socialisation. La socialisation est un processus d'inculcation de valeurs, c'est-à-dire un mécanisme social à l'issue duquel les contraintes que les individus exercent sur d'autres individus se transforment, par intériorisation, en autocontraintes. Norbert Elias explique à ce propos : « C*es autocontraintes – fonction des regards rétrospectifs et prospectifs auxquels on habitue dès l'enfance l'individu inséré dans un ensemble d'enchaînements d'action en constante extension− se présentent sous la forme d'habitudes soumises à une sorte d'automatisme* »[1].

Selon Pierre Bourdieu, l'habitus[2] reste l'un des aspects les plus importants de ce processus d'inculcation des valeurs. Il produit la majeure partie des attitudes et des prédispositions enfantines. En même temps, au fil de son parcours, l'individu est confronté à d'autres milieux et/ou agents de socialisation[3]. Ils seront tour à tour collègues, camarades d'études, bénévoles d'association et parfois conjoint-e-s. Dans tous les cas, ces interactions représentent des espaces/temps de confortation ou de confrontation de valeurs acquises dans la socialisation primaire.

La participation politique est alors la conséquence d'un « *sentiment de compétence* » à la chose politique où la compétence politique peut alors être définie « *par analogie avec un*

[1] Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident, (*1939), Trad. Rééd. Paris, Calmann-Lévy, 1990, p.198.

[2] Selon Pierre Bourdieu, la relation entre ordre social et ordre politique est telle que pour former politiquement un enfant il suffit de la « *persuasion clandestine d'une pédagogie implicite, capable d'inculquer toute une cosmologie, une éthique, une métaphysique, une politique à travers des injonctions aussi insignifiantes que 'Tiens-toi droit' ou 'Ne tiens pas ton couteau de la main gauche'. Par 'l'emprise de la politesse' sur les actes les plus 'insignifiants' de la vie quotidienne s'imposent, ainsi, les principes les plus fondamentaux d'un 'arbitraire culturel et d'un ordre politique'* ». Bourdieu Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972. p. 197-199.

[3] *La socialisation politique, défense et illustration*, in Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique* (4 tomes), Vol. III, *L'Action politique*, Paris, PUF, 1985, p. 165-235. Jacques LAGROYE, *La socialisation politique, la pensée vivante d'Annick Percheron*, in Revue française de science politique, n° 44 (1), février 1994. Nonna MAYER, *L'apport d'Annick Percheron à la sociologie*, in Revue française de sociologie XXXIV, 1993, p. 125-133. Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la FNSP, 1991. Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, collection Socio-Histoires, 2003. Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, les Editions de Minuit, 1979. Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, les Editions de Minuit, 1981. Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

phénomène de marché : un corps de professionnels de la politique, défini comme détenteur du monopole de fait de la production de discours reconnus comme politiques, produit un ensemble de discours qui sont offerts aux gens dotés d'un goût politique, c'est-à-dire d'une capacité inégale de discerner entre les discours offerts »[4].

Le statut socio-économique des parents (à travers notamment leur profession et leur statut professionnel), l'engagement politique au sens strict du terme (entendu comme l'engagement partisan et l'exercice de fonctions électives), mais aussi « *l'engagement social* » (perçu principalement à travers l'engagement associatif) constituent les principales variables engagées dans cette enquête sociologique pour comprendre les déterminants à l'entrée dans la carrière politique de ces conseiller-e-s régionaux/ales.

A La PCS des parents

Cette entrée dans la carrière politique suppose une appropriation minimale (en amont des effets d'appartenance à une PCS, mis à part le niveau d'études et l'importance de ce dernier sur le sentiment de compétence qui motive à s'investir en politique) d'un système de normes et de valeurs propres à l'engagement (politique ou associatif). C'est dans la famille, « *creuset de l'identité politique* »[5,] que l'enfant va faire l'apprentissage inconscient du positionnement de classe, à travers le système d'objets qui caractérise l'espace qu'il partage avec ses parents. Aussi l'étude s'est-elle intéressée aux caractéristiques sociales convergentes des parents (notamment le profil professionnel et le degré d'engagement social des parents) pour comprendre quels étaient les déterminants sociaux acquis dans la socialisation primaire ayant pu favoriser l'accès à la carrière politique.

[4] Bourdieu Pierre, *La jeunesse n'est qu'un mot*, in *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980. p. 143-155.
[5] Anne Muxel, *Socialisation et lien politique*, In Blöss Thierry (sous la Dir.) *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001; pp. 27-44.

A.1 Des positionnements politiques relatifs à la PCS des parents

Les statuts et les catégories socioprofessionnelles des parents suggèrent des références économiques en termes de luttes des classes[6]. D'après l'enquête sociologique, il existe une correspondance entre le statut des pères des conseiller-e-s régionaux et le positionnement politique des conseiller-e-s régionaux/ales. Si les « s*ans activités* » prédominent chez les mères, l'hétérogénéité des PCS des pères n'autorise pas à établir un lien de causalité direct entre la profession exercée par les parents et l'engagement politique des candidat-e-s.

A.1.1 Un statut des parents qui prédispose le positionnement politique des enfants

Les statuts des pères des conseiller-e-s régionaux/ales offrent un éclairage sur les déterminants sociaux qui ont pu influencer les conseiller-e-s régionaux/ales à s'inscrire d'un côté ou de l'autre de l'échiquier politique : la majorité de pères de conseiller-e-s régionaux/ales socialistes sont en effet « *salariés* » [7] (pour l'essentiel dans la catégorie des travailleurs du secteur public), quand les pères des conseiller-e-s régionaux/ales de la coalition UMP-UDF entrent plus fréquemment dans la catégorie statutaire des « *indépendants* »[8]. La relation n'est pas vérifiée pour avec la profession maternelle avec un peu moins de la moitié des mères déclarées « *sans activité* ».

[6] Pierre Bourdieu, *Ibid*.

[7] On note d'ores et déjà une légère prédominance des pères des conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes à être chefs d'entreprise ou travailleurs indépendants. Alors qu'ils sont 44% à entrer dans ces catégories en Aquitaine (dont seulement 4% de chefs d'entreprise), ils sont présents à hauteur de 50% en Poitou-Charentes (dont 13% de chefs d'entreprise).

[8] En Aquitaine, les pères des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes sont ainsi 38% (dont 5% de chefs d'entreprise à appartenir à cette catégorie) contre 62% de pères de conseiller-e-s régionaux/ales de droite qui entrent dans la seule catégorie des « *travailleurs indépendants* ». Inversement, les pères des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes travaillaient à 62% comme employés (31% dans le secteur public et autant dans le secteur privé), tandis que les pères des conseiller-e-s régionaux/ales de droite étaient employés à 38% (avec 23% des pères qui appartiennent à cette catégorie, on note une prédominance pour l'emploi dans le secteur privé). Constat similaire en Poitou-Charentes où 40% des pères des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes entrent dans la catégorie « *travailleurs indépendants* », contre 67% des pères des conseiller-e-s régionaux/ales de droite (dont 34% comme chefs d'entreprise). En revanche, comme en Aquitaine, on note une prédominance des pères des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes à travailler comme employés : ils sont ainsi 60% à entrer dans cette catégorie (avec 40% de travailleurs dans le secteur public) contre 33% chez les pères des conseiller-e-s régionaux/ales UMP-UDF (dont seulement 11% comme travailleurs du secteur public). Enfin, notons qu'à ce stade de l'étude, une comparaison à partir de la variable partisano-genrée n'est pas opératoire.

		DVD		P.S		Total
REGION	**STATUT PERE**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**Entrepreneur**	0	0	1	1	**2**
	Salarié du Public	1	1	8	4	**14**
	Salarié du Privé	1	2	5	7	**15**
	Travailleur Indépendant	5	3	8	5	**21**
Total		7	6	22	17	**52**
Poitou-Charentes	**Entrepreneur**	3	0	0	0	**3**
	Salarié du Public	1	0	3	3	**7**
	Salarié du Privé	1	1	1	2	**5**
	Travailleur Indépendant	1	2	4	2	**9**
Total		6	3	8	7	**24**

Tableau 4 : Répartition des conseiller-e-s régionaux/ales selon le statut professionnel de leurs pères

Elles sont ainsi 41% en Aquitaine et 43% en Poitou-Charentes à ne pas exercer (officiellement du moins) d'activités professionnelles. D'autres catégories s'extirpent toutefois des statuts en présence.

Ainsi, quand elles ne sont pas « *sans activité* », les mères des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes sont généralement salariées, et a fortiori salariées dans le secteur public. On note même une prédominance des mères des conseillères socialistes d'Aquitaine dans cette catégorie puisqu'elles sont 40% à y appartenir contre pratiquement un tiers de « *sans activité* »[9]. En Poitou-Charentes, 40% de mères des conseiller-e-s régionaux socialistes sont « *salariées* », avec une prédominance pour les salariées du public (contre 46,7% de « *sans activités* »).

[9] Les mères des conseillères socialistes d'Aquitaine employées devancent donc les « *sans activité* », au même rang que les « *employées du secteur privé* » (27 %) ainsi que la catégorie de « travailleuses indépendantes » (7 %). Les mères des conseillers socialistes de cette région appartiennent 37 % à la catégorie des « *sans activités* » à 21% à la catégorie des « *employées du secteur privé* », comme à celle des « *travailleuses indépendantes* » (eu égard à la forte proportion d'agriculteurs dans la région), à 16 % à celle des « *employées du secteur public* », tandis qu'elles sont 5 % à être « *entrepeneures* ». En Poitou-Charentes, les mères des conseillères régionales socialistes sont 29 % à appartenir à cette catégorie d' « *employées du secteur public* », contre 57 % de « *sans activité* » et 14 % de « *travailleuses du secteur privé* ». Les mères des conseillers régionaux de Poitou-Charentes appartiennent quant à elles à 38 % à la catégorie des « *sans activité* », à 25% à celle d' « *employées du secteur privé* » et 25% de « *travailleuses indépendantes* ». Enfin, 12 % (soit une mère sur les huit prises en compte) appartiennent à la catégorie d'« *employées du secteur privé* ».

Très majoritairement « *sans activité* », un quart des mères des conseiller-e-s régionaux/ales de droite d'Aquitaine figurent toutefois parmi les salariées du secteur privé[10]. Les mères des conseiller-e-s régionaux/ales de droite de Poitou-Charentes se distinguent enfin par leur statut d'« *indépendantes* » : la moitié des mères des conseiller-e-s régionaux/ales de droite picto-charentais sont à la tête d'une entreprise[11].

		DVD		P.S		Total
REGION	**STATUT MERE**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
AQUITAINE	**Entrepreneuse**	0	0	1	0	**1**
	Salariée du Public	1	0	3	6	**10**
	Salariée du Privé	2	1	4	4	**11**
	Sans Activité	4	4	7	4	**19**
	Travailleuse indépendante	0	0	4	1	**5**
TOTAL		**7**	**5**	**19**	**15**	**46**
POITOU-CHARENTES	**Entrepreneuse**	2	0	0	0	**2**
	Salariée du Public	0	0	2	2	**4**
	Salarié du Privé	1	0	1	1	**3**
	Sans activité	1	1	3	4	**9**
	Travailleuse indépendante	0	1	2	0	**3**
TOTAL		**4**	**2**	**8**	**7**	**21**

Tableau 5 : Répartition des conseiller-e-s régionaux/ales selon le statut professionnel de leurs mères

Cette catégorie statutaire, présente chez les pères des conseiller-e-s régionaux/ales n'a sans doute pas la même signification lorsqu'elle vise à définir la position professionnelle des mères. La création et/ou la conduite d'une entreprise par une femme à une époque où l'homme est encore reconnu légalement comme le chef de famille n'est sans doute pas sans conséquence sur la construction (des conseiller-e-s régionaux/ales) des rapports sociaux à l'Autre.

[10] En Aquitaine, 57 % des mères des conseillers de droite sont « *sans activité* », 29 % d'entre elles sont employées du secteur privé, tandis qu'une mère (14 %) est employée du secteur privé. Chez les mères des conseillères régionales de droite d'Aquitaine, on note que la grande majorité (80%) est « *sans activité* », contre une mère (20 %) employée du secteur privé.

[11] En Poitou-Charentes, pratiquement 15% de travailleurs indépendants et un peu moins de 30% des mères (29 %) sont « *entrepreneures* ». 50% des mères des conseillers de droite sont « *entrepreneures* », 25% « *sans activité* » et enfin 25% employées du secteur privé. Les mères des conseillères de droite sont 67 % à être « *sans activité* » tandis qu'une mère (33 %) est travailleuse indépendante.

A.1.2 Malgré la forte présence de cadres, l'hétérogénéité des PCS des parents.

Les catégories socioprofessionnelles de « *professions intermédiaires* » et d'« *ouvriers* » ne sont pas représentées chez les pères des conseiller-e-s régionaux/ales UMP-UDF. De manière générale, au regard des PCS des pères des conseiller-e-s socialistes, on note une hétérogénéité des situations. Ceci est particulièrement vrai en Aquitaine où, à l'exception de la catégorie des « *agriculteurs* »[12], on ne peut distinguer de spécificité de PCS des pères des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes.

Dans le parti socialiste de Poitou-Charentes, également marqué par cette hétérogénéité, on note cependant le détachement des PCS de cadres (40% des pères des conseiller-e-s socialistes de cette région) et d'« *artisans commerçants* » (avec 20% des pères de ce groupe appartenant à cette catégorie). 37,5% des pères des conseillers régionaux socialistes de cette Région sont « *cadres* » et 25% sont « *Agriculteurs* ». La PCS des « *agriculteurs* » disparaît du panel des pères des conseillères socialistes pour laisser place à une forte représentation d' « *artisans, commerçants* » (29%) et surtout de « *cadres* » (avec 43% des pères des conseillères qui entrent dans cette catégorie).

On retrouve d'ailleurs une répartition semblable chez les pères des conseillères régionales de droite en Aquitaine. Ils sont 50% à être « *artisans, commerçants* » et 33% à être « *cadres* », soit un tiers des pères. Cette appartenance à des PCS « *supérieures* » n'est sans doute pas sans incidence sur le parcours politique de ces femmes qui, pour une partie d'entre elles, ont un parcours politique similaire à leurs homologues masculins.

Tandis que les pères des conseillers régionaux UMP-UDF en Aquitaine appartiennent à la catégorie des « *agriculteurs* » (50%), les pères des autres conseiller-e-s régionaux/ales UMP-

[12] Dans le groupe des conseillers régionaux socialistes, on note ainsi que 24% des pères appartiennent à la catégorie des « *agriculteurs* », 19% à celle des « *cadres* », et 19% entrent aussi dans la catégorie des « *employés* », 14% appartiennent à celle des « *artisans, commerçants* » et 14% à celle des « *professions intermédiaires* », tandis qu'ils sont 10% à être « *ouvriers* ». On note de fortes similitudes dans la répartition des pères des conseillères régionales socialistes de cette région. Ainsi, 24% des pères de ces dernières sont aussi agriculteurs, 19% sont déclarés comme « *artisans, commerçants* », « *professions intermédiaires* » ou « *ouvriers* ». 13% sont considérés comme « *cadres* », tandis que seulement 6% d'entre eux appartiennent à la catégorie « *employés* ».

UDF sont tour à tour « *artisans, commerçants* », « *cadres* » ou encore « *employés* ». Enfin, dans les partis de droite picto-charentais, aucune PCS ne se distingue chez les pères des conseillères tandis que la catégorie d'« *artisans commerçants* » (plus de 33%) prédomine chez les pères des conseillers.

		DVD		P.S		Total
REGION	**PCS PERE**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
AQUITAINE	**Agriculteurs**	3	1	5	4	**13**
	Artisans/commerçants	1	3	3	3	**10**
	Cadres	1	2	4	2	**9**
	Professions intermédiaires	0	0	3	3	**6**
	Employés	1	0	4	1	**6**
	Ouvriers	0	0	2	3	**5**
Total		**6**	**6**	**21**	**16**	**49**
POITOU-CHARENTES	**Agriculteurs**	1	0	2		**3**
	Artisans/Commerçants	3	1	1	2	**7**
	Cadres	0	1	3	3	**7**
	Professions intermédiaires	0	0	1	0	**1**
	Employés	1	1	1	1	**4**
	Ouvriers	0	0	0	1	**1**
Total		**5**	**3**	**8**	**7**	**23**

Tableau 6 : Répartition des conseiller-e-s régionaux/ales selon la PCS des pères

		DVD		P.S		Total
REGION	**PCS MERE**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
AQUITAINE	**Agricultrices**	0	0	3	1	**4**
	Artisanes/commerçantes	0	1	2	2	**5**
	Cadres	1	0	2	1	**4**
	Professions intermédiaires	0	0	4	3	**7**
	Employées	2	0	0	2	**4**
	Ouvrières	0	0	3	2	**5**
	Sans activité	4	4	7	5	**20**
Total		**7**	**5**	**21**	**16**	**49**
POITOU-CHARENTES	**Agricultrices**	0	0	2	0	**2**
	Artisanes/commerçantes	2	1	0	0	**3**
	Cadres	0	0	0	1	**1**
	Professions intermédiaires	0	0	2	0	**2**
	Employées	1	1	0	0	**2**
	Ouvrières	0	0	1	1	**2**
	Sans activité	3	1	4	4	**12**
Total		**6**	**3**	**9**	**6**	**24**

Tableau 7 : Répartition des conseiller-e-s régionaux/ales selon la PCS des mères

De manière générale, les pères des conseiller-e-s régionaux/ales (à fortiori des conseillères socialistes) de Poitou-Charentes et les pères des conseillères de droite d'Aquitaine se singularisent par la forte représentation de « *cadres* ». Les pères de leurs homologues masculins et ceux des conseiller-e-s socialistes d'Aquitaine se caractérisent au contraire par la diversité de leurs statuts.

On perçoit bien ici l'impact que peuvent avoir d'une part la promulgation de « *valeurs entrepreneuriales* » en Poitou-Charentes et d'autre part, l'impact d'une PCS élevée d'un père sur l'engagement politique. Cette appartenance à une PCS supérieure n'est pas sans incidence sur la socialisation politique des conseillères UMP/UDF d'Aquitaine, d'autant plus qu'elle va corroborer d'autres données faisant de cette population de conseillères une population un peu « *à part* ».

A.2 Des engagements associatif et politique des parents inégaux.

On tient généralement pour acquis que les préférences des parents sont majoritairement transmises à leurs enfants[13]. L'identité des choix atteint fréquemment les 50%[14]. Ceci est d'autant plus vrai que les identités de choix auront été d'une part clairement exprimées et d'autre part qu'elles auront été partagées par les deux parents. Dans le cadre des deux régions étudiées, l'adhésion partisane et l'exercice de fonctions électives sont beaucoup plus marqués en Aquitaine. Dans chacune des Régions considérée, l'engagement militant est toutefois plus fort à gauche tandis que l'exercice d'une fonction élective est davantage un phénomène de droite.

A.2.1 Un engagement associatif plus probant des mères des conseillères que des mères des conseillers

Quelle que soit la région considérée, on dénombre un engagement associatif paternel toujours plus important que l'engagement associatif maternel. Par ailleurs, dans les groupes socialistes,

[13] Annie Percheron, *Ibid*.
[14] Nonna Mayer et Anne Muxel, *La Socialisation politique*, Paris, Armand Colin, 1992. Anne Muxel, *Les Jeunes et la politique*, Paris, Hachette, 1995. Anne Muxel, *L'Expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000. Annie Percheron, *La socialisation politique, défense et illustration*, in Madeleine Grawitz, Jean Leca, dir., *Traité de Science politique*, Paris, PUF, 1986, p.206-211.

on remarque que les pères des conseillers étaient plus souvent intégrés dans une association que les pères des conseillères régionales[15]. Inversement, l'engagement des mères des conseillères régionales est toujours plus important que celui des mères des conseillers régionaux.

			DVD		P.S		Total
REGION	**ENGAGEMENT ASSOCIATIF DU PERE**	**ENGAGEMENT ASSOCIATIF DE LA MERE**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**Non**	**Non**	0	4	7	5	**16**
		Oui	1	0	1	1	**3**
	Oui	**Non**	2	0	10	5	**17**
		Oui	2	0	3	3	**8**
Total			**5**	**4**	**21**	**14**	**44**
Poitou-charentes	**Non**	**Non**	2	2	2	3	**9**
		Oui	2	0	0	0	**2**
	Oui	**Non**	2	0	3	2	**7**
		Oui	0	1	3	1	**5**
Total			**6**	**3**	**8**	**6**	**23**

Tableau 8 : Engagement associatif des parents des conseiller-e-s régionaux/ales

En Aquitaine, le taux d'engagement associatif des mères de conseillères régionales atteint 29% alors qu'il ne dépasse pas les 19% chez les mères des conseillers régionaux. Même si l'écart est moindre, il en va de même en Poitou-Charentes où les mères des conseillères régionales sont 38% à s'être investies dans une association, tandis qu'elles ne sont que 33% des mères des conseillers régionaux. A leurs tours majoritairement actifs/ves dans le monde associatif, entré-e-s par ce canal associatif (surtout les candidates), les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes ont été influencés dans leur processus de participation politique par le parent du même sexe. Au contraire, à l'exception des conseillers régionaux UMP-UDF d'Aquitaine, l'engagement associatif des parents des conseiller-e-s régionaux/ales de droite est faible : le facteur « *engagement associatif* » des parents de ces conseiller-e-s du groupe

[15] En Aquitaine, les pères des conseillers régionaux socialistes sont 59% à s'être investis dans une association, contre 50% des pères des conseillères régionales socialistes. En Poitou-Charentes, tandis que 75% des pères des conseillers régionaux socialistes sont engagés dans une association, « *seulement* » 57% des pères des conseillères régionales de ce même groupe le sont. Avec 83% de leurs pères engagés dans des associations, seuls les conseillers de droite en Aquitaine se distinguent. Dans les autres sous-groupes de droite, les pères engagés dans les associations sont en effet minoritaires. En Poitou-Charentes, les pères des conseillers régionaux UMP-UDF, comme des conseillères régionales de ce groupe politique ne sont ainsi que 33% à s'être investis dans une association.

UMP-UDF n'a pu jouer qu'à la marge dans la socialisation politique de ces derniers. Reste à considérer l'engagement politique des parents.

A.2.2 Adhésion partisane à gauche et fonctions électives chez les pères des conseiller-e-s régionaux/ales de droite.

Laissant de côté le vote, deux autres formes de participation majeures configurent la participation politique : l'exercice d'une fonction élective d'une part et l'investissement idéologique, traduit par l'adhésion partisane d'autre part. Au regard de l'adhésion partisane parentale dans les deux régions, on remarque une participation politique nettement plus importante en Aquitaine où 44% des conseiller-e-s régionaux/ales ont eu au moins un des deux parents encartés[16], contre seulement 4% en Poitou-Charentes.

A l'intérieur de chaque région, le taux de conseiller-e-s régionaux/ales ayant eu au moins un des parents adhérant à un parti politique est similaire, quel que soit le parti. En Aquitaine, ils sont ainsi 44% chez les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes contre 45% dans la coalition UMP-UDF. En Poitou-Charentes, si aucun des parents des conseiller-e-s régionaux/ales de droite n'a été encarté, ils ne sont que 7% des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes poitevins à enregistrer au moins l'un de leurs parents comme militant d'un parti.

			DVD		P.S		Total
REGION	**ENGAGEMENT PARTISAN DU PERE**	**ENGAGEMENT PARTISAN DE LA MERE**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**Non**	**Non**	3	5	12	9	**29**
		Oui	2	0	0	1	**3**
	Oui	**Non**	2	1	5	2	**10**
		Oui	0	0	4	2	**6**
Poitou-Charentes	**Non**	**Non**	6	3	8	5	**22**
	Oui	**Oui**	0	0	0	1	**1**

Tableau 9 : Engagement partisan des parents des conseiller-e-s régionaux/ales

Reste maintenant à définir si l'adhésion partisane est similaire chez les deux parents. En Poitou-Charentes, seuls les pères des conseillères régionales socialistes étaient encartés à

[16] 14% d'entre eux ont même eu leurs deux parents encartés, tandis que 23% des pères seuls des conseiller-e-s régionaux/ales aquitains adhéraient à un parti contre 7% des mères qui étaient seules encartées.

hauteur de 29%. A l'exception de ces conseillères, l'adhésion partisane des pères n'a donc eu qu'une faible incidence dans la socialisation politique.

En Aquitaine, l'adhésion à un parti est plus forte chez les pères des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes (37%) que chez les pères des conseiller-e-s régionaux/ales UMP-UDF (23%). Si dans chaque groupe respectif la proportion des pères encartés est systématiquement plus importante chez les pères des conseillers que chez les pères des conseillères, le taux d'adhésion partisane paternelle dans le groupe des conseillères régionales socialistes est cependant similaire à celui des pères des conseillers régionaux UMP-UDF (29%)[17]. L'adhésion des pères est donc plus ancrée à gauche, a fortiori chez les pères des conseillers socialistes aquitains et chez les pères des conseillères de Poitou-Charentes.

De nouveau, l'adhésion partisane maternelle est plus fréquente en Aquitaine[18]. En Poitou-Charentes, si aucune des mères des conseiller-e-s régionaux/ales de droite n'est encartée, elles ne sont que 7% à avoir adhéré à un parti au sein de la formation socialiste[19]. En Aquitaine, oscillant autour de 20% (20% des mères des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes et 17% des mères des conseiller-e-s régionaux/ales de l'opposition), le taux est quasi identique entre les deux formations politiques. On note cependant des différences à partir de la variable partisano-sexuée. Ainsi, si l'adhésion partisane est quasi similaire entre les mères des conseillers et ceux des conseillères régionales socialistes (21% pour les mères des conseillers régionaux socialistes et 19% pour les mères de leurs collègues féminines), dans la coalition UMP-UDF, seules les mères des conseillers régionaux de droite ont été adhérentes à 29% d'un parti politique.

Dans les deux régions, l'encartement politique des mères des conseillères socialistes est similaire à celui des mères des conseillers de cette formation. Inexistant dans les formations de droite en Poitou-Charentes, l'adhésion partisane des mères ne concerne que les conseillers

[17] La proportion des pères encartés est cependant plus grande dans le groupe des conseillers régionaux socialistes (43%), tandis que la plus petite représentation revient aux pères des conseillères régionales UMP-UDF (17%).
[18] 19% des mères des conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine ont ainsi été militantes d'un parti contre seulement 4% des mères des conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes.
[19] Au sein de ce parti, les mères encartées représentent 14% des mères des conseillères régionales socialistes, tandis qu'aucune mère de conseiller régional de cette formation n'a été encartée.

régionaux de droite en Aquitaine. Qu'il soit paternel ou maternel, l'engagement militant, plus marqué en Aquitaine, est donc plus fort dans les rangs socialistes que dans les rangs de droite.

L'adhésion partisane ne représente cependant qu'une forme de participation politique. D'autres configurations, marquées par l'exercice d'une fonction élective, existent. En France, l'autorisation légale de se présenter à une élection pour les femmes date officiellement de 1944[20]. Ce droit tardif explique, à côté d'autres facteurs, l'absence de fonctions électives exercées par les mères des conseiller-e-s régionaux/ales. Aussi l'étude s'est-elle orientée vers les seules fonctions électives exercées par les pères des conseiller-e-s régionaux/ales.

REGION	ENGAGEMENT PARTI PERE	RESPONSABILITE POLITIQUE.PERE	TYPE RESP.POL.PERE	DVD		P.S		Total
				Homme	Femme	homme	Femme	
Aquitaine	NON	NON	NON	4	2	9	8	23
		OUI	ADJ	1	1	2	1	5
			CM	0	1	2	0	3
			MAIRE	0	1	0	1	2
			NON	0	0	0	1	1
	OUI	NON	NON	1	0	3	2	6
		OUI	ADJ	1	0	0	1	2
			CM	0	0	4	1	5
			MAIRE	0	1	2	0	3
Poitou-charentes	NON	NON	NON	3	3	6	4	16
		OUI	ADJ	2	0	1	0	3
			CM	0	0	1	1	2
			MAIRE	1	0	0	0	1
	OUI	NON	NON	0	0	0	2	2

Tableau 10 : Engagement partisan et fonctions électives des pères des conseiller-e-s régionaux/ales

Encore une fois, les pères des conseiller-e-s régionaux/ales à avoir exercé une fonction élective sont plus nombreux en Aquitaine (42% des pères des conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine contre 74% des pères des conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes).

Pour autant, en observant les formations politiques, on se rend compte que la détention d'un mandat est davantage le fait de pères de conseiller-e-s de droite que de pères de conseiller-e-s socialistes. En Aquitaine, 39% des pères des conseiller-e-s socialistes ont exercé une fonction

[20] Le 21 avril 1944, l'article 17 de l'ordonnance portant organisation des pouvoirs publics en France après la libération dispose que « *les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes* ». Cf. http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/femme

élective contre 47% des pères des conseiller-e-s UMP-UDF. En Poitou-Charentes, ce sont 21% des pères des conseiller-e-s socialistes qui se sont investis dans les instances politiques contre 33% des pères des conseiller-e-s de droite.

Dans les rangs socialistes, les pères des conseillers ont plus fréquemment exercé une fonction élective. En Aquitaine, ils sont ainsi 45% des pères des conseillers à avoir été élus contre 28% des pères des conseillères socialistes. En Poitou-Charentes, la proportion plus importante de pères exerçant une fonction politique doit être relativisée au regard des chiffres absolus : un seul père parmi les pères des conseillères régionales socialistes a détenu un mandat contre deux pères de conseillers régionaux socialistes. Dans les formations de droite picto-charentaise, la moitié des pères des conseillers régionaux ont exercé une fonction politique alors qu'aucun des pères des conseillères n'a été investi publiquement. En Poitou-Charentes (socialistes et UMP/UDF) comme dans le parti socialiste aquitain, les pères des conseillers ont plus fréquemment exercé une fonction élective que les pères des conseillères.

Enfin, en Aquitaine, on remarque que les pères des conseillères régionales de droite sont plus largement investis que les pères des conseillers de cette opposition. Ils sont ainsi 68% des pères des conseillères régionales à avoir exercé au moins un mandat contre « *seulement* » 28% des pères des conseillers régionaux.

L'adhésion partisane parentale et l'exercice d'une fonction élective sont plus récurrents en Aquitaine. L'adhésion partisane est plus ancrée à gauche, notamment chez les pères des conseillers régionaux socialistes d'Aquitaine et les pères des conseillères régionales de Poitou-Charentes. Cette adhésion partisane parentale explique peut-être en partie un respect de la hiérarchie partisane plus fort chez ces dernier-e-s. Il explique en tout cas que, pour des individus qui sont dotés de dispositions militantes – reçues en héritage – devenir militant-e- à son tour fasse partie des « *soi possibles* »[21]. L'exercice d'une fonction élective par le père est plus régulier chez les pères des conseillers socialistes et les pères des conseillères régionales de droite en Aquitaine. Pour ces conseillères régionales UMP-UDF en Aquitaine qui ont

[21] Jean-Claude Kaufmann, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin, 2004.

tendance à avoir des caractéristiques sociales communes avec leurs collègues masculins, l'engagement politique fait partie de leur « *monde des choses* »[22].

B Des profils sociaux stratégiques

Le statut social d'un citoyen peut être défini par un ensemble de dimensions plus ou moins congruentes. Les appartenances bio-sociales (âge, sexe), les positions sociales (niveau d'études, catégorie socioprofessionnelle, statut professionnel) ainsi que les appartenances socio-culturelles (situation de famille, situation géographique, engagement associatif) constituent autant de déterminants qui conduisent l'individu à s'estimer capable de franchir le « *cap* » de l'entrée dans la carrière politique[23].

De nombreux travaux de science politique ont déjà montré que l'âge et le sexe de l'acteur influaient fortement sur son engagement public. Ainsi, l'âge de la maturité accroît les chances de participation politique. Avant la mise en application de la parité, le sexe constituait le deuxième facteur bio-social ayant une incidence sur cette participation politique : la politique restait avant tout une affaire d'hommes. Désormais, la contrainte législative ayant obligé les partis à composer leur liste selon la règle du « *chabada* », le deuxième facteur bio-social ne tient plus. Au moins en théorie, la sphère politique est autant investie par les hommes que par les femmes.

A partir de là, l'intérêt pour les profils sociaux des conseiller-e-s régionaux/ales est double. D'une part, comme pour les études précédentes, il s'agit de comprendre quelles sont les caractéristiques sociales qui permettent aux candidat-e-s d'investir la sphère publique. D'autre part, et compte tenu de l'entrée massive des femmes dans l'arène régionale, il s'agit de tester la permanence des déterminants sociaux qui ont jusqu'alors prévalu pour entrer en politique. Autrement dit, la parité a-t-elle une incidence sur les caractéristiques sociales requises pour pouvoir accéder au monde politique ?

[22] Peter Berger, Thomas Luckman, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1986.
[23] Le questionnaire déjà très large, a eu un effet « *rebutoir* » pour certain-e-s candidat-e-s. Malgré l'anonymat des questionnaires, la question religieuse a provoqué des réticences chez les premier-e-s conseiller-e-s régionaux/ales ayant répondu à cette enquête sociologique. Par la suite, la religion, variable pourtant non négligeable, a été supprimée du questionnaire et donc n'a fort logiquement pas été traitée.

Après avoir observé les conséquences de la mise en application de la parité sur l'âge des candidat-e-s, l'étude s'est focalisée sur les ressources propres à chaque individu : le niveau d'études, le statut professionnel et la catégorie socioprofessionnelle. On observe des profils partisano-sexués où les conseillères socialistes picto-charentaises et celles d'UMP/UDF ont fréquemment des ressources égales ou supérieurs à celles des conseillers, tandis que les conseillères socialistes d'Aquitaine et de droite picto-charentaises se distinguent par la faiblesse de leurs ressources personnelles.

B.1 L'entrée de conseillères régionales matures et inexpérimentées en Aquitaine

Quel que soit le degré d'implication politique, l'âge de la participation maximum est celui de la maturité, voire même celui de la vieillesse. L'entrée dans la carrière politique apparaît donc comme une ritualisation tardive, allant de pair avec l'acquisition et la stabilisation des statuts et des rôles sociaux.

L'institution régionale, institution pourvue de compétences socio-économiques lourdes au budget conséquent, ne devait pas, a priori, déroger à cette règle d'une implication politique qui croît avec l'âge. D'ailleurs, à la première lecture des données, les assemblées régionales offrent une impression de « *maturité* ». En Aquitaine, plus de 62,3% des conseiller-e-s régionaux/ales ont ainsi plus de 51 ans. Loin d'être une exception, la région a même des allures de « *jeunette*» comparée à Poitou-Charentes où plus de 71% des conseiller-e-s régionaux/ales de la région ont un âge supérieur à 51 ans. Dans les deux régions, les plus de 60 ans, exerçant une fonction élective régionale après mars 2004 dépassent les 20%[24]. En Aquitaine, comme en Poitou-Charentes, ce sont cependant les 51-60 ans qui demeurent les plus nombreux : ils sont 40,6% à entrer dans cette catégorie en Aquitaine, contre 47,4% en Poitou-Charentes[25].

[24] En Aquitaine, sur les 69 conseiller-e-s régionaux/ales pris en considération, 15 d'entre eux (soit 21,7% du panel étudié) appartiennent à la génération des plus de 61 ans. Même constat en Poitou-Charentes où neuf des 38 conseiller-e-s régionaux/ales (soit 23,7%) pris en considération ont plus de 61 ans.

[25] A l'inverse, les jeunes élu-e-s sont peu nombreux/ses à siéger dans les assemblées régionales après les élections de mars 2008. En Aquitaine, on ne compte ainsi que 12% des conseiller-e-s régionaux/ales qui ont un âge égal ou inférieur à 40 ans tandis que cette catégorie est carrément absente en Poitou-Charentes. Sur les 69 conseiller-e-s régionaux/ales aquitains pris-es- en considération, on dénombre ainsi sept élu-e-s dont l'âge est compris entre 31-40 ans, tandis qu'une seule élue a moins de 30 ans.

En analysant la pyramide des âges à travers la variable partisano-sexuée, on se rend compte que le modèle décrit dans les études précédentes (à savoir une participation politique qui croît jusqu'à un certain seuil de « *maturité* » avant de commencer à diminuer) est perceptible pour la majorité des catégories en présence. Dans le même temps, comme aux élections municipales de 2001[26], certain-e-s leaders socialistes ont eu tendance à miser sur l'âge « *jeune* » – comparativement à celui des hommes – des femmes.

Si la catégorie des « *plus jeunes* » est absente du groupe UMP/UDF aquitain et uniquement composée par les hommes UMP/UD F en Poitou-Charentes, le parti socialiste aquitain et dans une moindre mesure le parti socialiste picto-charentais présentent des femmes qui se distinguent des hommes par leur âge. La moitié des conseillères socialistes d'Aquitaine (soit 11 sur 22 conseillères) ont un âge inférieur ou égal à 50 ans contre un peu plus de 34% de leurs homologues masculins (9 conseillers sur 26). En Poitou-Charentes, où aucun-e-conseiller-e- ne figure dans la tranche d'âge des moins de 40 ans, 41,7% des conseillères (soit 5 des 12 conseillères) ont un âge égal ou inférieur à 50 ans contre 25% des conseillers régionaux socialistes (3 conseillers sur 12). Dans ces deux cas, les femmes semblent devoir leur position à un double titre : parce qu'elles sont jeunes – plus jeunes que les hommes – et parce qu'elles sont femmes[27]. Pour expliquer ce choix, Catherine Achin et Marion Paoletti reprennent les analyses d'Erving Goffman relatives au monde du travail : « *On voit, écrit-il que dans l'ensemble la sélection à l'embauche permet de garantir que les hommes vont se trouver assez souvent mis en présence de femmes et que ces femmes auront non seulement tendance à permettre une personnalisation du contact, mais qu'elles seront relativement plus jeunes et plus attirantes que ce qu'un choix au hasard devrait permettre.* »[28]

[26] Aux élections municipales de 2001, les conseillères municipales se distinguaient de leurs homologues par un âge plus « *jeune* ». Fonction élective de moindre prestige par rapport au mandat régional, la moyenne d'âge était plus jeune qu'elle ne l'est pour les élections régionales. Ainsi, aux élections municipales de 2001 « *plus d'entre elles ont moins de 40 ans contre 15% des hommes, et seulement 10% plus de 60 ans contre 20% de conseillers* ». Catherine Achin et Alii, *Ibid*, p.49.
[27] Catherine Achin et Alii, *Ibid*, p.49.
[28] Erving Goffman, L'Arrangement des sexes, Paris, La dispute, 2002. Catherine Achin et Marion Paoletti, *Genre et construction des listes aux municipales de 2001 : le salto du stigmate*, Politix, 60, 2002.

		DVD			P.S			Total
REGION	**TRANCHE AGE**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Région**
AQUITAINE	**<30**	0	0	**0**	0	1	**1**	**1**
	31-40	0	0	**0**	4	3	**7**	**7**
	41-50	3	3	**6**	5	7	**12**	**18**
	51-60	5	4	**9**	11	8	**19**	**28**
	61-70	4	2	**6**	5	3	**8**	**14**
	>70	0	0	**0**	1	0	**1**	**1**
Total Aquitaine		**12**	**9**	**21**	**26**	**22**	**48**	**69**
POITOU-CHARENTES	**41-50**	3	0	**3**	3	5	**8**	**11**
	51-60	2	6	**8**	4	6	**10**	**18**
	61-70	2	0	**2**	5	1	**6**	**8**
	>70	1	0	**1**	0	0	**0**	**1**
Total Poitou-Charentes		**8**	**6**	**14**	**12**	**12**	**24**	**38**

Tableau 11 : Tableau des tranches d'âge par région, parti et sexe

Cette volonté des faiseurs de liste de mettre en avant des femmes plus jeunes que les hommes n'explique pas la proportion de candidats hommes jeunes au sein de la coalition UMP/UDF de Poitou-Charentes et dans le parti socialiste aquitain.

Dans le cas de l'Aquitaine où les « *jeunes* » se trouvent aussi bien chez les conseillères que chez les conseillers, on pourrait parler de « *renouvellement mixte* » si les entrants et les entrantes régionaux/ales étaient tou-te-s issus de cette même classe d'âge « *jeune* ». Mais, au moment de faire les listes (et ceci est particulièrement vrai chez les socialistes aquitains), les candidates d'une tranche d'âge supérieure ont fréquemment été préférées aux jeunes candidates[29]. Cette stratégie pourrait aussi prévaloir dans le cadre d'un renouvellement politique « *mixte* » si la sélection avait été identique chez les hommes. Mais ce n'est pas le cas. Les hommes situés dans les tranches d'âge supérieure sont expérimentés, exerçant plusieurs fonctions électives et souvent eux-mêmes faiseurs de liste quand les conseillères qui correspondent à la même tranche d'âge sont inexpérimentées. Parallèlement, dans les deux régions, quand les « *jeunes* » femmes ont été recrutées pour leurs qualités de « *profanes* », ce sont les réseaux qui ont joué dans l'éligibilité des jeunes candidats hommes (Cf. Infra). L'éligibilité relationnelle a d'autant plus joué que la plupart de ces conseillers régionaux

[29] En Aquitaine, 13,6% des conseillères régionales socialistes ont un âge égal ou supérieur à 61 ans contre 19,2% de leurs homologues masculins.

étaient dépourvus de fonctions électives avant 2001[30]. La nouveauté de ces élections réside alors dans l'entrée de femmes jeunes inexpérimentées dans les partis socialistes des deux régions conjuguée à l'entrée de femmes « *mâtures* » inexpérimentées en Aquitaine.

La comparaison de cette pyramide des âges avec celle des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes de Poitou-Charentes offre des perspectives différentes. Le fait que la majorité des conseillères régionales se situe dans la tranche d'âge inférieure à celle des hommes permet ici d'envisager un renouvellement de la classe politique par les femmes. Cette hypothèse est renforcée par la stratégie politique de Ségolène Royal, stratégie selon laquelle un tiers des effectifs doit être renouvelé. Dans ce cas, ce sont les conseillers régionaux sortants qui ont davantage fait les frais de cette volonté partisane. Enfin, le « *pic* » de conseillères régionales du groupe UMP-UDF dans la tranche des 51-60 ans doit être appréhendé, à l'instar de l'âge des leaders aquitains, comme un signe de « *maturité politique* » : à l'exception d'une élue « *profane* », toutes les autres conseillères régionales exerçaient déjà une fonction élective avant les élections de mars 2004.

S'il existe une ossature des âges commune à chaque groupe politique (ossature à forme pyramidale), l'insertion de la variable partisano-sexuée permet déjà de discerner les contours de stratégies partisanes différentes. En Aquitaine, l'âge des conseillères régionales socialistes ne signifie pas nécessairement un renouvellement de l'appareil politique par les femmes. Au contraire, être dans une fourchette d'âge jeune ou dans une tranche d'âge symbolisant la « *maturité* », conjugué à l'inexpérience politique, doit davantage être considéré comme une ressource à court terme et un handicap à long terme dans le profil social de ces candidates. En Poitou-Charentes, l'âge « *moyen* » des conseillères régionales socialistes, conjugué à leur expérience politique, montre que le renouvellement s'effectue bien par les femmes politiques. Reste que l'âge ne représente qu'une facette de ce profil social. D'autres éléments, comme le niveau d'études, entrent alors en jeu d'une part pour comprendre les choix des faiseurs de liste et d'autre part pour entrevoir les rôles qui vont s'offrir à ces candidat-e-s, futur-e-s conseiller-e-s régionaux/ales.

[30] En Aquitaine, les quatre des 26 conseillers régionaux (15,4%) qui figurent dans la classe d'âge la plus jeunes font partis des 25% des conseillers socialistes d'Aquitaine qui font leur entrée politique en 2001 ou après (Cf. Infra). En Poitou-Charentes, où trois des huit conseillers (37,5%) appartiennent également à la tranche d'âge des 41-50 ans, ce sont trois des sept conseillers de droite qui ont répondu à cette partie de l'enquête sur l'accès à la carrière politique (soit pratiquement 43%) qui ont débuté leur carrière politique en 2001 (ou après).

B.2 Niveau d'études en moyenne plus faible pour les candidates socialistes d'Aquitaine et de droite en Poitou-Charentes.

Parmi les différents indicateurs de la position sociale, le niveau d'études est celui qui exerce l'influence la plus décisive sur la participation active. Ainsi, en France, en 1988, la participation active passait de 41% chez les citoyens sans diplôme à 69% chez ceux qui avaient un diplôme de l'enseignement supérieur[31]. Toute pratique politique ayant une dimension intellectuelle, l'impact de l'instruction reste donc un déterminant essentiel dans la réussite politique. La preuve, même dans les rangs socialistes aquitains et picto-charentais où il y a une asymétrie entre les niveaux d'études des conseillers et des conseillères, le niveau d'études des conseiller-e-s régionaux/ales des deux régions est toujours supérieur à celui des habitant-e-s des Régions.

		DVD			P.S			TOTAL
REGION	**FOURCHETTE NIVEAU ETUDES**	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**	
AQUITAINE	**<=BAC**	1	0	**1**	3	5	**8**	**9**
	BAC+2-BAC+3	1	1	**2**	5	3	**8**	**10**
	BAC+4-BAC+5	3	2	**5**	12	8	**20**	**25**
	>BAC+5	3	3	**6**	2	1	**3**	**9**
Total AQ		**8**	**6**	**14**	**22**	**17**	**39**	**53**
POITOU-CHARENTES	**<=BAC**	1	0	**1**	2	1	**3**	**4**
	BAC+2-BAC+3	1	2	**3**	0	4	**4**	**7**
	BAC+4-BAC+5	2	1	**3**	6	1	**7**	**10**
	>BAC+5	2	0	**2**	1	3	**4**	**6**
Total POIT		**6**	**3**	**9**	**9**	**9**	**18**	**27**

Tableau 12 : Niveau d'études des conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine et de Poitou-Charentes

[31] Étude sur la participation conventionnelle en France. Enquête par sondage, réalisée en mai 1988, auprès d'un échantillon national de 4 032 personnes représentatif de la population française, âgée de dix-huit ans et plus. Cevipof, 1990.

Dans les deux régions, les élu-e-s de droite ont un niveau d'études plus élevé que les élu-e-s socialistes. En Aquitaine[32], 7% des conseiller-e-s UMP/UDF ont un niveau égal ou inférieur au bac (un élu sur les 14 conseiller-e-s régionaux/ales UMP/UDF répondant-e-s) contre 20% des répondant-e-s socialistes (soit huit sur un total de 39 élu-e-s). Même constat dans la région voisine[33] : avec pratiquement 17 %[34] d'entre eux qui ont un niveau supérieur ou égal au bac, contre seulement 11%[35] des conseiller-e-s régionaux/ales UMP/UDF, les conseiller-e-s socialistes sont les moins diplômés. Dans le même temps, on assiste à un éclatement des situations, dépendantes de chaque groupe partisano-sexué[36].

Dans le groupe socialiste aquitain, si les conseillères régionales se distinguent ce n'est seulement qu'à la faveur du niveau d'études le plus faible : plus de 29% d'entre elles (cinq des 17 élues) ont un niveau égal ou inférieur au bac contre 13,6% de leurs homologues masculins. Parallèlement, plus de 47% (8 des 17 conseillères) d'entre elles ont un niveau Bac+4/Bac+5 et une conseillère (5,8%) a un niveau égal ou supérieur à Bac+5. Au regard du niveau d'études, ce groupe de conseillères est donc scindée en deux : d'un côté, plus d'un quart d'entre elles a un niveau égal ou inférieur au Bac, d'un autre côté plus de la moitié d'entre a niveau égal ou supérieur à Bac+4.

Dans les rangs de l'UMP/UDF aquitain, les niveaux d'études sont analogues, avec même un niveau d'études légèrement plus élevé chez les conseillères. Dans ce groupe, la moitié des

[32] D'après les enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 de l'INSEE (www.insee.fr) réalisées en Aquitaine, 28,2% des hommes et 34,5% des femmes n'ont aucun diplôme ou un niveau CEP. 5,8% des hommes et 8% des femmes ont un niveau BEPC, brevet; 31,7% des hommes et 22,3% des femmes ont un niveau CAP ou BEP; 14,9% des hommes et 15,3% des femmes ont un niveau bac général, technologique ou professionnel. Enfin, 19,4% des hommes et 19,9% des femmes sont diplômé-e-s de l'enseignement supérieur.

[33] En Poitou-Charentes, d'après le baromètre Santé 2000 CFES- Exploitation ORSPEC, 24% des habitant-e-s de la Région n'ont aucun diplôme ou un niveau CEP. 30,5% ont un niveau inférieur au bac. 10,1% ont un niveau CAP/BEP. 16,2% ont le Bac ou le niveau Bac. 7,2% ont Bac+2; 6,4% ont Bac+3 ou Bac+4; ils/elles sont 4,1% à avoir Bac+5 ou plus et enfin 1,5% ont un autre diplôme.

[34] Au total, sur les 18 conseiller-e-s régionaux/ales socialistes de Poitou-Charentes, on compte trois conseiller-e-s régionaux/ales (dont une conseillère et deux conseillers) qui ont un niveau inférieur ou égal au bac.

[35] Comme l'indique le tableau, sur les neuf conseiller-e-s régionaux/ales UMP-UDF de Poitou-Charentes, un seul d'entre eux à un niveau égal ou inférieur au bac.

[36] En Aquitaine, pratiquement 14 % des conseillers régionaux socialistes contre un peu plus de 29 % des conseillères régionales socialistes ont un niveau inférieur ou égal au bac. Dans l'opposition, ce sont 13 % des conseillers régionaux UMP-UDF qui ont un niveau égal ou inférieur au bac, tandis que toutes les conseillères régionales ont un niveau scolaire au moins supérieur au bac. En Poitou-Charentes, ce sont 22% des conseillers régionaux (soit deux sur neuf) socialistes ont au maximum le bac contre 11% des conseillères régionales socialistes (soit une sur neuf). Enfin, dans le groupe UMP-UDF, ce sont quasiment 17% des conseillers régionaux UMP-UDF (soit un sur six) qui ont un niveau égal ou inférieur au bac, contre aucune de leurs homologues féminines.

conseillères a même un niveau égal ou supérieur à Bac+5 (trois sur six conseillères) contre 37,5% des conseillers régionaux (soit trois sur huit conseillers).

En Poitou-Charentes, si la proportion des conseillers régionaux UMP-UDF augmente avec le niveau d'études, celle des conseillères suit le mouvement totalement inverse, sensiblement comparable à la situation des conseillères régionales socialistes en Aquitaine : là comme ici, la courbe décroît avant de connaître une remontée en Aquitaine. Cette croissance atteste d'un groupe de conseillères socialistes à fort capital scolaire qui dénote par la même du reste du groupe des conseillères. Toutefois, même dans ce cas, le niveau d'études des conseillers socialistes aquitains est plus élevé que celui de leurs collègues féminines (63,6% des conseillers ont un niveau égal ou supérieur à Bac+4 contre 52,9% des conseillères). Dans les deux cas, on assiste donc à des profils sociaux sexués où le niveau d'études des candidates ne semble pas avoir été la seule ressource considérée.

Les conseillères régionales socialistes de Poitou-Charentes se distinguent enfin d'une part de leurs homologues masculins avec un niveau égal ou supérieur à Bac+5 plus élevé (33,33% des conseillères contre un peu plus de 11% des conseillers) et d'autre part des autres conseillères socialistes d'Aquitaine avec un taux de conseillères ayant un niveau d'études égal ou inférieur au bac beaucoup moins important en Poitou-Charentes. Une seule des neuf conseillères socialistes de Poitou-Charentes (soit un peu plus de 11%) à un niveau d'études égal ou inférieur au Bac contre cinq des 17 conseillères socialistes d'Aquitaine (29,4%). Celles-là sont par ailleurs 88,9% (huit sur neuf conseillères) à être diplômées de l'enseignement supérieur contre 70,6% de celles-ci (soit 12 des 17 conseillères).

Pour les conseiller-e-s régionaux/ales UMP-UDF en Aquitaine comme pour les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes en Poitou-Charentes, le niveau d'études des conseillères apparaît être une ressource importante. Dans les deux cas, les conseillères sont même plus nombreuses à avoir un niveau égal ou supérieur à leurs homologues masculins. Dans le cas des conseillères régionales UMP-UDF, et comme le souligne Mariette Sineau, « *détenir un titre scolaire 'fort' c'est pour nombre d'entre elles surcompenser le désavantage de n'être pas*

nées de sexe masculin »[37]. Dans le cas des conseillères régionales socialistes, il s'agit au contraire d'une volonté politique de Ségolène Royal de renouveler la classe politique régionale… par les femmes. L'inversion partielle (sans pour autant nier l'importance des conseillères régionales qui détiennent un capital scolaire élevé) de ce « *modèle* » chez les conseillères régionales socialistes d'Aquitaine et les conseillères régionales UMP-UDF en Poitou-Charentes montre des formes et des critères d'éligibilité différents. D'autres critères entrent alors en jeu. Souvent mise en avant dans les campagnes politiques, la profession exercée a eu, en amont de ces élections de mars 2004, une incidence dans le choix des candidat-e-s.

B.3 Une répartition des PCS inégale : signe des modalités de sélection genrées

Les probabilités d'être élu-e- sont inégalement réparties selon l'activité professionnelle exercée et le parti considéré.

B.3.1 Une surreprésentation des cadres.

L'analyse[38] des catégories socioprofessionnelles (PCS)[39] en Aquitaine confirme l'existence d'une surreprésentation de certaines catégories, non représentatives des PCS de la Région[40]. Cette disproportion se marque en premier lieu par la forte représentation de cadres, qui représentent 45% des conseiller-e-s régionaux. Avec 28% d'élu-e-s entrant dans cette

[37] Mariette Sineau, *Profession, femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 209-210.

[38] Si l'analyse est ici seulement présentée pour les élu-e-s, elle offre des conclusions similaires à l'analyse des PCS des candidat-e-s.

[39] L'analyse du profil social des élu-e-s a privilégié l'étude de la répartition des PCS pour deux raisons principales. Les problèmes méthodologiques rencontrés lors des recherches sur les études des élu-e-s sont à la base de ce choix. La volonté d'introduire un questionnaire (essentiellement axé sur l'état civil et la socialisation politique) au sein du groupe socialiste s'est heurtée au refus catégorique d'une permanente du groupe jugeant les questions (précisément sur la date de naissance et le statut marital) « t*rop personnelles* ». Enfin, et sans négliger l'importance des réseaux de sociabilité créés lors du cursus universitaire, l'analyse des PCS laisse deviner les appartenances aux PCS nécessaires pour intégrer des réseaux de sociabilité « *politiques* ».

[40] D'après le recensement de 2007, les agriculteurs représentent 1,3% de la population active contre 11,1% d'ouvriers et 3,2 % d'artisans/commerçants. C'est un peu plus que les professions intermédiaires recensées à 10,7%. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures composent quant à eux 5,5% de la population active. La plus forte PCS reste toutefois celle des retraités, présente à hauteur de 24,1% en Aquitaine 13,9% de la population entre dans la catégorie « employés ». Enfin, 30,2% des aquitains entrent dans la catégorie des « sans activité professionnelle ». http://www.insee.fr/fr/insee_regions/aquitaine/themes/4pages/ia9908.pdf

catégorie, les retraités constituent la deuxième catégorie la plus représentée au sein de l'assemblée régionale d'Aquitaine. Additionnées à la catégorie des professions intermédiaires (14% des conseiller-e-s régionaux), ces trois catégories constituent 87% des PCS. 3% des conseiller-e-s régionaux/ales sont agriculteurs, on dénombre autant de chefs d'entreprise et on note enfin la présence de « *sans activité* » pratiquement à hauteur de 6%.

REGION	PCS INSEE MINI	DVD	P.S	Total
Aquitaine	**Agriculteurs/agricultrices**	1	1	**2**
	Artisan-e-s/Commerçant-e-s	1	1	**2**
	Cadres	9	22	**31**
	Professions intermédiaires	3	7	**10**
	Employé-e-s	0	1	**1**
	Retraité-e-s	5	14	**19**
	Sans activité	2	2	**4**
Total		**21**	**48**	**69**

Tableau 13 : Tableau de la répartition des PCS conseiller-e-s régionaux/ales par parti, en Aquitaine

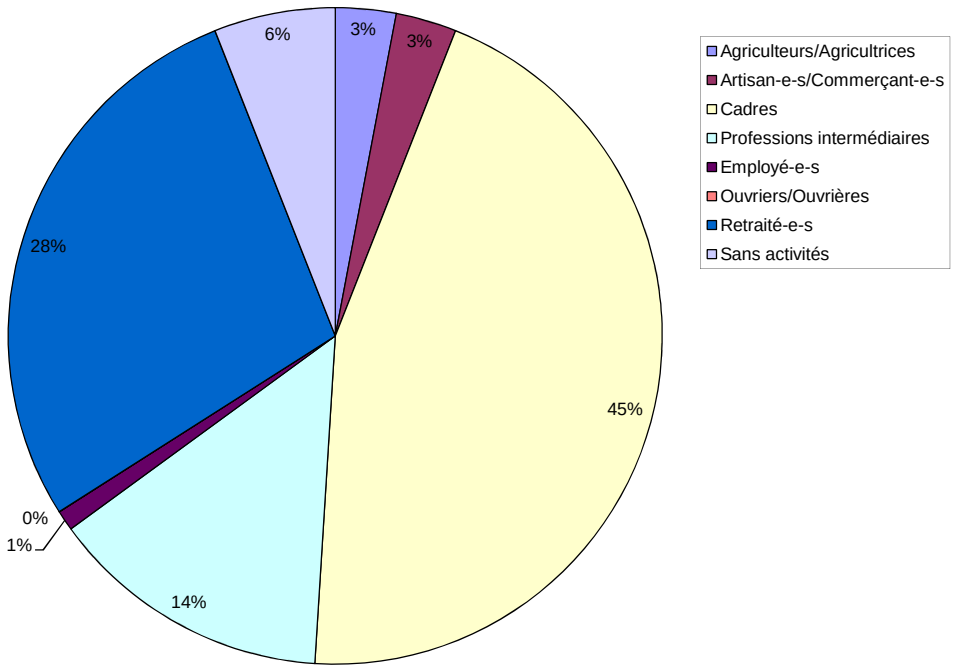

Figure 1 : Graphique de la répartition des PCS conseiller-e-s régionaux/ales par parti, en Aquitaine

Ce déséquilibre dans la répartition des PCS n'est pas spécifique à la région Aquitaine[41] : le panel picto-charentais présente une distribution des PCS similaire[42] dans laquelle 51% des conseiller-e-s régionaux/ales appartiennent à la catégorie des cadres. Dépassant de loin les autres catégories, elle est cependant, comme en Aquitaine, suivie par la catégorie des « *retraité-e-s* », présent-e-s à 21% au sein de l'assemblée poitevine. On remarque ensuite une légère distinction avec le panel des conseiller-e-s régionaux/ales aquitain-e-s : les professions intermédiaires en 3ième position en Aquitaine (14%) laissent la place aux « *agriculteurs* » (10%) et aux « *sans activité*» (10%). Rétrogradées en avant-dernière position, les « *professions intermédiaires* » (5%) devancent alors à peine la catégorie des « *artisans, commerçants* » (3%).

REGION	PCS	DVD	P.S	Total
POITOU-CHARENTES	**Agriculteurs-Agricultrices**	1	3	**4**
	Artisan-e-s/Commerçant-e-s	0	1	**1**
	Cadres	10	10	**20**
	Professions intermédiaires	1	1	**2**
	Retraité-e-s	1	7	**8**
	Sans activité professionnelle	2	2	**4**
Total		**15**	**24**	**39**

Tableau 14 : Tableau de la répartition des conseiller-e-s régionaux/ales par PCS, en Poitou-Charentes

[41] Plus faiblement représentée chez les conseiller-e-s régionaux/ales de droite d'Aquitaine (14% de travailleurs indépendants et 5% d'entrepreneurs), le statut d'indépendant reste cependant une catégorie statutaire essentielle dans la compréhension des rôles investis par ces conseiller-e-s régionaux/ales par la suite. A l'inverse, chez les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes aquitain-e-s, le statut de travailleur du secteur public prévaut amplement (46%). La proportion de « *sans activité* » vient alors simplement rappeler, avec des conseillers régionaux retraités et des conseillères régionales « *mères au foyer* », l'existence d'une stratégie de répartition des rôles sexuée. Si à ce stade ces répartitions de statut peuvent paraître secondaires, elles donneront par la suite un sens nouveau dans la compréhension des actualisations de rôles. Ainsi, la prévalence du secteur public sur les autres secteurs va avoir une incidence sur les justifications des rôles avec des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes aquitain-e-s usant de la rhétorique de la grandeur domestique, tandis que les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes picto-charentais-es- et les conseiller-e-s régionaux/ales UMP-UDF auront tendance à mettre en avant une argumentation basée sur la grandeur civique.

[42] D'après le recensement de 2007, on compte en Poitou-Charentes 1,7% d'agriculteurs, 2,9% d'« artisans, commerçants, chefs d'entreprise », 4,4% de *« cadres et professions intellectuelles »*, 9,7% de « professions intermédiaires », 13,8% d' « *employés* », 12,3% d' « *ouvriers* », 26% de retraités tandis que 29,2% de la population est comptabilisée comme sans activité professionnelle (26,9% chez les hommes et 31% chez les femmes).

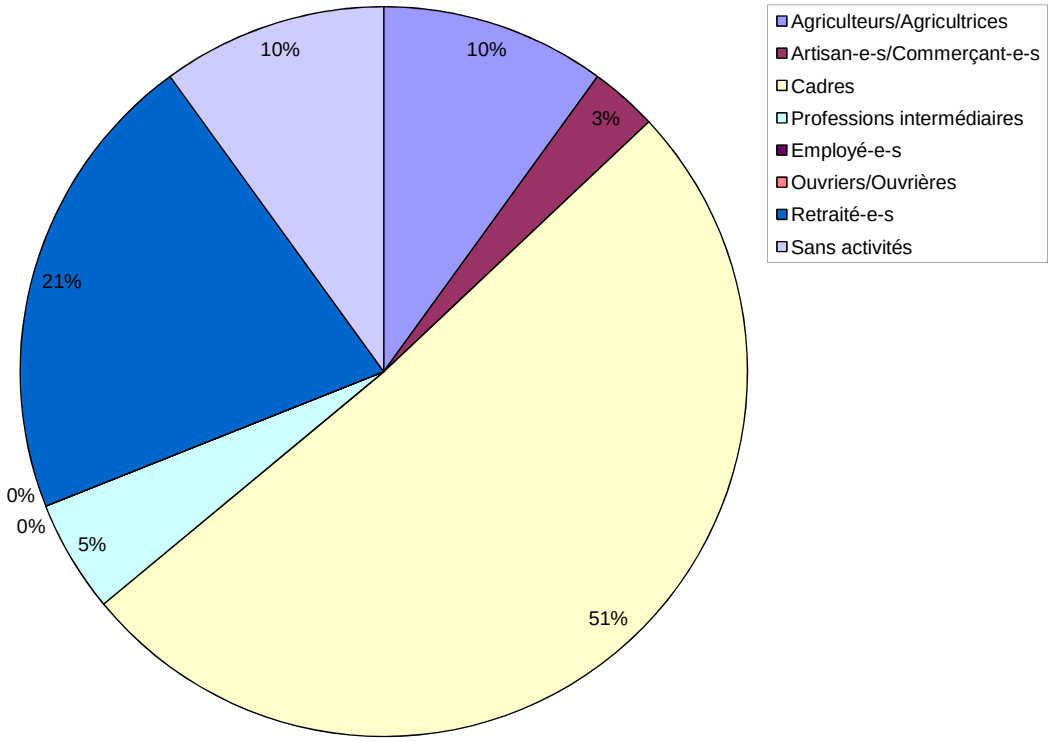

Figure 2 : Graphique de la répartition des conseiller-e-s régionaux/ales par PCS, en Poitou-Charentes

B.3.2 L'importance du sexe dans l'analyse des PCS

Si la catégorie des « *cadres* » est fortement représentée dans tous les groupes, la répartition des PCS laisse cependant apparaître des spécificités *sexuées* outrepassant le clivage partisan[43]. Dans le groupe socialiste aquitain comme dans la coalition UMP-UDF de Poitou-Charentes, les conseillères régionales, moins diplômées, sont proportionnellement moins nombreuses que

[43] L'analyse selon la variable partisane montre l'existence de similitudes dans la répartition des PCS. En Aquitaine, conformément à la moyenne de l'assemblée régionale, les cadres, avec 46% des élu-e-s socialistes et 42% des conseiller-e-s régionaux/ales de l'UMP-UDF, reste la catégorie la plus représentée au sein des deux formations politiques. Cette surreprésentation des cadres n'est pas l'apanage des conseiller-e-s régionaux/ales aquitain-e-s. En Poitou-Charentes, ils sont présents à hauteur de 42% chez les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes et à 66% dans le groupe d'opposition UMP-UDF. En fait, indifféremment de la région et du groupe politique, les cadres demeurent largement la première PCS. Comme nous avions pu l'apercevoir dans la première partie de l'étude, la PCS des « *retraité-e-s* » reste dans la majorité des cas, la deuxième catégorie la plus représentée au sein des groupes. Présents à 29% chez les socialistes (aquitains et poitevins), ils représentent 24% du panel des conseiller-e-s régionaux/ales de droite aquitains. Seule exception, les conseiller-e-s régionaux/ales de droite en Poitou-Charentes, où la PCS des retraité-e-s (avec 7%), devancée par celle des « *sans activité*» (13%), figure ici en deuxième position. Ces éléments de comparaison qui montrent des analogies dans la répartition des PCS selon un clivage partisan, masquent toutefois la pertinence d'introduire la variable de sexe. La répartition des PCS selon la variable sexe introduit une dimension genrée, effacée dans l'analyse selon le clivage partisan.

leurs homologues masculins à appartenir à cette catégorie « *cadres* ». Ainsi, on la moitié des conseillers socialistes d'Aquitaine se disent sont « *cadres* » contre 40% des conseillères socialistes. Même constat chez les conseiller-e-s de droite en Poitou-Charentes où l'on compte 74% de conseillers UMP-UDF poitevins qui sont cadres contre 57% de conseillères.

		DVD		P.S		Total
REGION	**PCS**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
AQUITAINE	**Agriculteurs/Agricultrices**	1	0	0	1	**2**
	Artisan-e-s/Commerçant-e-s	1	0	0	1	**2**
	Cadres	5	4	13	9	**31**
	Professions intermédiaires	1	2	4	3	**10**
	Employé-e-s	0	0	0	1	**1**
	Retraité-e-s	4	1	9	5	**19**
	Sans activité professionnelle	0	2	0	2	**4**
Total		**12**	**9**	**26**	**22**	**69**

Tableau 15 : Répartition des PCS des conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine, selon la variable partisano-sexuée

		DVD		P.S		Total
REGION	**PCS**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
POITOU-CHARENTES	**Agriculteurs/Agricultrices**	1	0	2	1	**4**
	Artisan-e-s/Commerçant-e-s	0	0	1	0	**1**
	Cadres	6	4	3	7	**20**
	Professions intermédiaires	0	1	0	1	**2**
	Retraité-e-s	1	0	5	2	**8**
	Sans activité professionnelle	0	2	1	1	**4**
Total		**8**	**7**	**12**	**12**	**39**

Tableau 16 : Répartition des PCS des conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes, selon la variable partisano-sexuée

Traduction fidèle du niveau d'études, dans les cas du groupe UMP-UDF aquitain et du groupe socialiste poitevin, les phénomènes sont inversés. En Aquitaine, les conseillères régionales UMP-UDF sont 45% à entrer dans la PCS des « *cadres* », tandis qu'ils ne sont « *que* » 43% des conseillers régionaux de ce même groupe politique à appartenir à cette catégorie. Même si

la différence est sensible, elle signale cependant l'existence de stratégies politiques partisanes établies selon un clivage sexuel et interne à chaque groupe politique régional. En Poitou-Charentes, le phénomène est encore plus marqué : tandis que 58% des conseillères régionales socialistes entrent dans la catégorie des « *cadres* », ils ne sont que 25% des conseillers régionaux socialistes à y appartenir. Dans ce cas, il s'agit d'une volonté politique de Ségolène Royal de mettre les femmes en avant, tandis que dans le cas précédent il s'agit du « *devoir de compenser* » (de n'être pas nées de sexe masculin) qu'ont les femmes de ce groupe UMP-UDF.

La comparaison selon la variable de sexe montre ainsi, pour les conseiller-e-s régionaux/ales UMP-UDF aquitain-e-s et les conseiller-e-s socialistes en Poitou-Charentes, une répartition « *conforme* » aux analyses précédemment faites : à un niveau d'études des conseillères régionales plus « *fort* » ou similaire à celui de leurs homologues masculins, vient aussi s'ajouter une représentation des cadres plus importante chez ces conseillères. A l'inverse, la comparaison de la répartition des PCS chez les conseiller-e-s socialistes aquitain-e-s et les conseiller-e-s de droite en Poitou-Charentes tend à invalider ce schéma. Dans ces deux derniers cas, ce sont les conseillers régionaux qui appartiennent majoritairement aux PCS de « *cadres* ». Les conseillères régionales se distinguent au contraire par leur appartenance à la catégorie des « *sans activité* » et/ou à celle des « *retraitées* ».

B.3.3 Des « sans activité », majoritairement présents chez les conseillères.

Cette répartition sexuée des PCS est très nette dans le cas des conseiller-e-s régionaux/ales de droite picto-charentais-es-. Tandis que la catégorie des « *sans activité*» est absente du panel de ces conseillers régionaux, pratiquement 29% des conseillères de cette formation (deux des sept conseillères ayant répondu à l'enquête) appartiennent à ce groupe. Même constat chez les socialistes aquitains, où un peu plus de 9% des conseillères (deux sur les 22 conseillères) sont déclarées « *sans activité* », tandis que cette catégorie des « *sans activité* » est absente chez leurs homologues masculins. Cette répartition sexuée des PCS n'est pourtant pas spécifique à ces deux groupes.

Le groupe UMP-UDF aquitain et le groupe socialiste picto-charentais montrent aussi à travers leur répartition des statuts professionnels que la question des stratégies politiques est loin d'être aussi tranchée qu'elle n'avait pu paraître au premier abord. Ainsi, dans le groupe socialiste picto-charentais, on constate que les « *sans activité*» sont présents à même hauteur (8% chez les conseillers régionaux socialistes comme chez leurs collègues féminines)[44]. Par ailleurs, en Aquitaine, si la catégorie des « *sans activité* » est absente chez les conseillers régionaux de droite, elle représente pratiquement un quart (deux conseillères sur neuf, soit 22,2%) des PCS des conseillères régionales de ce groupe. S'il s'agit bien d'une répartition sexuée, on note ici que le « *toujours plus* » social des candidates UMP-UDF, visant à compenser le fait de n'être pas « *nées de sexe féminin* » n'est, a priori, plus de mise dans ce cadre. On assiste au contraire à la mise en place d'une double stratégie politique au sein de cette coalition.

Loin de souscrire à une homologie des profils sociaux où les candidates UMP-UDF d'Aquitaine auraient nécessairement à calquer leurs ressources sur celles des hommes, on remarque au contraire qu'il existe aussi une place réservée aux rôles sociaux traditionnellement attribués aux femmes. Autrement dit, si une partie des candidates de ce groupe UMP-UDF aquitain a dû faire « *comme* » les hommes (voire mieux…), l'autre partie des candidates a pu jouer la carte « *rôle sexué* ». Dans tous les cas, à l'exception du parti socialiste picto-charentais, on note une représentation des « *sans activité* » plus importante chez les conseillères d'une part et disproportionnée par rapport à leur représentation actuelle dans la société d'autre part. Cette dichotomie, entre un modèle en déclin dans la société et largement investie en politique, peut être appréhendée à travers des catégories normatives, comme un signe de conservatisme du milieu politique[45].

[44] Le faible nombre de conseiller-e-s régionaux/ales entrant dans cette catégorie ne paraît pas assez représentatif pour parler de « *stratégie* ».

[45] Qui plus est, il existe bien un engagement particulier des femmes sans profession, lié aux conditions de vie associées à ce statut. Le seul portrait social disponible récent des femmes au foyer est fourni par une note de la DARES, établie à partir d'une enquête de l'INSEE « *travail et modes de vie* » dont la collecte des donnée a eu lieu en janvier 1997 auprès de 8 000 ménages. Le temps libre dont bénéficient les femmes au foyer donne lieu à des usages variables selon le statut social. Mais globalement, leur engagement les entraîne vers des associations religieuses, scolaires ou humaines. On verra par la suite que ce profil social sera mis en avant durant la campagne à la faveur de la rhétorique du renouveau politique.

B.3.4 Une représentation de « retraité-e-s » qui confirme les différences sexuées

Après les « *sans activité*», la représentation des « *retraité-e-s* », constitue le deuxième clivage entre les groupes partisano-sexués. En Poitou-Charentes, le taux de conseillères régionales socialistes retraitées (17%) contraste avec le taux élevé de retraités chez les conseillers régionaux de ce même groupe (42%). Chez les conseiller-e-s régionaux/ales de l'UMP/UDF, la catégorie des retraité-e-s n'est présente qu'à 13% dans le panel des conseillers régionaux, tandis qu'elle est parfaitement absente du panel des conseillères régionales de ce groupe[46].

En Aquitaine, le groupe de conseillères régionales socialistes appartenant à la catégorie des « *retraités* » (22,7%) talonne celui des conseillers régionaux de cette même formation politique (34,6%). Ce groupe des retraitées conjugué à celui des « *sans activité* » équivaut même au groupe des conseillers régionaux socialistes « *retraités* ». Même constat dans le groupe des conseiller-e-s régionaux/ales UMP-UDF : si ces conseillers régionaux se distinguent par la proportion de « *retraités* » (33%), le panel des retraitées de ce même groupe (11%) conjugué à celui des « *sans activité* » égale le groupe des retraités UMP-UDF hommes. L'homologie s'arrête cependant là.

Dans le cas des retraités hommes socialistes (comme celui des retraités hommes UMP-UDF aquitains), il s'agit d'hommes ayant acquis au fil des ans une expérience politique certaine. A l'inverse, les nouvelles venues en politique n'allient pas les attributs de jeunesse et d'expérience (Cf. Supra). Une partie d'entre elles, longtemps actives dans l'ombre du parti, se trouvent mises sur le devant de la scène, sans ressources politiques personnelles suffisantes. Leur âge avancé pour entrer en politique, conjugué à leur inexpérience, ne fait pas de ces nouvelles candidates des rivales potentielles. Dans ce groupe socialiste aquitain, ce handicap se double d'une autre caractéristique : ces candidates ont un niveau d'études plus faible que les candidats. Seul un groupe minoritaire de conseillères socialistes en Aquitaine semblent disposer d'un capital scolaire comparable à leurs homologues masculins. Même constat dans

[46] Compte tenu de la forte représentation de « *sans activité*» chez ces conseillères régionales, on peut avancer que la stratégie politique de ce groupe réside dans une stratégie sexuée où la répartition des rôles s'effectue selon une répartition traditionnelle genrée.

les rangs de la droite picto-charentaise : le profil social de ces candidates, comparé à celui des hommes de leur parti, renforce la thèse d'une sélection genrée.

Une fois ces prédispositions et ces caractéristiques sociales posées, il ne s'agit plus de comprendre pourquoi ces candidat-e-s sont « *venu-e-s* » sur le devant de la scène, mais de comprendre pourquoi ils ont et elles ont été positionné-e-s pour jouer les premiers rôles dans cette sphère politique. On se rend alors compte que, durant la campagne, leur profil va participer à la mise place d'une stratégie du « *réenchantement politique* ». Néophytes en politique, leur inexpérience doit alors servir à cautionner ce « *renouveau politique* ».

L'appartenance aux catégories socioprofessionnelles des conseiller-e-s régionaux d'Aquitaine et de Poitou-Charentes confortent les études précédentes selon lesquelles les élu-e-s issu-e-s des professions indépendantes[47] appartiennent majoritairement aux partis conservateurs tandis que les salariés du secteur prédominent dans les partis de gauche[48]. Encore une fois, les candidates ont un niveau scolaire égal ou supérieur à leurs homologues masculins. L'asymétrie inverse dans les rangs socialistes aquitains et de droite en Poitou-Charentes indique au contraire des modalités de sélection sexuées. Cette sélection différenciée n'est pas la conséquence d'une absence de vivier féminin où les femmes fortement diplômées seraient minoritaires, mais bien la conséquence de normes sociales où les nouveaux/elles élu-e-s sont admis-es- dans la sphère politique à conditionner de ne pas déstabiliser l'élite établie.

[47] Frédéric Sawicki, *La science politique et l'étude des partis politiques*, *Cahiers Français*, « Découverte de la science politique », n°276, mai-juin 1996, p. 51-59. Colette Ysmal, *Les partis politiques sous la Ve République*, Paris, Montchrestien, coll. Domat Politique, 1989.
[48] Gaxie Daniel, *Les logiques du recrutement politique*, Revue française de science politique, XXX (1), 1980, p. 5-45.

Section II : Les réseaux partisans de mobilisation

Deux grandes tendances peuvent être dégagées des modalités de participation politique : les pratiques civiques et l'engagement politique. Des enquêtes ont déjà identifié et mesuré les comportements volontaires liés à la notion de citoyenneté en démocratie[49]. Ces différentes modalités de participation[50] sont hiérarchisés selon l'engagement qu'elles requièrent : inscription sur les listes électorales, adhésion à une organisation traitant un problème collectif (syndicat, association, groupe d'intérêts…), adhésion à un parti ou encore activisme au sein d'une organisation syndicale, associative ou politique. L'enquête sociologique a indiqué que les partis politiques recrutaient dans ces structures de participation politique de type premier.

Les candidat-e-s choisi-e-s répondent alors à une série d'exigences, elles-mêmes formatées par les stratégies partisanes. Partant du principe que la pratique civique est un comportement souhaitable pour la démocratie, les partis politiques vont fréquemment recruter parmi ces structures. Or, la participation à ces types de structures est de plus en plus négligeable. En France, on estime par exemple aujourd'hui à moins de 1% la proportion de citoyens qui adhérent à un parti politique. Le militantisme associatif est aussi touché par cette déperdition des effectifs[51]. De cet état des lieux deux types de questionnement surgissent : dans quels types de structures les partis politiques vont-ils recruter ? Le recrutement est-il marqué par des clivages partisans et/ou sexuels ou au contraire s'agit-il d'un recrutement « *uniforme* » ? Quelles en sont les conséquences ? Un deuxième type de questionnement a alors trait à la participation même des individus.

Les hommes des générations supérieures sont généralement recrutés dans le monde professionnel quand les faiseurs de liste ont eu tendance à recruter les femmes dans les réseaux associatifs, mettant ainsi en avant leur prétendues qualités de « *proximité* » et de

[49] Dominique Memmi, *L'engagement politique*, in Madeleine Grawitz, *Traité de Science politique*, Paris, PUF, T.II, p.328.
[50] Par ailleurs et selon cette hiérarchie, les études montrent que la participation aux plus exigeantes implique généralement la participation à celles qui demandent le moins d'investissement. Ainsi, l'individu qui adhère à un parti adhérera sûrement à une association.
[51] Barthelemy Martine, *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de Sciences-Po, 2000.

« *concrétude* ». Enfin, certain-e-s candidat-e-s ont également bénéficié d'une entrée directe, prolongement des responsabilités politiques et/ou administratives.

A Des hommes engagés dans le monde professionnel

Indifféremment de l'étiquette partisane, le monde du travail représente un des canaux d'éligibilité essentiel pour les hommes. Si la voie d'accès est identique, les formes empruntées par les candidats diffèrent cependant selon les partis : engagement syndical pour les hommes socialistes, l'éligibilité est acquise via la réussite professionnelle pour les hommes de droite.

A.1 Une entrée par le syndicalisme

Le syndicalisme constitue le principal canal d'accès à l'éligibilité des hommes socialistes : plus de 75% (77,3%) des conseillers socialistes aquitains ont appartenu à un syndicat avant d'être élus et tous les conseillers socialistes picto-charentais déclarent avoir été syndiqués.

			P.S		Total
REGION	**Syndiqué-e-s avant la première élection ?**	**Quel type de syndicat ?**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**NON**	**NON**	5	5	**10**
	OUI	**Sni**	5	1	**6**
		Snes	3	1	**4**
		Cfdt	4	7	**11**
		Fo	0	1	**1**
		Autre	5	0	**5**
Total			**22**	**15**	**37**

Tableau 17 : Engagement syndical des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes, en Aquitaine

			P.S		Total
REGION	**Syndiqué-e-s avant la première élection ?**	**Quel type de syndicat ?**	**Homme**	**Femme**	
Poitou-Charentes	**NON**	**NON**	0	4	**4**
	OUI	**Sni**	1	0	**1**
		Snes	4	1	**5**
		Cfdt	1	3	**4**
		Fo	1	0	**1**
		Autre	2	1	**3**
Total			**9**	**9**	**18**

Tableau 18 : Engagement syndical des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes, en Poitou-Charentes

L'engagement syndical ne souffre d'aucune distinction entre les sexes. Pourtant, s'il se conjugue aussi au féminin (même s'il faut reconnaître un engagement moindre de ces dernières), il reste essentiellement un canal d'entrée masculin. Ce canal d'accès qui ne nécessite pas de bagages scolaires particuliers, va être particulièrement emprunté par la génération des 55 ans et plus. Très tôt engagés dans la vie active, ces hommes sont généralement pourvus d'un faible capital scolaire. Cette voie (qui comprend différents degrés de responsabilités) va alors offrir à ces hommes des possibilités d'ascension inexistantes dans les autres structures institutionnalisées. L'un des vétérans du conseil régional d'Aquitaine (né en 1933), agriculteur de formation, raconte ainsi son parcours : « *Moi j'ai commencé mon engagement professionnel dans les années 1960 au JA* [Jeunes Agriculteurs]. *J'ai poursuivi cet engagement en tant que président de la Fédération Départementale de Syndicat Agricole dans les années 1970. De 1970 à 1980, j'ai également été secrétaire général de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricole, premier vice-président de la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne en 1974 et vice-président de la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine en 1975. A partir de 1983, j'ai enfin été président de promotion des produits d'agroalimentaire d'Aquitaine* »[52]. Un autre élu girondin – âgé de 48 ans au moment de l'entretien – raconte de la même manière la vélocité de son ascension au sein de la CFDT : « *Après avoir passé mon brevet professionnel d'électrotechnicien, je suis rentré à la SNCF. J'avais 18 ans. Très rapidement, je me suis investi dans la vie syndicale où je suis devenu, à 20 ans, délégué du personnel pour la CFDT de la SNCF de Bordeaux* »[53]. L'engagement syndical représente donc un moyen d'action pour ces hommes entrés très tôt dans la vie active. Cet engagement syndical masculin n'est pourtant pas à l'époque un engagement exclusif. Il va au contraire se conjuguer à d'autres types d'engagements, notamment des engagements associatifs.

[52] Guy Saint-Martin, entretien réalisé le 2 février 2004, dans son bureau de la région Aquitaine, Bordeaux. Cf. la liste des entretiens, Entretien n°25.

[53] Philippe Dorthe, entretien réalisé le 29 février 2004, dans le bureau du comité départemental du tourisme aquitain, Bordeaux. D'autres mises en récit peuvent étayer la thèse d'un engagement syndical précoce, à la base de leur parcours politique. Ainsi, un conseiller régional sortant socialiste de la section des Pyrénées-Atlantiques raconte : « J'*ai commencé par le syndicalisme enseignant. J'ai été nommé ici dans le canton de Saint-Jean Pied-de-Port, où on m'a tout de suite confié le poste de secrétaire de la section cantonale du syndicat des instituteurs. Dans la foulée j'ai été élu aux commissions paritaires, comme délégué du personnel. Voilà mon parcours initial. Mais au départ, même si je militais à la section locale du Parti socialiste, je ne me destinais pas particulièrement à la politique*».

				DVD	P.S	Total
REGION	**Engagement associatif avant la 1ière élection**	**Engagement associatif actuel**	**Nature de l'association**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**OUI**	**NON**	**Culturel**	0	1	**1**
			Non	1	0	**1**
			Social	0	0	**0**
		OUI	**Culturel**	2	7	**9**
			Professionnel	0	2	**2**
			Social	1	5	**6**
			Sportive	2	5	**7**
TOTAL				**6**	**20**	**26**
Poitou-Charentes	**OUI**	**NON**	**Non**	1	1	**2**
		OUI	**Culturel**	2	1	**3**
			Professionnel	1	0	**1**
			Social	1	5	**6**
			Sportive	0	0	**0**
Total				**5**	**7**	**12**

Tableau 19 : Engagement associatif des conseillers régionaux avant l'exercice de leur première fonction élective

Les hommes sont engagés (à même hauteur que leur engagement syndical) dans des associations. A cette époque, selon eux, l'engagement syndical ne prévaut d'ailleurs pas sur les autres formes d'engagement. Dans les mises en récit qui en sont faites, ce dernier n'est tout du moins pas décrit comme un choix stratégique : l'engagement politique n'est pas initialement inscrit comme un but ultime. Les élus racontent au contraire avoir conjugué engagement syndical et engagement associatif, sans réelle préférence[54]. Pourtant, à un

[54] Les tableaux montrent que les candidats socialistes, au même titre que les femmes, étaient avant leur première élection, fortement engagés dans les associations. Ce constat se double d'une autre remarque capitale dans la compréhension des rôles dévolus aux conseiller-e-s régionaux/ales : dans les formes d'engagements associatifs, l'engagement social n'est pas réservé aux femmes. En Aquitaine, ils sont ainsi presque 86,4% des conseillers régionaux socialistes à être engagés dans une association avant leur premier mandat, dont pratiquement 23% dans des associations à visées sociales. En Poitou-Charentes, ils sont 75% à être impliqués dans une association avant leur première élection, dont 62,5% dans une association « *sociale* ».

moment donné du parcours, l'associatif est délaissé au profit de l'engagement politique, prolongement de l'engagement syndical[55].

L'engagement politique intervient comme une étape supplémentaire d'un long processus d'apprentissage. Un candidat de la section de Dordogne raconte à ce propos : « *Je suis militant au PS depuis très longtemps : j'étais militant avant d'être adhérent. A vrai dire, j'ai un cursus un peu particulier : j'ai été au PSU au début des années 1970, je n'ai pas adhéré au PS d'Epinay pour finalement adhérer au PS en 1979. De 1971 à 1979, j'étais ce que l'on appelle un sympathisant actif, c'est-à-dire que je participais aux réflexions et aux campagnes électorales. Je suis devenu sympathisant actif et militant en 1979. A partir de là, j'ai eu le droit de m'exprimer par le vote*»[56]. L'engagement partisan intervient dans la continuité de l'engagement syndical : il symbolise un marqueur de passage, une sorte de rite d'une sphère (syndicale) à l'autre (politique).

Le temps écoulé entre l'adhésion partisane et l'exercice d'une première fonction élective montre d'ailleurs que les conseillers régionaux socialistes (a fortiori en Aquitaine) se situent dans un processus long qui débute par un engagement syndical, qui se poursuit par l'engagement partisan et dans lequel la première élection au suffrage universel apparaît comme une étape « *logique* » du parcours de l'acteur. On se situe alors dans un système qualifiable de « *corporatif* » qui, contrairement au système héréditaire ou aux systèmes « *d'entrée latérale* », comporte un long apprentissage avant de parvenir à une fonction élective. Ainsi, dans la majorité des cas, les nouveaux encartés attendent souvent plus de dix ans (contraints ou par choix) avant de siéger dans une assemblée politique. En Aquitaine, c'est douze des 20 conseillers régionaux hommes qui militent pendant plus d'une décennie

[55] L'élu, syndiqué dans la section CFDT de la SNCF raconte à ce propos : « *J'ai continué mes activités associatives en prenant du grade : je me suis retrouvé président d'une association départementale d'archéologie, puis président de la fédération départementale de l'archéologie de la Gironde et délégué du personnel* ». Un autre candidat de la section des Pyrénées-Atlantiques, raconte ne pas avoir établir de plan de carrière en politique. A l'instar du précédent, il avoue même une implication plus importante dans le milieu rugbystique : « *J'étais à cette époque-là joueur de rugby. J'avais un entraînement et un match par semaine. A cette époque là, c'était une épopée extraordinaire : de série inférieure on est monté jusqu'en deuxième division. J'étais joueur dans cette équipe, je suis ancien champion de France de rugby. J'avais même l'arbitrage et l'entraînement des jeunes pour lequel j'ai créé l'école de rugby de Saint-Jean-Pied-de-Port. Autant dire que j'étais plutôt dirigé vers le milieu sportif* ».

[56] Cette illustration n'est pas une exception. Le candidat girondin avoue ainsi : « *En discutant avec mon père et mon oncle, j'ai décidé d'adhérer au parti socialiste. Mais, au début, j'étais beaucoup plus opérationnel et je me sentais beaucoup mieux dans la vie syndicale et la vie associative que dans la vie politique* ».

avant d'être élus au suffrage universel (soit 60% d'entre eux). Ils ne sont que sept (soit 35%) à connaître un laps de temps inférieur à six ans entre l'engagement partisan et l'engagement politique[57]. En Poitou-Charentes, il n'existe pas vraiment de profil d'attente pour les conseillers régionaux socialistes, puisque si trois des sept conseillers régionaux (soit 43%) ont attendu moins de cinq ans, ils sont quatre (soit 57%) à avoir attendu 15 ans et plus après leur engagement militant avant d'accéder à une fonction élective.

Dans la quête de défense des intérêts sectoriels qui anime la plupart des élus au départ, de par son caractère décentralisé et les compétences qui lui sont dévolues – mais compte tenu du peu d'enjeux politiques qu'elle représente au début de sa création –, l'institution régionale devient alors l'une des assemblées où il faut – et où l'on peut – siéger. Le syndiqué FDSEA raconte à ce propos : « *Quand la décentralisation est arrivée, j'ai compris que le pouvoir allait être dans les collectivités territoriales décentralisées. J'ai compris que si je voulais être un bon défenseur de ce qui m'était cher - c'est-à-dire l'agriculture, puisque j'étais totalement engagé dans l'agriculture - il serait bon que je m'engage dans ces assemblées régionales en faisant bien sûr le deuil de responsabilités professionnelles pour ne pas mélanger un mandat politique et un mandat syndical. C'est la raison pour laquelle je n'ai conservé que les responsabilités techniques comme la promotions des produits* ».

Cet engagement syndical, souvent héritage familial, « *légué* » de père en fils[58], est très majoritairement un canal d'accès pour les hommes socialistes. Cette distinction sexuelle se double d'une distinction générationnelle. Cet engagement syndical est en effet plus certainement le fait d'hommes politiques qui ont plus de 55 ans en 2004, sont issus d'un milieu social modeste et disposent d'un faible capital scolaire. Ces hommes ont eu tendance à compenser ces faibles capitaux par un engagement syndical. Contrairement à la génération des « *quadra* » qui entrent plus directement en politique, le syndicalisme représente un moyen

[57] L'entrée en politique de ces conseillers régionaux entrés par la troisième voie (la voie administrative) explique en partie ce temps d'attente moins long. Un conseiller a connu deux ans d'attente, trois ans ont été nécessaire à un autre, tandis que cinq ans est le temps qu'il a fallu à deux conseillers régionaux pour être élus pour la première fois, un a attendu six ans, et enfin le dernier à avoir attendu moins d'une décennie a quand même attendu neuf ans. Enfin, deux conseillers régionaux ont d'abord fait l'expérience de l'élection avant de décider de s'encarter (temps d'attente de un et deux ans).

[58] Si l'affiliation à un syndicat est essentiellement un canal d'accès pour les hommes socialistes, il peut aussi représenter un moyen d'accès à l'éligibilité pour les femmes. C'est le cas pour la benjamine de l'assemblée régionale d'Aquitaine, militante à l'UNEF-ID lors de ces études à Sciences Po Bordeaux. Cet exemple reste cependant, au vu des entretiens réalisés, une exception.

d'accès à la politique détourné pour les candidats socialistes disposant d'un capital social moins important. Ceci ne signifie pas que les hommes politiques de la génération suivante n'ont pas emprunté ces canaux pour entrer en politique, mais la variable générationnelle semble cependant prééminente.

A.2 Une réussite professionnelle en guise d'éligibilité

Originellement, cette catégorie de candidats, encartés dans les partis de l'UMP et de l'UDF ne se situe pas nécessairement dans les classes sociales les plus aisées. De toute manière, l'héritage familial entendu comme une ressource sociale prime moins que la réussite professionnelle. Contrairement aux hommes socialistes, l'engagement militant ou l'affiliation à un parti est une donnée subsidiaire. Si, pour les partis de gauche, l'engagement local constitue une source de recrutement ainsi qu'un tremplin important permettant d'accéder à des fonctions électives importantes, les milieux économiques représentent à droite un espace de sélection essentiel, qui s'accompagne d'« *entrées latérales* ».

A.2.1 Reconnaissance sociale de la réussite professionnelle

Contrairement aux candidats socialistes aquitains, l'origine sociale est peu évoquée par ces candidats. Lorsque c'est le cas, la mise en récit a pour visée de mettre en exergue l'ascension sociale[59] accomplie. Jacques Forté, tête de liste UMP/UDF dans la section des Landes, et désormais propriétaire de trois laboratoires pharmaceutiques explique : « *Je le fais plutôt par humanisme, pour rendre un peu à la société ce qu'elle m'a donné. Je vais vous dire : avant dans la vie, je me suis toujours tout payé. C'est grâce à mon travail que je me suis payé mes études. Je n'ai jamais rien demandé à personne.* »[60]. Cette ascension professionnelle les

[59] Pour la cohérence de l'argumentation, il a été jugé préférable d'illustrer cette typologie à travers le parcours d'un seul homme. Jacques Forté, aujourd'hui maire de Dax, entré en politique en 1995 à la demande d'Alain Juppé semble représentatif de cette catégorie d'hommes politiques. Des récits de vie d'autres candidats montrent la tendance de la trajectoire. Alain Cazabonne, 3ième sur la liste UDF de Gironde raconte : « *Depuis tout petit, j'ai fréquenté des camps de vacances, des centres sociaux de Bordeaux nord (mon père était employé à Sud Ouest, et Maman était couturière). J'ai eu une enfance non pas difficile, mais très moyenne. A l'époque ce n'était pas facile sur le plan financier… Et puis, au fur et à mesure de la réussite professionnelle, j'ai connu les milieux plus favorisés. Mais je n'ai jamais oublié d'où je venais.* »

[60] Entretien réalisé, à la mairie de Dax, le 6 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°28.

singularise au sein d'une sphère politique plus encline à la reproduction[61]. Le chef de file de la liste UMP/UDF dans la section des Landes raconte ainsi son parcours : « *J'ai fait deux laboratoires, j'en suis à mon troisième, j'ai une entreprise où il y a 30 salariés, ça tourne bien. C'est une question de caractère* »[62].

Essentiellement chefs d'entreprise, ils sont régionalement connus dans le monde économique, à travers leur action ou leurs responsabilités au sein du syndicat patronal. Les partis de droite tels l'UMP/UDF privilégient ce type d'entrée latérale, entrée latérale dont la réussite professionnelle est la clef de voûte. Si ce canal d'entrée dans la sphère politique est essentiellement emprunté par des hommes issus des partis de droite, il ne faut toutefois pas négliger l'opportunité qu'il a pu représenter pour certains candidats socialistes poitevins. La notoriété de celui qui va par la suite devenir le premier vice-président de Poitou-Charentes tient tout autant si ce n'est plus à sa réussite dans le monde professionnel qu'à son engagement en politique. Investi dans l'économie locale, la reconnaissance du monde professionnel dont il a bénéficié lui a permis d'être sollicité par les leaders politiques locaux de l'époque. Jean-Fançois Fountaine raconte ainsi : «*J'ai exercé beaucoup de responsabilités économiques locales : j'ai notamment été président des industries nautiques de la région et membre du comice d'orientation de l'Embarcation. J'ai également siégé dans des multiples structures associatives régionales* »[63].

[61] Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000.

[62] Autres illustrations, avec Bernard Seurot (maire de Bruges depuis 1995) et Dominique Ducassou (adjoint au maire de Bordeaux depuis 1995), tous deux élus de l'UMP. Originaire de Franche Comté, Bernard Seurot s'installe dans l'agglomération bordelaise en 1972 où il implante (avec son épouse) un magasin d'optique. Ses responsabilités professionnelles le conduisent à militer au sein des organisations patronales locales. Il prend la présidence de la C.G.P.M.E Gironde en 1989, puis en 1992 la présidence de la C.G.P.M.E Aquitaine. Il est membre du comité directeur de la C.G.P.M.E Nationale et est élu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux de 1991 à 1997. Parallèlement à ces activités, il est élu en 1989 pour la première fois adjoint en charge du développement économique à la mairie de Bruges (ville appartenant à la Communauté Urbaine de Bordeaux) dont il devient le maire au mandat suivant. Dominique Ducassou est docteur en pharmacie et en médecine. Directeur de l'unité d'enseignement et de recherches de sciences médicales à l'‘université de Bordeaux II (1979-87), Président de l'université de Bordeaux II (1987-92), Directeur de l'unité de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (1981- 93), membre de la commission supérieure de la recherche et de la technologie et du comité scientifique et technique de la Communauté européenne.

[63] Jean-François Fountaine, entretien réalisé le 3 mars 2004, à la Rochelle. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°60.

A.2.2 Encartement postérieur à la réussite professionnelle et sollicitation directe

Les canaux d'accès à l'éligibilité partisano-genrée conduisent les conseillers régionaux UMP/UDF à avoir un autre rapport à l'engagement militant. Dans leur cas, l'engagement politique précède bien souvent l'engagement militant. Ainsi, pour trois des sept conseillers régionaux UMP/UDF que compte l'Aquitaine, l'encartement a été postérieur à la première élection. Deux d'entre eux n'ont attendu que deux ans ou moins pour siéger dans une assemblée politique tandis qu'ils sont seulement deux à avoir souscrit à ce qu'il convient d'appeler un « *engagement partisan premier* ». En Poitou-Charentes, sur les six élus de droite que comporte le panel, un seul est encarté avant d'être élu[64], deux autres conseillers, débutant pourtant leur carrière politique en 1971 et 1998, ne s'encartent qu'en 2001, au moment de la création de l'UMP. Un conseiller n'adhère à l'UMP qu'en 2004 (soit après son élection) et enfin deux conseillers du groupe ne sont membres d'aucun parti[65].

Dans la continuité du processus d'apprentissage qui prévaut dans les systèmes corporatifs[66] dans lesquels ils sont insérés, les candidats socialistes sont d'abord encartés, puis, en guise de rétribution, investis par leur parti pour être candidats. A l'inverse des candidats socialistes ou même de leurs colistiers, la candidature politique de ces hommes, généralement présents sur les listes de l'UMP/UDF, n'intervient qu'au terme de leur réussite professionnelle et à la suite d'une sollicitation directe d'un leader politique. Ainsi, le premier vice-président du conseil régional de Poitou-Charentes raconte : « *En fait, il y a eu deux occasions qui m'ont amené à faire de la politique : en 1992, à l'occasion des élections régionales, le tête de liste me propose – à moi issu d'une culture de gauche et chef d'entreprise – de venir dans l'équipe régionale. Par la suite, en 1995, Michel Crépaud m'a proposé de rentrer dans l'équipe*

[64] Encarté en 1986, il devient pour la première fois conseiller municipal en 1989. Il doit cependant attendre six ans pour devenir conseiller régional.
[65] L'un de ces deux conseillers adhère au RPR en 1980, avant de rejoindre le groupe des « *non inscrits* » en 1992.
[66] Les sytèmes corporatifs sont ici entendus comme des *« groupes structurés et agissant autour d'une culture de métier dans laquelle ses membres se reconnaissent, et à laquelle ils s'identifient prioritairement* ». Jacques Capdevielle, *Modernité du corporatisme*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

municipale de la Rochelle. C'est par le biais de ces deux occasions que je suis entré dans la vie politique. »[67].

Dans les mises en récit, l'affiliation au parti semble moins être une adhésion idéologique première (comme pour les candidats socialistes) qu'un attachement à certaines valeurs. Le candidat landais explique : « *Mon père qui était postier. Je pense que dans la vie il faut avoir des convictions politiques, non pas par tradition, mais par convictions. Je pense ainsi que dans la vie, le travail est la principale valeur et ce n'est certainement pas le temps libre qui est la principale valeur.* ».

Ce système de recrutement qui privilégie l'entrée latérale aux dépens des processus d'apprentissage en amont - tels que les mettent en place les systèmes corporatifs - induit dès lors un autre rapport au parti. A propos de son affiliation à l'UMP, le maire de Dax raconte : « *Au départ, je venais de Démocratie Libérale, mais je me suis parfaitement reconnu dans l'UMP. A l'époque, j'avais déjà des amitiés au sein du RPR (j'étais par exemple ami avec Alain Juppé) mais je me sentais moins attiré par le RPR. J'avais l'impression que c'était un parti un petit peu fermé où on n'a pas trop droit à la parole. C'est d'ailleurs pour cette raison que je préférais Démocratie Libérale. Sans doute parce-que je ne suis pas un vrai politique. Je suis arrivé en politique en 1995, et je n'avais jamais mis les pieds ni dans une mairie, ni dans un parti politique. Je n'avais pas de carte. J'étais un peu réticent au début à entrer au parti politique. Je fais de la politique par humanisme, pas par carriérisme. Quand on m'a mis candidat aux régionales, je n'avais rien demandé à personne, je n'étais même pas candidat. Idem quand on m'a mis secrétaire départemental de l'UMP, je n'avais rien demandé non plus.* ». Réalisé après l'entrée effective en politique, l'adhésion partisane est moins une étape dans un processus de politisation qu'un gage de loyauté envers le leader qui les a sollicités.

A.2.3 Un canal d'accès essentiellement masculin

Dans le cadre de ces élections, la réussite professionnelle comme canal d'accès à l'éligibilité est essentiellement réservée aux hommes. Trois explications peuvent être ici avancées. La

[67] Jean-François Fountaine, entretien réalisé le 3 mars 2004, à la Rochelle. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°60.

première explication est d'ordre mathématique. Le sentiment d'incompétence des femmes conjugué au « *plafond de verre* » se traduit par une proportion moindre de femmes cheffes d'entreprise et donc une réussite des femmes quantitativement moins importante. La réussite professionnelle féminine étant moins fréquente, il est plus difficile pour les partis de recruter des candidates sur ces seules caractéristiques professionnelles[68]. Il peut aussi s'agir d'un effet de genre. Selon cette deuxième hypothèse, les candidates issues de ces partis sont recrutées parce qu'elles incarnent des rôles qui sont traditionnellement dévolus aux femmes dans la société.

La présence de deux femmes au sein de la liste UMP – UDF d'Aquitaine qui se distinguent par leur parcours professionnel[69], tend dans un premier temps à invalider la seconde hypothèse. Cependant, en position éligible au premier tour, leur candidature disparaît suite à la fusion des deux listes. L'absence de fonctions électives et la non adhésion de ces candidates au parti qui leur a permis cette entrée latérale peuvent apparaître à bien des égards comme des justifications suffisantes. Leur manque de représentativité au niveau local peut être aussi considéré comme l'une des raisons de leur absence au second tour. Pourtant, en comparant leur parcours et les caractéristiques de leur entrée latérale à ceux des hommes évoqués précédemment, on observe un accès similaire. Plus qu'un manque de ressources politiques, la « *mise sur la touche* » de ces deux candidates se fait à la faveur de candidates soutenues par

[68] Il existe cependant des parcours professionnels de femmes qui se soldent par une éligibilité politique. Annie Garrissou, 4ième sur la liste UMP-UDF en Gironde, représente un exemple où la réussite professionnelle s'enchevêtre à l'éligibilité politique. Docteur en droit, elle devient assistante à la faculté de Bordeaux en 1967. Membre de la Jeune Chambre économique de Bordeaux depuis 1972, elle y exerce jusqu'en 1976 plusieurs responsabilités (trésorière et vice-présidente). En mars 1977, elle devient maire de Fargues Saint Hilaire, où elle est constamment élue jusqu'à aujourd'hui. Solange Ménival, candidate en deuxième position sur la liste socialiste girondine constitue un autre exemple de réussite professionnelle : chef d'une entreprise d'enseignes publicitaires avec son mari, Solange Ménival a principalement été présenté durant la campagne comme la Présidente d'une association luttant pour le maintien des hôpitaux en milieu rural. Enfin, Anne-Marie Cocula, 12ième sur la liste de Gironde dispose d'un parcours similaire à ces hommes entrés en politique suite à leur réussite professionnelle. Professeur à l'Université d'Histoire de Bordeaux III, ancienne Présidente de l'Université Bordeaux III, elle dispose d'un parcours comparable à Jean-Pierre Duffour, un de ses colistiers –du parti des verts- en 7ième position (ou dans une certaine mesure à Marie-Hélène Des Egaulx). Il convient toutefois d'opérer une distinction entre les domaines de recherches respectifs. Tandis qu'Anne-Marie Cocula (comme Annie Garrissou) est professeur de sciences dites « *molles* », les domaines de spécialisation des élus ont trait à des sciences dites « *dures* ».

[69] Au premier tour, Nicole Pizzamiglia, chef d'entreprise à Blaye (commune limitrophe de Bordeaux) est n°7 sur la liste UMP de Gironde. Martine Griffon Foucault, candidate en quatrième position sur la liste UDF de Gironde, a notamment été Directrice du Centre Nucléaire de production d'électricité de Blaye (1994-1998) ; au Commissariat pour l'Energie Atomique ; Déléguée régionale en Aquitaine (1998-2000) ; Ingénieure à l'Agence Nationale pour l'amélioration des conditions de travail ; Directrice de la délégation à l'Action régionale (2000-2001) ; Directrice de communication (2001-2003) et Directrice du développement de l'activité énergique du groupe CEGELEC depuis 2003.

des hommes ayant une position dominante dans les négociations. Reste donc à définir quels sont les canaux d'accès féminins. Existent-ils des canaux d'accès privilégiés pour les candidates ? Diffèrent-ils selon les partis ? Enfin, existe-il des similitudes avec les canaux d'accès masculins précédemment étudiés ?

B Des femmes confinées dans le monde associatif

Les voies d'accès des candidates d'Aquitaine et de Poitou-Charentes se caractérisent par des traits communs qui outrepassent les différences partisanes. Aussi, à l'engagement des hommes dans le milieu professionnel se substitue un engagement associatif féminin, tourné vers la défense de certaines valeurs et/ou causes adoptées durant la socialisation politique primaire. Par ailleurs, ces candidates n'ont pas connu, comme les candidats socialistes par exemple, de processus d'apprentissage des règles du jeu : la sollicitation directe d'un leader local constitue la deuxième caractéristique de l'entrée dans la carrière politique de ces candidates. La nature des associations dans lesquelles les candidates sont investies représente alors le seul « *bémol* » dans ces processus d'entrée en politique quasi-similaires. Tandis que les candidates socialistes créent régulièrement leurs associations, les candidates issues de la coalition UMP-UDF ont tendance à s'engager dans des associations déjà institutionnalisées.

B.1 Des qualités de proximité et de concrétude

L'engagement syndical comme la réussite professionnelle ne sont pas l'apanage des hommes. Certaines candidates de droite ont ainsi acquis, via leur réussite professionnelle, une notoriété certaine et les candidates socialistes sont, comme les candidats, syndicalement engagées. D'après l'enquête, elles sont d'ailleurs 67% des conseillères régionales socialistes d'Aquitaine et 56% des socialistes picto-charentaises à avoir appartenu à un syndicat[70]. Pourtant, à l'exception peut-être de la nouvelle génération, incarnée en Aquitaine par la benjamine de l'assemblée, le syndicalisme ne représente pas un canal d'accès en politique pour les femmes.

[70] En Aquitaine, elles sont ainsi dix des 15 conseillères socialistes à avoir été syndiquées avant leur première élection (dont sept à la CFDT), contre cinq des neuf conseillères socialistes de Poitou-Charentes (dont trois à la CFDT).

Quelle que soit l'étiquette partisane et la génération à laquelle elles appartiennent, les candidates se distinguent alors de leurs homologues masculins par la particularité de leur entrée dans la carrière politique : pour la majorité d'entre elles, l'engagement associatif constitue le premier canal d'accès à l'éligibilité politique. Cet engagement associatif est encore plus restreint dans la mesure où il s'agit dans tous les cas d'un engagement tourné vers le social[71].

				DVD		P.S		Total
REGION	**Engagement associatif avant la 1ière élection**	**Engagement associatif actuel**	**Nature de l'association**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**OUI**	**NON**	**Culturelle**	0	0	1	0	**1**
			NON	1	0	0	0	**1**
			Sociale	0	1	0	1	**2**
		OUI	**Culturelle**	2	0	7	0	**9**
			Professionnelle	0	0	2	0	**2**
			Sociale	1	2	5	11	**19**
			Sportive	2	1	5	2	**10**
TOTAL				**6**	**4**	**20**	**14**	**44**
Poitou-Charentes	**OUI**	**NON**	**NON**	1	0	1	0	**2**
		OUI	**Culturelle**	2	0	1	2	**5**
			Professionnelle	1	0	0	0	**1**
			Sociale	1	1	5	3	**10**
			Sportive	0	0	0	1	**1**
Total				**5**	**1**	**7**	**6**	**19**

Tableau 20 : Engagement associatif des conseiller-e-s régionaux/ales, par parti, par sexe, en Aquitaine et Poitou-Charentes

L'élection politique en guise de reconnaissance du travail associatif accompli n'est pas une nouveauté de ces élections régionales : avant l'obligation législative, cette voie représentait déjà le principal canal d'accès pour les « futures élues ». Ainsi, Françoise Cartron, vice-présidente d'Aquitaine dans la mandature précédente, racontant son entrée dans la sphère politique, explique : « *J'étais une enseignante qui militait dans des associations. Au moment des élections municipales de 1983, on est venu me chercher pour finir une liste* »[72]. Ce canal d'accès n'est pas non plus propre à la région Aquitaine, comme l'atteste le témoignage de

[71] Ainsi en Aquitaine, sur les conseillères socialistes engagées dans un mouvement associatif, près de 93% le sont dans le domaine social. Idem dans le groupe de droite où 75% d'entre elles sont aussi investies dans ce secteur. En Poitou-Charentes, tandis que la seule conseillère de droite engagée dans une association l'est dans le domaine social, elles sont 50% à être bénévoles « *sociales* » à gauche.

[72] Françoise Cartron, vice-présidente sortante d'Aquitaine, deuxième de liste dans la section socialiste de Gironde. Entretien réalisé le 12 décembre 2003, dans son bureau de la mairie d'Artigues-près-de-Bordeaux.

cette conseillère régionale sortante de Poitou-Charentes, engagée en politique depuis 1983 : « *C'est par le biais de mon engagement militant que je suis rentrée en politique : engagement auprès des enfants, des jeunes, à travers un mouvement d'éducation populaire, travaillant sur un quartier. Ce travail de proximité mis aujourd'hui en avant n'est pas quelque chose que je découvre. Depuis mes débuts, j'ai toujours pensé, qu'effectivement, c'était le terrain qui faisait la richesse d'un engagement politique.* ».[73]Indépendamment de l'étiquette partisane et des générations, l'engagement associatif *social* reste le principal accès pour les femmes.

Si ce canal associatif ne constitue pas un changement de nature, il renvoie quand même (en comparaison avec les canaux d'accès des hommes via le monde professionnel) à une répartition genrée entre les affaires « *extérieures* » traditionnellement dévolues aux hommes et celles plus proches de la sphère privée dévolues aux femmes[74]. Cette sélection différenciée traduit les attentes que les têtes de listes – leaders départementaux en Aquitaine et peut-être encore davantage Ségolène Royal en Poitou-Charentes – investissent dans l'accès des femmes au pouvoir politique : un renouvellement des pratiques, plus de pragmatisme, d'écoute et de proximité[75]. Il renvoie d'autant plus à une répartition genrée des rôles quand on sait que les hommes, avant le début de leur carrière politique, étaient impliqués au même titre que les femmes dans les mouvements associatifs[76]. Il s'agit donc d'un véritable choix des partis politiques et non d'une question de « *viviers* ».

---

[73] Brigitte Tondusson, Conseillère régionale sortante, candidate dans la section de la Vienne, vice-présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes. Entretien réalisé le 10 octobre 2005, dans les bureaux du Parti socialiste de Poitou-Charentes, Poitiers. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°80.

[74] L'engagement associatif représente un canal d'accès privilégié pour les femmes. Cela ne signifie pas pour autant qu'il soit exclusivement emprunté par les femmes. Georges Labazée, tête de liste socialiste dans les Pyrénées-Atlantiques, est entré en politique, au moins en partie, par le biais de son engagement associatif. A ce propos, il explique : « *Au niveau de la politique, je suis passé tout d'abord par l'éducation populaire. Il y en a qui arrivent dans le monde politique par d'autres canaux, moi j'y suis arrivé par le monde associatif. C'est un engagement associatif et des rencontres qui m'ont poussé à m'engager en politique. J'ai rencontré André Labarrère, puis il y a eu le renouveau du PS, avec le congrès d'Epinay. Il y a eu un côté fusionnel à ce moment-là. C'était aussi lié à mes origines très modestes* ». Entretien réalisé au Conseil régional, le 16 février 2004.

[75] Achin Catherine et Alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007. p. 21.

[76] Ceci est particulièrement vrai pour les hommes socialistes engagés dans des associations a fortiori définies comme « *sociales* ». Avant leur première élection, pratiquement 91% des hommes socialistes aquitains étaient engagés dans une association, dont presque 23% dans une association de nature « *sociale* ». En Poitou-Charentes, ils étaient 75% à être investis dans une association, dont 62,5% dans une association « *sociale* ». Les conseillers de droite étaient aussi investis dans le mouvement associatif, mais, contrairement aux candidats socialistes, l'investissement « *social* » ne représente qu'une faible part de leur implication. En Aquitaine, s'ils sont 83,3% à être membres d'une association (5/6), un seul d'entre eux (environ 17%) est membre d'une association engagée dans le domaine social. En Poitou-Charentes, quatre des cinq conseillers de droite que comprend notre panel sont membres d'association (soit 80%). Mais un seul d'entre eux est investi dans le domaine social (soit 20%).

La présentation d'une candidate socialiste de Gironde est à cet égard révélatrice. Connue pour son association en faveur de la sauvegarde d'un hôpital de campagne, cette candidate est aussi chef d'entreprise, comme l'atteste la présentation qui en est faite sur le site de campagne du parti socialiste aquitain : « *Elle pense que la campagne a besoin de vie, d'habitants, d'activité économique, d'emplois pour garder son attrait. Elle dirige depuis 1986, avec son mari, une petite entreprise de cinq salariés fabriquant des enseignes lumineuses. Lorsqu'en 1992, l'hôpital de La Réole menace de fermer les portes de ses services d'urgence, de chirurgie et de maternité, Solange Ménival évalue immédiatement la gravité d'une telle décision. En tant que chef d'entreprise, elle sait combien l'hôpital est important pour l'équilibre économique de son secteur* »[77]. Pourtant, en fin de présentation, comme tout au long de la campagne, son statut de chef d'entreprise est occulté au profit de son engagement associatif. Ainsi, il est écrit : « *C'est une candidate de la société civile, de gauche, attentive à la solidarité entre les êtres humains : du milieu associatif, elle rejoint le combat politique pour défendre le quotidien des citoyens* ». Cette voie d'accès en politique renvoie donc à une répartition clivée des rôles où les femmes s'occupent du social quand les hommes se consacrent aux affaires économiques. Durant ces élections régionales de mars 2004, le changement réside alors moins dans cette répartition que dans l'amplification de cette césure, amplification induite par la mise en application de la parité.

En hiérarchisant les critères de l'éligibilité féminine, les têtes de listes dessinent par touches ce que sont *ou ce que doivent* être les hommes et les femmes en politique. Sélectionner des profanes plutôt que des militantes aguerries contribue à maintenir la norme d'un engagement féminin désintéressé, où les femmes « *ne font pas carrière* »[78]. Recruter des femmes engagées dans des associations sociales plutôt que des cheffes d'entreprise participe de la reproduction des domaines sexués de compétence.

Enfin, cette voie d'accès spécifique aux femmes se double d'une autre particularité : contrairement aux hommes socialistes qui connaissent un processus d'ascension politique lent, ces candidates, sollicitées par des leaders locaux, entrent directement en politique en tant que candidate en position éligible.

[77] Site Web de campagne du Parti socialiste aquitain http://www.aquitaine-rousset.net. Extrait de présentation de la candidate, issu de la rubrique « *vos candidats* ».
[78] Catherine Achin et Alii, *Ibid.* p.21.

B.2 La prévalence de l'associatif sur le politique

La sollicitation directe d'un leader et l'adhésion au parti postérieure à leur élection constituent des caractéristiques communes à ces futures élues.

B.2.1 Sollicitation directe d'un leader : les « associées » de la parité.

En plus de l'engagement associatif qui précède l'entrée politique, tous les parcours de ces candidates se soldent par la sollicitation directe d'un leader politique. C'est cette sollicitation directe qui leur permet d'ailleurs d'accéder sans temps d'attente à des fonctions électives. Elles se rapprochent en ce sens des formes d'entrée enregistrées chez les hommes issus des rangs UMP-UDF. Ainsi, en 1989, dans un contexte pré-paritaire, Véronique Fayet est sollicitée par Simone Noailles, alors adjointe de Jacques Chaban-Delmas, et rencontrée à ATD Quart Monde. Pour la première fois, elle est élue conseillère municipale de Bordeaux. En 1995, elle devient adjointe au maire de Bordeaux. Réélue en 2001, elle est de nouveau adjointe, chargée des affaires sociales[79]. Le parcours est similaire pour cette conseillère régionale sortante UMP/UDF de la Vienne. A propos de ses débuts politiques, elle témoigne : « *J'ai commencé la première campagne en 1983 quand un leader local qui connaissait mon engagement dans la vie associative est venue me chercher.* »[80].

[79] En 1995, elle affirme prendre ses distances avec l'ancienne adjointe de Chaban-Delmas, hostile à Alain Juppé dont elle critique la politique d'action sociale. Anne-Marie Dubecq, la conseillère régionale sortante de la section UMP/UDF des Pyrénées-Atlantiques, sans fonction élective locale préalable avant 2001, a accédé au mandat de conseillère régionale lors de la mandature précédente (en cours de mandat, en 2003).

[80] Entretien réalisé le 10 octobre 2005, dans les bureaux du Parti socialiste de Poitou-Charentes, Poitiers. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°80.

Cette sollicitation d'un leader n'est pas propre aux candidates issues des partis de droite. Les candidates socialistes aussi, confirment la régularité du parcours[81]. Ainsi, la candidate « *profane* » de la section socialiste girondine raconte à propos de son engagement en politique : « *C'est Alain Rousset qui m'a demandé de m'engager. Il me semble qu'après le combat associatif que j'ai mené, j'ai touché la limite de ce qu'on pouvait faire avec une association. Et cette limite, c'était le politique. A partir du moment où Alain Rousset m'a donné la chance de pouvoir entrer en politique, j'ai estimé que je devais la saisir pour continuer les combats que je souhaite porter.*»[82].

L'accès à la carrière politique intervient donc comme une reconnaissance de leur engagement associatif. Cette reconnaissance diffère pourtant de celle des hommes socialistes dans le sens où il s'agit d'une reconnaissance « *directe* ». Pas de parcours initiatique, pas de processus d'apprentissage. C'est alors la sollicitation directe d'un leader politique local qui permet le passage d'une sphère (associative) à l'autre (politique). Pourtant, à la différence des candidats de droite, cette sollicitation place ces candidates dans des rapports inégaux avec les leaders. Contrairement aux hommes de droite dont la réussite dans le monde économique force le respect des membres du parti, l'accès à la sphère politique de ces candidates est « *permis* », dans la continuité du travail entrepris dans les associations. Dans ce cas-là, il s'agit d'un passe-droit, dans ce cas-ci d'un droit d'entrée. Si la différence est sensible en cette période électorale, elle s'avère cruciale au moment de l'entrée dans les rôles (Cf. Infra). Enfin, cette entrée dispensée de processus d'apprentissage des règles se double d'une autre particularité : l'adhésion partisane est postérieure à l'élection.

---

[81] Naima Charaï a été sollicitée par le directeur de cabinet d'Alain Rousset, tête de liste socialiste en Aquitaine. A propos de cette sollicitation, elle raconte : « *On est venu me chercher. Il y a deux-trois ans, alors que j'allais à une réunion à Paris en train, j'ai rencontré un type accompagné d'un autre élu. On a discuté dans le wagon train restaurant. Un an après, le même type m'appelle : c'était le directeur de campagne d'Alain Rousset, ce que je ne savais pas du tout au départ. Je n'ai pas de suite accepté, je ne voulais pas prendre de décision à la légère. Ça a été une volonté de François Hollande et de Malek Bouti de mettre sur les listes des régionales, des personnes qui représentent la France dans sa diversité, voilà. J'ai appris, après coup, que la proposition de me mettre sur la liste, c'était une manière de 'décaniller' quelqu'un d'autre* ». Quant à Gatienne Doat, conseillère régionale entrante et fondatrice de « *Collectif Femmes de Périgueux* », elle a bénéficié du soutien du Président du Conseil général de Dordogne. Dépourvues de toutes fonctions électives, elles deviennent toutes les trois conseillères régionales à la suite des élections régionales de mars 2004. La délégation de Naima Charaï à la ville et à l'insertion des jeunes ainsi que celle de Solange Ménival aux « *services de proximité* » sont à cet égard significative. Entretien réalisé le 17 mai 2005. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°79.

[82] Solange Menival, candidate entrante dans la section de Gironde du Parti socialiste. Entretien réalisé le 9 février 2004, dans le bureau de son entreprise, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°31.

B.2.2 Des moments d'adhésion partisane postérieurs à l'élection.

Finalement, à l'exception de la voie d'accès qui diffère, les modalités d'entrée dans la carrière politique des candidates ressemblent à celles des candidats UMP-UDF : entrée directe en politique par le biais de la sollicitation d'un leader et enfin une adhésion partisane postérieure à l'élection.

Les candidates des coalitions de droite connaissent donc le même processus que leurs collègues masculins. A titre d'exemple, citons simplement le parcours de la deuxième tête de liste UMP/UDF dans la section de la Gironde précédemment citée. Engagée dans l'association ATD Quart Monde, elle entre en politique suite à la sollicitation d'un leader politique bordelais. Elue pour la première fois en 1989 au sein du conseil municipal de Bordeaux, ce n'est qu'en 1997 qu'elle choisit d'adhérer au CDS pour ensuite rejoindre les rangs de l'UDF. L'engagement politique précède donc l'engagement partisan.

Dans le camp des hommes socialistes, le temps d'attente est inverse : l'éligibilité agit telle une rétribution que le parti offre à ses militants. En observant le processus d'entrée dans la carrière politique des candidates socialistes, on se rend compte que ce temps « *d'attente* » est inversé. Contrairement aux hommes socialistes, le temps d'attente féminin correspond au temps dont les femmes ont besoin pour prendre la carte du parti. Ainsi, pour six des 14 conseillères régionales socialistes d'Aquitaine l'adhésion partisane et la charge d'une première fonction élective ont eu lieu de manière concomitante, tandis que pour deux d'entre elles l'exercice d'une fonction élective est intervenu après moins de six ans. Compte tenu des récits, il paraît clair que l'encartement intervient comme une conséquence à l'élection. De la même manière, une des neuf conseillères socialistes qui composent le panel picto-charentais s'est engagée un an avant d'être élue pour la première fois, une autre a pris sa carte au parti l'année de sa première élection, tandis que pour cinq d'entre elles l'engagement partisan est postérieur à l'exercice d'une fonction élective[83]. C'est donc seulement pour deux de ces conseillères que le temps entre l'encartement et la première élection a été supérieur à dix ans. Dans ces conditions l'encartement ne vient souvent que confirmer un investissement

[83] D'après les données de l'enquête sociologique, le temps d'attente entre l'exercice d'une première fonction élective et l'encartement a été pour ces cinq conseillères régionales de deux ans, trois ans, dix ans, 13 ans et 16 ans.

politique. La première élection de ces conseillères ne peut donc être entendue comme une récompense accordée au militantisme politique. La mise en application de la parité ne change rien au processus[84] : l'affiliation au parti après l'élection reste une des caractéristiques des candidates devenues conseillères régionales après mars 2004 (Cf. Infra). Finalement, l'accès à la carrière politique des conseillères régionales est relativement similaire : engagement associatif, sollicitation directe d'un leader local et adhésion partisane postérieure à la première élection. Pourtant, la nature des associations dans lesquelles sont investies ces candidates tend à différencier les candidates socialistes des candidates issues des rangs de l'UMP-UDF.

B.3 Les structurations des rôles associatifs

Malgré ce parcours politique similaire, la nature des associations choisies distingue les candidates socialistes des candidates UMP-UDF : aux candidates socialistes d'Aquitaine – et dans une moindre mesure en Poitou-Charentes – la création d'associations, aux candidates de droite, les associations institutionnalisées. On assiste alors à une inversion du schéma d'insertion des hommes dans le milieu professionnel.

B.3.1 Les fonctions au sein de l'association : le « made himself » des candidates socialistes.

En observant les canaux d'accès à l'éligibilité développés via l'engagement associatif, on s'aperçoit qu'on assiste à une inversion du schéma des canaux d'accès masculins[85]. Si une majorité de candidates aux élections régionales de mars 2004 présentent leur éligibilité

[84] Cet encartement postérieur à l'élection n'est pas spécifique aux candidates de « *l'ère paritaire* ». Lorsque Françoise Cartron, 2ième sur la liste socialiste raconte ses débuts en politique, elle explique : *« Je suis au PS depuis 1983. J'ai fait le chemin inverse à celui habituellement effectué par les politiques. Au départ, je n'étais pas encartée, j'étais une enseignante, je militais dans des associations. On est venu me chercher pour finir une liste. J'ai accepté, et ensuite, j'ai côtoyé ces personnes qui m'ont dit : 'on pourrait continuer le chemin ensemble en venant au PS'. C'est comme ça que j'ai adhéré au PS* ». Entretien réalisé à Artigues (ville dont elle est le maire), le 13 décembre 2003. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°12 décembre 2003. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°9.

[85] Dans les canaux d'accès développés dans le monde professionnel, les candidats de droite se distinguent par leurs parcours professionnels et leurs profils de « *chefs d'entreprise* ». Au contraire, les candidats socialistes se distinguent par leur fort engagement syndical. La particularité de ces derniers tient alors à leur insertion dans des systèmes corporatifs forts. Connus pour les processus d'apprentissage qui y sont opérés, ces systèmes corporatifs se distinguent des entrées latérales dont bénéficient généralement les candidats issus des partis de droite. Contrairement aux premières, ces entrées latérales sont totalement dépourvues de phase d'apprentissage avant l'entrée dans la sphère politique.

comme une reconnaissance sociale du travail associatif accompli, les positions occupées au sein des ces structures demeurent pour le moins différentes. Ainsi, toutes les candidates socialistes qui sont en position éligible sont à l'origine des associations dans lesquelles elles se sont distinguées. Loin des systèmes corporatifs dans lesquels se sont investis leurs collègues masculins socialistes, ces candidates s'inscrivent davantage dans des schémas similaires à ceux des candidats issus des partis de droite, des « *made himself* » du monde associatif en quelque sorte.

On peut ainsi citer la création par Gatienne Doat du « *Collectif Femmes de Périgueux* » qu'elle a fondé « *il y a une trentaine d'années avec des copines* »[86]. A ce propos, le blog du Parti socialiste aquitain explique : « *Parallèlement, elle adhère au groupe Femmes de Périgueux qui crée le Centre de Documentation et d'Information des Femmes (CIDF) dans cette ville. Avec ce groupe, elle fonde à Périgueux un centre d'hébergement pour les femmes victimes de violences et leurs enfants, SOS Femmes Dordogne qu'elle préside aujourd'h*ui ». Autre exemple de création d'association par ces candidates socialistes, la création par Naïma Charaï d'une association bordelaise d'aide aux prostitué(e)s[87]. Le site Web précise à ce propos : « *C'est dans le courant de l'année 2000 qu'elle est témoin du déferlement à Bordeaux, de jeunes prostitués, femmes ou hommes, en provenance d'Afrique ou d'Europe de l'Est. C'est ce qui la décide à « monter » cette association, IPPO, qu'elle préside depuis ses tout débuts* ». Enfin, Solange Ménival, chef d'entreprise et ancienne infirmière, a été à la tête d'une association locale pour le maintien des hôpitaux en milieu rural.

[86] Entretien réalisé à l'hôtel de Région d'Aquitaine, le 17 mai 2005. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°79.

[87] De manière plus exhaustive, sur le blog de campagne du PS Aquitaine, l'engagement associatif de la candidate régionale est ainsi présenté : « *A 31 ans, Naïma Charaï, française d'origine marocaine, fille de travailleur immigré en Lot et Garonne, dirige aujourd'hui l'association chargée d'accueillir et d'aider les prostituées de Bordeaux. Son engagement associatif ne date pas d'hier : dès la fin de ses études (un DESS de psycho-socio à Bordeaux II), elle travaille comme bénévole au sein de la Mission France de Médecins du Monde. Elle s'investit très vite dans la prévention des risques de toxicomanie pour devenir la coordinatrice d'un réseau de soins. C'est dans le courant de l'année 2000 qu'elle est témoin du déferlement à Bordeaux, de jeunes prostitués, femmes ou hommes, en provenance d'Afrique ou d'Europe de l'Est. C'est ce qui la décide à 'monter' cette association, IPPO, qu'elle préside depuis ses tout débuts* ».

B.3.2 Un engagement au sein d'associations institutionnalisées pour les candidates issues des partis de droite.

Au contraire, les candidates présentes sur les listes de droite ont opté pour l'engagement dans des associations beaucoup plus « *institutionnalisées* ». En ce sens, le canal d'entrée via le monde associatif ressemble davantage au canal d'accès syndical emprunté par les candidats socialistes. Comme les candidates socialistes, ces candidates ont bénéficié de ce qu'il convient d'appeler une entrée latérale, toutefois, il s'agit d'une « *entrée latérale corporatiste* », à la croisée des chemins entre les candidats issus des partis de droite et ceux encartés au parti socialiste. On peut, afin d'illustrer cette thèse, citer l'engagement associatif de la deuxième tête de liste de la section UMP/UDF de Gironde ainsi présentée par le quotidien Sud-Ouest : « *En 1975, titulaire d'une maîtrise d'économie, Véronique Fayet était partie vivre deux ans en Afghanistan avec son mari coopérant* »[88]. Cette dernière explique à ce propos : « [c'était] U*ne façon de mettre nos études d'économie à l'épreuve des faits. La population était très pauvre mais digne. Et les gens n'avaient pas besoin de nos bonnes paroles, il fallait les écouter, non pas décider à leur place. Cette mentalité, je l'ai retrouvé à ATD Quart Monde* »[89]. D'autres parcours aquitains peuvent encore exemplifier la régularité de ce modèle, telle la deuxième de liste UMP/UDF de la section des Pyrénées-Atlantiques, Anne Marie Dubecq, conseillère régionale sortante, et engagée au CCAS de Biarritz[90].

Ce canal d'accès associatif dans sa version institutionnalisée n'est pas l'apanage des candidates issues des partis de droite aquitains. En Poitou-Charentes aussi, à l'instar de cette conseillère régionale, l'association institutionnalisée représente le principal canal d'accès en politique : « *J'étais présidente de l'association des parents du Conservatoire, j'étais*

[88] Extrait du quotidien Sud-Ouest, dans la rubrique « *l'actualité en Gironde* », dans un article intitulé « *une femme libre* ». Journal du 23 février 2004.
[89] Extrait du quotidien Sud-Ouest, dans la rubrique « *l'actualité en Gironde* », dans un article intitulé « *une femme libre* ». Journal du 23 février 2004.
[90] Mentionnons la voie d'accès de la deuxième de liste UMP/UDF de la section des Landes. Comme les candidates citées précédemment cette candidate fait son entrée dans la carrière politique à la faveur de son engagement associatif. Cet engagement diffère cependant dans le sens où il s'agit d'une association sportive. Cette exception demeure cependant limitée au regard des fonctions de médecin (renvoyant de nouveau au domaine du social) exercées dans ce club de rugby.

impliquée dans l'enseignement catholique, j'étais présidente régionale des JMF et j'avais enfin la responsabilité d'avoir fondé un ensemble vocal. »[91].

Le leadership socialiste aquitain est avant tout un leadership terrien, bâti *par* et *pour* une élite institutionnelle qui a besoin de s'appuyer sur des réseaux. Des candidates ayant créé leurs associations ont en ce sens plus de ressources, de relations et *in fine* plus de poids que des femmes investies dans des associations institutionnalisées et donc hiérarchisées. Cette hiérarchisation ne pose pas de problème aux leaders de droite, investis dans un système d'élite traditionnelle, ni même au leadership communicationnel de Ségolène Royal.

C L'entrée directe en politique : un accès mixte ?

Après la voie professionnelle, la voie associative version sociale, l'entrée directe en politique représente le troisième canal d'accès à l'éligibilité politique. Cette entrée dans la sphère politique s'effectue soit par l'exercice de mandats électifs et/ou par l'apprentissage des compétences, des règles et des codes du côté administratif. Dans les deux cas, l'intégration d'un réseau (familial, social et/ou politique) fournit les capitaux politiques nécessaires pour pouvoir prétendre à être, à plus ou moins long terme, à son tour, élu-e-[92]. Essentiellement induit en Aquitaine, l'héritage politique familial allié aux ressources sociales (notamment le cursus universitaire) semble alors jouer un rôle prééminent dans ce canal d'accès.

C.1 Des responsabilités politiques locales

L'exercice d'une fonction élective d'un ascendant représente une des formes d'accès à l'éligibilité politique. Cette troisième voie d'accès qu'est l'entrée directe en politique via les

[91] Suite de l'entretien : « *J'ai animé un cœur de chants traditionnels poitevins qui était lié à un groupe folklorique. C'était un groupe très en avance sur l'ensemble des groupes folkloriques, qui s'alimentait de toutes les recherches qui étaient faites dans les pays de l'Est. ça me passionnait, comme on peut se passionner à dix-huit ans. A cette époque, je me suis beaucoup intéressée à la vie locale. Par ailleurs, j'adorais faire visiter la région à des groupes de musiciens ou danseurs qui venaient en Poitou-Charentes. C'est pour toutes ces raisons, que de fil en aiguille, j'ai accepté de me présenter à la Région* » Maryse Lavrard, conseillère régionale sortante, candidate UMP/UDF dans la section départementale de la Vienne. Entretien réalisé le 27 février 2004, dans son bureau de l'hôtel de Région, Poitiers. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n° 53.

[92] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'Etat. Grandes Ecoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.

mandats électifs se traduit par des caractéristiques communes : l'héritage politique familial et une carrière politique ascendante.

C.1.1 L'héritage politique familial pour les candidates de droite d'Aquitaine

Au vu de l'enquête, cette forme d'entrée dans la carrière politique caractérise plus fréquemment les femmes, a fortiori les femmes engagées dans des partis à droite de l'échiquier politique aquitain. On a vu précédemment l'importance de la socialisation familiale comme propédeutique à la politique. Aussi, avec 68% des pères des conseillères de droite qui ont exercé un mandat, et dans le prolongement de l'enquête de Mariette Sineau en 1997, l'image du père, militant ou élu communal, est ancrée dans le discours de ces candidates. Contrairement aux candidates intégrées dans les milieux associatifs, l'héritage politique familial constitue un premier engagement : le « *capital social* » acquis se traduit directement par un engagement politique. Enfin, on assiste à une inversion du schéma développé par les candidats. Si la socialisation primaire était explicitée comme un facteur explicatif par les candidats socialistes, ici, ce sont essentiellement des candidates issues des partis de droite qui se distinguent. Le patrimoine politique légué par les parents (a fortiori par les pères) représente la raison majeure de leur engagement politique.

Denise Saint-Pée (UDF), en 2ième position sur la liste UMP/UDF dans les Pyrénées-Atlantiques raconte à ce propos : « *J'ai commencé à faire de la politique en entrant dans le conseil municipal d'Habitain en 1983. Jusque là, mon Papa était maire d'Habitain pendant 18 ans. Quand il a délibérément souhaité prendre un peu de recul, je me suis présentée aux élections de 1983. Je pensais alors être au conseil municipal, mais je me suis retrouvée maire cette même année. Je ne savais pas trop si cette responsabilité me plairait. Et puis je me suis prise au jeu. Depuis 1983, j'ai été réélue tous les six ans. Tous les six ans. Il y a donc 21 ans que je suis maire de la commune d'Habitain* ». [93] C'est aussi le cas de Laurence Maïoroff

[93] Entretien réalisé au siège du syndicat départemental d'électrification de Sauveterre de Béarn (dont elle est la première femme Présidente) le 16 janvier 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n° 15. Suite de l'entretien : « *D'entrée, j'ai été élue maire, alors que je n'avais pas intégré cette idée. Je me disais, peut-être je ferai un mandat, si ça me plait, je briguerai le poste de maire, mais je n'ai même pas eu le temps de réfléchir, que mes colistiers m'ont dit : ' Il faut que tu partes, c'est toi que nous soutiendrons ; tu dois être maire. ». Et*

(candidate UMP cette fois-ci), à la 2ième place sur la liste UMP-UDF lot et garonnaise. Après avoir pris sa carte au RPR en 1975 « *par tradition familiale et convictions personnelles* »[94], elle exerce son premier mandat municipal à 18 ans. Autant dire que ce mode d'accès est autant investi par les conseillères d'UDF que par les conseillères UMP.

C.1.2 Un parcours marqué par une carrière politique ascendante

La carrière politique ascendante constitue la deuxième caractéristique du parcours politique de ces candidates. Dans ce parcours politique ascendant, la politique locale est donc à considérer comme un tremplin permettant d'accéder à des fonctions électives plus influentes. Selon les opportunités rencontrées, cette ascension politique se traduit toutefois différemment. Après avoir été 38ième sur la liste de Paul Chollet (maire UDF d'Agen), ce qui fait d'elle la dernière élue sur la liste municipale, Laurence Maïoroff devient, en 1995, première adjointe à la mairie d'Agen. Jusqu'aux élections régionales, son ascension politique est limitée au niveau communal. Au contraire, l'ascension politique de Denise Saint Pée se marque par un cumul de mandats : « *En 1994, je connaissais tous les élus de mon canton et j'aimais travailler avec eux. Alors je me suis dit après tout 'pourquoi tu ne briguerais pas le mandat de conseiller général ?' Parce que je sentais que premièrement ça m'intéresserait, et puis deuxièmement que je pourrais certainement gagner l'élection. En 1994, j'ai donc été élue conseillère générale du canton de Sauveterre de Béarn. Et puis j'ai été réélue en 2001.* »[95].

A travers ces illustrations, on voit l'importance de la socialisation politique primaire et de l'exercice de fonctions électives au niveau local dans ce processus d'éligibilité régionale. Reste à voir en quoi ces facteurs diffèrent de ceux enregistrés par les candidat-e-s d'ores et déjà investi-e-s dans la politique professionnelle.

---

puis je me suis dit ' Puisque j'ai l'opportunité, après tout, pourquoi pas ? Ça peut être très enrichissant et ça peut me plaire effectivement d'être maire' ».

[94] La dépêche du Midi, 15 juin 1997.

[95] Ce parcours politique rencontre des similarités avec celui de Claudine Le Barbier, 2ième sur la liste UMP-UDF de Dordogne. De 1989 à 1993, Claudine Le Barbier est adjointe au maire, chargée des affaires sociales et scolaires en Gironde. De 1993 à 1995, elle devient adjointe à Belvès, chargée du tourisme et de la vie associative. En 1995, elle devient maire de Belvès et Conseillère générale du canton de Belvès.

C.2 Des responsabilités administratives

Si le monde professionnel et l'investissement associatif constituent des canaux d'accès sexués à l'éligibilité, la carte « *entré-e-s dans la politique professionnelle* » constitue une alternative qui paraît au premier abord « *asexuée* ». Pourtant, si les fonctions électives constituent un accès privilégié pour les candidates de droite, l'administration politique reste une voie essentiellement réservée aux hommes des « *jeunes* » générations.

C.2.1 La carte de la « Compétence »

Pour ceux qui sont devenus professionnels de la politique, c'est la carte de la « *Compétence* » qui semble avoir joué à plein. Au départ diplômés d'université, ils sont recrutés au sein des collectivités territoriales. Si on ne dispose pas de données statistiques sur ces recrutements, il est clair que *« la forte croissance du budget des collectivités territoriales a permis aux élus de tous bords de recruter un nombre croissant de collaborateurs, dans leur cabinet mais aussi à la tête des nouveaux services. Ce phénomène a eu pour conséquence la montée en puissance d'une nouvelle filière d'accès aux responsabilités partisanes (secrétaire de section, secrétariat fédéral)* »[96]. Dans un même temps, en Aquitaine et Poitou-Charentes, on note aussi la part croissante d'élu-e-s qui sont d'ancien-ne-s attaché-e-s parlementaires ou conseiller-e-s d'élu-e-s. Les fonctions d'attaché parlementaire et de premier secrétaire fédéral de section représentent les formes les plus récurrentes de cette nouvelle filière accès à l'éligibilité, la plus fréquente au niveau régional[97]. L'administration, publique ou partisane, est très souvent un canal important d'accès aux fonctions électives. Contrairement à un système traditionnel qui valoriserait les caractéristiques héritées ou attribuées, dans le système politique français, ce sont les talents et/ou les performances des acteurs qui sont perçus comme légitimes. Dans la pratique néanmoins, on assiste toujours à une combinaison de caractéristiques héritées et de caractéristiques acquises dans la mesure où les talents

[96] Lefebvre Rémi, Sawicki Frédéric, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Paris, Les Éditions le Croquant, 2006. p. 100.

[97] C'est par exemple le cas de Philippe Dorthe, délégué syndical CFDT à la SNCF, qui devient attaché parlementaire de Marc Leboeuf (député dans la circonscription sur laquelle il est aujourd'hui élu). C'est aussi le cas de Émilie Coutanceau, benjamine de l'assemblée régionale de Gironde, d'abord syndiquée UNEF-ID, qui devient attachée parlementaire par la suite.

recherchés sont souvent le fruit d'un mode d'éducation que seules les classes privilégiées – dont sont issu-e-s ces candidat-e-s – peuvent offrir.

Ce mode d'accès à l'éligibilité est symptomatique d'un processus de professionnalisation qui ne passe plus seulement par l'acquisition de ressources militantes au sein d'un parti, d'un syndicat ou d'une association et qui se prolonge par le cumul des mandats et des positions institutionnelles, mais « *s'opère par l'engagement dans une carrière professionnelle précoce liée à la politique, véritable propédeutique à une carrière élective* »[98], carrière professionnelle elle-même liée aux caractéristiques sociales des individus. Suivant le postulat selon lequel « *tout acteur social en interaction avec d'autres cherche à maximiser par son action ou par des pratiques institutionnelles, des résultats valorisés* (*value outcomes*)[99] », et faisant « *une hypothèse d'une agglutination* »[100], on comprend alors mieux pourquoi et comment ces nouvelles élites ont intégré des fonctions électives croissantes.

On note en effet une impressionnante corrélation entre les « *carrières politiques réussies* » des candidat-e-s (à l'exception des candidat-e-s de la dernière génération issu-e-s du syndicalisme notamment) et les « *résultats scolaires* ». Outre l'importance des capitaux acquis dans la socialisation primaire, on peut y voir aussi la conséquence des relations qui se nouent à l'occasion de la fréquentation des Grandes Ecoles[101]. Au niveau de la sélection des candidat-e-s régionaux/ales, comme au niveau du reste du système politique français (à l'exception du niveau communal peut-être), le niveau de formation joue un rôle essentiel dans l'éligibilité. En dépit de l'importance de la certification formelle, « *les sphères décisionnelles demeurent étroitement confinées à un petit monde social* ».[102] C'est notamment le cas d'Alain

[98] Lefebvre Rémi, Sawicki Frédéric, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Paris, Les Éditions le Croquant, 2006. p. 100.
[99] Lasswell distingue huit catégories de résultats valorisés qui peuvent entrer en ligne de compte : les résultats des actions en termes de pouvoir, de savoir, de richesse, de bien-être, de qualifications, d'affection, de respect et de rigueur morale. Lasswell Harold D., *The Study of Political Elites*, *in* Lasswell Harold D., et Lerner Daniel, *World Revolutinary Elites. Studies in Coercive Ideological Action: A perspective in Community Influence Systems*, New York, Academic Press, 1965.
[100] « *L'hypothèse d'agglutination* » considère qu'un individu qui occupe une position au sommet par rapport à l'une des valeurs a de fortes chances d'occuper une position tout à fait favorable par rapport à d'autres valeurs. Jacques Coenen-Huther, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004.
[101] Dans cette optique, les parcours « *réussis* » seraient moins fondés sur les qualités intellectuelles que sur un certain conformisme favorisant ultérieurement la création de réseaux de relations. Léotard Marie-Laure, *Le Dressage des élites*, Paris, Plon, 2001.
[102] Bourdieu Pierre, *La Noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit, 1989. p. 122.

Rousset, Président sortant, d'Alain Anziani, troisième sur la liste PS de Gironde et Premier fédéral et de François Deluga, cinquième sur cette même section départementale. Grâce à leur capital scolaire, ces candidats ont dès le départ pu prétendre aux grades administratifs politiques. Les deux premiers ont ainsi été formés dans les cabinets d'André Labarrère et de Philippe Madrelle. Devenus cheville ouvrière du dispositif administratif, ils ont été sollicités pour un premier mandat.

C.2.2 La filière politico-administrative privilégiée par les « jeunes »

La professionnalisation de la politique, la décentralisation, le développement des entourages politiques ont contribué à augmenter la gamme des postes que l'organisation ou les élus peuvent distribuer et les ressources qu'ils peuvent allouer. Chez les socialistes qui « *vivent plus que jamais de et pour les collectivités locales* »[103], ce type de carrière gagne en importance pour les jeunes : carte au parti, recrutement dans une équipe d'élus ou une administration locale qui débouche sur un mandat électif.

Si ce parcours est souvent présenté comme un « *parcours type* » des jeunes socialistes, le parti socialiste n'a pas l'apanage des rétributions militantes. Le parcours de Jean Dionis du Séjour (UDF), tête de liste UMP-UDF lot et garonnaise montre que ce fonctionnement est aussi en vigueur à droite. En 1989, après avoir effectué Centrale Paris, Jean Dionis du Séjour revient dans la ville de son enfance et devient secrétaire de mairie d'Agen. En 1991, il prend une place plus importante au sein de l'équipe avec la création de son poste de directeur administratif. En 1994, il devient le président de Force Démocrate dans le département et devient un an plus tard deuxième adjoint chargé des finances et de la planification à Agen. Présenté comme le dauphin de Paul Chollet (député-maire), il devient finalement député en 1997.

[103] Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki, *La société des socialistes. Le P.S. aujourd'hui*, Paris, les Éditions du croquant, 2006.

Les canaux d'accès à la Région sont donc sexués et générationnels. Privés de sources de recrutement comparables aux partis de droite (les milieux économiquement favorisés notamment), les socialistes ont développé (jusqu'à l'arrivée de la génération des quadras) un « *leadership de terrain* » dans lequel les systèmes corporatifs, les fonctions électives locales et l'engagement partisan ont servi de base de recrutement à partir de laquelle se sont construits des carrières politiques ascensionnelles. Avec la démocratisation des établissements d'enseignement supérieur et de l'administration, les partis de gauche, comme les partis de droite, ont pu élargir leur centre de recrutement. Les administrations publique et politique sont devenues des canaux d'accès mixte aux mandats électoraux pour les jeunes générations. Mais fonctionnant encore sur des modèles de recrutement antérieurs, les leaders locaux ont encore tendance à sexuer les canaux d'accès. Aux hommes la sphère économique, aux femmes la sphère privée par le biais d'engagements associatifs « *sociaux* ». Si les femmes ont encore de nos jours tendance à être moins investies dans des responsabilités administratives, la mise à l'écart de conseillères régionales sortantes montre la persistance de canaux d'accès asymétriques non imputables à un manque de vivier féminin.

Section III Le soutien de la sphère privée

Les études antérieures ont démontré que la vie privée des femmes exerçait une influence sur leur *entrée en politique, e*t ce, d'une manière plus déterminante que chez les hommes. Ces études insistent notamment sur l'influence des charges familiales d'une part et sur le soutien du conjoint d'autre part dans la carrière politique de ces femmes. Avec la mise en application de la parité dans les assemblées et les changements mécaniques qu'elle induit, un nombre important de femmes font leur entrée dans l'arène régionale. Avec cette mise en application, ces assertions restent-elles valables ? Pourquoi ces femmes n'étaient-elles auparavant pas investies à ce niveau ? Par choix ? Par obligations professionnelles ? Obligations familiales ? Inversement, avec une répartition des tâches domestiques qui se dit de plus en plus équitable au sein du couple, comment les hommes politiques parviennent-ils à conjuguer sphère publique et sphère privée ? Cette dernière figure-t-elle parmi les éléments pris en considération au moment de *l'entrée dans la carrière politique ?* Si oui, est-elle prise en compte indifféremment du sexe du candidat ou joue-t-elle de manière asymétrique sur la prise de décision ?

Pour comprendre l'importance de la sphère privée dans la décision de s'engager en politique, une série de facteurs ayant trait à la sphère domestique a été interrogée. La première partie de l'étude s'est focalisée sur les données relatives aux conjoint-e-s. Dans quelle mesure le/la conjoint-e- peut être une motivation ou au contraire un frein à l'entrée dans la carrière politique ? Qu'en est-il de la répartition des temps sociaux genrés ? Concrètement, comment les candidat-e-s parviennent-ils/elles à conjuguer sphère professionnelle, sphère politique et sphère privée ?

Il en résulte que si le mariage reste encore la norme, les statuts maritaux des conseillères régionales socialistes « *suivent* » l'évolution sociétale. Elles restent cependant moins investies en politique quand elles ont des enfants en charge. Enfin, pour les conseiller-e-s régionaux/ales, l'engagement en politique est l'histoire d'une « *complémentarité de couple* », dont la définition est changeante selon la variable partisano-sexuée.

A L'appui du conjoint

Reprenant le vieil adage, on serait tenté de dire que « *la politique est une affaire de famille* ». Aussi, si les candidat-e-s entrent seul-e-s en politique, leur entourage reste derrière eux, à l'ombre de la sphère privée. Absents de la sphère politique, ils n'en demeurent pas moins des maillons essentiels à l'entrée dans la carrière politique de leurs proches. Comment peuvent-ils influer sur cette entrée en politique de leurs « *moitiés* » ? Existe-il des profils sociaux de conjoint-e-s particuliers qui favoriseraient l'entrée dans la carrière politique des compagn-on/e-s ? L'étude du statut marital, le niveau socio-économique du conjoint et enfin, son investissement en politique ont montré d'une part des caractéristiques sociales similaires et d'autre part que le soutien de la sphère privée dépend du parti et du sexe du candidat-e-.

A.1 Quand l'union fait la force

De manière générale, le mariage est considéré comme une norme, et les chiffres à disposition au niveau national confirment cette thèse. Catherine Achin, dans son étude sur les députées françaises et allemandes[104], constate ainsi que le mariage est une norme où les députées allemandes de la première génération « *vivant seules* » représentent une exception. La situation maritale des conseillers et conseillères régionaux UMP/UDF, ainsi que des conseillers régionaux socialistes tend à confirmer ce fait. La proportion de conseillères régionales socialistes vivant seules montre cependant que d'autres schémas familiaux sont en train de voir le jour.

[104] Catherine Achin, *Le mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz, p. 637.

		DVD		P.S		Total
REGION	**STATUT MARITAL**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**Célibataire**	1	2	1	3	**7**
	Divorcé-e-	0	0	1	3	**4**
	Marié-e-	9	5	16	11	**41**
	Union libre	0	0	4	1	**5**
	Veuf-ve-	1	0	1	1	**3**
Total		11	7	23	19	**60**
Poitou-Charentes	**Divorcé-e-**	0	0	0	2	**2**
	Séparé-e-	0	0	0	2	**2**
	Marié-e-	7	3	7	7	**24**
	Union Libre	0	0	1	0	**1**
	Veuf-ve-	0	1	0	0	**1**
Total		**7**	**4**	**8**	**11**	**30**

Tableau 21 : Statut matrimonial des conseiller-e-s régionaux/ales, par parti et par sexe, en Aquitaine et en Poitou-Charentes

Indifféremment du site étudié, et confirmant le caractère normatif du mariage dans la sphère politique, on observe que les élus hommes vivent très majoritairement en couple : plus de 85%[105] des conseillers régionaux aquitains et 78% des conseillers régionaux picto-charentais[106] affirment être en ménage. Parmi ces élus, une très forte proportion est mariée. En Aquitaine, tandis que la totalité des conseillers de droite sont mariés, seuls quatre élus socialistes sur les vingt vivant en couple déclarent vivre en union libre. Même constat en Poitou-Charentes où tous les conseillers régionaux confirment avoir eu recours aux services d'un édile pour officialiser leur union. Le couple (marié ou en union libre) semble être un déterminant social à prendre en compte dans l'installation politique. Plus que le fait de vivre en couple, l'union maritale semble être un élément déterminant. Ainsi, dans une société où le divorce touche un tiers des ménages, les conseillers régionaux d'Aquitaine et de Poitou-Charentes font figure d'exceptions.

Au regard du statut marital des conseillères régionales de droite (de Poitou-Charentes et d'Aquitaine), on serait tenté de dire que le mariage est un déterminant contextuel fort, « *a-sexué* ». Au même titre que leurs homologues masculins, une très forte majorité d'entre elles déclarent être mariées : tandis que plus de 71% des conseillères régionales UMP/UDF

[105] Comme l'indique le tableau ci-dessus, en Aquitaine, ils sont pratiquement 82% des conseillers régionaux de droite à être mariés et environ 87% des conseillers socialistes vivre en couple (dont 69,6% à être mariés).
[106] En Poitou-Charentes, tous les conseillers de droite sont mariés. Au contraire, ils sont pratiquement 73% à être mariés dans les rangs socialistes.

aquitaines[107] certifient ainsi avoir un conjoint, elles sont trois sur quatre à être mariées en Poitou-Charentes.

L'observation du statut marital des conseillères régionales socialistes en Aquitaine et en Poitou-Charentes vient néanmoins partiellement contredire la thèse d'un déterminant fort « *a-sexué* ». En Aquitaine, seulement 63% des élues affirment avoir un conjoint. Parmi elles, un peu plus de 9% vivent en union libre. Contrairement à leurs homologues masculins, elles sont donc presque 37 % (soit 7 sur 19 conseillères) à vivre seules. Enfin, si la catégorie des divorcés est quasi-absente ailleurs, elles sont pratiquement 16 % à être dans cette situation. Les célibataires, officiellement absents chez leurs collègues masculins, composent pratiquement 16% de ce groupe d'élues. Même constat en Poitou-Charentes où elles ne sont « *plus que* » 64% à être mariées[108]. Enfin, elles sont un peu plus de 18% à être divorcées et autant (18%) à être séparées. Au total, c'est presque 37% des conseillères régionales d'Aquitaine qui vivent seules et un peu plus de 36% de leurs collègues picto-charentaises.

Si la situation maritale des conseillères régionales socialistes n'invalide pas l'idée selon laquelle le mariage reste de mise, elle montre surtout des valeurs et des modes de vie différents entre femmes de « *droite* » et femmes de « *gauche* ». Elle montre aussi que les conseillers hommes et les conseillères de droite peuvent (au moins potentiellement) compter sur leurs conjoint-e-s dans le partage des tâches, tandis que les conseillères socialistes sont plus souvent seules à assumer dans la sphère privée. Mais qu'en est-il, lorsqu'il existe, du profil social des conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales ?

A.2 Des capitaux économiques identiques

Pour l'essentiel des futur-e-s conseiller-e-s régionaux/ales, le mariage constituant encore la norme, dans quelle mesure le/la conjoint-e- pouvait interférer dans l'entrée dans la carrière politique de l'Autre ? L'analyse du niveau d'études du/de la conjoint-e-, de son statut professionnel mais aussi de sa PCS se sont alors avérés indispensables.

[107] En Aquitaine, elles sont en effet cinq conseillères sur sept à être mariées. Les deux autres conseillères affirment quant à elles être célibataires.
[108] Sur les onze conseillères socialistes de Poitou-Charentes sept sont mariées, tandis que deux sont divorcées et deux autres séparées.

A.2.1 Des couples à des niveaux d'études comparables.

Si le niveau d'études des conseiller-e-s régionaux/ales est supérieur à la moyenne, quel est l'impact du niveau d'études des conjoint-e-s sur l'engagement des conseiller-e-s régionaux/ales ? La cumulation dans le couple d'un niveau de diplôme supérieur induit-il nécessairement une plus forte probabilité d'engagement politique ? Existe-il finalement une règle qui favorise l'entrée en politique ou au contraire d'autres variables entrent-elles plus sûrement en jeu ?

			DVD		P.S		
REGION	**Niveau d'études des conseiller-e-s régionaux/ales**	**Niveau d'études des conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	**Total**
Aquitaine	**<=BAC**	**<=BAC**	1	0	2	2	**5**
		BAC+4-BAC+5	0	0	1	1	**2**
	BAC+2-BAC+3	**<=BAC**	0	0	1	1	**2**
		BAC+2-BAC+3	1	0	2	2	**5**
		BAC+4-BAC+5	0	1	0	0	**1**
		>BAC+5	0	0	1	0	**1**
	BAC+4-BAC+5	**<=BAC**	0	0	0	2	**2**
		BAC+2-BAC+3	1	0	4	1	**6**
		BAC+4-BAC+5	1	1	6	3	**11**
		>BAC+5	0	0	0	1	**1**
	>BAC+5	**<=BAC**	1	0	1	0	**2**
		BAC+4-BAC+5	1	1	0	0	**2**
TOTAL			**6**	**3**	**18**	**13**	**40**
Poitou-Charentes	**<=BAC**	**<=BAC**	0	0	1	1	**2**
		BAC+2-BAC+3	1	0	1	0	**2**
	BAC+2-BAC+3	**BAC+2-BAC+3**	1	1	0	0	**2**
		>BAC+5	0	1	0	1	**2**
	BAC+4-BAC+5	**BAC+2-BAC+3**	0	0	1	0	**1**
		BAC+4-BAC+5	1	1	4	1	**7**
		>BAC+5	1	0	0	0	**1**
	>BAC+5	**BAC+4-BAC+5**	1	0	0	0	**1**
		>BAC+5	1	0	0	2	**3**
TOTAL			**6**	**3**	**7**	**5**	**21**

Tableau 22 : Niveau d'études des conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales, par parti et par sexe, en Aquitaine et en Poitou-Charentes

Pour synthétiser, le niveau d'études des conseiller-e-s régionaux/ales et celui de leurs conjoint-e-s sont relativement similaires. En Poitou-Charentes[109] comme en Aquitaine[110], les conjoint-e-s ont tendance à être caractérisé-e-s par un capital scolaire fort. Seul petit bémol, les conseiller-e-s socialistes d'Aquitaine qui ont un niveau de diplôme « *Bac+4/Bac+5* », ont la moitié de leurs conjoint-e-s qui ont le même bagage scolaire, tandis que l'autre moitié est pourvue d'un capital sensiblement inférieur. Pour autant, dans la grande majorité des cas, les conseiller-e-s régionaux/ales ont des conjoint-e-s au capital scolaire comparable. A capital scolaire identique, le niveau d'études des conjoint-e-s ne peut visiblement être entendu comme un frein pour la carrière politique des candidat-e-s.

A.2.2 Les statuts des conjoint-e-s comparables avec ceux des candidat-e-s

Les conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes des deux régions ont majoritairement un statut de travailleurs dans le secteur public, les conjoints de droite se signalent par une forte proportion d' « *entrepreneur*s », tandis que les conjointes de droite se distinguent des autres groupes par leur représentation de « *sans activité* ».

[109] 9,5% des conjoint-e-s ont ainsi un niveau égal ou inférieur au Bac (contre 15% des conseiller-e-s régionaux/ales), 23.8% des conjoint-e-s ont un niveau équivalent à Bac+2-Bac+3 (contre 26% des conseiller-e-s régionaux/ales), ils sont, au même titre que les conseiller-e-s régionaux/ales 37% à avoir un diplôme de Bac+4-Bac+5, tandis qu'avec pratiquement 29% d'entre eux qui ont atteint ce niveau scolaire, les conjoint-e-s sont sensiblement plus nombreux à avoir un niveau d'études supérieur à Bac+5 (contre 22% des conseiller-e-s régionaux/ales).

[110] Les conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine sont pratiquement 28% à avoir un niveau inférieur ou égal au bac (contre 17% chez les conseiller-e-s régionaux/ales), 28% ont un diplôme de Bac+2-Bac+3 (contre 19% chez les conseiller-e-s régionaux/ales), un peu plus de 38% d'entre eux ont un diplôme reconnu en Bac+4-Bac+5 (avec 47% des conseiller-e-s régionaux/ales qui ont un diplôme équivalent, on voit bien que la tendance s'inverse) et enfin seulement 5% d'entre eux ont un doctorat. Dans le même temps, on s'aperçoit que 17% des conseiller-e-s régionaux/ales ont ce niveau.

		DVD		P.S		Total
REGION	**Statut du conjoint-e-**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**Entrepreneur-e-**	0	0	0	1	1
	Travailleur indep.	1	2	3	4	10
	Secteur privé	0	1	3	2	6
	Secteur public	1	1	12	4	18
	Sans activité	3	0	0	0	3
Total		**5**	**4**	**18**	**11**	**38**
Poitou-Charentes	**Entrepreneur-e-**	0	1	0	0	**1**
	Travailleur indep.	0	2	1	2	**5**
	Secteur privé	0	0	2	3	**5**
	Secteur public	4	0	4	0	**8**
	Sans activité	1	0	0	0	**1**
Total		**5**	**3**	**7**	**5**	**20**

Tableau 23 : Tableau des statuts des conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales

Les conjoint-e-s socialistes (a fortiori les conjointes des conseillers régionaux socialistes[111]) travaillent généralement dans le secteur public. Si les conjoints des conseillères socialistes d'Aquitaine appartiennent majoritairement à cette catégorie, on remarque en effet qu'elle est à égalité avec la catégorie des « *travailleurs indépendants* ». Ceci est encore plus vrai chez les conjoints des conseillères socialistes poitevines qui se partagent entre cette catégorie et celle de « *travailleurs du secteur privé* ».

Quant aux conjoints des conseillères régionales de droite, ils confirment que les « *travailleurs indépendants* » et les « *chefs d'entreprise* » se situent généralement à droite de l'échiquier politique[112]. A ce stade de l'étude, le statut des conjointes des conseillers régionaux de droite des deux régions vient sensiblement modifier le modèle : les conjointes des conseillers aquitains sont en effet 60% (soit trois conjointes) à appartenir à la catégorie des « *sans activité* », tandis que 80% des conjointes (soit quatre dur cinq) des conseillers de droite en Poitou-Charentes appartiennent à la catégorie du « *secteur public* ». Si l'étude des PCS (ci-dessous) des conjoint-e-s fournit une explication sur la forte représentation des « *sans*

[111] En Aquitaine, les conjointes des socialistes sont environ 67% (soit douze des 18 conjointes prises en considération dans notre étude). Elles sont 57% en Poitou-Charentes (soit quatre conjointes sur les sept comptabilisées).
[112] La moitié des conjoints des conseillères de droite sont travailleurs indépendants en Aquitaine et la totalité sont chefs d'entreprise en Poitou-Charentes.

activité », la deuxième observation demeure inexpliquée. Considérons alors simplement que les profils sociaux sont peut être moins stéréotypés en Poitou-Charentes.

A.2.3 PCS des conjoint-e-s similaires à ceux des candidat-e-s.

Au regard des PCS représentées dans chaque formation, on assiste à gauche et dans le parti UMP/UDF picto-charentais à un renforcement des profils, alors que dans le même temps, on remarque une tendance à la « complémentarité » dans les couples conseillers régionaux de droite en Aquitaine/conjointes.

La représentation des PCS entre les conseillers de droite en Poitou-Charentes et leurs conjointes est similaire : 80% des conjointes sont cadres (contre 75% de leurs compagnons) et 20% retraitées (contre 12,5% de leurs conjoints). Dans les couples socialistes aquitains et picto-charentais, les conjointes (conseillères ou conjointes de conseillers) sont proportionnellement plus nombreuses que les conjoints (conseiller-e-s ou conjoints de conseillères) à être cadres[113] et, au contraire généralement moins nombreuses à figurer dans la catégorie des retraité-e-s[114]. Cette asymétrie est régulièrement expliquée par la PCS anciennement occupée par les retraité-e-s : la première impression de « *plus de cadres* » parmi les conjointes correspond en fait dans une large mesure à une partie de « *retraités* » cadres hommes à la retraite.

[113] En Aquitaine, 40,9% des conseillères régionales socialistes sont cadres contre 38,5% de leurs conjoints. Les conseillers régionaux socialistes aquitains sont au contraire 50% à être cadres contre 66,8% de leurs compagnes. En Poitou-Charentes, les conseillères régionales socialistes sont 58,4% à être cadres contre 38,5% de leurs conjoints. Les conseillers régionaux socialistes sont, dans cette Région, 25% à être cadres contre 66%de leurs conjointes.

[114] En Aquitaine, 22,8% des conseillères régionales socialistes sont retraitées contre un peu plus de 23% de leurs conjoints. Les conseillers régionaux socialistes aquitains sont au contraire 34,6% à être retraités contre 16,2% de leurs compagnes. En Poitou-Charentes, les conseillères régionales socialistes sont 16,7% à être retraitées contre aucun de leurs conjoints. Les conseillers régionaux socialistes sont enfin 25% à être cadres contre 42.9%de leurs conjointes.

		DVD		P.S		Total
REGION	**PCS**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**Agriculteurs/Agricultrices**	0	0	0	2	**2**
	Artisan-e-s/Commerçant-e-s	0	0	0	2	**2**
	Cadres	1	5	12	5	**23**
	Professions intermédiaires	0	0	2	1	**3**
	Employé-e-s	0	0	1	0	**1**
	Retraité-e-s	0	0	3	3	**6**
	Sans activité professionnelle	3	0	0	0	**3**
Total		**4**	**5**	**18**	**13**	**40**
Poitou-Charentes	**Agriculteurs/Agricultrices**	0	0	1	0	**1**
	Artisan-e-s/Commerçant-e-s	0	0	0	1	**1**
	Cadres	4	2	3	4	**13**
	Professions intermédiaires	0	1	1	0	**2**
	Retraité-e-s	1	0	2	0	**3**
Total		**5**	**3**	**7**	**5**	**20**

Tableau 24 : Tableau des PCS des conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales

Le cas est différent dans la formation UMP/UDF d'Aquitaine et dans une moindre mesure chez les couples des conseillères régionales de Poitou-Charentes : alors qu'on observe une forte proportion de « *sans activité* » chez les futures conseillères de droite, on note dans le même temps une forte proportion de cadres chez leurs conjoints. Cette asymétrie dans les PCS qui peut interroger offre en réalité une réponse au « *pourquoi* » de l'engagement de ces femmes.

L'enquête de l'INSEE sur les « *femmes au foyer* » explique que si la proportion de femmes au foyer décline dans tous les groupes sociaux, contrairement à la génération précédente, cette proportion est moins diffusée dans l'ensemble des catégories et plus représentée aux deux extrémités de l'échelle sociale, mesurée par la profession du conjoint. On trouve ainsi les plus forts taux d'inactivité chez les épouses quand les conjoints exercent une profession libérale (30,2%), sont chefs d'entreprises (27,1%), ouvriers (25,4%) ou cadres de professions intellectuelles (23%)[115]. Or, dans le cadre de notre étude, et au regard des PCS exercées par les conjoints des conseillères « *femmes au foyer* », on observe que les conjoints se situent tous dans la catégorie des « *cadres* » ou des « *chefs d'entreprise* ». Autrement dit, ils se situent tous dans la partie « *haute* » de l'échelle sociale. Si ces femmes représentent donc une exception dans le paysage professionnel français (où le statut de femme au foyer est en

[115] Djider Zohor, Lefranc Chistophe, *Femme au foyer : un modèle qui disparaît*, Divisions études sociales, INSEE, n°403, septembre 1995.

déclin), elles sont bien, au regard de leur couple, dans la norme sociale du personnel politique, un personnel appartenant majoritairement à la classe sociale dominante. Ces jeunes femmes, épouses de cadres, se sont ainsi investies dans la sphère privée (sphère familiale et associative) avant d'être sollicitées par les appareils partisans au titre de cet engagement de proximité domestique.

Même constat chez les conjointes des conseillers de droite d'Aquitaine qui se distinguent des autres panels par une forte représentation de « *sans activité professionnelle déclarée* »[116]. Reste alors à évaluer l'incidence de ce profil professionnel sur l'entrée dans la carrière politique de ces conseillers régionaux ?[117]L'étude consacrée à la répartition des temps sociaux (Cf. Infra) permet alors de comprendre comment cette répartition des rôles clivée autorise les conseiller-e-s régionaux/ales à entrer en politique.

Les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes et leurs conjoint-e-s ont des parcours (notamment scolaire et professionnel) relativement similaires tandis que chez les couples de droite, c'est une « *complémentarité* » genrée qui prévaut : la femme gère l'espace privé pendant que l'homme s'investit dans la sphère publique (professionnellement et politiquement).

[116] 75% des conjointes des conseillers de droite sont ainsi déclarées « *sans activité professionnelle* », soit trois conjointes sur quatre que compte notre enquête. Enfin, les conjointes des conseillers régionaux de droite en Poitou-Charentes se rapprochent plus du modèle des conjointes des conseillers socialistes avec 80% d'entre elles qui sont cadres contre 20% de retraitées.

[117] La section suivante (section consacrée aux canaux d'accès à l'éligibilité) montre que la réussite professionnelle reste l'accès principal d'entrée dans la carrière politique pour ces conseillers régionaux. La forte représentation des « *mères au foyer* » parmi les conjointes explique alors comment, les conjointes se consacrant à la sphère domestique, les conseillers régionaux ont pu progresser dans le domaine professionnel. On assiste bien ici à une répartition des rôles genrés, où cette dernière sert de levier indirect à l'entrée dans la carrière politique de ces conseillers régionaux.

A.3 Des engagements en demi-teinte

L'analyse de l'engagement associatif n'a pas permis de comprendre les mécanismes qui se produisent en amont de l'éligibilité. Aussi, l'étude s'est focalisée sur la participation politique. Une adhésion partisane forte des conjoint-e-s a alors été la première hypothèse émise pour expliquer l'entrée dans la carrière politique. Partiellement vérifiée, l'analyse a permis de comprendre que la fréquence de l'adhésion partisane est relative au cadre contextuel dans lequel elle s'exprime. Autrement dit, plus les jeux internes sont « *serrés* » et plus les conseiller-e-s régionaux/ales ont besoin du soutien « *symbolique* » des conjoint-e-s. L'exercice d'une fonction élective, deuxième type de participation politique, a alors servi à mesurer la portée de ce soutien et le niveau d'engagement du/de la conjoint-e-.

A.3.1 L'investissement associatif pour les femmes

L'engagement associatif des conjoint-e-s n'apporte pas d'éclairage supplémentaire dans le cadre de cette étude. Tout au plus, avec des taux d'engagement associatif supérieur aux conjoints des conseillères, les conjointes confirment l'hypothèse d'une répartition des tâches sexuée dans le couple. L'engagement associatif, engagement qui touche davantage à la sphère privée, est *« dévolue* » à la femme tandis que l'engagement politique, engagement public, est investi par le conjoint, conseiller régional[118].

[118] Les conjointes des conseillers régionaux de droite en Aquitaine adhérent ainsi à 57% à une association (trois des sept conseillères adhérent à une association culturelle, tandis que l'une d'entre elles participe à une association professionnelle). Le plus fort taux de participation à une association revient toutefois aux conjointes des conseillers régionaux socialistes en Poitou-Charentes : 72% d'entre elles appartiennent en effet à une association (sur les sept conjointes, quatre adhèrent à une association tournée vers le social, tandis qu'une autre conjointe participe à des activités culturelles).
En Aquitaine, on note ainsi que 53% des conjointes des conseillers régionaux socialistes participent à l'activité d'une association (5% dans une association sportive, 21% dans une association culturelle et 27% dans une association sociale). Dans ce même panel, ils sont 27% des conjoints de conseillères régionales à être membre d'une association (46% d'entre eux dans une association sportive, 8% dans une association culturelle). Un seul des conjoints des conseillères régionales socialistes de Poitou-Charentes participe activement à une association tournée vers le social. En Aquitaine, 50% des conjoints des conseillères régionales UMP-UDF sont membres d'une association (l'un est membre d'une association sportive tandis que l'autre est membre d'une association à caractère professionnel). En Poitou-Charentes, 50% des conjointes des conseillers régionaux UMP-UDF adhèrent à une association (une conjointe participe à une association religieuse tandis que deux autres sont membres d'associations culturelles). Enfin, un seul des trois conjoints des conseillères régionales de droite de cette région est membre d'une association professionnelle.

				DVD		P.S		Total
REGION	**Engagement associatif du conjoint-e-**	**Type d'association**	**Responsabilité exercée au sein de l'association par le conjoint-e-**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**Non**	**Non**	**Non**	3	2	9	6	**20**
	Oui	**Culturel**	**Non**	2	0	0	1	**3**
			Oui	1	0	4	0	**5**
		Professionnel	**Oui**	1	1	0	0	**2**
		Social	**Non**	0	0	2	0	**2**
			Oui	0	0	3	0	**3**
		Sport	**Non**	0	1	0	1	**2**
			Oui	0	0	1	5	**6**
Poitou-Charentes	**Non**	**Non**	**Non**	3	2	2	6	**13**
	Oui	**Culturel**	**Non**	2	0	1	0	**3**
		Professionnel	**Oui**	0	1	0	0	**1**
		Religieuse	**Non**	1	0	0	0	**1**
		Social	**Non**	0	0	2	0	**2**
			Oui	0	0	2	1	**3**

Tableau 25 : Tableau des engagements associatifs des conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales

A.3.2 Investissement en politique dépendante du positionnement politique

Indifféremment de la région considérée, on remarque que l'adhésion partisane est toujours plus prégnante chez les conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes que dans les rangs de l'UMP/UDF. En Aquitaine, on note que six des dix conjoint-e-s (60%) sont politiquement engagé-e-s à droite contre 22/31 (71%) des concubin-e-s socialistes. Si l'engagement politique des conjoint-e-s est moindre en Poitou-Charentes, on constate que l'engagement des conjoint-e-s socialistes est toujours l'engagement le plus affirmé. Ainsi, un-e- seul-e- des neuf conjoint-e-s (soit 11%) des conseiller-e-s régionaux/ales de droite est encarté-e-, quand ils sont la moitié dans les rangs socialistes (sept sur 14) à être engagés.

Dans les rangs socialistes, la proportion de conjointes adhérant au parti est similaire à celle des conjoints engagés. En Aquitaine, on note par exemple que 71% des conjointes des conseillers régionaux sont encartées contre 72% des conjoints des conseillères régionales. Si l'écart s'accroît en Poitou-Charentes, on note quand même une adhésion partisane des conjointes socialistes comparable à celle des conjoints : ici ce sont 57% des conjointes qui sont encartées contre 43% des conjoints des conseillères régionales. Les conjoints des

conseillères régionales socialistes, au même titre que les conjointes de conseillers régionaux, s'engagent donc, au moins *affectivement*, dans cette aventure politique.

Moins nombreux à s'engager que les conjoint-e-s socialistes, l'engagement des conjoint-e-s des conseiller-e-s de droite divergent selon les régions. En Aquitaine, ils ne sont ainsi que 50% de conjoints à s'engager dans l'aventure que représente l'adhésion partisane contre 67% des conjointes des conseillers régionaux UMP-UDF. Cette adhésion plus nombreuse chez les conjointes exprime encore davantage « *l'aval* » que ces dernières ont « *offert* » à leurs conjoints[119]. Il participe en ce sens à la thèse d'une acceptation de la répartition des tâches à l'intérieur des couples de ces conseillers régionaux. Enfin, l'adhésion partisane enregistrée en Poitou-Charentes ne permet pas de conclure à un soutien « *a minima* » des conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales. Ainsi, si les conjoints des conseillères régionales de droite poitevines ne sont que 33%[120] à être encartés, on note qu'aucune compagne de conseillers de cette coalition n'adhère à un parti.

				DVD		P.S		Total
REGION	**Adhésion partisane du/de la conjoint-e-**	**Fonction élective exercée par le /la conjoint-e-**	**Mandat exercé par le/la conjoint-e-**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**Non**	**Non**	**Non**	2	2	5	3	**12**
		Oui	**MAIRE+CG**	0	0	0	1	**1**
	Oui	**Non**	**Non**	4	1	10	6	**21**
		Oui	**ADJ**	0	1	1	2	**4**
			CR	0	0	1	1	**2**
			MAIRE	0	0	0	1	**1**
Poitou-Charentes	**Non**	**Non**	**Non**	6	2	3	4	**15**
	Oui	**Non**	**Non**	0	1	4	2	**7**
		Oui	**MAIRE+CG**	0	0	0	1	**1**

Tableau 26 : Tableau des engagements politiques des conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales

[119] La faible adhésion des conjoints des conseillères régionales ne signifie pas pour autant qu'ils ne partagent pas l'engagement politique de leurs compagnes. L'adhésion des conjointes participe simplement à confirmer le travail de répartition des rôles effectuée au sein du couple.

[120] En Aquitaine, les conjoints ne sont que 50% (soit deux sur quatre) à adhérer à un parti contre 67% (quatre sur six) des conjointes de conseillers régionaux de droite. En Poitou-Charentes, sur les trois conjoints représentés dans le panel, un seul adhère à un parti politique.

Cette participation politique de « *deuxième niveau* » (après le vote), ne doit pas être appréhendée comme la seule forme de participation possible des conjoint-e-s. L'exercice d'une fonction élective intervient alors comme un second marqueur de soutien, mais aussi comme une variable possible à l'entrée dans la carrière politique des conseiller-e-s régionaux/ales.

Dans l'entourage des conseiller-e-s régionaux/ales du parti socialiste, le taux d'adhésion partisane est plus élevé que dans les autres formations politiques de droite. Si la culture militante historiquement ancrée à gauche a peut-être conduit les conjoint-e-s des conseiller-e-s régionaux/ales à s'encarter, la participation politique des conjointes s'arrête au stade de l'adhésion partisane. En Aquitaine seulement 12% des conjointes socialistes exercent une fonction élective contre 35%[121] des conjoints des conseillères régionales socialistes. En Poitou-Charentes, tandis qu'aucune des conjointes des conseillers régionaux socialistes n'exerce de mandat, un seul conjoint détient une fonction élective[122]. A droite, seul un conjoint d'une conseillère régionale d'Aquitaine exerce un mandat d'adjoint. Aucun des autres conjoint-e-s n'exerce de fonction élective.

B Des temps sociaux partisano-genrés

De nombreuses études montrent que la vie privée exerce une influence sur la carrière politique des femmes tandis qu'elle semble, au premier abord ne pas être un facteur explicatif à l'entrée des hommes en politique. L'enquête sociologique et les entretiens réalisés au cours de ce travail de recherche confirment cette idée. Dans la plupart des cas, les femmes justifient leur entrée dans la carrière politique par une absence d'enfants, ou par le fait que ces derniers aient atteint un âge de relative autonomie. En outre, elles attachent une grande importance au soutien de leur conjoint. Contrairement aux hommes, ce soutien – pourtant bien souvent de nature matérielle et psychologique inégale – est inlassablement mentionné. C'est dans cette conjoncture que l'accès à la vie publique peut, pour les femmes, constituer un processus

[121] En fait, deux conjointes de conseillers régionaux sur les 17 conjointes que compte le panel exercent une fonction élective. Précisons enfin que l'une d'entre elles est conseillère régionale en Aquitaine. Ils sont au contraire cinq sur les 14 conjoints pris en considération à détenir un mandat (dont le conseiller régional, marié après les élections avec la conseillère régionale précédemment citée).
[122] Un seul conjoint sur les sept enregistrés exerce une fonction élective.

« *relativement libre d'obstacles de nature familiale* ». Pour autant, considérer que l'influence de la vie privée sur l'engagement politique n'affecte que les femmes, serait oublier bien vite que jusqu'à présent cette question n'a été étudiée qu'à partir des parcours de femmes. Ce biais scientifique – qui ne fait finalement que reproduire la division traditionnelle des rôles – a occulté pendant bien longtemps l'influence possible de la vie privée sur l'engagement politique des hommes. Moins verbalisée, en tout cas de manière moins spontanée, elle n'en reste pas moins un facteur explicatif de l'entrée en politique des hommes, aussi. Dans cette partie consacrée à la question de la répartition genrée des temps sociaux, l'étude s'est donc intéressée aux enfants (à charge ou pas), à la répartition des tâches, et enfin au sentiment de culpabilité exprimé par les nouveaux et nouvelles élu-e-s entré-e-s en 2004.

B.1 Des enfants encore à charge

Indifféremment de l'étiquette partisane ou de leur sexe, la très grande majorité des conseillers régionaux d'Aquitaine et de Poitou-Charentes déclarent avoir des enfants. En Aquitaine, sur les 56 conseiller-e-s régionaux/ales qui composent notre panel, 49 d'entre eux (soit 87,5%) affirment être parents. Seulement sept d'entre eux sont dépourvus de toute charge familiale[123]. En Poitou-Charentes, ce sont près de 93 % des conseillers et conseillères régionaux qui affirment avoir des enfants. Seuls deux des 28 conseiller-e-s régionaux/ales pris en considération n'ont pas d'obligations familiales (une conseillère régionale socialiste ainsi qu'un conseiller régional issu de la coalition de droite, tous deux célibataires).

Si l'étiquette partisane ne paraît avoir que peu d'incidences sur l'absence d'enfants, un regard à partir de la variable de sexe laisse entrevoir que les femmes sont plus nombreuses (5/7 des « *sans enfants* ») à être déchargées ou non chargées de toutes obligations familiales. Pour autant (et même si la proportion de conseillères à exercer – ou à avoir exercé – une autorité parentale est moindre relativement à celle des hommes) la grande majorité d'entre elles ont des enfants. Ainsi, un peu plus de 78% des conseillères contre 92% des conseillers aquitains déclarent avoir des enfants.

[123] Parmi ces sept conseiller-e-s régionaux/ales aquitain-e-s dépourvus de charge familiale, on compte un conseiller et deux conseillères de droite, ainsi qu'un conseiller socialiste et trois conseillères de cette même formation.

			DVD		P.S		Total
REGION	**Enfants**	**Enfants à charge**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**Non**	**Non**	1	2	1	3	**7**
	Oui	**Non**	4	1	17	10	**32**
		Oui	4	3	5	6	**18**
Total			**9**	**6**	**23**	**19**	**57**
Poitou-Charentes	**N**	**Non**	1	0	0	1	**2**
	Oui	**Non**	2	2	3	5	**12**
		Oui	3	1	5	5	**14**
Total			**6**	**3**	**8**	**11**	**28**

Tableau 27 : Tableau des enfants de conseiller-e-s régionaux/ales à charge

Dans une société où la répartition sexuée des rôles est encore prégnante, l'absence d'enfants peut être un déterminant à l'exercice d'un mandat politique. Leur présence pose au contraire la question des motivations qui ont conduit ces candidat-e-s, et peut-être plus particulièrement ces femmes, à faire de la politique. En Aquitaine, où les deux tiers[124] des conseillers et conseillères régionaux n'ont pas ou n'ont plus d'enfants à charge, l'obligation familiale n'incombe donc qu'à un tiers des élus. Même constat en Poitou-Charentes, où c'est la moitié des conseiller-e-s régionaux/ales qui n'a pas (ou plus) d'enfants à charge[125].

Au regard de la variable de sexe, on se rend compte que le taux de conseillères, indifféremment du parti et du site géographique, ayant encore des enfants à charge oscille entre 40% (en Aquitaine) et 44% (en Poitou-Charentes)[126]. Quelle est alors l'influence de ces enfants à charge dans l'exercice d'une fonction élective par ces conseillères ?

[124] Sur les 56 conseiller-e-s régionaux/ales que comporte notre panel, sept d'entre eux n'ont pas d'enfants, tandis que 31 d'entre eux ont des enfants qui ne sont aujourd'hui plus à charge, soit au total quasiment 68% des conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine déchargé-e-s de toute responsabilité familiale.

[125] 14 des 28 conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes ont en effet encore des enfants à charge.

[126] En Poitou-Charentes, les conseillères régionales socialistes sont 43,5% (cinq sur les onze conseillères) à exercer une charge familiale contre 62,5% (cinq sur les huit conseillers) de leurs homologues masculins. Dans la coalition de droite, on compte un peu plus de 33% (une conseillère sur trois) des conseillères qui ont encore au moins un enfant à charge contre 50% de leurs collègues. En Aquitaine, 31,6% (cinq sur 19 conseillères) des conseillères régionales socialistes déclarent avoir encore un (ou plusieurs) enfant(s) à charge contre un peu moins de 22% (six sur 23 conseillers) des conseillers. Dans les formations de droite, elles sont la moitié à exercer des responsabilités familiales contre 44,5% des conseillers régionaux. Si le taux de conseillères exerçant des responsabilités familiales chez les socialistes est relativement bas, il est cependant supérieur à celui des hommes. D'une part, ce pourcentage doit être relativisé au vu des chiffres absolus, d'autre part la différence d'âge entre les conseiller-e-s régionaux/ales explique en partie pourquoi les conseillers régionaux n'ont plus d'enfants à charge.

Retour réflexif sur l'enquête sociologique.

La question des « *enfants à charge* » laisse une ambiguïté quant à la nécessité de prodiguer des soins réguliers à l'enfant. La question relative aux responsabilités familiales figure dans la partie "état civil" de notre enquête sociologique, et a été ainsi formulée : « *Pourriez-vous, s'il vous plaît, indiquer combien sont encore à votre charge* ». Cette question offre à l'acteur la liberté de définir ce qu'est « *un enfant à char*ge ». Les réponses fournissent alors des éléments d'appréciation de la disponibilité de l'élu-e- en dehors de la sphère familiale, même s'il est vrai que l'imprécision de la question ne permet pas de savoir si l'élu-e est requis-e par un enfant dépendant. Il est en effet évident qu'un enfant en bas âge ne nécessite pas les mêmes soins qu'un adolescent, entré au lycée par exemple. Au moment de la mise en valeur des réponses, et devant l'ambiguïté que la question a pu susciter, il est apparu qu'il aurait peut-être été préférable de consacrer une partie plus importante aux responsabilités familiales. Dans une prochaine étude sur ce sujet, le questionnaire élaboré par Manon Tremblay, peut servir de modèle. Ainsi, le thème des obligations familiales est investi par trois questions qui sont les suivantes. 1/ « *avez-vous des enfants ?* ». 2/Si oui, combien et quel âge ont-ils ? 3/ « *Approximativement, quel âge avait le plus jeune de vos enfants au moment de votre première entrée au Parlement ?* ». Si ce questionnaire permet d'affiner l'enquête, il soulève cependant toute une autre série de problèmes relatifs au système politique français[127].

Si l'enquête sociologique n'a pas permis d'établir avec précision l'âge des enfants et les responsabilités familiales qui en découlent, l'étude a toutefois pu s'appuyer sur les « *commentaires* » laissées par les conseillères, ainsi que sur les mises en récit issues des entretiens.

Les annotations faites dans l'enquête sociologique tout d'abord. Les conseillères régionales socialistes ont généralement précisé l'âge et/ou le sexe des enfants qu'elles ont encore à charge, quand les conseillers régionaux, tel ce conseiller de la section des Landes, répondent

[127] D'une part, les élus locaux français ne sont pas nécessairement accoutumés au « *jeu* » des enquêtes sociologiques. Si la partie relative à l'entrée dans la carrière politique stricto sensu ne pose pas de problème apparent et s'ils acceptent volontiers d'y répondre, la partie relative à des données plus personnelles, voire intimes est plus souvent restée vacante ou a fait l'objet d'un certains nombre de commentaires de la part des élus qui y ont quand même sacrifié. D'autre part, le passage du chercheur dans l'institution en semi-clandestin, a induit, de facto, un décentrage des questions. Autrement dit, une enquête sociologique qui n'est pas présentée comme une enquête sur les rapports sociaux de sexe, ne peut être uniquement construite à partir de problématiques genrées, sous peine d'être « démasquée ». Enfin, une enquête sociologique qui porte ouvertement la mention « *étude de genre* » risque de biaiser les réponses des élus. On peut ainsi imaginer qu'un élu dont le ménage fonctionne selon une répartition des tâches très sexuée, émettra peut être davantage de réserve à répondre qu'il ne participe pas aux tâches domestiques par exemple que s'il pense l'étude uniquement axée sur le rôle des conseillers régionaux. L'enquête sociologique pose, in fine, la question du choix stratégique : ou bien un sujet "*dévoilé*" avec des questions centrées, au risque d'introduire un biais, ou bien un sujet présenté dans son ensemble, avec des questions plus générales, et le risque de devoir recouper les informations pour parvenir à des résultats similaires à la première analyse.

seulement à la question de la sorte : « T*rois enfants et trois à charge* », ou encore un autre conseiller de la section girondine qui indique : « O*ui, une* ». Les conseillères mettent un soin particulier à détailler l'identité de leur progéniture. Ainsi, une conseillère régionale entrante, dans la section des Pyrénées-Atlantiques, précise : « *Oui, une fille de 22 ans et un garçon de 23 ans qui font des études* ». Autre exemple, cette conseillère régionale entrante, étiquetée « société civile » pendant la campagne électorale, certifie avoir « *Trois enfants, dont un seul à charge depuis cette année (2007)* »[128].

Au vu des commentaires fournis en réponse à l'enquête sociologique, on peut émettre l'hypothèse – confirmée par les récits relatifs à l'exercice d'un mandat politique – d'un âge avancé parmi les enfants que ces conseillères régionales ont encore à charge. L'extrait d'entretien suivant est à cet égard représentatif des arguments posés par les conseillères régionales (en Aquitaine comme en Poitou-Charentes et indifféremment de leur appartenance politique) comme déterminants contextuels à fonction élective tardive : « *Si on m'avait appelée il y a trois ou quatre ans, j'aurais dit non. J'ai toujours donné la priorité à ma vie de famille. J'ai trois enfants et aujourd'hui je peux dire que j'entre en politique justement parce que les enfants ont le pied à l'étrier dans la vie : j'ai une fille en fac d'anglais, un garçon en BTS d'opticien et le dernier qui a 15 ans est en troisième. Je n'ai plus que Joris pour m'occuper un petit peu le soir en même temps qu'on reste présent pour les grands. Mais ce n'est pas la même chose avec des enfants un peu plus jeunes. Je crois que la maman auprès des enfants, c'est très important. Je pense qu'il n'est pas facile d'élever des enfants et de faire une carrière.* » [129].

---

[128] Dans le même secteur géographique, une autre conseillère régionale précise avoir « *deux enfants qui sont jeunes (12 et 9 ans)* ». Autre exemple, une conseillère régionale du département des Pyrénées-Atlantiques affirme « *oui, une enfant de 15 ans* ».

[129] Suite de l'entretien : « *Ils* [les hommes] *ont des enfants et ils ont avec eux des femmes. Voilà. Les enfants ont besoin des hommes et ont besoin des femmes. Moi, je vois le temps que mon mari essaie de passer auprès d'eux. Les repas pris en commun, les moments où on est ensemble, c'est sacré et ça l'a toujours été. Je n'aurais pas accepté de m'engager dans une vie professionnelle ou politique qui me prenne énormément de temps, sans avoir réfléchi à l'impact sur la vie de famille et sur les enfants. A mon avis, on passe déjà à côté de certaines choses en étant proches d'eux donc si en plus on doit ne pas être proche des enfants, je ne sais pas. Aujourd'hui j'ai dit oui parce que c'était possible sur le plan familial. Je pense que s'il n'y a pas davantage de femmes qui se lancent en politique, c'est parce que c'est dur de tout concilier. Ensuite, il faut quand même que les budgets suivent : parce que quand on n'est pas là le soir, il faut prévoir soit une nounou, soit quelqu'un pour faire les repas… Ce n'est vraiment pas facile, quoi. Quand on veut que le travail soit bien fait à la maison et avoir la satisfaction de se dire qu'on s'est bien occupé de ses enfants, on peut être tenté de renoncer. Même si ce n'est jamais parfait.* ». Entretien réalisé le 9 février 2004, dans ses bureaux professionnels, Gironde. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°31.

Les femmes sont donc davantage susceptibles de voir leur carrière politique affectée par les obligations familiales. Si les hommes retardent l'exercice d'une fonction élective pour des raisons professionnelles, les femmes « *le font pour leur progéniture, leur disponibilité à s'engager en politique croissant au fur et à mesure que leurs enfants grandissent* »[130]. Sans aucun doute, la présence d'enfants en bas âge constitue un frein à l'engagement des femmes en politique.

Elles sont certes minoritaires, mais quelques futures conseillères régionales ayant des enfants en « *bas âge* » en charge décident cependant de s'engager. Cette « *double contrainte* » semble alors être compensée par d'une part le soutien de la famille et d'autre part des conditions financières favorables à l'engagement politique, légitimé par un « *souci à s'occuper des autres* ». La rhétorique de la disponibilité et la concrétude revient sur le devant de la scène. Une conseillère régionale de Poitou-Charentes, réélue après mars 2004 raconte : « *D'abord je pense qu'on peut expliquer beaucoup de choses aux enfants. Par exemple, là, en période de campagne électorale, j'ai expliqué à ma fille de huit ans que pendant deux mois on vivrait à un rythme un peu différent avec des activités faites un peu différemment. D'abord, on ne part pas en vacances. Cette année, pour cause de campagne électorale, c'est la première fois qu'on ne part pas en vacances au ski. Avec mon fils de 19 ans c'est différent, il participe davantage dans la campagne. Il me soutient, fait des distributions de tracts, il fait son militantisme à son niveau, en disant à ses copains qu'il faut aller voter. Lui, il est parfaitement convaincu. A mon avis, le plus important est d'expliquer à mes enfants que la politique, je ne la fais pas pour moi. Elle est pour les autres : j'ai une profession, j'ai un métier, j'ai une maison… matériellement les choses sont faites Mais je me bats pour eux, parce que je n'ai pas envie que dans leurs vies d'adultes, ils aient une société qui soit dégradée par rapport à celle qu'ils connaissent aujourd'hui. La politique n'est pas une action ponctuelle, elle engage aussi l'avenir. Et dans l'avenir, il y a mes enfants et les enfants des autres* »[131]. Sur un plan stratégique, les partis politiques jouent alors sur ce registre de disponibilité des femmes. La « *concrétude* », le savoir-faire domestique et la disponibilité font

[130] Achin Catherine et Alii, *Sexe, genre et politique*, Economia, Paris, 2007.
[131] Groupe socialiste/Verts/communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Entretien réalisé 27 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

partie des qualités prétendument « *féminines* » que les faiseurs de listes attendent de leurs recrues[132].

Il serait toutefois prématuré de conclure que la vie familiale n'influe pas sur la décision des hommes de s'engager en politique. Si les hommes ne s'épanchent pas (ou dans une moindre mesure) sur leurs responsabilités familiales, le facteur générationnel n'y est sans doute pas étranger. En effet, le seul conseiller régional socialiste exerçant des responsabilités familiales, avoue : « *Je considère que je suis un papa absent et cette situation me pèse beaucoup… surtout quand je suis chargé d'éduquer les enfants des autres. Alors j'essaie d'être présent : j'appelle tous les soirs* ».[133] Les considérations liées à leur vie privée ont marqué la réflexion des hommes quant à l'opportunité de s'engager en politique. Toutefois, et au vu des entretiens, si les responsabilités familiales affectent la carrière politique des hommes, elles l'affectent moins que pour leurs homologues féminins. Aussi, si les hommes ont dit avoir dû conjuguer sphère privée et sphère publique avec leur conjointe, aucun homme élu interrogé n'a dit avoir retardé son élection en politique à cause de sa famille.

B.2 Une répartition des tâches encore largement sexuée

Comme Timothy Bledsoe et Mary Herring[134], Manon Tremblay[135] affirme que l'opportunité de s'engager en politique dépend de la répartition des tâches au sein du couple. D'après eux, le fait que les hommes privilégient dans une large mesure leur réalisation personnelle – à travers notamment l'investissement professionnel – tandis que les femmes prennent davantage en compte les retombées humaines que leur engagement politique implique pour leur entourage, n'est que la conséquence du statut des femmes. L'engagement politique les contraint alors à appartenir à deux sphères (sphère politique et sphère domestique) possédant chacune des valeurs, des normes qui leur sont propres. Cette dichotomie peut alors engendrer des conflits de rôles.

---

[132] Achin Catherine et Alii, *Ibid*.
[133] Philippe Pouymayou, conseiller régional socialiste entrant. Entretien réalisé le 11 avril 2005, dans le bureau du Parti socialiste, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°76.
[134] Bledsoe Timothy et Herring Mary, *Victims of Circumstances : Women in Pursuit of Political Office*, American Political Science Review, 84, 1 : 213-223.
[135] Tremblay Manon, Pelletier Réjane, *Que font-elles en politique ?*, Presses de l'Université de Laval, Montréal, 1995. p.18-19.

Méthodologie :

Afin de saisir la dynamique qui entoure les candidats et candidates prêts à s'engager en politique, Barbara Burt-Way et Kelly Ritae Mae[136] ont créé ce qu'elles nomment un « *indice de responsabilités familiales*». Cette responsabilité repose dans leurs travaux sur trois indicateurs : le nombre d'enfants, leur âge, la responsabilité de leurs soins, et les tâches domestiques. Dans notre enquête sociologique, ces différents indicateurs ont été repris et modifiés pour les besoins de l'enquête. Ils ont été interchangés avec d'autres indices afin d'avoir une vision moins approximative de la répartition des tâches au sein de la sphère privée. Outre ces indicateurs que sont l'investissement dans les tâches d'ordre domestique, dans le milieu professionnel et l'investissement politique des conseiller-e-s régionaux/ales, il a été jugé utile d'apprécier ceux de leurs conjoints. Autrement dit, il ne s'agissait pas simplement d'une autoévaluation, l'exercice consistait aussi à évaluer les différents investissements de leur conjoint. L'intérêt de cette contre-enquête est de tester l'aide matérielle du conjoint ou de la conjointe dans la répartition des tâches à l'aune d'une échelle (à défaut d'un emploi du temps resserré) pour ne pas s'en tenir aux seules mises en récit où chacun peut plus aisément surévaluer l'investissement de l'Autre. En résumé, la question était de savoir si les hommes étaient aussi investis qu'ils l'affirmaient lors des entretiens (et au fond que signifiait pour eux être investi dans la sphère privée) et de savoir dans un même temps dans quelle mesure les partenaires des candidates étaient davantage investis que la moyenne des hommes ?
Concrètement, les conseiller-e-s régionaux/ales ont eu à évaluer leur investissement dans ces trois domaines sur une échelle de dix. La même opération leur a ensuite été formulée pour évaluer les temps sociaux de leurs conjoint-e-s.

B.2.1 Le soutien de la partenaire ou la gestion de la sphère privée par la partenaire

Contrairement aux stéréotypes souvent énoncés, la vie privée influe aussi sur la décision des hommes à s'engager en politique. C'est un des points importants de cette étude portant sur les facteurs de l'engagement en politique : plusieurs hommes ont déclaré que des considérations liées à la vie privée ont marqué leur réflexion quant à l'opportunité de faire de la politique. L'activité professionnelle, la vie politique et la vie privée ne font généralement pas très bon ménage. On assiste alors souvent à une prise en main, bon gré mal gré, de la gestion de la sphère privée par les conjointes des élus. Cette « *entente* » tacite permet ainsi aux hommes – à l'exception de ceux issus de la génération des quadras dont le cas est sensiblement différent – de conjuguer vie professionnelle et vie politique.

[136] Burt-Way Barbara J. et Kelly Ritae Mae, *"Gender and Sustaining Political Ambition : A study of Arizona Elected Officials"*, Western Political Quartely, 45, 1, 11-25, 1992.

Ce conseiller régional sortant, engagé en politique depuis 1971, syndicaliste depuis le début des années soixante et par ailleurs chef d'exploitation agricole raconte à propos de son engagement politique : « *J'ai pu faire de la politique grâce à ma femme qui a accepté, avec plus ou moins de difficultés, cet engagement. C'était elle qui était au charbon. Moi je n'y étais pas. A certains moments on a eu jusqu'à douze salariés… il fallait s'occuper de tout. D'autant plus qu'en étant responsable, je mettais un point d'honneur à ne pas être le plus tocard sur le plan agricole. Parce que si vous êtes responsable et que vous avez une exploitation mal tenue, vous ne donnez pas une image forte de ce que vous représentez. Il fallait donc être prudent. Je reconnais que cette situation a été assez compliquée* »[137].

Si cette prise en compte de la vie privée dans les raisons de l'engagement est plus fréquemment évoquée par les hommes socialistes, certains hommes issus des partis de droite n'hésitent pas non plus à mettre en avant la prise en charge de la sphère privée par leur conjointe[138]. Un investissement dans la sphère domestique souvent jugée « *naturellement* » dévolue à la femme comme en témoigne ce conseiller régional UMP : « *C'est ma femme qui s'occupe des enfants. En général, c'est la mère de famille qui s'occupe des enfants… ce qui est normal. Je pense que les enfants ont besoin d'une mère plus que d'un père. Ils ont besoin d'un père pour l'autorité, ils ont besoin d'une mère pour les câlins. Mon épouse était aussi biologiste. On a démarré tous les deux ensembles : on faisait le ménage, le secrétariat, on faisait tout. Et puis quand on a eu des enfants, elle a tout arrêté pour s'occuper des enfants. Et on ne le regrette pas… parce que les enfants sont vraiment bien dans leur peau. Ils ont réussi parce qu'on les a aidés… c'est le travail accompli d'une mère. Vous savez, la maternité, c'est plus important que la paternité, il faut bien être réaliste.* »[139]. Cette prise en charge de la sphère domestique par les conjointes des conseillers régionaux pour que leurs

[137] Guy Saint-Martin, Conseiller régional sortant aquitain. Entretien réalisé le 2 février 2004 dans son bureau de l'hôtel de région où il est alors vice-président chargé de l'agriculture. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n° 25.
[138] Voir sur ce point l'enquête de l'INSEE sur l'évolution des temps sociaux au cours d'une journée moyenne. www.insee.fr/fr/themes.tableau.asp. L'enquête met notamment en avant la diminution sensible du temps domestique des femmes et une augmentation de celui des hommes, mais qui ne compense pas la diminution domestique du temps des femmes. Pour exemple, en 1986 une femme passait en moyenne 4h10 aux travaux domestiques contre 1h10 pour son conjoint. En 1999, le rapport est de 3h40 pour les femmes contre 1h15 pour les hommes. Source : Enquête INSEE sur l'emploi du temps de 1986 et 1999.
[139] Conseiller régional sortant aquitain, entretien réalisé le 6 février 2005, dans son bureau de l'hôtel de ville. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n° 28.

partenaires puissent se consacrer à leurs activités professionnelles et politiques, se lit dans la répartition des temps sociaux de ces différents acteurs[140].

Répartition du temps des conseillers régionaux[141] sur une échelle de 0 à 10 Temps professionnel + Temps politique + Temps domestique = 10			
	Temps professionnel	**Temps politique**	**Temps domestique**
Conseillers régionaux PS d'Aquitaine	2,7	5,6	1,7
CONJOINTES	4	1,5	4,5
Conseillers régionaux de droite d'Aquitaine	2,9	6,2	0,8
CONJOINTES	2,2	2,4	5,4
Conseillers régionaux PS Poitou-Charentes	1,6	6,8	1,6
CONJOINTES	5,9	1,4	2,7
Conseillers régionaux de droite Poitou-Charentes	3,8	4,9	1,3
CONJOINTES	7	0	3

Tableau 28 : Répartition des temps sociaux genrés des conseillers régionaux et de leurs conjointes

Contrairement aux femmes qui affirment le caractère indispensable d'un véritable accord conjugal afin de s'engager en politique, les hommes mettent généralement davantage l'accent sur la prise de responsabilités, *de facto*, de l'intérieur par les femmes plus que sur une véritable approbation. Le conseiller socialiste sortant déclare d'ailleurs à ce propos : « *Ma*

[140] Ce qui n'apparaît pas dans ce tableau, mais que l'on retrouve pourtant dans l'enquête sociologique reste l'aide d'une personne extérieure pour pallier toutes les activités liées à la sphère privée (jardin, tâches ménagères, enfants….). Au contraire des conseillères régionales qui bénéficient pour une très forte majorité d'entre elles de cette aide extérieure, les conseillers régionaux n'y font appel que partiellement. Les conseillers régionaux socialistes n'ont une aide extérieure qu'à hauteur de 72% (sur les 22 conseillers régionaux onze déclarent bénéficier d'une aide extérieure pour les tâches ménagères, quatre pour les tâches ménagères et les enfants, et un pour les tâches ménagers et le jardin). Seulement 50% des conseillers régionaux de droite d'Aquitaine font appel à une aide extérieure (trois pour les tâches ménagères, un pour les tâches ménagères et les enfants). En Poitou-Charentes, ils sont aussi 50 % des conseillers régionaux socialistes à avoir une tierce personne pour les soulager des tâches ménagères. Enfin, quatre des six conseillers régionaux de droite de cette région ont recours à une aide extérieure deux pour les tâches ménagères et les enfants, un pour les tâches ménagères et un pour d'autres activités).

[141] Cette répartition du temps des conseiller-e-s régionaux/ales et de leurs conjoint-e-s a été effectuée selon les déclarations des conseillers régionaux/ales. Ces auto-évaluations répondent à la question suivante : « *sur une échelle de 0 à 10, pouvez-vous évaluer votre investissement dans le travail rémunéré ? Votre investissement en politique ? Votre investissement dans le travail domestique ?* » Les mêmes évaluations ont ensuite été demandées pour les conjoint-e-s : « *sur une échelle de 0 à 10, pouvez-vous évaluer l'investissement de votre conjoint-e- dans le travail rémunéré ? L'investissement en politique ? L'investissement dans le travail domestique ? »* La ligne 1 du tableau ci-dessus doit en conséquence se lire de la manière suivante : Les conseillers régionaux socialistes d'Aquitaine estiment consacrer en moyenne 2,7 de leur temps (sur une échelle de 10) à leur travail rémunéré.

femme aurait préféré que je reste tranquillement à la maison. Je peux vous dire que ce n'est pas du tout une fan de ce côté là, ce n'est pas une groupie… ».

Reste alors aux conjointes à « *choisir* » quel domaine délaisser. Les conjointes des conseillers socialistes tout d'abord. En observant le tableau ci-dessus, on remarque que l'investissement des conjointes des conseillers régionaux socialistes dans la sphère domestique se fait essentiellement au « *détriment* » de la participation politique. Dotées d'un capital scolaire et professionnel valorisant, ces femmes créent, avec leurs compagnons, un équilibre où l'homme se consacre à la politique et de manière moindre à la vie professionnelle, tandis que la femme s'accomplit dans son activité professionnelle, gère les affaires domestiques, et délaisse partiellement la politique à laquelle elles laissent vaquer leurs conjoints. Ce constat vaut aussi pour les conseillers régionaux de droite *poitevins* et leurs compagnes, à quelques nuances près. D'une part, les conseillers régionaux de droite consacrent plus de temps que les conseillers socialistes à leur activité professionnelle (on retrouve ici les logiques d'accès précédemment étudiées), d'autre part, leurs conjointes (qui sont rappelons-le à 80% cadres) attachent aussi une grande importance au domaine professionnel. Les conseillers régionaux déclarent ainsi qu'elles consacrent 70% de leurs temps à leur métier. Enfin, contrairement aux conjointes des conseillers régionaux socialistes, leur participation politique est nulle.

Dans les couples des conseillers régionaux UMP-UDF aquitains, le cas est différent. Comme les conseillers socialistes, les conseillers régionaux disent consacrer la plupart de leur temps à l'activité politique. Pourtant, cet engagement politique plus fort que celui des conseillers régionaux socialistes (Sur une échelle graduée jusqu'à 10, les conseillers régionaux de droite consacrent 6,2 de leur temps à l'investissement politique contre 5,6) porte moins tort à leur activité professionnelle que l'engagement politique des socialistes : cette participation politique se fait essentiellement au détriment de la sphère domestique. Les conjointes de ces conseillers régionaux de droite, très majoritairement « *sans activité professionnelle déclarée* » (à 75% d'après l'enquête) prennent alors le relais dans la sphère domestique à laquelle elles consacrent plus de la moitié de leur temps. Ces couples où le conjoint est conseiller régional, bénéficient aussi (mais dans une moindre mesure) d'une aide extérieure. Finalement, de manière plus ou moins accentuée, la gestion de la sphère privée incombe toujours majoritairement aux femmes. De là à dire que les conseillers régionaux acceptent d'expliciter

cette répartition genrée des rôles, il n'y a qu'un pas… que les conseillers régionaux UMP/UDF ne veulent ou peuvent franchir. Un conseiller régional UMP interrogé sur le temps qu'il consacre aux travaux domestiques réfléchit ainsi : « *Mettez 1* [sur une échelle de 10]… *oui, c'est vrai je n'aide pas trop... Je n'aide pas beaucoup… Non, attendez, mettez 2, parce que, des fois, le dimanche, j'aide.* ». Dans ce cas – qui n'est pas une exception –, la parité domestique n'est pas encore à l'ordre du jour. D'autres candidats se disent quant à eux prêts à faire le sacrifice de la politique afin de se consacrer davantage à leurs enfants. Mais cette possibilité est uniquement émise par des hommes déchargés de toute responsabilité familiale… Une concession à valeur moralisante pour les femmes, donc.

Les propos de ce conseiller régional sortant UMP expriment bien toute l'ambivalence de cette répartition des tâches : [Qu'est ce que vous pensez, alors, des femmes qui font de la politique ?] « (Gêné)… *Je n'en pense rien du tout. Je n'ai rien à en penser, simplement quelques unes ont peut-être des vies familiales un peu perturbées, je n'en sais rien. Chacun voit midi à sa porte comme on dit, mais il est plus difficile pour une femme de faire de la politique, tout en ayant une vie de famille à côté. Après, quand les enfants sont plus âgés, on peut prétendre à être sur les deux fronts. Moi, j'avoue, si mes enfants étaient jeunes, je ne serais pas maire car tous les soirs je rentrais pour travailler avec le petit qui n'était pas très courageux. C'était mon choix, mais je ne serais pas parti…c'est certain* »[142].

Finalement, les conseillers régionaux ont plus tendance à présenter cette répartition des rôles comme une « *entente cordiale* » au sein du couple. Une entente qui à certains égards peut apparaître quasi « *naturelle* », quand on sonde la possibilité d'un échange dans la répartition des temps sociaux. La preuve, cette réplique du conseiller régional socialiste, à l'évocation de l'entrée de sa femme en politique : « *Je crois que ça n'aurait pas marché. Parce que moi je me sentais quand même un goût pour l'engagement* »[143]. Compte tenu du système de sélection privilégiant des candidats ayant des ressources structurelles fortes, les hommes fraîchement élus dans la sphère politique, et n'exerçant pas de fonctions électives – ou de faible portée – sont très minoritaires au sein des institutions régionales étudiées, contrairement à leurs

[142] Jacques Forté, Conseiller régional sortant aquitain, entretien réalisé le 6 février 2005, dans son bureau de l'hôtel de ville. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°28.
[143] Guy Saint-Martin, Conseiller régional socialiste sortant, entretien réalisé le 2 février 2004, dans son bureau de vice-président de Région. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°25.

homologues féminines. Pourtant, il serait hâtif de conclure que la variable de sexe soit la seule à même d'expliquer les influences différenciées de la vie privée sur l'engagement politique. La variable générationnelle, trop faiblement testée compte tenu du panel, à défaut d'être considérée comme une clé de compréhension, peut être entendue comme une nouvelle piste de recherche à étayer. Ainsi, la question de la compatibilité de la vie privée avec l'engagement public ne semble plus être l'apanage des seules candidates. Un candidat socialiste – appartenant à cette génération – raconte que l'adéquation sphère privée/sphère publique a été importante dans la décision finale : « *Moi je suis un peu à part. En fait, ma femme et mes enfants sont à Pampelune et moi je fais des allers-retours. Pour tout dire, j'ai pu faire de la politique grâce à cette situation un peu particulière : mes fins de semaines sont pour ma famille tandis que mes semaines et mes soirées sont occupées à la politique. A la limite je ne lèse personne : que je sois en train de faire de la politique ou devant 'sacrée soirée', c'est la même chose. J'ai par contre peut-être une certaine disponibilité que d'autres n'ont pas. J'essaie de bloquer un soir dans la semaine pour les rejoindre à Pampelune. Après, le week-end, soit je vais là-bas, soit ma femme et nos enfants viennent à Bayonne* »[144]. La génération des quadras hommes, sensibilisée aux évolutions sociétales et confrontée à une bi-activité grandissante dans le couple, semble désormais prendre la décision de s'engager ou pas en politique en fonction de facteurs d'ordre privé.

Région	Population	Investissement professionnel	Investissement politique	Investissement sphère privée
Aquitaine	**Conjointes socialistes**	**_/+**	**_ _**	**_/+**
Aquitaine	**Conjointes de droite**	**_/_**	**_/+**	**+/_**
Poitou-Charentes	**Conjointes socialistes**	**+/_**	**_ _**	**_/+**
Poitou-Charentes	**Conjointes de droite**	**++**	**_ _**	**_/+**

Tableau 29 : Tableau[145] de la répartition des temps sociaux des conjointes des conseillers régionaux

[144] Philippe Pouymayou, conseiller régional socialiste entrant. Entretien réalisé le 11 avril 2005, dans le bureau du Parti socialiste, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°76.

[145] Ce tableau récapitulatif de la répartition des temps sociaux des conjointes des conseillers régionaux se comprend par rapport à une échelle de 0 à 10. Le signe « _ _ » signifie que les conjointes passent entre 0 et 2,5 de leur temps (sur une échelle de 10) à l'activité. Le signe « _/+ » signifie que le temps estimé se situe entre 2,5 et 5. Quand l'activité occupe plus de la moitié du temps (entre 5 et 7,5), le signe « +/_ » a été privilégié. Enfin, le signe « ++ » montre que plus des trois quart du temps (de 7,5 à 10 sur l'échelle) sont consacrés à l'activité.

B.2.2 Soutien du conjoint à gauche et dans la continuité de la répartition des tâches à droite

Le soutien des conjoints des conseillères régionales ne respecte pas, contrairement à celui des conjointes (où ces dernières prennent à leur charge l'intendance de la sphère privée), un modèle unique. Dans son étude très connue outre-Atlantique, intitulée *Political Woman*, Jeane Kirkpatrick[146] dresse une typologie de quatre types idéaux de réactions des hommes à l'égard de l'engagement politique de leur conjointe. Cette typologie qui balise les soutiens des hommes québécois à leurs femmes engagées en politique fonctionne dans le cadre des soutiens des conjoints de nos conseillères avec le conjoint engagé (*participant husband*), le conjoint obligeant (*helpful husband*), le conjoint consentant (*acquiescent husband*) même s'ils ne se manifestent pas tous avec la même importance[147].

Répartition du temps des conseillers régionaux sur une échelle de 0 à 10 Temps professionnel + Temps politique + Temps domestique = 10			
	Temps professionnel	**Temps politique**	**Temps domestique**
Conseillères régionales PS d'Aquitaine	1,8	5,9	2,3
CONJOINTS	3,8	2,7	3,5
Conseillères régionales de droite d'Aquitaine	2,8	5,8	1,4
CONJOINTS	9	0,5	0,5
Conseillères régionales PS Poitou-Charentes	3	4,7	2,3
CONJOINTS	7,6	0,6	1,8
Conseillères régionales de droite Poitou-Charentes	1,3	6,6	2,1
CONJOINTS	7	0	3

Tableau 30 : Répartition des temps sociaux genrés des conseillères régionales et de leurs conjoints

Le premier type idéal, le conjoint engagé, se caractérise par le rôle actif que celui-ci joue dans l'entrée dans la carrière politique de sa compagne. Dès le départ, il l'encourage à entrer en politique, il la soutient, et il participe même de manière très active à sa campagne électorale. Ces conjoints sont généralement eux-mêmes des militants actifs au sein du parti.

[146] Kirkpatrick Jeane, *Political Woman*, New York, Basic Books, 1974.

[147] Le dernier type de conjoint, le conjoint jaloux (*jealous husband*), désapprouvant la carrière de sa compagne, est a priori absent de notre panel.

L'engagement de leur conjointe n'est alors que le prolongement de leur parcours commun de militants.

Loin d'avoir un comportement réprobateur, les hommes se déclarent, au contraire, fiers de voir figurer leurs compagnes dans la liste du parti. Ces dernières ne manquent d'ailleurs pas de souligner l'importance que revêt ce soutien dans la décision d'accepter un mandat. On retrouve généralement ce modèle chez les conseillères régionales socialistes en Aquitaine. Ce modèle peut s'exprimer aussi, mais dans une moindre mesure chez les conseillères régionales socialistes de Poitou-Charentes. Une conseillère régionale sortante raconte ainsi : « *Mon conjoint est engagé (c'est lui qui a précédé Edith Cresson à Châtellerault), heureusement. Dans des engagements forts, il faut que les deux puissent partager. Même si on a par ailleurs d'autres passions communes, il est important qu'il y ait adhésion des deux pour que les choses puissent bien se passer à l'intérieur du couple. Moi, j'ai l'avantage de pouvoir aussi m'organiser et de me faire aider matériellement chez moi, pour faire le ménage ou des tâches que je n'ai pas le temps de faire. De cette manière, je peux décider de mettre mes priorités ailleurs que dans la sphère domestique.* »[148].

On voit bien que dans ce premier cas, les conjoints sont simultanément investis dans la sphère politique, voire domestique. On note d'ailleurs que les conseillères socialistes d'Aquitaine estiment que leurs conjoints passent plus de temps à gérer les affaires privées qu'elles n'en passent elles-mêmes. Une conseillère régionale socialiste d'Aquitaine explique à ce propos : « *J'ai pu entrer en politique parce qu'on n'a plus nos enfants et puis parce que mon mari a pris beaucoup de choses en main…des choses que je ne fais plus. Il fait les courses, le ménage, les repas…Il a pris en charge une partie des comptes. C'est pour ça que si vous n'avez pas votre conjoint qui est d'accord… D'une certaine manière, c'est 'décider' ensemble. Après, cela ne signifie pas que ce soit simple pour lui. On passe moins de temps avec nos conjoints. Ils ont aussi dans la réussite une part importante. Ils font partie intégrante de notre réussite* »[149]. Les conjoints des conseillères régionales socialistes de Poitou-Charentes pourraient dans une certaine mesure entrer dans cette catégorie. Toutefois,

[148] Brigitte Tondusson, Groupe socialiste/Verts/communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Entretien réalisé 27 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.
[149] Entretien téléphonique avec une conseillère régionale entrante, conseillère municipale depuis 2001. Entretien réalisé le 26 avril 2007.

compte tenu de leur peu d'investissement en politique et au contraire de leur fort investissement professionnel, ils participent davantage à la deuxième catégorie, celle du « *conjoint obligeant* ».

Le conjoint obligeant encourage lui aussi son épouse à participer à la sphère politique, « *que ce soit parce qu'il partage ses idéaux ou, encore, parce qu'il connaît l'importance de cette action pour sa partenaire* ». Pour reprendre l'expression utilisée par Manon Tremblay, il agit comme « *un spectateur intéressé, mais non engagé* »[150], à la carrière politique de sa conjointe. S'il paraît dans un premier temps moins investi dans la carrière politique de sa compagne, son acquiescement signifie pourtant une restructuration des rôles entre les conjoints et une réorganisation de la vie familiale. Cette réorganisation peut être maximale, lorsque le conjoint prend en charge les travaux domestiques qui incombaient auparavant à sa compagne – s'occuper des enfants, faire le ménage, le repassage…− ou peut être considérée comme consentie. Dans ce cas, le couple décide de faire appel au service d'une tierce personne pour venir en aide au mari, « *dépassé* » par les activités touchant à la sphère privée. C'est le cas de la totalité des conseillères régionales socialistes de Poitou-Charentes : toutes bénéficient d'une aide extérieure[151]. Cette aide extérieure compense d'une part l'investissement de ces dernières en politique et d'autre part permet de ne pas « *léser* » leurs conjoints dans leur activité professionnelle.

Cette configuration concerne aussi les couples des conseillères régionales de droite de Poitou-Charentes, où le conjoint, absent de toute considération politique, semble participer (plus que les conseillères régionales.) dans les tâches domestiques. En outre, la majorité de ces conseillères bénéficient aussi d'une aide extérieure pour pallier leur absence[152].

[150] Manon Tremblay, *Op. Cit*., p.24.
[151] Une d'entre elles déclare avoir recours à une aide extérieure pour le jardin, deux d'entre elles pour les travaux ménagers et enfin deux d'entre elles pour les enfants et les travaux ménagers. Notons que les conseillères régionales socialistes d'Aquitaine bénéficient aussi, pour une très forte majorité d'entre elles, d'une aide extérieure. Sur les 17 conseillères régionales ayant répondu, elles sont ainsi 15 à avoir recours à une aide extérieure : une pour le jardin, onze pour les tâches ménagères, deux pour les enfants et les tâches ménagères et enfin une pour diverses activités. Si l'aide extérieure semble bien être de mise chez toutes les conseillères régionales indépendamment de la région, la participation politique des conjoints a conduit à scinder les deux groupes de conseillères (d'Aquitaine et de Poitou-Charentes) en deux catégories.
[152] Elles sont en effet deux tiers à bénéficier d'une aide extérieure qui effectue les tâches ménagères.

Au contraire des deux premiers types de conjoints, les conjoints consentants, acceptent l'activité politique de leur compagne, pour autant que celle-là ne change rien à la répartition des rôles au sein de la sphère privée. Concrètement, cette acceptation ne se manifeste donc ni par des encouragements, ni par une nouvelle répartition des rôles, ni même par une prise en charge plus soutenue de l'éducation des enfants ou encore par un engagement politique. Le conjoint qui ne semble pas soulager la femme de « *ses* » responsabilités d'ordre domestique apparaît relativement absent de l'enquête sociologique menée. Plusieurs raisons peuvent à cet égard être évoquées. Tout d'abord, la typologie de Jeane Kirkpatrick date de 1974 ; il est donc envisageable de penser cette absence comme la conséquence d'évolutions dans les rapports sociaux de sexe. Manon Tremblay, observant que « *ce type de conjoint se retrouve peu au Québec* » s'interroge en ces termes : « *Est-ce là l'expression concrète d'une transformation des rapports sociaux entre les sexes et, plus particulièrement, des relations entre femmes et hommes dans la vie privée* » ? Cette hypothèse, faute de pouvoir être tranchée, doit être mise au même niveau que l'autre hypothèse plus spécifiquement axée sur la nature de cette non mise en récit.

La non mise en récit des contraintes rencontrées dans la sphère domestique ne signifie pas qu'elles sont inexistantes : certaines femmes n'évoquent pas les difficultés qu'elles peuvent vivre au sein de la sphère privée. Ce passage sous silence peut être inconscient : les rôles traditionnels sont tellement ancrés dans les schèmes cognitifs qu'une redistribution des rôles leur paraît impropre. Dans tous les autres cas, l'accord à minima conclu en privé est passé sous silence dans le but de sauvegarder la face dans la sphère publique. Leur engagement politique se fait alors au prix de concessions privées dont elles seules peuvent évaluer les conséquences.

Remarquons toutefois que les conjoints des conseillères régionales de droite en Aquitaine peuvent à certains égards correspondre à cette catégorie. En effet, à l'observation de la répartition des temps sociaux, on note que les conjoints sont excessivement peu investis en politique, ne participent que très peu aux travaux d'ordre domestique, tandis qu'ils sont largement impliqués dans leurs activités professionnelles. Ces conseillères régionales de droite ont, quant à elles, fait le « *sacrifice* » de leur activité professionnelle et se consacrent à leur engagement politique. Cet engagement politique peut d'ailleurs avoir été rendu possible

par leur statut de « *mère au foyer* ». « *Le statut de 'sans profession ' offre à* [ces] *femmes des atouts pour se rendre éligibles. Associé à des valeurs conservatrices, il offre des conditions de recrutement politique pour ces femmes de droite (…). Diplômées, femmes de cadre, exerçant leur premier mandat alors que leurs enfants sont encore petits, elles sont atypiques* »[153] dans une sphère politique encore largement organisée selon des rôles clivés. Comme les autres conseillères régionales, l'appel à une aide extérieure pour parvenir à gérer la sphère privée[154] permet de gérer la sphère privée en étant investie dans la sphère publique. Notons enfin que dans les deux cas, le conjoint n'est pas investi dans la sphère politique dans la mesure où celle-ci est vécue au sein du couple comme le prolongement de l'engagement social, engagement éminemment réservé aux femmes dans une conception sexuée des rôles.

Région	Population	Investissement professionnel	Investissement politique	Investissement sphère privée
Aquitaine	**Conjoints socialistes**	_ /+	_ /+	_ /+
Aquitaine	**Conjoints de droite**	++	– –	– –
Poitou-Charentes	**Conjoints socialistes**	++	– –	– –
Poitou-Charentes	**Conjoints de droite**	++	– –	_ /+

Tableau 31 : Tableau de la répartition des temps sociaux des conjoints des conseillères régionales

Le soutien du partenaire, indispensable à l'activité politique de l'Autre (dans le cadre de notre étude, l'Autre étant les conseiller-e-s régionaux/ales), se marque cependant différemment selon la variable partisano-sexuée de ces dernier-e-s. Pour les conjointes des conseillers régionaux, indépendamment du parti politique, il s'agit avant tout d'un soutien d'ordre logistique. Les conjointes prennent en main les affaires privées pendant que les conseillers régionaux s'investissent tour à tour dans la sphère politique et professionnelle. Cette « *complémentarité* » reproduit donc une répartition des rôles genrée, où la femme s'occupe de la sphère privée pendant que l'homme se consacre à la sphère publique.

[153] Paoletti Marion, *les grillons du foyer municipal : les femmes au foyer en politique*, in *Travail, Genre et société, Egalité et diversité*, n°19, 2008, p. 111- 130.
[154] Elles sont ainsi cinq des six conseillères régionales de droite en Aquitaine à bénéficier d'une aide extérieure, effectuant les travaux ménagers.

Dans le cas des conseillères régionales, le schéma est quelque peu différent. Si l'on peut parler de soutien, il s'agit autant de soutien psychologique que de soutien logistique. Les conseillères régionales sont entrées en politique avec le consentement explicite de leur conjoint (contrairement à celui des conjointes qui paraît dans de nombreux cas être un consentement « *subi* »). Chez ces conseillères régionales, le soutien du partenaire apparaît comme un élément « *essentiel à la viabilité du couple dont la partie féminine est politiquement engagée* »[155]. En comparant avec le soutien des conjointes, on se rend compte qu'en dépit d'une transformation des rapports sociaux de sexe, les femmes politiques attachent toujours plus d'importance au soutien de leurs compagnons que ne peuvent en attacher les hommes politiques au soutien de leurs conjointes. Le fait que l'aval de l'époux s'avère plus déterminant que le consentement de la conjointe montre combien l'engagement politique des femmes intervient encore comme un « *couac* » à la définition traditionnelle des rôles selon les sexes. Aussi, l'accord du conjoint agirait comme une première « *contre-socialisation* » pour ces femmes engagées en politique[156]. Reste que le soutien du conjoint est diversement marqué : aux conjoints socialistes l'engagement politique et le partage des tâches domestiques (avec un engagement politique plus poussé chez les conjoints socialistes d'Aquitaine), aux conjoints de droite en Poitou le consentement assorti d'une aide extérieure à qui le couple peut déléguer un certain nombre de travaux domestiques, et enfin, les conjoints des conseillères de droite en Aquitaine qui acceptent peut-être l'entrée des conseillères en politique, mais qui ne changent pas pour autant leurs priorités dans les temps sociaux[157]. Notons enfin que si les conjoints des conseillères régionales socialistes accompagnent ces dernières dans leur engagement politique, dans les couples de droite où la femme est élue, l'engagement politique est perçu comme une continuité à l'engagement associatif, lui-même continuité à l'investissement de la sphère domestique. A ce compte là, et dans le cadre d'une répartition sexuée des tâches, le monde politique est « *abandonné* » à la femme.

Sans compter les ressources financières dont il faut disposer pour faire régulièrement appel à une tierce personne, ce recours à une aide extérieure peut générer un sentiment de manquement, un « *sentiment de culpabilité* ». Le sentiment de culpabilité que peuvent

[155] Tremblay Manon, Pelletier Réjane, *Que font-elles en politique ?*, Presses de l'Université de Laval, Montréal, 1995. p. 25.
[156] Tremblay Manon, *Ibid*, p. 22-23.
[157] Autant dire que pour ces conseillères régionales, comme pour toutes les autres conseillères présentes dans cette étude, une aide extérieure reste souvent indispensable.

éprouver les élu-e-s, pas entièrement dévoué-e-s à leurs professions, souvent absent-e-s des réunions familiales ou quotidiennement sollicité-e-s sur des questions de *cité,* accompagne l'exercice du mandat.

B.3 Quand le sentiment de culpabilité n'est plus l'apanage des femmes

Dans l'enquête sociologique, la question « *Éprouvez-vous un sentiment de culpabilité lié à votre engagement politique ?* », avait pour objectif de cerner le profil des conseiller-e-s régionaux/ales qui éprouvent un sentiment de culpabilité.

		DVD		P.S		Total
REGION	**Sentiment de culpabilité**	**Homme**	**Femme**	**Homme**	**Femme**	
Aquitaine	**Pas du tout**	5	5	15	8	**33**
	De manière sporadique	1	1	5	6	**13**
	Souvent	1	0	1	1	**3**
	Tout le temps	0	0	1	1	**2**
Total		**7**	**6**	**22**	**16**	**51**
Poitou-Charentes	**Pas du tout**	4	2	5	3	**14**
	De manière sporadique	2	1	2	4	**9**
	Souvent	0	0	1	2	**3**
Total		**6**	**3**	**8**	**9**	**26**

Tableau 32 : Tableau de sentiment de culpabilité des conseiller-e-s régionaux/ales

Si le sentiment de culpabilité existe dans tous les profils, il faut bien préciser qu'il est généralement moins prégnant chez les conseillers que chez les conseillères. Ceci est particulièrement vrai pour les conseillères régionales socialistes qui ont les plus fort taux de sentiment de culpabilité enregistrés[158]. Au premier abord, ce résultat peut sembler paradoxal dans la mesure où il existe un consentement du conjoint dans ces couples, consentement marqué par un partage des tâches domestiques. On peut alors voir dans ce résultat que la gestion des affaires privées, si ce n'est concrètement, reste au moins psychologiquement, du ressort des femmes. Preuve en est cette réflexion écrite par un conseiller régional socialiste

[158] En Aquitaine, les conseillères régionales socialistes sont ainsi 50% (c'est-à-dire huit sur 16 conseillères), contre presque 32% de leurs homologues masculins (sept des 22 conseillers ayant répondu à l'enquête). En Poitou-Charentes, elles sont pratiquement 67% (six des neuf conseillères) à éprouver ce sentiment contre 37,5% des conseillers régionaux (trois conseillers sur huit).

(marié, avec des enfants) à propos de cette question du sentiment de culpabilité : « Q*uestion étrange* »[159].

Autre hypothèse pouvant expliquer ce sentiment de culpabilité plus important : l'entente du couple évoquée précédemment n'est pas si « *cordiale* » qu'elle en a l'air. Une conseillère régionale socialiste, qui dit n'éprouver aucun sentiment de culpabilité, explique ainsi : « *La culpabilité elle vient parce que les autres le vivent mal. C'est sûr que cette prise de responsabilité se négocie avant… Il faut le reconnaître…* »[160]. *

Enfin, chez les conseiller-e-s régionaux/ales de droite, on assiste au contraire à un « *nivellement* » du sentiment de culpabilité[161]. Ici, l'investissement des conseillères régionales dans la sphère privée au détriment de la sphère professionnelle, permet peut-être dans une certaine mesure de « *compenser* » ce sentiment de culpabilité. Plus sûrement, l'investissement dans la sphère politique et le mandat « *constitue, sur demande, un prolongement des activités antérieures, un élargissement vers d'autres publics de tâches d'organisation et d'attention* »[162]. Dans ce cas où l'entrée en politique est vécue comme un service à l'autre, ces femmes perçoivent leurs futures fonctions électives dans la continuité des responsabilités qui leur incombent.

La réorganisation des temps sociaux du couple, plus forte pour les conseillères régionales, explique sans doute pourquoi elles sont plus nombreuses que les hommes à éprouver un sentiment de culpabilité à exercer un mandat politique. Ce sentiment est d'autant plus prononcé que la réorganisation est probante. Ainsi, ce sont les conseillères socialistes qui éprouvent les plus forts taux de culpabilité. Preuve, encore une fois, que la parité n'est pas encore tout à fait inscrite dans les mœurs et que les rapports sociaux de sexe asymétriques sont au contraire encore présents dans les schèmes cognitifs des hommes…et des femmes.

[159] A l'époque, il est le Premier secrétaire fédéral d'une section socialiste d'Aquitaine.
[160] Marie-Pierre Cabane. Propos recueillis au cours de l'enquête sociologique.
[161] En Aquitaine, une seule conseillère régionale sur six affirme avoir un sentiment de culpabilité contre deux des sept conseillers qui composent le groupe. Même constat en Poitou-Charentes où une conseillère sur trois éprouve des remords à participer à la sphère politique, contre deux des six conseillers de cette coalition.
[162] Paoletti Marion *Op. Cit.*

CONCLUSION

La mise en application de la parité n'a pas « *révolutionné* » le champ politique : la composition des listes reste avant tout le résultat d'une sélection sociale drastique dans laquelle les candidat-e-s sont issu-e-s pour la majorité de milieux sociaux favorisés et/ou appartiennent eux-mêmes à des milieux sociaux privilégiés. Les canaux d'accès montrent des stratégies sexuées où les hommes sont sélectionnés dans la sphère professionnelle tandis que les femmes sont recrutées pour leur engagement associatif (avec les valeurs prétendument « *féminines* » qui y sont associées). Finalement, le recrutement par la voie administrative laisse poindre un changement de sélection intergénérationnel plus mixte. Cette césure se retrouve au niveau de la sphère privée. Là, si le mariage reste la norme, le statut marital des conseillères régionales socialistes des deux Régions montre que d'autres modèles commencent à voir le jour.

Lorsqu'ils sont en couple, les conseiller-e-s régionaux/ales et leurs conjoint-e-s ne font que reproduire l'homogamie qui veut qu'on se mette en couple avec quelqu'un du même milieu social[163]. De manière générale, les conseillers-e-s régionaux et les conjoint-e-s reproduisent également l'asymétrie existante dans le partage des tâches domestiques. Comme le soulignent Christine Guionnet et Erik Neveu, *« la combinaison des idéologies de genre propre à un couple engendre une 'économie de la gratitude', dans laquelle la contribution (et la non contribution) »* du conjoint-e- à la vie du foyer *« n'est pas seulement interprété pour son contenu objectif, mais en fonction d'un système d'attente suscité par l'idéologie du genre* »[164]. Dans ces conditions, le mariage « *libère* » généralement le conseiller régional d'injonctions ménagères, tandis qu'il conditionne leurs conjointes dans des rôles dits « *traditionnels* ».

[163] Selon l'enquête d'Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, reprise dans Christine Guionnet et Erik Neveu, *Féminins/Masculins. Sociologie du genr*e, Paris, Armand Colin, 2004, 25,5% des hommes « *cadres et professions intellectuelles supérieures* » ont épousé des femmes de leurs groupes, 32,2% des femmes « *des professions intermédiaires* », 22,7% des employés, 1,4% des ouvrières. Pour les femmes « *cadres et professions intellectuelles* », les mariages avec des hommes des quatre groupes respectivement évoqués ci-dessous sont de 53,1%, 21,5%, 7,9% et 7,3% d'entre elles. Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, *Hommes/Femmes. L'introuvable égalité*, Paris, Editions de l'Atelier, 1996.

[164] Christine Guionnet et Erik Neveu, *Féminins/Masculins. Sociologie du genr*e, Paris, Armand Colin, 2004.

L’exercice d’un mandat régional pour les conseillères signifie a contrario une nouvelle répartition du temps dans le foyer. Les conjoints des conseillères de droite et des socialistes en Poitou-Charentes trouvent dans la sphère professionnelle un espace où réaliser leur désir de reconnaissance, tandis que les conjoints des conseillères socialistes d’Aquitaine investissent la sphère domestique. Dans ce cas, comme dans le cas des jeunes conseillers régionaux socialistes, et bien que les tâches domestiques incombent encore majoritairement aux élues, l’extension du salariat féminin (contrairement aux générations précédentes largement représentées parmi les conseillers régionaux) conjuguée au changement des idéologies de genre montre une « *charge mentale* » autant investie par les conseiller-e-s que par leurs conjoint-e-.

CHAPITRE III : DETERMINANTS POLITICO-PARTISANS A L'ACCES A LA CANDIDATURE

La construction des listes s'apparente habituellement à une opération discrète, discutée dans l'entre-soi des coulisses, évoquée et commentée entre « *connaisseurs* », mais qui ne mérite pas d'explication publique[1]. Les tractations, ambitions et divisions sont circonscrites dans la région antérieure de la scène électorale. En 2001, au moment de la première mise en application de la parité, les « *faiseurs de liste* » sont conviés dans des commissions ad hoc des partis, face à la presse ou leurs électeurs à expliciter, justifier même les sélections opérées : « *en transformant les règles juridiques du recrutement politique, la loi sur la parité crée les conditions d'une objectivation accrue de ses règles pragmatiques, et permet de mettre au jour les modalités et les effets du travail de sélection des candidates* »[2]. En 2004, au moment de sa première application au niveau régional, la parité semble routinisée (Cf. Infra). Elle ne donne plus lieu à des justifications publiques sur le travail d'agencement des listes : le « *comment* », « *pourquoi* » et « *par qui* » ont été sélectionnés les futur-e-s élu-e-s régionaux/ales se déroule de nouveau dans l'arrière région.

Pourtant, loin d'être seulement une égalisation numérique des assemblées, la mise en application de la parité continue d'affecter les manières de construire les listes et les futures élites régionales[3]. En bouleversant la rétribution des engagements militants en diminuant l'offre de postes électifs[4], elle affaiblie les logiques partisanes qui prévalaient jusqu'alors. D'autres logiques entrent alors en jeu. Les ressources politico-structurelles des candidat-e-s ne sont plus nécessairement opportunes. Les relations sociales, les réseaux et les affinités que ces

[1] Catherine Achin et Alii, *Ibid*, p.19-20.
[2] Catherine Achin et Alii, *Ibid*.
[3] Selon Putnam, le recrutement des élites politiques se comprend sous cinq angles : les canaux permettant aux aspirants au leadership politique d'atteindre le sommet, la manière dont ceux-ci sont choisis et ceux qui les choisissent, les critères auxquels ces aspirants doivent répondre, la manière dont les détenteurs de postes importants quittent leurs fonctions et la fréquence avec laquelle les postes sont repourvus, la manière dont le mode de recrutement influence le caractère de l'élite et sa politique. Robert Putnam, *The Comparative Study of Political Elites*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1976.
[4] Daniel Gaxie, *Ibid*.

dernier-e-s entretiennent et construisent sur le long terme avec les faiseurs de listes sont autant voire davantage porteurs.

Ainsi, pour la plupart « *profane*s » en politique, le groupe « *femmes* » socialiste a bénéficié pendant la campagne d'une crédibilité auprès de l'opinion dont les partis ont usé. Les candidates n'exerçant pas de fonctions électives au moment des élections (pour la majorité d'entre elles non encartées) vont devenir ce que les appareils partisans ont appelé des « *candidates société civile* ». Détaché de toutes contraintes partisanes pendant la campagne, ce groupe de femmes va être présenté sur le devant de la scène comme représentatif de l'ensemble de la population féminine candidate. Dans un système très largement partisan, dans lequel les ressources structurelles – au premier plan desquelles on peut penser se placent l'adhésion partisane et les fonctions électives – sont souvent une condition sine quo non à l'éligibilité, les candidat-e-s, et a fortiori les candidates « *profanes* » bénéficient d'une croyance toujours plus prégnante en la crise de la représentation[5].

La qualité de « *profanes* » accolée aux « *femmes* » considérées comme un groupe à part entière, aurait pu être utilisée par les partis pour mettre en avant des valeurs dont l'opinion est de plus en plus demandeuse, telles que le don de soi, l'intégrité, le respect, l'engagement désintéressé ou le « *caring* ». Le recrutement d'une minorité de femmes « *profanes* » et d'une majorité de femmes dans le vivier politique interne aux partis n'aurait donné lieu à aucune protestation, ni de la part de l'électorat, ni de la part des partisans, satisfait-e-s de cette rétribution. Dans ce cas, l'accentuation de la rhétorique du « *changement* » ne devait pas nécessairement se traduire dans les faits. Mais dès le départ, on assiste à une hiérarchisation des critères de l'éligibilité féminine, où les qualités de « *profanes* » prédominent. La rétribution des engagements militants s'adresse ainsi avant tout aux hommes, les « *sans mandats* » sont encore souvent des femmes et le cumul féminin est généralement moins prestigieux que le cumul masculin. La parité joue enfin comme un accélérateur de carrières pour les femmes. Ceci dit, les modifications des critères d'éligibilité ne concernent pas uniquement les femmes, les hommes aussi, ont pu tirer parti du renouvellement imposé par la loi. Contrairement aux hommes, l'engagement militant des femmes et l'expérience élective – à l'exception des femmes UMP/UDF d'Aquitaine – comme critère d'éligibilité ne sont pas

[5] Catherine Achin et Alii, *Ibid,* p. 20.

probant (Section I). L'éligibilité relationnelle explique régulièrement la position des candidates sur la liste. Pour autant, cette dernière ne doit pas être définie comme féminine (Section II).

Section I : Des ressources politico-structurelles partisano-genrées

La fabrication d'une liste est un art difficile. Il s'agit pour la tête de liste de rallier temporairement autour de sa personne les multiples regroupements qui composent une section partisane : les réseaux, les tendances, les écuries. Avec cette distribution des places, il « *rémunère* » les soutiens et les engagements militants[1]. Toujours en vigueur après la mise en application de la parité, la tâche est toutefois plus compliquée pour les leaders qui doivent désormais intégrer sur les listes des candidat-e-s « *profanes* », caution d'une volonté de « *réenchanter* » la sphère politique en crise.

Les faiseurs de liste n'ont pas pour autant « *sacrifié* » les militant-e-s dévoué-e-s, engagé-e-s dans le parti depuis longue date. Le changement mécanique des listes n'a affecté qu'à la marge, et de façon partiellement partisano-sexué, le système de rétributions et les intérêts corporatifs. Les candidats socialistes des deux régions figurant sur les listes régionales ont ainsi une longue expérience militante, tandis qu'à droite, la réussite professionnelle étant le principal critère d'éligibilité, la rétribution aux militants est moins probante. Le système de rétribution est également moins décisif pour les candidates, davantage caractérisées par le côté « *profanes* » en politique. Conséquence des croyances des têtes de listes dans les vertus des « *société civile* », les « *sans mandats* », sont plus nombreux chez les socialistes, et a fortiori chez les candidates socialistes. On assiste alors à une promotion de la « *société civile* » qui va de pair avec une disqualification des ressources partisanes[2]. Seules les candidates UMP/UDF en Aquitaine attestent d'un long parcours militant.

Avec un système politique favorisant encore largement l'expérience politique et avec le choix stratégique d'un échelon départemental, on pouvait penser s'acheminer vers un « *profil type* » de candidat-e-s où, indifféremment du lieu de sélection, du sexe et/ou de l'étiquette partisane, l'exercice d'une fonction élective agissait comme un critère de sélection. La comparaison des formes de ressources politico-structurelles a, au contraire, montré des profils de candidat-e-s partisano-sexués, dépendants de la spécificité des configurations régionales.

[1] Catherine Achin et Alii, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.
[2] Catherine Achin et Alii, *Ibid*, p. 41.

Reste que « *l'expérience politique* » comprend des réalités différentes qui offrent, à terme, des possibilités de rôles plus ou moins grandes. Appartenir à la catégorie des « *sans mandats* », détenir un mandat ou exercer plusieurs fonctions électives n'ouvrent pas aux mêmes registres durant la campagne électorale ainsi que dans la première phase de mandature.

Les critères de sélection sont pourtant dépendants des configurations régionales : en Aquitaine, les candidats exerçant des fonctions électives uniques disposent toujours de mandats plus prestigieux que les candidates. En Poitou-Charentes, au contraire, le mandat mayoral, principale fonction exercée seule, apparaît a-sexué. Par ailleurs, le cumul de mandat, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, a été davantage considéré par les faiseurs de liste de droite. Longtemps « *spécificité masculine* », avec la mise en application de la parité, la pratique du cumul du mandat tend à s'homogénéiser. Cette homogénéisation doit pourtant être relativisée : les femmes sont toujours moins nombreuses que les hommes à exercer plusieurs fonctions électives et les mandats sont généralement moins prestigieux. Enfin, la diminution, dans les secondes parties de listes, d'hommes exerçant plusieurs fonctions électives et a contrario l'augmentation de femmes détenant plusieurs mandats attestent de critères de sélection sexués.

Ainsi, un paradoxe apparent veut donc que la parité affaiblisse la condition d'élue et contribue au déclassement des militantes chevronnées[3]. La présence de *« sans mandats* » hommes et la rapidité avec laquelle ils sont entrés dans leur carrière politique garantissent néanmoins une capacité de renouvellement de la Région qui ne soit pas uni-sexe.

<u>Méthodologie</u> :

Afin de tester la pertinence des variables, plusieurs étapes méthodologiques ont été mises en place. La première opération a testé, à travers la variable géographique, l'influence des configurations locales. Autrement dit, les critères de sélection sont-ils uniquement intelligibles au niveau local, ou au contraire existe-t-il des similitudes, des traits communs qui autorisent à une montée en généralité ? Le premier écueil auquel s'est heurtée l'analyse à ce niveau, réside dans la faiblesse numérique des cas étudiés. Au niveau départemental, l'échelle considérée comprend généralement au maximum moins d'une dizaine d'individus. Le panel apparaît dès lors trop faible pour pouvoir prétendre à une quelconque exhaustivité.

[3] Catherine Achin et Alii, *Ibid,* p. 28.

Afin de pallier le risque analytique de reconstruction, une double précaution méthodologique a été mise en place. Ainsi, si dans un premier temps, l'analyse s'est focalisée sur les formes de fonctions électives détenues par les élus et les élues, dans un deuxième temps, en opérant ainsi une « *clarification par contraste* », l'analyse s'est portée sur les fonctions électives investies par les candidats et candidates. Il s'agit ici de comparer à une échelle similaire les ressources personnelles dont disposaient les candidats et candidates. Cette clarification par contraste permet d'une part d'évaluer les critères d'éligibilité posés par chaque parti lors de la composition des listes et d'autre part de cerner les possibilités de rôles post-électoraux.

Ces précautions méthodologiques ont donc conduit à réévaluer l'analyse des fonctions électives des élus hommes et des élues femmes, à prendre en compte les candidats et candidates, en somme à élargir le panel pour pouvoir comparer des profils similaires. Autrement dit, après avoir comparé les candidats et les candidates élus, il s'agissait de comparer les critères d'éligibilité à une échelle identique. Ne pouvant établir un seuil pour lequel la comparaison s'avérerait optimale sans risque d'entrer dans une logique performative[4], la comparaison a été effectuée en deux grandes étapes. La première comparaison, comparaison « *à grande échelle* » (ou panel élargi), a considéré un nombre de candidats et de candidates UMP/UDF identique à celui des candidats et candidates socialistes finalement élus[5]. Dans la deuxième analyse, la comparaison a été effectuée à panel réduit, c'est-à-dire en prenant comme groupe de référence les élu-e-s du groupe UMP/UDF.

Cette comparaison a pour objectif de tester la validité des critères d'éligibilité, soumis à un changement d'échelle. Elle permet entre autres de comprendre dans quelle mesure les résultats obtenus à l'aune des assemblées élues sont représentatifs des stratégies qui se sont jouées en amont de l'élection ou ne sont que la conséquence des victoires socialistes.

A La rétribution des fidèles : des temps d'attentes inversés

Avant la mise en application de la parité, et en guise de récompense pour bons et loyaux services, les partis avaient tendance à affecter une charge élective à leurs militant-e-s et à

[4] La sociologie des élu-e-s permet d'avoir une meilleure compréhension des ressources politiques et sociales des conseiller-e-s régionaux/ales. Toutefois, et au vu de la victoire des listes de gauche, une comparaison des différent-e-s ressources des élu-e-s à l'aune de la variable partisano-sexuée ne peut prétendre à une meilleure compréhension des stratégies ou des volontés des faiseurs de liste. Les ressources de '*X*' élu-e-s d'un parti ne peuvent être considérées sur le même plan que les ressources de '*X+10*' élu-e-s d'un autre parti, victorieux aux élections. Les ressources des « suiveurs » n'étant pas nécessairement identiques à celles des leaders et/ou des candidat-e-s du début de liste. Aussi, afin de mieux comprendre les possibilités des faiseurs de liste dans la composition des listes, et in fine leurs desseins, les listes de candidat-e-s ont été, dans une logique performative, comparées à une échelle identique. Le panel « *perdant* » des candidat-e-s de droite, a été comparé – avec leurs ressources – à celui des candidat-e-s socialistes à même hauteur numérique, avant que le panel des candidat-e-s socialistes finalement élu-e-s soit à son tour comparé à même hauteur numérique avec les candidat-e-s de droite. C'est cette double – voire triple comparaison avec les conseiller-e-s régionaux/ales finalement élu-e-s – comparaison que l'on entend par le terme « *logique performative* ».

[5] Il s'agit pour chaque département de prendre un nombre égal de candidates et de candidates à celui du parti opposé, finalement élus et élues. Par exemple, on comparera X femmes élues du Parti socialiste avec X femmes candidates de l'UMP/UDF. Afin de ne pas biaiser la comparaison, seul(e)s les candidat(e)s, ayant bénéficié de modalités de sélection identiques, ont été pris en compte dans cette analyse.

reconduire les sortant-e-s. Mais, en induisant un changement mécanique des assemblées, la contrainte législative change la donne : les hommes, largement majoritaires dans la mandature précédente, ne peuvent mathématiquement pas tous être réinvestis dans le rôle de conseiller régional. A contrario, les femmes, faiblement représentées vont bénéficier d'une augmentation des places occupées jusqu'alors. Dans ce contexte et au cours des sélections qui ont précédé les élections régionales de mars 2004, on pouvait s'attendre à ce que les places éligibles viennent récompenser ces « *militantes de l'ombre* ». Pourtant, si la mise en application de la parité multiplie le nombre de candidate, les leaders politiques en faisant le choix de candidates inexpérimentées, ont diminué les chances de carrière des plus professionnalisées[6]. A contrario, le système de rétribution des places pour les militants a été préservé.

Pour tester l'influence de l'investissement partisan sur l'éligibilité régionale une alternative est à envisager : soit on note une participation à la vie partisane auquel cas l'éligibilité peut intervenir comme une promotion, soit le candidat-e- n'est pas engagé-e- dans la vie partisane et l'éligibilité ne peut être considérée comme une « *rétribution aux militants* ». Avant même ces élections régionales de mars 2004, la majorité des conseillers et conseillères régionaux ont déjà fait l'expérience d'une fonction élective[7]. Pourtant, il s'agit d'une expérience partisano-sexuée.

A.1 Militantisme masculin chez les socialistes et « *performance professionnelle* » pour les hommes issus de l'UMP/UDF

Dans les rangs socialistes des deux Régions, l'éligibilité masculine s'apparente régulièrement à une « rétribution » visant à préserver les amitiés politiques, les réseaux d'obligations croisées, *in fine*, à garantir au maximum la stabilisation des économies partisanes.

En Aquitaine, sur les 21 conseillers régionaux socialistes hommes de la région, deux d'entre eux seulement n'étaient pas encore encartés au moment des élections régionales de 2004,

[6] Catherine Achin et Alii, *Ibid*, p. 28.
[7] Ainsi, sur les 21 conseillères et conseillers régionaux UMP/UDF aquitains, 20 ont déjà exercé une fonction élective avant les élections de mars 2004, soit un peu plus de 95% (une seule conseillère régionale est dépourvue de fonction élective). Au sein du groupe socialiste aquitain, l'exercice d'un mandat avant cette élection est sensiblement moins probant puisque 16 des 22 conseillères et 20 des 26 conseillers ont déjà exercé une charge élective avant de figurer sur les listes régionales de 2004, soit environ 75% d'entre eux.

tandis qu'un conseiller l'était depuis deux ans seulement. Autrement dit, seulement trois des 21 conseillers régionaux socialistes aquitains ont connu un laps de temps inférieur à six ans entre leur adhésion partisane et leur première élection au sein de l'institution régionale. C'est donc 18 des 21 conseillers régionaux qui ont dû attendre six ans et plus pour exercer la charge régionale[8].

Même constat en Poitou-Charentes où sur les sept conseillers régionaux que comprend le panel socialiste, un seul conseiller a attendu deux ans avant de siéger au sein de l'institution régionale. Pour les six autres conseillers régionaux, le temps écoulé entre l'adhésion partisane et la détention d'un premier mandat de conseiller régional est égal ou supérieur à 18 ans[9]. Ce temps d'attente long entre l'engagement partisan et l'élection au sein de l'institution régionale s'explique par le type de canal d'accès à l'éligibilité emprunté. L'engagement syndical (qui précède l'engagement politique) choisi pour compenser un faible capital scolaire nécessite en contrepartie un processus d'intégration lent. Aussi, l'obligation de disposer de ressources politico-structurelles conséquentes pour pouvoir prétendre à une éligibilité politique socialiste augmente nécessairement le temps « *d'attente* ».

Dans les rangs UMP/UDF aquitains, sur les sept conseillers régionaux UMP/UDF hommes que comprend le panel, quatre ont attendu moins de six ans entre leur adhésion partisane et leur première élection régionale. Ce laps de temps – qui dénote par rapport au temps d'attente relativement long des conseillers régionaux socialistes – trouve aussi son origine dans les canaux d'accès différenciés. Contrairement aux socialistes hommes, pour la majeure partie des hommes issus du groupe UMP/UDF, la réussite professionnelle qu'ils incarnaient a été la principale ressource à l'éligibilité. Cette réussite professionnelle les dispense d'un processus d'apprentissage long, balisé par l'accumulation de ressources politico-structurelles. Elle offre en outre une ascension politique beaucoup plus fulgurante, souvent dispensée d'étapes

[8] Tandis qu'ils sont sept à avoir attendu entre neuf ans et 18 ans, huit d'entre eux ont attendu plus de 20 ans. Deux d'entre eux avaient enfin décidé de s'encarter six ans auparavant.
[9] Deux ont dû attendre 18 ans, un a dû attendre 19 ans, pour deux autres le temps écoulé est de 27 ans, tandis qu'un conseiller a attendu 28 ans pour siéger au sein de l'institution régionale.

intermédiaires. Enfin, trois autres conseillers ont attendu moins de 20 ans pour accéder à l'assemblée régionale[10].

Les conseillers de droite picto-charentais se situent dans une même configuration. Sur les six conseillers du panel, un conseiller n'est pas encarté, un autre conseiller « *société civile* » est devenu membre du parti après son élection, deux autres ont attendu moins de trois ans entre leur adhésion partisane et leur première élection régionale. Au total, seulement deux conseillers ont dû attendre six ans pour être élus après avoir pris leur carte[11].

Au vu du temps écoulé entre l'engagement partisan et l'élection régionale, le militantisme est donc une valeur sûre pour les candidats hommes socialistes. Mis à part les élus encartés depuis longtemps dont l'identité militante fonctionne comme une ressource dans le parti, l'éligibilité intervient comme un bien politique distribué par le parti et ses leaders à ces militants socialistes hommes. « *Militants semi-professionnalisés* » particulièrement actifs, qui vivent pour la politique mais qui n'en vivent pas nécessairement ou n'en tirent qu'un surcroît d'avantages matériels, la plupart de ces candidats sont des conseillers municipaux ou des salariés de collectivités locales détenues par le parti. Evoluant dans des « *équipes morales* »[12], ils « *connaissent et maîtrisent à la fois les 'règles pragmatiques' (celles qu'il faut suivre pour être efficace) et les 'règles normatives' de l'institution (qui commandent de faire ce qui est bien et admis de tous*) »[13]. L'engagement partisan est moins un critère d'éligibilité dans les rangs des hommes de droite, dans la mesure où d'une part la légitimité de ces derniers est principalement expliquée par leur réussite professionnelle et où d'autre part les faiseurs de liste sont moins soumis au jeu partisan.

[10] Sur les sept conseillers régionaux issus du groupe UMP/UDF pris en compte dans cette étude, quatre ont attendu moins d'une mandature (deux, trois et six ans), tandis que deux autres ont attendu moins de 15 ans (13 et 14 ans). Un seul conseiller a attendu 19 ans entre son engagement partisan et sa première élection régionale.
[11] Sur les six conseillers, quatre ont été élus pour la première fois en 2004. Sur ces quatre conseillers, deux avaient pris leur carte en 2001, un l'a prise après avoir été élu, tandis que le dernier conseiller n'adhère à aucun parti. Les deux autres conseillers sont tous les deux conseillers sortants. L'un prend sa carte au parti en 1981 et est élu pour la première fois au conseil régional en 1986. C'est l'année que choisit le dernier conseiller pour adhérer au parti. Il est quant à lui élu pour la première fois à la région en 1992.
[12] Frederick George Bailey, Les règles du jeu politique. Etudes anthropologiques, Paris, PUF, 1971.
[13] Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki, La société des socialistes. Le Parti socialiste aujourd'hui, Paris, Éditions du Croquant, 2006.

A.2 Entre temps partisan et temps accéléré pour les conseillères régionales socialistes

En Aquitaine, quatre des 15 conseillères régionales socialistes[14] ont pris la carte au parti en 2004. Autant dire qu'ici la rétribution aux militantes n'a pas joué et que, c'est un processus inversé qui a eu lieu. Si l'engagement partisan de quatre autres de leurs consœurs est antérieur à leur élection régionale, six années ne se sont pas écoulées entre leur adhésion partisane et leur élection au sein de l'institution régionale. Au total huit des 15 conseillères régionales ont attendu moins de cinq ans avant de siéger à la Région (soit 53,3%). Etant donné le temps passé au sein de l'appareil partisan, l'hypothèse d'une récompense attribuée aux militantes reste ici relative. D'autres critères d'éligibilité ont donc été activés. Aux candidates à la candidature disposant de ressources politico-structurelles, les faiseurs de listes ont parfois préféré des profanes.

Dans le même temps, si un peu plus de la moitié des conseillères régionales socialistes élues en Aquitaine a attendu moins de six ans entre son engagement partisan et sa première élection régionale, sept des 15 conseillères régionales ont par contre connu un temps d'attente supérieur à une mandature. Si trois d'entre elles ont attendu entre 11 et 18 ans, trois de ces conseillères régionales ont milité pendant plus de 20 ans avant d'accéder à l'assemblée régionale[15]. Le groupe socialiste aquitain va donc dès le départ se partager en deux groupes de candidates/élues : les « *profanes* » en politique qui se distinguent par leur faible expérience militante – voire inexpérience – de celles pour qui l'engagement militant et politique est déjà ancien.

En Poitou-Charentes, sur les neuf conseillères régionales socialistes, deux d'entre elles ne sont pas encartées au moment de leur élection, tandis cinq d'entre elles ont attendu moins de

[14] Ce chiffre de 15 conseillères régionales correspond en fait au nombre de conseillères régionales socialistes ayant répondu à l'enquête sociologique en Aquitaine.

[15] Sans pouvoir trancher entre une volonté délibérée de ces femmes de ne pas se présenter ou l'existence d'un plafond de verre qui les a conduites à jouer des rôles secondaires, il est intéressant de noter qu'avant même la mise en application de la parité le groupe socialiste aquitain disposait d'un vivier de femmes déjà engagées en son sein.

six ans[16] entre l'adhésion partisane et l'exercice de leur premier mandat régional. Au total, sept des neuf conseillères ont donc attendu moins de cinq ans entre leur encartement et leur première charge régionale (soit pratiquement 78%). Seulement deux des neuf conseillères régionales qui composent le panel socialiste des picto-charentais ont attendu plus d'une décennie entre le moment où elles se sont encartées et leur première investiture (soit onze ans et 27 ans)[17]. On assiste dans cette Région à un rythme rapide de remplacement des élites politiques par les femmes. Voulu par Ségolène Royal, ce rythme de remplacement des élites permet, du moins en théorie, à un plus grand nombre de personnes d'accéder à des postes de responsabilité. Cet élément, considéré comme favorable au fonctionnement démocratique des institutions, facilite par ailleurs la mise en œuvre de l'innovation. Il participe en ce sens à la volonté affichée de Ségolène Royal de faire de la Région un « *exemple de démocratie participative* ». Enfin, cette ouverture de la sphère politique régionale à des nouvelles venues peut aussi être entendue comme une manière de cooptation d'une élite potentielle par les leaders (ici la candidate à la Présidence de Région, là les leaders départementaux aquitains), c'est-à-dire une façon de neutraliser les remises en question de leadership par une contre-élite.

En Poitou-Charentes, sur les trois conseillères UMP-UDF du panel, l'une d'entre elles n'est pas encartée, une autre a adhéré au parti seulement deux ans avant son élection régionale de 2004, tandis que la dernière a attendu plus de dix ans avant de siéger à la Région. En Aquitaine, les conseillères régionales issues du groupe UMP/UDF se distinguent par contre de leurs collègues dans la mesure où, à l'exception d'une candidate dite « *société civile* », elles ont toutes attendu plus d'une mandature avant de siéger pour la première fois rue François Sourdis. Autrement dit, six des sept conseillères régionales UMP/UDF exercent déjà un mandat lorsqu'elles entrent à l'assemblée régionale en mars 2004. Sur les sept conseillères du panel, quatre ont même attendu plus de 20 ans[18]. S'il existe une subdivision du groupe entre les investies en politique avant mars 2004 et les apprenties en politique, la division est toutefois moins probante qu'au sein des autres groupes. Encore une fois, ces candidates

[16] Limite moyenne choisie dans la mesure où elle représente la durée d'une mandature. Elles sont cependant quatre conseillères régionales socialistes picto-charentaises à avoir attendu moins de cinq ans après leur encartement pour siéger au sein de l'institution régionale.
[17] Si les fonctions d'attachée parlementaire de la première l'ont conduite à rester plus longtemps à l'arrière plan de la scène politique, la profession de la seconde (médecin) et, comme évoquée précédemment, la présence d'enfants en bas âge au sein du foyer familial, l'ont amenée à repousser son entrée dans la carrière politique.
[18] Sur les sept conseillères régionales du groupe UMP/UDF, une s'est encartée la même année, deux ont attendu moins de dix ans (sept et huit ans) tandis que les quatre autres ont attendu plus de 20 ans (20, 21, 29 et 30 ans).

UMP/UDF d'Aquitaine doivent sacrifier au même parcours partisan que leurs homologues masculin – voire davantage – pour se voir assurer l'accès à l'institution régionale.

B L'expérience élective, ressource prépondérante pour les hommes

Majoritaires dans les assemblées, les conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s font partie des 81 % de conseiller-e-s régionaux/ales aquitain-e-s et des 82 % de conseiller-e-s régionaux/ales picto-charentais-es- qui détiennent déjà un mandat avant les élections du printemps 2004. En Aquitaine, 75% des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes ont au moins un mandat et 95 % des conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s de la coalition UMP/UDF. En Poitou-Charentes, c'est 80% des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes qui exercent au moins une fonction élective avant 2004, contre 86 % des conseiller-e-s régionaux/ales issus de la coalition UMP/UDF. Si la détention d'un mandat constitue une ressource primordiale dans la course à l'élection, avec 19 % des conseillers régionaux aquitains et 18 % des conseillers régionaux picto-charentais qui n'ont aucune expérience de l'institution régionale avant les élections de mars 2004, l'inexpérience politique ne doit pas pour autant être éclipsée. Quelles ressources ont-ils mis en avant pour « *franchir les épreuves* » qui mènent à l'éligibilité ? Quel est le profil des inexpérimenté-e-s ? Quels sont les mandats qui ouvrent plus sûrement la route à une éligibilité régionale ?

Par ailleurs, parmi le personnel politique déjà expérimenté, deux types d'expériences se distinguent : l'expérience unique, c'est-à-dire l'élection au suffrage universel à un seul échelon territorial (au niveau communal ou cantonal par exemple) et les expériences multiples, c'est-à-dire des exercices de mandats cumulés, au moment même où ils s'apprêtent à acquérir pour la première fois ou non une charge régionale. Afin de clarifier le profil type des conseiller-e-s régionaux/ales qui vont siéger en Aquitaine et en Poitou-Charentes, une classification ordonnée des expériences éprouvées au sein des différentes institutions politiques a été opérée. Le personnel politique qui ne détient qu'un mandat au moment de son investiture régionale [19] a été distingué du personnel exerçant plusieurs fonctions électives[20].

[19] Au contraire, dans la partie suivante, les cumuls de mandats et les formes les plus fréquentes ont été analysés.

Méthodologie :

1/ L'échelle géographique choisie :

La montée en généralité qu'autorise l'analyse à partir des régions, nie en partie les spécificités des configurations locales. Afin de ne pas considérer d'emblée les modalités de sélection comme un processus homogène – indifféremment du territoire sur lequel il se situe – l'étude a systématiquement évalué l'influence des configurations locales dans la promotion des critères d'éligibilité. Cependant, les résultats obtenus ne permettant pas, malgré quelques variations[21], de conclure à la pertinence du niveau départemental dans la compréhension des critères d'éligibilité, la présentation de l'étude ci-dessous a fait l'économie de l'analyse au niveau local. Au contraire, et afin de photographier au plus près ces possibilités de rôles post-électoraux, il a semblé intéressant de présenter l'étude non plus à l'échelon départemental, mais au niveau régional. Départie des spécificités locales, l'analyse permet ainsi une pré-lecture des facettes de rôles qui s'offrent aux candidat-e-s au sein de l'institution régionale. Tout en privilégiant l'échelon régional, les variables partisanes et de sexe ont été introduites. L'opération renouvelée à l'aune de ces variables a permis de mettre à jour à la fois des permanences (indépendamment du département et/ou du parti) et des spécificités relatives aux stratégies partisanes et aux types de leadership en cours.

[20] Considérer le mandat comme un « *élément unique* » et en tout point comparable serait nier le capital politique qu'offre un mandat de député comparé à un mandat de conseiller municipal. La notoriété conférée par la fonction élective est en effet dépendante du type de mandat ainsi que du territoire sur lequel il s'exerce.

[21] A titre d'illustration, l'étude ci-dessous présente les candidats régionaux à l'aune des fonctions électives détenues. En premier lieu, l'étude a choisi de s'intéresser aux départements qui composent la région Poitou-Charentes. Au regard des ressources politico-structurelles dont disposent les candidats charentais, il semble évident que l'expérience demeure un critère essentiel. Si on considère le panel à petite échelle, on observe que trois des quatre candidats ont déjà une expérience avant ces élections. Le panel a maxima vient valider ce constat, puisque neuf des dix élus détiennent un mandat. L'observation des expériences acquises par les candidats de Charente-Maritime amène à la même conclusion. Si le résultat est moins probant avec le panel a minima puisque quatre élus sur six sont déjà expérimentés, la comparaison avec le panel élargi autorise au contraire à penser l'expérience comme une ressource primordiale puisque dix des douze candidats pris en compte disposent déjà d'une expérience. Même constat pour le département des Deux-Sèvres : ici, sur les six candidats considérés dans le panel réduit, un seul ne dispose pas de mandat en mars 2004. Le panel agrandi montre de la même manière que l'expérience est une ressource notoire puisque dix des douze candidats étudiés disposent d'une fonction élective. L'expérience de six des huit candidats viennois ne vient alors que conforter cette hypothèse.
Afin de tester la régularité de cette ressource, la même opération a été effectuée dans les cinq départements qui composent l'Aquitaine. A l'aune du panel réduit, la Dordogne ne semble pas échapper à la règle : cinq des six candidats disposent d'un mandat. L'observation du panel élargi renchérit cette observation puisque 13 des 16 candidats exercent à leur tour une fonction élective. Même constat pour le département de la Gironde où un seul candidat sur les seize en lice dans le panel réduit ne dispose d'aucune fonction élective contre sept des 41 candidats dans le panel élargi. Le département du Lot et Garonne semble acter de la pertinence du mandat comme critère essentiel d'éligibilité. Les quatre candidats du panel réduit exercent tous un mandat en mars 2004. Au contraire, deux des neufs candidats considérés dans le panel élargi ne disposent d'aucun mandat. Si l'observation du panel réduit des Pyrénées-Atlantiques ne vient pas renforcer l'hypothèse -puisque un quart des candidats (deux sur huit) ne sont pas représentants du peuple au moment des élections- elle ne l'invalide pas pour autant. Le regard posé sur le panel élargi laisse tout au plus quelques interrogations. Si les partis disposaient d'un fort potentiel de candidat-e-s expérimenté-e-s (avec 19 candidat-e-s expérimenté-e-s), il n'a été que partiellement utilisé. Il conviendra donc par la suite de s'interroger sur les critères qui peuvent se substituer à l'expérience et permettre un accès à l'éligibilité. La faiblesse numérique du panel réduit du département des Landes invite à s'interroger : sur les quatre candidats, un ne dispose pas de mandat. Pourtant, dix des douze candidats pris en compte dans le panel élargi disposent d'une expérience en politique traduite par la détention d'un mandat. Si le mandat représente donc une ressource essentielle, il ne semble pas être une condition sine qua non à l'éligibilité.

2/La comparaison des critères d'éligibilité :

La comparaison des critères d'éligibilité en cours dans les différents départements suppose plusieurs précautions méthodologiques. La première précaution méthodologique consiste à définir une échelle de grandeur. Bien que les candidats soient présentés au même titre dans la sphère publique, la place « *réservée* » ou « *obtenue* » est la conclusion d'âpres discussions. L'éligibilité, conditionnée par le rang sur la liste, ne peut être considérée dans le cadre de notre analyse du même point de vue si le candidat est 1ier ou 10ième par exemple. Par ailleurs, se posait la question des coalitions effectuées par le P.S. L'intérêt de l'analyse des critères d'éligibilité structurels réside dans la compréhension des modalités de sélection propres à chaque parti. La sélection effectuée au niveau départemental, l'analyse se situe à ce même niveau. Il s'agissait de tester si la singularité des configurations locales influençait ou pas les modalités de sélection. Si l'influence départementale s'est avérée un facteur explicatif dans la différenciation des modalités de sélection, l'analyse devait tenir compte des différentes coalitions à l'œuvre au sein de chaque liste. En effet, considérer une liste comme un « *tout* » homogène, sans tenir compte des ententes préalables entre partis, reviendrait à nier les consignes officielles et les manières de faire de chaque parti. Si ces dernières sont apparues semblables pour l'UMP et l'UDF de telle manière que leurs listes ont été considérées comme un « *tout homogène* » sans distinction d'étiquettes partisanes, la définition même des partis qui ont composé les listes de gauche (P.S, P.C et Verts) a au contraire conduit à ne prendre en considération que les candidats promus par le P.S.

Un autre problème d'ordre méthodologique s'est alors posé : sachant que les listes amenées par le P.S de Poitou-Charentes sont aussi composées de Verts et de communistes comment comparer les modalités de sélection inter partisane ? Fallait-il gommer le fait que, par ces coalitions même, les places éligibles pour les candidat-e-s promu-e-s par le parti socialiste étaient moins importantes que celles que pouvaient espérer les candidats des partis de droite ? L'intégration des candidats communistes ainsi que de ceux issus du parti des Verts ne risquait-elle pas a contrario de fausser l'analyse des modalités de sélection propres à chaque parti ?

L'étude a été effectuée au niveau départemental en prenant comme échelle de référence le nombre des élus de droite, puis comme échelle de référence le nombre des élus des partis situés à gauche. La même démarche a ensuite été effectuée à l'aune de la variable de sexe. Des régularités ayant été observées au niveau départemental, la comparaison inter partisane s'est imposée à une échelle régionale. La variable partisane n'a cependant pas pu mettre en lumière les différences notées au niveau départemental. La dernière opération, à l'aune de la variable partisano-sexuée a alors permis de mettre en lumière des modalités de sélection genrées.

B.1 La démonétisation des capitaux politiques

Quels que soient l'échelon et/ou le parti considéré, les « *sans mandat* » sont toujours moins nombreux que les candidat-e-s exerçant une fonction élective. On note cependant des disparités entre régions, avec un renouvellement du personnel politique régional plus important en Poitou-Charentes où 20% des candidat-e-s sont novices en politique, tandis qu'ils ne sont que 13% en Aquitaine[22]. L'augmentation des « *sans mandat* » dans la seconde partie de la liste signale l'importance de l'exercice d'une fonction élective pour figurer en début de liste. Reste que les « *sans mandat* », quoique peu nombreux, sont également présent-e-s dans le haut des sections départementales. Ce sont le plus souvent des candidates, mais si la proportion de candidats « *sans mandat* » en milieu de liste témoigne également de la capacité de la Région à se renouveler.

B.1.1 Des « sans mandat » plus élu-e-s au parti socialiste

Si les deux régions se distinguent par la proportion de « *sans mandat* », les écarts de « *sans mandat* » entre partis laissent également apparaître des modalités de sélection différentes l'étiquette partisane. En Aquitaine, au sein du groupe socialiste, ils sont pratiquement 21%[23] à n'avoir aucune expérience politique au moment de leur investiture régionale, contre quasiment 5% de leurs adversaires politiques UMP/UDF. En Poitou-Charentes, ce sont 20%[24] des conseiller-e-s élu-e-s sur la liste socialiste qui ne détiennent aucun mandat contre un peu plus de 14% des conseiller-e-s du groupe UMP/UDF. Au regard des assemblées *élues*, le parti socialiste a plus de néophytes politiques dans ses rangs que la coalition UMP/UDF. Pourtant au regard des différents scénarios, on se rend compte que la plus importante représentation de

[22] A panel élargi, c'est-à-dire en prenant comme référence les élu-e-s socialistes, la proportion reste la même en Poitou-Charentes. Cette stagnation signifie que si le mandat demeure un critère important (dans le sens où 80% des candidat-e-s exercent une fonction élective) il n'est pas une condition sine qua non à l'éligibilité. En Aquitaine, le fait de détenir un mandat apparaît, a contrario, être une ressource valorisée dans la phase de sélection. En effet, si les « *sans mandat* » ne représentent que 9,5% à panel réduit, ils deviennent presque 18% à panel élargi.

[23] Les conseillers régionaux socialistes aquitains sont pratiquement 21% à ne pas détenir de mandat, soit dix élu-e-s sur les 48 que compte le groupe socialiste. Dans le groupe UMP/UDF, ils sont 4,76% à ne pas détenir de mandat, soit un élu et une élue sur les 21 élu-e-s que compte la coalition.

[24] Au sein du groupe socialiste picto-charentais, ce sont 20% qui ne détiennent pas de mandat, soit cinq élu-e-s sur les que compte l'assemblée régionale, (un conseiller et quatre conseillères), contre un peu plus de 14% dans le groupe UMP/UDF, soit deux élu-e-s sur les 14 qui siègent au sein de l'institution (soit un élu et une élue).

« *sans mandat* » dans les rangs socialistes est moins le résultat de stratégies partisanes différenciées que la conséquence d'une répartition des sièges inégale, conséquence de l'élection.

B.1.2 Des « sans mandat » qui sont des candidates.

L'inexpérience ne permet pas de différencier les conseillères des conseillers UMP/UDF. En Aquitaine, on dénombre une seule candidate sans mandat parmi les neuf conseillères régionales que compte le groupe UMP/UDF (sur un total de 21 conseiller-e-s régionaux/ales). En Poitou-Charentes, on note ainsi une parité parfaite dans le groupe UMP/UDF, avec un élu et une élue sans mandat parmi les 14 conseiller-e-s régionaux/ales élu-e-s.
Au sein des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes, les « *sans mandat* » se situent sensiblement plus parmi les conseillères. Au sein du groupe socialiste aquitain, six des dix conseiller-e-s régionaux/ales socialistes sans mandat sont des conseillères. Même constant dans le groupe socialiste picto-charentais où, avec quatre cinquième de « *sans mandat* » comptabilisés ce sont les femmes qui s'avèrent être les plus inexpérimentées en politique. Dans les deux cas les conseillères socialistes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins à siéger à la Région sans avoir préalablement exercé de fonctions électives.

Les partis ont eu tendance à faire entrer sur leur liste, dans des proportions identiques, des candidat-e-s dépourvu-e-s de toutes fonctions électives. Les hommes, malgré leur inexpérience politique, ont aussi pu acquérir des positions éligibles. Si on regarde au prisme des « *éligibles* » ou « *non éligibles* », on perçoit que dans la première partie des listes, les places accordées à ces « *sans mandat* » ont quasi exclusivement été attribuées à des femmes. Les hommes « *sans mandat* », quand ils figurent sur les listes, ne sont présents qu'en deuxième partie de liste. On voit bien l'effet d'affichage (« *femmes profanes qui ré-enchantent la sphère politique* ») se profilant. En même temps, dans une sphère politique où la moitié des sièges a dû être réservée à des femmes (diminuant les places habituellement « *réservées* » aux hommes) ce type d'éligibilité masculine (même en seconde partie de liste) signale une capacité de renouvellement permise par le scrutin de listes, y compris pour les hommes.

B.2 Les économies de l'expérience

En Aquitaine, parmi les 75% conseiller-e-s régionaux/ales socialistes qui exercent déjà au moins une fonction élective, ils sont plus de 39,5% à ne détenir qu'un mandat avant les élections de mars 2004. Au sein du groupe UMP/UDF aquitain, c'est presque 43%[25] des conseiller-e-s régionaux/ales qui exercent une seule fonction élective, contre un peu plus de 53% qui cumulent avant les élections. En Poitou-Charentes, parmi les 80% d'expérimentés politiques que compte le groupe socialiste, on compte 60% de conseiller-e-s régionaux/ales qui n'exercent qu'un mandat. Au sein du groupe UMP/UDF, on observe 50% de conseiller-e-s régionaux/ales qui détiennent un seul mandat tandis qu'environ 36% sont investis à plusieurs échelons institutionnels. Sans évoquer encore la multiplication de fonctions électives à différents échelons, dans un système politique qui favorise le cumul de mandats, le mandat régional et le mandat mayoral figurent parmi les fonctions électives qui, détenues « *seules* », favorisent l'accès à une place d'éligible.

B.2.1 L'expérience politique illisible à partir de la variable partisane

En Aquitaine, de prime abord, aucune des fonctions électives ne se distingue vraiment des autres fonctions. Tout au plus, l'importance que revêt la prime aux sortants dans la course à l'éligibilité se confirme, en même temps que l'on remarque au sein du groupe socialiste une légère inclination à favoriser le mandat mayoral[26]. Au sein du groupe UMP/UDF, aucune des

[25] Neuf des 21 conseiller-e-s régionaux/ales exercent un mandat unique, dont cinq conseillers et quatre conseillères. Au contraire, c'est onze des 21 conseiller-e-s régionaux/ales qui détiennent plusieurs fonctions électives (sept conseillers et quatre conseillères).

[26] Ainsi, sur les 19 conseiller-e-s régionaux/ales socialistes qui ne détiennent qu'un mandat au moment des élections, quatre sont des conseiller-e-s régionaux/ales sortants et cinq exercent la fonction d'édile. Avec quatre conseiller-e-s régionaux/ales adjoints et quatre conseiller-e-s régionaux/ales qui siègent comme conseillers municipaux, il est à ce stade difficile d'affirmer une quelconque prépondérance d'un mandat sur un autre. Seul le mandat de conseiller général, détenu seulement par deux conseiller-e-s régionaux/ales sur les 19 que compte le groupe socialiste peut être considéré comme aléatoire. Cette hypothèse, on le verra par la suite, va être infirmée par l'étude sur le cumul de mandats. Loin d'être un mandat sans importance, ce mandat est dans la majorité des cas conjugué à un autre mandat, ce qui explique la faiblesse numérique des conseiller-e-s régionaux/ales qui étaient avant mars 2004 seulement conseillers généraux.

fonctions électives ne prédomine[27]. Au contraire de l'Aquitaine, en Poitou-Charentes, parmi les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes à détenir qu'un seul mandat avant les élections régionales de mars 2004, on note une forte représentation de maires[28]. Le parti socialiste ne détenant aucune ou peu de collectivités locales, la rétribution se fait pour des candidat-e-s déjà élu-e-s. L'étude du profil des conseiller-e-s régionaux/ales UMP/UDF ne fait alors que confirmer la prépondérance des maires dans ce panel de « *mandats uniques* » [29]. L'éclairage apporté par cette analyse à partir de la seule variable partisane a les défauts de ses qualités : il épure la réalité des critères de sélection, au risque d'une simplification à outrance.

B.2.2 Un capital politique « prestigieux » essentiellement masculin.

L'observation des types de mandats à partir de la variable de sexe rend compte de profils politiques genrés : plus la notoriété des mandats est importante et moins ils sont détenus par des femmes. Au parti socialiste aquitain, trois des quatre conseiller-e-s régionaux/ales sortants sont des conseillères. De la même manière, les mandats d'adjoints et de conseillers municipaux sont uniquement détenus par des femmes. Inversement, les deux conseillers régionaux élus au niveau cantonal sont des hommes. Enfin, avec trois conseillers sur quatre qui sont aussi maires, le mandat d'édile est essentiellement une fonction élective exercée par des hommes. Même constat lorsqu'on compare les profils politiques UMP/UDF à travers la variable de sexe. Les mandats d'adjoints et de conseillers municipaux sont systématiquement détenus par des conseillères, tandis que les mandats de conseillers généraux et de maires sont l'apanage des hommes.

---

[27] La comparaison établie avec le groupe socialiste offre déjà des prémices de différenciations dans les sélections. Ainsi, sur les neuf conseiller-e-s régionaux/ales UMP/UDF qui détiennent un mandat unique, un seul est conseiller régional sortant. Avec deux conseiller-e-s régionaux/ales qui sont aussi édiles, le mandat de maire est moins représenté dans cette catégorie que celui d'adjoints (trois des neuf conseiller-e-s régionaux/ales). Avant de siéger dans l'institution régionale, deux conseiller-e-s régionaux/ales étaient aussi conseiller-e-s généraux, tandis qu'un seul conseiller municipal est comptabilisé parmi les neuf « mandats uniques » du groupe UMP/UDF.

[28] Ainsi, sur les 15 conseiller-e-s régionaux/ales à « mandat unique », sept exerçaient déjà le pouvoir mayoral (soit 28% du groupe socialiste). Avec trois adjoints et deux conseillers régionaux sortants, auxquels il faut ajouter un conseiller municipal, un conseiller général et une députée, les premiers magistrats communaux se distinguent des autres fonctions électives.

[29] Ainsi, sur les sept conseillers régionaux exerçant une seule fonction élective au moment des élections de mars 2004, quatre jouent les premiers rôles dans leur commune.
Parmi les trois autres, on compte un adjoint, un conseiller général et un seul conseiller régional sortant.

En Poitou-Charentes, la variable partisano-sexuée, moins pertinente, laisse toutefois apparaître quelques régularités. On note ainsi que ce sont des conseillers hommes qui détiennent la charge de conseiller général, tandis que la charge régionale seule est uniquement détenue par des conseillères (une conseillère UMP/UDF et deux conseillères socialistes). Au contraire de l'Aquitaine, la charge mayorale apparaît comme a-sexuée : quatre des sept maires qui composent le panel socialiste sont des hommes. Dans la détention d'un pouvoir mayoral, les conseillères font donc pratiquement jeu égal avec les conseillers. Même constat à droite où la fonction mayorale est partagée entre deux hommes et deux femmes[30].

Cette « *asymétrie* » de mandats (asymétrie particulièrement vraie en Aquitaine) s'explique par la détention régulière d'un mandat de premier édile par les hommes. Cette charge étant incompatible avec celle d'adjoint ou de conseiller municipal, il est logique qu'ils soient plus faiblement représentés parmi ces catégories de mandats. Qui plus est, la loi sur la parité, en réservant aux femmes un égal accès aux fonctions électives, a restreint le nombre de places réservées aux hommes. De facto, la compétition s'avère plus difficile et les fonctions électives d'adjoints ou de conseillers municipaux ne peuvent suffire à prétendre à une place éligible. A contrario, on peut supposer que les femmes, plus récemment entrées en politique, n'ont pas encore suffisamment acquis d'expérience pour composer un panel suffisamment important, où l'éligibilité, telle la sélection des candidats hommes, serait octroyée à la suite d'une évaluation des notoriétés conférées par leurs mandats. Autrement dit, l'idée d'un vivier de femmes encore trop peu conséquent pour établir des critères de sélection comparables à ceux des hommes n'est pas saugrenue. Dans le même temps, les conseillères régionales sortantes ont été sorties en Aquitaine. Ainsi, la pénurie n'est *« ni une illusion, ni une réalité qui vaudrait en tous lieux, mais un phénomène nettement corrélé au contraire aux caractéristiques des contextes locaux »* [31]. Avérée ou non, cette fois elle va de pair avec un constat apparemment contradictoire qui vaut pour toutes les élections confondues : « l*es faiseurs de listes épuisent rarement les viviers de recrutements militant et électif qui sont pourtant les plus immédiatement accessibles* ». Concrètement, c'est une des facettes de la stratégie partisane (partis dont les instances décisionnelles sont majoritairement composées d'hommes) qui place

[30] Compte tenu de la faiblesse numérique des adjoints (une conseillère UMP/UDF, deux conseillers et une conseillère socialistes) et des conseillers municipaux (un conseiller socialiste), l'étude ne peut prétendre à une quelconque conclusion.
[31] Achin Catherine et Alii, *Sexes, genre et politique*, Economia, Paris, 2007. p. 27.

les hommes dans des positions de force dans les interactions, positions-clés pour les faiseurs de liste qui renforcent ainsi leur leadership, en même temps qu'elles renvoient les conseillères dans des postures de rôles plus subalternes.

C L'implantation locale, un atout supplémentaire

Dans un système encore largement favorable au cumul des mandats, l'influence du cumul de mandats sur l'éligibilité reste probante. Si l'écart du cumul entre les hommes et les femmes se réduit, les cumuls féminins restent de manière générale moins prestigieux que les cumuls masculins. Enfin, si les femmes ont bénéficié d'un parcours accéléré grâce à la loi sur la parité, l'entrée dans la carrière politique de nouveaux conseillers régionaux montre que la Région reste avant tout une institution ouverte au renouvellement.

C.1 Le cumul des mandats, une valeur sûre

Des logiques de sélection différenciées

Dans un système électif où le cumul de mandats représente une ressource sûre pour le candidat, les conseillers régionaux faisaient presque figure d'exception. En 1998, seuls 5,2% des élues et 7,3% des élus détenaient un autre mandat : la Région est alors considérée comme le lieu de renouvellement des élus[32]. Désormais, ce sont respectivement 4,8% et 12% des conseiller-e-s régionaux qui cumulent. L'écart croissant entre les cumuls masculin et féminin s'explique doublement : la restriction des places accordées a conduit, en l'état actuel des croyances et des pratiques dans le champ politique, à favoriser d'une part l'élection d'hommes déjà dotés de mandats. D'autre part, les leaders ont conféré une valeur non négligeable aux candidatures issues de la société civile, en particulier à celles des femmes.

Extrait de C. Labrouche, *La Région à l'heure paritaire*, Pouvoirs Locaux, 65, 2005.

C.1.1 Des hommes en début de liste qui cumulent

A l'échelle régionale, le cumul de mandat est davantage marqué chez les élu-e-s de l'UMP/UDF. En Aquitaine, cette tendance apparente se traduit par un taux de cumul de 53 %

[32] Pierre Sadran, *La limitation du cumul des mandats. Hypothèse sur un lifting*, in Pouvoirs locaux, Pouvoirs locaux, 2, Les Cahiers de la décentralisation, 1989.

chez les conseiller-e-s UMP/UDF (soit onze des 21 conseiller-e-s régionaux/ales de la coalition) contre 36 % (soit 17 conseiller-e-s régionaux/ales sur les 48 que compte le groupe) chez leurs homologues socialistes. Le phénomène est identique en Poitou-Charentes où, malgré un taux de cumul plus faible, le groupe UMP/UDF arrive en première position avec 36 % de conseiller-e-s régionaux/ales (soit cinq des 14 conseiller-e-s régionaux/ales de la coalition) exerçant plusieurs fonctions électives contre 20% (soit cinq des 25 conseiller-e-s régionaux/ales de ce groupe) au sein du groupe socialiste[33].

	AQUITAINE		POITOU-CHARENTES	
Partis	P.S	UMP/UDF	P.S	UMP/UDF
Réalité	35,4% (17/48)	52,4% (11/21)	20% (5/25)	35,7% (5/14)

Tableau 33 : Le cumul de mandats des conseiller-e-s régionaux/ales (avant les élections de mars 2004)

	AQUITAINE		POITOU-CHARENTES	
	P.S	UMP/UDF	P.S	UMP/UDF
Panel réduit	61,9% (13/21)	52,4% (11/21)	28,6% (4/14)	35,7 % (5/14)
Panel maxi	35,4% (17/48)	29,2% (14/48)	20% (5/25)	36% (9/25)
Réalité	35,4% (17/48)	52,4% (11/21)	20% (5/25)	35,7% (5/14)

Tableau 34 : Le cumul de mandats des conseiller-e-s régionaux/ales par parti (avant les élections de mars 2004), dans une logique performative

[33] Si la composition des assemblées régionales atteste de ce phénomène, l'hypothèse de critères d'éligibilité partisans où les partis UMP/UDF auraient eu tendance – plus que le Parti socialiste – à accorder une place d'éligible au personnel politique exerçant déjà plusieurs fonctions doit être contrebalancée. La surreprésentation des conseiller-e-s socialistes conduit à une nouvelle comparaison. Si dans un premier temps, l'analyse s'est focalisée sur les formes de fonctions électives détenues par les élu-e-s, dans un deuxième temps, en opérant ainsi une « *clarification par contraste* » l'analyse s'est portée sur les fonctions électives investies par les candidats et candidates. Dans chaque région, il s'agit d'entrer dans « *une logique performative* » où l'on fait « *comme si* » les coalitions de gauche avaient perdu les élections à hauteur de la défaite (réelle pour le coup) des coalitions de droite, puis, inversement, on analyse les résultats « comme si » la droite avait gagné les élections à hauteur de la victoire (réelle) de la gauche. Il s'agit ici de comparer à une échelle similaire les ressources personnelles dont disposaient les candidats et candidates. Cette clarification par contraste permet d'évaluer d'une part les critères d'éligibilité posés par chaque parti lors de la composition des listes et d'autre part de cerner les possibilités de rôles post-électoraux. Au regard des candidat-e-s de droite qui auraient cumulé en cas de victoire identique à celle des socialistes, on se rend compte qu'ils sont deux fois plus nombreux que les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes à exercer plusieurs fonctions électives. Les faiseurs de liste à droite ont, semble-t-il, davantage pris en considération le cumul de mandats.

Dans le cadre d'une logique performative :

En Poitou-Charentes, quel que soit le panel considéré, le taux de cumul du groupe UMP/UDF est toujours supérieur à celui du groupe socialiste ; en Aquitaine, le phénomène est inversé. Commençons par une analyse à panel réduit : en prenant comme référence le panel des conseiller-e-s régionaux/ales UMP/UDF, on observe que les conseiller-e-s régionaux/ales issus de la coalition UMP/UDF de Poitou-Charentes sont 35,7 % (soit cinq des 14 conseiller-e-s régionaux/ales) à exercer une double charge élective contre 28,6% dans le groupe socialiste (soit quatre des 14 conseiller-e-s régionaux/ales pris en considération). En Aquitaine, au contraire, 52,4% des conseiller-e-s régionaux/ales UMP/UDF (11 des 21 conseiller-e-s régionaux/ales considéré-e-s) cumulent contre 61,9% dans le groupe socialiste (soit 13 sur les 21 conseiller-e-s régionaux/ales considéré-e-s). Si le cumul de mandats peut être considéré comme une ressource capitale, doit-on nécessairement en déduire qu'il s'agit d'un critère d'éligibilité identique, a-partisan et a-sexué, dans les deux formations politiques ?

En scénarisant une victoire identique des coalitions UMP/UDF à celle des socialistes, 36% des conseiller-e-s régionaux/ales «virtuels » UMP/UDF picto-charentais auraient cumulé (soit neuf des 25 candidat-e-s régionaux pris en considération) contre 20% de leurs homologues socialistes (soit 5 des 25 conseiller-e-s régionaux/ales). En Aquitaine, ce sont 29,2% des candidat-e-s UMP/UDF virtuellement élu-e-s qui auraient exercé plusieurs fonctions électives contre 35,4% des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes (soit 17 des 48 conseiller-e-s régionaux/ales élu-e-s).

	AQUITAINE		POITOU-CHARENTES	
Partis	P.S Hommes	UMP/UDF Hommes	P.S Hommes	UMP/UDF Hommes
Réalité	50% (13/26)	58,3% (7/12)	30,8% (4/13)	50% (4/8)

Tableau 35 : Le cumul de mandats par les conseiller-e-s régionaux/ales par parti et par sexe (avant les élections de mars 2004)

	AQUITAINE		POITOU-CHARENTES	
	P.S Hommes	UMP/UDF Hommes	P.S Hommes	UMP/UDF Hommes
Panel réduit	100% (10/10)	58,3% (7/12)	42,9% (3/7)	50% (4/8)
Panel maxi	50% (13/26)	41,7% (10/24)	30,8% (4/13)	46,2% (6/13)
Réalité	50% (13/26)	58,3% (7/12)	30,8% (4/13)	50% (4/8)

Tableau 36 : Le cumul de mandats par les conseillers régionaux par parti et par sexe (avant les élections de mars 2004), dans une logique performative

Dans le cadre d'une logique performative :

Observons dans un premier temps les cumuls de mandats masculins. En prenant comme référence les conseillers régionaux socialistes picto-charentais (panel maxima), on remarque qu'avec 46% de conseillers UMP/UDF qui cumulent contre 31% de leurs collègues socialistes, les partis de droite semblent avoir considéré le cumul masculin comme un critère de sélection primordial. Si on compare maintenant, avec cette même échelle, les conseillers régionaux aquitains, on note que les candidats hommes UMP/UDF cumulent moins que les candidats hommes finalement élus du Parti socialiste. En effet, 50% des élus hommes socialistes cumulent contre 42% des candidats hommes de l'UMP/UDF[34]. Si on effectue la comparaison à l'échelle des élus UMP/UDF, les caractéristiques restent similaires. A savoir : En Poitou-Charentes, ce sont 50% des élus UMP/UDF contre 43%[35]. En Aquitaine, à panel réduit, les candidats socialistes cumuleraient à 100 % contre 58% des élus UMP/UDF.

Quel que soit le panel considéré, les comparaisons établies dans les panels « *hommes* » montrent un taux de cumul en diminution, au fur et à mesure d'une augmentation du panel, prouvant ainsi l'existence de critères d'éligibilité politico-structurels pour les hommes, indifféremment de l'étiquette partisane

	AQUITAINE		POITOU-CHARENTES	
Partis	P.S Femmes	UMP/UDF Femmes	P.S Femmes	UMP/UDF Femmes
Réalité	18,2% (4/22)	44,4% (4/9)	8,3% (1/12)	16,7% (1/6)

Tableau 37 : Le cumul de mandats par les conseillères régionales par parti et par sexe (avant les élections de mars 2004)

	AQUITAINE		POITOU-CHARENTES	
	P.S Femmes	UMP/UDF Femmes	P.S Femmes	UMP/UDF Femmes
Panel réduit	27,3% (3/11)	44,4% (4/9)	14,3% (1/7)	16,7% (1/6)
Panel maxi	18,2% (4/22)	16,7% (4/24)	8,3% (1/12)	25% (3/12)
Réalité	18,2% (4/22)	44,4% (4/9)	8,3% (1/12)	16,7% (1/6)

Tableau 38 : Le cumul de mandats par les conseillères régionales par parti et par sexe (avant les élections de mars 2004), dans une logique performative

[34] Ce cumul moindre des candidats de droite s'explique notamment par les canaux d'accès à l'éligibilité. En effet, si l'engagement syndical représente une forme d'accès courante à l'arène politique pour les hommes socialistes (avec une carrière politique ascendante), la réussite professionnelle représente une importante forme d'accès à l'éligibilité pour les hommes de droite. Cette forme d'accès permet aux hommes de droite d'accéder à des fonctions politiques « *importantes* » sans devoir passer par les différentes phases électorales en « *vigueur* » à droite.

[35] Si la comparaison des taux tend à montrer un cumul de mandats plus important au sein des partis de droite, la conversion en chiffres absolus montre au contraire que les conseillers régionaux picto-charentais, indifféremment des étiquettes partisanes, cumulent dans des proportions similaires.

A l'instar des PCS, où l'appartenance des femmes à la catégorie des « *sans activité* » relevait d'une conception politique genrée, on pouvait supposer que le cumul de mandats était une « *affaire d'hommes* ». Longtemps « *spécificité masculine* », avec la mise en application de la parité, le cumul n'est désormais plus l'apanage des hommes. Au regard des fonctions électives exercées par les élu-e-s, on assiste en effet à une homogénéisation de la pratique du cumul.

Logique performative :

Si on compare les candidates régionales femmes, à panel identique, et en prenant comme base les élues du PS le cumul semble être sensiblement plus important chez les candidates de droite dans la mesure où ce sont 25% des candidates UMP/UDF picto-charentaises (trois candidates sur douze) qui exerçaient une double fonction élective à la veille des régionales contre 8,3% des socialistes (une candidate sur douze). En Aquitaine, ce, sont 16,2% des candidates UMP/UDF qui cumulent contre 18,2% des élues socialistes. On note toutefois qu'ici aussi, les différences introduites par l'élection tendent à s'estomper. Ainsi, si on se réfère cependant aux chiffres absolus, on se rend compte que le nombre de candidates qui cumulent est identique : à échelle maximale, dans chacun des camps politiques, quatre candidates exercent une double charge électorale. Avec une démarche identique, mais en établissant cette fois la comparaison à partir du nombre de femmes élues de l'UMP/UDF, on observe des critères d'éligibilité renforcés pour les élues UMP/UDF. Ainsi, ce sont 44,4% d'entre elles qui cumulent contre 27,3% de leurs homologues socialistes. La comparaison en chiffres absolus invite encore une fois à la prudence : ce sont quatre des neuf conseillers régionales UMP/UDF qui cumulent contre trois des onze conseillères socialistes, soit des rapports quasi-similaires.

L'exercice de plusieurs fonctions électives caractérise aussi une minorité de candidates aux élections régionales de mars 2004. Le chiffre en progression par rapport aux élections précédentes – indiquant ainsi qu'on assiste à une homogénéisation du cumul des mandats – doit toutefois être relativisé. Avec un peu plus de 31% des conseillères d'Aquitaine et 12,5% des conseillères picto-charentaises (soit une conseillère socialiste et une conseillère de droite) qui cumulent contre respectivement 54,2% et 40,4% de leurs homologues masculins, les conseillères régionales ne peuvent prétendre aux mêmes rôles que leurs collègues masculins, plus fréquemment multi-positionnés. Si le cumul des mandats n'est plus sexué, les conseillères régionales restent limitées, au bon vouloir des leaders, dans leurs postures de rôles. Par ailleurs, l'augmentation en début de listes socialiste en Aquitaine et UMP/UDF en Poitou-Charentes de candidates « *sans mandat* » – alors qu'existent en seconde partie de liste des candidates qui cumulent – renforce l'idée selon laquelle il existe une deuxième forme

d'éligibilité, relationnelle. Le fait d'être une femme, n'ayant pas ou peu de ressources politico-structurelles devient alors une ressource en soi.

C.1.2 Un cumul masculin presque toujours plus prestigieux que le cumul féminin.

En observant les formes de cumuls de mandats dans les deux Régions, on se rend compte que c'est la charge régionale qui est principalement conjuguée ou cumulée à d'autres fonctions électives. En Poitou-Charentes, les deux seules conseillères à exercer plusieurs mandats siègent à la fois au conseil régional et au niveau de la commune (la conseillère de droite est adjointe tandis que la conseillère socialiste est conseillère municipale). Sur la moitié de conseillers régionaux qui cumulent, indifféremment de la variable partisane ou même de sexe, la totalité d'entre eux cumulent la fonction régionale avec une autre fonction[36] : chez les candidats de droite de cette région, le mandat régional est allié avec le mandat de maire. Le couple « *mandat régional/ mandat municipal* » est quant à lui à la base de la recette des candidat-e-s socialistes.

En Aquitaine, l'exercice de la fonction régionale dans l'ancienne mandature est aussi un atout important : sur les 28 conseillers régionaux qui cumulent (soit pratiquement 33% des conseillers régionaux des trois principaux partis qui exercent plusieurs fonctions électives) 24 étaient déjà conseillers régionaux dans la mandature précédente (soit quasiment 86%). A la différence de Poitou-Charentes, avec neuf formes de cumuls, les formes de cumuls sont néanmoins plus variées. La fonction régionale, toujours à la base des différentes formes de cumuls socialistes, ne remporte pas le même succès à droite où un peu plus de 36% des futur-e-s élu-e-s ne siégeaient pas à la Région avant ces élections. Chez les hommes de droite aquitain, les formes « *mandat régional/ maire* » et « *mandat régional/adjoint* » sont les plus fréquemment investies (57%). Ces formes de cumuls sont aussi les plus courantes chez les

[36] Comme l'avait déjà démontré la partie précédente relative au pouvoir mayoral, la charge de maire constitue aussi une ressource importante puisqu'ils sont quatre sur dix à être premier magistrat. Il est plus particulièrement un des critères d'éligibilité masculins de droite puisque trois des quatre conseillers sont issus des rangs de l'UMP/UDF. Le deuxième profil type, qui correspond à la situation de quatre des dix conseillers régionaux, conjugue le mandat régional à celui de conseiller municipal. Ce modèle peut être considéré comme socialiste dans la mesure où il concerne deux conseillers et une conseillère socialistes. Enfin, à la veille des élections, une conseillère régionale UMP/UDF et un conseiller régional socialiste exercent simultanément la fonction régionale et celle d'adjoint-e- municipal-e-.

hommes socialistes aquitains : ils sont 38,5% à être « *conseillers régionaux sortants et maires* », presque 15,5% à être « *conseillers régionaux et adjoints* », ou « conseillers régionaux et conseillers municipaux » ou encore « *conseillers régionaux et conseillers généraux* ». Le cumul féminin socialiste de cette région suit également cette tendance avec la moitié d'entre elles qui conjuguent avant ces élections les fonctions électives de « *conseillères régionales et conseillères municipales* ». Seules les formes empruntées par les conseillères de droite d'Aquitaine dénotent un peu dans ce « *concert* » des cumuls de mandats. Si deux des quatre élues qui exercent plusieurs fonctions électives siègent déjà à la Région avant mars 2004, on note en effet que les deux autres candidates cumulent le mandat mayoral avec celui de conseillère générale. Numériquement faible, ce cumul atypique signale la difficulté à gravir les différents échelons électifs quand on est une femme, de droite, en Aquitaine. Une nouvelle fois, on voit bien que cette catégorie de candidates doit non seulement sacrifier aux profils des hommes politiques, mais dans bien des cas faire « *mieux qu'eux* ». « *Le handicap* » que représente leur identité de Femme doit être toujours surcompensé par d'autres ressources.

Si avec la mise en application de la parité les femmes commencent à cumuler, ce cumul est encore numériquement moins important et surtout moins prestigieux que celui des hommes. Qui plus est, inversement au panel des hommes, le nombre de candidates exerçant plusieurs fonctions électives augmente avec l'élargissement du panel. Les femmes exerçant une fonction élective ou néophytes en politique ont donc parfois été préférées dans les premières parties de listes à des femmes exerçant plusieurs fonctions électives.

C.2 La parité, accélérateur de carrière

Les mandats, « *ressources politico-structurelles* » par excellence, doivent toutefois être compris à deux niveaux. Si les fonctions électives détenues représentent une ressource élective directe, l'impact des fonctions électives *anciennement* détenues par les candidat-e-s n'est pas à négliger : l'absence de fonction élective n'est pas nécessairement synonyme d'inexpérience. En mars 2004, certains candidats hommes en position éligible n'exerçaient ainsi aucune fonction élective. Cette absence de mandats, loin de révéler une première élection, correspondait au contraire à une défaite récente à un autre échelon territorial (généralement à l'échelon communal en mars 2001 ou à l'échelon cantonal avec les élections

cantonales partielles de mars 2001). Si statistiquement cette absence de mandats à la même signification que celle des candidat-e-s étiqueté-e-s « *société civile* », les postures de rôles qui découlent de l'un ou de l'autre des situations sont loin d'être identiques. Si les fonctions électives exercées en mars 2004 représentent un indice important de l'implantation locale des candidat-e-s, l'influence de ces dernier-e-s dans la configuration régionale se mesure aussi à partir de leurs parcours politiques. Cet « *album de photos* » retraçant les différentes étapes électives permet de dater les entrées dans la carrière politique et d'en suivre les processus. De ce second niveau d'analyse, il ressort que, à l'exception des conseiller-e-s régionaux/ales UMP/UDF d'Aquitaine, la parité agit comme vecteur d'ascension politique. Les femmes n'ayant pas l'apanage de l'ascension politique dans les enceintes régionales, on peut considérer que la Région demeure une institution jeune permettant le renouvellement.

L'historique des mandats : révélateur dans le temps et dans l'espace de la notoriété des futur-e-s conseillères et conseillers régionaux.

Chez les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes.

Quatre des onze conseillères régionales picto-charentaises ont débuté avec ce mandat régional, dont trois en 2004 (l'autre en 1998). Deux autres ont été élues maire et conseillère municipale pour la première fois en 2001 avant de devenir conseillères régionales en 2004. Au total, ce sont donc six des onze conseillères socialistes de Poitou-Charentes (soit 54,6%) qui sont entrées en politique en 2001 (ou après) et qui siègent aujourd'hui à la Région.

Même constat en Aquitaine où sur les 21 conseillères régionales, huit ne détenaient aucune fonction élective avant leur entrée dans l'institution régionale. La parité semble ici avoir agi comme un propulseur de carrière puisque sur ces huit conseillères, huit entrent en politique en mars 2004 (contre 2 en 1998). Enfin, six des 21 conseillères régionales entrées en politique à la faveur des élections municipales de 2001 accèdent à l'institution régionale en mars 2004. Au total, ce sont donc douze des 21 conseillères régionales qui ne détenaient pas de mandat avant la première mise en application de la parité en 2001 (soit légèrement plus de 57%).

Les hommes socialistes d'Aquitaine : sur les 24 conseillers régionaux, ils sont six élus à entrer directement en politique à la faveur des élections de 2004. Un conseiller dispose d'une expérience politique récente avec son premier mandat de maire qui date de 2001. Il faut noter que deux autres conseillers ont commencé leur carrière politique par un mandat régional (en 1992 et 1998). Tous les autres conseillers régionaux ont débuté leur carrière politique par un mandat de conseiller général (trois d'entre eux), de maire (trois d'entre eux sans compter le conseiller élu en 2001) ou de conseiller municipal (neuf d'entre eux). Au total, ce sont 25% des conseillers socialistes d'Aquitaine qui, ayant fait leur entrée politique en 2001, siègent au conseil régional après 2004.

Les hommes socialistes de Poitou-Charentes : pour deux des dix conseillers régionaux, l'élection régionale de 2004 constitue l'exercice d'un premier mandat. Un conseiller municipal élu pour la première fois en 2001 devient conseiller régional en 2004, trois autres conseillers après respectivement deux mandats de conseiller général (dont la première élection

a lieu en 1998), de maire (1995-), et député-maire (1997-) accèdent à la fonction de conseiller régional, trois autres après deux-trois mandats « *adjoint-maire* » deviennent finalement conseillers régionaux lors des dernières élections, tandis qu'un conseiller régional élu pour la première fois conseiller municipal en 1979 doit attendre mars 2004 pour siéger à la Région. Au total, ce sont 30% des conseillers socialistes hommes de Poitou-Charentes qui ont commencé la politique en 2001 (ou après) et qui sont aujourd'hui conseillers régionaux.

Chez les conseiller-e-s régionaux/ales de droite.

En Aquitaine tout d'abord. Parmi les neuf conseillères de droite, une seule accède à la charge régionale directement en 2004, alors que deux autres sont investies en politique à la faveur de la parité municipale de 2001. Toutes les autres conseillères ont fait au moins deux mandats (généralement des mandats de maires et d'adjointes) avant d'être élues au conseil régional d'Aquitaine. Au total, ce sont donc un peu plus de 33% de ces conseillères qui ont débuté leur carrière politique à partir de 2001. Ce chiffre contraste avec celui des autres conseillères régionales. En fait, il est la traduction de modalités de sélection différenciées où les conseillères régionales de droite (en Aquitaine) doivent compenser le fait de « *ne pas être nées de sexe masculin* ».

Tous les conseillers régionaux de droite en Aquitaine avaient déjà exercé une fonction élective avant 2001. La mise en application de la parité n'a donc pas d'incidence sur leur carrière politique. Au contraire, plus d'un quart d'entre eux exercent leur premier mandat de conseiller régional après les élections de mars 2004. On note enfin que, quelle que soit leur date d'entrée, le mandat régional constitue souvent l'un des premiers mandats exercés. Ainsi, un conseiller régional entre en politique par la porte régionale, tandis que la charge régionale est exercée par trois autres à la suite d'un premier mandat. Cette ascension politique traduit là aussi des modalités d'éligibilité qui viennent récompenser les conseillers de leur réussite professionnelle.

Dans les rangs de la droite de Poitou-Charentes. Sur les sept conseillères régionales, une seule fait son entrée dans la carrière politique avec le mandat régional de mars 2004. Trois autres conseillères sont élues pour la première fois en 2001 (deux adjointes et une maire), une conseillère est élue pour la première fois en 1998 (comme conseillère régionale), tandis que la dernière conseillère débute sa carrière politique comme conseillère municipale en 1983. Après trois mandats de conseillère municipale, elle devient maire en 2001, avant de siéger à la Région en 2004. Au total, ce sont 57% des conseillères poitevines de droite qui exercent leur premier mandat à partir de 2001. Chez les hommes de droite picto-charentais, un seul conseiller débute sa carrière politique en 2004. Deux autres sont élus pour la première fois (maires) en 2001, avant d'accéder à l'institution régionale en 2004. Deux autres conseillers commencent aussi leur carrière politique à l'échelon régional, mais en 1986 pour l'un et en 1992 pour l'autre. Ces mandats servent au contraire de tremplin au mandat de député pour l'un et de maire pour l'autre. Un autre élu exerce deux mandats de maire avant d'être élu conseiller régional en 1998. Enfin, le dernier conseiller régional exerce un double mandat de conseiller général et un double mandat de maire avant d'être élu à la Région en 1985. Au total, ce sont trois des sept conseillers de droite (soit pratiquement 43%) qui, en Poitou-Charentes, sont devenus conseiller régional pour la première fois en 2004 en ayant débuté leur carrière politique en 2001 (ou après). On note une similitude avec les carrières politiques des femmes. Ceci dit, la rapidité de l'ascension sociale n'est pas liée à la mise en application de la parité. Elle n'est que la conséquence des canaux d'entrée : la réussite professionnelle de ces hommes est saluée par une éligibilité politique.

Pour les conseillères régionales – tous partis confondus – de Poitou-Charentes et les conseillères régionales socialistes d'Aquitaine, la mise en application de la parité a fréquemment joué comme un accélérateur de carrière. Ainsi, dans les deux régions, plus de la moitié des conseillères élues en 2004 ont débuté leur carrière politique en 2001 ou n'avaient pas de mandat à l'aube de ces régionales. En Aquitaine, ce sont douze des 21 conseillères régionales socialistes qui ne détenaient pas de mandat avant la première mise en application de la parité en 2001 (soit 57%). En Poitou-Charentes, ce sont six des onze conseillères socialistes (soit 54,5%) qui sont entrées en politique en 2001 (ou après) et qui siègent aujourd'hui à la Région. Enfin, dans les rangs de la droite poitevine, ce sont 57% des conseillères qui exercent leur premier mandat à partir de 2001.

Parce qu'ils sont moins nombreux que les femmes à être nouvellement entrés en politique, on serait tenté de dire que le renouvellement politique des hommes socialistes subit les effets de la parité. Pour autant, cette affirmation doit être aussi nuancée dans le sens où ce sont 25% des conseillers socialistes d'Aquitaine qui, ayant fait leur entrée politique en 2001, siègent au conseil régional après 2004 et 30% des conseillers socialistes hommes de Poitou-Charentes qui ont commencé la politique en 2001 – ou après – et qui sont aujourd'hui conseillers régionaux. Dans une phase de mise en application de la parité où la moitié des sièges doit être réservée à des femmes, ce renouvellement politique d'un quart des élus en Aquitaine et d'un tiers en Poitou-Charentes montre au contraire que l'entrée « *directe* » en politique est toujours possible pour les hommes. Le nombre d'entrées témoigne du renouvellement permis par le niveau régional, pour les hommes et peut-être surtout pour les femmes. Il va ainsi à l'encontre des présentations routinières de la fermeture de la politique. De la même manière, l'injonction au renouvellement semble produire des effets sur les croyances des têtes de listes.

Chez les hommes de droite de Poitou-Charentes, « *l'effet parité* » est plus nuancé : trois des sept conseillers de droite (soit presque 43%) sont devenus conseillers régionaux pour la première fois en 2004 en ayant débuté leur carrière politique en 2001 (ou après). Les canaux d'éligibilité qui privilégient les réussites professionnelles ne sont sans doute pas étrangers à ce renouvellement du personnel politique des hommes de droite. Il ne peut cependant être considéré comme l'unique facteur : En Aquitaine, tous les conseillers régionaux de droite exerçaient en effet déjà une fonction élective avant 2001. C'est le signe d'un cadre des jeux

fermé où les leaderships en lutte préfèrent hiérarchiser les offres d'éligibilité selon la reconnaissance sociale et l'implantation politique de l'individu –l'éligibilité acquise par la réussite professionnelle ne signifie pas nécessairement une éligibilité immédiate à des fonctions prestigieuses –. Enfin, inversement aux groupes des conseillères socialistes ou de droite en Poitou-Charentes, le faible renouvellement du personnel politique des conseillères de droite en Aquitaine atteste une nouvelle fois de la difficulté des femmes de ce groupe de franchir les échelons politiques. Les trois conseillères sur les neuf que compte le groupe (soit un peu plus de 33%) qui débutent leur carrière politique à partir de 2001 soulignent, s'il fallait encore le démontrer, qu'il existe à l'intérieur de ce groupe – encore plus que dans les autres groupes de conseillères – deux stratégies de sélection : les femmes qui font « *aussi bien* » voire « *mieux* » que les hommes et celles dont le profil politico-social renvoie à une répartition sexuée des rôles.

Dans un contexte de crise de la démocratie représentative, la Région est un échelon privilégié pour le renouvellement. En Aquitaine, le rythme de remplacement des élites régionales est au moins en partie à mettre en relation avec l'âge récent de l'institution : la perpétuation d'une élite établie montre une institution qui se stabilise en même temps qu'elle reste ouverte avec une parité qui sert notamment d'accélérateur de carrière pour les femmes et les hommes socialistes et dans une moindre mesure chez les conseiller-e-s régionaux/ales UMP/UDF de Poitou-Charentes. Ce renouvellement, a priori favorable au fonctionnement démocratique de la Région, doit aussi être considéré comme *« une façon de neutraliser le risque de remise en question de l'élite établie par une contre-élite* »[37].

En Poitou-Charentes, le taux de renouvellement chez les socialistes marque d'une part l'arrivée à la tête de l'exécutif d'une nouvelle équipe dirigeante composée de socialistes, communistes et Verts, minoritaires dans la mandature précédente et traduit d'autre part la volonté de Ségolène Royal d'établir une nouvelle élite régionale – redevable à la Présidente – qui facilitera la mise en place de son leadership communicationnel. En Aquitaine, l'entrée récente dans la carrière politique de la majorité des conseillères régionales socialistes, alors même que les sortantes sont « *sorties* », montre comment les leaders départementaux entendent jouer sur le cadre régional et amoindrir le leadership d'Alain Rousset.

[37] Robert Putnam, *The Comparative Study of Political Elites*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1976. p. 65-69.

Section II Des opportunités relationnelles

Si les mandats peuvent constituer une ressource, ils ne sont pas nécessairement la raison principale de l'accès à des positions éligibles. D'autres logiques sociales communes entrent en jeu comme le montrent la forte représentation de femmes « *sans activité* » ou encore celle de « *profanes* ». Si la faiblesse des ressources de ces femmes a pu représenter en soi une ressource avalisée par les faiseurs de liste, comment ces femmes ont-elles pu, à un moment donné, s'extirper du groupe des candidates potentielles ? En deux mots, quel est l'élément différentiel entre ces femmes et les femmes restées dans l'ombre – parce qu'elles étaient, elles *aussi*, faiblement dotées en ressources – ? L'éligibilité relationnelle prend ici tout son sens. Comme le souligne Marc Abélès : « *J'entends par éligibles les individus en qui les membres d'une société locale peuvent se reconnaître des représentants légitimes, et cela ne tient pas uniquement aux qualités et compétences attribuées à ceux-ci. Le processus de reconnaissance porte (…) sur l'affiliation réelle ou présumée de ces individus à l'un ou l'autre des réseaux qui trament la vie politique locale. J'évoque à dessein l'affiliation présumée, car le réseau n'est nullement une réalité figée* »[1]. Deux types d'éligibilité voient alors le jour : celle qui naît suite à une gratification par grappe et celle qui exprime une gratification par le collectif. Il s'agira donc de comprendre quel est le processus qui conduit à une gratification par grappe[2] d'un côté et quel est celui qui octroie une gratification par les groupements.

Méthodologie :

Comment faire entendre qu'il s'agit de régularités tendancielles sans tomber dans la multiplication de monographies ? L'illustration de quelques parcours significatifs a permis de mettre en évidence les régularités tendancielles à l'œuvre. Ce panorama permet à son tour de dresser des profils de candidat-e-s à l'éligibilité relationnelle.

[1] Abélès Marc, *Jours tranquilles en 1989 : ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

[2] Si pour les besoins de l'étude les deux types de gratifications sont envisagés séparément, il est clair que dans la réalité ces derniers sont étroitement mêlés.

A Une gratification par grappe[3]

Parmi les logiques sociales de recrutement, « *l'éligibilité par grappe* », c'est-à-dire la désignation par les leaders départementaux d'un « *proche* » à la candidature de fonctions électives, représente une des formes principales de l'éligibilité relationnelle. Cette éligibilité par grappe s'exprime de deux manières : d'une part, elle peut intervenir par lignages familiaux directs. Dans ce cas, le ou la candidat-e se situe dans l'entourage familial direct d'un leader qui va propulser ce ou cette dernier-e dans la sphère régionale. D'autre part, elle intervient par lignages familiaux indirects. Dans ce dernier cas, les candidat-e-s ne figurent pas dans l'entourage familial du leader à proprement parler. Pourtant, les liens que le candidat entretient avec l'équipe sont suffisamment étroits pour que l'éligibilité du/de la candidat-e lui procure un bénéfice personnel. Deux catégories de personnes disposent de suffisamment de ressources pour pouvoir prétendre imposer une candidature : d'une part les acteurs dont les fonctions électives participent à structurer le leadership territorial, d'autre part les personnes retirées de la vie électorale, mais qui, par leurs fonctions antérieures, conservent une reconnaissance sociale partisane.

A.1 « Epouses de… »

Avec la limitation du cumul de mandats, les élu-e-s ont tendance à désigner certains membres de leur cercle restreint pour briguer d'autres mandats électifs, souvent jugés « *complémentaires* ». En analysant les données biographiques, certaines régularités tendancielles apparaissent. Aussi, les candidates, le plus généralement socialistes, ont un parent, un proche, en position dominante dans le système politique. C'est par exemple le cas de Béatrice Gendreau, 8ième candidate sur la liste socialiste de Dordogne. Sur les plaquettes de présentation de la liste socialiste, elle est présentée comme une « *exploitante agricole du Grand Riberacois* ». Cette candidate en position éligible – et finalement élue – n'exerce pourtant, au moment des élections régionales de mars 2004, aucune fonction élective. Élue en 2004 pour la première fois, elle devient dans la foulée vice-présidente, chargée de l'agriculture. Outre la portée stratégique que représente cette nomination pour le Président de Région, la fulgurance de cette ascension peut surprendre. Ce manque de représentativité

[3] Sadran Pierre, *Op. Cit.*

territoriale est toutefois contrebalancé par la notoriété de son époux, maire de Parcoul (village de Dordogne, composé de 423 habitants) et conseiller général du canton de Riberac. Son éligibilité est avant tout une éligibilité relationnelle[4].

Le cas de cette autre conseillère régionale sortante d'Aquitaine est sensiblement différent. Lors de l'entretien, elle explique : « *Après mon mandat de conseillère municipale à Oradou, j'ai été assistante parlementaire – je me suis mise en disponibilité de mon métier de professeur de technologie –. C'est à partir du moment où j'ai été assistante parlementaire que j'ai adhéré au PS.* [Vous étiez assistante parlementaire de qui ?] *De Marcel Garrouste, qui est devenu mon mari par la suite. Marcel Garrouste qui a fait trois mandats de député au parti socialiste, sur Villeneuve* »[5]. Son conjoint, député pendant trois mandatures, n'exerce, au moment des élections, plus de fonctions électives. Cependant, les têtes de liste de cette section départementale ne disposent que de très faibles ressources personnelles pour pouvoir prétendre jouer ces rôles[6]. Si l'influence des militants (les militants votent en dernière instance la liste composée par les principaux membres de la section) demeure faible face à la reconnaissance sociale du premier fédéral, l'influence d'un ancien député encore prégnante dans la section[7] aurait pu permettre l'invalidation de la liste. Sans imposer directement sa conjointe à une place d'éligible, il contribue à insérer cette dernière en position dominante dans les chaînes d'interdépendances.

Il est parfois délicat de mesurer l'influence de la notoriété du conjoint dans l'éligibilité des candidat-e-s. C'est par exemple le cas de cette candidate, en deuxième position dans la section socialiste de la Vienne. Engagée en politique depuis 1983, elle effectue deux mandats à Châtellerault, aux côtés d'Édith Cresson. Comme elle l'explicite lors de sa présentation, son expérience politique, avec notamment une charge de conseillère régionale dans la mandature précédente, peut lui conférer une place d'éligible : « *Je suis conseillère régionale depuis 1998. Avant j'ai été élue à Châtellerault pendant deux mandats, J'ai également des responsabilités dans le Parti socialiste puisque je suis secrétaire de section du Parti socialiste*

[4] Les ressources dont dispose la candidate amène à considérer son éligibilité sous sa forme relationnelle. Toutefois la PCS représentée (agricultrice) conduit à ne pas stigmatiser les candidates, et à ne pas conclure à une forme unique d'éligibilité. Les formes d'éligibilité ne sont pas antagonistes. Il existe seulement, dans certains cas, une prééminence d'une forme sur l'autre.
[5] Entretien à la Région Aquitaine, le 5 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°27.
[6] Le premier est secrétaire fédéral sans autre fonction élective et le second est conseiller général.
[7] De manière symbolique, il est notamment chargé d'écrire la page « *historique du parti* » sur le site Internet.

de Châtellerault »[8]. Si la lecture de son parcours politique atteste d'un engagement politique déjà ancien, le fait d'être la conjointe du maire de Châtellerault offre sans doute une ressource supplémentaire. Il ne s'agit en aucun cas d'affirmer que son statut marital agit comme un vecteur d'éligibilité, mais tout simplement qu'il contribue à lui assurer une protection, un rempart contre une hypothétique éviction. C'est en ce sens qu'il représente une ressource non négligeable.

Ce soutien du conjoint a sans doute été l'une des ressources principales au maintien en position éligible d'une conseillère régionale socialiste picto-charentaise sortante qui ne figurait pas sur la liste initiale[9]. Le fait d'avoir un conjoint « *député* » a sans doute joué en faveur de la conseillère régionale sortante dans les rapports de force qui ont suivi cette tentative d'éviction. Si ce soutien ne s'explicite pas directement, il se lit à travers le renversement de la première liste, au profit de la liste alternative : « *Parce qu'elle* [Ségolène Royal] *estimait qu'il fallait du renouveau. Je ne sais pas ce que signifie 'du renouveau' pour elle, changement de têtes tout simplement peut-être ? Et sans même s'occuper des gens qui avaient pu travailler, qui avaient vraiment eu une assise militante ou même évaluer le capital politique, elle a décidé de renouveler. Dans ce processus, moi, comme l'essentiel de mes collègues, (puisque je crois qu'on doit être simplement trois ou quatre à être en position éligible sur tous les sortants, c'est très peu) je n'avais pas été choisie. Mais par la suite, les militants de la Charente – qui n'ont absolument pas apprécié que des sortants charentais puissent être évincés comme ça – ont marqué leur mécontentement en proposant une liste alternative à celle souhaitée par Ségolène Royal. Cette liste sur laquelle je suis n°2 a recueilli 64% du vote des militants. Finalement, c'est donc cette autre liste qui a été choisie* »[10].

Enfin, le cas de Béatrice Desaigues mérite que l'on s'y arrête un instant. Conseillère régionale sortante, elle pouvait, au nom de la « *prime aux sortant-e-s* » prétendre à un renouvellement de confiance de la part du parti. Cependant, à l'exception de cette charge régionale, elle ne dispose d'aucune ressource significative. Qui plus est, au regard de l'évincement d'une très grande majorité de conseillères régionales sortantes, son parcours politique ne représente pas

[8] Brigitte Tondusson, entretien réalisé le 27 février 2004, à l'Hôtel de Région de Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°56.
[9] Explications sur cette éviction à la section suivante.
[10] Nicole Bonnefoy, entretien réalisé le 27 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste de la Région Poitou-Charentes, Poitiers. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°55.

une ressource suffisante à son éligibilité. Or, elle est à nouveau candidate dans la section girondine de la liste socialiste, et en position éligible. Dans l'impossibilité d'étayer davantage l'hypothèse de cause à effet qui se dégage de l'affirmation suivante – compte tenu de l'opacité des modalités de sélection –, il n'apparaît toutefois pas tout à fait inconcevable qu'il y ait une relation entre son éligibilité et son mariage – après les élections régionales – avec le premier secrétaire fédéral de la section girondine, Alain Anziani, lui-même conseiller régional sortant, en position éligible sur la liste et finalement élu.

A.2 « Filles de… »

Le lien filial constitue une autre forme d'éligibilité relationnelle. Le père n'exerce pas nécessairement des fonctions électives au moment des élections, mais constitue par son action des « *critères réputationnels* »[11] encore mobilisables par la génération suivante. C'est le cas de Michèle Delaunay, 26ième sur la liste socialiste girondine. Entrée en politique en 2001, elle est élue conseillère municipale d'opposition à Bordeaux. En 2004, elle est simultanément désignée par son parti pour être candidate sur le canton de Bordeaux II et candidate régionale girondine – en position éligible, puis élue – sur la liste socialiste. Médecin, elle bénéficie d'un capital social non négligeable. Pourtant, le parcours professionnel de son père, Gabriel Delaunay, notamment Préfet d'Aquitaine sous l'ère Chaban-Delmas[12], participe certainement à son éligibilité.

Autre exemple, avec la présence de Bénédicte Guibert-Chollet, 2ième au premier tour sur la liste UMP-UDF lot-et-garonnaise. Cette candidate de 52 ans, cadre, encartée à l'UDF n'exerce aucune fonction élective au moment des élections. Ce manque de ressources apparent permet d'envisager une éligibilité relationnelle. Toutefois, le fait que le territoire géographique représenté (Savignac de Duras) corresponde au village dont Paul Chollet est

[11] Les « *critères réputationnels* » sont ici entendus comme une « cooptation d'individus ayant accumulé un capital de notoriété dans un certain champ d'activité ». Philippe Garraud, « *Savoir-faire et mobilisation des croyances dans le métier de maire* », Politix, 5, 1989, p. 11-16.

[12] Gabriel Delaunay fut notamment Préfet de la Gironde, Préfet de la région Aquitaine (1964-1972), Préfet de la région de défense sud-ouest (1964-1972), Préfet honoraire (1972), journaliste chroniqueur à Sud-Ouest et à Ouest-France.

originaire, participait à l'hypothèse d'une éligibilité avant tout relationnelle[13]. Si le nom de famille (« *Chollet* ») et son appartenance politique laissait supposer un lien familial avec Pierre Chollet, ancien « *mentor* » de Jean Dionis du Séjour, tête de liste UDF dans le département, aucune vérification n'a pu être établie. Toutefois, la détention d'un patronyme connu par les électeurs représente une ressource en soi. Au total, ce sont entre 15 et 25% des candidates (tous partis confondus) qui ont acquis une éligibilité via les lignages familiaux directs[14].

B L'importance des lignages familiaux indirects

Les futures conseillères régionales ont parfois eu un accès direct à l'éligibilité grâce à un réseau familial conséquent. « *Femmes de* » ou « *Filles de* », ce type d'éligibilité ne s'importe pas comme un modèle d'éligibilité masculin. Dans la deuxième forme d'éligibilité « *par grappe* », où les lignages familiaux indirects sont activés, les femmes n'ont plus le monopole. Cette éligibilité participe en fait au jeu selon lequel « *dans le domaine politique, la cooptation constitue un mode de recrutement particulier résultant d'une sélection interne et préalable au jeu des mécanismes électoraux qui ne viennent que ratifier ou légitimer un choix antérieur* »[15]. C'est alors la fonction d'attaché-e parlementaire ou d'administratif des candidat-e-s qui ouvre un passe-droit. Les candidat-e-s ne sont pas sélectionné-e-s par rapport à leur profil social, mais parce qu'ils représentent à la fois un gage de complémentarité pour les leaders locaux – complémentarité entre le travail effectué dans la circonscription et les intérêts défendus à la Région – et un renforcement de son leadership pour le député.

B.1 L'appartenance des candidats au réseau

L'importance des réseaux dans le renforcement des positions de pouvoir, notamment des positions de pouvoirs locaux, a été maintes fois soulignée. Philippe Garraud affirme ainsi que

[13] Aucun lien familial précis n'a pour l'instant pu être établi. Toutefois, le fait que le territoire géographique représenté (Savignac de Duras) corresponde au village dont Paul Chollet est originaire, participe à l'hypothèse d'une éligibilité avant tout relationnelle.
[14] En Aquitaine, elles seraient deux conseillères du groupe UMP-UDF et quatre des 22 conseillères socialistes. En Poitou-Charentes, ce seraient au moins deux des sept conseillères régionales de droite, deux des douze conseillères régionales socialistes.
[15] Garraud Philippe, *Op. Cit.*, 1989, p. 66.

les qualités nécessaires d'un élu « *entraînent une capacité à contrôler et à mobiliser des réseaux de sociabilité et de soutien qui permettent de diffuser une représentation de soi et de son action, dans le cadre d'un processus d'échange et de reconnaissance entre les groupes sociaux et leurs représentants d'une part, et les membres du personnel politique d'autre part* »[16]. De cette reconnaissance des réseaux dépend en partie la légitimité des élus et des leaders. Le réseau assoit sa position de pouvoir en intégrant dans son cercle un individu qui gravitait déjà dans les sphères du pouvoir. Bien qu'indirectement intégrés, l'appartenance et les liens qui unissent le candidat aux membres du réseau doivent être anciens.

La benjamine de la région Aquitaine, en huitième position dans la section socialiste de la Gironde, est conseillère municipale d'Eysines et conseillère communautaire depuis 2001[17]. Mais loin de bénéficier d'une explication mono causale, l'éligibilité de cette candidate tient à des ressources qui représentent autant d'attributs pour la candidate dans la course à l'éligibilité. Son ancienne fonction d'attachée parlementaire, son engagement dans le Mouvement de Jeunes Socialistes (MJS) ainsi que son appartenance à un courant minoritaire ne participent alors qu'à un ensemble d'événements circonstanciés, comme l'atteste la présentation que fait le parti de la candidate : « *Son premier job : elle devient l'attachée parlementaire du député du Médoc Pierre Brana, également maire d'Eysines* ». Si l'influence du député-maire est probable, les cumuls de fonctions d'Émilie Coutanceau participent sans doute aux raisons de sa présence sur la liste en positions éligible. La fonction d'attachée parlementaire est de ce point de vue-là une ressource importante pour accéder à l'éligibilité. Ainsi, plusieurs candidates ont pu bénéficier du soutien du député pour lequel elles travaillent ou travaillaient.

C'est aussi le cas de Nicole Bonnefoy, candidate à l'origine d'une liste alternative dans le département de la Charente. Conseillère régionale sortante, sa candidature a, dans un premier temps, été écartée par Ségolène Royal au profit d'une candidate étiquetée « *société civile* ». S'il n'est pas possible de quantifier le soutien dont elle a bénéficié, l'on peut aisément penser

[16] Garraud Philippe, *Profession homme politique, La carrière des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989, p.12.

[17] Proposer une place de conseillère régionale à une conseillère de cette municipalité permet au PS d'offrir une tribune à l'une des villes qui forment la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB). L'écoute accordée aux demandes de la représentante d'Eysines peut être proportionnelle à la loyauté de la municipalité envers le président de la CUB. Le président de la CUB étant Alain Rousset, président de Région sortant et de nouveau tête de liste socialiste.

que l'influence du député dont elle est l'attachée parlementaire – et qui est également son conjoint – a joué ici un rôle important. Dans la IVième circonscription des Pyrénées-Atlantiques, la fonction d'attachée parlementaire du député qui détient un leadership sur toute la partie béarnaise du département (fonction à laquelle il faut ajouter le titre de députée suppléante) a sans doute permis à la candidate en 4ième position sur la liste du département (deuxième candidate), d'être considérée comme une candidate « *indiscutable* ». Elle-même affirme d'ailleurs : « *Vous ne pouvez pas être sur une liste si vous n'avez pas de connaissances de personnalités. Si vous n'êtes pas soutenue par une personne. C'est des courants, des rapports de force au niveau des tendances politiques qui participent à l'éligibilité. C'est comme dans une association : lorsque vous êtes Président, c'est que vous avez été parrainé par quelqu'un…* »[18].

Enfin, Sylviane Allaux, première candidate sur la liste des Pyrénées-Atlantiques, a été attachée parlementaire de Nicole Perry pendant quinze ans. Le site de campagne résumant son parcours politique l'explicite d'ailleurs comme l'une des raisons de sa place d'éligible. Il s'agit ici clairement d'une rétribution donnée à « *une militante de l'ombre* »[19]. S'il ne faut pas réduire les configurations électorales à des luttes d'influence au risque de limiter la compréhension des conditions d'éligibilité, l'influence de Nicole Perry, a contribué à l'obtention d'une place d'éligible pour la nouvelle candidate.

B.2 L'étayage du réseau

Si ce type de soutien semble surtout s'adresser aux femmes, les lignages familiaux indirects ont aussi permis à des candidats dépourvus de fonctions électives (mais intégrés dans des réseaux) de gagner une place d'éligible. Ils le permettent d'autant plus que la forme de recrutement « *en vase clos* » – c'est-à-dire impliquant des interactions préexistantes – favorise les candidatures masculines. Les candidates féminines qui bénéficient de ces lignages familiaux indirects sont alors plus souvent attachées parlementaires. La connaissance du réseau peut être dans certains cas considérée comme réduite ou au moins dépendante du

[18] Conseillère régionale entrante en Aquitaine, conseillère municipale depuis 2001. Entretien réalisé par téléphone le 26 avril 2007 pour les besoins de l'enquête sociologique.
[19] Entretien dans un bar de Bayonne, « *un jour de campagne au marché* », le 21 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°44.

député. Aussi, bien souvent, en même temps que l'étayage du réseau renforce les réseaux locaux, il participe à l'alimentation de l'homosociabilité encore fortement ancrée dans les rouages politiques.

La candidature de Philippe Buisson, 20ième sur la liste socialiste girondine, illustre ce phénomène. Son parcours politico-professionnel – il est notamment chargé de relations publiques auprès du maire de Libourne, Gilbert Mitterrand – et plus sûrement ses ressources relationnelles lui ont permis une place d'éligible. Les réseaux créés par les responsabilités qui incombent au futur conseiller régional ainsi que le soutien du maire ont fortement contribué à l'attribution d'une place éligible.

Il en va de même pour ce candidat de la section socialiste des Landes élu maire en 2001 et nommé vice-président aux Sports en 2004. Si la consécration par les urnes est récente, son engagement politique lui a permis de s'appuyer sur un large réseau, au premier plan duquel on retrouve Henri Emmanuelli. La présentation qui est donnée sur le site web de campagne du parti atteste de cette proximité quasi « *filiale* » : « *Sans être membre d'aucun parti à l'époque, il rencontre des responsables du parti socialiste, dont Henri Emmanuelli. L'amitié qui les lie est décisive. Après avoir travaillé quelque temps au Parlement européen, puis comme chargé de mission au développement économique aux côtés de Jean-Pierre Masseret en Loraine, Stéphane Delpeyrat rejoint le cabinet du président du conseil général des Landes…Henri Emmanuelli. Il reste dans son entourage direct pendant huit ans. Il mène de front une carrière dans la fonction publique locale et un engagement politique à gauche. Attaché territorial, il est directeur de la bibliothèque départementale des Landes, puis directeur de la communauté de communes de Tartas. Parallèlement, il continue de militer dans le mouvement associatif, Sos Racisme, puis s'investit au parti socialiste pour prendre la tête de la fédération des Landes en 1997. Il prend des responsabilités au sein du bureau national du PS pendant trois ans où il est particulièrement chargé de la problématique des inégalités sociales* »[20].

Même constat pour Frédéric Vilcocq, 4ième socialiste dans la section lot-et-garonnaise, chargé de mission au sein du cabinet du maire de Marmande. Bien qu'il soit dépourvu de toute expérience élective avant 2004, son ancienne fonction de directeur de cabinet lui a servi de

[20] Extrait du site Web de campagne du Parti socialiste aquitain. http://www.aquitaine-rousset.net.

passerelle pour passer de la sphère politico-administrative à la sphère politique. Ces quelques exemples montrent la régularité du modèle. Ces candidats au fort capital scolaire entrent en politique comme cadres administratifs, gravitent dans l'entourage proche des leaders locaux, s'immiscent dans leur premier cercle, jusqu'à devenir incontournables.

Dans le même temps, ces derniers, dans un perpétuel souci de consolidation de leur leadership, cherchent à positionner des fidèles à différents échelons politiques. Profitant de l'opportunité offerte par les modalités de sélection des candidat-e-s régionaux, les leaders placent alors leurs collaborateurs « f*idèles* » dans des positions éligibles. Cette appartenance au premier cercle permet aux futurs conseillers régionaux de ne pas être simplement « *subordonnés* » au leader. Il s'établit une véritable relation de confiance : dans des positions d'interdépendances inférieures, il s'instaure une négociation permanente entre les deux acteurs, afin de parvenir à une stratégie commune, à même de servir les intérêts des deux parties. Si certaines femmes ont également bénéficié d'une gratification par le collectif, le cadre dans lequel elles se trouvent en situation d'interactions avec les leaders ne leur offre pas aussi systématiquement des postures de rôles similaires.

B.3 Le réseau et l'après-élection

Depuis Talcot Parsons[21], on oppose généralement les justifications fondées sur la performance (*achievement*), c'est-à-dire sur des caractéristiques acquises par l'individu[22], à celles fondées sur des caractéristiques attribuées ou héritées (*ascrebed*) qui sont indépendantes des qualités personnelles de l'individu[23]. Cette distinction n'est pas sans incidence sur les interactions

[21]Talcott Parsons, *The Structure of Social Action,* New York, McGraw-Hill, 1937. *Essays in Sociological Theory, Pure and Applied*, New York, The Free Press, 1949, 2e éd. augmentée en 1954. Talcott Parsons, *The Social System*, New York, The Free Press, 1951. *Toward a General Theory of Action* (en collaboration), Cambridge, Harvard University Press, 1957. Talcott Parsons, *Structure and Process in Modern Societies,* New York, The Free Press, 1960. Talcott Parsons, *Sociological Theory and Modern Society,* New York, The Free Press, 1967. *Politics and Social Structure,* New York, The Free Press, 1969. *The System of Modern Societies,* Englewood Cliffs, N.J. Prentice-Hall, 1971.

[22] Les têtes de liste ont aussi ouvert les listes à des réseaux sociaux. En Dordogne par exemple, le PS a choisi de positionner à la deuxième place de la liste une candidate non encartée, représentante d'un milieu social. Par cette candidature, le leadership départemental entretient ainsi des connexions avec une partie des réseaux sociaux de son territoire. Cependant, le type de réseau choisi (réseau social) doit être analysé relativement aux compétences détenues par chacune des institutions. Les compétences départementales ont essentiellement trait au social. Le président socialiste du Conseil général de la Dordogne dispose d'ailleurs de nombreuses fonctions (électives ou honorifiques) qui l'amènent à avoir des liens réguliers avec les représentants du secteur social.

[23] Jacques Coenen-Huther, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004. p. 25-26.

futures entre les conseiller-e-s régionaux/ales. Dans le cas des justifications fondées sur des caractéristiques attribuées ou héritées, on assistera à des phénomènes d'imitation ou de rejet, sans pour autant que cela puisse se traduire par de véritables stratégies d'insertion. A contrario, lorsque la justification est assurée par une caractéristique acquise, les conditions d'accès à l'élite par voie d'imitation existent (au moins en théorie) : « *Une dynamique se crée entre les stratégies de l'élite établie et celles des candidates à l'admission dans l'élite* »[24]. L'intégration est alors conditionnée par la volonté d'intégration de l'élite établie. Si cette dernière est encline à intégrer ce qui constituait avant les élections la « *sous-élite* », le phénomène d'imitation doit se traduire à plus ou moins long terme par une intégration de cette « *sous-élite* » en élite établie. Au contraire, si les membres de l'élite établie aspirent à l'exclusivisme, l'intégration des candidat-e-s de la « *sous-élite* » sera dépendante des liens qu'ils entretiennent avec les individus qui composent l'élite établie. Or, dans cette dialectique subtile, les candidat-e-s ayant des relations de confiance et des intérêts personnels partagés avec l'élite établie disposent de ressources plus importantes que les candidat-e-s dépourvu-e-s de ressources personnelles, au capital relationnel faible. L'interconnaissance est donc, a priori, un gage supplémentaire d'appartenir à l'élite établie. Encore faut-il que les leaders qui appuient directement les candidat-e-s dans la période de campagne électorale puissent influer sur le cadre régional après les élections.

[24] Jacques Coenen-Huther, *Ibid.*

CONCLUSION

La mise en application de la parité aux échelons régionaux en 2004 n'affecte pas seulement le changement mécanique des assemblées ; elle joue, *aussi* et peut-être *avant tout*, sur la sélection des candidat-e-s. Dans ce qui reste alors essentiellement un enjeu interne aux organisations partisanes, l'attribution de postes électifs[1] récompense les engagements partisans. Or, en diminuant le nombre de postes réservés aux hommes, la parité a réduit ce type d'usage partisan lors de la fabrication des listes. Les prises de positions sur la parité cèdent souvent le pas aux prises de décisions pragmatiques[2]. Les têtes de listes ont parfois eu tendance à user de la parité à des fins stratégiques : les principes d'équilibres ont été détournés au profit de la tête de liste et/ou de l'élite établie en Aquitaine. En Poitou-Charentes, dans une Région où le leadership socialiste reste à construire, la composition de la liste conduite par Ségolène Royal a aussi été l'occasion de voir s'affronter les « *capitaux individuels* » détenus par la future Présidente aux « *capitaux collectifs* » détenus par des militant-e-s locaux dépourvu-e-s de ressources personnelles suffisamment forte pour pouvoir s'imposer. Dans les deux régions, la sélection des candidat-e-s devient un espace de lutte interne aux partis pour la structuration des élites de l'après-élection.

En ce sens, les canaux d'accès à l'éligibilité sont fonction de la configuration locale. Ils reposent d'une part sur la structuration même du parti et d'autre part sur une alchimie entre ressources individuelles et collectives. Malgré le principe des listes « *chabada* », les professionnels de la politique restent irrémédiablement le produit d'une sélection sociale drastique[3]. Toutefois, dans les partis de droite et le parti socialiste aquitain avec l'existence d'élites établies, les relations sociales et les réseaux prévalent parfois sur les ressources individuelles des candidat-e-s. Les faiseurs de listes ont par ailleurs fait usage stratégique de la parité en promouvant au sein des listes des candidates alliant régulièrement les qualités de femmes et de « *profanes* » et/ou représentant des vertus traditionnellement admises comme

[1] Daniel Gaxie, *Ibid*, 1977.
[2] Catherine Achin et Alii, *Ibid*.
[3] Jacques Lagroye, *On ne subit pas son rôle*, Politix, n°38, 1997. Daniel Gaxie, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 1993. Michel Offerlé, *La profession politique*, Paris, Belin, 1999. Catherine Achin et Alii, *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

« *féminines* ». A l'homosociabilité forte des générations de candidats les plus établis, se substitue cependant une génération issue de nouveaux modes de recrutement (voie administrative et/ou l'élévation aux postes de responsabilité par les études dans les Grandes Ecoles), signe d'un changement et d'un renouvellement possible dans la structuration même du cadre régional.

La sélection présentée comme « *intouchable* » parce qu'effectuée par une élite institutionnelle à droite et « *démocratique* » à gauche est alors un rituel de passage qui vise à légitimer les rôles assignés aux candidat-e-s. Alors que tous les travaux sur les femmes en politique soulignaient jusqu'à présent la nécessité pour les femmes de « *surcompenser le fait de ne pas être née de sexe masculin* »[4], avec la mise en application de la parité, on assiste à une constitution d'une nouvelle identité stratégique en politique[5] : celle de l'élue[6].

[4] Mariette Sineau, *Profession, femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 209-210.
[5] Annie Collovald, « *Identités stratégiques* », *in* Actes de la recherche en Sciences sociales, 73, 1988.
[6] Catherine Achin et Alii, *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

PARTIE II : DEVENIR, ÊTRE ET RESTER ELU-E- REGIONAL-E-

Le sort de la réforme paritaire s'étant d'abord joué dans l'ordre des représentations plutôt que dans l'ordre politique, les faiseurs de liste ont eu tendance à recruter des hommes et surtout des femmes jeunes, moins encartées, régulièrement issues du monde associatif, davantage sans profession et/ou dépourvu-e-s de ressources politiques personnelles[1]. Imposée par les discours sur la crise de la représentation, cette promotion des candidat-e-s « *profanes* » et la disqualification des ressources partisanes qui s'en suit, projettent sur le devant de la scène électorale des candidat-e-s inexpériementé-e-s. Une manière pour les leaders départementaux en Aquitaine et Ségolène Royal en Poitou-Charentes d'endosser le rôle de l'élu-e- proche de ses concitoyens, pragmatique et tourné-e- vers les enjeux quotidiens. Hier interdites d'accès parce-que « *vues comme différentes et illégitimes* »[2], en 2004, c'est désormais parce qu'elles sont différentes que leur entrée sur la scène électorale est légitime[3] et recherchée.

En période électorale, ces candidat-e-s « *profanes* », qui sont le plus souvent des candidates font de leurs caractéristiques sociales des ressources personnelles dont elles savent user. Sur la scène politique, devant l'électorat, ce retour du stigmate sert à se démarquer des concurrent-e-s/colistier-e-s[4], perçus comme des professionnel-le-s de la politique ou à minima comme des individus engagés dans les organes partisans. Dans cet espace/temps particulier que représente la campagne électorale où les leaders avaient assigné aux « *société civile* » le rôle de réenchanter la sphère politique, les candidat-e-s partisans suiveurs ont été contraints, *bon gré mal gré*, d'accorder « *une place* » à leurs nouveaux/nouvelles colistier-e-s. Ne maîtrisant pas les règles du jeu politique, les candidat-e-s dite-e-s « *société civile*» ne cernent pas la temporalité de cette mise en scène, d'autant plus que dans le cadre d'une interaction, tout acteur dont les « *attributs personnels sont connus ou visibles peut trouver normal et moralement justifié qu'on l'aide à se garder une certaine face* »[5]. Ils/elles ne voient donc pas que la (re)connaissance de leurs ressources personnelles de « *profanes* » et la nature conventionnelle de leur rencontre avec les candidat-e-s suiveurs tend à limiter les lignes d'action, autrement dit les faces auxquelles elles pourront prétendre par la suite. Le « *silence* » publique des autres conseiller-e-s régionaux/ales suiveurs participe à une division du travail de définition de la situation. En campagne électorale, la stratégie partisane attend « *de chacun*

[1] Catherine Achin, *Ibid.* p. 62.
[2] Mariette Sineau, *Ibid*.
[3] Catherine Achin, *Ibid*.
[4] Catherine Achin, *Ibid*.
[5] Erving Goffman, *Les rites de l'interaction*, Paris, Les Éditons de Minuit, 1974.

des participants qu'il réprime ses sentiments profonds immédiats pour exprimer une vue de la situation qu'il pense acceptable, au moins provisoirement, par ses interlocuteurs »[6]. Les « *déclarations qui font référence à des valeurs auxquelles toutes les personnes présentes se sentent tenues de rendre hommage* »[7] se substituent aux attentes personnelles.

Valorisée dans l'entre-soi des coulisses, la ressource partisane cède la place aux valeurs de proximité et de concrétude sur la scène électorale. Les acteurs se situent alors dans un « *modus vivendi interactionnel* », un « *consensus temporaire* » dans lequel l'établissement de la définition de la situation « *n'implique pas tant que l'on s'accorde sur le réel que sur la question de savoir qui est en droit de parler de quoi* »[8]. Dans ces conditions, les « *sociétés civiles* » n'ont pas d'autre alternative : devenir candidat-e régional-e-, c'est avant tout se placer, *se mettre en situation*, dans un cadre aux contours préalablement défini par les attributs sociaux. Mais le genre est une ressource fragile en politique. Et pendant la campagne électorale, sous une apparente « *liberté* » dans les lignes d'action, les jeux sont limités, voire contrôlés. La ressource de genre peut se retourner contre celles qui en jouent[9]. Si l'identité de femme reste un atout en Poitou-Charentes, en Aquitaine, les candidates encartées sont prises dans un double jeu : soit elles acceptent d'user de leur identité de femme au risque de la stigmatisation dans une phase post-électorale, soit elles refusent cette rhétorique, se privant du même coup de ressource rare[10]. En fait, comme le montre la première phase de mandature, tout dépend des configurations régionales et des ressources personnelles des leaders.

Après le deuxième tour des élections régionales de mars 2004, 21 des 22 Régions françaises sont désormais dirigées par une majorité de gauche : le Président d'Aquitaine retrouve son siège à la Région, tandis que Ségolène Royal est la seule femme élue à la Présidence d'une Région française après les élections de mars 2004[11]. En Poitou-Charentes, fief de Jean-Pierre Raffarin, comme en Aquitaine contre Xavier Darcos, les nouveaux Président-e-s l'emportent avec plus de vingt points d'avance sur leurs principaux concurrents. Ce large succès limite les

[6] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi, Paris, Les Editions de Minuit, 1973*, p. 18.
[7] Erving Goffman, *Ibid*, p. 18.
[8] Erving Goffman, *Ibid*. p. 18-19.
[9] Catherine Achin, *Ibid*.
[10] Sandrine Lévêque, *La féminité dépassée*, Revue française de science politique, 55 (3).
[11] On assiste ici à une régression dans la mesure où deux femmes (Élisabeth Morin en Poitou-Charentes et Anne-Marie Comparini en Rhône-Alpes) présidaient des Régions dans la mandature précédente.

capacités de critiques à l'intérieur de leurs équipes. Les victoires socialistes donnant aux Président-e-s de Région l'opportunité de réajuster le cadre, c'est le moment pour ces dernier-e-s de procéder à des transactions avec les « *suiveurs* » dans le but de renforcer leur leadership. On assiste à la structuration des cadres régionaux. Avec l'attribution des responsabilités, les cartes sont, au moins partiellement, redistribuées entre les leaders, les nouveaux/nouvelles conseiller-e-s régionaux, et les ancien-ne-s.

Si la contrainte législative a imposé aux partis une composition des listes « *chabada* », elle ne dit par ailleurs rien sur la composition des exécutifs. Libres de respecter l'esprit paritaire ou pas, les Président-e-s de Région disposent là d'un véritable dispositif de structuration des rôles. Véritable levier dans le dispositif régional, la nomination des vice-présidences, par le biais de cette attribution ou destitution de responsabilités, a le pouvoir d'affirmer ou d'infirmer les postures de rôles initialement adoptées. Elle représente en ce sens un réel enjeu d'actualisation des rôles des nouveaux conseiller-e-s régionaux/ales. C'est à partir de l'information qu'il/elle détient initialement sur ses interlocuteurs que les Président-e-s de Région vont entreprendre de redéfinir *« la situation et tracer l'esquisse d'une réponse* »[12]. En Aquitaine, Alain Rousset, privé de transaction durant la campagne électorale va s'appuyer sur des « *fidèles* » et des conseiller-e-s régionaux/ales dépourvu-e-s de ressources personnelles pour structurer son leadership terrien. En Poitou-Charentes, bien que disposant de ressources personnelles suffisantes mais consciente qu'aucune domination politique ne peut reposer sur la force, Ségolène Royal entre en tractation avec les conseiller-e-s régionaux/ales suiveurs partisans. *In fine*, le processus d'entrée dans le rôle dépend de la capacité des acteurs à peser sur le cadre, capacité elle-même dépendante des configurations régionales et des leaderships en place.

Si les mises en récit sonnent la fin de la parenthèse enchantée (Chapitre I), la campagne électorale se marque bien par une division du travail avec une promotion de la « *société civile* » par l'intermédiaire des femmes « *profanes* » entraînant une disqualification publique des ressources partisanes (Chapitre II). Les victoires socialistes, dans des degrés moindres, conduisent à une nouvelle prise en considération des qualités partisanes. La structuration des rôles est alors marquée par une renégociation des soutiens entre leaders et conseiller-e-s

[12] Erving Goffman, *Ibid*. p. 19.

suiveurs (Chapitre III). La normalisation des rôles, avec notamment une normalisation du répertoire des nouveaux/nouvelles conseiller-e-s régionaux, a conduit à des tensions de cadre et des applications situées de la réforme paritaire dans les Régions : les rapports se crispent entre les leaders départementaux hommes en Aquitaine et une partie des conseillères régionales tandis que la personne de Ségolène Royal cristallise les tensions en Poitou-Charentes (Chapitre IV). Dans la phase d'installation, et dans un souci de « *sauver leur face* », les conseiller-e-s régionaux/ales « *outsiders* » opèrent un recadrage public (Chapitre V).

Questions de méthodologie

Trois principales étapes ont jalonné l'enquête sur l'entrée et l'installation dans les rôles régionaux. La phase de structuration des rôles est comprise comme la phase d'apprentissage des manières de faire, d'être et de dire des conseiller-e-s régionaux/ales dans l'enceinte régionale. Ces manières d'être et de dire sont en même temps relatives aux rôles et responsabilités dévolus à chacun-e- des conseiller-e-s régionaux/ales. En ce sens, la phase d'installation est fondamentalement liée aux configurations régionalisées et aux leaderships en place. Elle débute au moment de l'élection et se poursuit durant toute une année marquée par l'observation du fonctionnement de l'institution (début 2004 – début 2005). Elle correspond à une phase de « *bornage* » des différentes facettes de rôles possibles. Quelle est la marge de manœuvre des Président-e-s nouvellement élu-e-s d'une part et d'autre part quelle est celle des conseiller-e-s régionaux/ales au moment de leur entrée dans la fonction d'élu-e-s régionaux/ales ? Concrètement, les nominations de vice-présidence ont été évaluées en fonction d'une part des ressources politiques des nouvelles et nouveaux élus et d'autre part en fonction des attentes des ancien-ne-s candidat-e-s. Les thématiques des vice-présidences et leur attribution ont aussi été analysées.

La phase de routinisation est considérée à son tour comme la mise en place « *d'automatismes* » relatifs aux règles, codes, normes et valeurs qui prévalent dans l'Institution. Cette mise en place de la « *routine* » intervient donc après la structuration des rôles où les acteurs prennent en quelque sorte leurs marques (début 2005 – début 2006). Le suivi d'assemblées plénières dans les deux régions, de commissions permanentes en Poitou-Charentes et une série d'entretiens ont rythmé cette recherche. De manière pratique, en Aquitaine, il s'est agi de tester la permanence de la convention passée entre les candidats leaders et les candidates « *société civile* » ; en Poitou-Charentes, l'étude s'est portée sur la résurgence des tensions nées pendant la campagne.
La phase d'installation (début 2006 à la fin de cette mandature) se situe quant à elle, à la suite de l'apprentissage des rôles, de l'incorporation des règles et des usages de l'institution. Elle est le moment de consécration de l'élu-e- dans son rôle. En fonction de ses ressources politiques – responsabilités exercées au sein du Conseil régional, fonctions électives exercées dans les autres échelons, soutiens de leaders – le/la Conseiller-e- régional-e- est autorisé-e- à élargir ses facettes de rôles d'une part et à se présenter (ou pas) à d'autres fonctions électives d'autre part. Par là, il/elle consolide ou affaiblit ses positions d'élu-e- régional-e-, souvent circonscrit-e- au cadre régional. La phase d'installation intervient donc majoritairement au moment de prochaines échéances électorales où les conseiller-e-s régionaux/ales sont susceptibles d'être candidat-e-s. Si des entretiens ont été effectués en 2006 dans les deux régions et en 2007 en Poitou-Charentes, la fin de la mandature a davantage pris en compte les comptes-rendus d'assemblée plénière, le compte-rendu par la PQR des activités régionales ainsi que les échéances électorales (et donc les fonctions électives nouvellement détenues) comme support de recherche.

CHAPITRE I : LA FIN DE LA PARENTHESE ENCHANTEE[13]

Quelle que soit la nature des raisons qui ont incité les candidat-e-s régionaux/ales à déposer leur candidature pour figurer sur les listes partisanes des élections régionales de mars 2004, à cette époque, les candidat-e-s régionaux/ales sont tou-te-s mu-e-s par un même objectif : le triomphe de leur équipe. Ce dernier représente en effet une condition sine qua non à l'exécution du programme investi par tou-te-s et à la réalisation des desseins de chacun-e-. Dans un souci d'optimisation des chances de victoire, les candidat-e-s vont établir une entente à même de garantir à l'équipe le maximum de cohésion. Les acteurs sont dans une situation d' « *équipe de représentation* », c'est-à-dire que l'ensemble des acteurs coopèrent « *à la mise en scène d'une routine particulière* »[14].

En période électorale, cette mise en scène se constitue devant le public à partir d'un désaccord commun de l'équipe envers les autres formations en présence, désaccord qui trouve son point d'orgue dans la composition des programmes. Un second principe réside quant à lui dans un accord commun à l'équipe sur les modifications intervenues qui bouleversent les contours du cadre dans lequel évoluent les acteurs. De ce point de vue là, la mise en application de la parité apparaît dans les récits des acteurs comme un « *non évènement* ». Qui plus est, l'adoption de la loi a rendu impossible, au sein d'une « *équipe en représentation* », les critiques publiques sur la parité. Cependant, au cours des entretiens, deux niveaux de réalités se font face : l' « *équipe de représentation* », c'est-à-dire l'ensemble des participant-e-s et l'interaction comme un tout d'une part et la représentation individuelle de l'acteur d'autre part. Dans ce cas, et bien que limité dans ses propos par la ligne adoptée par son équipe, l'individu ne peut se départir de vécus affectifs qui le conduisent parfois à adopter des positions contraires à celles de son équipe sur la parité (Section I).

[13] Marion Paoletti, *Les effets paritaires sur la proximité*, in Christian Le Bart, Rémi Lefébvre (Sous la Dir. de), *La proximité en politique, usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, PUR, 2005.
[14] Erving Goffman, *Ibid*, p.81.

Indifféremment du sort fait à la parité comme moyen d'accéder au principe égalitaire, les acteurs donnent un sens à l'entrée massive des femmes dans l'arène politique qui correspond d'une part à l'idée qu'ils se font de la place des femmes en politique et d'autre part un sens qui est dépendant de leurs propres positions dans le cadre. La compréhension de ces représentations est essentielle dans la mesure où elles participent à la construction des bases du cadre régional. La définition d'elle-même que donne à voir l'équipe de représentation est autant fonction des vécus de chacun-e- que des rôles investis à l'intérieur du cadre par les futur-e-s conseiller-e-s régionaux/ales (Section II).

Section I : La parité : une règle normative acceptée par tous ?

« *C'est une loi qui a dévoyé la politique, on a obligé des femmes à se présenter et on a enlevé des types à la place très valables. Dans ma petite commune de Villenave d'Ornon, on a été obligé de mettre des dames. Sur le principe, il n'y a rien de mal, seulement pour mettre ces dames, là tout d'un coup, il a fallu sacrifier des hommes. Alors, je ne dis pas qu'elles ne sont pas valables les dames, mais elles n'avaient pas l'expérience. On les a mis du jour au lendemain à des postes où, avec la meilleure volonté du monde, elles mettront trois ou quatre ans pour s'adapter…Alors moi je pense que la loi n'a pas été bonne, ça a fait plaisir au parti socialiste, ils se sont régalés là-dessus, mais c'est une erreur. Il n'y avait pas besoin d'une loi. Il fallait qu'on habitue les gens, on n'est pas des sauvages quand même, je pense qu'un maire dans son village il sait très bien que peu à peu il faut qu'il prenne davantage de femmes de plus en plus et à ce moment là, il fallait commencer à les mettre dans des postes* ».

Extrait d'entretien réalisé avec un militant UMP à la permanence UMP de Bordeaux, durant la campagne électorale.

Après les élections municipales de 2001 ou les élections législatives de 2002, « l*a parité ne fait plus débat, et du même coup les justifications d'un soutien, ou d'une opposition disparaissent. Les enquêtés des deux sexes, quelles que soient leurs opinions antérieures, favorables ou hostiles à la parité, qui les rendaient si diserts avant 2000, n'ont plus grand-chose à en dire spontanément en 2001 : plutôt que de débattre des principes, ils se cantonnent à la description d'un fonctionnement* ».[1]

En mars 2004, ce passage d'un débat théorique à une logique pragmatique, c'est-à-dire à une pratique de la parité sans théorie revendiquée se confirme. Chaque acteur cherche à (dé)montrer comment il a, lui, participé à l'instauration de la parité dans l'instance dans laquelle il est élu. Concordant avec cet essoufflement médiatique, au cours des entretiens, les faiseurs des listes et candidat-e-s semblent faire un usage pragmatique de la parité. Aussi, même si ces mises en récit créent une dissonance avec celles des militant-e-s des principales formations politiques en présence et même si, en Aquitaine notamment, les femmes rapportent les difficultés qu'elles ont eues à se faire une place dans la campagne électorale aux forts enjeux politiques, l'hostilité à la parité n'est plus, publiquement, de mise. Reste que, malgré sa mise en pratique, la parité ne semble pas encore être une règle normative, acceptée par tous.

[1] Eric Fassin, *La parité sans théorie : retour sur un débat*, Politix, n°60, vol. 15, 2002.

A Une parité routinisée

« *Traiter le débat en termes théoriques, c'est se laisser prendre dans son jeu rhétorique* »[2]. Une question directe telle que : « *Pensez-vous que le respect de la parité constitue une règle essentielle dans la vie politique locale aujourd'hui ?* » aurait sans doute donné une réponse policée et normée qui n'aurait pas permis de distinguer la place de la parité dans les représentations spontanées des acteurs appréhendant les nouvelles règles régionales.

A.1 Une parité devenant invisible

Loin d'être une règle régulièrement citée, la mise en application de la parité est généralement oubliée des modifications législatives. Indépendamment du parti, de l'identité sexuelle des candidat-e-s ou même de la génération, la parité semble être devenue un non-événement.

A.1.1 Méthodologie

Méthodologie :

Afin de réduire les risques d'entretiens biaisés par des questions préétablies, ces derniers ont toujours été des entretiens semi-directifs. Cette précaution méthodologique a toutefois dû être doublée d'une trame d'entretien à même d'établir des comparaisons. Au cours de l'entretien, la question : « *Pouvez-vous me citer les modifications législatives intervenues qui influent sur la composition de la liste par rapport aux élections régionales précédentes* » a systématiquement été la première question relative à la parité. Les rapports sociaux de sexe n'ont donc pas été imposés à l'acteur comme « *la* » grille de lecture. Plusieurs modifications législatives étant intervenues par rapport à la mandature précédente, il existe une possibilité de hiérarchisation relative à l'importance accordée aux changements.

A.1.2 Un non-événement médiatique

La réforme du mode de scrutin votée en 2003[3] a tenté de remédier aux insuffisances antérieures. Avec le relèvement des seuils applicables et l'institution des sections

[2] Eric Fassin, *Ibid.*
[3] Loi n° 2000- 327 du 11 avril 2003 relative à l'élection des conseillers régionaux et européens ainsi qu'à l'aide publique accordée aux partis politiques. Réforme relative à la loi n° 99- 36 du 19 janvier 1999, jamais appliquée.

départementales, dont l'une des têtes de liste est désignée tête de liste régionale, les parlementaires ont voulu donner une majorité stable à la région, et lui offrir une plus grande visibilité. La création de sections départementales a contraint à redéfinir les modalités d'application de la parité. L'application optimale du principe de parité, c'est-à-dire l'alternance de chaque sexe, remplace celle de la parité par groupe de six. Désormais, le « *chabada* » se substitue à l'application de la parité par groupe de six, qui prévalait aux élections municipales, où les femmes avaient parfois eu tendance à servir de « *couverture médiatique* ».

Cette redéfinition de la règle paritaire induit de facto un changement mécanique dans la composition des assemblées puisque la moitié des élus après l'élection seront des femmes. Toutefois, si la première application de la parité aux élections municipales de 2001, encastrée dans la thématique de la proximité, a donné lieu à une intense valorisation médiatique, en revanche, elle ne constitue plus un enjeu en 2004. Si le choc du « *21 avril* » n'est pas sans incident sur ce changement, les usages du genre sont largement tributaires du contexte électoral et de la nature des enjeux politiques[4].

Dans le cadre d'une campagne électorale en partie politisée et nationalisée, il s'agit d'un non-événement médiatique. Ce non-événement médiatique ne reçoit pas davantage d'échos du côté des partis. Si la mise en application de la parité et l'introduction massive de candidates ont donné lieu en interne à de nombreuses tensions qui se sont notamment soldées par un renforcement des leaderships – départementaux en Aquitaine et régional en Poitou-Charentes –, en revanche, sur la scène publique, la parité ne constitue plus une thématique reprise par les partis et les medias. Et les réponses à la question des modifications confirment la relégation au second plan de la règle paritaire.

A.2 Des modifications adjacentes

Indifféremment de l'étiquette partisane, du milieu géographique, de l'âge et du sexe des candidat-e-s, la parité n'est que très rarement citée dans la liste des modifications législatives

[4] Achin Catherine et Alii, *Sexe, genre et politique*, Economica, Paris, 2007.

intervenues lors de cette élection régionale. Au contraire, la « *présidentialisation* » de l'élection avec désormais des têtes de listes régionales, le changement de scrutin à deux tours, ainsi que la création de sections départementales constituent les principales modifications énoncées par les acteurs. La parité semble, tout du moins dans un premier temps, déjà routinisée.

A.2.1 Un oubli qui dépasse les clivages partisans

A la question : « V*oyez-vous des modifications pour ces régionales par rapport aux régionales précédentes ?* », Xavier Darcos, tête de liste UMP dans la région Aquitaine, insiste sur la régionalisation de l'élection : « *La loi a changé beaucoup de choses. Nous sommes dans un nouveau dispositif très compliqué : C'est un scrutin à deux tours et puis c'est la première fois qu'il y a un scrutin régional. Auparavant, nous étions dans des successions d'élections départementales. C'était beaucoup moins fatigant pour les leaders et surtout moins politisé.* ». A l'instar des autres candidats, l'insistance de la question renvoie à d'autres modifications relatives à cette régionalisation, nullement à la contrainte paritaire : « *C'est quand même la principale. Il y a un leader politique, c'est-à-dire que cette fois-ci, on vote pour un nom, non sur des successions de listes départementales. En Aquitaine, on a donc une triangulaire Rousset – Darcos – Bayrou, avec les partis derrière. On a donné un tour politique à des élections qui autrefois en étaient moins. Les élections municipales s'étaient un petit peu déroulées de la même façon.* »[5].

Quelle que soit la région considérée, l'étiquette partisane n'a pas d'incidence sur l'explication des modifications intervenues[6]. Jean-François Fountaine, tête de liste d'une section départementale de Poitou-Charentes et pressenti comme premier vice-président, ne pense pas à inclure la parité dans la liste des modifications. L'argumentation tourne ici aussi sur le processus de régionalisation : « *Le mode de scrutin n'est pas parfait : la droite a fait une*

[5] Entretien réalisé le 21 janvier 2004, à la permanence du groupe UMP de Bordeaux, Gironde. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°45.

[6] Il paraît important d'émettre une clause à cette assertion. Dans le cadre de cette étude, seuls les acteurs issus des quatre principales formations politiques françaises ont été pris en compte. Les représentations des communistes n'ont donc pas été analysées en tant que telles. Non investies dans l'analyse, elles permettent toutefois d'opérer des clarifications par contraste. A ce stade de l'étude, il paraît par exemple important de souligner que les acteurs communistes ont majoritairement évoqué cette modification législative.

grosse erreur en faisant des sections départementales. Il aurait mieux valu de vraies listes régionales. Par contre, la droite n'a pas touché à ce qu'avait fait Jospin. C'est un peu comme dans les mairies »[7]. La confirmation d'une logique de régionalisation est le seul écho à la réitération de la question. « *On ne tombe pas dans les listes de droite qui ont été vues avec le Front National parce que même si c'est des sections départementales, on commence à entrer dans une logique régionale. Sinon non… je ne vois pas* ».

A.2.2 Un oubli qui vaut aussi chez les jeunes générations

Si « *l'oubli* » de la règle paritaire (qui contraint pourtant les partis à composer des listes selon le principe du « *chabada* ») ne peut s'expliquer selon la variable partisane, il ne peut non plus s'expliquer ni à partir la variable de sexe, ni même à travers le facteur générationnel. La benjamine de l'assemblée d'Aquitaine, élue pour la première fois conseillère municipale en 2001, raconte : « *Beaucoup de gens ne comprennent pas le mode de scrutin. Qu'on passe d'un tour à deux tours, je ne crois pas que ça perturbe les gens. Ils ont voté Jospin il y avait pas deux tours, là, il y a un tour, les gens sont habitués à voter deux tours... peu vont se dire 'tiens, il y a deux tours'.* [D'autres modifications ?] *Le fait qu'on vote sur tous les départements et non plus la Gironde est quelque chose de positif : ce vote donne une image d'ensemble de la Région. Les girondins vont savoir qu'il y a les Pyrénées-Atlantiques, les Landes et inversement ; alors qu'avant on ne votait que pour notre département. Après sur les 25% de la prime majoritaire, ça a été voulu pour une majorité…* »[8]. Au cours des situations d'entretiens, on se rend compte que la parité ne fait pas partie des représentations spontanées des acteurs.

B Des candidat-e-s producteurs de sens

Parmi les modifications intervenues, les acteurs régionaux ne citent que très rarement la parité. Si la raison de cette non-évocation interroge, les justifications apportées tendent à confirmer l'idée d'une acceptation, voire d'une assimilation de la règle législative.

[7] Entretien réalisé le 3 mars 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°62.
[8] Entretien réalisé le 24 février 2004, à la permanence du Parti socialiste, Bordeaux, Gironde. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°50.

B.1 Des candidat-e-s défenseur-e-s de la valeur paritaire

A l'évocation de la règle paritaire, les acteurs répondent qu'il ne s'agit pas pour eux d'une modification novatrice, faisant ainsi référence à sa première mise en place lors des élections municipales de 2001. Ils se présentent alors non seulement comme des transmetteurs[9] à même d'assurer la propagation de la valeur d'égalité, mais au-delà, comme le montrent les entretiens, ils se définissent comme producteurs de cette valeur. Le leader de Charente-Maritime explique ainsi : « *Ah oui, mais pour nous, comme on l'a déjà vécu aux municipales, c'est vraiment rentré dans les mœurs. Sa mise en application au niveau municipal nous donne l'impression qu'elle est en place depuis 20 ans* »[10].

Un conseiller régional socialiste sortant aquitain, par ailleurs ancien maire d'une ville de plus de 10 000 habitants[11], argue : « *La première année, dans ma municipalité, je crois que j'ai beaucoup innové. C'était en 1989. Il n'y avait pas encore de loi sur la parité mais j'avais pourtant mis 40% de conseillères. 40 % d'emblée on n'avait jamais vu ça à Orthez. Je ne sais même pas s'il y avait eu une adjointe un jour. Après, la seconde fois, toujours sans contraintes législatives, on était à peu près 50/50.* ». Cette rhétorique n'est pas l'apanage des socialistes. L'application de la parité avant son obligation est aussi un argument utilisé par les leaders politiques de droite pour justifier cet « *oubli* ». Ainsi, un tête de liste départemental, maire du chef-lieu de son département explique : « *Ah, tiens, oui, c'est vrai. La loi sur la parité. Oui, mais vous voyez, moi la parité ça ne m'a pas choqué, parce que déjà en 1995, alors même qu'il n'y avait rien d'obligatoire et que personne n'en parlait, j'avais autant de femmes que d'hommes dans ma liste. S'il n'y avait pas eu la parité obligatoire aux dernières élections, j'aurais eu plus de femmes que d'hommes.* »[12]. Même raisonnement pour un conseiller régional sortant, adjoint à Bordeaux : « *Ah oui elle y était déjà. Je l'ai pas marqué*

[9] Rudolf Rezsohazy, *Sociologie des valeurs*, Paris, Armand Colin, 2006.
[10] Entretien réalisé le 3 mars 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretiens n°62.
[11] Au dernier recensement, cette ville de taille moyenne située dans le département des Pyrénées-Atlantiques compte 10 936 habitants. Entretien réalisé le 6 février 2004, à son domicile, Pyrénées-Atlantiques. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°29.
[12] Entretien réalisé le 6 février 2004, dans le bureau de la mairie. Conseiller régional sortant UMP et maire d'une ville de plus de 10 000 habitants. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°28.

parce que on était déjà en parité au niveau municipal alors qu'elle n'était pas du tout obligatoire »[13].

B.2 Impossible hostilité publique à la parité

Avec l'obligation de promotion de la parité qu'ils estiment devoir jouer, chacun-e- des élu-e-s se dit non seulement acteur du changement, mais plus particulièrement se définit comme producteur/productrice de sens. Si l'on considère alors à l'instar de Pierre Bourdieu que l'espace des activités politiques fonctionne comme une « *bourse suprême des valeurs* » où se dénoue en permanence l'ensemble des luttes symboliques et pratiques qui se jouent dans l'espace social, alors, on peut souscrire à l'idée d'une parité routinisée. A partir de là, on pouvait supposer que le paysage idéologique de la parité – principe dans un espace encore en débat – proposé par Yves Sintomer[14] devenait obsolète. Or, dans le cadre de cette étude, la parité ne constitue plus un principe sur lequel on doit se positionner, mais (a minima) une règle à appliquer et est, par ailleurs, présentée par les acteurs comme une valeur dont ils se veulent les initiateurs. Essentielle en 1997, la revendication féministe, perçue comme porteuse de modernité, est par ailleurs reléguée dans l'accessoire, « *présentée comme un luxe réservé à des privilégiés* »[15]. Trois ans après sa première application, la revendication féministe a disparu et l'adoption de la loi rend finalement impossible toute prise de position hostile en public au nom des valeurs de la modernité en politique. Pourtant, en situation d'entretien, des réticences se dévoilent.

C Des réticences qui perdurent

Au moment des élections régionales de 2004, soit trois ans après la première mise en application de la parité, un premier constat s'impose : la nécessité d'avoir eu recours à la contrainte paritaire fait encore débat. Loin de créer un consensus sur la nécessité de proroger

[13] Suite de l'entretien : Après avoir fait remarquer que la loi était déjà en vigueur pour les élections municipales de 2001, le conseiller régional sortant rétorque : « *Oui mais en 1995 Alain Juppé l'avait déjà appliquée. Moi personnellement, je suis contre les quotas, personnellement je trouve que c'est dégradant pour les femmes* ». Entretien réalisé le 13 janvier 2004, dans son bureau de la mairie de Bordeaux. Conseiller régional sortant UMP, conseiller municipal à Bordeaux. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°12.
[14] Yves Sintomer, *Ibid.*
[15] Yves Sintomer, *Op. Cit.*

une loi visant l'égalité devant les fonctions électives, elle a scindé la sphère publique en deux grandes entités composées des « *pro-paritaires* » et des « *hostiles à la parité* ». Cette configuration est non seulement à l'œuvre parmi les acteurs régionaux, mais elle renoue avec les mêmes arguments que ceux développés lors du débat qui a précédé la mise en application. L'axe droite-gauche apparaît, d'une manière générale, pertinent pour comprendre les courants de cette configuration. Toutefois, la variable de sexe comme le facteur générationnel restent également des éléments explicatifs, encore plus importants que la variable partisane.

C.1 D'une égalité de principe à une égalité pragmatique

La parité scinde les acteurs en deux groupes. Les pro-paritaires, plutôt jeunes (génération des quadra/quinquagénaires) et/ou en position de dominant-e-s, sont majoritairement socialistes. Ils s'opposent aux hostiles à la parité, essentiellement dans les partis de droite, mais pas seulement. Au contraire, et malgré la difficulté à généraliser, on observe toutefois que ces candidat-e-s se situent le plus souvent dans la fourchette haute des âges. Enfin, une des caractéristiques communes de ces dernier-e-s réside fréquemment dans une position délicate, en équilibre entre les dominants/dominés. La position dominante inclue celles et ceux qui détiennent les fonctions de conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s, les conseiller-e-s généraux/ales, les maires de communes de plus de 20 000 habitants et les députés. La position dominée recouvre les simples conseiller-e-s.

La benjamine des candidat-e-s en Aquitaine, entrée à la faveur de la première mise en application de la parité en 2001 et qui se déclare « *pro-paritaire* », relate à ce propos : « *Dans notre fonctionnement interne, on reprend continuellement ceux qui sont élus pour être de nouveaux candidats. Or, comme les élus n'étaient pratiquement que des hommes, on pérennisait un système en vase clos : les candidats sortants qui se représentaient étaient toujours des hommes. La parité a donc été une manière d'imposer à la fois le renouvellement et l'arrivée des femmes. Alors, le faire par une loi... Moi, je pense que c'était nécessaire pour le renouvellement et pour la féminisation des assemblées. La parité a permis l'arrivée de*

nouvelles personnes, un souffle d'air aussi au sein des élites. Je crois qu'on était largement en retard sur cette question. »[16].

Quant à la tête de liste UMP, accusé de propos sexistes pendant la campagne[17], il se défend ainsi : « *Contrairement à ce que racontent les gens du journal Sud Ouest – qui sont mal informés – j'ai toujours été pour la loi sur la parité. J'étais d'ailleurs le seul sénateur RPR à l'avoir votée. Le seul débat qui avait fait l'objet de mon intervention, c'était sur la question du chabada ou par groupe de six. Finalement, le gouvernement de Jospin avait choisi par groupe de six. Les élections municipales étaient par groupe de six, et à l'intérieur de ce groupe de six, il fallait qu'il y ait trois hommes et trois femmes, dans l'ordre voulu. Certains disaient : ' il faut un homme, une femme, un homme, une femme', moi je trouvais que c'était très contraignant, j'étais plus favorable au groupe de six. Mais je le répète, la balle n'était pas dans mon camp. La parité, c'est une très bonne chose : j'y suis très favorable.* »[18].

Enfin en Poitou-Charentes, à l'instar de ce candidat socialiste, tous les acteurs s'accordent sur le bien fondé et la nécessité de la loi : « *Nous, c'est l'inverse, la parité protège les hommes ! C'est une excellente loi. Sa mise en œuvre au niveau municipal a permis d'acquérir pour certaines femmes une expérience politique. Il faut au départ un effort, par la loi, et ensuite la loi devient inutile dans la mesure où elle est entrée dans les mœurs. C'est vrai que les femmes n'étaient pas présentes sur le plan politique, une loi a permis qu'il y ait la parité. Demain, même si on supprime cette loi, il y aura toujours la parité, parce qu'elles auront pris la place. C'est un peu comme quand on fait un progrès : l'effort est parfois un peu difficile, parfois non*

[16] Entretien réalisé le 24 février 2004, à la permanence de campagne du Parti socialiste, Bordeaux. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°50.

[17] Adjointe dans la municipalité de Bordeaux dont Alain Juppé (UMP) est le maire, Véronique Fayet s'était présentée, au premier tour, sur la liste UDF de François Bayrou. Evoquant la coalition municipale de Bordeaux d'un côté et son engagement sur une liste alors opposée à celle de l'UMP de l'autre, la conseillère municipale avait utilisé le terme de « *double fidélité* ». A la suite de ces déclarations, Xavier Darcos, déclarant « *faire également référence à la Bible* » avait qualifié la première candidate de Gironde (seconde sur la liste de la section après François Bayrou) de « *femme adultère* ». Véronique Fayet avait alors « *riposté* » par voie de presse indiquant « *inacceptables* » les propos du chef de fil de l'UMP : « *Nous sommes sur la bonne voie avec la parité, les femmes se lancent en politique avec enthousiasme et les premières attaques visent une femme, ce n'est pas à l'honneur de Xavier Darcos. De toute façon, des propos aussi outranciers salissent surtout ceux qui les tiennent* ». Extrait du quotidien Sud-ouest; édition Gironde, 25 février 2004. Devant la médiatisation de l'évènement et les « *messages de soutien* » adressés à Véronique Fayet, Xavier Darcos adresse finalement un communiqué dans lequel il déclare : « *je n'ai jamais voulu porter atteinte à la vie privée de Madame Fayet. Si le mot que j'ai utilisé a pu la blesser, je lui présente mes excuses* ». Communiqué daté du 26 février 2004.

[18] Entretien réalisé le 21 janvier 2004, à la permanence de campagne UMP, à Bordeaux. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°45.

compris, mais la marche arrière est impossible. C'est à ça qu'on mesure qu'une société a progressé»[19]. Dans le système de valeurs de ces acteurs, l'égalité entre les hommes et les femmes intervient comme une valeur structurante qui ordonne l'ensemble, qui structure sa hiérarchie. L'égalité prime sur les valeurs de différence ou de complémentarité entre les hommes et les femmes. Ceci ne signifie pas la négation de ces valeurs, seulement leur catégorisation parmi les valeurs périphériques.

C.2 Faire contre mauvaise fortune bon cœur

Les « *hostiles à la parité* » (qui sont généralement des hommes) font au contraire partie de la génération des « *55 ans et plus* ». Un des leaders politiques girondins justifie ainsi sa désapprobation : « *Ce se serait fait très progressivement, ce n'est pas une bonne chose d'être obligé de passer par une contrainte législative. Il y a certains pays, les pays nordiques en particulier, où il n'y a pas eu besoin de quotas pour amener les femmes à entrer dans la vie publique. En France, c'est différent pour des raisons culturelles : c'est un passage obligé, lié à l'histoire. C'est regrettable.*». Si les hostiles à la parité se situent plus régulièrement à droite de l'échiquier politique, la proportion des hommes de cette génération à n'est pas à négliger. Un conseiller régional socialiste sortant exprime à ce propos son scepticisme : « *Moi je trouve que la parité ne veut rien dire. Si la parité consiste à se fondre dans ce cadre…c'est réducteur pour la femme. Moi j'ai vu dans ma municipalité : les femmes sont capables et pragmatiques. Elles ont une sensibilité différente, une sensibilité que nous, les hommes, nous n'avons pas* ».

Dans un espace politique où le portage paritaire a rendu impossible toute critique explicitement ouverte de la parité, les réticents à la parité écartent de l'espace du dicible, et pour certains du pensable, d'une part l'idée selon laquelle les différences entre les hommes et les femmes sont socialement construites et d'autre part, le déni de la concurrence entre les hommes et les femmes au profit de l'idée de complémentarité[20]. Si l'axe droite/gauche est donc utile, il ne permet pas à lui seul de cerner les clivages qui traversent la scène politique

[19] Suite de l'entretien : « R*egardez la loi sur la peine de mort : Mitterrand l'a faite contre les français. Certains de droite ont été courageux à l'époque, puisqu'ils étaient pour la suppression, alors que leur électorat était contre. La question ne se pose même plus, ça fait même plus débat. La loi sur l'intercommunalité, ça fait même plus débat. La loi sur les 35 heures, aujourd'hui, ça ne fait même plus débat. La manière de les appliquer peut faire débat, mais on ne revient pas sur le principe.* ». Entretien réalisé le 3 mars 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°62.

[20] Achin Catherine et Alii, *Sexe, genre et politique*, Economica, Paris, 2007.

régionale. Par ailleurs, dans un contexte de « *crise* », cette réforme a d'emblée été conçue, pensée et présentée par la majorité des acteurs politiques (hommes) locaux comme une manière de réenchanter[21] la vie politique de la démocratie représentative.

Au final, trois ans après sa première mise en application au niveau municipal, le cadre paritaire ne fait pas partie des réponses spontanées des acteurs appréhendant les nouvelles règles régionales. Et si la parité est devenue non critiquable, des réticences se dévoilent dans des situations d'entretien, autorisant à interroger les représentations sociales des acteurs.

[21] Bereni Laure, *Le mouvement français pour la parité et l'Europe*, *in* S. Jacquot, C.Woll, dir., *Les usages de l'Europe : acteurs et transformations européennes*, L'Harmattan, Paris, 2004.

Section II : Refonte du miroir des représentations

Dans son article sur *le paysage idéologique de la parité,* Yves Sintomer souligne que « *l'influence des cadres idéels n'est pas à négliger car ils conditionnent les motivations des femmes à s'engager en politique et la nature des mesures permettant de lutter contre la domination masculine* ». Les positions exprimées sont alors cartographiées au niveau d'une arène politique particulière qu'est le Parlement. Mais qu'en est-il des positions des acteurs locaux ? Si l'influence des cadres idéels conditionne à un niveau pratique les motivations endossées par des femmes en politique et définit la nécessité de lutter ou non contre la domination masculine, au niveau local, l'analyse du positionnement des acteurs dans cette configuration esquisse une ébauche de la place que chacun entend occuper (et faire occuper à l'Autre) dans le cadre régional. L'appropriation, au niveau local, dans le cadre des régionales des justifications dévoilées au moment des débats reconfigure les courants.

Reste à savoir dans quelle mesure l'entrée massive de femmes dans la sphère politique est de nature à remettre en cause les processus cognitifs de catégorisation et de hiérarchisation que désigne le concept de genre ? La mixité conduit-elle à une remise en cause de la division sexuelle de la sphère politique ou observe-t-on des recompositions de la différence des sexes ? Si les « *féministes pragmatiques* »prédominent largement en Poitou-Charentes où Ségolène Royal fait des inégalités hommes/femmes une thématique forte, la Région Aquitaine est construite sur une «masculinité hégémonique » à partir de laquelle les acteurs se situent.

A La résurgence de la « *masculinité hégémonique*»

Robert Connell[22] considère que la masculinité n'est ni biologique, ni un comportement moyen ou même une norme, mais une position particulière au sein des relations de genre qu'il perçoit dans « *les pratiques à travers lesquelles les hommes et les femmes vivent cette position de genre et (dans) les effets de ces pratiques dans l'expérience corporelle, la personnalité et la culture* ». Le sociologue défend par ailleurs l'idée selon laquelle il existe des masculinités (et

[22] Robert Connell, *Gender and Power : Society, the Person and Sexual Politics*, Cambridge, Polity Press, 1987. Robert Connell, *Masculinities*, Cambridge, Polity Press, 1995.

par extension des féminités), historiquement et culturellement construites et redéfinies au cours du temps et au fur et à mesure de leurs interactions. Durant la période électorale, une certaine catégorie[23] d'acteurs, caractérisés par une « *masculinité hégémonique* », continuent d'attribuer aux femmes toute une série de « *qualités naturelles* » relativement immuables et leur arrivée est, au mieux, renvoyée à une transformation des « *besoins* » de la sphère politique en matière de ressources humaines. L'entrée dans la sphère politique est alors appréhendée sur le mode du différentialisme ou sur ce que Nicky Le Feuvre appelle le discours de la « *féminitude* »[24]. Tout en restant « *ce qu'elles ont toujours été* », les femmes peuvent espérer intégrer quelques niches professionnelles spécifiques, sans modifier pour autant l'ethos professionnel dominant qui continue de valoriser les hommes et le masculin. Le tabou de la similitude n'est pas remis en cause, mais la hiérarchie est déplacée. Dans une sphère où les règles du jeu avaient précédemment été édictées *par* et *pour* les hommes, une partie des leaders aquitains essaient de minorer les coûts de la parité, mettant l'accent sur leurs traits caractéristiques d'une « *masculinité hégémonique* ». Mais cette « *masculinité hégémonique* »[25] qui prédominait jusque-là (notamment durant la campagne en Aquitaine) va devoir faire face à d'autres construits sociaux.

A.1 Les sexistes classiques chez les frontistes

Les sexistes classiques, déjà présents dans la configuration proposée par Yves Sintomer mais dont il dit qu'ils ont disparu, représentent le premier courant de cette nouvelle configuration. Tenant d'une *« masculinité hégémonique réactionnaire* »[26] à toute épreuve, ces candidat-e-s sont minoritaires et sans responsabilités – si ce n'est partisane - dans la sphère politique. Soulignant l'incompétence des femmes en politique, ils considèrent que la sphère politique doit rester réservée aux hommes. Pas de place donc pour les femmes en politique. A propos de ce courant, Yves Sintomer notait « *le courant sexiste est tendanciellement condamné à être publiquement muet, ce qui témoigne de l'ampleur des mutations de la société française et*

[23] Il est essentiel de préciser de nouveau que les catégories analytiques développées dans ce cadre ne sont pas l'expression de la réalité, mais seulement des formes qui guident pour comprendre la réalité.
[24] Nicky Le Feuvre, « *La féminisation des anciens 'bastions masculins' : enjeux sociaux et approches sociologiques* », in Y. Guichard-Claudic, D. Kergoat, A. Vilbrod (dir.), *L'inversion du genre. Quand les métiers se conjuguent au féminin… et réciproquement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.
[25] Ibid. Maurice Godelier, *La production des Grands Hommes*, Paris, Fayard, 1982. Daniel Welzer-Lang, *Les hommes et le masculin*, Paris, Payot et Rivages, 2008.
[26] Robert Connell, *Ibid*.

discrédite même ses expressions atténuées, par exemple celles qui affirment qu'il n'y a pas suffisamment de femmes compétentes désirant entrer en politique »[27]. Au niveau local, les mutations de la société obligent aussi le courant à des autocensures. Toutefois, ces autocensures sont toutes relatives et apparaissent conditionnées par deux aspects : d'une part le public auquel les acteurs s'adressent et d'autre par le sujet sur lequel ils se prononcent[28].

Ne pouvant concevoir un rôle autre que celui traditionnellement réservé aux femmes dans la sphère privée, les sexistes classiques frontistes considèrent que la place des femmes n'est pas dans la sphère politique. Le rôle d'acteur politique est dès lors considéré comme un rôle « *naturellement masculin* ». Les hommes n'ayant pas l'apanage du discours sexiste, une candidate du FN, en position éligible et finalement élue, explique ainsi : « *J'en profite parce que je suis seconde aux régionales, mais ce n'est pas une priorité pour moi. Dans la mesure où homme/femme ne sont pas égaux, j'avoue que je laisserais volontiers ma place. On a besoin de gens compétents, valables, disponibles et courageux. Bientôt on dira qu'il faut autant de bruns que de blonds, de handicapés que de non handicapés. Pour moi ce n'est vraiment pas une priorité. J'avoue que (là, il ne faudrait presque pas l'enregistrer mais…) la politique faite par une femme me gêne. Disons que c'est plus masculin…* »[29].

L'intervention, à deux reprises, d'un de ses colistiers homme essayant d'une part d'écourter l'entretien et d'autre part de valoriser la parole d'un colistier homme montre bien leur représentation de la place des femmes en politique, place quasi illégitime. Ainsi, passant une première fois à nos côtés, il interrompt l'entretien et s'adressant à sa colistière, il lui stipule :

---

[27] Yves Sintomer, *Ibid*, p. 147.

[28] Ainsi, il est évident qu'ils ne s'adresseront pas et ne dévoileront pas de la même façon leurs représentations au monde, selon s'il s'agit d'un entretien dans le cadre d'une thèse, d'un article de presse ou d'une conversation privée. De la même manière, interrogés sur la condition des femmes dans la société ou encore sur la sous-représentassion de ces dernières en politique, les sexistes classiques pourront difficilement exprimer leurs griefs à l'encontre des évolutions sociétales qui tendent vers une égalité entre les sexes. Au contraire, interrogés sur les représentations du monde « *en général* », ils auront davantage tendance à affirmer leur réprobation à l'égard des changements sociétaux qui attribuent des responsabilités croissantes aux femmes. Si ce discours est limité chez les acteurs politiques en général, on le retrouve toutefois chez certains candidat-e-s frontistes.

[29] Suite de l'entretien : « *Oui, pour moi, c'est plus masculin… Je trouve qu'il faut énormément de courage, de disponibilité, de franc parler… C'est vrai que les femmes ont moins de langue de bois que les hommes, donc on est plus vulnérable aux problèmes, à l'adversaire. On est beaucoup moins souple, politique et diplomatique qu'eux…* [Que les hommes vous pensez ? C'est dû à quoi ?]. *A notre tempérament, je pense tout simplement… »*. [Comment se fait-il que toutes les femmes aient le même tempérament ?] *Ah, non, c'est une idée personnelle, si vous voulez… je ne sais pas elles sont peut-être…je vais peut-être me contredire, là dans ce que je viens de dire, mais, bon… c'est vrai peut-être les femmes en politique sont peut-être plus nettes, plus carrées, que les hommes qui sont beaucoup plus…souples que nous… dans l'ensemble* ». Entretien réalisé le 12 mars 2004, lors d'un meeting du Front National à Bordeaux. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°71.

« *Quand tu auras fini, j'ai quelqu'un pour vous* »[30]. Afin de pointer à nouveau le caractère illégitime de la parole de sa colistière, le même colistier repasse quelques questions plus tard et insiste sur le caractère « *lancinant*» de l'entretien en affirmant : « *Elle est longue, hein.* ».

Autant dire qu'une solidarité féminine (et encore moins féministe) sur la base d'une domination masculine reste aux yeux de ces candidat-e-s (et a fortiori de ces candidates) inconcevable. « *A vrai dire, être féministe pour moi, je ne me suis jamais trop posée cette question … Je trouve que c'est tellement bien d'être complémentaire que je n'ai jamais cherché à comprendre. J'ai deux fils, un mari et un papa (un papa qui est très, très autoritaire) alors je ne me suis jamais sentie lésée. Je n'ai jamais eu envie de combattre pour être femme et pour avoir le droit d'exister* »[31] commente cette élue frontiste. C'est donc « *tout naturellement* » que les sexistes classiques femmes combattent l'idée d'une égalité de principe entre les hommes et les femmes.

Ce profond rejet du féminisme n'est cependant pas propre aux sexistes classiques femmes : la grande majorité des femmes rejettent cette appellation. Historiquement ancrée dans les schèmes cognitifs comme étant une lutte des femmes contre les hommes, la revendication d'une quelconque appartenance à un mouvement féministe est refusée par la majorité des candidates en Aquitaine. Pour autant, dans leur discours, on perçoit aisément qu'il s'agit d'un refus de forme plus que de fond. Au contraire, le rejet des sexistes classiques femmes constitue un refus aussi bien sur le fond que sur la forme. Refus donc de l'idéologie féministe mais aussi des revendications qui lui sont affectées[32].

---

[30] Dans un cadre identique, l'apostrophe en tant que telle ainsi que le « *quelqu'un pour vous* » (niant ainsi la présence de mon interlocutrice) aurait été improbable si l'acteur interrogé avait été un homme.

[31] Entretien réalisé le 12 mars 2004, dans le hall du Palais des Congrès de Bordeaux. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°71.

[32] Très minoritaire chez les femmes au sein de l'institution régionale et généralement composée des femmes encartées au Front national, cette catégorie de femmes est cependant très présente chez les militantes, et notamment les militantes encartées dans les partis de droite. Ainsi, une militante UMP, à propos de la sous-représentation des femmes dans la vie politique française, explique : « *C'est peut-être dû à mon âge, mais moi je pense qu'il y a un rôle pour tout le monde dans la vie. Pour moi, être femme, ce n'était pas forcément me lancer en politique quand j'avais des bébés à la maison, tout simplement. Ça correspondait à ma façon de voir ma vie, ma façon d'être. Je n'aurais pas pu… C'est peut-être pour cette raison aussi que je suis contre la parité… Je suis pour le partage des tâches… Non, même pas le partage des tâches… Je suis pour les choses telles quelles… Les hommes sont différents de nous…Moi je n'attends pas de l'homme qu'il me passe l'aspirateur, je veux qu'il m'ouvre la portière, c'est tout. Et je m'aperçois que, par rapport à mes amies féministes, c'est moi la seule divorcée deux fois et c'est moi la seule à avoir tout le monde à mes pieds. C'est vraiment ce qui prouve que c'est un détail idiot ».* Entretien réalisé avec une militante UMP, à la permanence de l'UMP à Bordeaux, le 8 décembre 2003. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°5.

Si les sexistes classiques femmes existent au niveau des militantes, au sein de la sphère politique, cette catégorie est limitée aux élues frontistes. Paradoxe du système, la parité, moyen législatif qui tend au principe d'égalité entre les hommes et les femmes, a donc permis l'entrée de femmes qui croient…à l'infériorité des femmes.

La revendication explicite d'une masculinité hégémonique dans les seuls rangs frontistes montre d'ores et déjà le caractère limité de ce positionnement. Limiter cette masculinité hégémonique au seul groupe frontiste serait toutefois réducteur : les acteurs régionaux d'extrême droite n'ont pas le monopole de rapports sociaux de sexe conflictuels.

A.2 « *Masculinité hégémonique* » des hommes aux postes-clés en Aquitaine

Si dans la région Poitou-Charentes, les tenants du sexisme sont encartés au FN, en Aquitaine, des acteurs des partis de droite et de gauche peuvent aussi, être définis comme des « *sexistes classiques affichés* ». Contrairement aux acteurs précédents, cette catégorie d'acteurs défend un type particulier de « *masculinité hégémonique* » : en position dominante dans la sphère politique, ces acteurs s'efforcent de maintenir le rang face à la « *féminité* » perçue comme un « *tout* » et aux autres formes de masculinité, en particulier face aux masculinités « *subordonnées* » ou « *égalitaires* » (Cf. Infra). Il s'agit d'hommes[33] se situant dans une fourchette d'âge de 60-70 ans. Appartenant indifféremment au Parti socialiste ou aux partis UMP/UDF. Ils sont issus d'un milieu rural et disposent d'une carrière politique au niveau local, voire départemental significative. Ils ont en effet exercé, et exercent fréquemment, les fonctions de maire et/ou conseiller général. Etablissant une séparation sphère privée/sphère publique[34], ils se situent donc dans une posture d'anachorète, où le rôle de chacun est clairement délimité, notamment celui des hommes et des femmes : à l'homme la sphère

[33] Caractérisés par une forte « *masculinité hégémonique* », le terme « *hommes* » ou « *conseillers régionaux aquitains* » a parfois été privilégié pour définir cette catégorie de conseillers régionaux cette catégorie. En aucun cas, l'utilisation de ces expressions « *les hommes* » ou/et « *les conseillers régionaux aquitains* » ne signifient que tous les conseillers régionaux d'Aquitaine appartiennent à cette catégorie ou souscrivent à des manières de dire et de faire marquées par une « *masculinité hégémonique* ». Ces expressions, rarement utilisées, tendent seulement à marquer l'influence de cette catégorie sur le cadre régional.

[34] Senac Réjane, *Identités sexuées et altérité démocratique – Les représentations des différences hommes femmes dans la société française aujourd'hui*. Thèse de Science politique, sous la Direction de Janine Mossuz-Lavau, directrice de recherche au CNRS, et de Marc Sadoun, Professeur à l'IEP de Paris, Sciences Po Paris, *2004.*

publique (accès légitimé par l'exacerbation de leur masculinité), tandis qu'ils considèrent selon « *l'ordre naturel* » des choses que la femme doit limiter ses agissements à la sphère privée.

Coûte que coûte, ils essaient d'incarner au quotidien « *l'idéal masculin* ». Or, la masculinité hégémonique est par nature dominante dans l'ordre des genres. Cette domination suppose donc une distanciation, voire un rejet de l'Autre (les hommes répertoriés par les *« anti-féministes* » comme ayant une « *masculinités subordonnées* » et les femmes) : « *l'intégrité de l'identité masculine est fondée sur le rejet des caractéristiques féminines* »[35]. La domination passe notamment par le devoir de ne jamais manifester ses émotions affectives dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

Un candidat socialiste du département du Lot-et-Garonne (département encore très rural) déclare ainsi : « *C'était peut-être très machiste, mais je ne me suis jamais occupé de mes enfants. Je vois que mon fils aujourd'hui - enfin maintenant il a 36 ans maintenant, il commence à être grand - il a un comportement et des habitudes que moi je n'ai jamais eu par rapport à lui ou sa sœur. Moi, je n'ai jamais fait la vaisselle par exemple. Lui, il fait la vaisselle. Non, je ne la fais toujours pas. Je ne la fais pas parce que pour moi, vieux macho, la vaisselle fait partie des choses qui me semblent dépendre plus de l'organisation du travail de la maison et dans le cadre de cette organisation du travail, chacun assume ses responsabilités : la femme s'occupe de l'intérieur et l'autre de l'extérieur. Et moi, j'ai une femme qui s'occupe de l'intérieur et de l'extérieur… c'est elle qui tond le gazon aussi.*» [36]

Si l'auteur s'est auto-qualifié de « *vieux macho* », cette référence a été émise dans une action qui n'engage pas de dissonances cognitives dans la répartition des tâches du couple. Cette répartition est présentée comme un « *allant de soi* », une conséquence de l'asymétrie des natures. Dans la mise en récit de sa sphère privée, il reprend les arguments énoncés par les

[35] Duff Cameron, *Stepping Through the Eye of Power: Foucault limits and the construction of masculinity*, In M. Collis, L. Munro and S. Russell. eds. *Sociology for a New Millennium: Challenges and Prospects*. Sydney, TASA, 1999. Duff Cameron, *Stepping through the eye of power: Foucault, limits and the construction of masculinity*, 1999, http://www.qut.edu.au/edu/epol/foucault/duff/html. Thierry Terret, Sport et masculinité : une revue de questions, Staps 4/2004 (n° 66), p. 209-225 In www.cairn.info/revue-staps-2004-4-page-209.htm.

[36] Suite de l'entretien : « [Et si elle (sa femme) vous avez demandé de faire de la politique et donc de rester « Vous » sur l'exploitation ?] *Je crois que ça n'aurait pas marché. Parce que moi je me sentais quand même un goût pour l'engagement* ». Entretien avec un candidat PS du Lot-et-Garonne, le 2 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°25.

sexistes quant à la nature de la place des femmes. Pour expliquer la distribution des rôles fortement sexuée, cet acteur fait par exemple référence à un ensemble d'éléments qui renvoient à une disposition «*naturelle* » de chacun des sexes à exercer des tâches bien spécifiques.

Un des traits récurrents de cette la masculinité hégémonique tient à la mise en avant de l'expression, du contrôle du pouvoir et de la force physique. La puissance politique conjuguée à la « *bravoure physique* »[37] peut être complétée par d'autres formes telles que la puissance, l'intelligence ou la maîtrise technique. Aussi, voiture et contrôle des nerfs dans les embouteillages sont mis en avant quand les travaux ménagers quotidiens ont tendance à être dévalorisés : « J*e ne le revendique pas, je n'en suis fier, mais c'est un gentleman agreement que nous avons, ni plus ni moins. Quand arrive le soir, je reprends la voiture, je sors des embouteillages de Bordeaux, je reviens chez moi, je me repose un peu et j'en profite pour discuter avec ma femme… Avec ma femme on échange beaucoup – surtout le soir parce que le midi, je ne suis pas très souvent à la maison – mais on est deux, alors, faire la vaisselle pour deux c'est vite fait. Faire le lit le matin, c'est pareil.* » Dans cette organisation patriarcale, la position au sein de la famille joue un rôle essentiel dans la définition de la masculinité hégémonique.

Il convient toutefois de distinguer deux niveaux (au moins dans la verbalisation qu'ils donnent à voir d'eux-mêmes) dans la grammaire identitaire de ces hommes : celui qui impose un patriarcat dans les interactions privées et celui qui prend de la hauteur par rapport à la prise de responsabilités croissante des femmes, notamment en politique. En effet, compte tenu des mutations de la société, cette asymétrie des rôles est de moins en moins transposable (au moins dans sa verbalisation) au niveau de la sphère publique et a fortiori au niveau de la sphère politique. Partant de là, ils vont établir une sorte de compromis[38] à même d'atténuer ces dissonances cognitives, entre la nature qu'ils attribuent à la place des femmes en politique d'une part et la fonction à laquelle aspirent ces dernières dans la sphère publique d'autre part.

[37] Burstyn Varda, *The Rites of men. Manhood, Politics and The Culture of the Sport, Toronto-Buffalo-London,* University of Toronto Press, 1999. 36-37.

[38] Compte tenu de leur âge, ces hommes sont davantage en fin de carrière politique. Le « masculin-viril » qu'ils ont mis en pratique aussi bien dans leur vie privée que dans leur vie politique a, a priori, moins de raisons d'être, face à des acteurs (hommes/femmes confondus) plus jeunes et moins expérimentés. Ils perçoivent donc l'expérience politique comme un rempart à la remise en cause de leurs positions. Qui plus est, dans un monde politique encore caractérisé par une importante homosociabilité, l'entrée – aussi massive soit-elle − de femmes dans l'institution régionale ne représente pas une menace.

Dans leur récit, ils s'attachent à mettre en exergue le cheminement personnel qui les a conduits à passer d'un « *masculin-viril* » dans la sphère privée à un « *masculin-neutre* » dans la sphère publique. Dans une sphère politique où le sexisme n'est plus toléré, ces acteurs agissent régulièrement par de multiples ajustements qui leur permettent de concilier leur définition de la « *masculinité idéale* » (soit hégémonique) avec la réalité à laquelle ils sont confrontés. Ils cherchent ainsi à montrer que leurs représentations relatives aux rôles exercés par les femmes ont connu une certaine évolution : « *J'ai vachement évolué. Au début je croyais que ce n'était que dans certains domaines que les femmes nous apportaient des connaissances fortes. Pour moi, elles étaient de précieuses collaboratrices, dans le domaine social, dans le domaine de l'école, dans les relations du personnel ou en culture… Je trouvais que les femmes s'éclataient et qu'elles nous apportaient une sensibilité féminine très forte. Quand j'ai arrêté la mairie en 2001, je me suis aperçu qu'elles avaient en fait une capacité à nous apporter autre chose dans tous les domaines. Maintenant, on voit des femmes qui font partie de la commission voirie, de la commission économie etc. et qui apportent aussi un plus à ces commissions. Elles ont vraiment cette sensibilité féminine. C'est ce sens de l'équilibre que nous n'avons pas toujours et qu'ont les femmes. Un sens de l'équilibre, du loyalisme aussi peut-être.* »[39]

Une certaine évolution donc, à défaut d'une évolution certaine. En effet, l'évolution des représentations qui tend vers ce qu'il conviendrait d'appeler les « *balbutiements d'un féminisme* » est toujours postérieure à une sauvegarde des positions de l'acteur et du maintien de sa face dans le cadre. Dans le récit précédent, l'acteur reconnaît l'apport des femmes au niveau local, et pas spécialement dans des rôles qui leur sont traditionnellement dévolus, mais cette reconnaissance intervient après le retrait de l'acteur du niveau municipal. L'évolution de la place consentie aux femmes n'est donc jamais effectuée dans une interaction directe avec les femmes.

Par ailleurs, le vocabulaire utilisé renvoie à une position de dominant dans les interactions avec ces élues. C'est l'exigence de la supériorité par rapport aux autres. La masculinité du « *vrai mâle* » est notamment mesurée par rapport au pouvoir. Ils se distinguent ainsi des

[39] *Ibid.*

femmes et des hommes qu'ils estiment d'une « *masculinité subordonnée* », c'est-à-dire dans des positions dominées. Les « *antiféministes affichés* » se situent en effet toujours dans une position supérieure dans les chaînes d'interdépendance, reproduisant en quelque sorte la position qu'ils ont adoptée dans le cadre de la sphère privée. Ils reproduisent aussi les positions adoptées par rapport à leurs mandats, à savoir une position hiérarchiquement supérieure. Le leadership qu'ils ont réussi à construire au niveau local les autorise à prendre une posture d'exégète, où l'acteur se « *met à la place de* » : par leur expérience politique mais aussi leur notoriété, ils se proposent d'incarner, le site, dans l'institution ou auprès d'institutions situées à d'autres niveaux. Cette représentation suppose un quasi-don d'ubiquité dont sont, selon leurs propos, dépourvues les femmes, cantonnées à des tâches appartenant à la sphère privée et donc nécessairement subalternes.

De la même manière, lorsqu'ils accordent aux femmes – considérées comme un tout – des spécificités, c'est pour souligner encore une fois l'asymétrie dans laquelle se joue le rapport Homme/Femme. Aussi, accorder à « *la* » femme une spécificité, loin de signifier une reconnaissance, vise d'abord à reconnaître à « *la* » femme une particularité. Cette particularité qui engendre une tolérance a minima de la femme dans la sphère politique, conduit en même temps à nier le droit de la femme à parler « *au nom de* », si ce n'est d'être toujours considérée comme une femme qui « *parle de* ». Cette restriction des rôles se note dans le choix du vocabulaire utilisé par l'acteur, alors même qu'il cherche à montrer une figure favorable au principe égalitaire[40]. Cette limitation des rôles induite, les femmes, comprises comme une entité à part entière, n'ont alors comme seul choix de se présenter dans une posture prophétique. Ce « *faire avec* » que commande la posture prophétique renvoie alors les femmes aux stéréotypes formulés dans les discours de la nature.

En résumé, ces hommes considèrent que la sphère politique est « *naturellement* » construite *par* et *pour* des hommes. Si l'entrée des femmes leur apparaît dans un premier temps impropre, elle est tolérée par la suite si elles restent cantonnées dans une posture de « *femme* », c'est-à-dire avec des rôles subalternes préalablement définis. L'acceptation – a

[40] Ainsi, l'utilisation du terme de « *collaboratrice* », et l'emploi fréquent d' « *apport* »montre la perception de cet acteur, représentatif de la catégorie des antiféministes, de la répartition asymétrique de la place de chacun-e-s. L'auteur explique ainsi que les femmes sont « *de précieuses collaboratrices* », « *qu'elles nous* [les hommes] *apportaient* » une sensibilité ; qu'elles « *nous apportaient beaucoup* » ; « *nous apporter autre chose* » ; et enfin « *qui* [les femmes] *apportaient un plus* ».

minima soit-elle − de femmes dans des rôles traditionnellement occupés par des hommes s'explique par la mise à distance, à défaut une avancée suffisante par rapport aux femmes dans la sauvegarde leurs positions[41]. Cette position quant aux fonctions des femmes ne posait pas de problème dans les mandatures précédentes dans la mesure où les femmes étaient trop faibles, numériquement parlant, pour contrecarrer efficacement cette perception du monde. L'entrée massive des femmes après les élections régionales de 2004 modifie sensiblement le cadre.

B La présence conditionnée des femmes

Deux autres catégories d'acteurs « *tolèrent* » la présence conditionnée des femmes. Les « féministes conservateurs », surtout présents en Aquitaine et les pionnières. Dans la réalité le type idéal de « *féministes conservateurs* » ne se constitue pas de façon aussi évidente, tellement les représentations sont en de nombreux points similaires. Cette catégorie se retrouve principalement dans les générations supérieures, aussi bien à droite que dans le parti socialiste aquitain. Si seuls certains hommes socialistes participent à cette catégorie, une majorité des femmes de droite y souscrivent. A première vue, les caractéristiques sociales en terme de fonctions électives sont sensiblement les mêmes que celles des antiféministes, et seuls les clivages urbain/rural ainsi qu'une tendance à être essentiellement issus des partis de droite aquitain, pourraient, a priori, différencier[42] ces élus.

S'appuyant aussi sur des interprétations essentialistes, cette féminitude use tour à tour d'arguments biologiques ou historiques pour justifier de la place des femmes. Sur ce postulat d'une socialisation politique des femmes nécessairement (pour des raisons biologiques et/ou historiques) effectuée « *à l'envers* », l'entrée massive des femmes en politique ne peut, selon cette catégorie d'acteurs, modifier en profondeur le cadre politique régional. Cette posture sur les différences entre les deux sexes se construit en même temps sur un discours de la

[41] Malgré ces concessions, il n'est pourtant pas question d'égalité, mais comme l'exprime cet acteur « *d'équité* », justice naturelle fondée sur la reconnaissance des droits de chacun : « *La femme était là, elle faisait la cuisine, elle s'occupait des enfants, elle faisait la lessive, donc elle n'était pas motivée par des choses extérieures. C'est aussi une forme d'équité. Je ne parle pas d'égalité, je préfère employer le terme d'équité : qu'une femme puisse s'exprimer totalement dans son métier et dans sa vie de femme mariée avec un homme, c'est aussi une reconnaissance* ». En ce sens, on peut opérer un rapprochement avec un « *féminisme conservateur* ».

[42] Ce clivage n'apparaît toutefois pas être un clivage pertinent dans la mesure où dans le panel des candidats, la variable urbain/ rural et la variable d'âge sont liées.

«*virilitude*», reconnaissant aux femmes la possibilité d'adopter des pratiques sociales autrefois réservées aux hommes. Il est ainsi régulièrement utilisé pour rendre compte d'expériences des « *pionnières* », soulignant le caractère exceptionnel de ces femmes, à les placer symboliquement aux marges de la catégorie « *femme* ». Finalement, cette catégorie d'hommes qualifiés de « *féministes conservateurs* » entretient des relations masculines « *complices* »[43] avec le projet hégémonique : ils essaient de pallier leurs manques de ressources personnelles pour concilier la définition de la masculinité hégémonique avec leur positionnement politique. Entrées en politique bien avant la loi sur la parité, les pionnières essaient de se démarquer des femmes entrées à la faveur de la parité.

B.1 La référence à l'inégalité des sexes des « *féministes conservateurs* »

Tandis que les tenants de la parité regroupés sous la dénomination « *égalitaristes pragmatiques* »[44] (Cf. Infra) dénoncent l'état des femmes (c'est-à-dire la situation particulière dans laquelle se trouve le groupe social « *femme* » et son corollaire à savoir le milieu contextuel dans lequel se « *légitime* » la « *condition des femmes* »), les « *féministes conservateurs* » affirment une asymétrie de niveaux, comprise comme une asymétrie de positions auxquelles on accède via la possession d'éléments requis. Selon eux, la sous-représentation des femmes en politique tient alors moins au milieu contextuel et à la domination masculine qu'à une disposition « *féminine* », à un moment donné, à posséder les éléments requis pour accéder à des positions de « *dirigeants politiques* ». A première vue, peu de différences avec les sexistes classiques ou antiféministes, d'autant plus que les caractéristiques sociales sont sensiblement les mêmes. Ces « *féministes conservateurs* » se retrouvent principalement dans les générations supérieures, entre les « anti-féministes » et les « *égalitaristes pragmatiques* », aussi bien à droite que dans le parti socialiste aquitain. Sensiblement plus jeunes que les catégories précédentes (classe d'âge des 50-60 ans), les « *féministes conservateurs* » peuvent encore prétendre à une ascension dans leur carrière politique. Aussi, si l'idée d'une différence sexuelle (où les qualités dites « *féminines* » sont toujours évaluées par rapport à celles des hommes) est défendue, elle est généralement sous-

[43] Robert Connell, *Ibid*.
[44] Yves Sintomer, *Ibid*.

tendue par deux précautions dont le but ultime est de ne pas passer pour un « *pur macho* »[45] : leurs « *bonnes relations* » avec le sexe opposé et les « *preuves scientifiques* ».

Dans leurs récits, afin de se démarquer explicitement des *« sexistes* » et « *antiféministes* », ils s'attachent inlassablement à présenter une face contraire à celle des antiféministes. Un conseiller régional sortant UDF des Pyrénées-Atlantiques, en préambule à un discours de la Nature, explique par exemple : « *Ce qui est vrai (ce n'est pas des propos antiféministes au contraire, ce n'est pas du tout mon attitude) c'est que la femme n'a pas la même façon de faire de la politique qu'un homme. Généralement la femme a plus de pugnacité, plus d'entêtement.* »[46]. Comme le montre cette illustration, cette précaution est toujours assortie d'une « *valorisation* » de la femme. Ainsi, un conseiller régional sortant UMP en Aquitaine se justifie en expliquant : « *Pour moi, le problème n'est pas un problème d'infériorité, vraiment pas du tout. Moi, je suis hospitalier universitaire, c'est-à-dire que j'évolue dans un milieu où il y a 80% de femmes. A l'université, j'ai dit plusieurs fois : 'je suis pour la parité dans l'administration, ça sera plus simple'* »[47]. Ainsi, à la différence des « *antiféministes affichés* », leur propos est systématiquement balisé par cette précaution de forme qui consiste à se différencier des premiers[48]. Dans leur récit, cette justification à valeur d'acte perlocutoire. Toutefois, il ne suffit pas de dire pour ne pas être considéré « *comme* ».

---

[45] C'est cette volonté de se démarquer des antiféministes affichés qui a conduit à utiliser l'oxymore de « *féministes conservateurs* ». Cette appellation tend à montrer que les représentations ne sont pas aussi claires qu'une typologie pourrait le sous-entendre.

[46] Entretien réalisé le 5 février 2004, lors de sa permanence de député, Pyrénées-Atlantiques. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°47.

[47] Entretien réalisé le 13 janvier 2004, dans son bureau d'adjoint à la mairie de Bordeaux. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°12.

[48] La contradiction sous-jacente à leur prise de position les contraint à user d'une deuxième précaution dont l'objectif est de « *prouver* » en quelque sorte qu'il ne s'agit pas d'une simple opinion, mais d'une assertion qui ne peut être soumise à la critique. Bien que peu nombreux, une partie des acteurs tente alors d'affirmer que cette différence sexuelle a été créée par des éléments qui dépassent l'entendement. A l'instar de ce conseiller régional sortant, certains acteurs développent alors que la différence sexuelle a été engendrée par la volonté divine : « *C'est Dieu qui nous a faits de cette manière…Il y a peut-être d'autres explications : moi j'ai des femmes dans mon conseil municipal, y a peut-être un peu plus de permanence et de persévérance…*». Si l'argument divin est utilisé, il reste cependant marginal. Suite de l'entretien : « [Vous l'expliquez par la « volonté divine » ?]. J*e vous ai dit ça… Je suis croyant mais c'est une plaisanterie, je vous ai dit ça…mais moi je pense qu'au contraire il y a que des richesses et des avantages à dire qu'après tout, il y a quand même une différence. C'est quand même malheureux une société où on s'interdit de dire qu'il y a des, mais c'est vrai que la femme qui est en recherche de responsabilités…faudra un peu se mettre, ou nous devrions plutôt nous mettre en situation de gommer les différences ; or que ce n'est pas le débat. Le débat, et au contraire est que c'est pas au nom de la différence, qu'il faut, au contraire, les propulser.* ». Par la suite, lui signalant que s'il avait dressé le constat d'une différence entre les manières de faire des hommes et des femmes, il n'avait pas répondu à la question du « p*ourquoi* », il rétorque : « *Ah mais je ne suis pas censé savoir pourquoi.* [Vous n'avez pas d'explication ?] *Non.* ». Entretien réalisé le 5 février 2004, lors de sa permanence de député, Pyrénées-Atlantiques. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°47.

Pour « *démontrer* » que la différence sexuelle est moins un jugement de valeur qu'un fait établi (et ainsi se protéger des critiques), ils utilisent un deuxième argument, fondé quant à lui sur des « *preuves scientifiques* » : la scientificité au secours de la différence des sexes. Du fait que cette catégorie d'hommes est engagée dans des métiers médicaux, ils utilisent cette « *caution supplémentaire* » pour apporter un crédit à l'affirmation. Ainsi, un élu UMP aquitain argue : « *Je dis qu'il n'y a pas d'égalité des sexes. Je suis médecin : il n'y a pas d'égalité des sexes. D'une façon plus générale, je le répète, il peut avoir des cas particuliers, mais sur le plan hormonal, la femme n'est pas comme l'homme. Il y a des équilibres biologiques qui existent et qui font que l'expression de la sensibilité est plus exacerbée chez les femmes que chez les hommes. Problème d'organisation biologique hormonale* »[49]. Ce discours de la nature[50] est indifféremment repris par les hommes socialistes ou encartés dans les partis de droite. Ainsi, un conseiller régional sortant socialiste interprétant la « *différence* » explique : « *Parce que peut-être naturellement la femme n'a pas, par rapport aux choses de la vie, les mêmes attitudes et les mêmes aspirations. Je trouve qu'une femme à laquelle on va donner une responsabilité va se spécialiser plus facilement …* »[51].

S'ils reprennent ce discours de la nature, ayant opéré ce passage d'une Femme-Nature à une Femme-Culture, ils acceptent dans une certaine mesure l'entrée des femmes en politique. Lors des entretiens, l'une des têtes de liste UMP, après avoir longuement valorisé la présence des femmes au sein du conseil municipal dont il est le maire, affirme que sa collègue UMP dans le département de la Gironde est : « *Une fille remarquable, remarquable, qui parle très bien. Elle a le très bon profil pour une fille politique* ». Il ajoute : « *Quelquefois je trouve que les femmes politiques ont davantage tendance à jouer avec le physique qu'avec les qualités intellectuelles, quelquefois. Et ce n'est pas le cas de Marie-Hélène qui a un physique tout à fait moyen, qui joue surtout avec ses qualités intellectuelles. Disons que parfois la beauté*

[49] Entretien réalisé le 13 janvier 2004, dans son bureau d'adjoint à la mairie de Bordeaux. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°12.
[50] Manon Tremblay, p. 70.
[51] L'argument à saveur naturaliste repose sur l'idée que les sexes naissent biologiquement différents et que ces différences doivent se traduire dans les conduites des êtres humains en société, avec des fonctions pour les femmes qui restent, par nature, hiérarchiquement inférieures à celles des hommes. Entretien réalisé le 2 février 2004, dans son bureau de vice-président au Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°25.

physique peut compenser certaines insuffisances intellectuelles »[52]. L'acceptation des femmes en politique est donc conditionnée par l'acquisition de certaines qualités éminemment considérées comme « *masculines* » (discours de la « *virilitude* ») ou bien qualifiées de « *féminines* » (discours de la « *féminitude* »).

Un autre conseiller régional sortant UMP raconte à son tour : « J*e vexe et je titille toujours mes adjoints en leur disant : 'mes adjointes ou mes conseillères municipales travaillent mieux que mes adjoints hommes'. Cette observation les agace. Mais c'est vrai qu'objectivement quand des adjoints ou des adjointes me remettent un rapport sur une délégation, il y a une nette différence. Une de mes adjointes, Marie-Pierre S., s'occupe par exemple de la petite enfance jusqu'au scolaire. Et bien quand elle fait des rapports, il n'y a pas photo. .Je crois que la femme perçoit mieux les choses… L'homme est un peu plus 'je m'en foutiste'* »[53].

Dans tous les cas, l'acceptation des femmes en politique est d'ailleurs à différencier de « *l'entrée des femmes en politique* » qui supposerait une prise de conscience de la domination masculine. Interrogé sur le féminisme, l'élu UDF rétorque : « *Féministe… je ne me suis jamais embarrassé le crâne de ces questions ! Il y a beaucoup d'autres débats beaucoup plus importants. Non, mais qu'est-ce que ça veut dire tout ça ? Bon, antiféministe ça veut dire être gêné par la question des femmes, au sujet de la politique, être gêné par des femmes à des postes de responsabilités, non. Non sincèrement, je trouve que ce sont des débats qui deviennent des fois un peu stupides. Je vous assure franchement* »[54]. Leur tolérance envers les femmes en politique ne signifie donc pas qu'ils sont favorables à une entrée des femmes en

[52] Suite « [Est-ce qu'il y a, d'après vous, des comportements similaires chez les hommes ?] *Non je ne pense pas. Je ne pense pas. Peut-être parce que je ne le ressens pas comme ça, parce que je suis un homme, je ne regarde pas les hommes comme je regarde les femmes, mais, non, je ne pense pas* ». Extrait d'entretien réalisé dans sa mairie le 6 février 2004, Landes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°28.

[53] Suite de l'entretien : « *J'ai une femme qui s'occupe des quartiers : Préparer une réunion de quartier de la convocation jusqu'à la tenue de la réunion, c'est impeccable, c'est impeccable, y a rien à dire. Avec un homme, il y a toujours des choses à revoir. Alors il y a toujours des clichés, disant :'oui les femmes vous les cantonnez aux associations, au scolaire, à la petite enfance ou aux crèches'. Mais non. Je ne crois pas qu'il faille aller jusque là.*». Entretien réalisé le 12 février 2004, dans la mairie où il est le premier édile. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°70.

[54] Suite de l'entretien : [Est-ce que vous seriez prêt alors à laisser des responsabilités à des femmes ? Si c'était votre responsabilité qui était en jeu ?] *Bien sûr, si un jour il y a une candidate à la présidence du Conseil général, mais vous savez…ces choses-là ne se passent jamais comme on le voudrait. Elles se produisent après une défaite, après une disparition, et j'espère qu'elles se passent aussi à la suite d'un choix personnel qui consiste à dire 'j'arrête la politique.'. Mais personnellement, laisser des responsabilités à une femme ne me gênerait pas du tout.* »Entretien réalisé le 5 février 2004, lors de sa permanence de député, Pyrénées-Atlantiques. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°47.

politique. Tout du moins pas dans le cadre d'une politique volontariste et encore moins comme l'exprime cet acteur lorsque c'est au détriment des positions qu'ils occupent.
Pour les « *féministes conservateurs* », la sphère politique est essentiellement réservée aux hommes. L'acceptation des femmes dans la sphère politique est tolérée dans la mesure où elles disposent de qualités « *féminines* » qui apportent un « *plus* » à la sphère politique ou qu'elles ont adopté une « *virilitude* » de leur comportement. Ils comptent enfin sur leur expérience, leur notoriété pour être reconduits dans leur fonction.

B.2 Des pionnières prisonnières du jeu de la différence

Si l'on accepte l'idée selon laquelle il n'existe pas une masculinité, mais bien des formes différentes de masculinités, socialement construites et ancrées dans un processus fait de comportements, de discours et d'interactions, *« il semble alors difficile de la* [la masculinité] *réduire exclusivement aux seuls mâles (biologiques)* »[55]. Les relations de genre ne peuvent en ce sens être seulement appréhendées comme des relations binaires : si la masculinité hégémonique perdure dans l'arène politique d'Aquitaine, c'est avec le soutien d'une certaine catégorie de femmes, définies comme des « *féministes fémalinistes* »[56].

Les « *féministes fémalinistes* » se distinguent des autres femmes pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elles appartiennent à la même génération : issues de la classe d'âge des 50-60 ans, elles se sont engagées en politique au début des années 1980. Très majoritairement encartées dans des partis de droite, certaines socialistes peuvent à certains égards – notamment dans la manière qu'elles ont de se définir par rapport aux hommes – être comprises dans cet idéal type. Extrêmement peu nombreuses à être entrées en politique à cette époque, elles ont été confrontées à un monde éminemment masculin. Généralement remarquées par les leaders locaux pour l'engagement associatif, et sollicitées pour leurs qualités de « *femmes* » et de « *profanes* » en politique, elles ont fait l'expérience de l'apprentissage des règles et des codes en politique.

Contrairement aux antiféministes femmes, elles ne considèrent pas que la sphère politique doive être exclusivement réservée aux hommes. La sphère politique est plus regardée comme

[55] Thierry Terret, *Ibid*.
[56] Le terme « *fémalinistes* » est un néologisme construit sur la base de « *féministe* » et de « *mâle* ».

un espace privilégié pour les hommes, au regard de la répartition sexuée des rôles. C'est dans le cadre de cette répartition des rôles pour l'amélioration de la vie de la *polis* que la femme joue un rôle essentiel au sein de la sphère privée. Une élue UDF de Poitou-Charentes explique ainsi : « *Je pense que la politique demande beaucoup de sacrifice, en termes de temps et de priorités dans la vie. Et pour moi la priorité c'était la famille. Je pense que la famille a logiquement toujours été la priorité de toute femme. C'est sa place dans la société. Mais il ne faut pas se méprendre : c'est aussi rendre service à la société que d'élever ses enfants correctement. L'éducation participe à la vie sociale.* »[57] Compte tenu de leurs âges, ces femmes n'ont plus d'enfants à charge. Indirectement, en repositionnant la femme à une fonction clé dans la hiérarchie familiale, elles s'assurent une facette de rôle dont sont dépourvues les femmes plus jeunes. A l'instar des « *anti-féministes* » qui séparent sphère privée et sphère publique, elles participent indirectement au renforcement de la « *masculinité hégémonique* ».

Pour autant, elles ne récusent pas « *le bien-fondé* » d'une plus grande représentation des femmes dans la sphère politique. Comme le montre le propos précédent, la question est moins relative à la capacité des femmes qu'à l'optimisation de cette capacité. Le droit de chacune à s'installer dans l'une ou l'autre sphère[58] posée, les « *fémalinistes* » « *reconnaissent* » l'apport des femmes dans la sphère politique.

C'est au nom de vertus qu'elles considèrent comme féminines que l'entrée des femmes en politique est justifiée. Dans leurs schèmes cognitifs, l'implication des femmes dans la sphère politique améliore cette dernière. Aussi, l'une de ces candidates explique : « *On met les gens qui sont capables de faire quelque chose, je pense qu'on a suffisamment évolué maintenant pour prendre une femme si elle y a sa place. C'est vrai que les femmes apportent des choses, apportent de la souplesse, on le voit bien dans les entreprises.* ». En observant les représentations qu'elles ont du rôle des femmes, on pourrait dire qu'elles adoptent une posture similaire à celle des féministes conservateurs : dans une certaine mesure leurs positions sur les rôles sont identiques. Elles revendiquent en effet une place pour les femmes, non au nom du

[57] Entretien réalisé le 27 février 2004, dans son bureau de vice-présidente au conseiller régional de Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°55.
[58] Suite de l'entretien : « *Je le comprends moins bien, je le dis franchement, je le comprends moins bien à partir du moment où les enfants sont petits. Après je le conçois exactement de la même façon.* ».

principe d'égalité, mais au nom de leur « *spécificité féminine* ». Cette conseillère régionale sortante, engagée depuis 1983 en politique explique : « *Je trouve que les femmes sont quelquefois plus spontanées que les hommes, moins calculatrices. Je pense qu'une femme a une espèce de réserve naturelle. Je le perçois de cette manière, mais il y a certainement des féministes qui me diraient que ce n'est pas vrai.* » [59]

Commencé il y a plus de vingt ans, leur processus d'apprentissage a été marqué par leur confrontation à une forte homosociabilité. En réponse, elles ont calqué leur comportement sur celui des hommes. Ce mimétisme leur a permis d'être tolérées par les hommes. Aussi, si les vertus dites « f*éminines* » ne sont pas niées, elles essaient toutefois de s'en démarquer. Cette distanciation par rapport aux qualités prétendument « *féminine*s » n'est pas sans rappeler la marginalisation symbolique des anti-féministes qui rejettent les qualités « *féminines* ». A l'instar de cette catégorie d'hommes, elles revendiquent une place en politique au nom de *leurs* compétences et de *leurs* expériences.

La dissonance cognitive qui naît de la confrontation entre ce rôle « *masculin* » et les représentations mentales qu'elles ont des femmes se répercute alors dans leurs discours. Elles sont toujours dans un double langage, juxtaposant acceptation des normes masculines et revendications essentialistes : « *Beaucoup plus que la parité, je prône pour avoir un engagement des femmes dans les mouvements politiques. On ne naît pas élu-e-, on le devient. Il ne faut pas dorer la pilule aux femmes, le mandat politique c'est un combat qu'il faut gagner. Il y a une dose d'hostilité considérable.* »[60] Avec l'entrée massive des femmes dans l'arène politique, leur particularité d'être une femme (ayant adopté les normes masculines du jeu politique) dans un monde d'hommes n'en devient plus une et elles vont au contraire

[59] Entretien réalisé le 27 février 2004, dans son bureau de vice-présidente au conseiller régional de Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°55.

[60] Entretien avec cette conseillère régionale sortante, le 6 décembre 2003, à sa permanence de députée, en Gironde. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°7. L'expression « *On ne naît pas élu, on le devient* » exprime cette double affiliation qu'elles revendiquent. D'un côté, elle tend à montrer le processus nécessaire pour parvenir à intégrer les codes, règles et normes de l'institution politique. Le rôle d'élu n'est pas quelque chose d'inné dont pourraient se prévaloir les individus en général, les femmes en particulier. S'engager en politique signifie pour elles accepter les normes institutionnelles, normes largement promues par les hommes. D'un autre côté, il s'agit de mettre en évidence des arguments essentialistes en faveur de l'entrée des femmes en politique. Le « *pragmatisme féminin* » revient ainsi à de nombreuses reprises dans leur discours : « *Concrètement, c'est un engagement pragmatique* ». Cette position peut sembler paradoxale dans le sens où elles réfutent pour elles-mêmes l'idée d'une différence avec les hommes. Toutefois cette contradiction n'est qu'apparente. L'entrée des femmes en politique représente pour elles une épée de Damoclès.

chercher à démontrer qu'elles sont, elles, « *comme les hommes* ». Elles se situent alors régulièrement entre une « *masculinité hégémonique* » et une « *masculinité complice* ». Aussi, et même si dans la réalité, les critères de leur première éligibilité[61] sont similaires à ceux investis par les candidates « *société civile* » en mars 2004, dans leurs mises en récit, elles ont tendance à opérer une distanciation entre les deux formes d'éligibilité. On assiste de nouveau à l'utilisation de la rhétorique des caractéristiques « *de performance* » versus les caractéristiques « *héritées* ». En mettant en avant leurs réussites professionnelle et sociale, elles marquent ainsi leur appartenance à l'élite établie par rapport à la « *sous-élite* », essentiellement composée au moment de la campagne par des candidat-e-s à l'éligibilité relationnelle. Ayant une connaissance des règles du jeu politique, elles savent que se spécifier (par rapport aux hommes ou même par rapport à une élite établie) dans le temps T équivaut à se marginaliser dans l'interaction T+1. Stratégiquement pensée, leur identité de femmes devient progressivement une ressource contingente[62]. Le seul féminisme qu'elles acceptent[63]

[61] Par rapport à sa première éligibilité, la vice-présidente de Poitou-Charentes explique : « *Il y a un leader local connaît votre engagement dans la vie associative. A ce moment-là, j'étais présidente de l'association des parents du Conservatoire… J'étais impliquée dans l'enseignement catholique, j'étais également présidente régionale des JMF. J'avais enfin j'avais fondé un ensemble vocal. C'est cette implication dans la vie associative qui fait qu'un beau jour, on vient vous chercher. En 1983, j'avais déjà pourtant deux enfants et j'attendais des jumeaux… Autant dire que j'étais déjà très occupée. Dans mon cas personnel, il n'y a pas eu de problème d'homme ou de femme. Quand on constitue une liste aux municipales, on cherche la compétence, les acteurs de terrain. On cherche les gens qui ont déjà réalisé des choses dans différents domaines, avec des relations aussi, c'est important.* » Une place en politique acquise grâce à leur engagement associatif ne signifie pas qu'elles soient dupes quant à l'instrumentalisation qui a pu être faite de leur identité de femme. A ce propos, elle plaisante : « *J'étais très jeune et voir tous ces hommes, vraiment j'étais assez, assez éberluée. On était deux femmes, les deux dernières, non éligibles, vraiment pour faire bien* (rires). *Pour dire : 'il y a des femmes'. Je ne sais pas pourquoi il y avait deux femmes à la fin, je n'ai jamais posé la question, mais ça faisait quand même un peu potiche, il faut être claire. Ce n'est peut-être pas de cette manière que je l'ai ressenti sur le moment, mais après analyse… Mais à l'époque, avec mes 32 ans, c'était quand même assez flatteur… même si notre présence ne servait pas à grand-chose.* (rires) ». Entretien réalisé le 27 février 2004, dans son bureau de vice-présidente au conseiller régional de Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°55.

[62] Preuve de cette position ambiguë, lorsqu'elles parlent des femmes, elles les évoquent à la troisième personne du pluriel.

[63] La seule femme tête de liste UMP dans la Région Aquitaine (qui emploie la troisième personne du pluriel pour parler des femmes) qui dénonce au cours de l'entretien les inégalités professionnelles insiste en même temps sur le fait : « *Mais non, je vous assure je ne suis pas une féministe..* ». Ce paradoxe reste alors sans doute la confrontation de ses représentations avec celles de leurs homologues masculins qui les considèrent eux, comme féministes. Interrogé sur le féminisme de sa collègue, un conseiller régional sortant UMP, deuxième dans la section girondine, répond : « *Ah oui, je le crois sincèrement, ah oui.* (rires) [Est-ce que vous pensez qu'elle se définit comme une féministe ?] *Ah je le crois ... Qu'est-ce qu'elle vous a dit, qu'elle ne croyait pas ?* [Pour vous, c'est quoi être féministe ?]*Ah, une féministe, c'est la défense de la cause des femmes avec une objectivité qui n'a d'égal que le comportement des hommes quand ils parlent des hommes, quand ils se défendent entre eux* (rires). *Qu'est-ce qu'elle vous a dit, qu'elle n'était pas féministe ? Je crois qu'elle l'est quand même, c'est ce qui fait toute sa pugnacité. Peut-être qu'aujourd'hui les femmes convaincues sont plus féministes qu'elles ne le seront dans quelques années, parce qu'elles n'auront pas besoin de s'accrocher becs et ongles pour exister…et pour être là et pour travailler dans la société* ». Entretien réalisé le 13 janvier 2004, dans son bureau d'adjoint à la mairie de Bordeaux. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°12.

touche ainsi à la sphère privée ou à des revendications qui ne les mettent pas en porte-à-faux avec les hommes. Il s'agit de revendications touchant aux droits dans le milieu du travail ou, comme le montre l'extrait suivant, à des revendications essentialistes : « *L'égalité des droits entre les hommes et les femmes, ce serait le droit pour une femme de choisir, au moment de l'acte majeur qu'est la maternité, la possibilité d'élever ses enfants…sans être pénalisée au regard du travail. Cette revendication serait pour moi un vrai combat majeur au niveau national. Il est absolument primordial, et pour les enfants, et pour la société, et pour la femme elle-même, pour qu'il n'y aient pas de frustrations à plus ou moins long terme*»[64].

Beaucoup plus probant en Aquitaine qu'en Poitou-Charentes (du moins dans les rangs socialistes), ces postures « *féministes fémalinistes* » montrent que la composition de listes paritaires et l'entrée massive des femmes dans les assemblées régionales ne peuvent suffire à mettre sérieusement à mal l'ordre ordinaire des fondements de la domination hiérarchique, des rituels entendus, de la virilité ou de la « *masculinité hégémonique* » qui s'y exprime.

C Des pratiques solidaires toutes relatives

Pour pallier cette hiérarchisation politique fondée sur le clivage de sexe, une catégorie de candidat-e-s est favorable à la constitution de « *groupe de femmes* », outil essentiel dans le « *dépassement du genre* » dans la sphère politique. Proposant une sphère politique bâtie sur l'égalité des sexes, ces candidat-e-s considèrent la prise de conscience de la domination masculine comme une étape nécessaire. Inexpérimentées, les « *profanes* » restent extérieures au groupe des « *féministes pragmatiques* » en Aquitaine tandis que ce dernier groupe est majoritaire en Poitou-Charentes.

[64] Entretien réalisé le 27 février 2004, dans son bureau de vice-présidente au Conseil régional de Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°55.

C.1 Les féministes pragmatiques

Ces militant-e-s d'une égalité entre les sexes sont très majoritairement des femmes issues des rangs socialistes[65], appartenant aux générations des moins de 55 ans. Elles réclament une égalité tant au niveau de la sphère publique que de la sphère privée. Contrairement aux autres candidat-e-s, ils/elles mettent l'accent sur l'asymétrie de leur état. Composant l'essentiel du groupe des socialistes en Poitou-Charentes, le mouvement est porté sur la scène extérieure par l'engagement de Ségolène Royal. Une conseillère régionale sortante insiste à ce propos : « *Elles sont deux femmes. Elles ont donc un petit penchant à parler davantage du problème des femmes… C'est évident. Ségolène est par ailleurs très attachée à la situation des femmes et au recul de leurs acquis sociaux qui se produit en ce moment!* »[66], précisant tout de même : « *Je suis féministe, mais je ne suis pas en opposition au sexe masculin. Je suis pour le combat des femmes, c'est-à-dire pour qu'elles aient l'égalité des chances à tous les niveaux dans la société.* »

En Aquitaine, au contraire, le mouvement largement porté par des femmes reste largement minoritaire au moment de la campagne électorale. Candidates jeunes, diplômées, souvent cadres et investies en politique, à l'inverse des autres catégories de la Région, elles affichent volontiers leur féminisme et il est, dans de nombreux cas, une raison à leur engagement politique. Ainsi, une conseillère régionale sortante explique : «*Quelquefois, c'est une connotation négative autour de ce mot féministe. Mais je défends la cause des femmes. Il y a tellement de droits dont sont privées les femmes : égalité dans le travail, égalité dans les rémunérations, égalité dans le respect… Si c'est une lutte pour l'égalité et pour la place des femmes, alors oui je suis féministe. Mais ce n'est pas une lutte contre les hommes, ce n'est pas une lutte pour dire que les femmes, elles sont meilleures. C'est qu'elles doivent être les égales : on a même les mêmes, mais on doit aussi nous reconnaître les mêmes droits. On doit être respectées de la même manière qu'un homme est respecté. Moi, je vois encore quand une femme prend la parole en public, et bien les hommes ricanent, chose qu'ils ne feraient pas*

[65] Ils convient toutefois de différencier le féminisme convaincu et le féminisme stratégique. La différence entre les deux peut éventuellement (même si cela ne suffit pas) se faire au regard de l'investissement dans des associations « *parallèles* » pour le respect des droits des femmes.

[66] Suite de l'entretien : « I*l y a des conseils régionaux de femmes au sein du PS qui réunissent des femmes qui ont envie de faire bouger les choses et …* [Vous en faites partie ?] *Oui, bien sûr.* [Vous êtes féministe ?]*Oui.* (Convaincue) ». Entretien réalisé le 17 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°39.

pour un confrère masculin. Je pense vraiment qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire pour que l'on soit vraiment légitime. »[67].

Contrairement au féminisme « *actuellement dominant* » [68], et décrit comme privilégiant le différentialisme fondé sur le naturel, ces féministes pragmatiques réfutent l'idée même d'une conception naturaliste et essentialiste de la « *féminité* ». Les différences, parfois constatées, au niveau des pratiques et/ou des comportements des hommes et des femmes sont alors considérées comme purement culturelles. Par ailleurs, si elles défendent l'égalité entre les hommes et les femmes, le « *pas de guerre a priori entre les sexes* »[69], figure comme une prémisse à leur auto-qualification de « *féministe* ». Pour ces tenantes d'un féminisme pragmatique, confronté aux inégalités quotidiennes dans différentes sphères, il n'est pas question de pouvoir moral ou culpabilisateur envers les hommes. Le combat social et culturel est alors posé, lorsqu'il est nécessaire, dans chaque domaine, pris séparément des autres. Aussi, si les sphères privée et professionnelle sont évoquées[70], la sphère politique, avec des revendications qui lui sont propres, prend une place à part dans le discours de ces féministes : demande d'une implication plus grande dans le parti, de davantage de responsabilités et de la mise en place de manières de faire de la politique différentes (qui ne sont absolument pas considérées comme une conséquence biologique mais bien le fruit d'une culture différente de celle de la majorité des hommes) sont les principales revendications de ces femmes inscrites dans la sphère politique.

[67] Entretien réalisé le 12 décembre 2003, dans son bureau de maire, Gironde. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°9.
[68] Entretien réalisé le 24 avril 2006, au cours d'un déjeuner, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°89.
[69] Entretien réalisé le 24 avril 2006, *Ibid*.
[70] Tenantes de l'égalitarisme pragmatique défini par Yves Sintomer, elles dénoncent donc la mainmise des hommes sur les institutions politiques. Mais cette critique ouverte de la domination masculine ne touche pas seulement la sphère politique. A l'instar de ce commentaire, c'est une revendication dans plusieurs autres domaines : « *C'est pour cela que moi je reste toujours militante. Il n'y a pas qu'en politique, il y a encore beaucoup de domaines où il faut militer pour la place des femmes. Dans le domaine du travail par exemple : elles sont plus au chômage, elles ont davantage d'emplois précaires. Personnellement, j'ai ma fille qui travaille avec son conjoint dans une entreprise qui est en redressement judiciaire. Son mari est gardé, mais elle, elle est licenciée. Donc, on garde les hommes et les femmes elles peuvent revenir s'occuper des enfants, dans des conditions difficiles. C'est la raison pour laquelle que je continuerai à militer pour la place des femmes dans la société. Rien n'est jamais gagné. Ce n'est pas parce qu'il y a une loi que les choses vont forcément mieux.* » Entretien réalisé le 3 mai 2005, au cours d'un déjeuner dans le restaurant du Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°80.

Dans cette logique d'égalité, ces féministes sont d'abord demandeuses d'une plus grande implication et d'une meilleure considération des femmes dans la vie de leur parti. L'une d'entre elles déplore ainsi : « J*e regrette que les commissions femmes ne soient pas représentées de façon évidente dans les instances fédérales. Au-delà du débat de la désignation des femmes à l'élection, nous avons un travail à faire de façon permanente et de façon totalement transversale aux objets politiques sur lesquels on travaille.* »[71] Considérant que la sous-représentation des femmes en politique n'est que la conséquence de la forte domination masculine dans la sphère publique, elles évoquent volontiers les problèmes entre les hommes et les femmes au sein de l'espace politique. A propos de leurs expériences, elles racontent : « *Le premier mandat de mairie, c'était vraiment le pari de la relation humaine. Je suis partie avec des amis, en me disant : 'on part', simplement parce qu'on avait déjà envie de faire quelque chose. Ensuite, on est sur une logique de l'évolution du positionnement politique dans un parti, tant qu'on m'y autorise à avoir un parcours normal.*»[72] Une autre conseillère régionale sortante de la région Aquitaine proteste : « J*e suis assez féministe. J'ai milité dans des associations de femmes depuis trente ans : le planning familial, la maison des femmes de Villeneuve, du CIDF… J'ai toujours pensé que la femme n'avait pas la place souhaitée dans la société en général et dans le monde politique en particulier. Même aujourd'hui, où cette loi sur la parité est votée. Certains hommes nous font bien comprendre qu'on a souvent tendance à prendre la place qui leur reviendrait.* »[73]

Concernant leur responsabilité politique, les candidates féministes d'Aquitaine revendiquent une légitimité relative à leurs savoir-faire, à leurs compétences, indifféremment de leur identité de femme. Cette revendication n'est pas présente en Poitou-Charentes, non soumise à des rapports sociaux de sexe conflictuels. Leurs compétences démontrées, elles demandent toutefois le droit à une « *incompétence hypothétique* », comparable à celle des hommes dont la compétence n'est jamais mise en question. L'une d'entre elles rétorque : « *J'ai entendu des choses : 'toi, ta place tu la mérites.' Alors sur quel critère et pourquoi je la mérite plus que mon collègue ? A un moment donné, ce n'est pas très objectif et il n'y a pas de rationalité.*

[71] Entretien réalisé le 24 avril 2006, au cours d'un déjeuner, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°89.
[72] Entretien réalisé le 24 avril 2006, au cours d'un déjeuner, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°89.
[73] Entretien réalisé le 5 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°27.

Alors effectivement, mon engagement politique requiert de la disponibilité, de la compétence… Mais comme dans n'importe quel champ d'activité. On le vit très péniblement. J'ai mis beaucoup de temps à pouvoir entrer dans mon sujet et j'ai toujours trouvé l'exercice difficile dans la mesure où on demande à une femme d'être encore plus disponible et d'être cent fois meilleure qu'un mec. »[74]

Au niveau des manières de faire de la politique, elles se distinguent enfin des autres acteurs en revendiquant des manières de faire de la politique novatrices. Elles se déclarent ainsi généralement ouvertes à une démocratie participative. Les méthodes de travail souhaitées ne sont alors que les moyens de concrétiser cette revendication dans la pratique. Souvent impliquées dans des associations, elles déclarent de manière plus ou moins implicite avoir déjà intégré la culture de la concertation. Comme le montrent les propos de cette candidate socialiste d'Aquitaine, la critique vis-à-vis du système en place, à défaut d'être franchement ouverte, est toutefois directe : « *Je crois que la féminisation de la politique va beaucoup faire évoluer la décision. Personnellement, j'aimerai qu'elle fasse évoluer le processus de décision, en amont, c'est-à-dire qu'elle soit davantage influente sur des références d'approche méthodologique. Mais je n'en suis pas convaincue : on n'attrape pas les choses par le même bout. On est par contre très complémentaire dans nos échanges* ».

En Poitou-Charentes comme en Aquitaine, les femmes n'ont cependant pas l'apanage du discours féministe. Souvent issus du parti des Verts[75] ou de l'extrême gauche, au cours de la nouvelle mandature, les hommes féministes se situent également dans les rangs socialistes de Poitou-Charentes, en même temps qu'ils constituent un groupe très minoritaire chez les socialistes aquitains. Il existe aussi une proportion importante de la génération des quadras qui peut entrer dans cette catégorie. Il s'agit alors davantage d'une caractéristique générationnelle soutenue par des expériences personnelles. Généralement issus des classes moyennes ou supérieures, ces hommes bénéficient d'une formation universitaire plus élevée que la moyenne (notamment que les hommes appartenant à la catégorie des «s*existes classiques* » ou

[74] Entretien réalisé le 24 avril 2006, au cours d'un déjeuner, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°89.

[75] Toutefois, tous les hommes issus de partis minoritaires ne rentrent pas dans cette catégorisation. Ainsi, lors des entretiens réalisés en Poitou-Charentes, un homme issu du parti des Verts s'est dit totalement opposé à la loi sur la parité (parité qui figure pourtant dans les statuts du parti). Entretien réalisé le 8 mars 2008, dans son bureau d'adjoint de la mairie de Poitiers. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°67.

des « *anti-féministes* »). Pas d'exclusion des femmes, ni même de mépris qui ont eu tendance à caractériser les hommes des générations antérieures. Ils éprouvent en même temps un sentiment de rejet pour la culture masculine traditionnelle au sens où l'entendent les tenants de la « *masculinité hégémonique* ». Lorsque la question des modifications de ces élections régionales par rapport aux régionales précédentes est posée, ces féministes convaincus évoquent la loi sur la parité. Dans une position ascendante, leur engagement en faveur de la cause des femmes apparaît comme antérieur à leur position politique actuelle. Pas de rhétorique stratégique a priori.

On retrouve dans leurs propos les arguments développés par les égalitaristes pragmatiques femmes : « *Parfois, il n'y a pas de honte à affirmer que c'est la meilleure solution [les quotas]. Dans cinq ans on pourrait supprimer la loi et les gens continueraient à le faire. C'est un peu comme la peine de mort : à l'époque, les gens étaient contre sa suppression… C'est vrai qu'ils ont considéré que la parité était une loi absurde. Mais il en est de même pour un tas d'avancées sociales.* »[76] Dans la majorité des cas, l'approbation d'une meilleure répartition des responsabilités entre les hommes et les femmes au sein de la sphère politique n'est que le prolongement du principe paritaire qui prévaut déjà dans leur sphère privée. Le rejet du patriarcat peut alors, dans certains cas, marquer le début d'une césure dans la « *masculinité hégémonique* » où ces « *hommes* » ne ressemblent plus aux pères des générations précédentes. Généralement plus jeunes que les tenants de la « *masculinité hégémoniques* », ils appartiennent souvent à une « *famille égalitaire* »[77] où d'une part ils souhaitent « *réparer leur enfance* » et d'autre part, ils vivent avec des femmes qui n'ont pas envie d'être « *mères à temps complet* ». Au cours des entretiens, ils insistent sur la répartition des tâches équitables existante au sein de leur foyer (*Cf.* Supra). Un socialiste, nouvellement élu au sein de l'institution régionale aquitaine reconnaît : « *C'est vrai qu'il existe une inégalité fondamentale à ce niveau-là entre hommes et femmes. J'en parle à l'aise parce que je me suis mis à un moment donné à temps partiel pour élever mes enfants.* »[78] Une autre catégorie d'hommes, généralement d'une décennie plus âgée que cette génération des quadras, reconnaît aussi l'importance de la mise en application de la parité. Un tête de liste

[76] Entretien réalisé le 3 mars 2004, Charente-Maritime. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°62.
[77] Ehrensaft Diane, *Parenting Togheter*, University of Illinois Press, 1987. Arlie Hochschild, *The second Shift*, Avon Books, New York, 1989.
[78] Philippe Pouymayou, conseiller régional entrant, entretien réalisé le 11 avril 2005, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°78.

départemental socialiste aquitain avoue : « *C'était indispensable, absolument nécessaire. Alors discrimination positive, je ne reprends pas, mais sur le fond je partage.* »[79]

Au regard du récit de cet acteur, on serait tenté de dire que la prise de conscience d'une domination masculine a été - pour une partie des acteurs qui entrent dans cette catégorie - rendue possible par une lecture du monde à l'aide du clivage « *dominés/dominants* ». Ainsi, il raconte : « *Pour moi être de gauche, c'était faire la lutte des classes. On voyait ceux qui partaient en vacances, et ceux qui ne partaient pas. Permettre aux plus modestes d'avoir une perspective de conditions sociales et des perspectives des conditions de vie améliorées* ». On se situe dans ce cas dans une « *masculinité subordonnée* »[80], c'est-à-dire dans une masculinité qui se trouve – ou s'est trouvée – explicitement dans une position dominée, voire opprimée.

A propos des raisons de leur engagement politique, ces féministes pragmatiques hommes font souvent état d'une anecdote où ils ont eux-mêmes été dans une situation de dominés. Leur représentation des femmes comme une catégorie historiquement dominée aurait été rendue plus aisée par cette expérience. Ce conseiller régional sortant relate : « *Nous nous rendions au collège par les transports scolaires*[81]*. C'était un samedi, nous ne pouvions pas monter dans ce véhicule. Et le chauffeur invitait le plus d'élèves possible à monter. Moi qui n'étais pas d'une corpulence très forte, il m'a attrapé et il m'a projeté sur les autres, ce qui m'a fortement déplu et je suis ressorti, en disant : ' je ne prends pas le bus. Je reste là' ».*[82] Pour les acteurs de cette génération, cette représentation des femmes comme une catégorie dominée est minoritaire. D'après les récits, cette représentation s'explique en partie par une lecture du monde déjà clivée et par des expériences personnelles qui les ont peut-être conduits à mieux

[79] Entretien avec ce vice-président sortant, le 19 décembre 2003, dans son bureau du conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°11.
[80] Robert Connell, *Ibid*.
[81] Suite de l'entretien : « *Sur cette ligne qui faisait Limoges, Saint Hilaire la perche, il y avait un transporteur privé. Les lundis et les samedis, les internes rentraient chez eux. Mais il y avait le même dispositif de transport, les mêmes moyens que pour la semaine. Et forcément, c'était insuffisant. Et il s'est passé, un événement, un jour : nous ne pouvions pas monter tous dans le véhicule, dans ce car.* »
[82] Suite de l'entretien : « *Deux camarades sont restés avec moi. Le chauffeur est parti… Moi je suis resté là. Je devais avoir 14 ans et demi. Quand le car était parti, nous étions très inquiets. Nous sommes revenus au collège, et je suis allé voir le directeur à qui j'ai dévoilé ce qui s'est passé. Et le directeur a téléphoné à nos parents. Je redoutais la colère de mon père mais mon père ne m'a pas grondé. Il est, au contraire, aller voir le maire du village. Ensemble, ils ont téléphoné au directeur du collège qui a lui-même téléphoné aux transports. Depuis ce jour-là, nous avions deux bus le lundi matin et le samedi soir. Cette histoire est anecdotique, mais à 14 ans et demi j'ai pris conscience que de la discussion, et parfois de l'action, on pouvait arriver à quelque chose* ».

percevoir la domination masculine à l'œuvre dans la société. L'influence des leaders régionaux ne semble pas étrangère à cette asymétrie.

Pour ces égalitaristes pragmatiques, la spécificité des femmes défendue par les féministes conservateurs et dans une large mesure par les anti-féministes n'existe pas. Elles/Ils ne nient pas nécessairement qu'il existe une différence entre les manières de faire des hommes et des femmes, mais ils/elles récusent la causalité biologique. La spécificité des femmes, quand elle est évoquée, tient alors davantage à l' (in)expérience de ces dernières dans la sphère politique qu'à une prétendue différence sexuelle. Enfin, contrairement aux autres catégories, elles/ils dénoncent ouvertement la domination masculine et les avanies qu'endurent les femmes dans la sphère politique. Au-delà de cette dénonciation, et dans le but de contrecarrer les comportements machistes, ces égalitaristes pragmatiques proposent une solidarité entre femmes. Les propos d'une élue socialiste d'Aquitaine résument à cet égard très bien cette double position : « *Je considère qu'il est aujourd'hui trop tôt pour vérifier ce qu'est la force des femmes, à parité, en politique. Le processus est lent, nous avons encore besoin de temps. Et pendant ce temps-là, on ne va cesser d'entendre des allégations parfois peu convenables. A ce moment-là, il faudra qu'on fasse cause commune. Il y a des atteintes à la vie privée, à l'intégrité physique et morale des personnes que l'on ne doit pas tolérer…* »[83] Dans l'hypothèse de la mise en place de cette solidarité féminine, reste à savoir « *pour qui* » et « *à qui* » s'adresse-t-elle. Le problème est d'autant plus épineux que la solidarité féministe est soumise aux aléas des positions et des prises de responsabilités de chacun-e-.

[83] Entretien réalisé le 24 avril 2006, avant une assemblée plénière du Conseil régional de Bordeaux, dans un restaurant en compagnie de sa collaboratrice. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°89.

C.2 Les néophytes « indifférentes »

Si les « *profanes* » socialistes se situent parmi les féministes pragmatiques en Poitou-Charentes, (si ce n'est pas conviction, au moins parce que le féminisme est incarné par Ségolène Royal), les « *profanes* » socialistes d'Aquitaine restent « *indifférentes* » aux revendications des « *féministes pragmatiques* ». Pour le dire vite, ces « *indifférentes* » se situent entre les « *fémalinistes* » et les féministes. Le terme d'« *inexpérimentées* » pouvait sembler plus approprié. L'inexpérience est en effet l'une de leurs caractéristiques communes essentielles. Le terme « *indifférente* » a toutefois été préféré dans le sens où il donne une image plus complète des représentations qu'elles donnent à voir d'elles-mêmes. Dépourvues de fonctions électives, elles ont été sollicitées par les têtes de liste au nom de leur engagement dans les associations. Repérées pour leurs « *qualités* » de femmes et de profanes en politique, elles se situent dans une fourchette d'âge comprise entre 30-45 ans. La campagne des élections régionales de mars 2004 représente pour elles la première expérience politique. Comme ce fut le cas à Auxerre en 2001 où les nouvelles entrantes avaient constitué des « *groupes de femmes* » pour « *d'une part organiser une formation en communication susceptible de favoriser la levée des inhibitions dans les prises de paroles et d'autre part de promouvoir une façon spécifiquement féminine de faire de la politique* »[84], à l'aube du scrutin de mars 2004, ces candidates néophytes en politique auraient pu constituer des « *réseaux spécifiquement féminins* » avec les égalitaristes pragmatiques. Pourtant, pas de réseaux féminins.

La volonté de constituer des « *groupes de femmes* » en 2001 correspond à « *une tentative de constitution, par de nouvelles entrantes dépourvues de capital politique propre, de l'identité féminine en capital collectif* »[85]. Or, si ces candidates se caractérisent aussi par leur inexpérience en politique, elles se distinguent des autres candidates de mars 2004 et des néophytes de 2001, par leur négation, en entretien, de problèmes particuliers inhérents à l'institution politique : il leur est inconcevable de penser le parti avec lequel elles viennent de s'engager, en proie à des tensions internes, tensions intelligibles à travers un regard sexué. Si

[84] Stéphane Latté et Eric Fassin, *La galette des Reines, femmes en campagnes*, l'Inventions de l'élue en actes, Paris, 2006.
[85] Stéphane Latté et Eric Fassin, *Ibid*.

elles reconnaissent et valorisent le droit au débat, elles nient par contre les problèmes de genre. Ainsi, explicitant le regard qu'elle porte sur son nouveau groupe, une candidate « *société civile* » raconte : « *La question homme/femme en politique. Pour le moment, je n'ai pas le sentiment qu'il y a un traitement différent entre les hommes et les femmes. Je crois qu'il y a la même écoute, la même volonté d'en tirer un travail. Tout le monde est soldat sur cette campagne. Je ne vois pas comment on pourrait être à égalité pendant cette campagne et puis, tout d'un coup, ne plus l'être au moment du jeu de répartition du pouvoir. En tout cas, pour moi, tout le monde est sur un pied d'égalité.*»[86]

Ces candidates, qui ont une compréhension très partielle des jeux de pouvoir qui se jouent au sein de la sphère politique, n'ont pas conscience que les femmes font souvent les frais de ces jeux de pouvoir. Ainsi, la candidate s'étonne : « *Certaines des candidates ont dit que ce ne serait pas facile d'être femme et au Conseil régional. Il n'empêche qu'elles, elles y ont réussi. Quand je vois l'égalité du traitement hommes/femmes pendant la campagne, je pense qu'il y aura forcément une égalité de traitement hommes/ femmes au sein de l'institution. Je vois mal comment il pourrait en être différemment. Je pense simplement qu'il y a une évolution dans les mentalités et qu'on doit continuer à pousser cette évolution. Au début les premières arrivées en politique ont sûrement dû essuyer les plâtres. Mais maintenant les mentalités ont évolué. En tout cas, je verrai si elles ont vraiment évolué.*»[87] Partant de ces considérations, elles voient dans la mise en place de la parité un moyen de faire entrer en politique des femmes « *compétentes* ».

Ceci ne signifie pas pour autant qu'elles n'ont pas pris connaissance des difficultés rencontrées par les « *élues pionnières* ». Mais, s'il y a compréhension, la compréhension de ces difficultés ne se porte pas au niveau des interactions entre les hommes et les femmes. Elle se porte à un niveau plus technique, et touche davantage à la construction et au suivi des dossiers. Interrogée sur l'opportunité d'une solidarité féminine au sein de l'institution régionale, elle répond par exemple : « *Je crois que ce serait décrédibiliser le politique que de ne pas être solidaire sur des projets importants. Faire avancer la politique, c'est faire*

[86] Entretien réalisé le 9 février 2004, dans ses bureaux professionnels, dans le département de la Gironde. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°31.
[87] Entretien réalisé le 9 février 2004, dans ses bureaux professionnels, dans le département de la Gironde. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°31.

avancer des projets. Moi je suis prête à travailler avec d'autres personnes sur des projets. S'il y en a besoin… Mais je ne suis pas sûre encore une fois, qu'on ait besoin d'avoir une solidarité féminine contre un monde masculin… Je ne sais pas encore, je le verrai plus tard… S'il y a lieu, c'est que les hommes n'auront pas tout compris. Si nous étions contraintes à être solidaires entre nous pour porter des projets cela signifierait que la parité ne serait plus qu'une sorte de parade. Non, je pense que c'est à nous de montrer notre volonté d'avancer ce combat un petit peu.». Ainsi, si l'idée d'une solidarité entre femmes n'est pas réfutée, cette solidarité se limite aux aspects techniques. A aucun moment, à l'instar d'une grande majorité de candidates « *profanes* », cette candidate ne prend conscience des difficultés de rapports sociaux de sexe au sein de la sphère politique.

Nonobstant leur croyance en une sphère politique dénuée de tout problème de genre, elles ont d'ailleurs une conception des femmes et de la féminité qui tend à faire d'elles des « *fémalinistes*» dans le sens où elles ont habituellement un fort habitus sexué (adoptant ainsi les comportements liés à cette conception). Ainsi, loin de voir dans la sous-représentation des femmes en politique une des conséquences majeures de la domination masculine, elles comprennent cette faiblesse numérique comme un choix des femmes de se consacrer à leur vie privée. Pour expliquer son entrée dans la carrière politique « *tardive* », cette candidate raconte : « *Comment j'explique la sous-représentation des femmes ? Ce n'est pas la même chose avec des enfants un peu plus jeunes. La maman auprès des enfants est une des clés essentielle dans la réussite de l'éducation.* »[88]

Enfin, si elles ont des représentations mentales communes avec les « *fémalinistes* » – quant à la priorité du rôle maternel notamment −, elles s'en distinguent par leur approche du féminisme. En effet, si elles refusent d'être définies comme « *féministes* », elles sont toutefois plus enclines que les « *fémalinistes* » à reconnaître les problèmes que rencontrent les femmes dans la sphère publique. Elles ne reprennent pas comme un héritage les mouvements

[88] Elle poursuit : « *et je pense que si il n'y a pas davantage de femmes qui se lancent en politique, c'est parce que c'est dur de tout concilier. Ensuite, il faut quand même que les budgets suivent : parce que quand on est pas là le soir, et bien, il faut prévoir soit une nounou, soit quelqu'un pour faire les repas, avec quelqu'un qui aide, c'est vraiment pas, ce n'est vraiment pas facile, quoi. Et je, on peut être tenté de renoncer quand on veut que le travail soit bien fait à la maison et avoir la satisfaction de se dire qu'on s'est bien occupé de ses enfants. Même si ce n'est jamais parfait.* ».

féministes nés dans les années 1970, mais elles « *le comprennent cependant* »[89]. La nécessité des luttes féministes est davantage liée à des causes « *visibles* ». Elle a trait par exemple à l'image du corps de la femme, la violence qu'exercent des hommes envers les femmes, mais, à aucun moment, elle ne prend en compte l'existence, latente soit-elle, d'une domination masculine dans la sphère publique, et plus particulièrement dans la sphère politique. Elle conclut : « *Je ne sais pas si on peut être féministe aujourd'hui. Je crois qu'aujourd'hui, il y a des nouveaux problèmes. Je crois qu'il y a un brouillage d'image au niveau de l'homme, au niveau de l'identité masculine, en particulier chez les jeunes.* »[90] Cette catégorie de candidates est la catégorie la plus à même d'évoluer dans l'espace/temps de la mandature régionale. Ces positions ne sont pas, contrairement à celles des autres candidates, des positions acquises grâce à l'expérience, mais des positions exprimées *à l'extérieur* de la sphère politique, *sur* la sphère politique. Leurs positionnements au sein de l'arène politique régionale vont être en ce sens déterminants pour fonder des groupes à même d'établir des solidarités.

[89] L'une d'elles explique : « *Je rends hommage aux femmes qui se sont battues dans les années 1970, parce qu'elles ont permis des avancées qu'aujourd'hui toutes les jeunes filles ou les femmes ne mesurent pas forcément. Si on revenait en arrière - parce que malheureusement on vit des époques où l'on voit que l'on peut très vite rétrograder - je crois que nous serions bien obligées de reprendre le flambeau et de recommencer ce qui a été fait dans les années 1970. Je ne me considère pas comme féministe dans le sens où je ne me sens pas en conflit avec l'homme, avec le mâle. J'estime que nous avons nos différences. Il nous faut rechercher une égalité des traitements, mais pas une égalité de l'être. On doit accepter et tolérer nos différences. Dans les années 1970, le féminisme avait peut-être un petit peu brouillé cette image et gommé la différence à tel point que c'était peut-être allé trop loin. Mais par contre, l'égalité des droits, c'était essentiel dans la lutte pour obtenir l'avortement, pour la contraception, pour l'installation des PMI, pour le secours aux jeunes filles, pour le droit à l'éducation, l'égalité dans les entreprises, au niveau des salaires, au niveau des promotions…. S'il n'y avait pas eu les féministes, on serait loin d'en être là.* ». Entretien réalisé le 9 février 2004, dans ses bureaux professionnels, dans le département de la Gironde. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°31.

[90] Suite de l'entretien où elle aborde les problèmes rencontrés par les jeunes femmes dans leur vie quotidienne : « *Il y a un brouillage de l'image des jeunes garçons chez les jeunes filles, où l'on voit que s'est développée une image rétrograde de la femme, avec je dirais ces cas isolés, mais graves de tournantes, où les jeunes garçons, n'ont absolument pas idée du mal qu'ils font aux jeunes filles. Il y a aussi cette affaire du voile qui montre que c'est, par le biais de l'islam, une aliénation de l'homme sur la femme. Je pense qu'à partir du moment où les hommes n'ont plus été le mâle guerrier qui faisait la guerre, ils ont eu du mal à devenir le mâle pacifique. Aujourd'hui être, la reconnaissance du masculin et de l'homme passe énormément par l'emploi. Donc à partir du moment où les jeunes hommes sont en mal de trouver un emploi, ils sont aussi en mal de trouver une identité/ On les retrouve ensuite violents avec les jeunes filles, violents avec les femmes, parfois violents en société, parce que, il y a un problème au niveau de l'identité.* ».

CONCLUSION

Finalement, comme dans l'univers professionnel, les processus cognitifs relatifs à la féminisation de la sphère politique sont asymétriques. Cette asymétrie se retrouve à de multiples niveaux : le rôle au sein de la sphère politique et a fortiori de l'institution politique, l'âge de l'acteur, l'étiquette partisane, les mécanismes de son entrée en politique, l'évolution de sa carrière et le prix à payer pour « *réussir son parcours politique* ».

On a ainsi vu que les « *fémalinistes* », pionnières de la politique, sans être totalement hostiles à une féminisation des institutions politiques n'y sont pas nécessairement favorables ou seulement dans une certaine mesure. Elles se situent régulièrement dans une « *masculinité complice* », conscientes des dividendes à tirer du maintien d'une « *masculinité hégémonique* ». Dans ce processus de féminisation, la dissymétrie est ensuite objective : les hommes (en tant que groupe) ne sont que très rarement sollicités pour occuper des positions subalternes ; ils entrent plus régulièrement dans les positions intermédiaires, aux responsabilités croissantes. Les femmes sont, quant à elles, selon les leaders locaux hommes, rarement « *pensées* » comme acteurs-clés pouvant exercer des responsabilités « *de premier ordre* ». Elles sont plus fréquemment désignées pour occuper des postes secondaires. Aussi, le processus de féminisation renvoie donc à des logiques plurielles et l'on ne peut raisonner uniquement à partir de la variable sexe.

L'asymétrie est aussi subjective. En Aquitaine, tandis que l'entrée massive des femmes de la Région est vécue comme une menace pour les leaders (qui accentuent de ce fait leur « *masculinité hégémonique* ») et les « *pionnières* », les féministes ou les indifférentes présentent de façon positive la féminisation de l'Institution (étant entendu qu'encore une fois des « *variations peuvent se faire jour en fonction du niveau hiérarchique, du secteur d'activité, du parcours antérieur, mais aussi des ressources et de l'histoire de chacune, en*

particulier de la socialisation familiale »[91]). Si le féminisme apparaît presque comme un « *allant de soi* » en Poitou-Charentes, en Aquitaine, dès le départ, il apparaît comme un tabou. La question de la similitude est « *au mieux* » déplacée, laissant en suspens la création d'un réseau féminin.

[91] Ferrand Michèle, Imbert Françoise et Mary Catherine, 1999, *L'excellence scolaire : une affaire de famille. Le cas des normaliennes et normaliens scientifiques*, Paris, L'Harmattan. Marry Catherine, 2004, *Une révolution respectueuse : les femmes ingénieurs*, Paris, Belin.

CHAPITRE II : LA DIVISION DU TRAVAIL DE REPRESENTATION EN CAMPAGNE

La légitimité du pouvoir apparaît comme le produit d'attitudes et de croyances d'intensité inégale, dotées de significations variées, selon les groupes sociaux. Elle assure aux dirigeant-e-s des soutiens variés, « *allant d'une docilité consentie habituelle à la mobilisation de groupes particuliers pour la défense d'un pouvoir menacé* »[1]. Elle garantit une acceptation de la domination politique par les agents sociaux sur lesquels cette domination s'exerce, même s'ils ne sont pas en tout temps les mêmes, et s'ils peuvent espérer bénéficier à leur tour – au moins partiellement – de ce rapport inégalitaire. Dans ces conditions, la légitimité est la base morale et légale qui permet aux leaders de préserver leur position. La légitimation doit être alors comprise comme l'ensemble des actions par lesquelles les dirigeants tendent à établir leur légitimité, à la revendiquer, en fonction des représentations qu'ils ont du pouvoir désirable et désiré par les gouvernés. Ce désir étant difficilement mesurable, les tentatives de justification renseignent davantage sur les représentations qu'ont les leaders des fondements de la légitimité.

Aussi, les personnes sélectionnées pour participer à l'ordre institutionnel le sont généralement en fonction de leur « *rôle* », c'est-à-dire de la position qu'elles occupent dans les institutions. La stabilité de l'ordre politique suppose l'existence même de ces rôles institutionnels. Il s'agit là d'une « *croyance générale, d'une forme d'accord partagé, même si tous les membres d'une société politique sont loin d'avoir une connaissance claire et précise des institutions qui caractérisent et balisent l'espace dans lequel ils se situent* »[2].

Cette différence de connaissance se double d'une autre réalité : les schèmes cognitifs sont en partie propres à un individu, relatifs à son vécu. Ils peuvent donc parfois être antagonistes avec ceux d'un candidat de la même équipe. Pourtant, les acteurs sont considérés dans un

[1] Lagroye Jacques, *Sociologie politique*, 3e édition, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 1997.
[2] Lagroye Jacques, *Ibid.*

groupe, une « *équipe de représentation* »[3] que constitue la liste sur laquelle ils figurent. Insérés dans ces chaînes d'interdépendances, ils ne peuvent se départir de ce groupe. Aussi, « *dans un monde où la 'pluralité des rationalités' est un fait, on ne peut plus anticiper directement ce que l'autre va faire pour agir sans se représenter le collectif que l'on forme avec celui-ci. Les acteurs doivent élaborer une image du monde commun associé à leur relation, ce qui permet de donner un sens à leur interaction et fournit une grille d'évaluation des actions ultérieures* »[4].

Compte tenu de l'enjeu du scrutin, cet « *amour forcé* » est peut-être encore plus marqué en période électorale : quels que soient les horizons d'attentes de l'individu, la réalisation de ces derniers a pour préalable la victoire de sa liste. Chacun a donc intérêt à optimiser le potentiel de son équipe, à œuvrer pour montrer « *l'harmonie de son groupe* ». Dans le but de réaliser ses desseins, chacun a intérêt à accorder ses représentations à celles des autres, intérêt à montrer sa capacité à s'ériger au-dessus des querelles. Les responsabilités attribuées dans la deuxième phase, la phase de « *structuration* », dépendent de cette capacité à coopérer.

Dans un tel contexte la coopération passe alors par « *la construction 'à deux'* […] *d'une représentation collective, dont la principale propriété est d'ouvrir l'espace des possibles pour chacun, en levant progressivement la restriction de cet espace aux seuls équilibres non coopératifs* […]. [Elle ne] *relève donc pas totalement de la rationalité individuelle* […], *précisément parce qu'elle vise une rationalité collective* »[5]. Pour autant, cette coopération ne contraint pas l'individu à se limiter à une seule face. Au contraire, dans le domaine du pouvoir, la capacité d'un individu à s'imposer est intrinsèquement liée à sa capacité à jouer sur la multiplicité des registres contradictoires. Il doit donc essayer de s'inscrire dans une pluralité de facettes. Sa conduite est alors balisée par une seule condition : la face qu'il donne à voir au moment T et dans l'espace E doit s'accorder avec celle que décline, au moment T et dans l'espace E, l'individu qui lui fait face dans l'interaction.

---

[3] Selon la définition d'Erving Goffman, une « *équipe de représentation* » désigne « *tout ensemble de personnes coopérant à la mise en scène d'une routine particulière* ». Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, tome I, Paris, Les Editions de Minuit, 1973. p. 81.

[4] Batifoulier Patrick et Thévenon Olivier, « *Interprétations et fondement conventionnel des règles* » p.219-252, *in* Batifoulier Patrick, *Théorie des conventions*, Economica, Paris, 2001

[5] Favereau Olivier, *Notes sur la théorie des conventions à laquelle pourrait conduire l'économie des conventions, in* Petit P. (dir.), *L'économie de l'information : les enseignements des théories économiques*, La Découverte, Paris, p. 195-238.

Dans cette compétition pour imposer le rôle, on a considéré la qualification de légitimation comme le pôle positif d'un continuum ordonnant la grandeur, comme un axe structurant les processus individuels et collectifs de qualification de l'acteur politique et qui inspire et résume de multiples énoncés concernant les acteurs[6]. La légitimation est une posture dans laquelle l'acteur prétend être le mieux à même des acteurs présents dans le cadre pour défendre et mettre en place (véhiculer) les valeurs qu'il partage avec les autres individus auxquels il s'adresse. Le rôle est d'autant plus légitime que les justifications qui lui sont attachées sont multiples (la multiplicité des justifications multiplie potentiellement les publics auxquels l'acteur peut s'adresser). Selon la théorie des économies de grandeur[7], l'existence de différents mondes portant des définitions distinctes de la grandeur ne signifie pas pour autant l'éclatement total des représentations du rôle politique : les définitions de la grandeur s'importent d'un monde à l'autre, se contredisent, et se hiérarchisent.

« *Que les membres d'une équipe donnent des représentations individuelles identiques ou qu'ils donnent des représentations différentes mais accordées les unes aux autres et complémentaires, dans chaque cas se produit une impression d'équipe que l'on peut sans inconvénient traiter comme un fait en soi, c'est-à-dire comme un troisième niveau de réalité situé entre la représentation individuelle d'une part et l'interaction globale d'autre part.* »[8] Reste à savoir quelles sont les opérations par lesquelles les leaders parviennent à construire, à manifester et à sceller les accords – plus ou moins durables – avec le reste du groupe. En période électorale, les leaders, grâce à leurs notoriétés, édictent les différents rôles à jouer (Section I), les « *suiveurs* »… suivent (Section II). Seules les mises en récit au cours des entretiens augurent de dissonances entre ce qui se joue sur la scène et « *ce qui se passe* »[9] dans les coulisses (Section III).

[6] Claire Guérin, *Ibid*.
[7] Luc Boltanski, Thevenot Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
[8] Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, tome 1, Paris, Les Editions de Minuit, 1973. p. 81-82.
[9] Erving Goffman, *Ibid*.

Section I La notoriété au service des leaderships

La « *mise en scène* » du rôle est conditionnée par deux éléments : d'une part elle est dépendante des ressources dont l'individu peut se prévaloir et d'autre part, elle dépend de la prise de conscience de l'individu quant à la nécessité/l'opportunité stratégique que représente cette « *mise en scène*» en plusieurs actes. La connaissance que les acteurs ont de la sphère politique va être à cet égard déterminante dans leur stratégie de présentation. En fonction de multiples facteurs (expérience politique, ressources sociales, profession…), certains individus sont amenés à appréhender l'ordre institutionnel avec précision, tandis que d'autres n'en ont qu'une perception floue et ont « *quelque peine à s'y comporter correctement* »[10]. Les institutions n'en restent pas moins présentes pour tous : qu'elles soient utilisées ou qu'elles heurtent les individus, elles régulent à plus ou moins long terme les conduites et les rôles qui s'ensuivent. Lors de cette période de campagne électorale, les candidat-e-s, ayant déjà une expérience significative de la sphère politique (principalement par les fonctions électives exercées) ont conscience de la difficulté que représente ce passage d'entrée dans le rôle. Contrairement aux individus novices en politique, ils/elles savent que le rôle investi pendant le temps de l'élection peut conditionner fortement les rôles dévolus à chacun-e- après l'élection. La logique de légitimation de ces acteurs expérimentés va alors consister à être toujours dans l'écart. Leur stratégie va consister à donner au temps T et dans l'espace E, une image de soi en anticipant déjà sur un temps T+1 et un espace E1. Pour asseoir leurs leaderships sur le cadre régional, les leaders mettent en avant toute leur notoriété. Dans le même temps, en période électorale, la proximité devient un impératif commun.

A L'approbation de l'opinion, signe de distinction des leaders

Conscients de la nécessité du regard de l'Autre pour exister, les leaders auront tendance, peut-être plus que tous les autres acteurs, à s'appuyer sur une justification construite à partir du monde de l'opinion. En effet, dans ce monde plus que dans tous les autres, il est reconnu que

[10] Lagroye Jacques, *Sociologie politique*, 3e édition, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 1997.

les grands se rendent disponibles par leur présence, présence à partir de laquelle se mesure leur importance. Si, dans la sphère politique, les justifications de l'état de grand émises depuis le monde de l'opinion paraissent supplanter toutes les autres justifications, cet argument est toutefois conditionné par le risque selon lequel « l'*absence de jugement consiste à s'illusionner sur sa propre grandeur* ». A partir de là, ces candidat-e-s vont systématiquement appuyer leurs justifications par des « *preuves* ». A chaque justification, son illustration. La manifestation du jugement de l'opinion permet seule de réduire la tension entre la grandeur que l'on s'accorde (idéale) et la grandeur qui est accordée par les autres (actuelle).

A.1 Une notoriété des leaders construite sur le relationnel

Les hommes expérimentés aquitains, dans des positions de pouvoir, s'attachent à démontrer leur état de grand via leurs positions détenues dans les arcanes du pouvoir. Si cet état de grandeur est explicite dans les règlements internes des partis de droite que sont l'UMP et l'UDF (notamment à travers l'attribution des places dans les commissions chargées de constituer les listes)[11], il reste plus implicite dans les rangs du parti socialiste. A l'instar de ce candidat socialiste de la section Pyrénées-Atlantiques, il s'agit davantage de montrer son caractère indispensable : « *N'étant pas majoritaire dans ma formation politique, je n'étais pas dans les arcanes pour décider de la composition de la liste. On m'a cependant appelé au dernier moment en me disant : 'on te propose d'être tête de liste'* »[12]. Si la participation à la décision partisane accrédite l'idée selon laquelle ces hommes expérimentés peuvent se prévaloir de l'état de grand dans le monde de l'opinion, la justification, basée sur les seules fonctions exercées au sein de l'appareil partisan réduit en quelque sorte la portée de cet état de grandeur.

La qualité de grand concédée par l'appareil partisan limite en effet la justification à une volonté numériquement restreinte et donc légitimement affaiblie. Au-delà de leur appartenance au pouvoir décisionnel, ces hommes expérimentés vont s'attacher à démontrer

[11] Les statuts de l'UMP stipulent par exemple que les comités de circonscription sont composés de membres de droit (membres du Gouvernement, parlementaires, conseillers régionaux, conseillers généraux, maires, maires d'arrondissement de Paris, Lyon, Marseille, adjoints au maire des villes de plus de 30 000 habitants) et de membres élus.

[12] Entretien réalisé avec ce conseiller régional sortant, (vice-président au moment de l'entretien) le 16 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°35.

l'étendue de l'opinion partisane. Dès lors qu'elle n'est pas réduite à quelques membres, mais qu'au contraire elle comprend en son sein un nombre important de partisans, l'opinion accrédite l'état de grand acquis au sein du parti. La mise à disposition de l'acteur à l'attention du chercheur d'un deuxième niveau dans le répertoire d'objets et de dispositifs a pour visée de démontrer l'ampleur de l'état de grand dans l'opinion partisane. La confiance accordée par les êtres situés dans le même monde et qui se distinguent par leur état de grandeur « *supérieur* » intervient comme une « *preuve* » récurrente. Comme le soulignent Luc Boltanski et Laurent Thévenot, « *comprendre les êtres, c'est être reconnu des autres, attirer leur attention, les convaincre, obtenir d'eux la considération, emporter, entraîner leur adhésion.* »[13] La sollicitation d'un leader national ou encore la participation à une réflexion d'envergure nationale constituent alors autant de preuves de leur état de grand dans le monde de l'opinion. Ainsi, dans le but de justifier sa nomination en tant que tête de liste d'une section départementale, Jacques Forté, conseiller régional sortant UMP raconte : « *Je voulais faire plaisir à Alain Juppé, c'est pour ça aussi que je suis un mauvais politique : j'ai des amis et dans le milieu politique, il n'y en a pas beaucoup. J'ai beaucoup de respect et d'amitié pour lui. Il a un abord quelquefois difficile pour les gens, parce que c'est vrai qu'il est souvent cent lieues au-dessus, et souvent il ne s'en rend pas compte. Mais c'est un type que je trouve extraordinaire. Il a une capacité de réflexion remarquable.*»[14] Il poursuit ainsi : « *L'homme politique idéal, c'est un mec comme Juppé, c'est un type extraordinaire : quand je vais dans les ministères, je rencontre des gens assez exceptionnels, de tous bords d'ailleurs, mais je suis admiratif parce que je ne sais pas faire ce genre de chose.* »

Cette rhétorique qui consiste à montrer une connivence avec les leaders nationaux et l'élite intellectuelle, afin de légitimer son rôle, n'est pas l'apanage des hommes expérimentés de droite. Les candidats socialistes aquitains en usent aussi. Un candidat des Pyrénées-Atlantiques, vice-président dans la mandature précédente raconte : « *J'ai également siégé à Paris, à deux reprises, au Conseil Economique et Social où j'ai été désigné en 1990 par le premier ministre Michel Rocard, et en 2001 par le premier ministre Lionel Jospin.* »[15] Dans

[13] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *Ibid*. p. 226-227.
[14] Tête de liste d'une section départementale UMP/UDF en Aquitaine. Entretien réalisé le 6 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°28.
[15] Entretien réalisé le 6 février 2004, à son domicile, Pyrénées-Atlantiques. En période électorale, il occupe encore la charge de vice-président au moment de l'entretien. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°29.

les relations naturelles entre les êtres, la grandeur ne semble pas ici être de même importance. Au contraire, les relations semblent plutôt exprimer une évolution où l'état de grand semble être remis en question. Mais c'est sans compter sur « *la construction sociale de la réalité* »[16] qui suppose de mettre l'accent sur l'opinion et les croyances des personnes, en corroborant l'objectivité des objets. Dans ce cas, il ne s'agit pas de pourvoir à une élection d'un échelon « *inférieur* » à celui où se situe les « *solliciteurs* » (ou de participer à une concertation dont le solliciteur sera l'ultime décisionnaire) mais d'apporter une aide, de soutenir, de collaborer « *avec* » ce qui place l'acteur régional dans un état de grandeur comparable.

A.2 La notoriété nationale au secours de Ségolène Royal

En Poitou-Charentes, la candidate à la Présidence bénéficie d'un certain engouement de l'opinion populaire : contrairement à ces concurrent-e-s direct-e-s ou aux leaders hommes aquitains, Ségolène Royal est non seulement rapidement identifiée, mais en plus elle l'est positivement. Son parcours politique national, jalonné par des attributions ministérielles très souvent liées à des préoccupations quotidiennes, n'est sans doute pas étranger à ce regain de sympathie de l'électorat. Dans une élection régionale où elle reste une des rares femmes à pouvoir prétendre à la victoire, la « *figure* » Royal dispose qui plus est d'un écho médiatique local et national auquel peu de professionnels politiques peuvent prétendre.

La Région, jeune institution dans le système politique français, reste encore mal identifiée par les citoyens. Les compétences majoritairement méconnues, les Président-e-s de Région régulièrement inconnu-e-s de leurs concitoyens, l'élection régionale suscite généralement (la nationalisation du débat mise à part) peu d'intérêt de la part de l'électorat. Pourtant, en Poitou-Charentes, la candidature de Ségolène Royal semble, durant le temps de campagne électorale, susciter un attrait particulier de la part des Picto-charentais. Ses forums participatifs remportent un vif succès auprès de la population, réussissant notamment l'exploit de « *fédérer* » au moins pour un temps les militant-e-s socialistes avec des citoyen-ne-s habituellement en marge de la chose publique. A l'occasion de la journée de la femme, au cours d'un de ces forums participatifs de campagne, une citoyenne avoue : « *D'habitude, je ne m'intéresse pas spécialement à la politique. Là, je suis venue par curiosité, pour voir. Pour*

[16] Berger Peter, Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité* (1966), trad. P. Taminiaux, Paris, A. Colin, 1996

voir ce qu'ils allaient raconter et puis aussi, un peu pour voir Ségolène », avant qu'une autre citoyenne s'exclame à l'entrée de Ségolène Royal : « *C'est vrai qu'elle a énormément de charisme.* ». Aussi anecdotique que puisse paraître la scène, dans ce monde de l'opinion où la célébrité fait la grandeur, la candidate à la Présidence de Poitou-Charentes appartient sans conteste au monde des Grands.

Par ailleurs, élue d'envergure nationale, le capital politique de Ségolène Royal dépasse les frontières régionales. Ce capital conséquent lui confère une célébrité, synonyme d'état de grand dans le monde de l'opinion : en 1981 elle est nommée conseillère à l'Elysée, poste qu'elle occupe jusqu'en 1988, année de son parachutage dans la circonscription des Deux-Sèvres où elle est élue députée. En 1992, elle entre pour la première fois dans le Gouvernement de Pierre Bérégovoy comme Ministre de l'Environnement. En 1998, elle est nommée Ministre déléguée à l'Enseignement scolaire, avant de devenir en mars 2000 Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance (Ministère qui s'élargit par ailleurs en 2001 aux Personnes handicapées). Autre critère qui concourt à son état de grand dans le monde de l'opinion, Ségolène Royal est une ancienne élève de Sciences-Po, énarque et représentante de la filière dite « *mandarinale* » ou administrative qui a donné l'essentiel des candidats à la fonction présidentielle depuis 1974. Enfin, comme le signale Frédérique Matonti, Ségolène Royal bénéficie d'un certain nombre de ressources stratégiques, à la limite du « *people* » comme « *l'appui réel ou supposé du premier secrétaire François Hollande, ou de François Rebsamen, secrétaire national en charge de l'organisation du P.S.* »[17] ou encore d'un certain nombre de cadres du parti (comme Arnaud Montebourg, Vincent Peillon, Julien Dray…), « *soucieux de la rénovation du parti* ».

Cet état de grand dans le monde de l'opinion est d'autant plus important que les différents postes occupés ont eu trait aux problèmes sociaux et familiaux, et à la modernisation lui procurant ainsi une image avant tout associée à des initiatives concrètes touchant, comme elle se plaît à le rappeler, « *la vie quotidienne des gens* » : défense de la ruralité et des territoires,

[17] Frédérique Matonti, *Madone, Marianne, Maman. La représentation de Ségolène Royal dans les médias. Dans le cadre du Colloque* « *Les coûts de la masculinité* ». Colloque organisé par le Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (Paris 1) et le Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe (Rennes I). Colloque organisé à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes, les 14 et 15 janvier 2010.

action en faveur du système scolaire et des ZEP, prévention du racket en milieu scolaire, lutte contre le bizutage, contre la pédophilie, mise en place du congé parental pour les pères…
Ce capital politique s'imbrique alors avec son capital personnel. Objets de compromis avec le monde industriel et civique, les sondages d'opinion fournissent, au moyen d'un appareillage industriel, la « *mesure d'une opinion* ». Les sondages croissants en période électorale mettent ainsi régulièrement en exergue les vertus attribuées à Ségolène Royal par l'opinion. Les valeurs morales, touchant le courage, la détermination ou encore son dynamisme sont ainsi les qualités qui lui sont les plus appliquées par les sondages d'opinion[18]. Autant dire que dans ce monde où « *les réactions de l'opinion conditionnent dans une large mesure le succès* »[19], Ségolène Royal dispose de ressources conséquentes.

Enfin, « *en écartant la mémoire, et en faisant preuve d'une volonté farouche de défier l'institution* »[20], avec la mise en place de forums participatifs, Ségolène Royal met en avant son ambition de « réconcilier la politique et les citoyens » : elle donne l'impression de « *contourner les institutions pour susciter la mobilisation* ». La démocratie participative devient un instrument de communication « *au plus grand nombre de l'opinion, qui, par contagion, permet l'extension du renom* ».[21]

B La proximité, un impératif commun

En se distinguant du milieu politique, mettant en avant son quotidien vécu (en mettant en avant son rôle de mère par exemple) valorisant ainsi sa « *ressemblance* » avec les électeurs, Ségolène Royal use de la rhétorique de la proximité civique. Au contraire, les leaders aquitains ont tendance à taire leurs caractéristiques sociales personnelles. L'activité politique est ici justifiée par une logique domestique où les représentants prennent en charge les représentés dans une éthique de la sollicitude et du besoin et où la grandeur réside dans leurs capacités à intercéder pour répondre aux besoins des individus et du territoire auprès d'autres institutions.

[18] Sondage BVA, Le figaro, LCI, en novembre 2005. Observatoire des personnalités politiques.
[19] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *Ibid.* p. 223.
[20] Rouquan Olivier, *Quelques remarques à propos de l'effet de communication « Ségolène »*, Sens Public, Septembre 2006.
[21] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *Ibid.* p. 225.

B.1 La proximité domestique en Aquitaine

C'est à partir de ce monde domestique que va se créer la convention qui procède des représentations individuelles et qui ordonne à partir de ces dernières les conduites de chacun dans l'intérêt de tous.

Quel que soit le parti considéré, à travers la mise en exergue de valeurs issues de la cité domestique, les candidat-e-s (dont la très grande majorité sont des hommes expérimentés en Aquitaine) vont chercher à renforcer la légitimité de leur pouvoir. Comme dans l'exercice du pouvoir mayoral, « *certains types de comportements politiques, orientés vers la mobilisation, se prêtent particulièrement bien à la 'mise en intrigue' bâtie sur les représentations du monde domestique* »[22]. Dans le monde domestique, la grandeur des êtres est construite sur leur capacité à prendre en charge les autres, les habitants dotés de « *besoins* » et d' « *intérêts* ». Il s'agit pour ces futur-e-s élu-e-s de montrer qu'ils sont là, au service des personnes et des individus, capables de faire don de leur personne. Leur notoriété les exempte d'une présentation d'eux-mêmes, tandis que le cumul de leurs mandats constitue le moyen d'un projet politique fait de courtage et de service en direction des habitants. Les trois dimensions mobilisées fixent le sens quasi exclusivement domestique de la proximité durant la campagne électorale de ces leaders aquitains[23].

Dans le modèle de la cité domestique, les grands trouvent une justification de leur position dans une volonté de « *protéger les petits* ». La grandeur réside alors dans les devoirs qu'ils ont à l'égard de leur entourage, ces devoirs réclamant le rejet de l'égoïsme. Cet accès à la grandeur implique une forte dimension sacrificielle : la célébration de ses vertus par le chef consiste à faire voir l'ampleur du sacrifice auquel il consent pour le bonheur commun.

Ce sacrifice est notamment constitué par l'investissement physique et moral des acteurs. En période électorale, les banquets républicains décrits par les leaders hommes comme un acte de

[22] Guérin Claire, *Ibid*, p. 75.
[23] Paoletti Marion, *Domestiquer la représentation politique. La proximité dans les professions de foi des élections législatives de 2002 en Gironde*, dans *La non-fabrique de la parité : retours sur la campagne législative de juin 2002*, Travail, genre et sociétés, n°11, avril 2004.

compréhension, une pratique d'écoute des petits, représentent alors une condition majeure d'équilibre de la cité. Un conseiller sortant, exerçant déjà d'autres mandats locaux, explique : « *Quand on rentre dans ce type de mandat, on s'y immerge et ensuite on prend à bras le corps la mission que l'on nous a donnée. C'est l'occasion d'aller dans toute une série de manifestations. C'est vrai que ce n'est pas marrant le samedi après-midi, quand il y a des fêtes et des vins d'honneurs ou quand il faut aller dans toute une série de représentations qui sont contraignantes. On se dit 'ah merde, ce soir il faut que je parte, et il faut partir à la réunion etc.' alors qu'on préférerait la vie familiale. Mais si on ne sait pas rentrer dans ce rôle, si on n'a pas ce type de relations, on ne tient pas longtemps.* »[24]

Par ailleurs, les fonctions électives représentent un gage, une preuve concrète de leur état de grand. Aussi, lors des entretiens, les candidats socialistes hommes s'attachent toujours dans un premier temps à se présenter à travers leurs mandats. Ainsi, les présentations de soi offrent l'occasion à chacun de détailler son curriculum vitae politique. Un conseiller régional se présente par exemple en relatant : « *Je suis conseiller régional depuis 1981... J'ai été vice-président du Conseil régional avant la décentralisation. Après deux mandats où j'ai été minoritaire je me suis retrouvé dans la majorité d'Alain Rousset…Aujourd'hui, je suis au Conseil régional depuis 28 ans. Je m'apprête à effectuer un nouveau mandat, mais ce sera le dernier. Voilà. Entre temps, de 1981 à 1986, j'ai été parlementaire. J'ai donc voté l'ensemble des lois sur la décentralisation en même temps que je les ai mises en à la Région et sur un canton des Pyrénées-Atlantiques où je suis conseiller général depuis 1976.* »[25] On voit bien à travers cet extrait d'entretien que le cumul de mandats et l'accès aux autres collectivités publiques sont au centre des moyens que valorisent les candidats pour rendre service à leurs concitoyens. La position hiérarchique est assurée par le cumul des mandats. Cette distance sociale est passée sous silence alors qu'est valorisée une proximité relationnelle implicite faite d'interconnaissance[26].

[24] Si l'acteur estime que la présence quasi constante de l'élu est la formule d'investissement nécessaire pour exister et durer dans la sphère politique, il opère une clarification de contraste en montrant que ce « *sacrifice* » n'est pas consenti par les femmes politique. La suite de l'entretien est à cet égard très évocatrice. [C'est le reproche que vous faites aux deux femmes…]. *Aux femmes et aux autres…* [Est-ce que c'est un reproche que vous faites aux deux femmes qui ne sont pas sur votre liste ?]. *Ah, un petit peu, oui. Un petit peu oui.* » Entretien réalisé avec ce conseiller régional sortant, (vice-président au moment de l'entretien) le 16 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°35.

[25] Entretien réalisé avec ce conseiller régional sortant, (vice-président au moment de l'entretien) le 16 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°35.

[26] Paoletti Marion, *Ibid.*

Un autre candidat socialiste raconte : « *Je suis René Ricarrère. Je suis actuellement vice-président du Conseil régional d'Aquitaine, chargé de la culture, des identités régionales basques et occitanes et des mouvements associatifs. J'ai été maire d'Orthez pendant 12 ans, conseiller pendant 18 ans, et je me suis toujours occupé des préoccupations comme la recherche d'emploi et l'aide à la recherche de logement. Mon expérience est donc à la fois celle d'un homme de terrain - le plus proche possible des préoccupations de nos concitoyens - et en même temps ayant exercé des responsabilités à plusieurs niveaux.*»[27] *Comme pour les élections législatives de 2002, « la distance sociale objective qu'introduisent le cumul des mandats et la professionnalisation politique est passée sous silence et retournée en levier de proximité* ».

Contrairement à la stratégie élaborée par Ségolène Royal, dans le monde domestique où la proximité est spontanée, pas question de « *référendum d'initiative locale* » et encore moins de « *démocratie participative* ». Il s'agit d'une descente maximale de l'action politique, au plus proche des citoyens : « *Il y a régulièrement des rencontres politiques dans les quartiers. Je suis personnellement engagé dans le monde associatif, et en même temps, le sentiment d'appartenir à une classe très, très déshéritée… C'est la conjugaison de tous ces événements qui m'ont engagé dans la vie politique, considérant qu'il fallait essayer de faire changer les choses.* »[28] Cette argumentation s'inscrit alors d'une part dans le prolongement de la philosophie qui avait conduit ces acteurs à s'engager dans les mouvements syndicaux et d'autre part dans le prolongement des justifications développées dans le monde de l'opinion. Ici, l'engagement n'est pas la conséquence d'intérêts particuliers ou même l'aboutissement d'un travail de lutte en amont pour des causes particulières ; il embrasse « *La cause* » qui dénonce l'asymétrie de niveau existant entre les êtres plus que les différences de nature.

Le déplacement effectué avec l'équipe du parti socialiste aquitain lors de la campagne des régionales de mars 2004 illustre bien cette proximité domestique. Le département des Pyrénées-Atlantiques étant historiquement scindé en deux territoires que sont le Pays basque et le Béarn, la journée de campagne s'effectue en deux temps. La visite du Président de région

[27] Entretien réalisé le 6 février 2004, à son domicile, Pyrénées-Atlantiques. En période électorale, il occupe encore la charge de vice-président au moment de l'entretien. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°29.
[28] Entretien réalisé le 19 décembre 2003, dans son bureau du Conseil régional d'Aquitaine. Cf. Liste des entretiens en annexes, Entretien n°11.

sortant commence dans la partie basque du département pour se terminer en soirée par un meeting politique organisé dans la ville de Pau. L'arrivée à Bayonne des candidat-e-s est alors ponctuée par deux événements : d'une part l'accueil d'Alain Rousset et d'autre part la déambulation dans les rues de la capitale du Labourd de l'équipe sortante. Les représentant-e-s socialistes de la partie ouest du département ne sont que faiblement pourvus en ressources électives : la chef de file de l'opposition socialiste bayonnaise évincée, les candidat-e-s socialistes sont au nombre de quatre dans cette partie du département. Pourtant, à l'arrivée de la délégation socialiste, c'est Georges Labazée, leader dans la partie *béarnaise* du département qui accueille le président de Région.

Dans le jeu des représentations locales, la « *grandeur* » du rôle est proportionnelle aux charges électives détenues. Il ne s'agit pas d'exister sur le territoire pour pouvoir prétendre jouer un rôle ; la volonté générale étant calculée via l'expression du suffrage universel, plus l'approbation (traduite par le vote) est grande, et plus la légitimité à jouer les premiers rôles est importante. Un conseiller municipal, même sur son territoire géographique, se trouve donc dans une position inférieure dans les chaînes de dépendances qui le lient à un autre candidat, conseiller général. L'expérience acquise, à laquelle s'ajoute le cumul de plusieurs mandats, offre ainsi à ce leader béarnais une assise territoriale plus importante que celle à laquelle pouvait prétendre les autres candidat-e-s dénué-e-s de ressources politiques. La grandeur est dans ce monde « *fonction de la position occupée dans les chaînes de dépendances personnelles, et ne peut être saisie que dans l'acception relationnelle de plus grand que…ou plus petit que…* ».

Cette règle se traduit dans les faits par une séparation des candidat-e-s gradé-e-s et des candidat-e-s « *moins* » voire non gradé-e-s. C'est là le deuxième évènement : les expérimentés, pourvus de ressources politiques importantes entourent le Président de région tandis que les acteurs ayant de faibles ressources politiques restent en deuxième ligne, et occupent les rôles de « *suiveurs* »[29], par opposition à l'équipe première, composée, elle, de leaders. Sylviane Allaux, deuxième dans cette section départementale et représentante de la côte basque, devient agent au service du parti. Son statut de conseillère municipale d'opposition à Ciboure ne suffit pas à lui donner une consistance politique. Les rapports de

[29] Frédéric George Bailey, *Les règles du jeu politique*, Paris, PUF, 1971, P. 68-71.

pouvoir qui se jouent sont alors marqués par une double symbolique : d'une part les fonctions électives exercées donnent une légitimité à l'exercice du pouvoir et d'autre part la faiblesse des mandats renvoie les acteurs à des rôles de second ordre.

Enfin, si cette règle semble affecter plus spécifiquement les femmes, c'est qu'elles sont, plus fréquemment que les hommes, dépourvues de mandats qui pourraient les hisser aux positions supérieures. Ainsi, de la même manière que Sylviane Allaux (candidate femme), Philippe Pouymayou, conseiller d'opposition à Bayonne, restera en retrait par rapport à la première ligne composée du Président sortant et des conseillers régionaux sortants, béarnais.

B.2 La proximité civique en Poitou-Charentes

« *Avant d'entreprendre une action quelle qu'elle soit sur une image de marque, il importe de connaître l'image actuelle (ou l'absence d'image actuelle) ; de définir avec précision l'image idéale qu'il serait souhaitable de promouvoir.* »[30] Dans un contexte de « *crise de la représentation* », la démocratie participative est souvent présentée comme la troisième voie nécessaire pour revivifier le lien civique. Opposée à une démocratie représentative jugée oligarchique et à une démocratie directe jugée démagogique et inapte aux systèmes politiques modernes, l'instrument « *démocratie participative* » est mis en avant par Ségolène Royal durant la campagne de mars 2004. A cette époque, la démocratie participative n'est pas seulement investie par la candidate comme un thème de campagne, elle personnifie la stratégie électorale de Ségolène Royal : avec cette idée « *participative* », la candidate Royal soigne sa stratégie de démarcation dans le champ de la rénovation démocratique.

La stratégie de Ségolène Royal au niveau régional (qu'elle reproduit par ailleurs au niveau national lors de la campagne des présidentielles de 2007) réside en effet dans sa volonté d'extériorité à la « *démobilisation politique* »[31]. Autant au niveau régional qu'au niveau national, Ségolène Royal se démarque d'un parti socialiste qui est désormais principalement perçu comme « *une entreprise de conquête de mandats électifs, prêt à tous les ajustements tactiques pour gagner ou conserver les postes de pouvoir à tous les niveaux […] un nombre croissant de ses élus et de ses membres [qui] sont très attentifs aux sondages d'opinion et font*

[30] Luc Boltanski, Thevenot Laurent, *De la justification. Des économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
[31] Frédérique Matonti, (Sous la Dir. De), *La démobilisation politique*, Paris, La dispute, 2005.

passer au second plan les positions politiques prises par les candidats putatifs » [32]. Elle s'inscrit ainsi en opposition au champ politique axé sur la conquête et la conservation du pouvoir politique, en ressuscitant le discours du « *réenchantement politique* ». Les candidates « *profanes* » et l'utilisation d'une rhétorique de proximité sociale de la part de la candidate constituent alors les deux répertoires principaux de légitimation d'ordre civique de Ségolène Royal. La stratégie de démarcation vis-à-vis de ses rivaux dont elle use au moment des Présidentielles, est ainsi amorcée lors de la campagne électorale de 2004.

Si les leaders aquitains se justifient à partir de leurs positions dans les instances décisionnaires du parti (au niveau national ou local), Ségolène Royal a au contraire tendance à réfuter cette appartenance aux arcanes du pouvoir. D'ailleurs, la candidate à la Présidence de Poitou-Charentes n'a concrètement « *jamais gouverné le PS, mais elle n'a jamais non plus été à la tête d'un des courants ou sous-courants. Plus, elle n'a siégé qu'à une seule reprise au secrétariat national et au bureau national du PS, les deux instances exécutives du parti, il y a une dizaine d'années, de novembre 1994 à mars 1997* »[33]. Au contraire, la force de Ségolène Royal semble précisément résider dans « *cette virginité partisane et dans la présomption de virginité qu'elle lui confère* »[34]. La candidate préfère donc jouer la carte de la proximité d'ordre civique.

Se posant en simple porte-parole des citoyens, à une époque où son parti se signale par « *la perte de liens avec le monde associatif* », Ségolène Royal fait de son programme participatif un élément phare de « *sa* » manière de faire de la politique. Lors d'une réunion participative en janvier 2004, elle insiste ainsi sur la construction du programme socialiste régional « *ensemble* » (autrement dit, Ségolène Royal, « *femme à l'écoute des préoccupations du quotidien* », éloignée des querelles politiciennes du parti, en accord avec les citoyens). De la même manière, au cours de toutes ses réunions préparatoires, elle répète régulièrement « *vous m'avez dit* », « *j'ai entendu vos besoins* », « *je suis là pour vous écouter* » reprenant ainsi l'idée d'une capacité « *d'expertise des citoyens et sur sa capacité à les entendre* »[35]. Les

[32] Lefebvre Rémi, Sawicki Frédéric, *La Société socialiste. Le PS aujourd'hui*, Paris, Éditions du Croquant, 2006.
[33] Frédérique Matonti, *Ibid.*
[34] Frédérique Matonti, *Ibid.*
[35] Frédérique Matonti, *Ibid*.

sondages d'opinion qui lui sont favorables en 2004 participent en ce sens encore un peu plus à ce double état de grand dans le monde de l'opinion et dans le monde civique.

Ségolène Royal joue enfin de son identité de femme et de mère, « *plus attentive aux problèmes quotidiens* », « *plus concrète* », proposant par exemple des réunions participatives pour établir le coût « *concret* » de réfections de lycées. Par cette recherche d'extériorité aux luttes politiciennes en général et au professionnalisme politique en particulier, Ségolène Royal peut se voir qualifiée de grand dans le monde civique, dans le sens où elle est reconnue comme « *représentative* » de la société. Or, être représentatif depuis le monde civique lui donne autorité dans l'organisation, en même temps que cette représentation lui confère la capacité à exercer un pouvoir.

Au contraire, cette capacité à exercer un pouvoir habituellement dévolue au personnel politique, est niée à ces dernier-e-s en Poitou-Charentes. En faisant de la démocratie participative « *son* » outil, Ségolène Royal n'a pas seulement utilisé un thème qui a les faveurs de l'opinion, elle a aussi explicitement lié l'usage de la démocratie participative au contrôle des élus. Comme le souligne Christophe Prémat, « *la décentralisation française a accentué le pouvoir des élu-e-s qui vivent difficilement l'instauration de dispositifs de participation des habitants* »[36]. Si cette limitation sert les candidat-e-s dépourvu-e-s de toute expérience politique, elle ne peut satisfaire durablement les candidat-e-s déjà investi-e-s dans la sphère politique avant mars 2004.

[36] Primat Christophe, *Malentendus sur la démocratie participative. Réflexion sur les primaires socialistes*, Sens Public, 2006.

Section II La mise en avant des candidates « société civile » durant la campagne

Avant la loi du 6 juin 2000, la variable de sexe ne constitue qu'un critère parmi d'autres dans la sélection des candidat-e-s[37]. « *Norme pragmatique, communément valorisée, supposée mobilisatrice* »[38] aux élections municipales de 2001, la mise en application de la parité n'a pourtant pas donné lieu à une valorisation de l'entrée des femmes au sein de l'institution régionale lors des élections régionales de mars 2004. Au contraire, la recomposition mécanique de l'Assemblée a totalement été occultée des débats. Pourtant, on assiste pendant la campagne à une activation des différences hommes/femmes et des stéréotypes de genre[39]. Cette rhétorique de la différence, comme aux élections municipales de 2001, est renforcée par l'utilisation d'oppositions binaires de type proximité/éloignement ou encore société civile/société politique aux conséquences lourdes dans la première phase de mandature.

A Qualités de concrétude au service du parti

Partant du constat d'une crise de la représentation, les candidates non encartées vont tenter de démontrer que la prééminence de l'engagement « *social* » prévaut sur les autres. Aussi, dans une phase de séduction de l'électorat, elles profitent de cette recherche « *d'authenticité* » affichée par le parti. Opérant une césure entre l'ordre social (symbolisé par l'« *authenticité* ») et l'ordre politique (symbolisé par l'« *égoïsme* »), elles vont alors accentuer leur appartenance au monde de l'inspiration. La nécessité de s'évader de l'habitude, de la routine et de tout remettre en question, formule d'investissement dans le monde de l'inspiration, va être un axe fort de leur justification. Ainsi, la candidate du sud Gironde développe l'argument selon lequel : « *Pour moi la société civile représente des engagements qui sont différents des engagements pris par le pouvoir politique. En même temps, comme on vit dans un monde où le politique s'est un peu décrédibilisé, je pense qu'il faut faire rentrer des candidats de la*

[37] Olivier Nay considère qu'il existe quatre principes d'équilibre : une sélection départementale, un équilibre géographique (représentation de différents lieux de vie du département), un respect inter et intra partisan. Olivier Nay, *La région, une institution*, Paris, L'Harmattan, 1997.
[38] Achin Catherine et Paoletti Marion, *« Le salto du stigmate. Genre et construction des listes municipales de 2001*, Politix, Volume 15- n° 60, 2002. p. 33-54
[39] Achin Catherine et Paoletti Marion, *Op. Cit.* p.33-54.

société civile à l'intérieur des listes politiques. Il s'agit de redonner du crédit au politique. Je crois que les politiques doivent avoir une vision pour les territoires et pour les hommes qui peuplent ces territoires. »[40]

La candidate de Poitou-Charentes insiste aussi : « *On ne peut pas prétendre représenter des gens dont on ne connaît pas le quotidien, les difficultés économiques et sociales. Actuellement au chômage, je connais les lourdeurs administratives, les murs de silence auxquels on peut se confronter et le mépris social auquel les chômeurs doivent faire face. Je suis par ailleurs engagée syndicalement. La difficulté à faire respecter les droits des travailleurs, les dures conditions de vie (et même parfois très dures) de certaines classes sociales, de par mon engagement syndical et aujourd'hui mon statut de personne au chômage, sont des réalités sociales auxquelles je suis quotidiennement confrontée*»[41].

Leur discours sur « *le monde quotidien vécu* », reposant sur une proximité sociale, est exempt de toute suspicion pouvant peser sur les candidats engagés au titre d'une proximité domestique. Loin de l'accusation populaire des « *tous pourris* », leur candidature apparaît d'autant plus opportune qu'ici la dignité des personnes se rapporte au changement et au désir de créer. La candidate de Dordogne s'inscrit dans cet engagement permanent. Retraçant son activité militante, la Présidente du « *Collectif Femmes de Périgueux* » raconte : « *Je suis militante depuis très longtemps, mais pas au sens où on l'entend traditionnellement : jusqu'à présent je n'étais encartée dans aucun parti. Maintenant, je suis inscrite sur le groupe de Dordogne, dans le groupe divers gauche. Auparavant, j'étais dans le milieu associatif féministe et puis j'avais une activité syndicale importante.* » Syndiquée, habituée par son engagement à se justifier, elle insiste davantage sur ses compétences d'un point de vue gestionnaire : « *Il y a trente ans, j'ai créé avec d'autres copines le groupe 'Femmes de Périgueux'. C'est dans ce cadre que nous avons créé une maison d'hébergement des femmes*

[40] Entretien réalisé le 9 février 2004, dans son bureau professionnel, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°31.
[41] Entretien effectué le 8 mars 2004, à l'occasion du forum participatif dédié à la journée de la femme.

victimes de violences. Avec ce projet, je travaille beaucoup sur le plan régional mais aussi sur le plan national »[42].

En sollicitant des femmes investies dans des associations, mais néophytes en politique, les têtes de listes socialistes ont adressé à l'électorat, la volonté (réelle ou stratégique) d'établir le continuum ordre politique/ ordre social. Afin d'optimiser ce choix, le parti doit le traduire en actes. Tout un ensemble de pratiques, qui a pour but de rendre visibles les candidates « *profanes* », est alors mis en place.

B Naturalisation des caractéristiques « féminines »

Dans un contexte de crise de la représentation, les professionnels de la politique qui participent à la composition des listes avaient sollicité la présence de personnalités non encartées. Ces femmes « *société civile* », profanes en politique, non encartées, sont alors légitimes à leur place dans le sens où, en période électorale, elles établissent un continuum de la direction de la société civile à la domination politique[43]. Leur engagement représente l'élément de justification de ce « *continuum* ». Pourtant, selon la Région, les jeux de rôles sont différents.

B.1 Une proximité civique des « *profanes* » encouragée par Ségolène Royal

En Poitou-Charentes, les candidatures « *société civile* » ont été encouragées par Ségolène Royal. Malgré son échec à introduire une candidate non encartée en Charente, la candidate à la Présidence de Région réussit à imposer deux candidates dites « *société civile* » : une candidate non encartée, présentée comme « *licenciée de Grimaud* » et une candidate en Vienne, « *médecin psychologue* », maire de Saint-Julien-l'Ars, également non encartée. Ces candidatures utilisent (ou sont utilisées pour développer) la rhétorique de la proximité sociale sous l'argument « *nous sommes comme vous* ». Ce « *nous* » implicite s'oppose aux autres,

[42] Entretien réalisé le 30 mars 2005, dans le bureau du groupe socialiste au Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°77.
[43] Gramsci Antonio, *Textes (essentiel)*, Paris, La Dispute, 1983.

privilégiés et professionnels de la politique. En outre, par cette identité de « *personne au chômage* » (une femme en l'occurrence), le monde vécu est mis en avant des préoccupations de la liste régionale socialiste. Sur un tract présentant le programme des socialistes, la tribune est ainsi offerte à la candidate qui explique : « *Ségolène m'a demandé de travailler à la mise en place du reclassement des travailleurs licenciés, notamment des femmes. Nous avons commencé à Châtellerault.* » A travers cette proximité sociale avec les électeurs se prolongent un projet politique et une proximité symbolique : la hiérarchie entre gouvernants et gouvernés est refusée au profit d'un monde civique auquel les électeurs sont appelés à prendre part. La présence sur la liste socialiste d'une candidate « *comme tout le monde* », dans une situation économique précaire, vise à attester de l'authenticité de la mise en place d'une « *vraie démocratie de proximité* » opposée à une « *fausse démocratie de proximité* » émanant quant à elle d'intérêts politiques personnels. La proximité domestique, favorisant la professionnalisation des élus, est rejetée au profit de la proximité civique, favorisant la concertation des citoyens.

Précisons enfin que les conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s (ou candidat-e-s expérimenté-e-s) qui soutiennent Ségolène Royal, sont dans une posture d'entre-deux, prêts à soutenir cette rhétorique de la proximité civique, contraire dans la pratique à leur engagement politique (professionnel pour la plupart d'entre eux). La proximité sociale se joue alors « *tant bien que mal* » dans la similarité avec le monde vécu des électeurs. Une conseillère régionale sortante affirme ainsi : « *C'est vrai, j'ai eu un mandat d'élue, mais je ne me suis jamais notabilisée entre guillemets. Concrètement, c'est le terrain avec lequel je suis toujours restée en contact qui me donne cette force, qui alimente ma réflexion. De toute façon, je crois beaucoup à ce travail de proximité quotidien. Par exemple, les mercredis, je fais beaucoup de sorties d'entreprise. Autre exemple, je fais mon marché très régulièrement : j'achète mes légumes aux producteurs, je fais mes courses comme tout le monde le samedi matin. Je suis présente à la fois sur le marché pour les gens, pour répondre à leurs questions etc., mais je suis aussi consommatrice. Comme toutes ces personnes qui travaillent, on n'a que le week-end pour s'organiser. Je ne fais donc pas du cinéma. D'ailleurs, sur le marché les gens me disent : 'en tout cas, vous Madame Tondusson, on ne vous voit pas que pour les élections'. Et ça ne me coûte pas. C'est d'abord un plaisir, j'adore faire mon marché et ensuite être dans la vie, pour*

moi, c'est essentiel pour donner de la consistance à cette approche que je peux avoir de la politique »[44].

B.2 Des candidates expérimentées sous contrainte en Aquitaine

En Aquitaine, dans un premier temps, seules les candidates expérimentées semblent pâtir de cette convention. L'accord passé (à l'aune du monde domestique) sous forme de tractations entre les hommes expérimentés et les femmes « *société civile* » paraît reléguer les candidates expérimentées à une légitimité de seconde zone. Cette inclination apparaît d'autant plus comme une invitation qu'elle émane directement de la volonté d'un leader. Par cette sollicitation directe et dans ce monde où les grands « *accomplissent la supériorité dans ses trois composantes : insérés dans une hiérarchie, ils sont grands par la relation qui les lie à des plus grands dont ils sont appréciés, par lesquels ils sont considérés et qui les ont attachés à leur personne* »[45], les femmes « *profanes* » espèrent tirer des bénéfices de ces tractations qui les placent sur le devant de la scène.

Dans ce type de configuration, la division du travail politique en temps de campagne s'agence autour de la partition entre la scène, sur laquelle se déploie l'entreprise de conquête des suffrages, et les coulisses où se tirent les ficelles[46]. S'opère ainsi un étonnant renversement de la répartition traditionnelle des sexes dans l'espace physique et symbolique : les activités tournées vers l'extérieur, en direction des publics de profanes, sont plus volontiers dévolues aux femmes. Ainsi, lors des réunions publiques, des excursions au marché ou des séances photos, les hommes têtes de liste mettent régulièrement en avant leurs colistières[47].

Tout un travail de figuration est décliné à destination du public. A propos de la « *place* »[48] octroyée sur les photos à des candidates « *société civile* », l'une d'entre elle raconte :

---

[44] Brigitte Tondusson, Groupe socialiste/Verts/communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Entretien réalisé 27 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.
[45] Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *Ibid.*
[46] Achin Catherine, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007. p. 76-82.
[47] Catherine Achin et Alii, *Ibid.* p. 82.
[48] « *Espace bien délimité auquel l'individu peut avoir droit temporairement et dont la possession est basée sur le principe du tout ou rien* ». Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne, Les relations en public*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1973, p. 47.

« *Évidemment quand on me connaît, on s'imagine bien que je ne risque pas d'être une potiche et que j'agirai selon mes convictions ou que je me retirerai, mais en aucun cas que je ne serai pas là pour faire bien sur la photo. Alors, en parlant de faire bien sur la photo, il y a une mission qui est dévolue à la conseillère régionale, c'est la mission de représentation du Conseil régional. Aussitôt après avoir accepté d'assurer mon rôle, on m'a clairement dit que le rôle était aussi un rôle de représentation. En conséquence, on m'a fortement incité à aller aux inaugurations. Et là ça m'a fait un choc (rires). Ça m'a fait un choc parce que je ne sais pas trop faire ça… et même actuellement, en étant quatrième sur la liste, il y a des camarades qui me poussent pour que je sois sur la photo en me disant : 'C'est là que tu dois être'. Apparemment c'est nécessaire, mais j'avoue que…* »[49] Cette communication en actes (avec la gêne explicitée au moment de la photo) renforce sa positionnement basé sur la proximité sociale (avec les concitoyens) et son rejet de la sphère politique[50].

Cette coopération se marque également à travers la distinction des tenues vestimentaires[51].

---

[49] Entretien réalisé le 9 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste au Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°31.

[50] Pourtant, avant même la mise en place de l'assemblée régionale, deux dissonances cognitives voient le jour. Cette expérience de la photo est caractéristique de la méconnaissance qu'ont ces candidates de la sphère politique, en même temps qu'elle est révélatrice des représentations et des attentes de la candidate. En évoquant la gêne d'être « *projetée* » devant sur les photos, la candidate mobilise le registre de la proximité sociale. Pourtant, la mise en récit même de cette expérience tend au contraire à prouver que la candidate a déjà effectué une distanciation entre elle et les citoyens. L'analogie de « *scotomisation* » rend parfaitement compte de cette alternance entre la négation de récompenses attendues et l'attente de ces récompenses. La suite de l'entretien montre la distanciation opérée dans la représentation que l'actrice a d'elle-même. Elle explique notamment : « *Je comprends que les gens aient besoin de voir, de toucher les personnes qui vont exercer des responsabilités dans l'avenir.* » Qu'adviendra-t-il de cette rhétorique de la proximité sociale une fois entrée dans la sphère politique ? D'autre part, avoir droit à la « *place* » constitue ici, en période électorale, un message adressé aux milieux associatifs et à l'électorat et rappelle en même temps aux membres du parti sa légitimité à être à sa « *place* ». Cette règle n'est pourtant que partiellement assimilée par les candidates : si elles conçoivent l'échange avec le parti, elles ne perçoivent pas nécessairement l'instantanéité de cet échange. Or, la « place » attribuée sur la photo correspond à la place octroyée sur la liste : l'échange se situe dans la même phase temporelle. Pourtant, les novices en politique interprètent généralement le « *ticket* » alloué comme un ticket toujours valable dans le cadre de l'institution régionale. Le manque d'écart se situe dans l'anticipation, alors que la légitimation acquise est au contraire temporaire. Ce registre de la proximité sociale sera-t-il toujours encouragé après le scrutin de mars 2004 ? Comment ce registre est-il vécu par les autres candidat-e-s qui développent un registre de proximité domestique ?

[51] Il serait toutefois prématuré d'associer ces tenues vestimentaires « *d'un autre monde* », à une question de genre. En effet, le seul homme « société civile » présent sur la liste du PS, est le seul des candidats de la liste PS à ne pas porter de cravate. Selon Thorstein Veblen, les normes vestimentaires ne dérivent pas d'une différenciation entre les sexes, elles sont aussi basées sur une différenciation de classe. La théorie de la classe de loisirs développe le concept de la consommation indirecte. Appliquée aux tenues féminines, cette théorie revient à signifier que les talons hauts, la jupe…participent à faire de la femme, en théorie, la protégée économique de l'homme. Thorstein Veblen, *Théorie de la classe des loisirs* (1899), Paris, Gallimard, 1970, réed. Coll. Tel, 2007. Raymond Aron, *Avez-vous lu Introduction à Thorstein Veblen, Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 1970.

Méthodologie :

La question soulevée consistait à comprendre comment ce « *type d'irréalité sociale* »[52] traquée par Erving Goffman et qui constitue la représentation du féminin (avec tous les stéréotypes de genre engagés) peut influer sur le jeu des représentations collectives.

La méthodologie utilisée afin de montrer la recherche de justification d'une proximité sociale vis-à-vis de l'électorat comprend des lacunes En effet, cette recherche aurait nécessité un suivi plus poussé des candidates pendant la campagne Or, le temps imparti n'a permis qu'une observation très limitée des candidates. Les observations effectuées se limitent en fait à des observations en meeting et des analyses de photographies. Restreintes dans le temps et dans l'espace, ces observations permettent tout de même d'émettre des hypothèses quant à l'utilisation du registre de proximité sociale en représentation. Elles sont par ailleurs complétées par les récits d'expériences des candidates.

La structure politique impose de manière tacite des règles pragmatiques respectées par tous[53] : le port d'un certain type de tenues vestimentaires figure parmi les plus visibles de ces règles[54]. Candidates reflet de la société dans le monde civique, dans le monde domestique, l'intérêt accordé à tout ce qui touche à l'apparat du corps, au vêtement, à la présentation est grand dans le sens où les objets « *permettent l'inscription de la grandeur des personnes et facilitent par là leur identification lors des rencontres* »[55]. A l'attention de l'électorat, les tenues vestimentaires incarnent un signifié de « *l'équipe de représentation* »[56], signifié à même de « *prouver* » la volonté de rupture avec les professionnels au sein de la sphère politique. Au contraire, à l'intérieur du groupe, la tenue vestimentaire est le signifiant des positions

[52] Pour Erving Goffman, Le genre « *efféminé* » vient caricaturer certains aspects de la ritualisation sociale de la féminité dans les postures, les habits, les manières de parler, de goûter, de rire. Goffman E., *L'arrangement des sexes,* Paris, La Dispute, 2002.

[53] Bailey Frédéric G., *Op. Cit.*

[54] Selon Jane Freedman, « *la société a formulé une idée assez développée selon laquelle la classe politique devrait être vêtue d'une certaine manière* ». Au contraire de la Turquie où un décret (daté de 1982) stipule comment les fonctionnaires doivent être habillés, cette règle communément admise demeure pourtant tacite. Freedman J., *femmes politiques : Mythes et symboliques,* Paris, L'harmattan, 1997.

[55] *Ibid,* p.207. De sorte que, dans le monde domestique, « *les êtres sont immédiatement qualifiés selon leur grandeur, en sorte que leur manifestation comporte nécessairement la détermination de leur position hiérarchique, l'inscription de signes de la grandeur sous forme de codes : vêtements, marques corporelles, etc. est recherchée pour limiter l'incertitude des situations de rencontres personnelles et réduire les coûts d'identification* ».

[56] Erving Goffman note à ce propos : « *Le terme 'd'équipe de représentation' ou, plus brièvement, 'équipe', désignera tout un ensemble de personnes coopérant à la mise en scène d'une routine particulière (…). Que les membres d'une équipe donnent des représentations individuelles identiques ou qu'ils donnent des représentations différentes mais accordées les unes aux autres et complémentaires, dans chaque cas se produit une impression d'équipe que l'on peut sans inconvénient traiter comme un fait en soi, c'est-à-dire comme un troisième niveau de réalité situé entre la représentation individuelle d'une part et l'interaction globale de tous les participants d'autre part* ». Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne, La présentation de soi,* Paris, Éditions de Minuit, 1973. p. 81

hiérarchiques des acteurs. Ce double langage conventionné s'exprime à travers la plaquette de présentation des candidat-e-s du Parti socialiste aquitain. Ainsi, si les hommes portent des tenues vestimentaires sobres associant à la fois veste et cravate (« *symbolisant* » leur sérieux), les femmes étiquetées « *société civile* », qui n'ont qu'une expérience limitée dans le temps et l'espace de la structure politique, arborent des tenues nettement plus colorées, avec, contrairement aux autres candidates (à l'exception d'une candidate verte) des imprimés[57]. Si elles reprennent à leur compte les « *vives félicitations partisanes* » relatives au signal envoyé à l'électorat pendant le temps de la campagne, les candidates « *société civile* » n'ont pas conscience que cet argument émis dans le temps T accentue la césure (dans le temps T+1) avec les formes de justifications émises par les hommes expérimentés.

Enfin, la connaissance de leur territoire va venir renforcer cette rhétorique de la proximité sociale. L'ambition des professionnels de la politique se substitue discrètement à la figure de la candidate « *autochtone* »[58]. Les registres de légitimation tournés vers le local et la proximité sociale deviennent ici complémentaires.

Une candidate socialiste girondine sans mandat électif stigmatise ainsi la présence, en période électorale, d'élus locaux sur *son* territoire : « *Depuis que je me suis engagée sur la liste d'Alain Rousset, je n'ai jamais vu autant d'hommes et de femmes politiques de droite arriver sur le territoire. Je suis née ici, je travaille ici, j'ai 42 ans… Mais je n'ai jamais vu une telle affluence de politiques auparavant. Alain Rousset m'avait déjà signifié que j'étais une figure connue et reconnue sur le secteur. Mais aujourd'hui, je me rends compte que ma réputation et mon engagement dépassent largement les frontières du sud de la Réole.* »[59] Argument encouragé par les faiseurs de listes en période électorale, après les élections, dans une sphère politique largement professionnalisée, avec un fort cumul des mandats, le manque d'ancrage

[57] Se dissociant en ce point des autres candidates « *société civile* », une candidate « *société civile* » de Dordogne semble avoir incorporé les règles pragmatiques de la structure. Cet alignement sur des tenues vestimentaires des hommes politiques est peut-être lié à l'expérience, au genre, mais aussi à l'âge de la candidate.
[58] Claire Guérin, à propos de l'institution mayorale exprime l'idée de la norme du « *maire autochtone*».
[59] Entretien réalisé le 9 février 2004, dans son bureau professionnel, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°31.

politique sur le territoire (comparativement aux candidat-e-s élu-e-s) risque de devenir en Aquitaine une faiblesse[60].

En effet, si la rhétorique de la proximité sociale semble porter ses fruits en période électorale, elle n'est pourtant pas, à long terme, dépourvue de sacrifices. Et si elles ne perçoivent pas cette invitation comme une « *dépendance personnelle* » aux leaders, c'est parce que leur inexpérience ne leur permet pas de cerner la spatio-temporalité des jeux en cours[61]. Le monde domestique est ordonné par l'opposition de l'intérieur et de l'extérieur entre lesquels sont ménagés des passages. Si les leaders hommes donnent à voir au public l'ouverture vers l'extérieur, ils taisent les liens de l'interaction avec l'invité. Or, cette « *invitation* » vers Autrui risque de « *l'obliger [Autrui] ou l'engager* »[62] à plus long terme. Ceci crée alors un état de dépendance du convive vis-à-vis de son hôte, qui risque de le renvoyer à sa position de petit dans le temps T+1 de l'action (justifications adressées au groupe et/ou au parti).

[60] Une autre candidate inscrite dans la section socialiste de Dordogne tend, elle aussi, à mobiliser le registre de l'ancrage territorial couplé cette fois à celui de la proximité sociale. L'activation de ce registre ancrage territorial/proximité sociale, offre à la fois à la candidate la possibilité de se prévaloir d'une représentativité territoriale, liée à l'action développée sur le terrain. Elle explique : « *Je venais de la société civile. Je représentais quelque chose à la fois pour le département mais aussi pour la région* ». Cette juxtaposition a pour visée de légitimer sa place à un niveau départemental et régional. La reconnaissance à la fois sociale et territoriale, avancée comme logique de justification, permet de baliser simultanément un public plus important. L'anticipation dans laquelle se place cette candidate montre donc sa compréhension des systèmes d'interactions. Mais cette compréhension reste une exception chez des femmes inexpérimentées en politique. Entretien réalisé le 30 mars 2005, dans le bureau du groupe socialiste au Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°77.

[61] Or, dans le monde domestique, l'exercice de la grandeur est « *soumis à des contraintes de lieu et de temps liées à la nécessité, pour manifester son importance, de se présenter en personne en présence des autres* ». p.206.

[62] Erving Goffman, *Ibid*, p.218.

Section III La mise en concurrence des registres de proximité

Contrairement aux candidates néophytes, la troisième catégorie de candidat-e-s est composée de candidat-e-s expérimenté-e-s, exerçant déjà une ou plusieurs fonctions électives. Ayant une connaissance des règles de l'ordre institutionnel, dès la phase électorale, ces dernier-e-s ont davantage tendance à anticiper sur la phase post-électorale. Le choix des registres mobilisables dans les deux phases permet alors de s'adresser à des publics différents, à la fois public électoral et public partisan, sur la scène et dans les coulisses. En Aquitaine, compte tenu de l'entrée tardive des femmes en politique, peu de candidates socialistes présentes sur les listes peuvent prétendre aux mêmes logiques de justifications que les candidats expérimentés. En Poitou-Charentes, les candidat-e-s aguerri-e-s aux rouages institutionnels exercent souvent une fonction élective dans et/ou en dehors de l'institution régionale. Cependant, mettre en avant cette seule justification domestique revient à contester le registre de proximité civique défendu par Ségolène Royal. En même temps, nier son expérience politique revient à ne pas utiliser toutes les ressources politiques à disposition, et donc, à plus ou moins long terme, à affaiblir sa position. S'instaure alors, de facto, au sein de l'organe socialiste, un désaccord latent entre les différents acteurs pour imposer leur rôle. Tour à tour, les candidates en Aquitaine et les candidat-e-s expérimenté-e-s en Poitou-Charentes tentent d'opérer des rapprochements avec les autres groupes, justifiant ainsi leur rôle en période électorale, en même temps qu'ils/elles tentent de s'en démarquer, dans une perspective post-électorale. Il s'agit d'opérer des rapprochements pour exister, se démarquer pour résister.

A Quand le registre de proximité civique n'est pas l'apanage des « *société civile* »

Tenu-e-s par la prévalence du groupe sur les intérêts personnels, ces candidat-e-s vont être contraint-e-s, dans un premier temps, de se soumettre à la stratégie partisane. Conscient-e-s du caractère « *double face* » de l'accord, ils/elles vont aussi conjuguer leur légitimation à celle investie par les leaders hommes en Aquitaine et Ségolène Royal en Poitou-Charentes.

A.1 L'appropriation du registre de proximité civique

Professionnels de la politique ou ayant une expérience politique significative acquise notamment par l'exercice de plusieurs mandats, les candidat-e-s socialistes de Poitou-Charentes ne peuvent qu'en partie accepter sans protester le discours des candidates « *société civile* » qui oppose le « *vécu du monde quotidien* » aux « *privilèges* » d'un personnel politique expérimenté. Impossible à rejeter publiquement dans un temps d'élection où le groupe prime sur l'individu, ce registre de proximité d'ordre civique donne toutefois lieu à contestation de la part des candidat-e-s socialistes en situation d'entretien. Un conseiller régional sortant et en position éligible affirme ainsi : « *Il faut se méfier d'un discours qui consisterait à dire que nous sommes à part de la société, détachés de toutes considérations pratiques. Quand on dit 'société civile', c'est extrêmement dangereux. Dans la vie collective, il faut choisir la méthode pour choisir les responsables. Or, en mettant en exergue ces candidates 'société civile', on nous prive en quelque sorte de notre légitimité. A nous de nous réclamer, nous aussi, de la société 'civile'.* » Dans cette mise en concurrence du registre de proximité sociale et de celui de proximité domestique, le clivage s'effectue, en partie, sur l'expérience et plus sûrement sur l'appartenance partisane. Les rapports sociaux de sexe non conflictuels dans la Région ne peuvent expliquer cette césure entre « *monde politique* » et « *monde civique* ».

Une autre candidate, exerçant déjà une fonction élective au niveau communal, s'étonne ainsi : « *Il faut savoir s'approprier la vie publique. Dans la vie publique, à partir du moment où on est candidat, on n'est plus dans la société civile. Ce terme ne veut plus rien dire. Il faut être responsable de ce côté-là. 'Société civile'…je suis militaire moi peut-être.?* »

Pour autant, après avoir marqué leur désapprobation (encore une fois dans le cadre limité que représente la situation d'entretien), les candidat-e-s expérimenté-e-s vont s'attacher à déployer à leur tour ce registre de proximité sociale. Coïncidence ou conséquence d'un discours ritualisé sur les différences entre les hommes et les femmes, si les hommes ont tendance à mettre en avant leur parcours professionnel, les candidates expérimentées évoquent des caractéristiques sociales « *féminines* » ou prétendument « *féminines* ».

Le candidat précédemment cité s'exclame ainsi au cours du même entretien : « *Je suis d'abord chef d'entreprise, avec une activité professionnelle. En parallèle, j'ai eu l'occasion depuis 1995 de rentrer dans la vie politique. Auparavant, j'étais également très présent dans le milieu associatif et professionnel. Aujourd'hui, je suis dans une situation complexe où j'ai un pied dans l'économie, dans le monde réel de l'entreprise, et puis un autre pied dans le monde public. Actuellement, ma priorité est une priorité d'entreprise. Mais demain, elle peut devenir une priorité politique. Mais à ce moment-là, les deux ne seront pas possibles. Le stade politique est le stade ultime du parcours.* »[63] La proximité domestique investie est présentée comme complémentaire d'une proximité d'ordre civique.

Une autre conseillère régionale socialiste sortante, écartée dans un premier temps par Ségolène Royal des places éligibles, avant d'obtenir une éligibilité après le vote des militant-e-s, met en avant son identité de mère avant même son identité de professionnelle du monde politique (conseillère régionale sortante et attachée parlementaire) : « *J'ai longtemps été une femme toute seule pour élever mes enfants : ce que l'on appelle une famille monoparentale. Ce n'est plus le cas depuis quelques mois, mais pendant des années, j'ai été 'ça', avec trois enfants à charge. Parallèlement, j'ai en même temps été élue et militante. Mais ce n'est pas facile d'être femme, mère, élue, militante et d'être bonne partout. C'est grâce à mes enfants qui m'ont aidé si j'y suis arrivée - enfin si tant est que ça puisse être considéré comme arrivée à quelque chose -* »[64].

Enfin, la double utilisation d'un registre de proximité civique et de proximité domestique n'est pas l'apanage des candidat-e-s socialistes hostiles à Ségolène Royal. Une conseillère régionale socialiste sortante, candidate en position éligible, se décrit ainsi : « *Je suis Régine Joly, élue de Charente-Maritime, au conseil régional, je suis aussi élue de l'opposition au conseil municipal de Royan. Je suis mariée, j'ai deux grands enfants, deux petits-enfants, retraitée de l'enseignement. J'étais professeur d'éducation physique, et puis j'ai deux passions, la politique et le théâtre, puisque je fais partie d'une troupe amateur qui tourne actuellement dans la région. Je joue sous un pseudonyme pour ne pas mélanger la campagne électorale et le milieu théâtral. Ça fait 20 ans que je fais du théâtre, alors je ne vais pas*

[63] Entretien réalisé le 3 mars 2004, au cours d'un déjeuner, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°62.
[64] Nicole Bonnefoy, Groupe socialiste/Verts/Communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Vice-présidente. Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire.

m'arrêter parce que je suis en campagne électorale. C'est un peu plus compliqué à organiser dans le temps, c'est tout. »[65].

Finalement, en Poitou-Charentes, parce qu'il y a des intérêts à jouer sur un registre d'ordre civique et/ou pour ne pas laisser le monopole de la stratégie d'utilisation du registre de proximité sociale à Ségolène Royal (et aux candidates « *société civile* » par extension), les élu-e-s socialistes, indifféremment de leur sexe, ont usé d'un registre civique, avant tout synonyme de ressemblance avec les citoyens.

A.2 L'imposition du registre de proximité civique

En Aquitaine, si l'activation des différences hommes/femmes a été principalement mise en perspective avec la présence de femmes engagées dans des associations, les catégorisations associant les femmes aux qualités de « *proximité* », « *écoute* », « *enthousiasme* », n'ont pas été l'apanage des non-encartées. Comme le souligne Robert Flower, « *le genre est complètement encodé dans le langage utilisé pour la représentation des femmes. Relations familiales et conjugales sont souvent mises au premier plan* »[66]. Ainsi, sur le site de campagne aquitain, les présentations des candidat-e-s diffèrent selon la variable sexe. Tandis qu'un vocabulaire quasi guerrier est usité pour introduire les hommes, les femmes sont présentées dans leur rôle de mères, de jeunes femmes[67] ou associées aux notions de «*douceur* », « *d'utopisme* »[68] ou catégorisées dans des rôles maternels.

[65] Régine Joly, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.
[66] Flower R., language in the News, Londres, Routledge, 1991.
[67] Y. Cohen, note une interrogation récurrente des femmes sur leur vie privée. Elles sont généralement définies à travers leur rôle de mère ou d'épouse.
[68] La présentation sur le site de campagne d'une candidate socialiste de la section Dordogne commence ainsi « *Dans l'enthousiasme de mai 68, Gatienne Doat a pensé qu'on pouvait tout partager : les richesses, la culture, l'éducation, le travail* ». Au contraire, le troisième candidat de la liste est défini comme « *un élu 100% aquitain, aux premières loges de la bataille des régionales* ».

Les présentations des candidats et candidates d'Aquitaine n'ont pas sacrifié aux lois du genre. La présentation des conseillers régionaux sortants du Lot-et-Garonne est significative[69] de cette vision genrée où le rôle de l'homme viril et compétent est conforté tandis que celui de la conseillère sortante est affaibli par la mise en avant de son identité personnelle au détriment de son identité sociale[70]. Tandis que la présentation des candidats débute ainsi : « *Avec des hommes comme Jean Guérard ou Guy Saint-Martin comme figures de proue, des élus dont les centres d'intérêt et les compétences sont parfaitement complémentaires, le Lot-et-Garonne continuera à être bien représenté au sein de l'assemblée régionale* », la première page de présentation de la conseillère régionale sortante Maria Garrouste commence au contraire de cette manière : « *Il faut croire que sa vie déjà très remplie de professeur de technologie au collège de Villeneuve-sur-Lot, mère de trois enfants et responsable associatif, ne suffisait pas à combler son appétit d'agir. Maria Garrouste a la fibre militante. Militante associative d'abord, elle s'est investie très tôt au sein de la fédération du Parti socialiste, en Lot-et-Garonne, sur les questions de formation dont elle a l'expérience grâce à son métier.* » On assiste ici à une orchestration d'une catégorisation genrée dans le sens où la candidate avoue elle-même : « *J'aurais dû dire que j'étais grand-mère : parce que j'ai plus d'enfants à charge. Mes trois enfants se débrouillent seuls maintenant, ils sont grands.* »[71] Cette mise en avant de l'identité personnelle au détriment de l'identité sociale a été impulsée par les appareils partisans et plus sûrement par les leaders politiques hommes.

Cette catégorisation sert la stratégie partisane en même temps qu'elle peut alimenter la justification de la candidate. En effet, dans la mesure où cette catégorisation renvoie au

[69] Autre illustration où la présentation d'un candidat socialiste landais raconte qu'« *il a été élevé à l'école du rugby. Dès l'âge de six ans, il sévit dans l'équipe des poussins du club de Sarlat. C'est sans doute ce qui lui a donné 'le gnac' et 'la gagne', le sens du jeu d'équipe et de la tactique qu'il met en œuvre, aujourd'hui, en politique.* » La présentation du site donne lieu à une infantilisation du parcours de sa colistière, conseillère régionale sortante : « [elle] *a construit sa vie aux confins des Landes, du Béarn, et du Pays-Basque. Bayonne est son berceau. Saint-Martin-de-Seignanx, la ville où elle a grandi : elle en est maire adjointe. Salies-de-Béarn a vu le début de sa vie professionnelle* ». Cette infantilisation de la candidate contraste en ce sens avec la présentation du candidat qui porte déjà « *l'étoffe du héros* » et éclaire sur les postures de rôles assignées à chacun-e-.

[70] L'identité personnelle qui se compose de descriptions de soi reposant sur nos attributs spécifiques se distingue de l'identité sociale, dérivant de notre appartenance à des groupes. « *Cette dernière se situe à un niveau logique supérieur, où l'on fait abstraction des caractéristiques purement individuelles. L'identité personnelle correspond ainsi à un niveau subordonné, l'identité sociale représentant plutôt un niveau intermédiaire* ». Franck Bessis, Camille Chaserant, Olivier Favereau et Olivier Thevenon, *L'identité Sociale De L'homo Conventionalis*, In François Eymard-Duvernay (sous la direction de) *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, La Découverte, Paris, 2006.

[71] Entretien réalisé le 5 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste au Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°27.

« *renouvellement* » de la sphère politique, dans un contexte de crise de la représentation, le parti a stratégiquement intérêt[72] à mettre en avant cette identité de « *femmes* ». Ainsi, lors d'une préparation de meeting dans une section départementale, lorsque l'un des organisateurs du programme annonce à Alain Rousset l'intervention d'un garçon, membre des MJS, le tête de liste socialiste déclare : « *Un garçon ? Je préfère que ce soit une fille.* »[73] Concrètement, la benjamine des candidates, par ailleurs ex-présidente des MJS, a souvent « *droit* » à la prise de parole en meeting. Dans ce cas, il s'agit d'une situation de ticket « *gagnant/gagnant* ». Mais une catégorisation[74] « *femme* » imposée par le parti suppose des ressources personnelles pour pouvoir être convertie en ressource. Or, les raisons d'éligibilité de la très grande majorité des autres candidates exerçant déjà un mandat tiennent essentiellement à un jeu de configuration qui leur est extérieur.

B Le registre de proximité d'ordre domestique

En situation d'entretien, la rhétorique de la proximité civique défendue par Ségolène Royal est ouvertement dénoncée par les candidat-e-s expérimenté-e-s qui en font les frais tandis que les candidates socialistes d'Aquitaine jouent tant bien que mal sur un registre d'ordre domestique.

B.1 Défense de la démocratie représentative par les adversaires de Ségolène Royal

S'appuyant sur l'écho médiatique de la candidate à la Présidence de Poitou-Charentes et sur la mise en avant du thème de la démocratie participative, les candidat-e-s expérimenté-e-s

[72] En mettant en avant ces candidates jeunes, femmes et expérimentées, il propose à l'électorat une image de lui qui contraste avec les schèmes cognitifs populaires.

[73] Entretien réalisé le 10 mars 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°69. Cette affirmation conforte l'hypothèse d'une catégorisation « *femmes/jeunes* ».

[74] S'il s'agit bien d'une ressource à valoriser en interne, cette catégorisation ne peut être reprise (de manière parcimonieuse et à un certain coût), au moins en période électorale, dans leurs registres de légitimation. En effet, cette catégorisation marque une différenciation entre elles et les autres éligibles : explicitée comme telle à l'extérieur du groupe, elle marque une distanciation par rapport au groupe politique. Or, les caractéristiques sociales et politiques communes participent à la légitimité des acteurs vis-à-vis du groupe. Concrètement, signifier que sa jeunesse est un atout revient à dire que le contraire n'est pas vrai. Autrement dit, les acteurs insérés dans des chaînes d'interdépendance ne peuvent mobiliser des ressources antagonistes à celles de leurs colistiers. Seuls les exclus de ces chaînes ont la possibilité de se désolidariser du cadre de ressources exploitables.

adressent leurs critiques depuis le monde domestique vers le monde de l'opinion, monde investi par Ségolène Royal. Dans le monde domestique, le savoir-vivre a valeur pour lui-même sans faire l'objet d'un usage intéressé afin de séduire et de se faire des relations. La supériorité réelle est opposée au paraître. Dans ce monde, la discrétion est privilégiée : « *On ne se donne pas en spectacle* ». La conseillère régionale de Charente s'étonne ainsi : « *Non pas que je m'attendais à être choisie automatiquement parce qu'on a déjà été élu une première fois… Mais je ne m'attendais pas non plus à être écartée sans explication. Je ne crois pas que ce soit un droit acquis d'être indéfiniment candidat parce qu'on l'a été une fois… On a des comptes à rendre aux électeurs, ou à son propre camp... Mais d'emblée, alors que vous estimez avoir fait votre travail, qu'on vous écarte sans explication, c'est quelque chose qui est pour moi inadmissible. Surtout d'une femme. C'est une première sanction, sans explication, que j'ai très mal vécue. Surtout que franchement, on pouvait discuter sur la conception du mandat, sur ce que peut-être j'avais fait de moins bien…mais ça n'a même pas été le cas. C'est une manière de faire de la politique qui ne correspond pas à ce que je conçois être de la politique. J'ai compris tout de suite que j'avais été évincée parce que je ne correspondais pas au casting du moment, le casting étant : on ouvre aux personnalités civiles, donc on parle forcément d'inexpérience et puis on ouvre aux minorités visibles, c'est à dire quelqu'un issu de l'immigration, et puis il faut une agricultrice, un demandeur d'emploi… Cette une situation qui a été très dure à vivre. Ce n'est pas un sort qui a seulement été réservé aux femmes : certains hommes ont aussi été évincés. Ils l'ont très très mal vécu.* »[75]

La mise en place d'une « *démocratie participative* », l'un des points phares du programme du groupe socialiste en Poitou-Charentes, est par ailleurs critiquée. Annoncée dès le titre de leur programme (« *de nouvelles chances pour la Région Poitou-Charentes. Le projet participatif* »), la méthode du budget participatif se situe symboliquement avant la liste des candidat-e-s dans les tracts de campagne[76]. La procéduralisation de la concertation est au cœur de la campagne socialiste. Repris tout au long des réunions « *participatives* » qui ont animé cette période électorale socialiste, le « *budget participatif* », « *le référendum d'initiative régionale* » et les « j*urys citoyens* » sont autant de pistes développées par Ségolène Royal et ses colistier-e-s pour établir une « *vraie démocratie de proximité* ». Louées

[75] Nicole Bonnefoy, Groupe socialiste/Verts/Communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Vice-présidente. Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire.
[76] Tract de campagne figurant dans l'annexe I.

en public, ces orientations participatives sont inégalement défendues lors des entretiens. Si les candidat-e-s expérimenté-e-s soutenant Ségolène Royal y voient « *une nouvelle manière de faire de la politique* », les autres se disent plus perplexes, voire carrément hostiles à la mise en place d'une « *démocratie participative* ».

Une conseillère régionale sortante défend ainsi le projet participatif : « *Avant, on employait le terme de 'réunions publiques'. On parlait de 'participation', de 'démocratie participative', mais honnêtement, ce que nous proposons dans cette campagne-là est totalement différent. Maintenant, les réunions se font par thème : vous touchez des gens qui sont directement intéressés par le thème. Même s'ils sont venus pour Ségolène Royal qui est quand même un personnage remarqué, les gens viennent aussi pour s'exprimer par rapport à leur territoire et sur le thème. De cette manière, on parvient à faire ressortir beaucoup d'idées et de critiques sur lesquelles on se base pour construire notre programme.* »

Cette conception de la démocratie participative par ailleurs officiellement défendue par ses colistiers ne fait pourtant pas l'unanimité. Un conseiller régional sortant se justifie ainsi : « *Le jeu doit revenir à celui qui a été choisi démocratiquement. Le vrai pouvoir, c'est l'assemblée! Ce n'est pas un élu tout seul, c'est le conseil municipal dans une mairie, c'est le conseil régional dans une région, etc.. C'est là qu'est la légitimité. Ce n'est pas le président ou la présidente qui détient tout, tout seul. C'est là qu'est la vraie décision.* ». Une autre candidate, hostile à un programme qui déléguerait au registre d'ordre civique toute la légitimité, dénonce : « *Cette démocratie participative, c'est du 'pipeau'. Tout le programme était ficelé et est arrivé prêt dans des cartons provenant de Paris.* » On est ici dans une stratégie de préservation de l'ordre institutionnel, de ses règles et de valeurs consacrées. Le maintien de l'ordre institutionnel « *classique* » est perçu comme une condition essentielle de la stabilité du champ politique et donc des avantages qu'il peut procurer aux agents en compétition. Ce maintien des valeurs domestiques, des règles et des pratiques qui s'y attachent garantit la position des candidat-e-s expérimenté-e-s dans les interactions en même temps qu'elle offre une légitimité à leur compétence. Ce maintien de l'ordre institutionnel doit ainsi permettre d'une part de ne pas réduire leur prestige et leur capacité d'action et d'autre part de ne pas abandonner certaines valeurs (et règles par extension), abandon qu'ils considèrent comme préjudice grave pour le groupe entier.

Alors que la démocratie participative, objet phare dans la construction d'un ordre bâti à partir du monde civique, est partiellement ou totalement rejetée, les candidat-e-s suiveurs picto-charentais investissent largement le thème de la proximité domestique. Ici, la grandeur consiste à faire voir la capacité à prendre en charge les autres, les citoyens dotés de « *besoins* » et d' « *intérêts* ». L'essentiel est alors de montrer aux électeurs qu'ils sont présents, capables de faire face aux difficultés de ces derniers et qu'ils sont même là pour parvenir à « *soulager* » leur quotidien. Dans le modèle de la cité domestique, les grands ne trouvent une justification de leur position que dans la volonté de protéger « *les petits* ». La conseillère régionale sortante, initialement évincée, définit d'ailleurs ainsi la politique : « *Pour moi, faire de la politique, c'est quelque chose de noble, d'important, voire même d'essentiel. Un élu aujourd'hui, c'est presque un service public à lui tout seul.* » Comme aux législatives de 2002, s'ils ne sont pas toujours clairement explicités, les fonctions électives ou l'accès à d'autres collectivités sont, au cœur des moyens utilisés par les candidat-e-s pour montrer leur dévouement à l'égard des habitants. Elle poursuit ainsi : « *Je le vois au travers de mon député - puisque je travaille avec lui - plus qu'au travers du mandat régional. Contrairement à l'élu régional, en circonscription, le parlementaire est en phase directe avec l'électorat. C'est de cette manière que je conçois la politique. Autant dire que ce que je vis depuis quelque temps de la politique ne me ravit pas toujours : il y a l'idéal que j'ai en politique et il y a la réalité qui sont deux choses différentes* ».

En situation d'entretien, en interne et a fortiori quand ils/elles s'adressent à l'électorat, ces candidat-e-s emploient tout un vocabulaire domestique de « *quelqu'un d'expérience* », ou de « *candidat-e- de terrain* ». Une candidate socialiste non sortante, mais par ailleurs déjà investie dans des fonctions électives, raconte : « *Je suis quelqu'un de terrain, je suis une militante avant d'être une élue. Le fait d'être élue, c'est un aboutissement du militantisme. Je suis élue donc j'ai des responsabilités supplémentaires, mais elles n'affectent en rien mon comportement. Je fais de la politique de terrain. Au quotidien, mon mode de fonctionnement n'a pas varié.* »[77]

Dans ces conditions, la candidate socialiste à la Présidence de Poitou-Charentes est stigmatisée comme une personne ambitieuse, là où les candidat-e-s suiveurs affirment par

[77] Entretien n°58. Entretien réalisé le 27 février, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

contraste « *humilité* » et « *dévouement* ». Les qualités prétendument féminines « *d'authenticité* », « *d'écoute* » et de « *partage* » dont joue Ségolène Royal dans cette période électorale sont retournées contre la candidate en négation d'une proximité qui se voudrait civique. La candidate charentaise évincée par Ségolène Royal au moment de la constitution des listes affirme ainsi : « *J'ai longtemps pensé que les femmes avaient une autre sensibilité, une autre approche de la vie publique, qu'elles y étaient plus sensibles. Je les pensais plus pures devant la politique… différentes des hommes, moins bouffées par les appareils. Mais en fin de compte, je m'aperçois que celles qui réussissent en politique aujourd'hui fonctionnent comme des hommes, voire pires.* » avant de poursuivre, histoire qu'il n'y ait pas de confusion : « *Je ne le pensais pas avant, je le pense maintenant. Je pense que les femmes en politique peuvent être tueuses et pires que les hommes. La qualité en politique n'a rien à voir avec le sexe.* »

Ce double mouvement « *engagement/distanciation* » est repris par tous les conseiller-e-s régionaux/ales expérimenté-e-s, aussi bien chez les candidates socialistes que chez leurs colistiers hommes. Si les candidat-e-s expérimenté-e-s critiquent le registre d'ordre civique, les arguments se référant à l'opinion ne sont pas épargnés. Interrogé pendant la phase électorale, Jean-François Fountaine, tête de liste départemental homme, leader historique du groupe socialiste à la Région, et un moment pressenti pour être tête de liste, déplore ainsi la prééminence de la stratégie de communication sur le programme politique : « *Je n'ai pas du tout la notoriété qu'a Ségolène, par exemple. Il y a un monde considérable. Se faire connaître aujourd'hui signifie faire une bataille de communication… Alain Rousset souffre d'avoir été un élu sérieux, qui n'a pas fait de campagne comme Bayrou. Il manque un peu d'image. Il n'a pas fait de scandale, il n'a pas volé dans la caisse : sa notoriété est faible. Il existe aujourd'hui une relation terrifiante entre le politique et le média. Terrifiante. Dès que l'on veut parler de fond, ça n'intéresse absolument personne. A la fin, c'est une obligation. Si vous ne sortez pas une énorme connerie, personne ne s'intéresse à vous. C'est affreux, mais c'est la vérité.* »[78]

Si cette assertion d'un système défaillant peut être entendue dans une acceptation générale, le repositionnement de ces candidat-e-s quant au jeu de Ségolène Royal dans ce système est sans

[78] Entretien réalisé le 3 mars 2004, au cours d'un déjeuner, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°62.

équivoque. Directement interrogée sur la non-distinction qu'elle fait entre son parti et les partis adverses et sur les stratégies mises en place, la candidate de Charente, préalablement évincée de sa liste par Ségolène Royal, répond : « O*ui je pense que tout le monde joue ce jeu-là. Beaucoup oui. Ça veut dire que pour être élu, il faut dire aux gens - il n'y en a déjà pas beaucoup qui écoutent -, ce qu'ils ont envie d'entendre pour capter leur intérêt. Et quand leur intérêt est capté au travers de ce qu'on dit - où au travers de ce qu'on ne dit pas - l'essentiel reste d'être élu. Une fois élu, on avise. Alors évidemment, moi ce n'est pas ma conception de la politique. Pour moi il ne s'agit pas d'être élu à n'importe quel prix et n'importe comment »*[79] En opérant une distanciation par contraste, elle se démarque des modes opératoires en vigueur, selon elle, dans la sphère politique. Par là même, les conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s anticipent sur la phase post-électorale.

Explicitées seulement dans le cadre limité de l'entretien, pour se démarquer de la candidate socialiste, les critiques qui confrontent les registres de proximité domestique avec ceux de proximité civique sont tues en public. En campagne électorale, le groupe prévaut en effet sur les intérêts individuels. Cette règle est d'autant plus respectée que les candidat-e-s socialistes suiveurs picto-charentais sont tou-te-s membres du parti socialiste.

B.2 La critique de la proximité domestique

Comme le souligne Laurent Théveno et Luc Boltanski, « *dans le monde domestique, les plus grands comprennent les petits comme s'ils les avaient faits. Ils leur sont premiers dans l'ordre des générations et, indissociablement, dans les hiérarchies. Cette primauté est source d'autorité. Ainsi, la 'génération du milieu' a un rôle d'autant plus ingrat qu'elle doit, à la fois, faire preuve d'autorité vis-à-vis des enfants et d'égards et de prévenances envers les grands-parents.* »[80] Simultanément à une catégorisation contrainte sous le dénominateur commun « *femme* », les candidates expérimentées vont alors tenter de se démarquer des candidates

[79] Suite de l'entretien du candidat homme qui revient lui aussi sur la stratégie de Ségolène Royal qui colle au système précédemment dénoncé : « *A la fin, vous êtes obligé d'en jouer. Quand vous avez parlé pendant trois jours, de dire : 'Il faut être sur le port de commerce, sur le fait de développer les transports ferroviaires avec les autres régions, pour qu'il puisse y avoir des chemins de fer qui arrivent sur les ports de commerce'…et que le troisième jour, vous dites : 'Ça, ça n'intéresse toujours personne.' A un moment donné, si vous voulez exister, dans une campagne, si vous ne voulez pas que les gens disent : ' Pourquoi vous ne faites pas campagne ?', vous êtes obligé d'un peu évoluer de ce côté-là. Ségolène est très bonne. C'est-à-dire qu'elle a cette capacité à lancer un message qui est repris.* »

[80] Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *Ibid*, p. 215.

« *profanes*» en même temps qu'elles jouent au « *chat et à la souris* » avec leurs homologues masculins. A travers ce double jeu, il s'agit de « *justifier* » leur place dans le groupe.

B.2.1 Une catégorisation « femme » inégalement ressentie

Selon leurs ressources, les candidates socialistes expérimentées ont eu tendance à reprendre à leur compte cette catégorisation « *genrée* » en s'inscrivant dans un registre de proximité sociale lié à leur identité. Les propos de la benjamine des candidates d'Aquitaine, jouant de cette catégorisation « *femme* », illustrent parfaitement cette posture : « *J'ai peut-être la qualité de la jeunesse entre guillemets. J'ai toujours des amis qui sont étudiants, je connais des jeunes qui sont au chômage, je vais dans les clubs sportifs, j'ai peut-être une prise que les autres n'ont pas ou n'ont plus… Cette prise concrète du quotidien permet peut-être de faire remonter les choses.* »[81] Si l'identité sexuée est mise en avant, l'utilisation du genre comme une ressource n'est pas systématique : la valorisation est conditionnée par leurs ressources personnelles.

Si dans ce cas, la catégorisation « *femme* », parce qu'elle est doublée de l'attribut « *jeune* », devient une ressource contingente à « *mettre au service* » du parti, dans la plupart des cas, les candidates expérimentées d'Aquitaine qui peuvent jouer d'une double catégorisation sont peu nombreuses. Dans la phase électorale, qui constitue une phase d'anticipation dans la construction du rôle de conseiller régional, l'insuffisance de ressources restreint les possibilités de rôles des candidates encartées. Faiblement dotées ou carrément dépourvues de ressources personnelles suffisantes pour s'opposer frontalement aux hommes expérimentés, les candidates « *partisanes* » sont contraintes d'accepter cette catégorisation et de la véhiculer pour partie, comme une « *auto catégorisation* ». Mais cette répartition sexuée des représentations entraîne de facto une limitation des domaines d'intervention. La conseillère régionale sortante du Lot-et-Garonne, mise en avant pendant la campagne à travers son identité de mère, constate à cet égard : « *Les projets que je peux essayer de faire avancer,*

[81] Entretien réalisé le 24 février 2004, dans la permanence de campagne du PS à Bordeaux, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°50.

c'est des projets de campagne plutôt avec des femmes. [C'est une volonté ?] *C'est le seul espace qu'il me reste.* »[82]

Limitées dans leurs attributions de rôles, les candidates encartées n'acceptent pourtant que partiellement une capacité mobilisatrice seulement fondée sur leur identité personnelle. En période électorale, s'approprier cette catégorisation comme seule alternative équivaut à créer d'une part une césure entre les hommes et les femmes expérimentés et d'autre part à être assimilées aux femmes non encartées. Accepter cette catégorisation comme la seule possible revient alors à se priver d'autres formes de justification. Or, les candidates encartées, conscientes des différentes phases, ont tendance à vouloir valoriser d'autres ressources, recevables dans la phase post-électorale. La seule possibilité accessible reste alors dans l'inscription d'une tentative de rapprochement/démarcation vis-à-vis des hommes expérimentés d'une part (à qui elles sont liées par un respect hiérarchique), et des femmes « *société civile* » d'autre part (à qui elles doivent imposer leur autorité sans toutefois casser la coordination, sous peine de heurter l'électorat).

B.2.2 Critiques des règles édictées par les leaders hommes

Les candidates expérimentées, « *coincées* » dans des rôles féminins, prennent leur mal en patience. Le face à face que constitue l'entretien représente pour nombre d'entre elles un exécutoire, un moment de défoulement impossible à exprimer sur la scène publique où elles dénoncent les justifications d'ordre domestique que se sont appropriées les leaders hommes. Les candidates critiquent, pêle-mêle, le décalage des candidats leaders vis-à-vis de l'électorat, leurs manières de faire de la politique trop « *représentatives* » d'une sphère politique repliée sur elle-même, et enfin, certaines se laissent aller sur les manifestations sexistes de cette catégorie de candidats.

Jouant sur leur identité de femmes, les candidates dénoncent ainsi les formes de campagne électorale développées par les leaders politiques hommes en Aquitaine. Se plaçant de nouveau depuis le monde civique, elles critiquent les « *manières de faire* » domestiques des hommes.

[82] Entretien réalisé le 30 mars 2004, dans le bureau du groupe socialiste au Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°77.

Le sacrifice qui faisait la grandeur des hommes dans le monde domestique se retourne dans le monde civique en stigmate de la prévalence des intérêts personnels des hommes sur la société. Une conseillère régionale sortante, de nouveau élue, s'exclame ainsi : « *Nos dirigeants ont encore des méthodes de travail inspirées de ce qui se passait avant. Nous restons encore dans un état d'esprit qui ne change pas beaucoup. Tout à l'heure on discutait avec une amie pour dire qu'on reste aussi dans des schémas traditionnels pendant la campagne, avec des banquets républicains… Je pense que pour les jeunes femmes, les gens au chômage, les jeunes couples… rester assis à table à écouter ne les attire pas du tout. Je pense qu'ils n'ont pas envie de faire une campagne dans ces conditions : d'ailleurs, quand on regarde la moyenne d'âge à ces manifestations, on se rend vite compte que ce n'est pas très jeune. Pour attirer davantage de femmes avec des enfants et plus de jeunes, il faudrait avoir des méthodes de campagne un peu différentes. Mais comme les directeurs de campagne sont des hommes qui côtoient des dirigeants hommes qui eux-mêmes perpétuent ces formes de campagne… Je suis un petit peu déçue. Je souhaiterais qu'on trouve des formes de rassemblement, d'autres formes de motivations pour que plus de jeunes et plus de jeunes femmes puissent s'associer aux grands moments politiques.* »[83] Si on ne peut à précisément parler de critique ouverte dans le sens où les propos, tenus en situation d'entretien, ne sont pas publicisés par la suite, on assiste à une contestation des instruments usités par les leaders pour faire valoir leur place de grand dans le monde domestique.

Cette critique, qui revient régulièrement dans les situations d'entretien en Aquitaine, se double d'une seconde critique, tournée elle plus spécifiquement sur l'appropriation du pouvoir par les leaders. La capacité à exercer seuls une autorité est niée au profit d'une politique de concertation. De nouveau, la critique d'ordre civique des candidates attaque les justifications d'ordre domestique des candidats leaders. La conseillère municipale d'Eysines explique : « *Un mandat c'est très prenant : il y a beaucoup de réunions, de choses assez techniques qui peuvent nous couper de cette réalité qui continue à avancer au dehors* »[84], replaçant ses compétences dans le registre civique. En mettant en avant les coûts d'une politique sociale, non financée par des progrès de productivité, et en dénonçant l'inefficacité

[83] Extrait d'entretien avec Maria Garrouste, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Entretien réalisé le 5 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste, Conseil régional d'Aquitaine.
[84] Entretien réalisé le 24 février 2004, dans la permanence de campagne du parti socialiste, Bordeaux, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°50.

des procédures administratives, la critique vise alors le monde civique. Elle dénonce en ces termes les « *manières de faire* » des hommes politiques : « *Il s'agit d'une manière de vivre le mandat d'élu. Moi, je ne considère pas être en possibilité de dire demain : 'oui, c'est ça qu'il faut faire.' Il y a aussi un moment où il faut dire : ' je suis élue parce que les citoyens m'ont fait confiance. Il faut que je retourne vers eux pour savoir ce qu'ils veulent.' A la mairie d'Eysines, en tant qu'élue, je m'occupe de la politique de la ville. On a fait des réunions avec les représentants de l'Etat et des élus sur un projet. Mais à un moment donné, j'ai dû stopper ce processus parce qu'on était en train de prendre des décisions avec des crédits sans y avoir associé les gens concernés par les mesures qu'on allait prendre. C'était nous, les élus, qui allions contre l'avis des services de l'État.* »[85]

Au contraire des leaders expérimentés aquitains, les candidates encartées se placent alors à un niveau moral du registre politique, essayant de créer une distanciation entre elles et les « *manières de faire* » des hommes politiques. On assiste alors à une surenchère, par des arguments d'ordre civique, de la légitimité à prétendre à l'état de grands dans le monde domestique. La catégorisation liée au genre, catégorisation qu'elles rejettent par ailleurs afin de se distancier des candidates non encartées, est ici réutilisée comme caution, comme « *preuve* » en soi de la connaissance et du respect des règles normatives qui président à la cohésion de la structure politique. La stratégie consiste alors à se déresponsabiliser, voire se désolidariser : elles se situent à l'extérieur du groupe politique. A propos des manières de faire au moment de la composition des listes, l'une d'entre elles explique : « *Quand la liste alternative s'est constituée, je suis allée dans les sections et j'ai très ouvertement demandé à ce qu'elle soit votée. Les militants ne me comprenaient pas : 'sur l'une tu es deuxième, sur l'autre tu es huitième.' J'ai dit : 'Mais il faut penser collectivement et donner toutes les*

[85] Entretien réalisé le 24 février 2004, dans la permanence de campagne du parti socialiste, Bordeaux, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°50.

chances à cette liste de gagner. »[86] Une autre candidate raconte à son tour : « *Dans notre département, on a eu une liste alternative, mais c'était plutôt une querelle de chefs. Moi, si la liste alternative était passée, que j'aie été évincée, ça ne les dérangeait pas du tout. De toute manière, ils auraient mis une nouvelle femme qui aurait fait ce que j'ai fait, c'est-à-dire siéger dans des commissions pas forcément choisies, faire ce qu'on dit…. Non, je pense qu'il y avait une querelle de chefs où les femmes ne pesaient pas lourd.* »[87]. Le registre de légitimation est bien domestique dans le sens où il conjugue l'engagement partisan et la loyauté à la structure.

En opposant la liste initiale (à laquelle elles appartenaient) à une liste de remplacement et en dénonçant cette opposition à un combat entre leaders hommes, elles se rendent extérieures à la section politique à laquelle elles appartiennent. La dénonciation de « *compromis* » entre leaders hommes, compromis créés sur la base de leurs propres intérêts, leur permet de s'extirper pour un temps du rôle où les ont confinées les hommes expérimentés. Par la même occasion, cette dénonciation leur donne l'opportunité de se présenter comme une alternative à ces derniers auprès de l'électorat et pourquoi pas au sein même du parti, et *surtout* de « *se penser différentes* ».

Enfin, les candidates expérimentées soulignent une lente évolution du comportement des hommes. Une conseillère régionale sortante (maire par ailleurs) critique ainsi l'immobilisme des hommes : « *Les hommes vont finir par s'acclimater avec nous…parce que c'est un vrai problème d'acclimatation qu'ils ont. Ça changera grâce à l'obligation de faire une place… Les hommes sont obligés de s'adapter…mais ce sera long… Il ne faut pas rêver… On n'aura*

[86] Toutefois, dans les deux cas, les conseillères régionales qui usent du respect des règles normatives, ne pouvaient ignorer la très faible probabilité de renversement de leur liste. En effet, pour la liste du Lot-et-Garonne, les membres qui composent la liste (et qui en même temps y participent) sont hiérarchiquement supérieurs aux militants de base. Même s'ils n'ont aucun moyen de coercition explicite, refuser la liste équivaut à contester la structure de la fédération. Compte tenu du respect de tendances, des courants, la possibilité de renverser la liste demeurait faible. De manière similaire, l'appel aux sections en Pyrénées-Atlantiques ne peut s'apparenter qu'à une recherche de légitimation. En effet, les militants socialistes étant majoritaires dans la partie béarnaise du département, les possibilités offertes par une mobilisation des sections restaient très faibles. Il offre cependant l'occasion d'inscrire l'engagement partisan dans un territoire délimité. Entretien réalisé le 10 mars 2004, dans un bar de Bayonne, jour de marché, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°87.

[87] Entretien réalisé le 30 mars 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°27.

pas un bouleversement et on n'a pas un bouleversement phénoménal… Petit à petit, il faut qu'il y ait des jeunes qui viennent… C'est évident…parce qu'elles apporteront un nouveau souffle et ce sera très bénéfique. »[88]

B.3 Dans le respect de l'ordre institutionnel, les candidates expérimentées d'Aquitaine usent d'un registre d'ordre domestique

Critiques en situation d'entretien, en période électorale et dans une sphère politique où elles se situent dans une relation de dépendance vis-à-vis des leaders départementaux, en public, les candidates expérimentées ont tendance à tempérer leurs jugements sur les justifications adoptées par les hommes.

Durant la campagne électorale, les candidates encartées se doivent avant tout de respecter la règle selon laquelle « *les plus petits sont fiers des grands qui les accomplissent, et les subordonnés ont du respect pour les supérieurs qui les considèrent* »[89]. Aussi, une conseillère régionale sortante s'inscrit dans le registre domestique où la carrière politique est « *sacrifiée* » au profit de l'intérêt collectif : « *Moi, je crois uniquement au travail d'équipe. Il me semble que pour faire avancer la région, il faut mutualiser les différentes compétences : celles des jeunes, des anciens, des hommes et des femmes. Chacun doit apporter son maximum pour le fonctionnement de l'équipe.* »[90] Ainsi, les conseillères régionales sortantes se doivent de marquer leur propos par une sorte de respect de la hiérarchie.

Plus spécifiquement tournées vers les militants et les élus du parti, les logiques d'énonciation vont aussi s'attacher à montrer le respect des valeurs domestiques telles que le respect des traditions. On assiste alors à une mise en exergue de « *l'éducation de l'habitude* »[91], « *seconde nature* », qui facilite l'aisance. Cette éducation de l'habitude va se traduire par l'énumération de toute une série de pratiques antérieures qui consistent notamment à prendre

[88] Entretien réalisé le 12 décembre 2003, dans la mairie où elle exerce la première fonction, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°9.
[89] Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *Ibid*., p. 215.
[90] Entretien réalisé le 30 mars 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°77.
[91] Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *Ibid*., p. 217.

part à la vie du parti. Cette proximité politique se marque aussi par un éthos de vie similaire[92]. Un premier type de proximité est donc adressé aux membres du parti (candidats, leaders et militants). Il se traduit par une démonstration d'un emploi du temps surchargé, similaire en de nombreux points à celui des candidats encartés. Si la participation aux réunions est obligatoire, la participation à des activités traditionnellement réservées aux « *militants de base* », participe à la démonstration d'une proximité politique, mais aussi sociale, tournée vers les citoyens. Dans le registre de la proximité, la benjamine des candidates d'Aquitaine raconte : « J*e suis toujours militante donc quand on distribue les tracts les gens nous interpellent régulièrement.* »

Avec ces justifications de nature domestique, ces candidates déjà élues oscillent entre une démarche de légitimation tournée vers le parti et une autre tournée vers l'électorat. L'articulation montre aussi la compréhension qu'elles ont de la phase temporelle dans laquelle se situent leurs propos. Toutefois, l'unique usage de ces deux registres limite leurs revendications potentielles. En effet, une fois cette phase passée, les groupements partiels vont être réajustés au sein de l'institution régionale. Les systèmes d'interactions changent et les registres de légitimation validés au niveau local ne sont pas toujours transposables au niveau régional.

Les femmes encartées et déjà élues au moment des élections régionales de 2004 disposent d'une représentativité territoriale inhérente à leurs fonctions électives. Au même titre que les candidats expérimentés, elles peuvent prétendre à l'état de grand dans le monde domestique. Toutefois, en établissant une comparaison avec leurs homologues masculins, on se rend compte que les fonctions électives détenues sont inégales. Tandis qu'une minorité cumule des

[92] Si les réunions communes et les investissements participent à créer cette proximité, la professionnalisation des femmes concourt aussi à légitimer cette proximité affichée. Toutefois, si la loi sur la parité appliquée en 2001 accélère la carrière politique de certaines femmes, les professionnalisations de candidates au conseil régional restent faibles. Cette non-professionnalisation conduit au contraire à un respect de la hiérarchie du parti. Ainsi, les rares élues professionnelles de la politique à avoir été élues au Conseil régional ont démissionné après l'élection, pour cause de cumul de mandats (par exemple Marie-Hélène Des Egaulx, tête de liste UMP dans le département de la Gironde par ailleurs adjointe et députée ou encore Catherine Quéré, candidate dans le département de Charente-Maritime.

fonctions électives notoires[93], d'autres siègent seulement dans l'opposition. Tel est le cas de cette candidate des Pyrénées-Atlantiques, conseillère municipale d'une ville de la côte basque. Après le récit de son parcours au sein du PS, elle explique : « *J'ai cessé toute activité salariée depuis deux ans... Je suis conseillère municipale de Ciboure depuis mars 2001. Je me suis également présentée aux élections législatives de juin 2002, dans la 6ième circonscription… face à Michèle Alliot-Marie qui était déjà ministre du gouvernement Raffarin, maire de Saint-Jean-de-Luz, et patron du RPR. J'ai quand même réussi à l'amener à un second tour - ce qui n'était pas quand même négligeable – où j'ai avoisiné les 40%.* » [94]. D'autres candidates, aguerries aux rouages de l'exercice politique, n'exercent plus de fonctions électives au niveau local. Pourtant, pour se prévaloir d'une légitimation d'ordre domestique, leur parcours politique est mis en exergue.

Non mandatée localement, cette candidate retrace l'historique de son parcours de femme engagée, en insistant sur la dimension d'ancrage local et de proximité sociale : « *Mes débuts en politique remontent maintenant à 25 ans. J'habitais un petit village du Lot-et-Garonne de 300 habitants, j'étais présidente de l'association de parents d'élèves et je trouvais que le conseil municipal, qui n'était composé que d'hommes, ne s'occupait pas de l'école comme je l'aurais souhaité. J'ai monté pour la première fois une liste avec des femmes dans le petit village d'Oradou où j'ai été élue pour six ans. La fois suivante, j'ai monté une liste, mais j'ai été battue. Pour les municipales suivantes, je m'étais remariée, j'habitais à Penne-d'Agenais. J'ai de nouveau figuré sur une liste de gauche, élue pour six ans. J'ai donc exercé une*

[93] En Poitou-Charentes, un peu plus de 8% des conseillères socialistes (soit un sur douze) cumulent. Dans les rangs de droite, ce sont pratiquement 17% (un sur six) des conseillères qui exercent plusieurs fonctions. En Aquitaine, environ 14% des conseillères socialistes (soit trois sur 22) cumulent contre 50% des hommes. A droite, avec des modalités de sélection spécifiques à l'Aquitaine, les conseillères régionales sont un peu plus de 33% à cumuler (soit trois sur neuf). Les hommes de cette coalition sont pour mémoire quasiment 64% à cumuler. Pour ne citer qu'elle, on peut mentionner la candidate qui se situe dans la catégorie jeune/femme : « *J'ai 25 ans, je suis conseillère municipale d'Eysines dans l'agglomération depuis 2001, également conseillère dans la communauté d'agglomération de Bordeaux dont je suis la benjamine. Par ailleurs responsable du mouvement socialiste de la Gironde depuis deux ans et militante depuis 1996. J'ai trouvé un débouché politique au sein des jeunes militants, au sein du parti socialiste.* » Entretien réalisé à la permanence du PS, le 24 février 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°50.

[94] Suite de l'entretien : « *Je suis membre du PS depuis 1977. Si j'avais su, je vous aurais apporté une bio, mais sincèrement, ça n'a pas fait tilt.… Et puis je suis membre titulaire de l'union régionale du parti, je suis membre du conseil fédéral, c'est-à-dire donc de l'instance départementale, du bureau fédéral au sein de ce conseil fédéral. Au niveau des mandats, j'ai été élue la première fois,en 2001. J'étais cadre administratif dans le privé et e suis restée ensuite pendant 17 ans attachée parlementaire. J'étais donc dans la sphère politique, mais je voyais la politique de l'intérieur, je n'étais pas sur le devant de la scène. Alors quand j'ai cessé mon activité salariée, c'est là que j'ai commencé à jouer pour mon compte, si l'on peut dire.* ». Entretien réalisé le 10 mars 2004, dans un bar de Bayonne, jour de marché, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°87.

fonction élective municipale durant douze années. »[95] Cette mise en récit atteste de l'expérience politique de cette candidate. La relativité de cette expérience politique ne permet pas de comparer cette expérience à celles des candidats expérimentés.

A l'instar de la plupart de ces candidates, ce parcours politique en « *dents de scie* » peut être seulement valorisé, comme la catégorisation « *femme* », comme une ressource de deuxième zone. D'autres détiennent des fonctions électives prestigieuses, et/ou comparables à celles des hommes. Cependant, la nouveauté de leur mandat crée un décalage avec les capacités mobilisatrices investies par les candidats expérimentés. La légitimation à partir du registre de proximité d'ordre domestique est d'une part dépendante du parcours personnel de la candidate et d'autre part relative à celle émise par les hommes du parti. Or, les candidates ont généralement une expérience élective moindre que celle des hommes, ce qui affaiblit leur justification d'ordre domestique. Finalement, les candidates expérimentées, conscientes de cette double face, jouent sur un registre critique en situation d'entretien et respectueux de la hiérarchie partisane sur le devant de la scène.

[95] Entretien réalisé le 30 mars 2004, dans le bureau du groupe socialiste au Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°27.

CONCLUSION

Certaines candidates ont été recrutées en dehors des organisations politiques, en référence à leurs qualités de « *profanes* ». En temps de crise de la représentation, les activités tournées vers l'extérieur sont généralement – et stratégiquement – dévolues aux femmes « *profanes* ». Sur les photos, lors des réunions publiques, les femmes occupent physiquement le devant de la scène, accompagnant les leaders (leaders départementaux en Aquitaine et Ségolène Royal en Poitou-Charentes). Cette partition des rôles s'arrête cependant au moment des prises de paroles. En Poitou-Charentes, Ségolène Royal incarne à la fois la professionnelle de la politique – même si elle essaie face à l'électorat de se départir de cette image –, la « *mère* » de famille et la féministe. Dans ce cas, quand les femmes « *profanes* » de sa liste prennent la parole, c'est seulement pour renforcer la stratégie de la future Présidente. Inexpérimentées, et face à des logiques partisanes en Aquitaine, les « *profanes* » laissent la parole aux leaders départementaux, soit aux hommes. Ne sachant ou ne pouvant fournir un discours politique adéquat, leurs candidatures profitent donc directement aux leaders. De ce point de vue là, la campagne électorale est plutôt un temps fort dans la construction d'un leadership fort[96] qu'un moment d'acquisition de ressources politiques pour ces candidates.

N'ayant qu'une compréhension minimale des règles tacites du jeu politique, des stratégies, des placements et déplacements qui s'y jouent, ces candidates « *profanes* » ne comprennent qu'à moitié que le temps et l'espace qui leur est imparti sur scène ne vaut que durant la campagne. Au contraire, conscient-e-s des jeux opérés en coulisses, les candidat-e-s expérimenté-e-s et/ou partisan-e-s se retrouvent dans une posture « *d'attente* », coincé-e-s entre ce que leur autorisent leurs ressources – attributs sociaux et politiques – et leurs horizons d'attente. Invisibles sur la scène publique, les candidat-e-s « *partisans* » se livrent à un jeu de légitimation où l'expérience partisane et la connaissance pratique du terrain viennent contrebalancer les ressources des « *profanes* ». Cette mise en concurrence des registres de proximité, qui apparaît dans les mises en récit, révèle en fin de compte une anticipation sur la structuration des rôles.

[96] Stéphane Latté, *Cuisine et dépendance. Les logiques pratiques du recrutement politique*, Politix, 60, 2002.

CHAPITRE III : LA STRUCTURATION DES RÔLES

La campagne électorale qui a précédé les élections régionales de mars 2004 a été conforme en de nombreux points aux campagnes électorales antérieures. Le ton national donné à la campagne n'a ainsi pas tranché avec les campagnes précédentes : l'appel au vote sanction contre le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a conduit à une forte mobilisation et nationalisation de ces élections intermédiaires. Malgré un portage paritaire dans les médias plus faible que pour les élections municipales de 2001, l'entrée des femmes en politique a souvent été présentée comme une solution à la crise de la représentation. La mise en avant de « *profanes* » a ainsi cautionné la thèse d'une prédisposition des femmes à faire de la politique « *autrement* ». C'était sans compter sur la relativité de cet « *autrement* » ; « *autrement* » par rapport aux manières de faire élaborées *par* et *pour* des hommes. Si les candidates « *société civile* » se sont réjouies de cette distinction, les conseillères régionales expérimentées de cette Région (que ce soit les « *fémalinistes* » ou les féministes), ont immédiatement cerné les limites de l'entrée dans un tel cadre.

En phase de séduction de l'électorat, où la prévalence du groupe prime sur les intérêts personnels des candidat-e-s, ces candidat-e-s ont néanmoins été contraint-e-s sur la scène de jouer le jeu « *proposé* » par les leaders locaux en Aquitaine et par Ségolène Royal. Pour autant, si la mise en scène des représentations est semblable dans les deux régions, l'influence sur la campagne des candidat-e-s à la fonction de Président est différente.

En Poitou-Charentes, notamment grâce au poids détenu au niveau national, Ségolène Royal parvient à imposer la majorité de ses choix. Cette forte influence, qui contrecarre les desseins de certaines sections, est à la base de tensions au sein du groupe des socialistes picto-charentais. Sur ces tensions naissantes viennent en outre se greffer d'autres tensions internes au parti socialiste. La pré-campagne des présidentielles de 2007 explique en partie les

tensions à l'œuvre en même temps qu'elle les alimente. En Aquitaine, au contraire, la mainmise des leaders départementaux sur les sélections ne laisse au Président sortant que de faibles possibilités d'intervention. Tout au plus, il intervient dans la sélection des candidat-e-s de la section girondine dont il est lui-même issu.

Dans tous les cas, « *la représentation que donne une équipe n'est pas une réponse spontanée, immédiate, à la situation, qui absorberait toutes les forces de l'équipe et constituerait toute la réalité sociale ; la représentation permet aux membres de l'équipe une prise de distance suffisante pour concevoir ou pour exécuter en même temps d'autres types de représentations renvoyant à d'autres réalités* »[1]. Durant la campagne électorale, les candidat-e-s à la Présidence de Région comme les candidat-e-s expérimenté-e-s savent que la spécificité de l'espace/temps de l'élection (auquel il faut conjuguer le vide législatif relatif à la mise en place de l'exécutif régional[2]) leur offrira à court terme l'opportunité d'opérer des réajustements. L'entrée dans le rôle d'élu-e- va faire prédominer les règles institutionnelles et partisanes et l'attribution de responsabilités va être dans une certaine mesure le levier choisi par les Président-e-s de région pour « *reprendre la main* » au sein de leur institution. Cette reprise en main est d'autant plus facile que le « *mandat est impressionnant* »[3].

Président sortant, dans une Région majoritairement à gauche, Alain Rousset va construire son nouveau mandat sur un leadership terrien constitué sur des rapports de force entre le niveau régional et le niveau infra-régional. S'il devient Président des Régions de France en 2004, ses ressources personnelles ne sont pas suffisamment solides pour pouvoir prétendre se passer de l'appui de « *followers* », quelque soit leur intention à son égard. Au contraire, Ségolène Royal devient pour la première fois Présidente dans une Région auparavant détenue par la droite et dont les départements qui la composent sont majoritairement à droite. Elle bénéficie en outre d'une stature nationale acquise grâce à ses fonctions ministériels et ses mandats de députée. Compte tenu de la configuration du territoire et de ses ressources personnelles, Ségolène

[1] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973. p. 196.
[2] Avant la loi de 2007, les Président-e-s de Région ne sont soumis-e-s à aucune obligation concernant la composition des exécutifs. L'obligation de parité faite aux partis au moment de la composition des listes n'a pas de pendant au moment de la nomination des vices-président-e-s.
[3] John t.s. Keeler, *Réformer : les conditions du changement politique*, Paris, PUF, 1994.

Royal va structurer son rôle à partir d'un leadership communicationnel. Elle s'appuie sur les médias, les « *followers* » anciennement « société civile » et certain-e-s « *followers* » partisans pour adresser une image de leader en direction du public (Section I).

Concrètement, se voir directement attribuer une charge par le/la Président-e- donne une ossature certaine dans les interactions régionales futures. Inversement, se voir refuser des responsabilités détenues dans la mandature précédente (ou des responsabilités publiquement escomptées) équivaut à un désaveu criant dont il est délicat de se départir dans les interactions futures. Ainsi, l'attribution des responsabilités reste un moment-clé dans la structuration des rôles. Dans le même temps, cette phase de distribution des rôles reste une carte essentielle pour les Président-e-s de Régions. Dans ces « *opérations de réalignement* » au sens où l'entend Erving Goffman, et en certaines occasions, « *le fait d'abaisser les barrières et de traiter l'équipe inférieure avec plus de familiarité et sur un pied de plus grande égalité peut servir les objectifs à long terme de l'équipe supérieure* »[4]. L'extension des « *coulisses* » à des acteurs se trouvant dans des positions inférieures ou opposées aux Président-e-s peut, à long terme, accroître les ressources personnelles de ces dernier-e-s (Section II). Enfin, en début de processus d'apprentissage, les relations avec les cadres administratifs représentent une condition sine qua non à l'intégration des nouvelles et nouveaux conseillers régionaux (Section III).

La structuration des rôles, loin d'être une phase finale après le temps de l'élection, représente donc l'amorce d'une nouvelle phase dans l'actualisation des rôles des conseiller-e-s régionaux/ales. Elle éclaire les stratégies des un-e-s, les Président-e-s de Région, et les intentions des autres, les conseiller-e-s régionaux/ales.

[4] Erving Goffman, *Ibid*.

Section I L'influence du leadership présidentiel dans la redéfinition des rôles

La structure des opportunités par la rétribution des candidat-e-s est évolutive. Dans les différentes phases allant de la sélection des candidat-e-s à l'attribution de responsabilités, la structure transforme la composition interne, l'évolution de la position relative à l'organisation du champ politique, syndical et associatif et « *dans ce qui ressemble à un espace de concurrence des engagements militants* »[5]. La loi du 6 juin 2000, démontre une volonté restreinte des législateurs à intervenir au sein du fonctionnement régional. Les dispositions limitées au strict cadre des candidatures, ne contraignent nullement les élus. Ainsi, ce vide législatif qui régit les conditions de sélection de candidats, alimentant du même coup le leadership territorial, ressurgit pour la composition de l'exécutif. La victoire offre, pour un temps, une position dominante à la tête de liste, dans les cadres d'interaction entre les acteurs départementaux et régionaux[6]. Désormais, et notamment par le changement de mode de scrutin, les Président-e-s de région bénéficient d'une plus importante marge dans les négociations. Si, les interactions continuent, notamment entre les acteurs départementaux et régionaux, le cadre de l'interaction est sensiblement modifié par le nouveau chef de l'exécutif. Ainsi, on assiste à des réajustements territoriaux, où les ressources mobilisées dans la phase électorale ne le sont pas nécessairement dans la phase post-électorale. L'entrée dans les rôles, amorcée dans cette première phase post-électorale, est alors fonction d'une part des nouvelles configurations induites par le changement législatif et des réajustements opérés par les Présidents de région d'autre part.

Méthodologie :

La comparaison est diachronique dans le sens où elle propose une évaluation des registres mobilisés dans cette phase post-électorale, relativement à ceux mobilisés dans la phase électorale. Le changement est, *et* temporel, *et* spatial, mais la prégnance du parti dans les contraintes de rôle, laisse deviner un changement spatial de moindre importance dans cette phase.

[5] Gaxie Daniel, *Op. Cit., p. 180.*

[6] Il est cependant possible de voir durant la mandature un nouveau réajustement des interactions.

A Une mobilisation des acteurs tributaire de la majorité régionale

Après les élections de mars 2004, on constate une évolution dans le rapport à la discipline du parti au sein de l'institution. Lors de la dernière mandature, le PS aquitain, à la tête de l'exécutif de la Région, bénéficiait seulement d'une majorité relative. Outre, les voix des élus du groupe, l'exécutif devait compter sur le soutien ou l'abstention d'autres partis présents dans l'assemblée. Après les élections régionales de 2004, avec le changement de mode de scrutin, le PS dispose d'une très forte majorité puisque 75% des conseillers régionaux sont membres du PS. La marge de manœuvre est alors considérable pour le parti.

Dans le même temps, 70 % des élus socialistes exercent leur premier mandat au sein de l'institution régionale. La très grande majorité des conseillers régionaux n'a aucun élément de comparaison avec la mandature précédente. L'engagement du groupe s'appuie essentiellement sur des conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s et/ou des conseiller-e-s régionaux/ales entrant-e-s engagé-e-s au niveau municipal. Contrairement à la mandature précédente, la validation des projets de l'exécutif passe par la mobilisation d'une majorité de son groupe, et non plus de tout le groupe : les élus sont sollicités en tant que groupe et non plus en tant qu'individus dont chaque voix compte. Or, avoir le sentiment d'être utile au parti peut être considéré comme une gratification en soi. La réduction de ces gratifications minimales favorise alors la désaffection. A l'instar du témoignage de ce conseiller régional aquitain élu depuis 1986, ce manque d'expérience conjugué à la forte majorité régionale contribue à démobiliser les élu-e-s : « *Une majorité stable, c'est quand même plus agréable quand on doit piloter une Région de ne pas se poser la question tous les matins pour mener à bien ces actions. Après, il y a ceux qui sont toujours sur la brèche, ceux qui essaient de suivre, et il y a ceux qui... Ce n'est pas un tiers/un tiers/un tiers, mais le risque c'est ça…C'est qu'il y en ait un tiers qui se dise : 'On a une majorité stable, on ne va pas se casser le postérieur.' C'est plus confortable, mais ça représente quelques inconvénients…*»[7] On assiste donc à une mobilisation moindre, un désinvestissement de la part des élu-e-s socialistes.

[7] Entretien réalisé le 24 avril 2006, dans son bureau de vice-président du Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°92.

Cette démotivation des conseiller-e-s régionaux/ales est relayée par un conseiller régional d'opposition qui interpelle le Président sur l'organisation de l'Institution et plus particulièrement sur la présence (ou l'absence) des conseiller-e-s régionaux/ales en commissions : « *Un fait qui est devenu une évidence une fois qu'on en discute dans les couloirs : vos commissions, les commissions ne marchent pas. Elles n'intéressent plus personne parce qu'il n'y a plus aucun enjeu depuis qu'elles sont devenues de simples chambres d'enregistrement.… Tout le monde le sait, elles ne marchent plus.* »[8] La démobilisation est telle que le personnel administratif du groupe est contraint de « *battre le rappel* » en séance plénière lors de votes[9].

La structuration est dès le départ différente en Poitou-Charentes. Là, le parti socialiste arrive à la tête de la Région, après une ancienne mandature dirigée par une coalition de droite. Si le parti socialiste sort vainqueur des élections, dès le premier tour, il choisit dans cette région de faire alliance avec le parti des Verts et le parti communiste. La coalition ne donnant pas une majorité absolue au parti socialiste, chaque conseiller-e- régional-e- socialiste est tenu-e- d'être individuellement présent-e- pour soutenir la politique régionale. A l'inverse de l'Aquitaine, en Poitou-Charentes, chaque acteur socialiste (mais aussi chaque conseiller-e-régional-e- colistier-e-) compte. A partir de ce constat, et avec le changement de cadre qu'a induit l'élection, il s'agit de relire les registres mobilisés et les marges de manœuvre dont disposent les Président-e-s de Région dans la constitution de leurs leaderships.

[8] Extrait de prise de parole d'un Conseiller régional d'UDF, lors de la séance plénière du 3 février 2005.
[9] Lors d'un entretien effectué avec un conseiller régional sans responsabilités, et réalisé pendant une séance plénière, un membre du cabinet du président de région est venu interrompre la conversation expliquant : « *Alain Rousset a demandé à battre le rappel, il n'y a personne en séance pour le vote.* » Entretien du 11 avril 2005. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°78.

B Les stratégies présidentielles conformes à la configuration territoriale

La structuration des rôles est conditionnée par les styles de leadership[10] mis en place par les Président-e-s de Région. Le style du leadership va en effet induire de facto des dispositifs qui vont eux-mêmes s'inscrire dans une perspective stratégique. Le leadership n'est pas une partie spécifique du politique mais plutôt un phénomène transversal qui participe à son ensemble. Il n'est pas constitué ex nihilo mais au contraire dans une « *contexture* »[11] spatiale, institutionnelle et sociale. Pour reprendre l'idée sous-tendue par Berger et Luckmann[12], le leadership est un construit collectif qui représente une production continue des acteurs. Le « *décorticage* » des connexions autorisées entre le local et le régional, la déconstruction de la stratégie choisie à travers le leadership mis en place va permettre de comprendre les

[10] Abeles Marc, 1989, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989. Bailey Fredrick G., *Les règles du jeu politique*, Paris, PUF (1ère éd. 1969), 1971. Blondel Jean, *Political Leadership. Toward a General Analysis*, Londres, Sage, 1987. Bourricaud François, *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Paris, Plon, nouvelle édition revue et augmentée, (1ère éd. 1961), 1969. Briquet Jean-Louis, *La tradition en mouvement. Le clientélisme politique en Corse*, Paris, Belin, " Socio-histoires ", 1997. Briquet Jean-Louis, Sawicki Frédéric, (Sous la Dir. de), *Le clientélisme dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, 1998. Burns James McGregor, *Leadership*, New York, Harper & Row, 1978. Fontaine Joseph, Le Bart Christian, (Sous la Dir. De) *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994. Genieys William, Smith Andy, Baraize François, Faure Alain, Negrier Emmanuel, *Le pouvoir local en débats. Pour une sociologie du rapport entre leadership et territoire*, *Pôle Sud*, 13, 2000. p. 103-120. Godelier Maurice, Sociétés à Grands hommes, sociétés à *Big men* : analyse de logiques sociales, in *La production des grands hommes. Pouvoir et domination masculine chez les Baruya de Nouvelle-Guinée*, Paris, Fayard, 1982. p. 253-290. Lagroye, jacques, *Leadership en question. Configuration et formes de domination*, in Smith Andy Sorbets, Claude (Sous la Dir. de), *Le leadership politique et le territoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, pp. 47-69. Lagroye Jacques, *De l'objet local à l'horizon local des pratiques*, in Mabileau Alain (Sous la Dir. de), *A la recherche du local*, Paris, l'Harmattan, 1993, pp. 166-182. Lagroye Jacques, *Société et politique : Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux*, Paris, Pedone, 1973. Le Bart Christian, *La rhétorique du maire entrepreneur : critique de la communication municipale*, Paris, Pédone, 1992. Montané Michel-Alexis, *Leadership politique et territoire. Comparaison intermédiaire de trois configurations départementales*, Thèse de science politique, sous la direction de Claude Sorbets, IEP de Bordeaux, Université Bordeaux IV, 1999. Offerlé Michel, (Sous la Dir. de), *La profession politique, XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 135-170. Sadran Pierre, *La mise en débat de la démocratie locale*, *Pouvoirs locaux*, n°62-III, pp. 30-39. Sawicki Frédéric, *Du parti à l'assemblée régionale. Itinéraire d'un professionnel de l'intermédiation*, *in* Nay Olivier, Smith Andy (Sous la Dir. de) *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 2002. p. 23-45. Smith, Andy, *Le leadership : concept analytique ou notion synthétique ?*, in Smith Andy, Sorbets Claude (Sous la Dir. de), *Le leadership politique et le territoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, pp. 11-17. Sorbets Claude, *Le pouvoir d'agglomération en France : projections centrales et écran local*, In « *Les pouvoirs à l'épreuve de la décentralisation, Paris*, Pédone, 1983. Sorbets Claude, *Expressions extrêmes : frontières, limites, bords*, Les Cahiers de LERASS, n°25, 1992. Ysmal Colette, *Élites et leaders, in* Grawitz Madeleine, Leca Jean, (Sous la Dir. de), *Traité de science politique*, tome 3, Paris, PUF, 1985. p. 603-642.

[11] Néologisme créé à partir des notions de contexte et de conjoncture. Il vise à montrer l'imbrication des ces deux éléments dans la réalité territoriale. Sorbets Claude, *Elites politiques, élections locales et partis politique*, Working Papers, 80, Barcelena, 1983.

[12] Berger Peter et Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, 1994.

possibilités de structuration des positions. Concrètement, l'analyse des leaderships d'Aquitaine et de Poitou-Charentes montre que dans le premier cas, on se dirige vers un leadership de logique partisane, avec des stratégies qui prennent en compte les interactions qui se jouent à un niveau infra-local et inter-local, tandis que le leadership picto-charentais peut être qualifié de leadership « *communicationnel* » avec une stratégie qui se veut plus « *directe* », à l'image de la campagne présidentielle de la Présidente de la région picto-charentaise.

B.1 Leadership partisan en Aquitaine

Si les statuts de l'UMP et l'UDF définissaient explicitement la responsabilité des leaders locaux dans le choix des candidat-e-s, le parti socialiste avait laissé « libre arbitre » à ses partisans de sections locales. Ainsi, c'est au niveau local qu'ont été décidées les modalités de sélection. On a alors assisté à un jeu entre le niveau régional représenté par le candidat à la présidence et le niveau local, avec des leaders départementaux soucieux de préserver leurs intérêts.

B.1.1 Une autorité de leader régional contestée

Ce sont leur multifonctionnalité et la généralité de leurs activités qui caractérisent le mieux les leaders politiques. Au moment des élections régionales de mars 2004, Alain Rousset bénéficie d'une mandature de Président de région. Cette expérience à la tête de l'Aquitaine n'est pourtant pas suffisante pour pouvoir prétendre s'imposer vis-à-vis des leaders départementaux[13]. Au contraire, les leaders locaux, tour à tour Présidents de Conseils généraux, députés ou maires de grandes villes depuis plusieurs mandats, bénéficient d'une légitimité et a fortiori d'un soutien des militants « *locaux* » plus importants que ne peut le

[13] Dans un système qui favorise le cumul de mandats, le Président sortant ne détient alors qu'un siège de premier adjoint à la mairie de Pessac et la vice-présidence de la communauté urbaine de Bordeaux, reliquats symboliques de son ascension politique : pas de ressources suffisantes pour pouvoir prétendre, dans cette période de campagne, à des relations d'égal à égal avec le niveau local. Alain Rousset a tout d'abord exercé la fonction de Conseiller général (Pessac - 33) de 1988 à 1998, en devenant en 1990 premier vice-président du Conseil général. A partir de 1989, il cumule avec le mandat de maire (Pessac-33), charge qu'il occupe jusqu'en 2001. Cette année-là, il devient premier adjoint au maire de Pessac. En 1989, il est également élu vice-président de la Communauté urbaine de Bordeaux, fonction qu'il occupe jusqu'en 2004. En 1998, il est pour la première fois élu Président du Conseil régional d'Aquitaine. En 2004, l'année de sa réélection, il devient aussi Président de la Communauté urbaine de Bordeaux.

prétendre le Président de région, dépourvu de toute base de soutien au niveau local. Loin de répondre à une volonté d'Alain Rousset, Président de région sortant, la prise de décision effectuée au niveau départemental n'est alors que la conséquence des modalités de sélection décidées par les instances socialistes nationales d'une part et de la structuration des rapports de force au niveau régional d'autre part. Les propos du Président sortant, relatifs à la composition de la liste socialiste aquitaine, expriment clairement l'impuissance du leader régional durant la phase de sélection : « *La composition des listes pour un parti comme le Parti socialiste est un processus assez complexe avec d'abord le vote des militants qui doit valider la composition de la liste, ensuite le fonctionnement du parti en courants ou en tendances et enfin les personnalités du département et puis la tête de liste départementale. Il y a un certain nombre de critères qui sont fixés dont la répartition géographique. Cette répartition géographique n'est pas, il est vrai, très équilibrée.* [A propos du pouvoir décisionnel de composer les listes]. *Oh, c'est une alchimie où il y a beaucoup de dialogue. Le Parti socialiste, à la différence des partis de droite n'a pas un calife qui décide de tout en fonction de son propre sentiment. Il y a des rapports de forces internes au parti et je crois que ce qui a manqué au niveau du Parti socialiste, c'est que le bureau national n'est pas confié aux têtes de listes régionales - un peu comme un maire le fait - le soin de proposer une liste soumise aux militants. On est parti un peu à l'aveuglette et la démocratie directe n'est pas la démocratie tout court. Le système mis en place sous le gouvernement Raffarin a départementalisé les listes. Je pense qu'on a commis l'erreur au niveau du Parti socialiste, au niveau national, de ne pas confier la composition des listes aux têtes de liste régionaux. Ce ne sont pas eux qui décident, ce ne sont pas eux qui consultent… Dans chaque commune, quand un candidat maire est désigné, c'est lui qui propose ensuite la liste, il a cette responsabilité-là. La démocratie, c'est un équilibre.* »[14]

Ce « *droit de regard* » sur les sélections infirmé par les leaders locaux amène le Président sortant à adopter une position d'attentisme contraint. Publiquement, ce dernier refuse pourtant d'avouer cette posture et s'attache donc à ne pas désavouer la liste qu'il conduit et a fortiori les membres qui la composent. Pour autant, s'il appuie la candidature des nouveaux/elles candidat-e-s, à aucun moment durant l'entretien, il ne met en avant ses anciens et actuels coéquipiers, conseillers régionaux sortantes qui participent pourtant avec lui à « *l'équipe de*

[14] Entretien réalisé le 10 mars 2004, lors d'un déplacement dans les Pyrénées-Atlantiques. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°69.

représentation ». Tout en affirmant l'influence d'un leader local, par ailleurs député, il opère une contextualisation visant à relativiser cette même influence : « *Il a un rôle important, il a pris la succession d'Alain Labarrère comme député. Les circonscriptions du Béarn lui sont acquises. Il a une influence importante, mais il a une influence identique à Philippe Madrelle en Gironde. Ceci dit, les personnalités sur les listes sont excellentes et font un bon travail. Le renouvellement n'est pas critiquable, mais il est vrai que j'aurais aimé avoir - puisque le Béarn et les Pyrénées-Atlantiques sont très industriels - un représentant des organisations syndicales. J'aurais également aimé avoir un chef d'entreprise.* »[15]. On voit parfaitement les rapports de force qui se jouent entre le niveau départemental qui bénéficie d'un avantage octroyé par une sélection locale des candidat-e-s, et le niveau régional, incarné ici par le Président sortant, avec une marge de manœuvre trop faible pour pouvoir prétendre imposer ses choix.

B.1.2 Les réajustements opérés par le Président de région

Les rapports asymétriques qui se jouent dans les interactions, en période pré-électorale, ne doivent pas faire occulter une réalité plus complexe : ce vide législatif qui régit les conditions de sélection des candidat-e-s ressurgit pour la composition de l'exécutif. Contrairement à la sélection des candidat-e-s dans la phase électorale, la phase post-électorale est conditionnée par des réajustements des cadres d'interaction au niveau régional. Désormais, et notamment par le changement de mode de scrutin, le/la Président-e- de région bénéficie d'une marge plus importante dans les négociations. Si les interactions continuent, notamment entre les acteurs départementaux et régionaux, le cadre de l'interaction est sensiblement modifié par le nouveau/nouvelle chef-fe- de l'exécutif[16]. Désormais, c'est au niveau régional que se situent les interactions. Le/la Président-e- de Région devient le chef d'orchestre de ces interactions,

[15] Entretien réalisé le 10 mars 2004, lors d'un déplacement dans les Pyrénées-Atlantiques. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°69.

[16] Lors de la phase de campagne électorale, les candidats à la présidence de la région devaient négocier avec les acteurs des échelons intermédiaires, notamment avec les acteurs départementaux. Désormais, c'est au niveau régional que se situent les interactions.

attribuant du même coup une position dominante à ces dernier-e-s, dans les interactions avec les acteurs départementaux et régionaux[17].

Interrogé sur la composition de l'exécutif en cas de victoire, Alain Rousset affirme : « *Il n'y a pas de négociations, c'est le Président du Conseil régional qui décide. Et pour l'instant, je suis en réflexion sur l'organisation comme je le fais à la mairie de Pessac.* »[18] Pourtant, si Alain Rousset décide de la composition de son exécutif, la configuration régionale l'oblige à tenir compte de certains éléments. En effet, la région, encore souvent considérée comme un simple agrégat de départements ne peut se passer de soutiens intermédiaires, de vecteurs de sa politique. Dans une région où prime un leadership terrien, Alain Rousset n'a alors d'autre possibilité que de structurer ses choix par rapport aux divers échelons qui composent l'Aquitaine.

Si la répartition des sièges selon les départements représente la norme en matière d'attribution des responsabilités, les choix opérés par le Président aquitain montrent bien la volonté de ce dernier de contrebalancer les leaderships départementaux qui ont tenté de circonscrire l'autorité régionale à une sphère administrative, dépolitisée. Dans un premier temps, à travers la composition de son exécutif, Alain Rousset a cherché à s'entourer d'une « *garde de fidèles* », solidaires défenseurs de sa politique. On peut considérer que la nomination de Jean-Louis Carrère au poste de premier vice-président de Région contribue au renforcement du leadership régional. Elu à la Région depuis 1986, le sénateur reste l'un des piliers de la politique régionale en Aquitaine. L'attribution à Alain Anziani et François Deluga (camarades de Sciences Po, « *amis de 30 ans du Président* ») des charges de septième et huitième vice-présidences participe de cette stratégie de renforcement du leadership régional. La nomination au poste de neuvième vice-présidente d'une universitaire, néophyte en politique, doit aussi être entendue comme une assurance d'un soutien supplémentaire. En effet, étiquetée « *société*

[17] Cependant, sans vouloir entrer dans une logique performative, avec les enchevêtrements des politiques régionales et départementales, il est possible de voir durant la mandature un nouveau réajustement des interactions.

[18] Exaspéré par les questions de l'entretien portant sur la composition de l'exécutif et plus particulièrement l'attribution de charges à des élues femmes, à la question d'un possible « *passage de charge* » de Françoise Cartron − seule conseillère régionale socialiste de la mandature précédente − à un homme, le Président rétorque alors : « *Je suis pas sûr que faire une thèse de sciences politiques soit la même chose que d'écrire un article un peu échotier dans un journal. C'est-à-dire que si vous faites une thèse, vous regardez les choses de fond, pas forcément les rumeurs.* ». Fin de l'interrogation sur la composition de l'exécutif. Entretien réalisé le 18 mars 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°69.

civile » pendant la campagne, sa présence dans la section girondine de la liste socialiste est conditionnée par l'appui du président sortant. Le soutien à la politique régionale pour cette conseillère (par ailleurs dépourvue de toute fonction élective et donc, a priori, sans ambition d'ascension politique) est alors le sens caché de son élection.

Cette volonté de s'entourer de fidèles pour contrôler le cadre régional se traduit par un réajustement des interactions avec les leaders départementaux. Ce changement de cadre se marque par l'attribution « *au rabais* » de responsabilités à plusieurs leaders départementaux, vice-présidents lors de la mandature précédente. Cette relégation à des postes subalternes a été réalisée au profit de conseillers et conseillères régionaux moins mandatés, et donc dans une relation d'interdépendance plus grande avec le leader régional.

Deux cas illustrent parfaitement cette tendance : dans le premier cas, on assiste à la « *destitution* » de la charge de vice-président responsable de l'agriculture et de l'agroalimentaire de l'un des plus anciens élus et vice-présidents de l'institution régionale. Cette destitution est d'autant plus criante que le Président de Région attribue finalement cette vice-présidence à une conseillère, sans mandat avant mars 2004, tandis que l'ancien vice-président devient « *conseiller délégué* ». Si cette rétrogradation n'est ni rendue publique ni commentée, elle est cependant connue en interne. Le caractère d'offense qu'elle revêt place de facto le conseiller régional « *déchu* » dans un rôle subalterne. Comme en témoigne la nouvelle vice-présidente, cette relégation dans des rôles secondaires est difficilement acceptable pour un ancien vice-président, leader au niveau départemental : « [Vous avez dit qu'Alain Rousset vous avez sollicitée. Est-ce que Monsieur Saint-Martin lui a proposé ?] *Non. C'est Alain Rousset qui lui a demandé de partir. C'est pour cette raison que ça a été très dur pour lui. Moi j'ai eu des explications par rapport aux raisons qui ont poussé Rousset à ne plus le vouloir comme vice-président. Après, je comprends que Guy Saint-Martin coince. Parce que c'est vrai qu'après tout…pourquoi elle, pourquoi pas moi ?* »[19] Cette destitution qui crée de facto une dissonance avec les attentes du conseiller régional va entraîner un durcissement de ses positions, a fortiori vis-à-vis de l'image de l'Autre.

[19] Entretien réalisé le 24 avril 2005, dans son bureau de vice-présidente du Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°91.

Dans le deuxième cas, le Président a usé de la même stratégie d'éviction. Lors d'un entretien réalisé en mars 2004, avec un vice-président, élu depuis 1986, ce dernier confesse avoir été sollicité par la vice-présidente chargée de l'éducation pour « reprendre » cette responsabilité. Il affirme ainsi : « *Je sais déjà que le portefeuille qu'on veut me donner : on veut me donner un portefeuille 'encore plus chargé'* [relativement à celui qu'il occupe à l'époque]. *C'est un monument. Alors moi, je ne demande qu'une chose : c'est qu'il y ait une femme qui le prenne… Moi je suis prêt à m'écarter en troisième ou quatrième place de vice-président.* [Et l'actuelle vice-présidente actuelle ?]. *Ah, elle veut arrêter. Parce que c'est trop lourd comme charge, alors je pensais qu'elle se serait tournée vers une femme, mais elle est venue voir un homme. Voilà.... (Rires)* »[20]. La démonstration montrant l'incapacité ou le manque d'envie des femmes d'occuper une vice-présidence à forte responsabilité place l'acteur dans une posture héroïque dans laquelle il ne résiste pas à montrer ses attentes : détenir la charge régionale qui dispose du budget le plus important. Mais, contrairement à la logique performative énoncée, le Président de région attribue cette vice-présidence à une femme, sans mandat avant cette élection, et étiquetée « *société civile* ». Le conseiller régional retrouve *encore* son siège de vice-président chargé de « *l'aménagement des territoires* ».

Ce réajustement de cadre régional induit de facto une actualisation de rôles. A travers les présentations de soi et les représentations de l'Autre, on observe alors les rôles que chacun assigne ou veut assigner à l'Autre, et finalement quel rôle il prétend pouvoir jouer au sein de cette nouvelle assemblée régionale.

B.2 Leadership communicationnel en Poitou-Charentes

A l'inverse du leadership terrien aquitain, en Poitou-Charentes, la Présidente de région se doit de recréer dans sa majorité des solidarités qui lui soient favorables. Avec des leaderships départementaux essentiellement détenus par des leaders encartés dans des partis de droite, la Présidente n'a pas dû subir les aléas d'une sélection effectuée au niveau local. Elle est parvenue à influencer les sections locales, et parfois même à imposer ses choix. Si la composition de la liste qui se présente aux régionales satisfait davantage la candidate Royal, certains de ses colistier-e-s commencent déjà à cette époque à mettre la légitimité de son

[20] Entretien réalisé le 16 février 2004, dans son bureau de vice-président du Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°35.

autorité en doute. La contestation commence à poindre à l'intérieur du groupe régional, encore candidat. En période de campagne, et donc en phase de séduction de l'électorat, les tensions internes restent toutefois circonscrites par la logique de compétition politique tournée vers l'extérieur. On assiste alors à des critiques générales vis-à-vis du système politique, des manières de faire de la politique, mais aucune critique directe n'est prononcée à l'encontre de la candidate socialiste à la présidence de région. Ayant défendu une proximité civique « *au-dessus des partis* » au détriment d'une proximité domestique, après la victoire de la liste de gauche, quelle va être la stratégie de Ségolène Royal, nouvelle Présidente, contrainte de s'attacher le soutien d'une majorité stable ?

B.2.1 Un leadership communicationnel dépendant des candidat-e-s expérimenté-e-s.

Durant la campagne électorale, s'appuyant sur les candidatures « *société civile* » d'une part et sur la mise en place de forums participatifs d'autre part, Ségolène Royal a basé sa stratégie électorale sur l'idée de rupture et de rénovation. Critiquant en creux les méthodes partisanes et la lourdeur des institutions, Ségolène Royal s'est présentée comme la garante d'une nouvelle ère politique, construite *à partir de* et *avec* la « *société civile* ». Contestée en interne par des candidat-e-s expérimenté-e-s qui défendaient une conception domestique de la politique, la victoire de la gauche affirme pour un temps la primauté de son leadership régional. Après l'élection, la Présidente est donc face à une alternative : ou bien elle marginalise ces candidat-e-s devenu-e-s élu-e-s et ils/elles restent des contestataires au sein du groupe socialiste (s'autorisant une position critique vis-à-vis de la Présidente) ou bien la Présidente choisit de les intégrer dans le groupe afin de limiter leur capacité, leur droit à critiquer. Comme Alain Rousset en Aquitaine, Ségolène Royal aurait pu profiter de l'attribution des responsabilités pour diminuer substantiellement le pouvoir de ses détracteurs en interne. Dans la logique de démocratie participative, les postes de vice-présidences pouvaient être « *logiquement* » distribués aux candidat-e-s dépourvu-e-s de ressources personnelles propres et/ou n'exerçant par ailleurs aucune autre fonction élective. Or, au moment de la nomination des vice-présidences, les charges sont majoritairement attribuées à des candidat-e-s expérimenté-e-s, ayant déjà pour la plupart une expérience au sein de l'institution régionale et/ou étant déjà élu-e-s à un autre échelon local.

Le besoin d'une majorité stable, la nécessité de mettre des élu-e-s d'expérience à des postes-clés et surtout l'assurance de s'attacher un maximum d'adhésion (à défaut de cohésion) en prévision de la campagne présidentielle de 2007, ont alors été les principaux paramètres dans la composition de cet exécutif picto-charentais.

B.2.2 L'attribution des responsabilités : recentrage du groupe socialiste

En raison de la faiblesse du leadership socialiste au niveau local, la Présidente de Région est contrainte à élargir le cercle des solidarités régionales. Contrairement à la structuration des territoires qui composent l'Aquitaine, les territoires de Poitou-Charentes sont majoritairement détenus par des leaders de droite. Cette défection d'un réseau local sur lequel s'appuyer prive la Présidente d'un leadership terrien. Dans la lignée de la stratégie de campagne, la Présidente s'appuie alors sur un leadership de nature communicationnelle. Or, de manière à mettre en place ce leadership, l'exécutif régional a besoin de tou-te-s les élu-e-s régionaux/ales de son groupe. D'où la nécessité pour la Présidente de faire participer, d'investir dans l'action régionale ses ancien-ne-s opposant-e-s.

Si ce besoin de s'attacher des solidarités territoriales explique en partie l'attribution de responsabilités à des élu-e-s venant d'horizons politiques différents, la nécessité de recréer un réseau solidaire à l'intérieur du groupe socialiste et la volonté de limiter les divisions partisanes au niveau régional (divisions pouvant rejaillir au niveau national) restent des paramètres essentiels dans la nomination des vice-président-e-s. Dans un premier temps, comme l'a fait Alain Rousset, dans le but de garantir un soutien optimal, elle donne, aux plus fidèles du groupe, des responsabilités au sein du Conseil régional. Ces responsabilités, octroyées en guise de rétribution, permettent à la Présidente de s'assurer une base d'appuis solides, garante du respect des règles fixées à l'intérieur du cadre régional.

Ensuite, et inversement à Alain Rousset, elle attribue des responsabilités à ses détracteurs. Si les conditions de la phase électorale (où la cohésion du groupe prévaut sur les intérêts personnels ou sectoriels) ont permis de minimiser les tensions internes, une fois l'élection passée, les opposants à la politique « *royaliste* » peuvent trouver un intérêt à dénoncer

publiquement les tensions existantes. La préservation de leur place procurée par cette dénonciation les incite même à expliciter ces tensions. Or, une dénonciation publique émanant d'une partie du groupe socialiste pourrait être préjudiciable à la légitimité de la Présidente. Au contraire, en leur attribuant des responsabilités et donc en les faisant participer de facto à l'exécutif régional, la Présidente contraint leur solidarité. Par ailleurs, en attribuant des responsabilités à des élu-e-s socialistes issu-e-s de motions différentes de la sienne, Ségolène Royal se protège, au moins partiellement, d'éventuelles critiques internes construites au moment des régionales. Ainsi, alors même qu'ils étaient « *acteurs dissidents* » dans la phase électorale, des élu-e-s du NPS, mais aussi élu-e-s jospinistes se voient attribuer des responsabilités au sein de l'exécutif. Conséquence immédiate, au niveau régional et au nom des intérêts communs, ces conseiller-e-s régionaux/ales, engagé-e-s par leurs responsabilités, ne sont plus autorisé-e-s à exprimer publiquement leurs désaccords. C'est ainsi que la candidate en opposition avec la Présidente pendant la campagne se voit attribuer une charge de vice-présidente. Consciente des raisons de sa nomination, elle raconte : « *Je crois sincèrement que j'ai été nommée vice-présidente par défaut, par contrainte quelque part. D'une certaine façon, comme je m'étais imposée sur la liste de façon dure et unique, en Poitou-Charentes, le sort qui devait m'être réservé a probablement été différent. Il était sans doute bien stratégiquement de me donner une vice-présidence. Je ne m'y attendais pas du tout. C'est la présidente elle-même qui me l'a annoncé, me demandant si j'étais heureuse. Ce à quoi j'ai répondu qu' 'heureuse' n'était pas le mot. 'Surprise', oui.* »[21]

Contesté-e-s pendant la phase de sélection, ces candidat-e-s ont été contraint-e-s, dans un cadre interne, de justifier leur position, leur place, *in fine* de légitimer leur rôle. A l'instar de cette candidate, certain-e-s d'entre eux/elles ont parfois été intégré-e-s dans la liste régionale pour des raisons essentiellement de logique partisane. Se prévaloir à leur tour d'un « *faire de la politique autrement* », précisant au passage que « *le pouvoir n'est pas la propriété d'un-e-élu-e* », mais qu'il « *appartient à l'assemblée* »[22] leur permet d'anticiper sur la phase post-

[21] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°97.

[22] « *Le vrai pouvoir, c'est l'assemblée. Mais ce n'est pas un élu tout. C'est le conseil municipal dans une mairie, c'est le conseil régional dans une région. C'est là qu'est la légitimité. Ce n'est pas le président ou la présidente ou le maire qui détient tout, tout seul. C'est là qu'est la vraie décision.* ». Entretien réalisé le 3 mars 2004, au cours d'un déjeuner, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°62.

électorale. En protégeant leur face, c'est-à-dire est « *la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers une ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier*»[23], ils s'assurent un rôle de premier ordre au sein de l'assemblée. En outre, leur contestation publique leur confère une existence dans l'arène régionale.

Parallèlement, ces réajustements opérés, la Présidente de région peut poursuivre l'action régionale selon ses propres règles du jeu. Sous couvert de « *transparence* » et dans le processus de partenariat entamé lors des élections régionales avec les citoyens, la Présidente de Région utilise les relations extérieures du Conseil régional comme une tribune. Par ailleurs, sa notoriété nationale lui donne l'occasion de jouer un double jeu, élargissant ou réduisant le cadre selon la situation du moment. Devenue le symbole de la région Poitou-Charentes, la Présidente dispose alors d'une marge de manœuvre non négligeable sur ses potentiels rivaux, relégués sur la place publique à des rôles subalternes, comme l'observe la candidate récalcitrante devenue vice-présidente : « *La communication de la région aujourd'hui ? Quand même, entre la communication de Jean-Pierre Raffarin et la communication d'aujourd'hui, évidemment ce n'est pas la même chose, je pense qu'il y avait beaucoup plus de communication sous Jean-Pierre Raffarin que maintenant. Ceci dit, nous aussi, nous communiquons…. Et notre premier moyen de communication et notre première image en terme de communication, c'est la Présidente. L'image de Poitou-Charentes, l'identité de Poitou-Charentes, c'est la Présidente. Elle est à elle seule Poitou-Charentes. Je comprends que ce soit comme ça, parce qu'elle a, une image très médiatique de cette femme qui a des ambitions et qui, pour la première fois, réussit en politique. Je peux comprendre que la communication se soit portée sur elle. Je peux aussi comprendre qu'elle s'en soit servie. Mais il faut également comprendre que la région Poitou-Charentes, ce n'est pas que la Présidente* »[24].

Que ce soit en Aquitaine où les vice-présidents sortants hommes sont désavoués ou en Poitou-Charentes où les candidats et candidates, critiques hier, sont contraints d'embrasser la

[23] Erving Goffman, *Les Rites d'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1974. p. 9.
[24] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°97.

politique régionale de la Présidente, chacun-e- doit maintenant prendre ses marques et s'acclimater à cette distribution des rôles. Restait alors à savoir de quelles positions et de quels types de responsabilités avaient donc disposé les conseiller-e-s régionaux/ales des « *deux camps* ». De ces attributions de responsabilités dépendait l'adoption de postures de rôles.

Section II L'attribution des responsabilités : vers le rétablissement de l'ordre des sexes

Si la loi du 6 juin 2000 a permis d'atténuer les insuffisances antérieures relatives à la féminisation des assemblées, le taux de féminisation reste cependant inégal selon les institutions. Le contraste est de ce point de vue saisissant entre la quasi-parité des Conseils régionaux (47,6% de conseillères) et la faible représentation des femmes dans les Conseils généraux (18,5% de conseillères générales en 2008). La corrélation scrutin de liste/ application de la parité limite jusqu'à présent les capacités d'imposer une parité stricte à tous les échelons. En outre, jusqu'à la loi du 31 janvier 2007[25], la contrainte paritaire imposée par la loi joue uniquement sur les candidatures, la composition des listes. Une fois les élections passées, la composition des exécutifs n'est soumise à aucune règle. Seule l'incitation de l'article 4 « l*es partis et les groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe* » invite à appliquer la parité au-delà de ce qu'impose la loi. Le changement mécanique induit par la loi n'est en effet qu'une des conséquences visibles de l'application. Or, grâce aux travaux de Janine Mossuz-Lavau, on sait qu'« *en l'absence de mesures contraignantes, il ne se passe rigoureusement rien* »[26].

Inégalement posée au niveau communal, inexistante dans les conseils départementaux, la parité a été partiellement atteinte dans les régions. On enregistre malgré tout une progression sensible dans l'application de la parité. Pour autant, cette progression ne doit pas cacher les inégalités de la répartition des postes de vice-présidences des conseillers régionaux. Si certains enregistrent une parité parfaite au niveau de leur exécutif, d'autres, au contraire, se

[25] La loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tend notamment à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Elle étend par ailleurs l'obligation de parité lors de la désignation des exécutifs régionaux et municipaux (villes de 3 500 habitants et plus) et augmente la retenue sur la première fraction de la dotation publique des partis qui ne respectent pas la parité des investitures aux élections législatives (75% de l'écart à la moyenne).

[26] A propos de *« l'évolution naturelle* » de la parité en politique, Janine Mossuz-Lavau écrit : « *On caressait l'idée selon laquelle, ce serait "tellement mieux" si cette évolution pouvait se produire "naturellement". Or, que se passe-t-il quand on laisse les choses "évoluer naturellement" ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le 21 octobre 1946, on dénombrait à l'Assemblée nationale 5,6% de femmes. Après les élections législatives de 1993, on en compte, dans le même hémicycle, 6,1%. Près de cinquante ans pour devoir constater que, en l'absence de mesures contraignantes, il ne se passe rigoureusement rien.* » Janine Mossuz-Lavau *La parité en politique, histoire et premier bilan, Travail, genre et sociétés* 1/2002 (n° 7), p. 41-57.

distinguent par un exécutif encore très largement masculin. Si Poitou-Charentes se distingue avec son exécutif paritaire, la Région Aquitaine est inscrite dans les Régions « *lanternes rouges* ». Dans cette Région, le Président sortant a pourtant nominé de nouvelles conseillères entrantes, dépourvues ou faiblement dotées en ressources politiques (trois des sept vice-présidences renouvelées) ; tandis que Ségolène Royal a promu des conseillères régionales sortantes reléguées au second rang durant la campagne.

A Une progression sensible dans la féminisation des exécutifs

La Région[27] constituait déjà avant la réforme paritaire l'institution la plus féminisée[28]. Représentant plus de 27% des conseiller-e-s régionaux/ales élu-e-s en 1998, après l'application de la parité aux régionales de 2004, elles représentent quasiment 48% des conseiller-e-s régionaux/ales. Avant la mise en place de la parité de 2004, les exécutifs régionaux comptaient 15,1% d'élues[29]. En 2004, ce sont quasiment 38% des vice-présidences qui sont sont détenues par des femmes[30]. Si l'augmentation du taux de féminisation est assez probante, les vice-présidences restent inégalement réparties selon les régions. Avec un exécutif comprenant entre 44% et 53 % de femmes, huit régions[31], dont la région Poitou-Charentes, ont respecté l'esprit de la loi. D'autres régions comme Rhône-Alpes (40%),

[27] Pour comparaison, avec la première mise en application de la parité au niveau municipal en 2001, toutes communes confondues, les femmes conseillères municipales sont passées de 21,7% (en 1995) à 33%. Dans les communes de plus de 3500 habitants, où la loi s'imposait, l'augmentation est la plus sensible : les femmes y représentent 47,4% des élus, contre 30% dans les autres. Parmi ces élus communaux, 36,5% des adjoints sont désormais des femmes. S'agissant des maires, nul dispositif n'a été adopté. Les élections de 2001 ne sont donc marquées que par une faible évolution : pour les communes de plus de 3500 habitants, les femmes passent de 4,4% en 1995, à 6,7%.

[28] Clémence Labrouche, *La Région à l'heure paritaire*, Pouvoirs locaux, n°65, mai 2005, p.23-27.

[29] *Ibid*.

[30] Chiffres de l'Observatoire de la parité : www.observatoire-parité.gouv.fr.

[31] Il s'agit de l'Ile de France (48,3% de femmes dans l'Assemblée et 53,3% dans l'exécutif), La Bretagne (50,6% de conseillères et 53,3% de vice-présidentes), La Martinique et la Guadeloupe (44,2% de conseillères et 50% de vice-présidentes), Midi-Pyrénées (avec 49,5% de conseillères et 46,7% de vice-présidentes), La Picardie (49,1% de conseillères et 46,7% de vice-présidentes) et enfin la Guyane (avec 44,2% de conseillères et 44,4% de vice-présidentes).

l'Alsace, seul conseil régional de droite (35,7%) ou le Nord-Pas-de-Calais (40%)[32] ont un exécutif composé entre 30 à 40% de femmes. Au contraire, l'Aquitaine[33] (26,7%), comme le Languedoc Roussillon (26,7%) ou la Corse (20%), avec moins de 30% de vice-présidences apparaissent les lanternes rouges dans un paysage politique en train de se mouvoir[34]. La nomination des conseiller-e-s aux vice-présidences s'apparente à une alchimie, savant dosage entre les obligations partisanes, la construction du leadership et le respect de l'esprit paritaire.

[32] Mais aussi la Champagne Ardenne (46,9% de conseillères et 40% de femmes dans l'exécutif), l'Auvergne (46,8% de conseillères et 38,5% de vice-présidentes), la Haute-Normandie (49,1% de conseillères et 36,7% de vice-présidentes), les Pays de Loire (48,4% de conseillères et 33,3% de vice-présidentes), le Limousin (46,5% de conseillères et 33,3% de vice-présidentes), la Lorraine (46,6% de conseillères et 33,3% de vice-présidentes), la Réunion (44,2% de conseillères et 30,8% de vice-présidentes) et la Franche Comté (44,2% de conseillères et 30% de vice-présidentes).

[33] Avec la région PACA (48,8% de conseillères et 26,7% de vice-présidentes), la Bourgogne (45,6% de conseillères et 26,7% de vice-présidentes), la Basse-Normandie (44,7% de conseillères et 25% de vice-présidentes) et le Centre, comme la Corse avec 44,2% de conseillères et 20% de vice-présidentes.

[34] L'attribution de ces délégations n'offre cependant pas une vision globale des prises de conscience partisanes relatives au principe paritaire. La composition des commissions permanentes, dont les membres sont désignés au prorata des partis, contribue à une meilleure compréhension des volontés politiques. Ainsi, en Alsace, sur les 29 membres de la commission permanente, la majorité est représentée par cinq femmes et neuf hommes (désigné-e-s vice-président-e-s), tandis que quatre femmes et neuf hommes, désignés par leur parti, représentent l'opposition. En Bretagne, la commission permanente est composée des vice-présidents (huit femmes et neuf hommes), de conseillers de la majorité (trois femmes et cinq hommes) et de conseillers de l'opposition (quatre femmes et huit hommes).

La loi repose sur une égalité de moyens, pas de résultats. La composition de chaque exécutif dépend du/de la Président-e- de région. Au-delà de ces stratégies de contournement[35], ce sont donc le respect des principes d'équilibre, le renouvellement politique (concrétisé par l'attribution de responsabilités à des novices) ou encore une latitude plus ou moins grande des Président-e-s sortant-e-s qui justifient la composition des exécutifs non paritaires.

Si le respect des principes d'équilibre[36] n'interdit pas la parité des exécutifs, il restreint les possibilités offertes au décideur : tenir compte des équilibres tend à exclure, de facto, certain-e-s candidat-e-s de l'exécutif. Au niveau communal, la répartition des responsabilités selon les quartiers avait, par exemple, limité les possibilités d'attribution. Cette représentativité des territoires communaux trouve un écho dans la répartition des vice-présidences régionales. Historiquement, les régions sont composées d'un agrégat de départements. Si les politiques publiques sont mises en place au niveau régional, les conseiller-e-s régionaux/ales sont dépendant-e-s du cadre territorial d'élection. En ce sens, les Président-e-s de région doivent

[35] La composition de l'exécutif laissé à la discrétion de l'édile ou du président de région a souvent démontré toute l'ambiguïté de la contribution de la « *mise en œuvre de ce principe* ». Autoproclamés « *pro-paritaires* », « sensibles au principe de la parité », ou franchement « hostiles à la parité » au moment des élections de 2001, on assiste parfois à un renversement de l'ordre de la liste au moment de la nomination des postes d'adjoint-e-s. Plusieurs techniques de contournement ont été éprouvées à cet effet. La principale technique utilisée est celle de « *l'intercalaire* » : il s'agit, grâce à l'insertion d'une seule personne, de jouer discrètement sur le choix d'un adjoint. Si cette technique a été la plus utilisée, d'autres stratégies mises en œuvre sont beaucoup plus radicales. Le cas extrême de ces techniques de contournement réside sans nul doute dans ce qu'il convient d'appeler le « *mirage paritaire* ». Dans le cadre des élections municipales, certaines têtes de liste n'ont en effet pas hésité à présenter une liste à parité stricte, nullement imposée par la loi, pour finalement reléguer toutes les élues dans les dernières places du conseil. D'autres techniques, moins perfides, ont toutefois engendré des conséquences similaires. La technique du « *peloton de fin* » ou encore celle des « *chassés-croisés* » entrent dans ces catégories. Au contraire du « *mirage paritaire* », dans le cas du « *peloton de fin* » les candidats à l'investiture n'ont usé d'aucune stratégie d'affichage. Déjà toutes positionnées en fin de la liste lors de la campagne, les élues n'ont ici obtenu aucune responsabilité, aucune ascension dans les places de l'équipe. Le « *chassé-croisé* » partiel consiste à rétrograder des élues au profit d'hommes initialement bien placés, pour occuper finalement des places bien inférieures à celles qu'elles occupaient sur la liste. Ces croisements, effectués pour seulement une partie des candidats, peuvent aussi s'effectuer pour toute la liste, privant ainsi les femmes d'exécutif. On parle ici de « *chassé-croisé intégral* ». Considérer les techniques de contournement en 2004 au niveau régional s'avère être un exercice complexe. A priori, les listes régionales, composées selon un principe de parité stricte, ne permettent pas aux Président-e-s de Région d'user de techniques de contournement identiques à celles utilisées au niveau municipal en 2001. Ceci ne signifie pas pour autant que les listes régionales aient été exemptes de stratégies d'affichage. Aurelia Troupel, « *Disparités dans la parité. Les stratégies de contournement de la parité dans le département des Alpes-Maritimes* », Politix, n°60, 2002.

[36] Nay Olivier, *La Région, site institutionnel : les logiques de représentation en Aquitaine*, Thèse de Sciences Politiques, CERVL, Bordeaux IV, 1997. Olivier Nay défend la thèse selon laquelle, avant la mise en application de la parité, quatre principes régissent la sélection des candidat(e)s régionaux : une sélection départementale, le principe d'équilibre territorial qui suppose une représentation de tous les territoires, le respect des tendances inter partisanes, fruit des négociations entre partis, et enfin le respect des tendances intra partisanes effectué au prorata des appartenances de courants. L'application de la parité, imposée par la loi, vient alors s'additionner à ces principes d'équilibre (Cf. Supra).

tenir compte de la représentativité des départements lors de la répartition des vice-présidences. Même si le Président aquitain veut restreindre la mainmise des leaders départementaux sur la Région, les vice-présidences doivent être distribuées au prorata de la population de chaque département, restreignant d'autant plus les possibilités de désignation. La composition des exécutifs suppose un savant dosage où sont représentés les départements qui composent la Région, mais aussi les rapports de force entre les partis et entre les courants à l'intérieur des partis. Cet équilibre, si difficile à réaliser, a pu faire apparaître la parité entre hommes et femmes comme un critère difficile à prendre en compte au moment de la nomination des vice-présidences. L'influence de certains leaders départementaux dans le cadre régional conduit par ailleurs, dans certains cas, à privilégier des candidatures masculines au détriment de conseillères régionales femmes. Si en Aquitaine, le Président veut imposer son leadership, il reste toutefois soumis aux aléas de son leadership terrien. Aussi, il doit contracter des alliances avec certains leaders départementaux afin de s'assurer d'un soutien majoritaire à sa politique.

Plus que des impératifs « *diplomatiques* », cette inégalité dans la distribution des responsabilités doit aussi être comprise comme une conséquence de l'influence « *terrienne* » des hommes politiques comme l'affirme cette cadre administrative socialiste : « *Moi je trouve qu'il y a peu de vice-présidences 'femmes' dans l'exécutif. C'est dommage, parce qu'elles arrivent bien à travailler sur leur mandat. Mais c'est encore les rapports de force en politique : et dans ces rapports de forces, ce sont encore les hommes politiques qui pèsent fort sur cette terre. C'est les limites politiques du parti et tant qu'on sera emmêlé dans ces courants… Dans le cas présent, il n'avait pas les marges de manœuvre nécessaires.* »[37]. A priori, certains facteurs tendent à limiter la féminisation des exécutifs régionaux. Toutefois, les écarts (selon la variable de sexe) entre les deux régions dans la répartition des responsabilités invite à contextualiser le respect de ce principe. Le tableau ci-dessous, comparaison entre la féminisation des exécutifs et celle des vice-présidences renouvelées, conduit alors à deux constats.

[37] Entretien réalisé le 4 mai 2005, dans son bureau de chargée de groupe (socialiste), au Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°80.

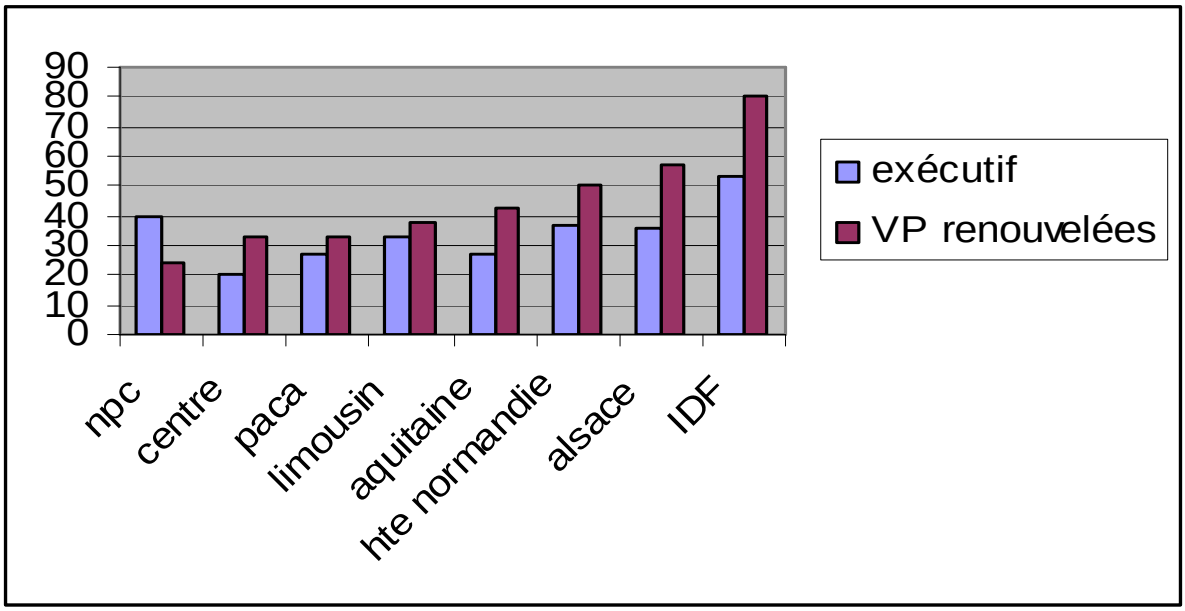

Figure 3 : Taux de féminisation des exécutifs régionaux

D'une part, les vice-présidents sortants et reconduits sont majoritairement des hommes. La prime aux sortants, conjuguée à la faible représentation des femmes dans la mandature précédente à ce niveau de responsabilités, explique en grande partie cette masculinisation. D'autre part, la féminisation de l'exécutif régional s'effectue via les vice-présidences renouvelées[38]. En Aquitaine, au 22ième rang des exécutifs régionaux féminisés, 4 des 7 nouvelles vice-présidences sont en 2004 détenues par des hommes. Ce renouvellement des vice-présidences bénéficiant encore majoritairement aux hommes pose la question de la

[38] Cette dernière observation doit cependant être relativisée au regard de la place réelle réservée aux femmes. C'est ainsi que les huit Présidents de région sortants ont majoritairement préféré attribuer des responsabilités nouvelles à des hommes plutôt qu'à des femmes. Au total, cinq de ces huit régions ont promu majoritairement les hommes dans l'attribution des vice-présidences, une région a appliqué la parité parmi les nouveaux vice-présidents, mais son exécutif ne reste qu'à 36.4% composé de femmes. Enfin, seules l'Alsace (avec 35.7% de vice-présidentes) et l'Ile de France (53.3%) ont désigné plus de femmes parmi les nouvelles vice-présidences. Le Nord-Pas-de-Calais, dirigé par Daniel Percheron depuis 2001, avec 25% de femmes accédant aux nouvelles vice-présidences (deux sur huit), ne semble pas avoir respecté l'esprit paritaire. Pourtant, elle figure parmi les dix régions françaises ayant des exécutifs régionaux les plus féminisés. Sur les cinq nouveaux vice-présidents nommés par Michel Sapin, Président de la Région Centre, trois sont des hommes. Même constat en Limousin où Jean-Paul Denanot a désigné trois femmes sur les huit vice-présidences renouvelées. Michel Vauzelle, Président de la région PACA depuis 1998, ne semble pas non plus avoir pris en considération le principe paritaire lors de la composition de son exécutif : six des neuf nouvelles vice-présidences ont ainsi été attribuées à des hommes. La Haute-Normandie qui enregistre une parité parfaite avec quatre nouvelles vice-présidentes, devance toutefois l'Aquitaine. L'Alsace et l'Ile de France ont promu majoritairement des vice-présidentes à de nouveaux postes. Ainsi, les changements de vice-présidences ont été à 57.1% (quatre sur sept) attribuées à des femmes en Alsace contre 80%, soit quatre nouvelles responsabilités sur cinq, en Ile de France.

stratégie : pourquoi ne pas avoir poursuivi l'esprit paritaire en attribuant davantage de responsabilités aux femmes ?

Grâce à l'étude d'Aurélia Troupel[39], on sait qu'un maire sortant a une latitude moins grande qu'un nouveau maire élu dans la composition de son exécutif municipal dès lors qu'il est soumis à la contrainte de reconduction des autres élu-e-s sortant-e-s[40] : la règle pragmatique de reconduction des sortant-e-s semble avoir joué contre la règle juridique de la parité qui la heurtait. L'idée selon laquelle les têtes de listes préfèrent désigner des sortant-e-s – avec des conseillères sortantes nécessairement moins nombreuses – plutôt que des novices a alors été avancée pour justifier des exécutifs encore largement masculins[41].

Interrogé sur la probabilité d'un exécutif paritaire en cas de victoire, Alain Rousset, le Président sortant d'Aquitaine, affirmait : « *Il faut y tendre. Mais bien entendu, il ne s'agit pas de donner des responsabilités pour donner des responsabilités. Il faut aussi les assumer : il y a donc une part de compétences à mettre en avant* »[42]. La « *part de compétences* » recherchée ici est la somme des compétences dans certains domaines, conjuguée, au moins dans une certaine mesure, à l'expérience régionale acquise. Or, sur 21 femmes[43] élues dans la mandature précédente, seulement neuf (dont sept au PS) d'entre elles siègent de nouveau au sein de l'assemblée régionale. Ce choix restreint n'explique pourtant pas pourquoi sur les quatre vice-présidentes actuelles, seule une conseillère régionale sortante, par ailleurs vice-présidente dans la mandature précédente, siège au sein de l'exécutif. La prime aux sortantes

[39] Troupel Aurelia, *Disparités dans la parité. Les effets de la loi du 6 juin 2000 sur la féminisation du personnel local et national*, Thèse pour l'obtention du doctorat de sciences politiques, Nice, 2006.

[40] En ce sens, ce n'est pas un hasard si, en PACA, le groupe des récalcitrants à la parité compte davantage de maires sortants que celui des pro-paritaires.

[41] L'étude menée sur les adjoint-e-s élu-e-s en 2001 en PACA, a montré que la réponse, double, est plus complexe : pour la majorité des femmes, celles qui avaient déjà eu un mandat municipal, c'est effectivement un mini cursus honorum qui s'est appliqué. C'est-à-dire que l'attribution de cette fonction est venue en récompense, après un premier mandat de conseillère municipale. Cet apprentissage n'est pas spécifique aux femmes. Les têtes de liste ne sont pas plus sceptiques à leur égard qu'ils ne le sont à l'encontre des hommes ; ces derniers ont aussi très souvent été conseillers avant d'acquérir une fonction exécutive. Si la majorité des adjointes avaient donc déjà une expérience politique, une grande partie des femmes, soit près de 45% d'entre elles, n'avaient cependant jamais été élues aux élections municipales. Dans ce cas-là, ce sont effectivement des novices qui ont été nommées adjointes. Aurelia Troupel, *Un exercice indifférent de la fonction d'adjoint ? Etude quantitative sur les hommes et les femmes adjoints élus en paca en 2001, journees d'etudes de l'invention de l'elue, bordeaux, juin 2005.*

[42] Entretien réalisé pendant la campagne, lors d'un déplacement dans les Pyrénées-Atlantiques, le 10 mars 2004. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°69.

[43] Sur ces 21 conseillères régionales, onze sont encartées au PS, trois encartées ou affiliées au PC, six appartiennent à la coalition l'UMP/UDF, et enfin une est encartée au FN.

trouve ici ses limites. La désignation de conseillères sortantes n'est donc pas à elle seule satisfaisante pour expliquer d'une part la masculinisation maintenue des exécutifs régionaux et d'autre part le renouvellement partiel des vice-présidences par des femmes.

Par ailleurs, si aucune des trois nouvelles vice-présidentes n'est conseillère régionale sortante, aucune d'entre elles ne dispose non plus avant cette charge régionale de fonction élective significative. La vice-présidente, issue du parti des Verts et chargée du « *Développement durable* », comme la vice-présidente socialiste chargée de « *l'Agriculture et de l'agroalimentaire* » n'exercent avant les élections régionales de mars 2004 aucune fonction élective. La vice-présidente chargée de « *l'Education, des Lycées, de l'Apprentissage, des Universités et de la Jeunesse* » n'appartient quant à elle à aucun parti politique. Au scrutin de 2004, elle est présentée dans la section socialiste de Gironde sous la dénomination « *société civile* ». Dépourvues de ressources politiques, ces élues ont été préférées par le Président de Région à des élus plus expérimentés, ayant pour au moins deux d'entre eux, occupés un poste de vice-président dans la mandature précédente. Ce choix d'attribuer de nouvelles responsabilités à des nouvelles en politique (dépourvues ou du moins faiblement dotées de ressources politiques) n'a pas son pareil au niveau des nouvelles vice-présidences masculines.

Parmi les quatre nouveaux vice-présidents, on note la présence d'un « *fidèle* » du Président, qui avait déjà exercé un mandat régional avant de démissionner de cette charge pour cause de cumul de mandats. Son expérience passée au sein de la Région et sa fidélité au Président sont deux ressources qui ont nécessairement joué dans son investiture à cette fonction. Le vice-président chargé « *des Sports et du mouvement sportif* » n'avait jamais siégé à la Région avant mars 2004. Sa fonction de maire et son investissement comme attaché parlementaire d'Henri Emmanuelli représentent ses principaux atouts. On note au passage qu'une conseillère régionale sortante socialiste de ce département des Landes, conseillère régionale déléguée à la formation professionnelle, réélue dans cette nouvelle mandature, n'a pas bénéficié de ce renouvellement. La charge de vice-président « *Formation professionnelle* » revient à un conseiller régional sortant « *Verts* » de Gironde, quand la conseillère sortante doit se contenter d'un siège dans la commission permanente. Cette tendance à reléguer les femmes, quelles que soient leurs ressources, se voit d'autant plus que l'on compare des profils identiques. Entre deux élus de même âge et surtout de professions équivalentes, ce sont en général les hommes

qui progressent dans la hiérarchie des postes régionaux et les femmes qui régressent. Ces logiques paradoxales coexistent aussi au niveau régional. Enfin, deux conseillers régionaux sortant des Pyrénées-Atlantiques (un socialiste et un « *Verts* »), conseillers délégués dans la mandature précédente, accèdent à des charges de vice-présidents, au détriment d'un leader béarnais, vice-président chargé de la « *Culture, des identités régionales et des mouvements associatifs* » avant mars 2004.

Si la reconduction des vice-président-e-s sortant-e-s reste majoritaire, le renouvellement de vice-présidences s'effectue en faveur d'hommes en position d'ascension politique ou de femmes novices en politique. Finalement, à travers les nominations de conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s du parti des Verts (trois vice-présidences pour ce parti dont une détenue par une femme), l'attribution de responsabilités à de nouvelles entrantes faiblement dotées en capital politique (considérant sans doute que nommer une femme était « *comme un coup de poker* »[44]) ou encore la nomination à des postes-clés de « *sa garde rapprochée* », Alain Rousset, Président sortant réélu, a renforcé le leadership régional au détriment des leaderships départementaux (détenus par des leaders, conseiller-e-s régionaux/ales, souvent non reconduits ou rétrogradés dans leurs fonctions régionales antérieures).

[44] Propos de Jacques Toubon *in* Mangin Catherine et Martichoux Elisabeth, *Ces femmes qui nous gouvernent,* Paris, Albin Michel, 1991.

Figure 4 : Répartition des vice-présidences de l'exécutif aquitain

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Thème	Transports, des infrastructures et de l'Intermodalité	Culture, du Patrim.,du Dévpt Social et Urbain et des Solidarités	Développement des Territoires, et des Politiques contractuelles	Formation, Prof.	Assistanat, du commerce et du dépvt,des TPE	Relations internationales et européennes, de la Coopération Décentralisée	Emploi, Dévpt écon., Insertion	Amgt du Territoire, de l'Envt, du Littoral, du Tourisme,et des T.I.C	Education, Des Lycées, Apprentissage, Des Universités, Et de la Jeunesse	Dvpt Durable	Finances, Evaluation des politiques publiques	Fôret, Montagnes, Pêche, Coop. Transfront.	Agriculture, Agro-alimentaire	Economie sociale et solidaire, Citoyenneté et démocratie participative	Sport et mouvement sportif
Nom	Jean-Louis Carrère	Françoise Cartron	Georges Labazée	Jean-Pierre Duffour	Michel Moyrand	Jean Guérard	Alain Anziani	François Deluga	Anne-Marie Cocula	Rose-Marie Schmitt	Henri Houdebert	François Maïtia	Béatrice Gendreau	Jean Lissar	Stéphane Delpeyrat
Sexe	M	F	M	M	M	M	M	M	F	F	M	M	F	M	M
Mandats	Oui, sénateur notamment	Oui, maire notamment	Oui, conseiller général notamment	Oui	Oui, maire notamment	Oui, conseiller municipal notamment (premier fédéral)	Oui, adjoint notamment (premier fédéral)	Oui, maire notamment	Non	Oui, conseillère municipale	Oui, maire notamment	Oui, maire et conseiller général notamment	Non	Non	Oui, maire notamment
Déjà élu-e- au CR	OUI	OUI	OUI (depuis 1986)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	NON
VP	« Transports, infrastructures,TGV, ferroutage, plateformes intermodales, transports de marchandises et de voyageurs, ports »	« Jeunesse, éducation, lycées, investissement et qualité de fonctionnement »	« Politique contractuelle : contrats de pays, contrats de développement »	« Recherche, développement universitaire, transfert de technologie »	"Tourisme , Patrimoine, Parcs Naturels "	"Relations internationales et affaires européennes, Préparation de la région aux grandes réformes européennes"	"Décentralisation et plan développement économique et emploi commerce et artisanat"				Finances, Evaluation des politiques publiques	Coopération transfrontalière, Montagne et pêche		Haute qualité environnementale dans les bâtiments et le management environnemental	
Statut	stagnation	promotion	« stagnation/ sanction »	promotion	promotion	promotion	promotion				stagnation	promotion		promotion	
Promu-e-s ou rétrogradé-e-s															
Date de vacation		chargée de la politique de la ville					TER	Tourisme et Patrimoine							
Changement		Catherine Veyssy					Philippe Buisson	Philippe Dorthe							

En opérant une clarification par contraste, on s'interroge alors sur la stratégie de Ségolène Royal qui a fait le pari d'un exécutif paritaire en Poitou-Charentes. Sur les 15 vice-présidences, deux ont été attribuées à des conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s du parti des Verts (une conseillère régionale par ailleurs adjointe à Poitiers et à un conseiller régional, chargé de mission pour le groupe des Verts au Conseil régional) tandis que deux autres ont été attribuées à deux conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s communistes.

Au total, onze vice-présidences ont été attribuées à cinq conseillers régionaux et six conseillères régionaux socialistes. La moitié d'entre eux/elles (cinq conseiller-e-s régionaux/ales sur dix) sont tout d'abord des conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s. A l'exception d'une conseillère socialiste dépourvue de mandat avant 2004, tou-te-s les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes ont déjà exercé une fonction élective. Les autres conseiller-e-s régionaux/ales ont une expérience au niveau municipal (un conseiller municipal depuis 2001, une adjointe depuis 1995) tandis qu'un vice-président est conseiller général depuis 1998 et Bernard Grasset, nommé quinzième vice-président (élu député en 1997) est maire depuis 2001. Autant dire que si la première application de la parité aux municipales de 2001[45] a bénéficié d'un portage considérable dans l'opinion publique, en revanche, elle ne constitue plus un enjeu en 2004. Dans ce contexte, la mise en avant de candidates profanes en politique, étiquetées « *société civile* » et figurant en début de liste au moment des élections a, dans certains cas, participé aux techniques de contournement. Une fois la sanction du vote passé, la stratégie d'affichage, qui avait eu tendance à mettre en exergue des candidates alliant les « *qualités* » de femme et de profane, ne devait pas nécessairement se solder par des responsabilités régionales pour ces nouvelles élues. De ce point de vue là, l'exécutif picto-charentais contredit dans les actes le registre d'ordre civique défendu par Ségolène Royal ; elle est dépendante pour la consolidation de son leadership de celles/ceux détenant des positions antérieurement. Aussi, la stratégie de la Présidente de Poitou-Charentes diverge par rapport à celle du Président d'Aquitaine qui renforce son leadership en promouvant des nouvelles entrantes.

[45] Dephine Dulong, Frédérique Matonti, *L'indépassable féminité. La mise en récit des femmes en campagne*, in *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005. Delphine Dulong, Sandrine Lévêque, Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique, Politix, n°60, Vol.15, 2002.

Figure 5 : Répartition des vice-présidences de l'exécutif picto-charentais.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Thème	Vivre ensemble	TER	Infrastructure, Equipements publics, Services publics, Energie, Transports,TIC	Education, Formation, Recherche, Enseignement supérieur	Infrastructures structurantes, Rapporteur général du budget	Commission d'appels d'offres, et des jurys de concours	Lycée et vie lycéenne	Environnement, Tourisme, et eau	Economie, emploi, économie sociale et solidaire, transparence, et dialogue social	Recherche et enseignement supérieur	Développement durable et rural, Environnement, rural et eau	Formation professionnel	Littoral	Reconversion et emploi des femmes	Education, formation, recherche, et enseignement supérieur
Nom	Colette Baland	Michèle Carmouse	Jean-François Fontaine	Paul Fromanteil	Bernard Grasset	Régine Joly	Nicole Bonnefoy	Marie Legrand	Jean François Macaire	Françoise Mesnard	Serge Morin	Philippe Lavaud	François Patsouris	Marie-Andrée Ruault	Brigitte Tondisson
Sexe	F	F	M	M	M	F	F	F	M	F	M	M	M	F	F
Partis	PS	PC	PS	PC	PS	PS	PS	VERTS	PS	PS	VERTS	PS	RADICAL	NON ENCARTEE PUIS PS	PS
Mandats	NON	Conseillère régionale	Conseiller régional sortant, conseiller municipal	Conseiller régional sortant	Maire depuis 2001	Conseillère régionale sortante, conseillère municipale	Conseillère régionale sortante	Adjointe depuis 2001	Conseiller municipal depuis 2001	Adjointe depuis 1995	Chargée de mission pour les Verts dans la mandature précédente	Conseiller général depuis 1998	Conseiller régional sortant, conseiller municipal	Adjointe depuis 1995, maire depuis 2001	Conseillère régionale sortante, conseillère municipale depuis 1983.
Déjà élu-e- au CR	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Date de vacation							oct-08					mai-08			
changement							Jacques Joubert					Daniel Opic			

B Des attributions de rôles encore largement sexuée

Si la progression de vice-présidences attribuées à des femmes est effective, le type de délégations éclaire sur la persistance des manières de faire. Le principe paritaire qui semble avoir sensibilisé les élu-e-s au-delà de la loi, marque peut-être ici ses limites. Les délégations, comme les commissions de travail restent encore largement genrées, renvoyant de cette façon les élu-e-s à des rôles stéréotypés. Au niveau local, les communes avaient ainsi eu tendance à confier à des adjointes des délégations dites traditionnellement féminines, faisant appel au registre de la proximité, du domestique. Les dossiers ayant trait aux affaires sociales, au logement, mais aussi à la solidarité ou la culture avaient été ainsi fréquemment investis par des élues. A contrario, les délégations relatives au budget, à la voierie sont souvent l'apanage des hommes.

Loin d'être une exception, le recensement des délégations régionales offre le même constat[46]. Quelques nuances méritent cependant d'y être apportées : si la majorité des vice-présidences restent encore largement sexuées, certaines d'entre elles tendent néanmoins à devenir mixtes. Au niveau de la moyenne nationale, les affaires sociales, le logement, et les solidarités restent encore largement féminisés, puisque 66,7% des vice-présidences régionales sont détenues par des femmes. La culture, avec 57,7% de vice-présidentes n'échappe pas à la règle. Corrélativement, les responsabilités au sein de l'exécutif perçues comme importantes et stratégiques sont encore largement détenues par des hommes. Dans ces conditions, la vice-présidence relative au budget est dans 76% des cas confiée à des hommes. Et le développement économique (76,5%), le sport (73,1%), mais aussi l'aménagement du territoire (70,8%) restent encore des bastions masculins. L'imbrication existant entre intérêt stratégique et sensibilité particulière, sans doute historiquement incorporée, rend l'analyse difficile. Ainsi, si la délégation des transports est investie à 92% par les hommes, peut-on pour autant trancher entre un choix lié à un habitus ou un choix stratégique ?

[46] Ces chiffres sont tirés de l'étude de l'Observatoire de la Parité, étude relative aux « *délégations au sein des conseils régionaux, selon le sexe, en 2004* ». Afin de recenser quels types de délégation ont été confiés aux vice-présidentes, l'Observatoire de la Parité a regroupé les vice-présidences en 16 thèmes principaux (370 délégations au total, pour 338 vice-présidences).

D'autres délégations, auparavant très sexuées ont dorénavant tendance à devenir mixtes. Sans être également partagées, c'est par exemple le cas des vice-présidences liées à la Santé (37,8% de femmes) ou encore à l'Ecologie (45,8%). Cette apparente mixité ne doit cependant pas cacher que les hommes endossent constamment, dans des thématiques similaires, les rôles de vice-présidences les plus prestigieux. Ils sont par exemple 81,8% à suivre les dossiers relatifs à la recherche et l'enseignement supérieur contre seulement 18,2% des femmes. Inversement, ils ne sont plus que 58, 1% de vice-présidents à l'Education.

La désignation des vice-présidences crée une visibilité politique. Au-delà des répartitions selon les tendances intra et inter partisanes ou des équilibres géographiques, la représentation des femmes au sein de l'exécutif ainsi que les thèmes de vice-présidences éclairent sur la prégnance d'une répartition des rôles sexuée. C'est ainsi que le Président de la Région Aquitaine a attribué aux femmes de son exécutif des vice-présidences dont le thème est lié à la sphère privée : la vice-présidence « *Agriculture et agroalimentaire* », détenue par une élue des Verts, renvoie à la recherche d'une meilleure qualité de vie, de la même manière que la vice-présidence « *Développement durable* », présidée aussi par une élue du parti des Verts. Quant aux deux autres vice-présidences détenues par des femmes, elles sont axées sur « *Culture, patrimoine, développement social et urbain, et les solidarités* » avec une représentation de la femme « *compréhensive, à l'écoute* », avec des rôles qui leur sont traditionnellement réservés, comme la vice-présidence relative à l' « *Education, lycée, apprentissage, Université, jeunesse* ».

En Poitou-Charentes, au regard de son positionnement politique, Ségolène Royal n'avait pas le choix d'un exécutif non paritaire. Elle figure parmi les huit président-e-s de Région à avoir investi un nombre égal d'hommes et de femmes dans leur exécutif. La campagne de la Présidente de Poitou-Charentes, notamment axée sur la cause des femmes, et relayée par les médias a permis d'imposer un exécutif paritaire sans heurt. La seule région de France présidée par une femme après le scrutin de mars 2004, est donc composée de sept vice-présidentes et de sept vice-présidents. Mais, de toute façon, les femmes qui distribuent les responsabilités ne sont-elles pas contraintes à la parité ?

Malgré cette obligation paritaire, on note que la démarche qui consiste à confier aux hommes les responsabilités les plus prestigieuses, n'est pas propre aux récalcitrants de la parité. Si la volonté politique de Ségolène Royal s'est traduite par un exécutif paritaire, les vice-présidences de Poitou-Charentes restent en grande partie fortement sexuées. Dans le domaine de l'enseignement par exemple, les vice-présidences sur « *l'Education* », « *les Lycées et la vie lycéenne* »[47] sont réservées aux femmes tandis que la vice-présidence « *Recherche et enseignement supérieur* » a été attribuée à un homme. De manière identique, dans le domaine de l'économie, la nomination d'une femme à la vice-présidence « *Reconversion et emploi des femmes* » fait écho aux vice-présidences « *Emploi* » et « *Emploi-filières industrielles* » attribuées à des hommes. L'attribution des vice-présidences tend à montrer que la désignation a été faite selon des représentations de rôles fortement sexuées[48]. Cette invariable « *répartition des délégations* » invite à s'interroger sur ces (non) choix. S'agit-il d'un réel choix lié à des centres d'investissement, des dispositions assumées ou d'une proposition émise par les décideurs et assimilable en ce sens à un ukase ? Sans doute les deux. Ainsi, il en est de ce choix de vice-présidences comme il en est dans le monde du travail où une discrimination vient en remplacer une autre[49]. Par exemple, la médecine s'est ouverte aux femmes mais la division sexuelle s'y est déplacée vers les spécialités, les hommes conservant les plus « *prestigieuses* », comme par exemple la chirurgie[50].

Si le taux de féminisation des exécutifs progresse, le type de délégation attribuée aux unes et aux autres, éclaire en effet sur la prégnance des présupposés. Les femmes, souvent mises en avant pendant la campagne, se retrouvent confinées dans des rôles proches de ceux occupés en tant que mère ou épouse. Rôles de « *proximité* », « *d'écoute* » endossés par les élues et rôles « *stratégiques* » réservés pour les hommes : on est, dans ce cas, encore loin du principe d'égalité entre les sexes.

[47] En même temps, Ségolène Royal a fait de l'éducation et de la « vie lycéenne » une de ses priorités régionales.
[48] Précisons enfin que ce constat de responsabilités, traditionnellement considérées comme féminines, et dévolues aux femmes, n'est pas spécifique aux échelons locaux. L'Assemblée Nationale n'échappe par exemple pas à la règle. Là encore, 48% des députées participent à la commission « *Culture* » contre 22% de leurs homologues masculins. La commission « *finances* » enregistre au contraire une participation de 14% des parlementaires hommes et de 3% des parlementaires femmes. Avec 25% de parlementaires hommes et femmes, la commission « *Economie* » tend, comme les vice-présidences régionales, vers une mixité.
[49] Achin Catherine, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.
[50] Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

L'attribution de responsabilités dites féminines traduit alors l'expression d'une réalité pratique, avatar hérité de la division sociale des rôles. Ceci étant, réduire la désignation de vice-présidences à une question de tradition, revient à négliger certains éléments de la réalité. En effet, pour certain-e-s, le choix d'une délégation, d'un poste d'adjoint-e- voire d'une commission relève d'une cohérence vis-à-vis d'engagements antérieurs, d'une « *continuité* » relative à l'activité professionnelle[51]. En réalité, il a été démontré que les hommes et les femmes se déterminent en fonction de deux critères : leurs goûts personnels et leur profession[52].

Enfin, ces éléments ne doivent cependant pas faire oublier le repli des hommes sur des responsabilités « *stratégiques* », dans un contexte de pénurie des fonctions électives. Reste alors aux élues à faire de nécessité vertu. Une conseillère sortante d'Aquitaine, évincée au moment de l'investiture, raconte : « *Je me souviens très bien qu'un jour le directeur de cabinet d'Alain est venu me dire : 'Tu sais Pauline, nous avons un problème dans le GIA emploi, développement économique, dans lequel tu t'es inscrite. Il y a telle autre personne qui doit y être absolument. Tu ne peux pas te retirer ?' A l'époque, je n'ai pas su dire non, j'ai dit : 'Bon d'accord : si ça t'arrange, si ça vous arrange…' Je ne ferais plus ça maintenant. Je tiendrais bon….. Mais en reprenant à chaque fois des nouveaux, ils vont refaire pareil avec les nouvelles qui arrivent.* »[53] Minoritaires dans les mandatures précédentes, les femmes désormais à parité avec les hommes accepteront-elles à long terme cette relégation dans des rôles de second ordre en Aquitaine ?

[51] A partir de la question « *en fonction de quel(s) critère(s) vous êtes-vous décidé(e) pour cette (ou ces) délégation (s)* », l'étude sur les adjoint(e)s en PACA délivre deux types d'informations. Il a ainsi été vérifié que ce sont les adjoints qui choisissent leurs délégations ; elles ne leur ont pas été infligées. Le tête de liste, devenue maire, aurait tout à fait pu décider d'attribuer le domaine de la sécurité/prévention à tel élu. Étant donné la forte surreprésentation des femmes dans les affaires scolaires ou sociales, il était possible de croire que c'était le maire qui les obligeait à s'occuper de ce secteur. Or, comme les hommes, c'est une minorité de femmes qui se sont vues imposer le libellé de leur délégation.

[52] C'est notamment parce que la profession est un critère déterminant que les adjoints, quels qu'ils soient, n'ont pas suivi de formation pour occuper leur fonction. Sur ce point encore, les adjointes ne se démarquent pas. Elles ne sont pas plus nombreuses à suivre une formation ce qui aurait pu soulever des questions sur leurs compétences. Ici, le score du V de Cramer est quasi nul ce qui montre *a contrario* que les hommes et les femmes sont dans une situation analogue.

[53] Entretien avec Pauline Névé, conseillère régionale sortante et sortie en Aquitaine. 61 ans, retraitée. Entretien n°61. Entretien réalisé dans les bureaux du PS du Conseil régional d'Aquitaine, le 2 mars 2004. Encartée au P.S depuis 1981. Candidate pour la première fois aux cantonales de 1985, elle devient conseillère municipale en 1989. Elle est candidate en position non éligible aux régionales de 1992. Elle est élue conseillère régionale en 1998. Elle est aussi présente sur la liste des européennes en 1992, en position non éligible.

C La parité stoppée au niveau politico-administratif

L'exécutif n'est par ailleurs pas le seul lieu d'exercice du pouvoir en Région ; l'élite administrative, les postes de directions régionales, les cabinets constituent autant de lieux de prises de décision des instances régionales[54].

Au niveau administratif, l'équipe sur laquelle s'appuie Ségolène Royal après l'élection est composée de sept personnes ; son directeur général des services, un homme[55], énarque, ancien haut fonctionnaire en est la cheville ouvrière. Parmi les quatre directeurs généraux adjoints qui le secondent, une seule femme est responsable du pôle « *Formation, apprentissage, éducation, vie lycéenne et enseignement supérieur* ». Enfin, si en début de mandat le cabinet est dirigé par une femme, ancienne sous-préfète, un homme, qui a dirigé sa campagne de mars 2004, est associé à un grand nombre de décisions. En somme, la parité de l'exécutif picto-charentais n'a pas de pendant à ce niveau politico-administratif.

Même constat au regard de la composition du cabinet du Président aquitain : la mise en application de la parité au niveau de l'assemblée régionale n'a pas d'équivalent au niveau administratif. Les postes importants – à savoir ceux de Directeur de cabinet, de Directeur de cabinet adjoint, ainsi que celui de chef de cabinet – sont détenus par des hommes. Si on remarque une féminisation des assemblées, on n'observe pas de pendant au niveau des réseaux de pouvoir qui restent masculins. Et si on note la présence de femmes dans le cabinet aquitain, on observe qu'elles occupent toujours des fonctions dites « *féminines* ». On remarque par exemple que les postes d'assistants sont détenus par des assistantes et que le

[54] Afin de dresser un aperçu de la composition des cabinets, un problème d'ordre méthodologique, et ayant trait à la difficulté de collecter les informations sur la composition des cabinets, mérite d'être souligné. L'étude, au départ étendue sur toutes les régions de France, s'est en effet vite heurtée aux refus de certaines directions de communiquer sur le sujet. La composition de l'équipe administrative qui ne pose aucun problème dans certaines institutions régionales (communication téléphonique, envoi de la composition par mail ou encore par courrier postal) reste un sujet « *sensible* » dans d'autres collectivités. Or, Poitou-Charentes, choisi comme terrain d'enquête figure parmi ces régions réticentes. La demande réitérée à plusieurs reprises n'a jamais donné lieu à une réponse positive.

[55] Il s'agit de Jean-Luc Fulachier, ancien haut fonctionnaire à la direction du budget au ministère de l'Economie et des Finances. Il a déjà dirigé le cabinet de Ségolène Royal lorsqu'elle était ministre déléguée à la Famille, de 2000 à 2002.

secteur « *protocole* » est investi par deux femmes. On note enfin, l'absence de femmes parmi les conseillers techniques. Au nombre de sept en Aquitaine, ces charges sont uniquement exercées par des hommes. Une femme membre du personnel administratif, proche d'une conseillère régionale déléguée, remarque : « *Dans le cabinet, les hommes sont cadres et les femmes sont secrétaires… On peut même considérer que c'est un retour en arrière, puisqu'au cours de la mandature précédente, il y avait deux femmes…*»[56] En Aquitaine, la mise en application de la parité imposée par la loi n'a semble-t-il pas eu d'effets sur la composition du cabinet du Président, ni même sur le recrutement des conseillers techniques. On ne peut pourtant pas, par précaution méthodologique, conclure que la composition du cabinet du Président, quasi unisexe, émane de la seule volonté de ce dernier. D'autres facteurs structurels, au premier rang desquels on compte la mise en place du cabinet dans la mandature précédente, entrent aussi en jeu. Aussi bien en Aquitaine qu'en Poitou-Charentes, on assiste à une féminisation des assemblées, mais pas des réseaux de pouvoir qui eux, restent masculins.

[56] Entretien réalisé avec une secrétaire du groupe socialiste, le 24 avril 2006. Déjeuner dans un restaurant à proximité du Conseil régional. Cf. la liste des entretiens en annexes, n°90.

Section III Les dimensions d'apprentissage

Qu'ils soient promu-e -s à des responsabilités ou relégué-e-s au « *simple* » rang de conseiller-e-s régionaux/ales, la première phase post-électorale marque l'entrée dans le rôle[57]. L'élection ne fait pourtant pas la fonction. Les élu-e-s sont désormais tenu-e-s d'apprendre les codes, les règles et les normes en usage au sein de l'institution. Il s'agit de « *devenir* » conseiller- e- s régionaux/ales. L'interaction est un ordre structurel dans lequel les structures existent que dans le sens où elles sont mises en œuvre de manière renouvelée par les acteurs. En interaction avec les autres, les acteurs ne peuvent inversement mettre en œuvre ces structures que dans l'espace d'un cadre guidant leur conduite[58].

L'apprentissage du rôle revêt différents aspects. Parmi ces différents aspects, l'étude s'est intéressée au regard des conseiller-e-s régionaux/ales sur l'administration, interlocuteur du quotidien[59]. Quel regard portent-ils/elles sur le « *contact social* »[60] qu'ils/elles ont avec les administratifs ? Ce « *contact social* » qui construit au quotidien le cadre (côté des coulisses) est d'autant plus important que les acteurs s'adressent simultanément les uns aux autres, *« le savent et savent qu'ils le savent simultanément* »[61]. Liés par ce « *contact social* », on peut présumer à l'instar d'Erving Goffman qu'ils sont liés par des « *prescriptions quant à leur façon de se traiter mutuellement* »[62], les obligations des un-e-s étant les attentes des autres. Mais avec la mise en application de la parité d'un côté et le renouvellement des conseiller-e-s régionaux de l'autre, quelle est l'attitude adoptée par ces cadres administratifs, devant faire

[57] Lagroye Jacques, *La légitimation* in Traité de science politique, volume 1, 1985, p. 395-467. Lagroye Jacques, *On ne subit pas son rôle*, Entretien préparé et recueilli par Brigitte Gaïti et Frédéric Sawicki, Politix, n°38, 1997, p.8. Lagroye, Jacques, *Être du métier*, *Politix*, n°24, 1994, pp.5-15. Lagroye Jacques, François Bastien, Sawicki, Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences po, 2002. Delphine Dulong, Frédérique Matonti, *Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique. L'apprentissage des rôles au Conseil Régional d'Ile-de-France*, *Sociétés et Représentations*, 2008.

[58] Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les éditions de Minuit, 1991.

[59] Ces dernières années, plusieurs études ont été réalisées sur les pratiques des élu-e-s au prisme des observations de leurs interlocuteurs quotidiens, les cadres administratifs. L'étude de Christine Guionnet relative à la perception des cadres administratifs régionaux montre qu'on assiste à une normalisation très rapide des pratiques des conseillères régionales, avec des différences qui sont finalement faibles.

[60] Erving Goffman définit le « *contact social* » comme *« une unité, comme étant l'entière période pendant laquelle un 'accroisement de l'orientation et de la pertinence des actes' se maintient parmi un ensemble d'individus»*. Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973. p.79.

[61] Erving Goffman, *Op.Cit.* p.79.

[62] Erving Goffman, *Op.Cit.* p.181.

face à une entrée massive de nouveaux/nouvelles conseiller-e-s régionaux/ales ? Adopte-t-il une attitude « *neutre* » par rapport à ces nouveaux conseiller-e-s régionaux/ales ? Dans quelle mesure ces cadres administratifs (censés, du fait même de leurs fonctions administratives, avoir de la distance par rapport aux enjeux politiciens) apportent-ils une aide identique à l'élu-e-, indépendamment des rapports qui se jouent au sein du cadre ?

Dès l'entrée dans le rôle des conseiller-e-s régionaux/ales, les tensions de genre perçues pendant la phase électorale en Aquitaine ou encore les tensions de cadre interne au groupe socialiste picto-charentais ressurgissent sur les relations qu'entretiennent les conseiller-e-s régionaux/ales et les cadres administratifs. Le personnel administratif – non soumis à la règle paritaire – travaillant dans « *l'ombre* » (ou du moins en retrait par rapport au jeu partisan) ne veut/peut donner que partiellement les signes d'une « *relation ancrée* »[63]. Or, cette relation est indispensable au processus d'apprentissage des nouveaux/nouvelles conseiller-e-s régionaux/ales d'une part et au « *bon fonctionnement* » de l'institution d'autre part. Dans une « *relation ancrée* », « *chaque extrême identifie l'autre personnellement, sait qu'il en fait autant, et reconnaît ouvertement devant lui que quelque chose d'irrévocable a commencé entre eux, qu'ils ont établi un canevas de connaissance mutuelle qui retient, organise et applique leur expérience réciproque* ». En Aquitaine, en refusant – pour des raisons « *numériques* » (Cf. Infra) ou sexistes - aux nouveaux/nouvelles conseiller-e-s régionaux/ales cette reconnaissance mutuelle, les cadres administratifs ralentissent voire affaiblissent le processus d'acquisition des règles, des codes et des normes propres à l'institution. Cette temporisation dans l'apprentissage entraîne, *de facto*, une restriction de rôle et de faces. En Poitou-Charentes, si la « *relation ancrée* » est bien attestée, les conseiller-e-s régionaux/ales hostiles à la Présidente doivent néanmoins faire face à ce qu'ils considèrent comme des « *réserves d'informations* »[64].

[63] Dans une « *relation ancrée* », « *chaque extrême identifie l'autre personnellement, sait qu'il en fait autant, et reconnaît ouvertement devant lui que quelque chose d'irrévocable a commencé entre eux, qu'ils ont établi un canevas de connaissance mutuelle qui retient, organise et applique leur expérience réciproque* ». Erving Goffman, *Op. Cit*. 182.

[64] Les *« réservations d'informations » sont des faits dont l'individu entend contrôler l'accès lorsqu'il est en présence d'autrui* ». Réservés dans la théorie goffmanienne à des faits qui sont propre à l'individu, ils peuvent dans le cadre régional picto-charentais être élargis à des informations sur des dossiers dont sont « *chargés* » les administratifs. Erving Goffman, *Ibid*. p. 52.

Question de méthodologie

Pour des raisons méthodologiques, les entretiens avec les candidat-e-s des deux régions ont été principalement effectués dans la période électorale (fin de l'année 2003 jusqu'en mars 2004), poursuivis au cours de l'année 2005 (notamment pour percevoir les dissonances – ou pas – entre les attentes au moment des élections et la réalité de l'apprentissage du rôle, un an après la prise de fonction) pour s'achever par une dernière série d'entretiens dans le courant de l'année 2006 en Aquitaine (un an après le mouvement de contestation publique des conseillères régionales) et dans le courant de l'année 2007 en Poitou-Charentes (afin d'observer la routinisation des rôles, à l'aune des usages et des vécus de chacun-e-, à mi-mandat).

A La prime à la dimension organisationnelle en Aquitaine

« *Les différences de pratiques entre les hommes et femmes ne constituent pas une grille de lecture s'imposant avec force au quotidien, mais passent globalement plutôt inaperçues.* »[65] Inutile donc de revenir sur le regard de ces cadres administratifs. Cette étude est centrée sur la phase d'apprentissage et le vécu des interactions entre les nouveaux conseiller-e-s régionaux/ales et le personnel administratif. Cet apprentissage spécifique avec les cadres administratifs ne représente qu'une forme d'apprentissage parmi d'autres. Il aide seulement à mieux comprendre comment les conseiller-e-s parviennent-ils à intégrer les rouages pratiques de l'institution ? Quel rapport les élu-e-s entretiennent-ils avec les cadres administratifs ? Deux formes de remarques préalables se dégagent. En Aquitaine, les nouveaux conseillers régionaux, et a fortiori les nouvelles conseillères régionales, expriment tou-te-s en entretien des difficultés d'apprentissage. Ces difficultés, dans leurs mises en récit, ne sont pas relatives au caractère récent de la fonction, mais à des obstacles dans l'accès même au savoir.

A.1 L'accès sélectif à l'administration

En Aquitaine, une première tentative d'explication des difficultés d'apprentissage tient à la part importante de conseiller-e-s régionaux/ales qui ne disposent d'aucun apprentissage préalable à ce niveau. En pratique, les nouveaux entrants tentent de ne pas perdre la face vis-à-vis de leurs pairs. L'apprentissage du fonctionnement interne de l'institution passe alors par

[65] Guionnet Christine, *Travailler avec un ou une élue : regards croisés de cadres administratifs régionaux,* Journées d'études de l'Invention de l'Elue, Bordeaux, juin 2005.

un rapprochement des élu-e-s avec les administrations. Cependant, et compte tenu du taux de renouvellement du Conseil régional, le personnel administratif s'est retrouvé submergé par les demandes des nouveaux entrants. Devant faire face à un flux d'apprenti-e-s plus nombreux qu'à l'accoutumée, les cadres administratifs ont, semble-t-il, demandé au cabinet du Président de réguler ces demandes quotidiennes. Les « *relations ancrées* » entre l'administration et les nouveaux/nouvelles élu-e-s qui marquent habituellement l'entrée dans le rôle sont réservées aux conseiller-e-s régionaux/ales exerçant des responsabilités. Racontant sa première année de mandature, Solange Ménival, conseillère régionale déléguée explique : « *Il faut identifier les anciens des nouveaux…parce qu'au moins entre nouveaux, on se serre les coudes. Parce qu'on ne sait pas. Et quand on nous donne les règles du jeu, ce sont souvent des règlements qui sont frustrants. Par exemple, dès le départ, on nous a dit : 'N'allez pas vers les services, vous passez par tel bureau quand vous avez des questions, parce qu'ils sont submergés de questions.' Il faut dire que c'est la première fois qu'au Conseil régional, il y a une majorité élue dans cette proportion. Avec 54 élus de la majorité, les services ont été confrontés à une demande inhabituelle … Ils ont donc demandé à ce qu'il y ait un bureau qui fasse le tampon. Mais nous, les nouveaux, nous l'avons relativement mal vécu.* » [66] La limitation de l'accès à l'administration prive du même coup toute une partie des membres de la majorité d'un apprentissage direct. Entre « *relations ancrées* » et « *relations anonymes* », le rôle de ces conseiller-e-s régionaux/ales est donc suspendu à une forme d'interconnaissance mineure où ils/elles identifient personnellement les cadres administratifs, mais ne sont pas, et savent qu'ils/elles ne sont pas identifié-e-s en retour[67]. Sans cette relation directe, l'apprentissage du rôle de conseiller-e-s régionaux/ales est donc réduit pour certain-e-s d'entre eux/elles à une sorte de mimétisme, diminuant de fait les possibilités de rôles. L'élue poursuit : « *Ces exigences ont ralenti notre connaissance. Il a fallu se débrouiller sans. Moi j'ai essayé de passer au travers en suivant le vice-président… Ah, oui, parce que je vous ai pas dit que j'avais une délégation.* » L'accès à l'apprentissage par l'administration a donc été restreint aux nouveaux élus exerçant des responsabilités au sein de l'institution. Il conditionne l'élu-e- et le/la place de facto sous la « *protection* » d'un-e- autre élu-e- expérimenté-e- et généralement de sexe masculin. Ce « *passe-droit* » ne peut en aucun cas être considéré

[66] Entretien réalisé le 9 février 2004, dans son bureau professionnel, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°31.

[67] Erving Goffman, *Op. Cit.* p. 182.

comme un « *droit permanent et égocentrique* »[68], mais comme une réserve temporaire et situationnelle au milieu de laquelle l'individu se déplace. Si la structuration du rôle est plus rapide que celle des conseiller-e-s régionaux/ales dépourvu-e-s de responsabilités, les liens de dépendance avec les conseiller-e-s expérimenté-e-s sont plus forts.

A.2 Un apprentissage vécu comme sexiste

Si les problèmes d'ordre organisationnel ont conduit le cabinet socialiste aquitain à priver une partie de son groupe de la phase d'apprentissage directe, les difficultés vécues ne sont pas toutes de cet ordre. Certaines conseillères régionales n'hésitent pas à pointer la difficulté d'accès à cet apprentissage, voire à l'information quand le cadre administratif est un homme. Ce sont des difficultés d'apprentissage d'ordre sexiste qui sont ici dénoncées. Ainsi, cette conseillère régionale, nouvellement investie dans sa fonction de déléguée, raconte : « *On vous empêche de prendre certaines décisions. Je ne suis pas d'accord parce qu'il n'y a pas de perversité… là, c'est plus sournois que ça. Il m'a fallu pratiquement deux ans pour pouvoir parvenir à accéder à mon sujet, ne serait-ce qu'à mobiliser ma matière, ma ressource première… C'est pas mal deux ans. C'est passé par des moments de découragement, ensuite par des moments de franche colère, et puis surtout parce qu'à un moment donné, c'est une femme qui est arrivée à la direction régionale. C'est à partir de ce moment-là que j'ai pu commencer à travailler, c'est clair, c'est comme ça. La raison objective, elle est là. Pendant les deux premières années, j'ai gentiment fait ce qu'on m'a invitée à faire, et je n'ai surtout pas fait ce que je voulais faire. Quand je disais : ' ça m'intéresse, je veux avoir l'information sur ce dossier…', je n'ai jamais eu de rejet ou de refus, mais je ne l'ai jamais obtenu.* [Le fait d'être une femme ?] *Oui. C'est le fait d'être une femme et d'arriver avec une compétence. Parce qu'on exige de nous de la compétence, mais quand on en a, on effraie les hommes. C'est aussi le fait d'arriver sur des sites, des dispositifs qui ont des gens en place, qui ont bordé le chemin, qui ont l'habitude de travailler dans la discrétion du cabinet… Tout un tas de conjonctions, de facteurs… Il faut d'abord en faire le constat et puis ensuite essayer de faire soi-même son propre chemin…* »[69] On assiste alors à des « *réserves d'information* ». On remarque que suite à ces « *réserves d'information* », les conseillères régionales apprennent à

[68] Erving Goffman, *Ibid*.

[69] Entretien réalisé 24 avril 2006, déjeuner dans un restaurant à proximité du Conseil régional. Restaurant fréquenté par de nombreux conseiller-e-s régionaux/ales. Entretien réalisé en présence de sa secrétaire.

répondre *et* à se conduire de manière similaire. Pour autant, elles refusent dans les faits ces discriminations qui expriment de la part des cadres administratifs le besoin de maintenir le fonctionnement de deux systèmes de comportement différents, sans qu'ils interférent dans le même espace/temps.

Dans cette phase de mise en application de la parité, où les conseillères régionales sont plus nombreuses que leurs homologues masculins à faire leur entrée dans l'arène régionale, on peut supposer que cette crispation vient en réponse à cette féminisation des assemblées ou encore à un surplus de travail du personnel administratif face au changement numérique des assemblées et à la phase d'apprentissage des nouveaux conseiller-e-s régionaux/ales, plus nombreux/ses que dans les mandatures précédentes. Mais, ce constat d'un apprentissage des rôles délicat voire difficile se vérifie dans la prise de parole en séance plénière. Les nouvelles conseillères régionales, mais aussi les conseillères régionales expérimentées, font alors le récit d'une prise de parole moins soutenue, plus souvent source de raillerie (Cf. Supra).

B La prime à la dimension partisane en Poitou-Charentes

La lecture des difficultés rencontrées en Poitou-Charentes n'est pas pertinente à partir des rapports sociaux de sexe. Les difficultés rencontrées par les conseiller-e-s régionaux/ales ne sont pas comme en Aquitaine d'ordre organisationnel, mais bien des difficultés d'ordre partisan. La dimension d'apprentissage se comprend à partir des tensions suscitées par le leadership de Ségolène Royal.

B.1 Un processus d'apprentissage aplani

Contrairement à leurs collègues d'Aquitaine, les conseillères régionales de Poitou-Charentes ne signalent pas lors des entretiens de difficultés majeures (vécues comme sexistes) pour parvenir à l'information. Une conseillère régionale sortante nie catégoriquement l'existence de difficultés d'apprentissage liées à des rapports sociaux de sexe conflictuels : « *Il n'y a eu aucune différence à ce niveau-là. Je crois ceci dit que c'est beaucoup plus facile au sein d'une assemblée régionale, parce que je le vis dans une assemblée locale et sur le canton sur*

lequel je me déplace en ce moment, et là par contre, je constate que les femmes ont beaucoup de mal à avoir des responsabilités. Au Conseil régional, on ne m'a jamais fait sentir que le fait d'être une femme pourrait être un handicap. [Est-ce que ça peut tenir en partie au fait qu'une femme, qui se revendique qui plus est féministe, soit à la tête de la Région ?]. *Non, non parce que c'était la même chose avant. (Avec Elisabeth Morin comme avec Jean-Pierre Raffarin)* »[70]

Par ailleurs, l'apprentissage reste un droit assuré par les cadres administratifs picto-charentais comme en témoigne cette conseillère régionale promue à un poste de vice-présidente : « *Ma première réaction a été d'aller voir dans les services les personnes en charge de ces questions, en particulier les directeurs et leur dire d'emblée : 'je suis novice devant la fonction, je la prends, j'ai envie d'être à la hauteur, il faudra m'aider à apprendre et il faut qu'ensemble on réussisse.' Il s'agissait de ne pas arriver en terrain conquis. Je ne savais rien. Il fallait donc commencer à dire les choses comme je les ressentais. J'ai trouvé que j'avais dans mon équipe des gens extrêmement compétents et intelligents. Au fur et à mesure de mon apprentissage, ils ont gagné ma confiance (parce qu'il ne s'agissait pas non plus qu'ils se moquent de moi) et moi j'ai gagné la leur. Parce que j'ai trouvé ma place. J'ai beaucoup écouté. Quand je ne comprenais pas. Dans le même temps, j'ai beaucoup été sollicitée par des gens de l'extérieur qui avaient des attentes. J'y suis allée, j'ai écouté, je me suis fait mon idée, je l'ai croisée avec les services… C'est un vrai enrichissement collectif. Tous les projets qui ont été portés, jusqu'à présent sont des projets où chacun a pu adhérer. Il n'y avait rien de laborieux dans l'apprentissage des dossiers qui m'étaient confiés. Tout était normal.* »[71]

La mise en récit de son apprentissage ne laisse pas présager de difficultés relationnelles dépendantes de l'identité de conseillère. Au contraire, le cadre administratif aide l'élue à prendre ses marques. Loin d'être une exception, ce processus d'apprentissage et ces rapports conseiller-e-s régionaux/ales / cadres administratifs, où ces derniers sont sous l'autorité des premiers semblent être la norme au sein du Conseil régional de Poitou-Charentes. Ainsi, le

[70] Régine Joly, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

[71] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°97.

témoignage de cette conseillère régionale, récemment nommée vice-présidente, corrobore les impressions de sa collègue : « *La commission d'appel d'offres, j'y étais déjà dans l'ancienne mandature, donc j'étais déjà formée et formatée aux marchés publics. Après j'en suis devenue responsable parce que Ségolène me l'a confiée. A l'époque, il n'y avait pas que la commission officielle, j'ai voulu mettre en place un contrôle peut-être plus normal par rapport aux administratifs. Il faut dire qu'à l'époque, il existait des procédures adaptées qui ne passaient pas en commission officielle, parce elles étaient en-dessous de 210 000€. Tout ce qui était en-dessous, c'étaient des procédures adaptées. Or, tout ce qui était procédure adaptée n'était jamais vu par les élu-e-s. Concrètement, je me suis aperçue qu'il y avait des techniciens et des administratifs qui faisaient la publicité, qui ouvraient les enveloppes, qui choisissaient et qui notifiaient. Et ça, j'ai dit : 'ce n'est pas normal.' Depuis que j'ai ce poste-là, cela n'existe plus. Voilà. Ce que je faisais avant de venir vous rejoindre. Je travaillais avec eux, en toute sympathie d'ailleurs. Ce n'est pas normal, il faut qu'il y ait un élu qui prenne des responsabilités.* »[72]

Sous l'autorité des conseiller-e-s régionaux/ales, les cadres administratifs accompagnent donc ces derniers dans le processus d'apprentissage. Les « *relations ancrées* » sont effectives, comme en atteste ces « *rituels interpersonnels* » [73] d'entraide et *in fine* de reconnaissance de l'Autre. Dans ce cadre régional où les cadres administratifs ne semblent pas être récalcitrants à travailler avec des conseillères régionales, la lecture des interactions à partir du genre n'est donc pas pertinente.

Clairement, et à l'inverse des relations entre acteurs aquitains, les conseillères régionales picto-charentaises infirment l'idée de rapports sexistes. Une conseillère régionale sortante affirme au contraire : « *Non, je ne pense pas qu'il y ait des rapports sexistes dans la majorité entre les hommes et les femmes.* »[74] Les difficultés rencontrées non intelligibles à travers le genre, d'autres éléments semblent plutôt compréhensibles à travers les tensions de cadre qui

[72] Suite de l'entretien : « [Comment ont-il réagi quand vous leur avez expliqué ?]. *Très bien, parce que je leur ai expliqué qu'à partir du moment où ils prenaient ces responsabilités seuls, ils avaient gros sur le dos. Maintenant c'est moi* ». Entretien réalisé le juillet 2007, dans son bureau de vice-présidente, Conseil régional Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°98.

[73] Erving Goffman, *Ibid*. p191.

[74] Entretien réalisé le 10 octobre 2005, dans le bureau du groupe socialiste, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°82.

se jouent en interne entre les conseiller-e-s régionaux/ales et les cadres administratifs de Poitou-Charentes.

B.2 Des difficultés partisanes

Des tensions de cadre (entre partisans de Ségolène Royal favorables à la rhétorique de la proximité civique et conseiller-e-s régionaux/ales expérimenté-e-s qui prétendent à une légitimité d'ordre domestique) sont en effet évoquées par de nombreux acteurs. Si le changement de cadre entre la phase électorale et la phase post-électorale (avec notamment les réajustements opérés) invite dans un premier temps à repenser la nature des tensions, la mise en récit des conseiller-e-s régionaux/ales tend à montrer que les tensions existant entre certain-e-s élu-e-s et une partie du personnel administratif ne sont que l'expression, la survivance des tensions nées pendant la période électorale. Ainsi, deux cas de figure se présentent. Dans le premier cas, les conseiller-e-s régionaux/ales bénéficient de relations d'écoute et d'aide de la part des cadres administratifs se trouvant sous leur autorité. Cette relation partenariale est « *normalisée* » en ce qui concerne les rapports conseiller-e-s régionaux/ales « *pro-Royal* » et les cadres administratifs lorsque ces derniers souscrivent aux manières de faire de la Présidente.

Un deuxième type de relation a été établi entre les conseiller-e-s régionaux/ales et les cadres administratifs eux aussi hostiles à la manière de présider de Ségolène Royal. Leur perception identique du cadre régional et des règles qui l'accompagnent les poussent à construire des solidarités entre eux. Dans ce sens, on peut qualifier ces relations de « *relations marginales solidaires* ». Elles préfigurent des « *relations ancrées* » maintenues ou nées de la nécessité de préserver le cadre, en même temps qu'elles attestent d'une lutte pour l'affirmation de « *l'espace de compétences personnelles* », c'est-à-dire l'espace *« qui entoure l'acteur et où toute pénétration est ressentie par lui comme un empiétement qui provoque une manifestation de déplaisir et parfois un retrait* »[75]. La candidate hostile à la Présidente, à qui est finalement confiée une charge de vice-présidente, raconte : « *C'est le problème d'une organisation qui met en avant ce qu'elle souhaite sans nécessairement s'occuper de ce que les élus en pensent. Alors quand je ne suis pas d'accord, je dis que je ne suis pas d'accord. Je râle. Je manifeste.*

[75] Erving Goffman, *Ibid*. p. 44.

Alors évidemment, ce n'est pas tous les jours, sinon je serais très très très très fatiguée… Quand ça le mérite, c'est-à-dire quand ça atteint des sommets… Donc je râle, je revendique, je manifeste, je dis que je ne suis pas d'accord. Que ce soit en réunion de majorité, que ce soit par mail, que ce soit directement à la présidente elle-même d'ailleurs (ça m'est arrivé.). Mais au bout du compte, (je parle uniquement du volet éducation…), je suis fière de ce que l'on a fait. Alors des fois il a fallu passer par des chemins épuisants, que ce soit pour moi ou pour mon administration. Mais au bout on y est arrivé. Au fond, on n'a pas avalé tant de couleuvres que ça. Je résume. »[76] L'extrait d'entretien laisse deviner un troisième type de relations, qualifiables de « *relations hostiles* » entre les conseiller-e-s régionaux/ales hostiles à la stratégie présidentielle et inversement des cadres administratifs qui y sont favorables[77]. Ici, comme pour les conseillères régionales d'Aquitaine dont l'apprentissage est vécu comme sexiste, on assiste à une volonté apparente d'une partie du personnel administratif de fabriquer des « *réserves d'information* ». Les clivages internes à la sphère politique se réfractent ainsi dans la sphère administrative, avec des conséquences lourdes qui se font déjà sentir dès la campagne électorale, s'atténuent (au moins publiquement) après l'élection de mars 2004 pour réapparaître un an plus tard (au milieu de l'année 2005), avant de devenir publiques au début de l'année 2006.

[76] Entretien réalisé le 21 octobre 2005, dans le bureau du groupe communiste, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°84.

[77] Ici, chacun des groupes dispose d'une marge de manœuvre réduite. Les actions des uns et des autres, soumises au jugement de l'Autre, doivent correspondre à la coordination initialement fixée. Aucune prise de parole contraire à l'intérêt de l'Autre, aucune pratique ne peuvent être validée sans l'accord, tacite soit-il, de l'autre partie. Dans le cas contraire, on assiste, de manière identique aux interactions entre conseiller-e-s régionaux/ales hostiles et ceux favorables à Ségolène Royal, à la reviviscence des tensions tues – au moins en public − par l'attribution des responsabilités.

CONCLUSION

C'est une règle du jeu politique communément admise : les leaders politiques doivent rétribuer leurs équipes pour s'attacher leurs soutiens. Si durant la campagne électorale la réforme paritaire a constitué « *une véritable structure d'opportunité propice au renforcement* » du leadership de Ségolène Royal en Poitou-Charentes et des leaders départementaux en Aquitaine, les victoires socialistes changent sensiblement la donne. En Poitou-Charentes, bénéficiant de ressources rares pour un professionnel politique – à fortiori pour une femme –, Ségolène Royal aurait pu investir des « *profanes* » dans l'exercice de responsabilités clés. Mais, dirigeant une majorité plurielle et sachant qu'un leadership ne peut, à terme, s'imposer par la force, la Présidente de Région nomme des « *coéquipier-e s hostiles* » durant la campagne électorale à des postes de vice-présidences.
Cette nomination est tout sauf gratuite : elle intervient en contrepartie du soutien des conseiller-e-s régionaux/ales sollicité-e-s.

En Aquitaine, la rétribution de « *fidèles* » et l'appel à des « *profanes* » figurant dans la section girondine de la liste a permis à Alain Rousset de se constituer un noyau de fidèles, contrecarrant ainsi les leaderships départementaux. C'est donc bien les configurations localisées et les types de leaderships en place qui préfigurent des usages de la parité au moment de l'entrée dans le rôle. En outre, que ce soit dans le cadre du leadership terrien ou du leadership communicationnel, on assiste à un rétablissement de l'ordre des sexes dans l'attribution des responsabilités. Finalement, les dimensions d'apprentissage avec les administratifs et les conseiller-e-s régionaux aguerri-e-s aux rouages institutionnels ne font que refléter la structuration de cadre à l'œuvre : en Aquitaine, la dimension d'apprentissage est avant tout une dimension organisationnelle où l'accès à l'administration est restreint pour les nouveaux et nouvelles conseiller-e-s régionaux/ales et l'apprentissage est souvent vécu comme sexiste.

Les rapports sociaux de sexe conflictuels apparus durant la campagne ressurgissent avec d'autant plus de force durant cette première phase de structuration des rôles que les nouvelles

conseillères régionales «*profanes* » ont régulièrement bénéficié de responsabilités au détriment des leaders départementaux, hommes. En Poitou-Charentes, et malgré l'attribution de responsabilités aux « *coéquipier-e-s hostiles* » d'hier, les difficultés d'ordre partisanes commencent à poindre dans un processus d'apprentissage pourtant aplani. Finalement, et même si on assiste dans les deux régions à un renforcement des leaderships régionaux, on voit bien que l'usage paritaire – différent en Poitou-Charentes et Aquitaine – est lié aux leaderships et à la position – position fonction de leurs ressources – des leaders régionaux dans le cadre.

CHAPITRE IV : LA ROUTINISATION DES RÔLES

Dans les deux régions, cette phase de structuration a conduit à une actualisation des rôles où les outsiders d'hier sont dans les positions dominantes d'aujourd'hui (candidates « *société civile* » en Aquitaine, mais aussi candidat-e-s défendant une légitimité d'ordre domestique en Poitou-Charentes) tandis que les leaders départementaux d'Aquitaine se retrouvent dans des postures subalternes. La phase de structuration a donc inversé partiellement les rôles. Dans la phase de routinisation, une alternative s'offre alors aux conseiller-e-s régionaux/ales : soit ils/elles acceptent les rôles imposés auquel cas le cadre est considéré comme définitivement structuré, soit ils/elles tentent d'imposer une nouvelle face pour se rapprocher des horizons d'attentes initialement posés.

En Aquitaine, l'observation en temps réel de la phase de routinisation (c'est-à-dire du début de l'année 2005 à l'année 2006) a conduit à se focaliser sur les vécus et les pratiques des conseiller-e-s régionaux/ales. Comment les anciennes candidates « *profanes* » entrent-elles dans le rôle ? Comment fonctionne l'anticipation opérée pendant la campagne par les conseillères expérimentées dans la première phase de mandature ? Quelle est l'attitude adoptée par les conseillers régionaux aux postures désormais secondaires en Aquitaine ? En un mot, après la structuration des rôles par le Président dans le cadre régional, que reste-t-il de la convention passée pendant la campagne par les « *équipes de représentation* »? En Poitou-Charentes, l'intérêt s'est porté de manière privilégiée sur la position adoptée par les conseiller-e-s régionaux/ales « *suiveurs* ». Dans cette phase de routinisation, on assiste tout d'abord à une normalisation du répertoire des candidates « *société civile* » (Section I). Ensuite, les clivages, loin de s'atténuer ont tendance à s'accentuer avec une radicalisation des antiféministes en Aquitaine et une cristallisation des clivages autour de la personne de Ségolène Royal en Poitou-Charentes (Section II). Enfin, dans les deux régions, l'amplitude du répertoire des faces au niveau local est dépendante des stratégies opérées par les Président-e-s de Région (Section III).

Section I : La dimension rhétorique : une normalisation rapide du répertoire des entrant-e-s

En entrant dans l'institution régionale, l'acteur est conduit à adopter des représentations de l'ordre objectivé, à prêter des significations de ce qu'il peut connaître ou de ce qu'il peut entendre. La « *rencontre* »[1] d'une institution n'est pas, selon Jacques Lagroye, la découverte d'un univers de pratiques dont on ne sait rien : les représentations de l'institution se transmettent, circulent de groupe en groupe et de génération en génération. Cette connaissance transmise, permet les anticipations en réduisant simultanément les risques de transgression de l'ordre institutionnel. En simplifiant et unifiant les perceptions, elle assure la croyance en une fonctionnalité de l'institution, autrement dit en une utilité sociale, une raison d'être et un rôle légitime de l'institution[2]. La fonctionnalisation de l'institution peut dès lors être considérée comme l'ensemble des processus qui tendent à privilégier un usage de l'institution et à conférer un usage collectif à cet usage.

En Aquitaine, les candidates non encartées ne semblent pas, au moment de la campagne, avoir intégré les contraintes de l'organisation partisane dont relève la liste sur laquelle elles figurent. En entretien, elles ne mentionnent jamais le parti comme un groupe auquel elles appartiennent et l'envisagent même comme un groupe sans hiérarchie clairement définie. L'équipe de représentation à laquelle elles ont adhéré durant la campagne ne leur a pas donné accès aux coulisses. La temporalité des rôles, avec une mise en avant de leurs qualités de « *profanes* » n'a pas été perçue sur le devant de la scène. Le compromis consenti entre les leaders et ces « *profanes* » dans « *l'intérêt général* » avait, au nom de cet intérêt commun, dépassait les deux formes de grandeur confrontées en les comprenant toutes les deux.

Mais ce compromis scellant l'entente de l'équipe de représentation n'est plus recevable dans la phase post-électorale. Loin de reproduire les conditions de campagne, les victoires socialistes et les réajustements opérés par les Président-e-s de région ont transformé en partie

[1] Lagroye Jacques, François Bastien, Sawicki, Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences po, 2002. Lagroye Jacques, *La légitimation* in Traité de science politique, volume 1, 1985, p. 395-467. Lagroye Jacques, *On ne subit pas son rôle*, Entretien préparé et recueilli par Brigitte Gaïti et Frédéric Sawicki, Politix, n°38, 1997, p.8. Lagroye, Jacques, *Être du métier*, *Politix*, n°24, 1994, pp.5-15.
[2] Lagroye Jacques, François Bastien, Sawicki, Frédéric, *Ibid*.

le cadre régional. Désormais, si en vue des prochaines échéances électorales, l'opinion publique est prise en compte, l'électorat a été relégué par l'appareil partisan dans la hiérarchie des préoccupations. Une partie des coulisses d'hier deviennent la scène d'aujourd'hui. Si dans la phase électorale, les candidat-e-s devaient faire prévaloir – au moins officiellement – le bien commun sur leurs propres intérêts, dans la première phase de mandature, dans un souci d'exister sur la scène régionale, c'est une véritable compétition des individus qui s'instaure. Dans cette compétition, loin de mettre en exergue leurs croyances initiales en la capacité mobilisatrice de leurs ressources personnelles, les candidates « *profanes* » calquent leurs discours sur ceux des conseiller-e-s régionaux/ales expérimenté-e-s. On assiste alors à une normalisation du répertoire de ces candidates qui passe tout d'abord par une adhésion partisane, puis par l'acquisition de compétences dites gestionnaires. Les compétences sectorielles, mises en avant pendant la campagne électorale, sont valorisées mais cette valorisation est soumise à l'adoption des normes précédemment établies par les expérimenté-e-s.

A Adhésion partisane des anciennes « *profanes* »

Entrer dans une institution, en devenir un membre à part entière, c'est recevoir une place dans la hiérarchie des positions institutionnelles. Dans la mesure où ces places – correspondant à des rôles dans l'institution – sont définies par des tâches particulières, où elles supposent que les autres acteurs attendent que chacun-e- s'acquitte des obligations liées à son rôle et à son rang, l'institution peut être vue comme un système d'attentes réciproques dont la stabilité est garantie par des règles et des règlements, et/ou des dispositifs de repérage et de classement. Aussi, toute tentative de sortir de son rôle, de perturber l'institution est sanctionnée par une réprobation ou une punition.

Dans ces conditions, l'extériorité au parti valorisé pendant la campagne électorale exclut des systèmes d'interactions partisans les candidates non encartées dans la phase post-électorale. Les candidates sont alors confrontées à la « *nécessité* » de convertir leur engagement social en engagement partisan. L'acceptation par les candidates « *société civile* », nouvellement élues, du prolongement de la coordination (compromis pendant la campagne selon lequel ces candidates « *société civile* » étaient extérieures à la sphère politique) équivaudrait à une auto marginalisation. Désormais, cette coordination, essentiellement tournée vers l'extérieur,

s'étiole à l'entrée du cadre régional. Loin de reproduire dans l'arène politique les mêmes justifications qu'en période électorale, on assiste au contraire à une prise de conscience de la nécessité d'établir un nouveau compromis entre le monde civique et le monde domestique. Ce compromis trouve un écho dans le registre des « *bonnes manières* » et du « *savoir-vivre* » dans la mesure où la maîtrise de cet art exige une correction envers les personnes importantes qui appliquent le règlement. Avec l'adhésion partisane, les « *profanes* » d'hier marquent leur acceptation du respect de la hiérarchie imposée par les règles partisanes.

Dans un contexte de crise de la représentation, la rhétorique de proximité sociale, agissant comme un miroir à l'encontre de l'électorat, avait alors été non seulement tolérée mais aussi approuvée par le parti. Dans le même temps, les « *profanes* » avaient intériorisé la norme hiérarchique permettant aux leaders d'accéder à la parole publique tandis que, parallèlement, les suiveurs étaient contraints d'une part d'être bienveillants à l'égard de cette dernière et d'autre part de ne pas s'exprimer en leur nom propre en public. Quant à la place concédée à la candidate, elle n'était pas choisie par cette dernière, mais induite comme une nécessité de défendre au mieux les intérêts partisans. Néanmoins, cette mise en avant des néophytes, contrebalancée dans les faits par le territoire du « *moi* » sur les photos ainsi qu'un droit de parole limité, illustrait déjà le caractère arrangé de cette coordination. Pour autant, à l'époque, ce rôle avait alors été perçu comme temporaire par les « *profanes* ».

Mais, contrairement à ces prospectives, il s'avère très vite que la mise en avant de ce registre n'est plus recevable après l'élection : le changement de systèmes d'interactions porte un coup fatal aux justifications usitées par les candidates « *société civile* ». En effet, l'accentuation portée sur le monde vécu n'a de sens que lorsqu'elle est adressée à un public réceptif. Or, les justifications des néophytes de la politique, exprimant une opposition a priori indépassable de type ordre social/ordre politique, étaient essentiellement adressées à l'électorat. Une fois l'élection passée, ce dernier devient un interlocuteur de second rang, aux marges du cadre. Une partie des coulisses, où l'engagement partisan prévalait, devient « *scène* ». A partir de là, le maintien du seul registre d'ordre civique a valeur d'offense pour le parti.

Les membres du parti ne peuvent accepter cette intrusion au sein de leur espace de légitimation. Prétendre exercer des responsabilités sans reconnaître la « légitimité » du parti,

est alors apparenté par les membres de ce dernier à une *« offense territoriale* »[3]. La limitation des interactions possibles dans l'espace institutionnel représente alors le seul moyen de coercition possible pour le parti vis-à-vis de « *l'intrus* ». Autrement dit, priver les conseillères régionales non encartées d'un droit de parole ou de possibilités d'action, constitue un moyen de guider leur comportement. Cette *synchronie des interactions* qui se résument à « *pas de droit de parole/pas d'actions* » restreint davantage les nouvelles élues dans leur justification. Privées d'une argumentation articulée autour du registre domestique, elles se retrouvent contraintes de négocier un compromis. Ce compromis passe alors par une normalisation de leur répertoire dont l'encartement est le premier acte symbolique. Ainsi, à propos de son engagement au sein du parti, une élue présente sur la liste socialiste en Aquitaine, mais non encartée au moment de la campagne, affirme : « *Non, dès le départ, non. Ma réflexion a mûri jusqu'en décembre. Au départ, je ne pensais pas du tout. Au mois de décembre, j'ai compris que je n'avais pas d'avenir politique, si je n'étais pas membre du parti.* » [4]

L'expérience des premiers mois au sein de l'institution régionale fait prendre conscience aux néophytes que l'adhésion partisane est un geste visible et saillant à l'encontre du parti et de ses membres, dans la perspective d'acquérir des savoir-faire ou « *savoirs pratiques* » permettant d'accomplir correctement les tâches et d'identifier les différents rôles qui leur incombent dans l'activité quotidienne. Il est le signe précurseur de la prise du rôle régional, c'est-à-dire le processus par lequel l'acteur assimile l'ensemble des pratiques qui lui « *confèrent une forme de compétence en acte* »[5]. Cette acquisition de cette compétence institutionnelle s'effectue alors à la suite d'un apprentissage réflexif, par « *la découverte progressive de l'incorrection de certains actes* », sanctionnés par la réprobation des camarades ou « *le conseil* » d'un supérieur hiérarchique. Cette nouvelle entrante justifie ainsi sa position : « *Si je n'étais pas à l'intérieur d'un parti politique, je ne faisais pas bouger les choses. Comment je l'ai compris ? Il suffit de regarder comment l'organisation est faite. Je crois que les candidats de la société civile sont bien vus parce qu'ils apportent des*

[3] Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne, Les relations en public,* Paris, Editions de Minuit, 1973, p. 62- 70.
[4] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.
[5] Lagroye Jacques, *Sociologie politique*, 3e édition, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 1997.

compétences, mais c'est vrai qu'à terme, il faut que ces compétences se mettent en commun avec le parti. Sinon, les compétences seules ne suffisent pas. »[6].

A l'instar de cette conseillère régionale, une autre conseillère explique : « *Aujourd'hui je suis encartée. J'ai pris conscience cet été que je ne pouvais pas rester à l'extérieur. Si je voulais avoir une réelle action politique, il fallait que je prenne ma carte. Rester à l'extérieur n'avait pas de sens, je n'avais pas d'appuis : je ne pouvais pas m'appuyer sur un parti, je ne pouvais pas m'appuyer sur des réseaux… Or, avec l'expérience, on observe que la vie politique est très réglementée par les partis politiques. L'individu en tant que tel n'est pas grand chose s'il ne fait pas partie du nombre. Je me suis dit qu'il fallait absolument que je franchisse ce pas parce que j'avais envie d'avoir une vraie action politique* »[7].

Dorénavant ce sont moins les engagements associatifs passés que l'intégration dans le groupe qui priment. Concrètement, ce geste d'adhésion au parti permet aux anciennes candidates « *société civile* » d'user de justifications d'ordre domestique. La première des deux conseillères précédemment citées qui, dans la période électorale, distinguait le « *pouvoir politique* » et le « *pouvoir social* » constate ainsi dans la première phase de mandature : « *Je deviens femme politique.… Je deviens femme politique parce que d'abord, j'ai décidé de rentrer au parti socialiste, j'ai 'décidé de porter' mes idées, de les 'défendre' au sein du parti socialiste. J'ai l'intention de faire bouger la structure qu'est le parti socialiste. A ce titre-là, je pense que je me définis comme une femme politique qui a un projet politique.* »[8] Au final, c'est la totalité des conseillères régionales socialistes des deux régions, entrées au nom de leur appartenance à la « *société civile* », qui prend la carte au parti socialiste dans la première année de mandature, avant la fin de l'année 2005.

Cette adhésion partisane induit un changement d'attitude de la part du parti qui doit désormais intégrer ces nouvelles encartées. L'accès aux réunions, à certains groupements partiels du

[6] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.
[7] Entretien réalisé le 30 mars 2005, dans le bureau du parti socialiste, au Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°77.
[8] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.

parti constitue les rétributions minimales.[9]. Si l'encartement représente un acte symbolique fort adressé au Président et aux pairs, il n'en reste pas moins vrai qu'il doit être suivi d'actes probants. Au-delà de l'unique adhésion partisane, l'investissement partisan constitue alors une preuve quotidienne de leur volonté de sauvegarder ce compromis.

B Régulation des pratiques partisanes.

La communication mise avant pendant la période électorale reposait sur la détention de compétences sectorielles, acquises durant leur engagement associatif. Relative à un domaine particulier, leur validation était dépendante de la phase dans laquelle elles s'inséraient : en période électorale, explicitement sollicitées pour parer à la « *crise de la représentation politique* », elles offraient aux partis l'opportunité d'atténuer les critiques émises à l'encontre de la professionnalisation de la politique. Mais, une fois l'élection passée, dans la première phase du mandat, cette seule justification ne suffit plus. Il s'agit pour ces femmes d'opérer un repositionnement. Les nouvelles compétences partisanes se substituent alors en partie aux « *anciennes* » compétences sectorielles.

B.1 Le respect de la hiérarchie partisane

Au moment de la campagne électorale, les candidates alors « *société civile* » avaient passé une convention tacite avec les hommes expérimentés en Aquitaine et Ségolène Royal en Poitou-Charentes, convention basée sur une division du travail de représentation. Cette coordination avait alors permis à ces conseillères de se démarquer des « *professionnels de la politique* ». Mais, dans la phase post-électorale, depuis un monde domestique construit sur le respect des traditions et de la hiérarchie, la perpétuation de cette seule face les contraindrait à adopter une posture de victimisation, où la tradition serait simplement subie. Cette position inconfortable conduit les nouvelles entrantes à réajuster leur répertoire sur celui des conseiller-e-s régionaux/ales expérimenté-e-s et encarté-e-s.

[9] Pour les deux conseillères présentées ici, les rétributions se sont soldées par des responsabilités au sein de la région. Le passage d'un registre de légitimation d'ordre civique à un registre de légitimation d'ordre domestique (« *je vais agir au nom du parti* ») ne peut cependant être considéré comme la seule explication dans cette attribution de responsabilités. Les réajustements opérés et le désinvestissement de certains élus constituent sans nul doute autant d'éléments d'explication.

En contrepartie, cette normalisation à partir des répertoires des conseiller-e-s expériementé-e-s permet d'élargir les possibilités de rôles et de peser, même de manière minimale, sur le cadre comme l'explique cette conseillère régionale nouvelle entrante déléguée et sous la « *tutelle* » d'un vice-président: « *Un bon accueil…mais je me tiens toujours en retrait derrière Georges Labazée* [conseiller régional depuis 1986]. *J'ai le sentiment d'être toujours l'élève… Je suis beaucoup plus jeune que lui et il était instituteur, autant dire que nos rôles respectifs collent complètement (Rires). C'est le plus ancien conseiller régional, il y était là au moment de la construction des régions. La Région n'a aucun secret pour lui : j'en profite pour m'abriter derrière ses compétences, derrière tout ce qu'il sait… et d'être en situation d'apprentissage. Mais en même temps... il est clair que c'est l'attitude à adopter. Si je n'avais pas été dans cette attitude d'humilité, si elle ne m'était pas naturelle nos rapports auraient été beaucoup plus compliqués. Je sens très bien qu'il y a une hiérarchie…. Moi qui ai tendance à l'oublier, on me l'a rappelé quand même.* »[10] La relation initiatique de « *maître à disciple* » est l'aboutissement d'un compromis engageant le monde de l'inspiration avec le monde domestique. Parce que le « *disciple* » d'aujourd'hui est appelé à transmettre ce qu'il a lui-même expérimenté (et donc aussi appelé à devenir « *maître* » pour restituer), les postures adoptées par les deux acteurs dans ce nouveau cadre régional sont acceptables pour les deux parties.

B.2 Le processus d'acquisition des règles et des codes

La hiérarchie partisane acceptée et le repositionnement des élu-e-s effectué selon leurs expériences, le processus d'apprentissage débute. L'ancienne candidate « *société civile* » raconte ainsi son entrée au sein de la Région : « *Que ce soit l'organisation ou la connaissance, tout est très nouveau pour moi. Je commence un petit peu mieux à connaître les rouages, à comprendre ce qu'on y fait et comment on y travaille. C'est vrai que ce n'était pas évident pour ceux qui arrivent. Pour les anciens, ceux qui étaient déjà élus, ils avaient déjà des compétences, la connaissance déjà du fonctionnement des gens du service, des gens avec qui on travaille, mais pour nous les nouveaux, il a fallu faire tout cet apprentissage-là. Même si on a la chance d'avoir un groupe politique qui travaille énormément, il faut qu'on aille*

[10] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.

chercher, l'information. »[11] Ici, la mise en avant de l'acquisition de compétences gestionnaires, propres aux rouages de la sphère politique va de pair avec l'investissement politique. On assiste à une normalisation du répertoire des anciennes « *candidates société civile* » en début de mandature.

Dans cette configuration, si l'adhésion au parti est perçue pour certains comme un « *coût* », elle est, « *aux yeux des plus militants, une source attestant l'authenticité de leur engagement* »[12] : c'est l'effet surgénérateur du nouveau mandat pour les profanes[13]. Les activités partisanes tendent alors à montrer l'investissement consenti vis–à-vis du parti. Le surinvestissement en politique devient alors un instrument pour accéder au registre domestique. Présenté comme une preuve de sa volonté d'intégration, une conseillère régionale explique : « *Mon élection a été un bouleversement dans ma vie, mais un bouleversement agréable, puisque j'ai organisé ma vie en fonction de cette nouvelle activité et de ces nouvelles responsabilités. J'ai d'abord en grande partie cessé d'exercer mon travail (je dois avouer ne l'avais pas prévu à ce point-là : c'était la nouveauté). Ensuite, j'ai découvert tout un monde que je ne connaissais pas. J'ai senti que je passais d'abord par une phase de formation. On m'avait prévenue de me mettre en disponibilité pendant deux ou trois jours mais ça prend beaucoup plus de temps, si on veut bien faire le travail. Je peux y consacrer cinq jours entiers, sans compter qu'il y a beaucoup de réunions le soir (en particulier les conseils d'administration des lycées sont les soirs). Qui plus est, c'est loin : il faut y aller à Bordeaux. Cela se traduit par de nombreux de trajets qui sont fatigants en même temps qu'ils représentent une perte de temps. Aujourd'hui, j'essaie de lutter contre la perte de temps dans les trajets.* »[14]

En plus de ce surinvestissement politique qui participe à l'intégration des nouvelles et nouveaux élu-e-s, ces dernier-e-s doivent aussi apprendre à multiplier les publics auxquels ils/elles s'adressent. La justification de la « *place* » passe alors par l'accommodation de rôle de représentations différenciées. C'est là le deuxième type d'actions autorisant l'utilisation

[11] Entretien réalisé le 30 mars 2005, dans le bureau du groupe socialiste, Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°77.
[12] Gaxie Daniel, *Op. Cit.* P. 177.
[13] Gaxie Daniel, *Ibid.*
[14] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.

d'un registre domestique. Une conseillère régionale socialiste d'Aquitaine relate : « *Quand on est comme moi conseillère de base, on touche un peu à tout. On va aussi bien me demander d'aller inaugurer des chrysanthèmes dans un endroit qu'être dans les deux heures suivantes à l'inauguration du salon de la basse-cour, pour ensuite me rendre dans un lycée pour gérer le conseil d'administration. C'est le rôle au quotidien de tous les conseillers régionaux d'être à même de dire des choses de la politique de la région sur tout un tas de sujets. Je crois qu'il s'agit de l'exercice le plus difficile.* »[15]

Par le biais de l'engagement partisan qui trouve une traduction dans l'engagement « *de terrain* », les nouvelles conseillères régionales sont intégrées dans le cadre régional. Chacun y trouve donc sa place, a priori. Mais, entrées en politique récemment, ces « *société civile* » ne veulent se départir de leur place « *un peu à part* » : ainsi, l'acceptation du registre domestique ne doit pas signifier l'abandon de leurs caractéristiques de campagne. Dès lors, la soif de connaissance et la curiosité intellectuelle transcendent les obligations d'ordre domestique pour renouer avec les préoccupations d'ordre inspiré. Une conseillère régionale raconte ainsi : « *Il peut y avoir des réunions politiques le soir, il peut y avoir des conférences qui m'intéressent, auxquelles je n'avais pas accès avant… Comme je suis curieuse, si je peux, j'y vais. C'est toujours plus intéressant que de regarder la télé.* »[16]

B.3 La valeur ajoutée des compétences sectorielles

Malgré la normalisation du répertoire de ces anciennes « *candidates société civile* », il serait exagérer de croire à un total abandon des registres utilisés durant la campagne électorale. Quel que soit le degré de normalisation des rôles, les acteurs conservent toujours une autonomie non négligeable à l'égard de leurs rôles[17]. Ils apprennent à se distancer du rôle qui leur est imposé pour préserver une relative autonomie et se défendre des contraintes institutionnelles. L'apprentissage du rôle est directement lié à l'apprentissage de ses usages qui permettent de s'acquitter correctement des tâches sans en subir totalement les effets négatifs. L'autonomie d'action individuelle, aussi faible soit-elle, participe alors de la compétence. Dans cette prise

[15] Entretien réalisé, le 30 mars 2005, dans le bureau du parti socialiste, au Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°77.
[16] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.
[17] Goffman Erving, *Asiles*, Paris, Éditions de Minuit, 1974.

de rôle institutionnel, la réussite tient ainsi au double mouvement d'identification et de distanciation autorisé par les usages différenciés selon les interactions[18].

L'une des grandeurs communes qui scelle le compromis entre le monde de l'inspiration et le monde industriel réside dans la « *passion du travail rigoureux* ». Un conseiller régional entrant, exerçant seulement un premier mandat de conseiller municipal d'opposition dans une ville moyenne, relate : « *C'est vraiment un apprentissage passionnant. Je suis plus en charge des formations d'apprentissage et compte tenu de ma profession, j'ai des compétences dans ce domaine. Je sais par ailleurs que la vérité n'est pas seulement de mon côté et je crois pouvoir être à l'écoute des acteurs au niveau de la formation de l'apprentissage.* »[19]

Il s'agit ici de concilier la passion, appartenant au répertoire inspiré, avec le concept d'efficacité caractéristique du répertoire industriel et surtout domestique. Le registre de la compétence est désormais ordonné autour de règles normatives qui font primer le collectif organisé, l'efficacité affective et la performance sublimée. Au contraire, elle dévalorise toute légitimation axée sur la seule passion qui est par définition désorganisée. Le compromis composé est alors une « *capacité de création* » : « L*'homme est intuitif, affectif,* […] *et l'efficacité de cette création est fonction de cet homme* ». Désormais, et afin d'exprimer ce compromis, ces conseillères régionales usent de la face du « *responsable* » (faisant preuve d'efficacité) passionné par son activité. Ainsi, en Aquitaine, une nouvelle conseillère régionale entrante raconte : « *Avec les mêmes services que dirige Georges Labazée., c'est-à-dire les services d'aménagement du territoire, j'ai mis en place un groupe projet et une réflexion sur la santé des territoires. Je fais la visite des pays avec Georges Labazée visite au cours de laquelle nous rencontrons les politiques et les techniciens. Je regarde comment ils ont construit leur charte, quels contrats, quels projets ils mettent dans les pays et comment se construisent ces projets. C'est très intéressant, mais très fastidieux, long, épuisant puisqu'il faut se déplacer sur le terrain…* »[20] . Selon leurs ressources, les nouveaux entrant-e-s ont pu normaliser leur répertoire sans nécessairement se départir de leurs qualités de « *campagne* ».

[18] Lagroye Jacques, *Sociologie politique*, 3e édition, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 1997.
[19] P-P, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 2004. Entretien réalisé le 11 avril 2005, dans le bureau du groupe P.S du Conseil régional d'Aquitaine.
[20] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.

De cette manière, ils gardent une capacité, minime soit-elle, à peser sur le cadre, selon le public auquel ils/elles s'adressent.

Cette présence dans le cadre, assurée par la normalisation de leur répertoire et marquée par les usages de chacune, peut permettre (à plus long terme) une installation de ces dernières. Pour autant, dans la première phase de mandature, les conseiller-e-s régionaux/ales entrant-e-s sont soumis-es- à des règles qui restreignent leur possibilité d'action. L'apprentissage du droit de parole (point primordial dans le processus d'apprentissage) montre de ce point de vue-là la liberté limitée dont disposent les nouveaux conseiller-e-s régionaux/ales, et a fortiori les nouvelles conseillères.

C Les coûts de la prise de parole

L'apprentissage et la hiérarchisation de la prise de parole (valeur notamment constitutive du monde domestique) sont parmi les premières expériences de l'inadéquation entre les attentes des anciennes non-encartées et les contraintes de rôles de ces nouvelles conseillères. En phase électorale, le droit de parole limité (notamment par la nécessité de mettre en avant les compétences organisationnelles du groupe) avait été jugé temporaire par les actrices non encartées. Si, dans leurs mises en récit, leur sélection était présentée comme un « tour »[21], dans la réalité et par leurs pratiques, des signes montraient leur acceptation tacite d'attribution d'une « *place* »[22] et non d'un « *tour* ». Incorporation du « *non-droit de parole* » en public, le registre « *engagement social* » marquait là ses limites : un droit de parole restreint, voire quasi inexistant dont la seule justification résidait dans le respect de la hiérarchie partisane et dans

[21] Erving Goffman définit un tour comme un « *ordre dans lequel un ayant droit reçoit un bien quelconque, par rapport aux autres ayants droits placés dans la même situation. Cet ordre implique une règle de décision qui range les participants par catégories, ou individuellement, ou dans une combinaison quelconque des deux. Typiquement, on exige des ayants droits qu'ils soient présents pour légitimer leur tour, mais, une fois cela fait et enregistré d'une certaine façon, on peut leur permettre de s'absenter jusqu'à ce que leur tour arrive*». Erving Goffman, *Op. Cit*. p. 49.

[22] Erving Goffman définit la place comme un « *espace bien délimité auquel l'individu peut avoir droit temporairement et dont la possession est basée sur le principe du 'tout ou rien'* ». Goffman E., *Op. Cit*. p. 47.

la temporalité dans laquelle se situait l'action[23]. Au moment de la campagne électorale, cette non-prise de parole est alors considérée par les candidat-e-s comme temporaire. La candidate girondine affirme ainsi : « *Pour moi, clairement, cette absence de prise de parole est temporaire. En venant de la société civile, et en étant a fortiori chef d'entreprise, j'ai un regard très pointu sur l'activité économique, sur la formation, sur le développement économique d'une région. Pour moi, mon engagement est synonyme de prise de responsabilités. J'ai passé ma vie à prendre des responsabilités, je ne le vois pas autrement. Ce serait dommage de laisser dormir des compétences. Mais je ne suis pas quelqu'un qui ira trépigner pour demander quoi que ce soit. Les responsabilités, je le sens, sans responsabilités, ce rôle ne me correspond pas. J'essaierai quand même de peser dans les décisions, mais ceci me paraîtrait dommage.* »

Si la hiérarchisation de la parole est jugée temporaire en période électorale, une fois élues, les anciennes candidates « *profanes* » sont confrontées à l'inadéquation existant entre leurs justifications qui prévalaient sur la scène électorale et le fonctionnement du groupe, axé sur des valeurs domestiques. L'adhésion au parti, qui dominait dans les coulisses auxquelles elles n'avaient pas accès, est alors envisagée comme la possibilité de traduire leurs velléités associatives. Une conseillère régionale entrante, impliquée dans une association pour la défense des hôpitaux en milieu rural, explique : « *Moi je m'étais heurtée à la puissance publique, à l'incompréhension. J'avais baissé les bras me disant que j'allais faire autre chose. Mais en politique c'est différent, c'est presque professionnalisé : quand on entre en politique, on sait qu'on a un projet et on passe son temps à le défendre, voilà.* »[24] Souvent porteuses d'un projet associatif en période électorale, après leur élection, les anciennes

[23] Il s'agit d'une période de transition. On ne se situe pas dans les moyens de l'action, mais dans le temps de la persuasion. La stratégie est collective. On est dans un « *consensus temporaire* » Il ne s'agit pas tant pour les candidats de s'accorder sur le réel que de se savoir qui est en droit de parler sur quoi. En période électorale, les systèmes d'interactions optimisés, le parti a pour objectif d'affirmer au mieux ses compétences collectives. Une fois les compétences sectorielles du groupe mises en évidence (notamment dans la présentation de soi des candidates non encartées sur le site Internet de campagne), il s'agit donc de démontrer les compétences gestionnaires. L'équipe dresse alors un bilan nécessairement réussi, de l'exercice de l'activité politique effectuée lors de la mandature passée. Ceci passe d'une part par une démonstration des potentialités offertes par le groupe pour jouer le rôle d'intermédiaire entre les intérêts des territoires, ceux des individus et la compétence gestionnaire du groupe, d'autre part par une mise en scène de candidats exerçant déjà par ailleurs une activité politique. Goffman E., *Op. Cit.* p. 18.

[24] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.

« *société civile* » sont confrontées au fonctionnement de l'institution où elles ont dû apprendre la hiérarchie et les règles présidant au droit de parole.

C'est ainsi qu'en politique, quand on est nouveau, on ne prend pas la parole sans y être autorisé. La prise de parole est en effet très codifiée. Mais pour prendre la parole, encore faut-il avoir fait ses preuves, le plus souvent dans des instances subalternes. Aussi, la prise de parole en public n'est pas seulement une étape importante et nécessaire pour faire carrière, c'est également un moment-clé dans la formation et dans l'apprentissage du métier politique où l'on acquiert à la fois de la « *visibilité* » politique et de la confiance en soi[25].

Pour toutes ces raisons, l'aisance dans la prise de parole n'est donc pas directement dépendante du sexe de l'orateur[26]. Les conseillers ne lisent d'ailleurs pas moins leur intervention que les conseillères à ressources (ou absence de ressources) égales, ils ne sont pas plus éloquents ou plus à l'aise. Comme pendant la campagne, c'est bien plutôt l'expérience politique accumulée qui est déterminante. Or, parce que les femmes reçoivent moins la parole que les hommes, elles sont donc moins entraînées, mais ont aussi du même coup moins l'occasion de faire leurs preuves[27]. Si par définition cette expérience est semblable pour toute-s les nouveaux/nouvelles élu-e-s, en Poitou-Charentes, elle ne donne pas lieu à un apprentissage différencié selon le sexe de l'orateur. En outre, les interventions sont généralement écoutées et moins souvent sujettes à polémiques. Enfin, la prise de parole est moins ritualisée qu'en Aquitaine. Tout se joue dans un « *esprit de famille* » en Poitou-Charentes, quand les conseiller-e-s régionaux/ales suivent un protocole de hiérarchisation par ailleurs très souvent sexué en Aquitaine. Dans cette Région, les chances de progresser dans la carrière pour les femmes sont par conséquent a priori moins importantes que celles des hommes. De plus, ce handicap est d'autant plus efficace qu'il est invisible : en effet, si les femmes sont écartées de la prise de parole, ce n'est pas sciemment, mais par la simple application de la hiérarchie et de la discipline. Hiérarchisation doublée de rapports sociaux de sexe conflictuels : lors de leur première prise de parole, plusieurs conseillères régionales entrantes, ayant parfois une expérience politique à d'autres échelons locaux, demandent à

[25] Achin Catherine, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.
[26] Achin Catherine, *Ibid.*
[27] Achin Catherine, *Ibid.*

l'auditoire une sorte « *d'indulgence* » qui les « *protége* » autant qu'elle les stigmatise. Lors de la deuxième assemblée plénière de la mandature (le 26 juin 2004), une conseillère régionale entrante issue du parti des Verts prévient ainsi en préambule de son intervention : « *Nous sommes un peu novices dans cette assemblée. En définitive, nous interviendrons sur les chapitres et non pas sur un sujet global. J'espère d'ailleurs que lors de notre intervention, nous aurons un peu de respect et d'attention de la part de certaines personnes dans cette assemblée.* » Quelques prises de parole plus loin dans l'assemblée plénière, une élue de l'UDF surenchérit : « *Il s'agit également de l'intervention d'une novice et j'espère que je n'aurai pas droit à trop de quolibets. Je voulais apporter un point complémentaire sur le logement étudiant. Je suis débutante dans cette assemblée mais je suis vice-présidente de la Communauté Urbaine en charge du Programme Local de l'Habitat.* »

A ce propos, cette conseillère régionale d'Aquitaine, ancienne « *profane* », raconte : « *J'ai d'abord cru qu'il ne fallait pas qu'on parle. Nous avons des réunions de groupe où nous nous mettons d'accord sur les sujets : c'est là que nous devons exprimer si nous avons des désaccords. Il est clair que nos désaccords ne doivent pas s'exprimer pas en plénière. Mais, pendant huit mois, je me suis dit : 'Ferme là. Tu n'as rien à dire, ce n'est pas à nous de parler.' J'ai trouvé que ce n'était vraiment pas intéressant et nous avons été plusieurs à nous en ouvrir. Nous avons eu une assez grande écoute quand même de la part du cabinet d'Alain Rousset. On peut imaginer que, sur certains sujets, on s'exprime un petit peu plus. Et en tout cas, on nous a bien redit qu'on était libre de nous exprimer…ce qui, à l'expérience, me faisait penser qu'on ne l'était pas. On avait compris que bon…. Donc une ou deux fois, j'ai dû préciser sur une idée, un point, rien de…, ce n'était pas une prise de parole… Ça n'a pas duré cinq minutes.* »[28]

En Aquitaine, lors de la séance plénière du 20 juin 2005 (soit un an après leur élection) où les conseiller-e-s régionaux/ales prennent notamment acte du compte de gestion et du rapport d'activité 2004, peu de conseillères régionales prennent la parole. Quand c'est le cas, les interventions sont de manière générale beaucoup plus rapides que celles des hommes, les conseillères ont beaucoup moins souvent l'occasion de donner leur opinion et au contraire,

[28] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.

leurs interventions sont davantage axées sur des questions pragmatiques et moins « *sujettes à polémiques* ». En outre, à l'instar des assemblées plénières précédentes, les prises de parole des conseillères débutent souvent par une remarque introductive visant à annoncer la rapidité du propos. Une conseillère régionale d'opposition commence par exemple ainsi : « *Juste pour faire une remarque* », tandis qu'une autre conseillère régionale *sortante* socialiste annonce aussi en préambule que le propos sera succinct : « *J'aimerais attirer votre attention sur l'apprentissage agricole notamment en Lot-et-Garonne où on vient de faire face à plusieurs restructurations difficiles mais nécessaires. Je rappellerai 'rapidement' trois modifications importantes qui ont demandé beaucoup de diplomatie et de gros efforts de la part des équipes éducatives et administratives* ».

L'introduction de la vice-présidente chargée du développement durable pour annoncer le thème du « *développement durable et notamment l'électricité verte* » est, contrairement aux introductions des autres vice-présidents, extrêmement concise : « *Je voulais 'juste' dire que cette délibération s'inscrit dans la politique du Conseil régional visant au développement des énergies renouvelables. Je voulais 'aussi ajouter' que la meilleure énergie, verte ou pas, est celle qu'on ne consomme pas. Depuis février 2004, l'Hôtel de Région a obtenu la certification ISO 14001 et que dans ce cadre, depuis un an, nous avons réduit de 10 % notre consommation d'énergie.* »

Les confessions de femmes parmi les plus expérimentées dans le métier politique relatent alors une sorte d'obligation statutaire de la façon pour les femmes de payer en quelque sorte leur écot à la domination masculine[29]. Une candidate, conseillère régionale sortante, raconte : « *Il y a peu de femmes qui prennent la parole. Elles ont une moins longue expérience de la tribune… Mais de toute manière, lors des réunions, des meetings, il y a toujours une majorité d'hommes qui veut prendre la parole et on a peu de facilité pour prendre la parole. Moi, je l'ai demandée, je voulais prendre la parole, mais là, je veux dire quand il y a trois/quatre leaders, ce sont toujours des hommes. D'ailleurs quand vous regardez nos petits fascicules de campagne, à part Françoise Cartron, il n'y a que des hommes.* »[30]

[29] Achin Catherine et Alii, *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007. p. 121

[30] Maria Garrouste, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Entretien réalisé le 5 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste, Conseil régional d'Aquitaine.

Comment ne pas voir alors que cette monopolisation de la parole est aussi caractéristique de la violence symbolique éprouvée par les femmes[31] lorsqu'elles endossent des rôles politiques qui, exercés depuis toujours par des hommes, enferment des ressources essentiellement masculines et non pas universelles comme le suppose le point de vue *genderblindness* ?[32] Parce que les positions politiques, plus encore que les positions sociales, « *sont sexuées et sexuantes* »[33], les femmes qui y accèdent se trouvent confrontées à des injonctions contradictoires mais pareillement violentes.

En Aquitaine, lorsque les femmes politiques sortent des rôles (politiques et de manière indissociable de genre) qui leur ont été historiquement assignés, qu'elles s'essaient par exemple à la prise de parole sur un mode « *masculin* » (entendu ici comme plus polémique et/ou partisan), la sanction est immédiate. Cette attente dans les rôles est d'autant plus paradoxale qu'après l'observation des séances plénières de 2004 à 2006, on observe pourtant une absence de discipline beaucoup plus marquée chez les hommes que chez les femmes. En séance plénière, les hommes quittent par exemple régulièrement leur siège pour aller discuter avec un autre élu. Ils s'absentent plus fréquemment de l'assemblée, avant d'y revenir ensuite, « *l'air de rien* », prenant leur temps, lançant des « *sourires* » destinés à marquer leur aisance et s'arrêtant fréquemment pour discuter avec un nouveau collègue, avant de regagner leur place. Les femmes, quand elles s'absentent, semblent visiblement éprouver une certaine gêne à rentrer de nouveau dans l'enceinte régionale. Elles marchent régulièrement « à petits pas », légèrement courbées comme en signe de représailles et regagnent directement leur place.

Par ailleurs, contrairement aux femmes, les hommes qui coupent régulièrement la parole pendant les interventions ont aussi des discours davantage « *politiciens* » dans lesquels ils pratiquent beaucoup plus (et beaucoup plus régulièrement) que les femmes « *l'art dramatique »*. Les conseillères veillent régulièrement à paraître « *conciliantes* ». Preuve en est ce bref commentaire d'une conseillère régionale socialiste entrante sur une motion : « *Ce n'est pas une motion politicienne, c'est une motion qui a été faite à partir des motions des Maires qui nous ont été retournées, plus d'une centaine de motions. Dont, pour moitié, des Maires de droite et pour l'autre moitié, des Maires de gauche.* »

[31] Achin Catherine, *Ibid.*
[32] Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998. p. 91. Catherine Achin et Alii, *Ibid*. p. 121.
[33] Bourdieu Pierre, *Ibid,* p. 91

Il existe un lien de corrélation fort entre le capital politique de l'orateur et le silence dans la salle qui tient moins à l'éloquence qu'à l'autorité politique dont sont généralement dépourvues les femmes[34]. En train de s'exprimer sur un dossier culturel, une conseillère régionale sortante de l'opposition, par ailleurs maire d'une commune appartenant à la communauté urbaine de Bordeaux, marque un temps d'arrêt pour s'exclamer : « *Je vois que vous écoutez, je continue donc* »[35]. Mais encore une fois, paradoxalement, ce sont les élues qui sont plus souvent rappelées à l'ordre[36]. Nouveau cercle vicieux.

Ici, comme ailleurs, l'accès au pouvoir « *place les femmes en situation de double 'blind' »*[37] : soit elles agissent conformément aux attentes sociales qui pèsent sur les femmes et perdent alors de grandes chances d'accès à des carrières politiques de prestige, soit elles agissent conformément aux règles implicitement masculines et elles prennent alors le risque d'être rappelées à l'ordre. [38]

Figurant parmi les rares conseillères régionales à prendre la parole lors des assemblées plénières, et a fortiori lors de la séance plénière du 20 juin 2005, une conseillère régionale d'opposition UDF interpelle le vice-président chargé de l'Emploi, du Développement Economique, de l'Insertion, de cette manière : « *Pour essayer, peut-être, de réveiller un peu nos collègues. Je regrette que ce dossier ait démobilisé la quasi-totalité des vice-présidents parce que je trouve que c'est un dossier important, que Monsieur Alain Anziani le défend un*

[34] Achin Catherine, *Ibid.*
[35] Assemblée plénière du 25 octobre 2004.
[36] Suite à sa prise de parole, la conseillère régionale sortante de l'UMP intervient de nouveau dans la discussion : « *Je voudrais ajouter que…* ». Le Président du Conseil régional lui répond alors « *Vous n'avez pas demandé la parole. Je donne la parole à Daniel Picotin. Vous la reprendrez après lorsque vous la redemanderez.* » Le conseiller régional sortant d'opposition (UDF) en question explique alors : « *Par élégance, je préfèrerais que Annie Garrissou termine, Monsieur le Président* ». Le Président du Conseil régional rétorque : « *Il est très facile de faire ce genre de choses. Je sais le faire.* » La parole est donnée à un conseiller régional entrant frontiste qui avait demandé la parole auparavant.
[37] Bourdieu Pierre, *Ibid,* p.96. Catherine Achin et Alii, *Ibid*. p. 121.
[38] A un autre niveau, l'échange entre une conseillère régionale des Verts et le Président de Région, à propos d'une « *motion de soutien à Ingrid Bétancourt et à son combat pour un état de droit en Colombie* » présentée par le groupe des Verts, témoigne une nouvelle fois du rappel à l'ordre récurrent des femmes quand elles s'écartent du rôle attendu de leur part. Le Président de Région : « *On nous dit qu'il y a une motion relative au soutien à Ingrid Betancourt. Chacun a lu cette motion. Est-ce qu'un membre du groupe des Verts veut rajouter une précision ?* » La Conseillère régionale des Verts : « *On va prendre un petit peu de temps pour parler de quelqu'un qui…* » Intervention du Président : « *Non, je ne pense pas ma chère collègue.* » La conseillère régionale insiste : « *Juste quelques minutes, elle en a besoin.* » Réponse du Président : « *Je crois que tout le monde connaît bien la situation.* » La conseillère insiste, précisant que l'intervention sera de courte durée avant de commencer son discours : « *Je n'en suis pas si certaine. Juste pour dire que (…)* ». Echange p.123 du Compte rendu de la séance du 20 juin 2005.

petit peu du bout des lèvres. Soyez plus convaincu, Monsieur Alain Anziani, c'est un bon dossier, vous auriez pu embraser l'assemblée. » La conseillère est immédiatement reprise par le vice-président lui-même qui la ridiculise d'un : « *Madame Fayet, pendant toute mon intervention, avec votre voisin, vous n'avez cessé de parler. Alors je doute fort de votre implication. Alors merci de ne pas me donner de leçon.* ». Le Président de Région lui-même renchérit et « *recentre* » alors le débat : « *Je voudrais qu'on cesse dans cette assemblée, sous prétexte de faire des jeux de mots politiques, soit de distribuer des bons points, soit d'essayer de ridiculiser le dossier. Le dossier est bon et même très bon. (…). Je trouve insupportables ces jeux de rôle ou ces jeux de mots.* »[39] Sous couvert de rappel à l'ordre et au règlement, c'est une fois de plus l'ordre genré qui s'affirme.

D La socialisation des valeurs

Après l'apprentissage délicat des codes et des règles de l'institution, l'éthos social a créé de nouvelles connivences entre conseillères régionales. L'inégalité de la répartition du travail au sein de l'espace domestique reste l'une des raisons principales du non-engagement des femmes dans la vie politique. Occultée pendant de nombreuses années, inscrite comme un « *non-dit* » dans l'espace public, les femmes, nouvelles entrantes ou pas, semblent davantage souligner cette difficulté à conjuguer vies professionnelle, familiale et politique (Cf. Supra). La mise en récit de cette conjugaison, en même temps qu'elle participe à la compréhension du ressenti de ces élues, permet de situer la traduction du changement des représentations des « *indifférentes* » désormais sensibilisées aux problèmes de genre dans leurs activités quotidiennes. Cette actualisation de positions peut être verbalisée, simplement entendue comme une prise de conscience, auquel cas il s'agit d'un changement de représentations, ou alors se traduire par un changement des manières de faire, des sociations d'intérêts. Ces dernières se marquent notamment par une solidarité entre nouveaux/nouvelles conseiller-e-s régionaux/ales puis par une solidarité particulière, entre conseillères régionales, même si cette dernière est toute relative.

[39] La conseillère régionale se justifie alors : « *Merci, encore une fois Monsieur Carrère prend ma défense. Je voulais justement dire que ce dossier était bon, que je l'ai lu attentivement, très attentivement et que justement je regrette un peu qu'il suscite aussi peu d'intérêt d'un certain nombre de nos collègues. Il est bon, les intentions sont bonnes, globalement le procédé aussi est très intéressant* » avant de poursuivre son argumentation. L'incident est clos.

D.1 Des sacrifices communes qui rapprochent

La proximité sociale des élues est vécue à deux niveaux : tout d'abord elle correspond à une proximité sociale interne qui passe par une homogénéisation de l'éthos de vie. Concrètement, elle se traduit par la modification de l'emploi du temps, par des changements de priorités relatifs aux exigences du mandat (réunions, rendez-vous...). Le premier type de proximité sociale a trait à l'organisation de l'agenda. Exploitant leur proximité sociale vis-à-vis des citoyens en période électorale, les nouveaux/nouvelles élu-e-s se retrouvent confronté-e-s à la gestion du temps, le nouveau mandat obligeant généralement à un réaménagement de l'emploi du temps. Si cette modification de l'emploi du temps est contraignante, cet éthos de vie qui se transforme participe à l'intégration des nouveaux élu-e-s dans le groupe. Ce changement n'est pas propre aux conseillères régionales entrantes : les conseillers régionaux nouvellement élus rencontrent aussi ce type de difficulté. A propos de cette normalisation de l'éthos de vie, une conseillère régionale raconte : « *J'en ai vu un qui se plaignait un petit peu comme moi… Je lui ai demandé : 'Mais est-ce que tu y arrives ?' Il avait son travail qu'il avait pris à mi-temps, ses responsabilités de maire, sa responsabilité de conseiller régional et il me dit : 'Je touche plus terre, j'ai une famille, je touche plus terre.'* »[40]

Une conseillère régionale sortante de Poitou-Charentes raconte à ce propos : « *C'est vrai que nous consacrons beaucoup de notre temps à être dans des réunions de commissions, des réunions de 'terrain', et qu'après par définition, nous avons moins de temps à consacrer à*

[40] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76. Un conseiller régional entrant siégeant en Aquitaine déclare à ce propos : « *Comment on la trouve ? Au début je m'affolais et puis après j'ai fait le parallèle : c'est comme quand on débarque dans un métier, dans une nouvelle occupation, une nouvelle ville. D'abord, il ne faut pas être pressé, il ne faut pas vouloir brûler les étapes. Moi je me souviens, je vais peut être vous paraître ridicule, mais quand je suis devenu personnel de direction, je suis passé de l'autre côté de la barrière, les gens vous regardent, les gens sont en attente, c'est vous qui donnez plus ou moins le 'la' et vous, de votre côté, vous devez avoir plus ou moins la modestie, l'humilité ou l'intelligence que c'est pas parce que vous donnez le 'la' que vous êtes le seul à décider. Donc ensuite, je crois qu'il faut prendre sa place et trouver une méthode de travail. Donc pour ça, on n'est pas tout seul : y a les élus, les anciens, y a des affinités qui se créent. Il y a ensuite le groupe, au niveau du groupe, les permanents, je pense à Florence. Moi je veux dire elle m'a apporté beaucoup comme à tous ceux qui sont arrivés. Ensuite je crois que c'est la manière dont le nouvel élu se positionne aussi. Dans la manière justement d'aborder les personnes. Enfin, ça, c'est dans la nature des personnes. En gros, si on se la pète, c'est sûr que le courant, il passe moins bien. Je ne sais pas si c'est très politique ou très correct ce que je vous dis, mais je veux dire par là, il faut aborder ces fonctions comme toutes les fonctions, avec humilité et puis après les choses se font. Moi, je crois qu'aujourd'hui j'ai vu où j'étais, comment je pouvais faire, mais pour moi je considère que je suis encore en phase d'apprentissage…tout en commençant à travailler…parce que en parallèle, il faut parler du statut de l'élu.* » Entretien réalisé le 11 avril 2005, dans le bureau du groupe socialiste, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°78.

notre famille, nos enfants. C'est un engagement personnel qui permet de s'épanouir, mais qui dans le même temps réduit la disponibilité que l'on pourrait avoir envers nos proches. Mais, bon…on est tous dans le même cas. »[41] Un conseiller issu d'un parti de la majorité abonde dans le même sens : « *Les réunions prennent beaucoup de temps. Faire de la politique est un choix délicat qui nécessite du temps. En l'occurrence, c'est une activité spéciale qui 'rogne' du temps que l'on consacrait auparavant à la sphère privée. On a moins de temps à consacrer à notre famille, à nos enfants et à nos proches. On trouve nos marques, on s'organise différemment* » [42].

En Aquitaine, dans un premier temps, on a l'impression que cette proximité sociale se traduit notamment par une « *solidarité féminine* », bâtie sur les difficultés à conjuguer vies familiale, professionnelle et politique. Les « *insensibles aux rapports sociaux de sexe* » sont, au contact des nouvelles venues de la sphère politique, devenues beaucoup plus attentives aux questions de genre. S'il concerne encore très majoritairement les femmes, elles n'ont cependant plus l'apanage de la « *double journée* ». Registre de légitimation interne aux élu-e-s, il n'est pas propre aux nouveaux/nouvelles entrant-e-s non encarté-e-s, mais à tou-te-s les élues et parfois élus (conseillers régionaux appartenant à la catégorie des égalitaires) qui sont dans l'obligation de conjuguer vies professionnelle, familiale et politique. En entretien, une conseillère régionale entrante raconte : « *On parle un peu, on se dit entre nous la difficulté que nous avons à être bien à la maison et ne pas être trop crevées quand nous arrivons à la maison. Ce sont des sujets que nous abordons. Nous, nous portons toujours l'intendance de la maison, nous portons toujours le bien-être de nos enfants, même quand ils sont grands - en tout cas nous, nous l'avons toujours à l'esprit. - Certaines mêmes ont des petits-enfants… En tout cas, moi, je parle avec des femmes qui ont cet esprit. Peut-être qu'on s'attire, j'en sais rien. En tout cas, on sait qu'on ne peut pas rogner sur ces temps-là : il y a une limite à ne pas dépasser.* »[43]

[41] Brigitte Tondusson, Groupe socialiste/Verts/communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Entretien réalisé 27 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.
[42] Serge Morin, Groupe socialiste/ Verts (Groupe Verts), Poitou-Charentes, 2004. Entretien réalisé 17 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.
[43] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.

Si les conseillères régionales entrantes, autrefois insensibles aux problèmes de genre, sont dans la première année de mandature conscientes de cette difficulté, les conseillères entrantes socialistes ne s'en ouvrent que dans un cadre privé. La hiérarchie partisane prime sur les difficultés organisationnelles privées. Seules les conseillères régionales socialistes sortantes ou encore les conseillères régionales d'opposition osent poser le problème ouvertement en séance plénière comme le montre l'extrait de l'assemblée plénière du 25 octobre 2004.

Extrait de la séance plénière du 25 octobre 2004

Le Président du Conseil régional : « *J'ai appris quelle était la fréquentation des Commissions à la veille de cette assemblée plénière. J'aurai l'occasion d'écrire à chacun des membres absents parce que je me demande s'il ne serait pas intéressant de commencer à regarder, comme cela se passe dans d'autres Régions, si le montant des indemnités ne devrait pas être lié à la présence dans les Commissions.* »
Intervention d'une conseillère régionale sortante UMP : « *Nous travaillons aussi, voyez-vous ?* »
Réponse du Président : « *Ma chère, il faut choisir. Tout le monde travaille aussi. Il faut, à un moment donné, qu'on arbitre dans son emploi du temps. Il y a toujours de bonnes raisons, je les connais partout, mais ce que je constate, c'est un absentéisme qui devient inadmissible au regard des indemnités qui sont versées à chacun d'entre nous. Je vais réfléchir à vous proposer un montant des indemnités lié à la présence.* » Applaudissements. « *Je ne suis pas sûr d'avoir eu besoin d'applaudissements.* »

Plusieurs interventions suivantes, la conseillère régionale sortante demande de nouveau la parole : « *C'est à la fois une réponse à votre coup de griffe tout à l'heure sur l'absentéisme dans les Commissions. J'ai passé un mandat et je me suis trouvée parfois en tête à tête avec les services de la Région, c'est très désagréable, mais comme je me suis sentie concernée par la Commission Culturelle qui se déroulait le lundi 18 après-midi à 15 h et qu'à la même heure, Monsieur Labazée m'avait donné rendez-vous pour notre Pays Cœur Entre Deux Mers, il faudra trouver… Nous étions 50, Monsieur le Président, il faut trouver…. N'est-ce pas, Monsieur Labazée, vous attestez que nous étions dans une réunion à Targon. Il faudrait que les services de la Région et nous tous, nous coordonnions ces Commissions* ».

Le Président du Conseil régional, ironique : « *C'était ce que vous vouliez ajouter ? C'était très important.* »

Réponse de la conseillère régionale : « *Ce n'est pas très important, mais j'y tenais* ».

Considérations d'ordre organisationnel reprises par un conseiller régional sortant UDF (veuf et père de quatre enfants) : « *Je ne sais pas si ce n'est pas important mais dans le même ordre d'idée, je dirais qu'à la même réunion du 18 octobre, de 14 h à 15 h, Madame Cocula, dans une salle voisine, nous invitait à une réunion fort intéressante en matière d'éducation. S'il pouvait y avoir une harmonisation minimale… Attendez… On ne peut pas*

demander à la fois aux Conseillers régionaux de participer aux Commissions, déplorer l'absentéisme et organiser trois réunions en même temps. Point. »

Intervention d'une conseillère régionale entrante, membre de l'UDF : « Quelques petits points que je voulais aborder depuis le début du débat. D'une part, le point d'organisation : j'ai vraiment la volonté de participer aux commissions, aux GIA, je trouve que cela est intéressant, on y apprend beaucoup de choses. Mais lorsqu'on est prévenu quelques jours à l'avance, ce n'est pas possible. A la mairie de Bordeaux, nous avons un calendrier des commissions à l'année. Cela doit être possible ici. S'il vous plait, donnez-nous un calendrier à l'avance, cela nous facilitera la tâche. »

On voit bien ici que naît au fur et à mesure du processus d'apprentissage un éthos de vie similaire qui encourage le registre de proximité d'ordre domestique comme en Poitou-Charentes, mais aussi qui est capable d'engendrer une solidarité entre femmes. Pourtant, très vite on se rend compte que l'usage du concept de solidarité féminine est partiellement impropre à la situation en Aquitaine et s'impose comme un « allant de soi » qui n'est que très partiellement évoqué en Poitou-Charentes.

D.2 Une solidarité féminine partielle

Réel, cette esquisse d'une solidarité est-elle imputable à la loi sur la parité qui a induit un changement mécanique des assemblées ? Le changement de configuration lié à la parité reste un élément de contexte de cette « *solidarité* » féminine. Mais, au fil des mises en récit, il s'avère que la mise en application de la parité n'est pas la seule clé de compréhension : les configurations spécifiques des deux régions engendrent des rapports à la « *solidarité féminine* » ou « *solidarité féministe* » différents. En Aquitaine, les mises en récit des nouvelles conseillères régionales laissent transparaître que, plus qu'une solidarité féminine ou féministe entre conseillères régionales, il s'agit d'une solidarité féminine entre nouvelles conseillères régionales, contre les expérimenté-e-s hommes… et femmes. Une conseillère régionale témoigne à ce propos : « *C'est vraiment au cas par cas. Avec les collègues qui viennent d'arriver, on se serre pas mal les coudes, et on échange nos impressions. On parvient ainsi à savoir si on est dans le vrai ou si on est dans le faux. Ce n'est pas le cas avec les anciennes collègues… Enfin, plus exactement, avec les femmes qui étaient là avant. Alors là par contre, on est dans un jeu de pouvoir. Comme si celles qui s'étaient gagné le poste à la sueur de leur front regardaient d'un mauvais œil celles qui arrivaient grâce à la parité. Je*

l'ai vraiment constaté. J'ai de meilleurs rapports avec les femmes qui viennent d'arriver qu'avec les anciennes. Les anciennes ne sont pas sympathiques. Et ce n'est pas une question d'âge. Je m'entends par exemple aussi bien avec une nouvelle qui est un peu âgée qu'avec une nouvelle qui a 25 ans. Encore une fois, ce n'est pas une question de génération. C'est une question de pouvoir et de rivalité de pouvoir. A ma grande surprise (enfin, 'à ma grande surprise'… non je ne me faisais pas trop d'illusions là-dessus), les femmes ont autant envie de pouvoir que les hommes. Elles voient les collègues sous l'angle de la rivalité. Par expérience, je constate que cette rivalité peut-être physique, intellectuelle, d'âge, enfin bref, elle est complète. »[44] Malgré la croyance assez répandue selon laquelle il existerait une « *solidarité entre femmes au-delà du clivage gauche/droite* »[45], c'est en fait moins le genre que leur inexpérience en politique qui pousse les femmes à des pratiques d'entraide[46].

Car, et contrairement à ce que laissait supposer la mise en application de la parité, l'entrée de nouvelles élues dans l'institution provoquent des réticences des élues appartenant à l'élite établie. Comme le souligne Christine Guionnet, selon le syndrome classique de la « *reine des abeilles* » : *« les rares femmes en place sont tellement fières d'y être arrivées qu'elles sont dures avec les nouvelles prétendantes* ». Les nouvelles élues se trouvent alors face à une alternative : soit elles créent une solidarité entre elles, soit elles mettent en avant des qualités prétendument « *masculines* » comme la « *combativité* », tout en « *respectant les normes de la féminité* » attendues dans la sphère politique.[47]

En Poitou-Charentes, au contraire, la solidarité féminine entre nouveaux/nouvelles élu-e-s et a fortiori nouvelles élues (contraintes de conjuguer vies privée, professionnelle et politique) ne joue qu'à la marge. En effet, après la mise en place de l'exécutif socialiste, la Présidente de Région a établi comme règle la tenue des réunions à des heures « *compatibles à une vie privée qui nécessite que l'on se consacre aux devoirs des enfants en rentrant pour ceux qui en ont, que l'on trouve le temps de faire nos courses. Bref, un emploi du temps qui permette un*

[44] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.
[45] Mariette Sineau, *Profession femme politique : sexe et pouvoir sous la Ve République*, Paris, Presses de Science Po, 2001. pp. 238-239.
[46] Catherine Achin, *Ibid*. p. 136.
[47] Jane Freedman, *Femmes politiques : mythes et symboles*, Paris, L'Harmattan, 1997. Christine Guionnet, Erik Neveu, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004.

minimum que l'on vive comme 'Monsieur et Madame tout le Monde' »[48], comme le raconte une conseillère régionale socialiste. Sans nier la spécificité de la sphère politique (avec malgré tout des « *réunions de terrain qui se prolongent en soirée* », la difficulté de conjuguer toutes les faces d'un-e- élu-e- politique), la prise en compte de la difficulté de conjuguer vie politique et vie privée – notamment pour les femmes – et la modification de l'emploi du temps des élu-e-s qui en résulte, peut être considérée comme un effet, même limité de l'application de la parité quand une femme (Ségolène Royal) est Présidente de Région. Les effets de la parité dépendent donc du sexe du/de la Président-e-.

[48] Régine Joly, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Entretien réalisé 10 juillet 2007, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Section II Les applications situées de la réforme paritaire dans les Régions

La mise en application de la parité n'a pas nécessairement induit une plus grande prise en compte des inégalités de sexe. Dans la réalité, le traitement de ces inégalités est propre à chaque institution. Or, pour la plupart des acteurs, la valeur égalitaire (exprimée dans un contexte commandé par la dénonciation de la sous-représentation des femmes en politique) ne représente plus un enjeu après le changement mécanique des assemblées. Aussi, tant au sein d'institutions politiques qu'au niveau de la mise sur agenda des priorités partisanes, tout se passe comme si le problème de « *l'invisibilisation* » des femmes dans la sphère politique s'était borné au seul problème mathématique dénué de toutes considérations sexistes. Le « *shortcut* »[49] fait autour de la domination masculine, réduite à une discrimination effectuée en amont des sélections, nie le caractère genré inscrit dans l'ensemble des gestes du quotidien, dans chaque situation où la différence des sexes est mise en scène comme une expression de « *nature* »[50]. Le genre, n'étant pas systématiquement considéré comme une grille de lecture transversale, l'orientation des politiques publiques reste alors soumise à la volonté politique des élu-e-s.

Concrètement, au sein des assemblées régionales, les prises de consciences inhérentes aux problèmes de genre naissent différemment selon le cadre dans lequel les interactions se développent. De manière corrélative, les prises de conscience évoluent relativement aux difficultés rencontrées par les femmes dans les interactions. Cette conscientisation située donne lieu à des modélisations de cadre différenciées. Si en Poitou-Charentes l'égalité entre les sexes est une problématique investie au niveau institutionnel et incorporée – au moins dans les discours – par tous les acteurs, en Aquitaine, elle ne rentre pas dans les problématiques prises en compte. L'absence d'allusions relatives à une problématique de genre dans le discours d'investiture du Président de Région témoigne de cette inertie politico-

[49] Par « *shortcut* », il faut entendre l'usage de « *raccourcis mentaux* » destinés à résoudre les problèmes en réduisant l'information complexe et ambiguë à des opérations de jugements plus simples : ainsi, par exemple on répond à des questions à partir de la rapidité et de la facilité avec lesquelles on peut « *extraire* » des exemples de notre mémoire. Sears D.O, Peplau A., Freedman J.L, Taylor S.E, *Social Psychology*, Englewood Cliffs, International Editions, Prentice-Hall, 6e éditions, 1987, p. 107.

[50] Goffman Erving, *L'arrangement des sexes*, La Dispute, Paris, 2002.

institutionnelle[51]. Une seule mention de « *la promotion de l'égalité homme-femme* » est présente dans le discours d'investiture. La conscientisation laborieuse d'une domination masculine encore fortement présente se traduit *in fine* par une lutte d'imposition de valeurs, à la source de tensions de cadre.

Si une lecture à partir de la variable de sexe s'est avérée indispensable à la compréhension des interactions qui se jouent au sein du Conseil régional aquitain, à l'inverse au sein de l'assemblée picto-charentaise, le genre n'est pas une variable qui modèle les rapports sociaux du cadre. Cela ne signifie pas pour autant qu'il reste une donnée absente des préoccupations picto-charentaises. Au contraire, dès sa prise de fonctions au sein de l'institution régionale, la Présidente de Région a fait un emblème de la question de l'égalité des sexes. A ce propos, une conseillère régionale, par ailleurs hostile aux manières de faire de la Présidente de Région, reconnaît : « *Sans que ce soit une compétence de la Région, la Présidente parle souvent dans ses discours de maltraitance des femmes, de compétences des femmes. Elle accentue beaucoup sur les conditions de vie des femmes que ce soit dans le couple, dans le monde professionnel ou l'apprentissage, la formation, l'éducation, la sexualité… Régulièrement abordés, ces sujets rejaillissent forcément sur la région Poitou-Charentes et sur les femmes en particulier. Après, il est vrai que la région a des compétences particulières ; elle ne peut pas être sur tous les champs… Mais je prends par exemple l'éducation, par rapport aux lycéens et aux lycéennes en particulier, toute l'approche liée aux problématiques de contraception, de sexualité… Le fait que la Présidente soit une femme engagée sur ces*

[51] Le discours d'investiture fut développé autour de six mots-clés que sont l'unité, la démocratie, la solidarité, la créativité, l'environnement et le futur. Si les inégalités hommes/femmes pouvaient être évoquées par les thèmes de la démocratie et de la solidarité, il n'en fut rien. Aucune remarque relative à la cause des femmes comme l'atteste l'extrait relatif aux solidarités : « *Il y a ensuite la solidarité. Bien sûr, nous n'avons pas les moyens de retisser ici ce que le gouvernement défait au niveau national. N'imaginons pas, mes chers collègues, que nous ferons, avec le changement politique national au niveau des régions, ce que le gouvernement ne fait pas. Je ne veux pas que naissent ici d'espoirs que nous ne pourrions régler parce que nous n'avons pas les leviers de commande de l'État. Nous disposons néanmoins de leviers pour faire que notre société soit moins dure, pour faire que l'idée de progrès retrouve son sens concret et positif, qu'il se traduise par exemple en termes d'égalité des chances et en termes d'emplois. La solidarité, c'est d'abord à la jeunesse que nous la devons et dans la continuité de ce que nous avons fait au bénéfice des lycéens pour lever les obstacles à la poursuite des études. Nous nous engagerons en faveur des étudiants, par exemple pour apporter une réponse à la pénurie de logements. Il s'agit pour nous de faire rimer égalité des chances et excellence. La solidarité, c'est aux victimes des délocalisations que nous la devons, aussi, nous ne laisserons aucun d'entre eux sans accompagnement qualifiant. Un fond d'urgence pour le reclassement sera créé à cet effet.* » Extraits du discours d'investiture du 2 avril 2004. Seul le discours de candidature mentionne « *la promotion de l'égalité hommes – femme* » : « *Il nous faudra également étudier la possibilité de renforcer la conditionnalité des aides aux entreprises en liant à la création d'emplois durables, à la promotion de l'égalité homme – femme et au respect du dialogue social* ».

questions a aiguisé notre d'intérêt. Sincèrement, s'il y avait que des hommes, on ne parlerait pas des mêmes sujets, on ne parlerait pas de la même chose… »[52]

Si les tensions entre les hommes et les femmes sont, en tant que telles, absentes de la scène politique picto-charentaise telles que restituées dans les entretiens, les valeurs « *royalistes* » se substituent aux valeurs « *masculines* » : les tensions de cadre autour de l'égalité hommes/femmes en Aquitaine laissent ainsi la place à des clivages cristallisés autour de la personne de Ségolène Royal.

A Des rapports sociaux de sexe conflictuels en Aquitaine

Dans la première année de mandature, les « *antiféministes* » restaient dans des conceptions sexistes des rôles que les femmes « *doivent* » investir. Cette dichotomie du pouvoir convenait aux parties intéressées : aux hommes, la sphère publique, tandis que les femmes restent confinées dans des rôles plus subalternes. Les hommes gardaient ainsi le monopole de la connaissance politique tandis que les candidates néophytes (présentées comme représentatives des femmes en général) par leur extériorité même à la sphère politique, se voyaient « *(ré)assigner le rôle qui leur a été historiquement réservé dans la sphère politique : celui de la réenchanter en l'humanisant* »[53]. Mais une fois l'élection passée, les attributions de responsabilités placent, sur le devant de la scène, certaines de ces anciennes candidates « *société civile* », venant ainsi contrarier les attentes des conseillers régionaux expérimentés. Face à ce qu'ils considèrent comme une menace, ces derniers vont alors durcir leur position. C'est le début d'une radicalisation des antiféministes. Cette radicalisation engendre une prise de conscience de la part des « *indifférentes* » aux problèmes de genre. On assiste alors à un rapprochement avec les féministes, rapprochement qui ne peut alors laisser insensibles les « *fémalinistes* ».

[52] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°97.
[53] Catherine Achin et alii, *Sexes, genre et politique*, Economica, Paris, 2007. p. 57.

A.1 Une radicalisation des antiféministes

Liée à une volonté de se distinguer, on observe une tendance de l'élite dirigeante d'Aquitaine à l'exclusivisme, c'est-à-dire une tendance à se comporter comme un groupe *in-group* face à un *out-group*[54]. Pour cette élite reconnue à l'intérieur même de la sphère politique, divers facteurs incitent à fermer l'accès, même aux autres membres de l'équipe (a fortiori les femmes) qui pourtant rempliraient toutes les conditions formelles pour accéder à cette élite. En élargissant l'accès à l'élite établie, il y a en effet un risque de diminution de la valeur symbolique. Ces réalités conduisent à une crainte de voir par la seule loi du nombre un mode de vie et des formes de sociabilité se transformer et ne plus être l'apanage de l'élite minoritaire que constitue l'élite établie des leaders hommes.

L'amalgame entre le niveau et l'état des candidates, orchestré par les candidats expérimentés, avait permis à chacun-e- de sauvegarder la face. Cette coordination tacite reposait alors sur un consensus mou autour de « *la compétition* ». Pour les hommes, être sélectionnés « *parmi* » montrait déjà la capacité des individus de s'extraire d'un groupe. Les professionnels de la politique étaient alors le produit d'une sélection sociale drastique. En ce sens, l'ordre politique respecte l'ordre social, lui-même bâti sur la domination masculine. La compétition politique obligeait à la valorisation de ressources et l'adoption de comportements « *masculins* » au point d'en exclure ceux qui en étaient dépourvus. C'est cette existence même d'exclus qui rendait alors possible le registre de « *sacrifice* » : l'arène réservée à un certain type d'individus devenait alors source d'héroïsation.

Cette exclusion, si elle ne concernait pas uniquement les femmes, les affectaient davantage que les hommes. Handicapées par des règles du jeu faites *par* des hommes et *pour* des hommes, les femmes étaient alors contraintes d'adopter des comportements conformistes. Et c'est seulement grâce à ce mimétisme, conjugué au fait qu'elles soient minoritaires dans les assemblées avant 2004, que les femmes y étaient «*tolérées* ». Mais à partir de 2001, l'introduction de la parité change la donne. La sélection est avant tout une sélection dont les modalités sont connues et qui limite de facto 50% de places aux hommes. « *Pire* », elle

[54] Coenen-Hutjer Jacques, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004.

contraint les acteurs à réserver la moitié de leur place à des femmes. En ce sens, l'exclusion qui permettait d'utiliser l'argument de la « *compétition* » apparaît, pour certains hommes, faussée. De manière identique au processus de dévalorisation dans le monde professionnel où l'entrée des femmes – dans un monde auparavant majoritairement dévolu aux hommes – a tendance à réduire le prestige symbolique adossé à la fonction, la contrainte législative a enlevé de sa superbe au rite de passage d'une sphère (privée) à l'autre (politique).

Pour les antiféministes, c'est la virilité[55] et ses caractéristiques qui sont remises en jeu. Privés de leurs attributs de « *virils* » qui les propulsaient au rang « *d'élites* », les antiféministes, décidés à s'imposer, vont exalter des valeurs qui ne sont pas sans rappeler une « *masculinité hégémonique* ». Si cette dissonance apparaît dans toutes les assemblées, elle reste cependant corrélative au cadre dans lequel évoluent les acteurs. Plus le système est fondé sur la dichotomie homme/femme et plus la dissonance est forte. Si en Poitou-Charentes, la faiblesse numérique des antiféministes (essentiellement regroupés dans le camp frontiste) n'ouvre en aucun cas sur une lutte d'imposition de valeurs « *masculines* », en Aquitaine par contre, les réajustements des jeux opérés par le Président de Région ainsi qu'une domination masculine non remise en cause par l'élection d'une femme à sa tête, ont conduit à cette tentative de redéfinition de la sélection.

L'importance de cette stratégie se traduit dans les actes et plus particulièrement dans l'appréhension du rite de passage où l'acteur devient officiellement « *membre de l'élite* » (c'est-à-dire élu). En Aquitaine, les hommes ont, semble-t-il, tenté de porter ce rite de passage à son comble. Dans ces conditions, accepter les règles du jeu de la sélection (dont une partie avait été modifiée par la loi) n'était plus concevable. Se distinguer des femmes (dont la sélection a souvent été perçue comme impropre aux règles) est alors devenue la solution pour ces leaders hommes.

Se distinguer, oui, mais comment ? Loin de cadrer leurs actes avec le principe paritaire, les conseillers régionaux vont pendant une première partie de mandature, stigmatiser les femmes. Cette stigmatisation genrée va se traduire d'une part dans les actes et d'autre part dans les

[55] Pierre Bourdieu définit ainsi la virilité : « *Notion éminemment relationnelle, construite devant et pour les autres hommes et contre la féminité, construite dans une peur du féminin, et d'abord en soi-même* ». Bourdieu Pierre, *La domination masculine*, Points, Paris, 1998. p.78.

discours. Si les postures adoptées ont été référencées dans la partie suivante, les manières de dire n'ont pas fait l'objet d'une typologie formelle. Tout au plus, on distingue deux manières d'exprimer les représentations que ces antiféministes ont des Autres, les femmes. La première façon peut être qualifiée de sexisme primaire dans la mesure où ils utilisent des termes explicitement machistes qui ont pour but de « *démontrer* » le caractère inférieur de la Femme. Loin de répertorier tous les propos sexistes ayant cours au sein de l'institution d'Aquitaine, et à titre représentatif, le qualificatif de « *danseuse du conseil* » (Cf infra), employé par le chef de file frontiste peut servir d'illustration.

La deuxième façon de signifier une asymétrie dans la sélection doit, quant à elle, être entendue comme un sexisme tacite. Pas d'insultes, pas de sexisme apparent. Toutefois, la démythification opérée à l'encontre du pouvoir des élues atteste d'une domination masculine (dont l'homosociabilité est une forme de traduction) encore bien présente. Ainsi, en séances plénières, les conseillers régionaux élus ont fréquemment tendance à « *laisser la parole* » à l'un de leur confrère, tandis qu'ils auront plutôt tendance à la « *donner* » à une autre. Ils coupent régulièrement la parole et leur adressent fréquemment en assemblée plénière (soit publiquement) des phrases comme « *ne rentrez pas dans cette polémique* », « *pas de débat politicien dans cette assemblée* », restreignant ainsi leur domaine d'intervention. Ces actes perlocutoires se suffisent alors à eux-mêmes pour valider une sélection à deux niveaux, autrement dit une asymétrie dans les interactions entre conseiller-e-s régionaux/ales.

La distribution sexuellement inégalitaire de la parole en séance plénière constitue une autre forme dans ce mécanisme de la domination masculine dans le champ politique[56]. D'abord parce que la définition de l'excellence y passe justement par cette aptitude à intervenir sur tous les sujets, et notamment par la montée en généralité[57]. Ensuite, et surtout, parce que la prise de parole dans ce type d'enceinte s'inscrit dans les dispositifs de sélection par lesquels la profession politique détermine qui peut légitimement faire ce métier et comment. Dès lors, prendre la parole en public constitue une véritable épreuve et ce, dans tous les sens du terme, et notamment au sens où c'est l'une des rares occasions pour eux (et a fortiori pour elles)

[56] Catherine Achin, *Sexes, genre et politique*, Economia, Paris, 2007.
[57] Comme le note en effet Daniel Gaxie, pour les professionnels de la politique, le discours et la politique symbolique sont les formes les plus légitimes de l'action, à l'inverse les questions sociales sont les plus dévalorisées comme le confirment d'ailleurs toute une série d'indicateurs. Daniel Gaxie, *Représentation ou transfiguration ?, in* Daniel Gaxie et alli, *Le social transfiguré*, Paris, PUF, 1990.

d'être, à l'instar des oraux à l'entrée dans les grandes écoles, testé-e-s, évalué-e-s et pour tout dire jugé-e-s par leurs pairs et surtout par ceux qui détiennent des positions de pouvoir élevées dans la hiérarchie du parti[58] (c'est-à-dire les leaders départementaux hommes en Aquitaine) ou dans la hiérarchie de l'Assemblée (très majoritairement composée d'hommes…). Aussi, si les conseillers régionaux hommes (nouveaux entrants ou pas) n'évoquent pas de souffrance particulière à prendre la parole, plusieurs conseillères régionales, nouvelles ou pas, font état de leur difficulté à s'imposer dans leur prise de parole.

Une conseillère régionale sortante avoue à propos de la prise de parole des femmes dans la campagne électorale[59] : « *Au moins être respectée de la même manière qu'un homme est respecté. Quand une femme prend la parole en public, les hommes ricanent, chose qu'ils ne feraient pas pour un confrère masculin. Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour que l'on soit vraiment légitime.* »[60] Ces comportements vécus comme sexistes se poursuivent en début de mandature jusqu'au début de la deuxième année de mandature, l'année 2005. Une conseillère régionale sortante raconte ainsi : « J*'ai parfois été assez choquée. Même en séance plénière, il y a quelques fois des mots que l'on dit à certaines femmes que l'on n'aurait jamais dits à un homme. Avec un mode d'expression qui n'est peut-être pas le même, qui n'est peut-être pas aussi policé… On exigera rarement d'un homme de limiter dans le temps, on l'exigera par contre pour une femme. Concrètement, il y du coup très peu de prises de parole de femmes. Quelque fois, celles qui l'ont prise se sont fait rabrouer. Je pense à une conseillère notamment, c'était à la limite un peu grossier. Elle s'est fait remettre à sa place*

[58] Catherine Achin, *Ibid*.

[59] D'après les témoignages d'autres conseillères régionales sortantes, elles aussi ont rencontré dans la mandature précédente des difficultés pour accéder à certains dossiers dont elles étaient pourtant responsables. Ainsi, Mireille Volpato, conseillère régionale sortante communiste, déléguée à l'insertion économique, et non réélue dans cette mandature, racontait au moment de la campagne : « J*e dirais même dans la vie de l'institution. Je suis déléguée à l'insertion par l'économie. C'est quand même une responsabilité. Le mal de chien en étant femme qu'on peut avoir à se faire respecter de l'administration. Le mal de chien. Obligée, en gros, d'adopter une attitude quasi caractérielle, je fous le bordel comme on dit, je crie, je fais un foin…Ah, ce n'est pas dit comme ça, certains mettent des gants : 'toi tu ne peux pas comprendre.' Nous les grands dossiers, on ne peut pas les comprendre, n'est ce pas, Annie ? En politique, les femmes sont dans un monde d'hommes. Il y a par exemple des petites remarques sur leur physique, c'est vrai qu'on n'est pas monochrome, nous, on n'est pas trois pièces comme les hommes… Mais généralement, on n'est pas associé dans les choses stratégiques, ils iront spontanément chercher l'homme du groupe….* » Sa collègue, [Annie G.], présente dans le bureau lors de l'entretien surenchérit alors en affirmant : « *Celui qui semble peser…en se trompant quelquefois, mais ce n'est pas grave* ». Entretien réalisé le 16 février 2004, dans le bureau du groupe communiste. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°37.

[60] Françoise Cartron, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Entretien réalisé le 12 décembre 2003, dans la mairie où elle exerce la fonction de première magistrate, Gironde.

de façon un peu verte. [Par qui ?]. *Par le Président, par des gens qui ricanaient dans la salle autour d'elle.* »[61]

De « *danseuses du Conseil* », à une distribution inégale de la parole en passant par des actes perlocutoires apparemment plus anodins mais qui n'en demeurent pas moins empreints d'inégalité, les hommes créent en fait une distanciation avec les femmes qui leur permet de retrouver la « *sélection d'antan* » affaiblie par la contrainte législative. Cette stratégie, menée par une majorité d'hommes (tous clivages politiques confondus), réduit les marges de manœuvre et donc le cadre des conseillères régionales. Si les conseillères régionales sortantes, expérimentées, avaient au moins partiellement anticipé cette phase, les conseillères régionales anciennement « *société civile* » avaient estimé la sphère politique vierge de tous rapports sexistes. Dans une assemblée régionale où le groupe « *femmes* » est désormais important, reste à connaître la réaction de ces nouvelles élues. Loin de souscrire au répertoire des antiféministes, tout au long du processus, on se rend compte que les « *indifférentes* » se sensibilisent aux problèmes de genre.

A.2 Les « *indifférentes* » sensibilisées

Lors de la campagne électorale, les candidates alors étiquetées « *société civile* » ont été mises en avant parce qu'elles symbolisaient le « *réenchantement de la politique* ». Leur extériorité au champ politique semblait promettre à ce dernier des ressources salvatrices. Mais c'était sans compter qu'une fois l'élection passée, les hommes (au premier rang desquels les antiféministes mais pas seulement) opéreraient une redéfinition du processus d'héroïsation, redéfinition de laquelle serait exclue les femmes.

Avant la mise en application de la parité, tout s'était passé comme si « *tous les rappels à l'ordre inscrits dans l'ordre des choses, toutes les injonctions silencieuses ou les sourdes menaces inhérentes à la marche normale du monde se spécifiaient, évidemment, selon les champs, et la différence entre les sexes se présente aux femmes, en chacun d'eux, sous des formes spécifiques, à travers par exemple la définition dominante de la pratique qui y a cours*

[61] Maria Garrouste, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Entretien réalisé 3 mai 2005, déjeuner au sein du restaurant du Conseil régional d'Aquitaine.

et que personne [tout du moins pas les candidates néophytes] *ne songe[ai]t à appréhender comme sexuée, donc à remettre en question. Le propre des dominants est [était] d'être en mesure de faire reconnaître leur manière d'être particulière comme universelle.* »[62] La définition de la connaissance politique était alors chargée d'implications masculines auxquelles les femmes ne voulaient pas souscrire. Lorsque les femmes étaient encore largement minoritaires, on était donc dans la situation d'une impuissance assumée, où les femmes niaient leur capacité à gérer les affaires de la cité comme les Autres (les hommes). A cette impuissance assumée aurait dû, sans l'entrée massive des femmes, se substituer une « *impuissance apprise* » (*learned helplessness*). Ce sentiment d'incompétence se traduit généralement par une répartition tacite des rôles où l'homme se consacre à des domaines « *forts* » au premier plan desquels on retrouve par exemple les finances, tandis que la femme poursuit sa « *vocation maternelle* » en s'attachant à des domaines traditionnellement définis comme « *féminins* » tel le social. Au regard de la répartition des rôles, on pouvait croire que les conseillères anciennement « *société civile* » se dirigeaient vers cette impuissance apprise.

Processus effectué en ce sens en Poitou-Charentes, cette substitution d'une impuissance assumée à une impuissance apprise (observée dans les mandatures antérieures à la mise en place de la parité), n'a que partiellement eu lieu au sein du conseil régional aquitain après mars 2004. En effet, les conseillers régionaux hommes, soucieux de préserver leurs prérogatives ont renforcé des pratiques déjà vécues comme sexistes par les conseillères. Cette accentuation a créé une onde de choc, à même de créer un autre point de vue sur les représentations de l'Autre. Si ce rite de passage n'est pas en soi contesté, la manière de le mettre en place et l'acharnement dont les conseillers régionaux ont fait preuve a conduit ces femmes, dans un premier temps, à se placer dans une posture de victimisation (Cf. infra).

Ainsi, si dans la phase électorale elles n'avaient pas conscience des inégalités, cette prise de conscience intervient dans cette première phase d'apprentissage où elles prennent toute la mesure des difficultés rencontrées dans les rapports sociaux de sexe. Elles expriment alors une certaine proximité de genre avec les autres femmes. Solange Ménival, candidate société civile, déjà rencontrée pendant la campagne électorale, explique ainsi pourquoi elle revient sur les rapports sociaux de sexe : « *La première fois, effectivement, vous m'avez surprise par*

[62] Pierre Bourdieu, *Ibid*, p.89.

vos questions. A l'époque, je n'avais en effet pas du tout été confronté au problème des différences hommes/femmes. Je ne pouvais pas répondre…je ne le voyais pas. Aujourd'hui, à l'installation, je vois des différences qui sont très, très importantes. Elles sont essentiellement liées à cet état de fait : les hommes ils étaient là avant, ils ont donc plus de mandats, plus de responsabilités. Mais aujourd'hui, avec la parité, les femmes arrivent et prennent leurs marques bon gré mal gré. »[63] Dans la mesure où les « indifférentes » prennent progressivement conscience des rapports de domination entretenus par un groupe d'hommes majoritaire, elles tendent à devenir des féministes. Pourtant, dans leur mise en récit, elles en réfutent encore très largement le terme.

Françoise Gaspard notait : « *Tant qu'elles seront en petit nombre, les femmes s'alignent, tant bien que mal, sur le modèle dominant et ne le menacent pas. Mais que se passera-t-il si, fortes d'un effet de masse, elles contestaient les règles et les rites du débat politique, par exemple ?* »[64] Le comportement des hommes qui comptaient préserver leurs prérogatives a finalement conduit à opérer un glissement, si ce n'est dans les schèmes de pensée, au moins dans les manières dont ces anciennes « indifférentes » présentent et se représentent le rapport à l'Autre.

Dans ces conditions, quelles positions furent adoptées par les « *fémalinistes* » ? Entrées en politique bien avant la mise en application de la parité, ces conseillères régionales ont dû opérer une normalisation de leur répertoire, fleurtant ainsi avec le mimétisme. Ayant réfuté jusqu'alors leur identité de femme considérée comme handicapante, elles avaient pourtant valorisé la « *touche féminine* » pour justifier l'entrée massive des femmes dans la sphère politique. Pourtant, si l'identité de femme devient une ressource, elles récusent encore pendant la campagne l'argumentation quand elle sert à les définir. Femmes dans un monde d'hommes, leur marginalité dans l'arène politique leur procurait en quelque sorte une tolérance à être là. Mais, après l'entrée massive des nouvelles conseillères régionales et le durcissement des positions des antiféministes, quelles positions adoptent-elles ?

[63] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.
[64] Gaspard Françoise, *Systèmes politiques et rareté des femmes élues. Spécificité française* ? In Le Bras- Chopard Armelle, Mossuz-Lavau Janine, dir., *Les femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Surenchérissent-elles, auquel cas elles poursuivent le processus de mimétisme ou au contraire opèrent-elles un rapprochement avec le groupe « *femmes* » ?

A.3 Des pionnières en conditionnelle

Dans la première phase de campagne, la mise en avant de leur expérience des pionnières a servi de rempart à toute particularité qui pourrait les distancier des hommes expérimentés. Et pour cause : issues d'une génération qui n'a pas bénéficié de la parité, leur acceptation dans la sphère politique par les hommes a été conditionnée par l'assimilation aux normes masculines. Dans la phase électorale, ces candidates, maîtrisant les règles du jeu, avaient pertinemment conscience que l'unique utilisation de la ressource de genre ne pourrait être validée dans la phase post-électorale. Toutefois, si elles se sont attachées durant la campagne à ne pas mettre en avant leur identité de femmes, dans la première phase de mandature, elles « *jouent* » sur cette double identité femmes/expérimentées. Désormais, pour elles aussi, leur identité de femmes devient une ressource pertinente dont elles avouent user. C'est ainsi qu'au cours d'un entretien, Marie-Hélène Des Egaulx., tête de liste départementale raconte par exemple « *avoir été citée dans le journal le Monde par Nicolas Sarkozy, comme étant l'une des cinq femmes* »[65] qui accéderaient à des responsabilités en cas de victoire présidentielle. Le fait d'être une femme devient donc une ressource contingente dont les femmes usent lorsqu'elles peuvent en tirer des bénéfices.

Cette ouverture liée au sexe ne signifie pas pour autant qu'elles tendent à adopter les valeurs et les normes véhiculées par les candidates « *société civile* » pendant la campagne. Loin de sacrifier aux normes qu'elles ont adoptées à leur entrée dans la sphère politique régionale, certaines d'entre elles ont au contraire tendance à créer une distanciation avec les anciennes candidates « *société civile* ». Autrement dit, si le fait d'être une femme n'est plus nécessairement un handicap, il n'est pas pour autant un trait d'union réunissant toutes les conseillères régionales. Le genre ressource contingente n'est donc pas synonyme de solidarité féminine. Au contraire, certaines « *fémalinistes* », élues avant la loi sur la parité, loin de changer de positions, optent pour une radicalisation de ces dernières.

[65] Entretien réalisé lors d'une permanence dans sa députation, le 18 mars 2006, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°87.

Si les « *fémalinistes* » s'expriment peu sur les relations qu'elles ont avec les autres conseillères régionales, leurs collègues féminines stigmatisent volontiers la distanciation émise à leurs égards. Ainsi, une nouvelle entrante explique : « *Les anciennes conseillères régionales semblent parfois nous regarder d'un mauvais œil. Comme si on ne 'méritait' pas de siéger. Comme si la parité démonétisait notre légitimité à être élue. Des élues de seconde zone en quelque sorte. Avec les anciennes, on est vraiment dans un jeu de pouvoir, très difficile à vivre.* »[66] Si cet extrait d'entretien montre bien la réticence des conseillères régionales « *fémalinistes* » à l'entrée massive de femmes issues de la génération parité, l'on ne peut en conclure pour autant que toutes les conseillères régionales sortantes sont hostiles à cette représentation plus importante des femmes. Au contraire, dans la deuxième partie de mandature, certaines de ces conseillères (non fémalinistes) vont jouer un rôle important dans la « *fronde* » portée par les féministes convaincues en réponse à la tentative d'imposition des règles du jeu masculines.

B Cristallisation des clivages autour de Ségolène Royal

Le renouvellement des conseiller-e-s régionaux/ales, le discours féministe porté par Ségolène Royal désormais élue à la tête de la Région et la faiblesse du poids politiques des élu-e-s sont autant de facteurs induisant en Poitou-Charentes des rapports sociaux de sexe qui ne sont pas à proprement parler conflictuels comme ils peuvent l'être en Aquitaine. Par ailleurs, en Aquitaine, la structuration s'est construite sur un leadership terrien, entouré de leaders départementaux hommes alors que c'est sur un leadership communicationnel qu'a été structurée la région Poitou-Charentes.

Ensuite, et comme en attestent les nombreux volets relatifs aux femmes dans les politiques publiques, la problématique de genre et les injustices sociales dont sont victimes les femmes ont été mises sur agenda par les conseiller-e-s régionaux/ales picto-charentais-e-s. En Aquitaine, à l'inverse, les femmes n'ont pas été prises en compte comme catégorie spécifique comme peuvent l'être les jeunes, les personnes âgées ou d'autres catégories sectorielles

[66] Entretien réalisé dans le bureau de son entreprise, le 18 février 2005, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°76.

comme les agriculteurs. On assiste à une « *non-visibilisation* » des femmes dans la politique régionale d'Aquitaine.

En Poitou-Charentes, la normalisation des répertoires est déjà entérinée. Pourtant, dans une Région qui a fait de la démocratie participative son emblème, c'est la légitimation des différentes formes de proximité qui est en jeu. Aussi, si les rapports sociaux de sexe ne sont pas conflictuels en Poitou-Charentes, il ne faut pas nier pour autant l'importance des identités sexuées dans la justification que chacun donne à voir de sa place. Si la variable sexe n'est pas la pierre angulaire de ces interactions, Ségolène Royal cristallise au contraire les clivages autour de sa personne. De manière officieuse, avant même la mise en place du Conseil régional, et de manière plus ouverte dans la première phase de mandature, le groupe majoritaire se scinde en deux parties : d'une part les « *Ségo-fans* » et d'autre part les « *Ségo-sceptiques* ».

Le diminutif de « *Ségo* » qui peut aux premiers abords faire penser à une vision sexuée et sexuante de l'analyse (où on n'évoque pas « *Alain* ») tend au contraire à montrer le clivage qui se joue autour de la personne de Ségolène Royal dans la mise en place du leadership picto-charentais. L'expression « *Ségo-fans* » signifie que l'adhésion des « *followers* » se situant dans cette catégorie est une adhésion proche de la communauté émotionnelle. Les « *Ségo-sceptiques* » s'inscrivent a contrario dans un clivage partisan qui dépasse le cadre régional. Selon le public auquel ils/elles se présentent, ils/elles alternent entre rôles de « *délateurs* » et de « *comparses* ». Si les motivations des partisans d'un même camp sont parfois différentes, ce clivage ressurgit au sein de l'institution. Ce fort clivage entre d'un côté les « *Ségo-fans* » et de l'autre les « *Ségo-sceptiques* » n'entrave cependant le leadership de Ségolène Royal, leadership de nature communicationnelle.

B.1 Les « *Ség-fans* », une adhésion proche de la communauté émotionnelle

Quand on observe le camp des conseiller-e-s régionaux/ales « *Ségo-fans* », on est frappé par l'hétérogénéité des motivations qui lient les acteurs. Pour mieux comprendre les desseins qui poussent les conseiller-e-s régionaux/ales à soutenir la Présidente de région, on pourrait, selon

la proposition de Ludwig Wiggestein « *le point de vue crée l'objet* »[67], imaginer affirmer la relation suivante aux conseiller-e-s régionaux/ales : « *Dis-moi d'où tu parles, je te dirai qui tu soutiens.* » A partir de cette proposition, trois sortes de motivations, seules ou conjuguées, sont à la base du soutien à la Présidente de Région : le soutien à la personne de Ségolène Royal, l'appui professionnel et la solidarité féministe.

Lorsqu'il y a adhésion à la personne, les conseiller-e-s régionaux/ales prêtent des qualités extraordinaires à Ségolène Royal. Deux facteurs expliquent principalement cette adhésion : d'une part, dans la majorité des cas, l'engagement partisan (et a fortiori l'appartenance à la même motion que Ségolène Royal) est un engagement ancien, dont la fidélité au parti et la loyauté envers les leaders constituent les principales règles. D'autre part, l'engagement partisan se traduit concrètement au niveau local, niveau où la dissonance entre soutien au parti et critiques à l'égard de la politique régionale équivaudrait à une auto exclusion. Dans ces conditions, c'est un soutien inconditionnel qui est donné à la Présidente de Poitou-Charentes (soutien qui se poursuit tout le long du mandat). Ces conseiller-e-s régionaux/ales « *Ségo-fans* » contribuent à former une « *équipe de représentation* ». Ils/elles cautionnent ainsi le registre d'ordre civique avancé par la Présidente de Région durant la campagne. L'innovation ainsi qu'un sens nouveau donné à la politique - censés répondre à la crise de la représentation - sont alors les principaux arguments avancés en sa faveur. Une conseillère régionale rapporte ainsi : « *Ségolène Royal est une femme qui croit en la politique, qui a des convictions fortes et qui a toute la capacité de photographier la société telle qu'elle est. Elle a une capacité d'écoute énorme qui fait qu'elle écoute avant d'agir. C'est le fil conducteur qui se concrétise dans toute la campagne que l'on mène actuellement. Elle a le souci de redire combien la politique a du sens, combien la responsabilité des politiques est grande, et que notre travail est bien un travail de terrain. Il ne s'agit pas de faire de l'esbroufe. Rester modestes et ambitieux. On est modeste par rapport à toutes les difficultés qui sont environnantes et ambitieux sur un projet global pour notre région.*»[68]

Si cette adhésion à la personne est la première forme de soutien, l'identité féminine de la candidate sert aussi de caution à cette manière de « *faire de la politique autrement* ». Dans la

[67] Ludwig Wittgenstein, *Tractatus logico-philosophicus*, [1922], Trad., Paris, Gallimard, 1993.
[68] Entretien réalisé le 27 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°58.

mise en récit de ces colistier-e-s partisan-e-s, le « *féminin* » devient une distinction synonyme de « *courage* » de la Présidente, comme en atteste le témoignage suivant : « *C'est ça aussi la politique, c'est le courage d'une femme qui à un moment donné est capable de dire : 'non, ce n'est pas de notre compétence', ou alors 'non parce que notre priorité est ailleurs'. Il en faut du courage en politique. A mon sens, le courage politique est plus souvent exprimé par les femmes que par les hommes. En tout cas, c'est le constat que je dresse en 20 ans de vie publique.* »[69] Enfin, répondant aux critiques émises à l'encontre de la présidente de Poitou-Charentes, les conseiller-e-s régionaux/ales n'hésitent pas à mettre en avant sa maternité. Les bénéfices affectifs et sociaux que procure cette dernière sont alors présentés comme rejaillissant « *naturellement* » sur la gestion régionale : « *Pour moi, elle ne fait absolument pas de la politique comme un homme. L'autre jour, lorsque je l'accompagnais dans sa voiture, elle a téléphoné à sa petite-fille de dix ans avec les mêmes préoccupations que n'importe quelle Maman. Moi, je fais exactement la même chose avec ma fille.* »[70]. On voit bien avec cet extrait que le soutien à la personne n'engendre pas une rhétorique limitée.

Le soutien féministe, axé sur la défense de valeurs égalitaires, est aussi un soutien de principe. Aussi, aucune critique publique directe n'est proférée à l'égard de Ségolène Royal. Au contraire, ces conseiller-e-s régionaux/ales ont tendance à condamner les expressions publiques allant dans ce sens. L'objectif de l'acteur est avant tout de maintenir une définition particulière de la situation, qu'il affirme être en quelque sorte la réalité. Les intérêts de l'équipe et de sa représentation priment sur les intérêts individuels. Une des vice-présidentes regrette ainsi : « *Des interrogations de certains élus sur le fonctionnement autoritaire de Ségolène Royal, ça fait désordre… C'est dommage. Comme le dit la Présidente, 'on se tire une balle dans le pied'. Cette attitude ne nous profite absolument pas. C'est ridicule. Quand on a des choses à se dire, il vaut mieux se les dire en face. En agissant de la sorte, on joue le jeu des journalistes avides de nous faire dire des petites phrases, pour vendre du papier… Mais quand on est dans la polémique, on n'est plus dans la politique.* »[71] Rétrospectivement, la solidarité annoncée est moins une solidarité idéologique qu'une solidarité de principe,

[69] Entretien réalisé le 10 octobre 2005, dans le bureau du groupe socialiste, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°82.
[70] Entretien réalisé le 10 octobre 2005, dans le bureau du groupe socialiste, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°82.
[71] Entretien réalisé le 10 octobre 2005, dans le bureau du groupe socialiste, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°82.

relative aux critiques qui lui sont adressées. La vice-présidente explique à ce propos : « *Moi, j'aurais tendance à la défendre lorsqu'elle est attaquée, parce qu'elle est une femme. A la Région, mais aussi durant la présidentielle de 2007, lorsqu'elle est attaquée par 'ses amis' politiques. Là, comme à la Région, j'aurais tendance à défendre la femme, bien sûr.* »[72]

Si le sens donné à la politique est défendu et si un soutien d'ordre féministe est clairement affiché, la défense de la politique régionale n'équivaut pas à un blanc-seing sur les manières de faire de la politique de la Présidente de Région. Pour maintenir la représentation de l'équipe en public, les « *fausses notes* » des acteurs leur sont signifiées en coulisses, dans la région postérieure. La vice-présidente qui affiche un soutien féministe inconditionnel tient au cours de l'entretien à préciser les limites de ce soutien : « *je suis clairvoyante aussi : je ne lui donne pas non plus le bon dieu sans confession. C'est une femme qui a des convictions profondes, qui est tenace, volontaire, énergique...* (Silence) *mais qui pourrait peut-être davantage écouter. Elle a du tempérament. S'il y a des choses qui ne vont pas, je lui fais une petite carte, je lui fais un petit mot où je lui dit : 'voilà.' Dans le cas de la directrice de cabinet, je lui ai dit que je n'étais pas d'accord, qu'elle n'avait pas démérité, qu'elle était loyale… Dans ce cas-là, elle a écouté d'autres personnes, pas forcément les gens de la Région…* »[73]

Mais malgré la critique apparente, c'est bien « *une complicité d'équipe* » avec la Présidente qui prime. En disant qu'ils/elles discutent sur la mise en scène d'une routine particulière, ces conseiller-e-s régionaux, en qualité de membres de l'équipe de représentation, se placent en position de complices vis-à-vis de la Présidente. Cette critique, dans la région antérieure des coulisses, participe au processus de coopération. Les « *cartes* » et « *petits mots* » sont des indications scéniques qui mettent en rapport la Présidente, engagée dans une représentation « *communicationnelle* », et les conseiller-e-s régionaux/ales qui lui viennent en aide depuis les coulisses[74]. La « *façade d'intérêt sincère pour le public* »[75] préservée, le leadership communicationnel est renforcée, et les « *followers* » « *Ségo-fans* » protégé-e-s. On est donc dans une réalité paradoxale où plus les Ségo-sceptiques critiquent ouvertement le

[72] Entretien réalisé le 10 octobre 2005, Entretien n°82, *Ibid.*
[73] Entretien réalisé le 10 octobre 2005, Entretien n°82, *Ibid.*
[74] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Les éditions de Minuit, 1973. p.169-170.
[75] Erving Goffman, *Op. Cit.* p. 171.

comportement autoritaire de Ségolène Royal et plus, alors qu'ils partagent dans le cadre interne cette même vision, les acteurs tenants de ce soutien « *émotionnel* » vont ouvertement prendre position en faveur de la Présidente. Toute critique renforce immédiatement la solidarité féministe. Enfin, en plus des soutiens à la personne de Ségolène Royal et/ou féministe, la Présidente de Région bénéficie aussi d'un souci d'ordre corporatiste.

Que ce soit la défense de la politique régionale dans le cadre du soutien partisan ou la défense du principe d'égalité dans le cadre du soutien féministe, les soutiens partisans et féministes sont toujours motivés par un attachement à des valeurs. Dépourvus – du moins en partie – d'une posture qui ferait prévaloir les intérêts particuliers, il convient d'appeler cette posture « *posture d'intérêt commun* ». Ceci ne signifie pas absence de calcul par rapport à des intérêts propres (comme on peut le supposer dans le cadre d'un soutien partisan), mais si ces intérêts existent, ils sont relégués au second plan, au moins sur la scène publique. A la différence de ces deux autres formes de soutien, l'appui professionnel n'est pas nécessairement motivé par la défense d'intérêts sociétaux. Au contraire, c'est la sauvegarde d'intérêts sectoriels qui prévaut.

Il s'agit moins d'un soutien que d'un accord marchand implicitement contracté entre les conseiller-e-s régionaux/ales, représentants de secteurs professionnels[76], et l'exécutif régional. Entrés en politique via les engagements sectoriels, ces conseiller-e-s régionaux/ales tiennent leur légitimité politique du rôle de représentation qu'ils opèrent entre la scène professionnelle (où ils sont professionnels politiques) et la scène politique (où ils suivent la politique des professionnels). Aussi, interrogés dans le cadre de la sphère politique, au jeu de la présentation de soi, ces élus répondent par leur identité professionnelle : « *Je suis François Patsouris. Je suis Président de la section régionale conchylicole de Marennes-Oléron et je suis aussi conseiller régional de Poitou-Charentes.* » Ce double jeu est permis grâce à une loyauté à double face. Si on comprend l'intérêt des professionnels (satisfaits par la politique régionale de leur secteur) à accepter cette double face, au sein du Conseil régional

[76] Si plusieurs conseiller-e-s régionaux/ales sont dans ce cas, la position de François Patsouris paraît être évocatrice de ce double jeu. Sa position lors des élections municipales de 2007 est à cet égard révélatrice. Président de la section régionale conchylicole de Marennes-Oléron, et vice-président au Conseil régional de Poitou-Charentes, il provoque la colère de la gauche de sa commune en choisissant de s'allier avec la liste divers droite aux élections municipales de 2007. Ce à quoi il rétorque en affirmant : « *Nous avons réuni des compétences, pas des étiquettes.* » Devenu adjoint au maire, il se consacre à la défense des professionnels de l'estuaire de la Seudre.

l'acceptation de cette double face est conditionné par un soutien inconditionnel au groupe, et *a fortiori* à la leader de ce dernier.

Les bassins de Marennes d'Oléron et de l'Ile de Ré sont les premiers bassins ostréicoles d'Europe pour l'affinage des huîtres (50 000 tonnes). L'ostréiculture représente donc une activité et une zone d'emploi importantes pour ce territoire. Représentant professionnel dans un monde politique, ce conseiller municipal de Charente-Maritime est donc contraint d'adopter une posture respectueuse des règles du cadre dans lequel il évolue. Ce soutien, qualifiable de « *soutien a minima* » dans la mesure où il résulte d'un comportement normatif n'en reste pas moins un soutien important.

Il offre une caution publique à la politique menée par la Présidente de Région et donne l'avantage à cette dernière de s'asseoir sur des soutiens différenciés ; il donne l'impression d'une entente de cadre[77]. Cette sectorisation des intérêts permet dans le même temps à Ségolène Royal de s'extirper des querelles partisanes qui reproduisent au niveau régional les clivages nationaux. Bien qu'ils s'en défendent, c'est aussi à ce jeu multi-niveau que se livrent les « *Ségo-sceptiques* ».

B.2 Les Ségo-sceptiques, l'incarnation des luttes partisanes

Même si les « *Ségo-sceptiques* » sont désireux de maintenir une certaine distance entre eux et Ségolène Royal et/ou les membres du groupe des « *Ségo-fans* », ils se situent (de par l'appartenance partisane et a fortiori par l'appartenance à l'exécutif) dans une « *relation de familiarité forcée, qui caractérise les équipiers engagés dans la réalisation d'un*

[77] Ces conseiller-e-s régionaux/ales, présenté-e-s simultanément par les « *Ségo-sceptiques rebelles* » comme des « *victimes* » et des « *traîtres* », sont alors subdivisés par ces derniers en deux sous-catégories. A leurs propos, une conseillère régionale recense ainsi : « *Il y a ceux qui sont bien dans le moule et qui peut-être n'ont rien à demander parce que tout est fait et ils sont d'accord avec ce qui est fait. Il y a ceux qui sont dans le moule et qui ont peut-être des choses à demander mais comme ils sont dans le moule, eux ils ont sûrement pas besoin de s'exprimer de la même façon…* » On retrouve ici les trois catégories de soutien évoquées plus haut : les « *bien dans le moule* » au premier rang desquels on peut considérer les acteurs qui démontrent une solidarité partisane. Les féministes, pas toujours d'accord avec les décisions prises, mais respectueux des règles participent à la deuxième catégorie. Enfin, dans cette catégorie « *bien dans le moule* » et « *quelque chose à demander* » entrent aussi les conseiller-e-s régionaux/ales défenseurs d'intérêts professionnels, mus par leur stratégie de double posture.
Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°97.

spectacle »[78]. De ce point de vue-là, l'appartenance à l'équipe « *dirigeante* » de la Région, équipe chargée de mettre en œuvre un programme élaboré en commun, contraint les acteurs au maintien de liens institutionnels « *solidaires* ». La loyauté des membres de l'équipe devient un préalable à la crédibilité de sa représentation. Toutefois, certains membres de l'équipe peuvent décider de casser ce « *consensus temporaire* » pour se démarquer du reste de l'équipe, multiplier les faces et ainsi exiger une requalification de leurs rôles. Tues publiquement durant le temps de campagne, ces tensions au sein du groupe socialiste picto-charentais ressurgissent durant la phase de routinisation, dans les moments privilégiés que représentent l'entretien.

A la différence des Ségo-fans, les Ségo-sceptiques sont moins facilement discernables dans le sens où ils se situent bien souvent dans une posture tangente qui prône réserve et attentisme par rapport aux manières de faire de la Présidente, même s'ils adoptent en dernier lieu une attitude d'expectative. Finalement, la double posture de ces conseiller-e-s régionaux/ales rend la reconstruction du cadre difficile : jusqu'à quand peuvent-ils être considérés comme un soutien à la Présidente ? A partir de quand et de quelle posture peut-on considérer un conseiller régional comme un « *Ségo-sceptique* » ? Ces derniers sont-ils nécessairement figés dans des postures de rôles indépassables ou bien, à l'instar des soutiens régionaux, existe-t-il un double jeu ? Dans cette période de routinisation (début 2005 jusqu'au début 2006)[79], deux sortes de griefs sont formulées à l'encontre de la Présidente. Il s'agit d'une part de différends quasi « *personnels* » envers Ségolène Royal (différends notamment relatifs à la période électorale) et d'autre part d'un clivage autour de l'autorité de la Présidente, autorité qui figure habituellement comme un attribut masculin[80]. Enfin, bien qu'il ne soit pas directement évoqué dans les mises en récit, le contexte national avec les élections présidentielles de 2007 en ligne doit être pris en compte pour expliquer les luttes internes. Bien que les critiques émises en interne soient identiques, les postures adoptées sur la scène publique divergent. Si les uns réservent leurs doléances à des espaces/temps cadrés, étant ainsi des « *Ségo-sceptiques en*

[78] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Tome I, Paris, Les Editions de Minuit, p. 85.
[79] La phase de routinisation intervient après la phase de structuration des rôles comprise comme une phase d'apprentissage des manières de faire, d'être et de dire, débutant au moment de l'élection et se poursuivant toute une année marquée par l'observation du fonctionnement de l'institution (début 2004 – début 2005).
[80] Les clivages liés notamment aux enjeux internes du parti socialiste, avec des prises de positions médiatisées de conseiller-e-s régionaux/ales socialistes hostiles à Ségolène Royal sont davantage marqués dans la phase d'installation, c'est-à-dire à partir de l'année 2006.

interne », les autres, réitérant leurs critiques à l'extérieur des coulisses, doivent être considérés comme des « *Ségo-sceptiques rebelles* ».

B.2.1 Les Ségo-sceptiques réservés, critiques en interne :

L'un des critères de différenciation entre les « *Ségo-sceptiques réservés* » et les « *Ségo-sceptiques rebelles* » réside dans le caractère *public* des remises en cause adressées à la Présidente de Région. Les critiques publiques sont soumises à la violation de certaines règles dont la conséquence ultime est l'exclusion du groupe. L'une des principales règles réside sans doute dans la prépondérance de l'équipe sur toute autre forme de contestation qui pourrait présenter le groupe comme une structure éclatée, simple agrégat d'opinions divergentes. On considère généralement « *qu'un désaccord public entre les membres de l'équipe leur ôte la possibilité d'une action concertée et contredit en outre la définition que l'équipe donne d'elle-même* »[81]. Dans la sphère publique, les critiques d'un membre de l'équipe à l'égard d'un autre membre (ou de son équipe) sont donc soumises à une autocensure garante de la cohésion du groupe. Mais cette cohésion du groupe n'est pas nécessairement fondée dans la réalité. En proie à des difficultés en interne, dans certains cas il s'agit seulement d'une face que le groupe donne à voir aux Autres. Pour protéger cette impression de réalité, les membres de l'équipe se sentent « *obligés de différer leurs prises de positions publiques jusqu'à ce que la position de l'équipe ait été arrêtée* »[82]. Chacun des membres du groupe choisit alors d'adopter cette double posture identique à l'entité à laquelle il appartient : une face solidaire sur scène et une face critique dans la région « *antérieure* ». La cohésion du groupe préservée, les acteurs peuvent donc continuer à évoluer dans le cadre sans qu'il ne soit question d'une remise en cause de ce dernier. L'acceptation de l'Autre dans le cadre se fait alors au prisme de cette règle d'autocensure : cette « *complicité d'équipe* » entraîne automatiquement une posture de conciliation de la part des deux parties.

En Poitou-Charentes, où les critiques à l'égard des manières de faire de la Présidente cristallisent les positions, cette posture a été adoptée par la majorité des conseiller-e-s régionaux/ales du groupe socialiste. La divulgation de l'existence de critiques internes vient

[81] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Tome I, Paris, Les Editions de Minuit, p. 87.
[82] Erving Goffman, *Op. Cit.* p. 87.

alors seulement des Ségo-sceptiques rebelles, en guise de caution à leurs propres postures. Une conseillère régionale, dans une posture d'opposition frontale avec Ségolène Royal, raconte ainsi : « *Il y a une solidarité de quelques uns dans l'approche de ce que ce l'on pourrait appeler les dysfonctionnements du Conseil régional. La solidarité existe, mais elle ne s'affirme pas.* [Comment elle peut vivre si elle ne s'affirme pas ?] *Elle ne vit pas. (Rires.) Elle ne s'affirme pas. Elle existe mais seulement entre nous. On parle, on est d'accord entre nous… mais quand il faudrait qu'elle s'exprime, elle ne s'affirme pas. Quand il faudrait qu'il y ait une prise de parole collective, pour dire : 'il n'en n'est pas question, on n'est pas d'accord', la solidarité ne fonctionne plus. C'est un tout seul qui le dit…ou qui ne le dit pas…* »[83] Précisons cependant que la capacité d'expression des conseiller-e-s régionaux/ales vis-à-vis de la Présidente est relative à la position occupée au sein de l'Institution (voire en dehors de cette dernière). La conseillère précédemment citée est ainsi vice-présidente au Conseil régional, et compagne, à l'époque, d'un député de son département. Cette divulgation a alors une triple fonction : d'une part elle accentue le caractère d'opposition vis-à-vis de la Présidente de Région, d'autre part elle contraint parfois les Ségo-sceptiques réservés à se prononcer publiquement et enfin, elle donne a priori une légitimité supplémentaire aux acteurs qui osent « *dénoncer* ».

B.2.2 Les Ségo-sceptiques rebelles motivés par des intérêts partisans

Les critiques à l'égard de la Présidente de Région ne sont pas, ou en de rares occasions exprimées dans la sphère publique par les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes. Seuls les Ségo-sceptiques rebelles, dans une posture de dénonciation, verbalisent leurs critiques. Ils sont ainsi considérés par les Ségo-fans comme des « *délateurs* », des « *lâcheurs* », c'est-à-dire comme des individus qui font semblant « *devant les acteurs d'être membres de l'équipe, qui sont autorisés à se rendre dans les coulisses et à se procurer de l'information destructive, et qui alors, ouvertement ou secrètement, trahissent* »[84] la représentation au bénéfice du public. Le public est toutefois dans cette situation circonscrit à l'espace/temps de l'entretien. En situation d'entretien, face au/ à la chercheur-e-, le conseiller-e- régional-e- met en évidence le

[83] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°97.
[84] Erving Goffman, *Op. Cit.* p.141-152.

fait d'exprimer, a priori, des « *choses étrangères à son rôle* ». L'atteinte à la personne de la Présidente, les critiques portant sur les manières de faire de cette dernière ou celles relatives à l'organisation de l'équipe sont contraires au rôle attendu. Ce désaccord explicité et *confié* en entretien a pourtant pour objectif de créer une « *complicité* » non plus avec le reste de l'équipe, mais avec le/la chercheur-e-. En avouant ce double jeu, ils/elles reconnaissent que « *l'apparence de sincérité* » qu'ils/elles présentent officiellement sur scène n'est rien de plus qu'une apparence. A propos de l'organisation régionale à laquelle elle participe pourtant quotidiennement, la vice-présidente explique ainsi : « *Mon propos risque d'être très long sur les dysfonctionnements. Pour résumer, je dirais qu'il y a un manque de délégation et une organisation qui met en avant ce qu'elle souhaite, sans nécessairement s'occuper de ce que les élus en pensent.* »[85]

Les Ségo-sceptiques réservés et les Ségo-sceptiques rebelles partagent en commun des réserves voire des griefs relatifs aux manières de gérer l'institution de la Présidente. Pourtant, la vulgarisation des récriminations de la part des seconds en entretien, contrastant avec le silence des « *Autres* », crée une distanciation entre les deux groupes. A l'instar du leadership de Ségolène Royal qui joue sur la multiplicité des niveaux, ces conseiller-e-s régionaux/ales multiplient les publics auxquels ils/elles s'adressent. Grâce à ce double jeu, ils cherchent une solidarité de coulisse en entretien, solidarité les autorisant à exprimer des émotions inacceptables si elles étaient exprimées en public. C'est cette distanciation même d'avec ces « *suiveurs* » Ségo-sceptiques qui sert le registre de proximité civique des « *Ségo-sceptiques rebelles* ». Considérés par les membres de leur équipe comme des « *lâcheurs* », ils donnent à voir au contraire une présentation d'eux-mêmes qui les place dans un rôle de « *complices* » au regard du public. Reprenant à leur compte le registre de proximité civique, ils disent utiliser cette duplicité (membre de l'équipe mais « *dénonciateurs*» en même temps dans la région antérieure) au bénéfice du public et non de leur propre équipe. Dans le souci d'illustrer ces mouvements de « *contrôle* »[86] de l'équipe, une conseillère régionale raconte ainsi : « *Je suis moi. C'est-à-dire quand je ne suis pas d'accord, je dis que je ne suis pas d'accord. Je râle. Je manifeste. Alors évidemment, ce n'est pas tous les jours, sinon je serai extrêmement*

[85] Entretien réalisé 21 octobre 2005, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes. Entretien n°84.

[86] « *Contrôle* » au sens où Erving Goffman l'entend : « *Dans les activités courantes, on appelle parfois 'contrôleurs' les agents qui ne donnent pas d'avertissement, et on ne les aime guère, ce qui se comprend.* » Erving Goffman, *Op. Cit.* p. 143.

fatiguée… J'élève la voix quand le désaccord le mérite, c'est-à-dire quand il atteint des sommets… J'exprime alors mon désaccord en réunion de majorité, par mail ou bien directement à la présidente (ça m'est arrivé.). » Malgré la présentation qui en est faite, on se rend bien compte du caractère limité de la dénonciation, restreinte finalement à l'arrière scène et aux coulisses. C'est justement cette position qui lui permet la critique : car un équipier est avant tout quelqu'un dont la « *coopération dramaturgique est indispensable pour entretenir une définition donnée de la situation ; même si, ayant réussi à se mettre hors de portée des sanctions spontanées, il décide de vendre la mèche ou d'imprimer un tour particulier au spectacle, il appartient néanmoins à l'équipe. En réalité, c'est dans la mesure où il en fait partie qu'il peut provoquer ce genre d'incidents.* »[87]

Cette dénonciation doit alors également être comprise comme un écho aux tensions partisanes nationales. Depuis la mise en place de forums participatifs pendant la campagne jusqu'à la mise en place d'instruments de démocratie participative dans la Région, Ségolène Royal, au nom de l'importance de renouvellement est (présentée ou réellement) hostile sinon en délicatesse avec l'appareil partisan. Dès l'automne 2005, les sondages et les médias alimentent au niveau national sa candidature. Les luttes internes engagées au niveau national rejaillissent alors au niveau régional. Les conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s de courant différents (et/ou soutenant d'autres candidats) se font l'écho au niveau local des critiques partisanes nationales. Le manque de démocratie en interne, « *l'autoritarisme* » de la Présidente de Région, sont dès lors aussi, à comprendre comme une stratégie politique dépassant le cadre de l'institution régionale. En même temps, ces luttes partisanes qui se réfractent à l'intérieur du Conseil régional influent aussi sur les formes du leadership de Ségolène Royal. Dans une campagne très passionnée, les critiques au niveau national deviennent de potentielles ressources à mettre au service du renforcement de leadership. Ségolène Royal joue sur ses ressources individuelles pour « *imposer* », quand Alain Rousset est obligé de jouer sur les ressources collectives pour « *composer* ».

[87] Goffman Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, tome 1, Paris, Les Editions de Minuit, 1973. p. 84.

B.2.3 Une critique de la « solidarité féminine »

Au contraire de l'Aquitaine, les clivages ne sont pas cristallisés autour des rapports sociaux de sexe. Tout au plus, l'identité de la Présidente offre aux Ségo-sceptiques femmes une opportunité de réajuster, voire de légitimer leurs positions. A mi-chemin entre les féministes et les fémalinistes d'Aquitaine, ces conseiller-e-s régionaux/ales dressent un portrait amer des membres de l'équipe qui accordent un soutien inconditionnel à Ségolène Royal, a fortiori quand ce sont des femmes. La critique des modalités de sélection retourne les légitimités attribuant à Ségolène une légitimité d'ordre domestique et s'auto-attribuant une légitimité d'ordre civique : « *Il y a des conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s, il y a aussi des nouveaux parmi lesquels ont retrouve des hommes et des femmes... A la réflexion, il y a peut-être plus de femmes que d'hommes. Peut-être parce que les femmes ont été triées sur le volet pour les listes, peut-être parce qu'elles ne savent pas – elles ont été recrutées pour ça. – ou parce qu'elles ne doivent pas. Enfin, pour être gentille, je rajouterai qu'il y a une solidarité féminine qui joue, c'est le troisième critère. Ce qui est certain c'est que ce soutien me choque davantage quand il s'agit de femmes. Il tient sûrement à leur personnalité et à la manière dont elles y sont arrivées.* » Comme le montre l'extrait suivant, cette posture critique renvoie à une dissonance faite entre les manières qui devraient prétendument être celles des conseillères régionales femmes et les manières de faire observées. Dans le premier cas, on perçoit la correspondance existant avec les schèmes cognitifs des fémalinistes, mais cette représentation d'une gent féminine plus honnête, plus prompte à exprimer et à défendre ses valeurs tend à être rattrapée par une réalité vécue comme désabusée.

Dans leurs propos, ces conseiller-e-s régionaux/ales se réclament du féminisme. A la différence des féministes d'Aquitaine, ce féminisme ne se construit par rapport à des difficultés rencontrées au sein de l'arène régionale. Comme l'atteste le témoignage suivant, il ne s'agit donc pas d'un féminisme qui serait construit à partir de rapports sociaux de sexe picto-charentais conflictuels : « *Non, je ne crois pas. Je pense que les conseillers régionaux hommes en Poitou-Charentes, majoritaires – les autres aussi, mais je parle plutôt de ma majorité – laissent la place aux femmes issues de la majorité, sans qu'elles aient besoin de forcer le trait dès lors qu'elles ont quelque chose à dire qui mérite d'être entendu…et sans*

qu'elles aient besoin de forcer le trait. Sincèrement, je ne pense pas qu'il y ait des rapports sexistes dans la majorité entre les hommes et les femmes. Je ne pense pas non plus que l'ancien président de région était sexiste. Évidement, aujourd'hui, avec Ségolène Royal à la tête de la Région, c'est différent. Mais déjà sous l'ancienne mandature, il ne mettait pas en valeurs des hommes parce que c'était des hommes et il n'écartait pas les femmes parce que c'était des femmes. »[88] Corroborant la thèse d'un processus de cristallisation des clivages autour de la Présidente, ces Ségo-sceptiques pointent au contraire, à l'instar de cette conseillère, une misogynie féminine : « *Ceci dit, je peux vous assurer qu'entre femmes, les femmes ne se font pas de cadeaux. Je ne sais pas si on peut qualifier ce rapport de sexiste, mais il est certain que j'ai beaucoup plus souffert des femmes que des hommes. Dès le départ, j'étais une femme, écartée de la liste par une autre femme…* » Ces sceptiques rebelles qui se réclament du féminisme sont dans la position paradoxale d'avoir à s'imposer face à une femme. D'où leur position ambiguë où l'adhésion aux valeurs féministes ne signifie pas une solidarité féminine.

En Aquitaine, les rapports sociaux de sexe conflictuels recoupent en grande partie le clivage leaders départementaux/candidat-e-s faiblement doté-e-s en ressources. Alain Rousset gère ce clivage en s'appuyant d'une part sur les « *fidèles* » et d'autre part sur des acteurs régionaux et/ou des acteurs situé-e-s à un niveau infra-régional, dépourvu-e-s ou faiblement pourvu-e-s de ressources personnelles. En Poitou-Charentes où le clivage est essentiellement de nature partisane, Ségolène Royal joue d'une part sur un registre civique qui consiste à dire aux citoyens « *je suis à votre image* » et d'autre part sur l'ambigüité de la loyauté de l'*« équipe en représentation* ». A travers cette gestion - différenciée en Aquitaine et Poitou-Charentes - des clivages, on assiste dans les deux Régions à une affirmation du leader.

[88] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°97.

Section III Les fonctions d'intermédiations différenciées

Le rôle des conseiller-e-s régionaux/ales n'est pas uniquement un rôle qui répond aux attentes de l'assemblée régionale. La représentation des l'élu-e-s régionaux/ales à l'extérieur est une composante essentielle dans la vie politique de ces dernier-e-s. D'ailleurs, les rôles endossés par les conseiller-e-s régionaux/ales dans l'exercice du mandat régional restent largement déterminés par les conditions de leurs interventions sur les territoires infrarégionaux. Comme le démontre Olivier Nay, les territoires politiques (c'est-à-dire les territoires sur lesquels les élu-e-s exercent leurs activités de représentant-e-s) sont au cœur du dispositif des pratiques régionales. Dans la mesure où les départements sont considérés comme l'échelon pertinent dans la structuration politique de la région Aquitaine, la région agit en « *partenariat* » avec ces derniers. Au contraire, en Poitou-Charentes, ne disposant pas du même réseau politique que l'ancienne majorité, dans une région dirigée par une coalition de partis de droite depuis 1986, et où sur les quatre départements un seul (la Charente) appartient à la majorité régionale actuelle, la Présidente a cherché à contourner ceux qu'elle nomme les « *notables* »[89]. Cette volonté régionale d'accompagner les pays et agglomérations dans leur développement local et d'établir avec eux un partenariat sur lequel se fonde le développement régional est ainsi résumée par Alain Claeys, député socialiste de la Vienne : « *Raffarin était un metteur en scène de l'action des départements, Ségolène veut cultiver l'autonomie des régions, y jouer les corps intermédiaires, elle joue le grand public.* »[90]

Un coup de projecteur sur des pratiques labellisées «*démocratie participative* » dans les deux institutions étudiées permet alors de comprendre les formes de rôles autorisées en dehors du cadre régional. De manière identique aux rôles investis à l'extérieur, la démocratie participative est un élément structuré selon le cadre régional dans lequel elle s'exprime.

[89] Extrait d'un article intitulé « Poitou-Charentes : le bilan Royal », de Elsa Freyssenet. *Les Echos* n°19598 du 3 février 2006.

[90] Extrait d'un article intitulé « Poitou-Charentes : le bilan Royal », de Elsa Freyssenet. *Les Echos* n°19598 du 3 février 2006.

Corrélativement, elle en devient un élément structurant. La démocratie participative est « *adaptée au territoire sur lequel elle se pense* »[91].

Les rôles tournés vers l'extérieur sont relatifs à la configuration locale dans laquelle ils s'expriment. On assiste alors à une institutionnalisation des rôles extérieurs : les rôles de courtiers en Aquitaine font face à des rôles de référents en Poitou-Charentes. Bien que tournés vers le public, ces rôles sont essentiels à la compréhension de l'installation (ou pas) de ces conseiller-e-s régionaux/ales.

A Courtiers et référents au niveau infrarégional

« *Les acteurs intervenant dans le système de négociation régional sont tenus de faire l'apprentissage de tout un ensemble de normes, de savoirs, d'usages, de techniques, de façons de faire nouvelles qui leur permettent à la fois de se situer et d'intervenir dans les jeux institutionnels.* »[92] Depuis le transfert de compétences et avec l'émergence de systèmes de coopération fortement concurrentiels entre différents échelons publics, les conseiller-e-s régionaux/ales jouent un rôle essentiel dans la mise en place des politiques publiques, souvent à financements croisés. Reste à déterminer ce rôle pour comprendre d'une part la marge de jeu dont dispose l'exécutif régional dans le cadre de ses interactions avec les acteurs venus d'autres institutions et d'autre part la marge de manœuvre dont dispose l'acteur dans ce jeu régional.

A.1.1 Territorialisation du rôle avec les départements

Bien avant la mise en application de la parité, Olivier Nay avait déjà observé la difficulté des équipes dirigeantes du Conseil régional à intervenir directement dans les départements et la nécessité pour eux de s'attacher les services de leaders départementaux. Il notait à ce propos :

[91] Gourgues Guillaume, *Ce que les Régions font de la démocratie participative. Éléments sur les moteurs territoriaux de l'impératif délibératif*, École thématique internationale co-organisée par PACTE Grenoble, le LATTS Paris et l'EPEL Lausanne, 20 et 21 décembre 2007.

[92] Nay Olivier, *L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux*, Politix, 38, p. 18-46. 1997.

« C*'est ainsi que les élus territoriaux en position de leadership local se voient généralement confiés un siège de vice-président et un certain contrôle des programmes régionaux engagés par le Conseil régional dans leur département, ce qui leur donne un ascendant incontestable sur le fonctionnement de l'assemblée régionale.* »[93] Compte tenu des positions locales respectives et des différents degrés de responsabilités exercées au sein du Conseil régional, les conseiller-e-s régionaux/ales ne peuvent pas tous prétendre à la même stratégie. On voit bien ici qu'un rôle type de conseiller-e- régional-e- se dessine.

L'une des exigences fondamentales associées à cet exercice du mandat consiste à assurer une médiation pratique par laquelle l'élu-e- s'efforce d'obtenir des ressources financières du Conseil régional susceptibles de profiter à ses interlocuteurs territoriaux. L'acteur régional devient alors un courtier qui s'attache à obtenir des financements publics régionaux destinés à la réalisation d'opérations dans le département, le canton ou encore la commune dans laquelle l'acteur régional détient un mandat. Aussi, toutes les commissions stratégiques sont prises par les conseiller-e-s régionaux/ales expérimenté-e-s, déjà doté-e-s d'un capital politique fort, et donc majoritairement conseillers régionaux hommes. On remarque que dans la commission n° 1 « *commission Finances - Budget - Planification - Evaluation des politiques publiques - Affaires générales* », une seule conseillère régionale – dépourvue de capital politique personnel fort, mais soutenue par un leader départemental – siège parmi les onze conseiller-e-s régionaux/ales.

Quel que soit l'échelon considéré, Olivier Nay note que les médiations exercées par les conseiller-e-s régionaux/ales sont tout d'abord réalisées au profit d'instances politiques locales pour la conduite de produits à financements croisés. Le courtage exercé par les élu-e-s politiques « *constitue incontestablement une voie privilégiée par les responsables locaux pour faire suivre leur dossier tout au long de son cheminement administratif et politique au Conseil régional, et éviter notamment qu'il soit refusé ou 'mis en veille' par les services administratifs chargés de son instruction* »[94]. Mais, les conseiller-e-s régionaux/ales interviennent également au profit d'interlocuteurs qu'Olivier Nay nomme « *interlocuteurs privés* ». Associations ou entreprises, ces interlocuteurs, avec qui ils entretiennent des

[93] Olivier Nay, *Ibid.*
[94] Olivier Nay, *L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux*, Politix, 38, p. 18-46. 1997, p.26.

échanges quotidiens, voient dans ces représentants régionaux des entremetteurs, susceptibles de renforcer les chances d'octroi d'un financement régional. En Aquitaine, ce rôle d'intermédiaire financier, créé par la structuration politique de la région et alimentée par elle, est devenu un rôle tellement institutionnalisé que la majorité des conseiller-e-s régionaux/ales revendique auprès de ces interlocuteurs locaux leur vocation à défendre des intérêts territorialisés. A propos de ses relations avec la vice-présidente chargée de l'agriculture, un conseiller régional lot-et-garonnais (qui siège par ailleurs dans la commission Agriculture – Agroalimentaire – Fôret – Mer - Montagne) révèle ainsi l'inclination particulière qu'il met à défendre les dossiers de son territoire d'élection : « *Le lundi matin, on échange sur certains dossiers et puis voilà… Moi je lui fais des piqûres de rappel sur certains dossiers Lot-et–Garonne.* »[95]

Au regard de la structuration politique de la région Aquitaine et a fortiori des échelons territoriaux[96] sur lesquels elle se base pour mettre en place sa politique, « *c'est moins dans l'espace régional que dans le cadre du département, du canton et de la commune, que se structurent des systèmes d'action consolidés au sein desquels les élus régionaux (du moins la grande majorité d'entre eux) ont la possibilité d'exercer durablement leur activité politique, autrement dit de se professionnaliser puis de construire une carrière de représentant* »[97]. Ce renforcement des positions régionales via les positions détenues à l'extérieur de l'arène régionale mérite cependant d'être contrebalancé. En effet, les relations extérieures liées avec les communes, les départements ou mêmes les cantons donnent un poids, une face supplémentaire au conseiller à l'intérieur du cadre régional. En ce sens, le conseiller régional qui entretient une relation privilégiée avec une autre entité territoriale (notamment parce qu'il

[95] Entretien réalisé le 21 mars 2006, dans son bureau de conseiller délégué, qu'il partage avec la nouvelle vice-présidente (absente ce jour-là), Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°88.

[96] Si ces trois échelons constituent en Aquitaine les trois champs territoriaux privilégiés dans la mise en place d'un partenariat avec la région, on notera que les pays (de la loi Voynet) restent en marge du dispositif d'action régionale. Si la relation avec les autres institutions (par le cumul de mandats notamment) se veut être une relation partenariale, la relation avec les pays est présentée comme une relation sporadique et asymétrique. Le site web de la Région précise à ce propos : « *Dans un souci de pérenniser l'animation des territoires tout en facilitant la constitution progressive d'un autofinancement local, la Région va maintenir pour les territoires faisant un effort financier suffisant une dotation pendant trois ans, afin d'inciter l'ensemble des territoires à réaliser des schémas de stratégie du pays sur les thèmes majeurs de la charte.* » Partie V. Les agents de développement, acteurs locaux de l'émergence territoriale. Les thèmes majeurs de la charte sont les suivant 1/Economie-Emploi-Formation ; 2/Habitat-Logement ; 3/ Services à la population.

[97] Nay Olivier, *L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux*, Politix, 38, p. 18-46. 1997.

siège aussi au sein de cette autre entité territoriale) devient un acteur incontournable dans la relation entre cette entité et Conseil régional.

Avant la mise en application de la parité, du fait même de leur caractère incontournable ces acteurs départementaux siègent fréquemment au sein de l'exécutif régional. Mais, après mars 2004, afin d'asseoir l'autorité régionale et de contrecarrer les leaderships départementaux, le Président aquitain a procédé à quelques modifications dans l'attribution des responsabilités régionales. Ces modifications visaient en premier lieu ces conseillers régionaux hommes, auparavant habitués aux rôles principaux. Désormais, privés de responsabilités régionales, ces conseillers régionaux voient leur influence réduite au point où ce sont leurs responsabilités extérieures qui donnent un poids, une influence à leur mandat régional. Inversement, avec une telle institutionnalisation des relations extérieures, ces conseiller-e-s régionaux/ales et a fortiori les conseillères régionales dépourvu-e-s de ressources externes et qui n'ont pas de responsabilité à l'intérieur du Conseil régional, ne peuvent renforcer leurs positions au sein du conseil régional. On assiste alors à la neutralisation des ressources en présence, neutralisation qui empêche partiellement la structuration des rôles de tou-te-s les conseiller-e-s régionaux/ales.

Enfin, la focalisation de cette analyse sur un seul territoire, l'Aquitaine – territoire dont le maillage était déjà fortement structuré par de forts leaderships départementaux – conduit à reconsidérer cette assertion en prenant cette fois en compte la spécificité de la région étudiée. Lors des élections de mars 2004, le recrutement politique au sein du parti socialiste aquitain ayant été de nouveau effectué au niveau départemental, il devenait par la suite plus difficile de restructurer les formes de la politique régionale, en choisissant un niveau différent pour sa mise en place que le niveau départemental, cantonal ou communal. Pourtant, d'autres stratégies régionales sont possibles, à l'instar de celles mises en place Poitou-Charentes.

A.1.2 Elu-e-s référent-e-s au niveau des Pays en Poitou-Charentes

Si la politique contractuelle, préconisant un partenariat Région/Pays, a été mise en place dès 1995, l'élection de Ségolène Royal – Présidente socialiste dans un territoire majoritairement détenu par des acteurs politiques issus des rangs UMP/UDF – renforce cette volonté politique.

Comme l'explique cette conseillère régionale sortante, vice-présidente, et élue régionale référente au sein d'une agglomération : « *Il y a des départements avec lesquels on travaille mieux que d'autres, c'est normal. Par exemple nos relations sont plus faciles avec la Charente, qui est dirigée par un élu socialiste qu'avec des départements comme la Charente-Maritime où c'est effectivement un peu plus tendu. De manière pragmatique, on a du mal à faire avancer certains dossiers par rapport à ce manque de partenariat. Même si le partenariat existe, il n'y a pas forcément une volonté systématique, il faut toujours aller chercher les énergies.* »[98] Afin de contrecarrer les leaderships départementaux politiquement opposés, l'exécutif picto-charentais a donc mis en place une nouvelle territorialisation de la Région.

Dans les deux premières années de Présidence de Ségolène Royal, la région Poitou-Charentes ne s'institutionnalise pas à partir de partenariats avec les départements ni même en élaborant des politiques publiques sectoriellement ciblées à la charge d'un seul acteur régional. La Région Poitou-Charentes a au contraire voulu réorganiser son maillage sur un partenariat avec les 26 pays et sept agglomérations qui composent cette dernière. Concrètement, l'institution régionale a mis en place une politique contractuelle en faveur de ces territoires en leur apportant notamment une aide financière à travers des contrats triennaux, des contrats de territoire pour les pays et des contrats de territoire urbain pour les agglomérations ou les villes. Une vice-présidente picto-charentaise explique ainsi : « *Mettre en pratique toutes les politiques définies au niveau du Conseil régional et puis être sur le terrain parce que la problématique régionale est très intéressante si elle a une définition et une application territoriale locale. Or, en Poitou-Charentes, chaque conseiller régional est un élu référent d'un territoire, territoire qui se définit comme pays et avec lequel la région signe des contrats. Ces contrats signés sur sept ans sont essentiels dans le sens où ils sont basés sur la même période que les fonds structurels européens. Le conseiller régional référent a donc un rôle essentiel dans les territoires.* »[99]

[98] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau de vice-présidente, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°98.
[99] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°97.

Dans cette nouvelle configuration, les conseiller-e-s régionaux/ales ne sont plus seulement des courtiers au service d'intérêts locaux ou sectorialisés, ils ont à charge de créer du lien sur le territoire régional. Pour se faire, chacun-e- des conseiller-e-s régionaux/ales a été nommé-e- « *élu-e- référent-e-* » d'une partie du territoire, redécoupé en Pays. Comme l'explique cette conseillère régionale, c'est une partie de la politique régionale qui est constituée sur ce territoire : « *L'implication du conseiller régional sur ce petit territoire pays est encore plus important : c'est toute la politique régionale, en négociation avec ce petit territoire, qui se met en place. Autant dire que pour rendre la région visible, l'élu référent doit être très présent sur son territoire local.* »[100] Le rôle de courtier n'est pas pour autant absent des facettes de rôle des conseiller-e-s régionaux/ales picto-charentais-es-, mais il ne peut être conçu indépendamment du rôle de partenaire initiateur.

Les conseiller-e-s régionaux/ales sont partie prenante de l'élaboration des politiques qui se décident à l'échelle infrarégionale. Un conseiller régional explique ainsi : « *D'abord on est nommé par la Présidente de Région. Donc tous les élus ont une charge pays. Et puis après on négocie ces contrats avec les collègues qui ont en charge ces territoires. Pendant tout ce processus, l'élu référent est complètement associé à la négociation du contrat avec le président de pays. Et puis ensuite il est en charge du comité local d'application de ce contrat, du comité de pilotage, concernant toute les délégations de crédit. Dans le contrat de territoire, vous avez des délégations de crédits décidées en comités présidés par l'élu.* »[101] Si les départements, cantons et communes ne sont pas absents du débat, cette recomposition territoriale place la Région au cœur du dispositif. Au sein de ce dispositif (partenariat Pays/Région), les positions de force des leaders locaux se contrebalancent entre elles. Deux avantages dans la mise en place de ce dispositif : d'une part, les départements, majoritairement d'une autre couleur politique, ne sont pas les seuls interlocuteurs de la Région. Cette multiplication des échelons de partenariat facilite ainsi la négociation. D'autre part, la mise en place de ce dispositif empêche le renforcement des positions politiques des conseiller-e-s régionaux/ales. C'est la tension « *entre les principes qui assurent la pureté des êtres de masse basés sur une cause et les relations singulières qui se nouent de 'personne à*

[100] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau de vice-présidente, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°98.
[101] Entretien réalisé le 17 février 2007, dans le bureau du groupe communiste, Conseil régional de Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°94.

personne' »[102] qui se joue dans ce cas. Les rôles ne sont pas alors comme en Aquitaine « *fonction des mandats locaux détenus par ailleurs* », mais identiques pour tous les conseiller-e-s régionaux/ales. En outre, la nomination d'élu-e-s référent-e-s par la Présidente renforce le pouvoir exécutif de cette dernière. Au niveau local, l'élu-e- référent-e- n'a pas de pouvoir décisionnaire, il agit en simple « *missionnaire* » dans un travail de concertation. On assiste alors à une critique des relations domestiques consenties dans le cas de conseiller-e-s régionaux/ales courtiers dans le sens où ces relations sont perçues comme des relations de dépendance personnelle. L'élu-e- référent-e- marque la prééminence du caractère collectif du partenariat sur le caractère privé de la relation élu-e- référent-e-/localité. Ici, les relations hiérarchiques de nature domestique sont limitées dans la mesure où elles peuvent officiellement mettre en péril la cohésion des personnes collectives et officieusement amoindrir le leadership régional de Ségolène Royal.

Pourtant, dans les mises en récit, cette nouvelle politique n'est pas perçue de la sorte : le changement d'échelle dans la politique régionale est alors assimilé par les conseiller-e-s régionaux/ales à un changement de philosophie politique dans laquelle, comme le montre l'extrait d'entretien ci-dessous, le conseiller régional joue un rôle moteur : « *Les élus régionaux ont modifié leurs approches dans le cadre de la politique territoriale, à travers en particulier les contrats de territoire avec une politique tournée vers les Pays. Aujourd'hui, chaque élu régional est l'élu référent à l'échelle de son pays. Le visage de la région sur un territoire. Moi par exemple, je suis le visage de la région sur le pays qui regroupe cinq cantons. Je peux aller au-delà si je veux, mais au moins sur ce territoire, je suis l'élue référente qui est donc là pour informer des dispositifs régionaux, pour mettre du lien entre les élus locaux et le Conseil régional, pour fédérer des énergies, pour faire émerger des projets, etc.* »[103] Dans une sphère politique en crise, les conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes, se présentent comme les metteurs en scène de pratiques de proximité institutionnalisées.

[102] Olivier Nay, *Ibid.*
[103] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°97.

B Une démocratie participative « adaptée au territoire sur lequel elle se pense »[104]

L'appel à la participation au niveau des régions ne répond pas seulement à une hypothétique demande sociale, ou n'obéit pas seulement à des logiques de mimétisme. Comme le considère Guillaume Gourgues, la mise en place descendante de dispositifs de participation correspond à des attentes des élus qui vont appliquer les lois et le champ de possibilités, en fonction d'intérêts bien compris.

La mise en place de la démocratie participative dans les régions permet de comprendre la marge de manœuvre dont disposent les conseiller-e-s régionaux/ales, marge de manœuvre relative au territoire sur lequel l'acteur se pense. Premier constat, la démocratie participative au niveau régional est souvent constituée de dispositifs territorialisés. Le « *citoyen* » est rarement sollicité pour prendre une part active à l'action régionale. Quel que soit le champ territorial considéré, il s'agit toujours d'une interaction avec un territoire institutionnalisé. Ce constat posé, il est intéressant d'observer le lien existant entre le choix du territoire avec lequel les régions entrent en interaction pour mettre en place les dispositifs et instances de la démocratie participative et la configuration dans laquelle la région se trouve. Autrement dit, le niveau infrarégional sur lequel est organisée la participation dépend de la structuration du cadre régional.

En Aquitaine, le Président, moyennement doté en ressources personnelles, s'appuie sur le CERS,- institution sectorielle -pour mettre en place la démocratie participative. Il s'assure ainsi des soutiens au niveau infra-régional. En Poitou-Charentes, la Présidente va au contraire contourner le CESR avec lequel il faut négocier pour s'adresser directement aux citoyens. Comme elle l'avait fait durant la campagne électorale, elle « *dé-territorialise* » les problématiques. Dans les deux cas, les politiques localisées, définies en fonction de la configuration du territoire, renforcent les leaderships régionalisés.

[104] Gourgues Guillaume, *Ce que les Régions font de la démocratie participative. Éléments sur les moteurs territoriaux de l'impératif délibératif*, École thématique internationale co-organisée par PACTE Grenoble, le LATTS Paris et l'EPEL Lausanne, 20 et 21 décembre 2007.

En Aquitaine, où les interactions se jouent généralement entre le niveau régional et départemental, la démocratie participative est basée sur la coopération Région/ CESR via les groupes inter-assemblées (GIA). Spécificité de la région Aquitaine, ces groupes inter-assemblées sont composés à parité de huit élu-e-s du Conseil régional et de huit membres du Conseil Economique et Social Régional (CESR). Les GIA constituent donc une passerelle entre l'institution régionale et les forces socio-professionnelles. Ces groupes inter-assemblées, définis sectoriellement, sont présentés comme le poumon de la démocratie participative aquitaine. Sur son site, l'exécutif aquitain précise à ce propos : « L*a Région Aquitaine est la première à renforcer les décisions du CESR sur les décisions politiques grâce aux groupes inter-assemblées. Les GIA permettent d'associer les forces vives de la Région non seulement aux grandes orientations mais aussi aux applications concrètes de la politique régionale.* »[105] La démocratie participative se joue dans ce cadre avec des acteurs participant à des champs d'action déjà institutionnalisés. La marge de manœuvre de l'acteur au sein de l'arène régionale dépend donc des rapports de force auquel il est à même de répondre au niveau extérieur, indépendamment de son rôle de conseiller régional.

Partie prenante de la politique régionale en Aquitaine, les membres du CESR sont affaiblis dans leurs prérogatives en Poitou-Charentes. A la place, leur sont préférées des « *conférences régionales* » thématiques (sur l'eau, l'économie, le handicap pour ne citer que quelques thèmes de conférence). Mis à l'écart, privés de leur rôle antérieurement exercé, les membres du CESR contestent la politique mise en place et au-delà la légitimité des pratiques. Ainsi, le secrétaire régional de la CFDT déclare publiquement : « *Ce n'est pas dans les grands ragoûts que l'on peut travailler. Il ne faut pas confondre démocratie participative et démocratie directe.* » Impuissants face aux réajustements opérés par la Présidente de Région, les membres du CESR n'ont alors pour seul recours que de faire entendre leur mécontentement lors du vote du schéma régional de développement économique de 2006[106].

La réponse de Ségolène Royal permet alors à cette dernière de se poser en altruiste bienveillante, déchargée de tout intérêt personnel : « *Les notables n'aiment pas qu'on remette*

[105] Site officiel du Conseil régional d'Aquitaine, www.aquitaine.fr
[106] Unanimement, les membres du CESR rendent alors un avis critique pointant notamment le manque de réflexion et le manque d'analyse partagée.

en question leurs petites habitudes. Les entreprises, elles, ne peuvent pas attendre. »[107] Ainsi, la Présidente de Poitou-Charentes se place toujours au centre du cadre en usant d'une culture civique où elle se présente comme la courroie de transmission principale entre les politiques régionales et les entreprises. La stratégie consiste ici à décrédibiliser le CESR de telle manière que ce dernier devienne une institution de rang secondaire, à la marge du cadre.

En Poitou-Charentes où la Présidente de Région cherche à contourner les leaders départementaux, la mise en place de la démocratie participative a été pensée en fonction des secteurs, de manière à contourner le niveau départemental. La pratique des budgets participatifs des lycées en Poitou-Charentes est l'un des exemples les plus probants. Même les conseiller-e-s régionaux/ales critiques vis-à-vis des manières de faire de la Présidente trouvent l'exercice justifié : « *Au Conseil régional, la démocratie participative existe dans les lycées. Elle vit grâce à la mise en place d'un budget participatif, c'est-à-dire d'une somme allouée aux lycéens et au personnel. Une fois cette sommes allouée, ils se réunissent pour choisir un projet à financer. J'approuve ce système de confier, de donner la parole à des gens réfléchissant sur ce qu'ils souhaiteraient voir investir dans leur lieu de vie …* »[108] La place de l'élu-e- régional-e- au cœur du dispositif régional invite les conseiller-e-s régionaux/ales à soutenir la politique régionale à l'extérieur. Par ailleurs, si les lycées constituent au vu des compétences de la Région l'un des lieux institutionnels de l'action régionale, la mise en place de la démocratie participative à ce niveau écarte du même coup le département, privé de cet argument participatif. La Région apparaît alors comme la seule institution novatrice, encline à répondre à la quête de démocratie locale.

Enfin, la concertation autour du domaine ciblé qu'est l'emploi représente la deuxième forme de démocratie participative mise en place en Poitou-Charentes. Loin de fournir une évaluation des politiques publiques, nous nous contentons ici de nous focaliser sur le rôle d'animateur qui est dévolu aux acteurs régionaux en situation locale. Ce rôle d'impulsion est ainsi raconté au cours de différents entretiens, comme le montre l'extrait qui suit : « *Il a aussi en charge l'atelier de création, lieu où on délivre les fameuses bourses tremplins. Il concerne toutes les*

[107] Extrait d'un article intitulé « *Poitou-Charentes : le bilan Royal* », de Elsa Freyssenet. Les Echos n°19598 du 3 février 2006.
[108] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°97.

créations d'entreprises. Dans mon territoire, j'ai créé plus de 200 créations d'entreprises auxquelles il faut ajouter les emplois induits. C'est aussi un de nos rôles essentiels : l'élu référent est aussi président du jury des ateliers de la création. C'est une grosse politique régionale qui marche très très fort : 'les Bourses tremplins'. »[109] En Poitou-charentes, dans un territoire qui n'est historiquement pas favorable au partis de gauche, Ségolène Royal construit son leadership en jouant de la multiplicité des niveaux. En se plaçant au cœur du cadre, elle tend à marginaliser les autres acteurs. En Aquitaine, devant composer avec les différents échelons territoriaux, Alain Rousset s'appuie au contraire sur des ressources collectives (du CESR dans le cas présent) pour accroître ses ressources personnelles et ainsi contrecarrer les leaderships départementaux. Communicationnel ou terrien, grâce à ces stratégies, les leaderships sont renforcés dans les deux Régions.

[109] Entretien réalisé le 27 juillet 2007, dans son bureau de vice-présidente, Poitou-Charentes. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°98.

CONCLUSION

Après une phase de routinisation marquée par une normalisation du répertoire des anciennes candidates « *société civile* », les registres de légitimation à l'œuvre sont semblables à ceux développés dans la mandature précédente. Les justifications des rôles à partir du monde domestique ne sont plus l'apanage des hommes. La phase de structuration des rôles ayant dispensé les responsabilités de chacun-e-, cette normalisation des registres aurait pu tenir lieu d'élément moteur dans la routinisation des rôles. Mais, loin de satisfaire les acteurs régionaux dont les horizons d'attentes ont été déçus, cette phase de routinisation va au contraire être pour eux l'occasion de remettre en cause les rapports qui se jouent au sein de la structure régionale.

Tandis que le cadre aquitain est marqué par des rapports sociaux de sexe conflictuels, les clivages cristallisés autour de la personne de Ségolène Royal créent des tensions de cadre en Poitou-Charentes. Dans une région qui entretient des rapports privilégiés avec les échelons infra-territoriaux, les liens entretenus par les conseiller-e-s régionaux/ales aquitain-e-s avec le niveau local permet de réévaluer les rapports sociaux de force qui se jouent au sein du cadre régional. En Poitou-Charentes, au contraire, les rapports de force doivent se régler en interne.

CHAPITRE V : L'INSTALLATION DANS LES RÔLES

« *Tout cadre implique des attentes normatives et pose la question de savoir jusqu'à quel point et avec quelle intensité nous devons prendre part à l'activité cadrée.* »[1] Les attentes normatives déçues de part et d'autre renvoient à une remise en cause totale du cadre. Dans le cas d'une situation de désaccord sur les valeurs à adopter, la question n'est plus de savoir avec quelle intensité il faut prendre part à l'activité cadrée, mais d'évaluer la légitimité de cette activité. Si la légitimité de cette activité n'est pas posée, c'est de nouveau une remise en question des fondements du cadre qui est à l'œuvre. L'actualisation des rôles doit alors passer par une nouvelle épreuve pour parvenir à l'installation définitive des conseiller-e-s régionaux/ales.

La tension entre l'axe de l'héroïsme et celui de la victimisation est de nouveau au centre du cadre. Le champ politique est, faut-il le rappeler, un espace de luttes pour l'obtention de biens symboliques, sous tendu par un couple dialectique héroïsme/victimisation. A la fois complémentaires et conflictuels, ces deux axes[2] créent à l'intérieur du cadre une tension permanente pour l'imposition des valeurs et des normes. Sur l'axe de l'héroïsme, l'acteur se préoccupe d'abord de lui-même. Il cherche « *son épanouissement et ses satisfactions dans une conquête permanente, celle-ci se réalisant la plupart du temps au détriment* » de l'Autre. La victimisation est au contraire liée à l'altruisme, la compassion, la solidarité, voire à un sentiment de pitié. Si l'héroïsme s'oppose à la victimisation, et si l'un des deux pôles du couple tend, à un moment donné, à l'emporter sur l'autre, les acteurs trouvent souvent des accommodements conduisant à des comportements complexes et nuancés[3]. C'est sur ce point d'équilibre, sur lequel les acteurs en représentation sont prêts à s'entendre *pour ne pas perdre*

[1] Goffman Erving, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991, p. 338.
[2] Ces deux axes n'ont pas d'ancrage dans la réalité, ils sont seulement des catégories analytiques à même de comprendre les positionnements de chacun-e- dans la réalité. Les pôles victimisation/héroïsation sont des catégories à l'aune desquelles sont envisagées les positions, des hommes et des femmes, leurs rapports sociaux de sexe, dans le cadre de la première mise en œuvre de la parité.
[3] Jean-Marie Apostolidès, *Héroïsme et victimisation. Une histoire de sensibilité*, Paris, Exils, 2003.

la face, que repose le cadre. Dans ce contexte de crise – et seulement dans ce contexte de crise – quels sont les paramètres qui font « *pencher* » le cadre d'un côté ou de l'autre ? Quelles sont les situations où un – ou plusieurs – acteur-s- décident de tendre vers le pôle opposé[4] ?

On montrera tout d'abord que, face à la marginalisation constante de leurs postures, les acteurs en position de « *victimes* » des deux régions ont tenté une rupture de cadre (Section I). En réponse à cette tentative de rupture de cadre, leurs opposant-e-s multiplient les faces, jouant constamment sur le passage du pôle de l'héroïsme à celui de victimisation (Section II). Finalement, seule une compétition à partir du monde marchand permet une installation « *définitive* » des acteurs dans leurs rôles de conseiller-e-s régionaux/ales (Section III).

[4] Les acteurs se situent rarement sur un seul pôle. Ils sont toutefois plus proches, plus sensibles à un pôle qu'à un autre. C'est cette inversion de « *sensibilité* » qui est évoqué dans l'expression « *tendre vers un pôle opposé* ».

Section I « *Quand dire, c'est faire* »[5]

En Aquitaine, la radicalisation des antiféministes a pour objectif de mettre à mal la structuration du cadre régional. Désavoués dans leurs fonctions régionales antérieures, les leaders locaux départementaux ne peuvent accepter de perdre la face au niveau régional, vis-à-vis des conseillères régionales au parcours politique considéré comme faible : la radicalisation – où la figuration est utilisée comme un moyen d'agression[6] – a pour ambition de contraindre le Président mais aussi les conseillères régionales à un changement de valeurs. Articulée à une homosociabilité encore très prégnante, amenée frontalement, cette tentative d'imposition de valeurs qui tendent vers le pôle de l'héroïsme conduit à une prise de conscience des « *indifférentes* » de la campagne électorale. Désormais, l'actualisation des rôles des conseiller-e-s régionaux/ales aquitain-e-s se joue à travers des rapports sociaux de sexe conflictuels.

En Poitou-Charentes, c'est à partir des clivages cristallisés autour de la personne de Ségolène Royal que se construisent les actualisations des rôles. Dans les deux régions, ces tensions de cadre sont antérieures à l'élection ; elles s'exprimaient déjà de manière plus ou moins tacite dans la période de campagne électorale. La prévalence du groupe sur les intérêts personnels avait alors sauvegardé la cohérence du cadre. Une fois l'élection passée, avec la persistance de tensions liées à la précampagne des présidentielles de 2007, des réajustements sont tentés par les conseiller-e-s régionaux/ales. En phase de routinisation, il en va de la présence de chacun-e- au sein du cadre régional.

« *Un individu, lorsqu'il s'avise qu'il a mal cadré un événement, qu'il est en quelque sorte captif sur le plan cognitif et pratique d'un jeu d'hypothèses erronées, aura tendance à déborder, rompant avec le cadre insupportable qu'il s'était jusque-là acharné à défendre.* »[7] Devant la persistance des manières de faire des autres parties, acculé-e-s aux marges du cadre, les conseiller-e-s régionaux situé-e-s à proximité du pôle de « *victimisation*» (que sont en Aquitaine les conseillères régionales et en Poitou-Charentes les « *Ségo-sceptiques* ») se

[5] Austin John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.
[6] Erving Goffman, *Les rites de l'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1974. P. 24-27.
[7] Erving Goffman, *Ibid*, p. 350.

retrouvent alors devant une alternative indépassable : devoir faire face à une tentative de marginalisation du cadre ou bien à une rupture de cadre. C'est cette seconde hypothèse qui l'emporte. Mais cette décision est lourde de conséquence : « *La rupture d'un cadre implique* [en effet] *une désorganisation interactionnelle ou un changement de mode.* »[8] Désormais, c'est toute l'organisation du cadre qui est remise en cause dans les deux régions. Partiellement entamé dans le courant de l'année 2005-2006, la reconfiguration du positionnement des acteurs à l'intérieur des cadres régionaux dans un moment de crise intervient plus sûrement à partir de 2006 jusqu'à son apogée en 2008. Suite à la domination du pôle de l'héroïsme (de la part des conseillers régionaux en Aquitaine et de Ségolène Royal en Poitou-Charentes), les équipes adverses (c'est-à-dire pour une large partie les conseillères régionales en Aquitaine et les Ségo-sceptiques en Poitou-Charentes) tentent à leur tour de tendre vers le pôle de la victimisation. D'un côté, et dans un contexte de lutte, c'est l'héroïsation qui domine, avant que d'un autre côté, et dans un contexte de restructuration des rôles, c'est la victimisation qui domine à son tour. Reste à comprendre comment s'est effectué ce changement d'influence. Dans un souci de clarté, les formes que prennent ces ruptures de cadre dans les deux régions ont été successivement étudiées.

A Refuser pour exister

Dans cette mandature, les conseiller-e-s régionaux/ales en Aquitaine et particulièrement les nouvelles conseillères régionales ont du mal à accéder aux dossiers dont elles ont la charge. Cette « *homosociabilité* » qui fonctionne en particulier à l'intérieur du cabinet, était n'est pas une conséquence de la mise en application de la parité : déjà dans l'ancienne mandature, elle ne constituait pas un cas isolé dans le fonctionnement de l'assemblée d'Aquitaine, mais semblait au contraire être l'un des fondements constitutifs de l'institution. Cette forte solidarité entre hommes a pour effet si ce n'est pour objectif d'une part l'attribution des responsabilités à des hommes et d'autre part, de manière corrélative, la mise à l'écart des conseillères régionales. Ainsi, une conseillère régionale sortante socialiste, réélue, raconte au moment de la campagne : « *Les femmes sont dans un monde d'hommes. Au niveau de la prise de parole, au niveau des commissions, nous, les femmes, nous sommes plus effacées. C'est*

[8] Erving Goffman, *Ibid*, p. 367.

vrai qu'on devrait essayer de s'imposer davantage, de demander la parole, d'exiger de siéger dans certaines commissions qui semblent réservées aux hommes… Mais de toute manière, ils se partagent le temps de parole entre eux – il n'y a qu'à voir lors des meetings – et je ne suis pas sûre que même si on demandait, on obtienne quelque chose. »[9] L'une de ses consœurs, évincée en amont des processus de sélection, affirme aussi : « *En continuant avec ce même processus de sélection, les hommes choisiront des femmes qui ne les 'dérangent' pas. Dans la mandature précédente, il a fallu y faire pour pouvoir s'imposer. Et maintenant que j'avais acquis de l'expérience et que je pouvais prétendre à exercer des responsabilités dans cette future mandature, je suis exclue. Complètement.* »[10] Subies ou tolérées lorsqu'elles étaient largement minoritaires, après la mise en application de la parité, et devant un renforcement des valeurs « *masculines* », les conseillères régionales en Aquitaine et les Ségo-sceptiques en Poitou-Charentes se solidarisent pour dénoncer cette tentative d'imposition de l'héroïsme, basée sur la compétition, la lutte pour de nouvelles ressources. Dans les deux cas, il s'agira de comprendre quel est l'élément déclencheur de cette rupture de cadre, quels sont les principaux protagonistes et quelles conséquences elle engendre dans la suite des interactions.

A.1 Homosociabilité forte en début de mandature en Aquitaine

Le changement mécanique n'a pas eu d'effet direct sur les attitudes, le comportement, les pratiques des conseillers régionaux hommes. Si la génération des « *féministes pragmatiques*» paraît extérieure au phénomène d'infériorisation des conseillères régionales, une forte majorité de conseillers régionaux continue de minimiser le rôle des conseillères régionales dans l'assemblée. Cette discrimination se joue alors de deux manières : d'une part dans les pratiques et d'autre part dans le vocable utilisé.

Dans la période qui a précédé l'élection et dans la première partie de mandature, les leaders locaux ou/et les conseillers régionaux hommes ont eu tendance à attribuer aux femmes des rôles subalternes, voire à les exclure des structures de décisions. Concrètement, ces comportements se sont marqués par trois ordres de pratiques. Premièrement, les candidates

[9] Entretien réalisé le 16 février 2004, dans le bureau du groupe communiste, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°37.
[10] Entretien réalisé le 2 mars 2004, dans le bureau du groupe socialiste, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°61.

sortantes – qui pouvaient, compte tenu de leur expérience, prétendre à exercer des responsabilités dans la nouvelle mandature – ont eu tendance à être évincées. Deuxièmement, au cours de la première année de mandature, les conseillères régionales ont eu des difficultés à avoir accès à l'information. Ce difficile accès, loin d'être un simple problème de fonctionnement, constitue des pratiques de résistance pour réserver les responsabilités à des hommes. Conjugués à des pratiques déjà courantes mais aussi « *novatrices* » au sein de l'assemblée régionale Aquitaine, les propos et le vocabulaire usités publiquement donnent à penser que le principe égalitaire à la base de la contrainte législative ne connaît pas encore de traduction dans les normes comportementales. De manière récurrente, les propos des conseillères régionales sont infantilisés ou mis à l'index pour leur caractère « *secondaire* ».

Extrait de la séance du 26 juin 2004

Annie Garrissou (conseillère régionale sortante UMP) sur la non-participation de son groupe au vote : « *Nous ne participerons pas au vote pour les deux premières motions. Nous nous opposons fermement à ce que la troisième soit discutée car cela n'a aucune légalité, en vertu du règlement intérieur.* »

Jean-Louis Carrère (PS) : « *Je comprends bien 'l'argutie' sans côté péjoratif. Mais ce vœu a été déposé bien avant les trois jours francs auprès du Président.* »

Laurence Maioroff (conseillère régionale entrante UMP) : « *Vous avez dit, Monsieur Carrère, que ce vœu avait été déposé dans les temps. Je suis désolée mais vous n'avez pas respecté la procédure dans la mesure où notre Président de groupe, Dominique Ducassou, a reçu un courrier de votre part daté du 25 juin 2004 qui fait mention d'un certain nombre d'amendements déposés par le groupe UDF et des deux dernières motions mais le dernier vœu ne fait pas partie de ce courrier. Vous ne respectez pas la procédure et nous vous demandons encore une fois de retirer ce vœu du vote aujourd'hui ».*

Jean-Louis Carrère : « *Je répète ce que j'ai dit à Madame Garrissou avec 'la même courtoisie'.* »

Extrait de séance du 29 novembre 2004

Suite à l'intervention d'une conseillère régionale entrante de l'opposition, le Président reprend : « *Il y a un peu de contradiction, chère Véronique Fayet, dans votre propos. Vous ne nous habituez pas à cette espèce de discours 'un peu polémique et vain'.*»

Par ailleurs, le manque d'expérience est régulièrement mis en avant par les conseillers régionaux lorsqu'ils s'adressent à des conseillères. Un conseiller régional entrant du Modem interpelle ainsi la vice-présidente de l'agriculture : « *Puisqu'on a l'amorce d'un débat intéressant là-dessus, je voudrais dire d'abord à Madame la vice-présidente qu'il faut qu'elle*

lise 'complètement' les déclarations de Hervé Gueymard. C'est 'beaucoup plus complexe que ça'. Il y a dix millions d'euros en trésorerie… 'Vous avez très mal lu'. »[11] Si la méconnaissance de l'institution est parfois une réalité, cette énonciation à l'unique encontre des conseillères régionales renvoie ces dernières dans des rôles subalternes, et met en avant leur « i*ncompétence* ».

Extrait de la séance plénière du 3 février 2005

Dominique Ducassou, conseiller régional sortant (UMP) : « J*e voudrais m'exprimer sur les propos de Madame COUTANCEAU. Vous faites partie du Conseil d'Administration du CROUS mais vous en faites partie depuis peu de temps. Le Directeur du CROUS n'a jamais dit qu'il y avait une nécessité de 6 000 logements sur l'Aquitaine. C'est un chiffre qui a été avancé. Dont acte. D'autre part, le logement étudiant, c'est du logement social. Les aides distribuées par la préfecture sont des aides globales pour le logement social, dans lequel on peut individualiser une entité sur le logement étudiant. Le CROUS reçoit aussi directement du CNOUS… J'en discutais avec Monsieur Gainand avant-hier…* »

Par ailleurs, les interventions des conseillères régionales, indifféremment de l'appartenance partisane, sont régulièrement minorées, ouvertement perçues comme secondaires.

Extrait de la séance plénière du 26 juin 2004

Conseillère régionale entrante, membre de l'opposition (Modem) : « *Pas dans les systèmes de location, Monsieur le Président. Je suis mère de quatre enfants, je sais donc comment cela se passe. Nous louons les livres, tous les ans à une fédération de parents d'élèves, pour une certaine somme. Nous les rendons à la fin de l'année et nous les relouons l'année suivante. Le redoublant sera dans la même problématique.* »

La vice-présidente : « *Vous avez raison, c'est un point que nous devrons prendre en compte dans le cas d'une location.* »

Le Président : « *Nous sommes dans des parties de 2 à 3% de l'ensemble de l'opération. Je vous invite à venir dans les commissions pour traiter de ces détails. Je crois vous avoir entendu valider le principe, c'est ce qui me semble le plus important* ».

La conseillère régionale : « *J'intervenais sur des problèmes techniques. Vous avez dit ce matin que vous n'invitiez pas aux réunions techniques les représentants de l'opposition…* ».

Le Président reprend : « *Madame, il y a des commissions, il y a des GIA, des groupes inter-assemblées, au cours desquels l'application des décisions de l'assemblée plénière se fait. Certains débats sont de l'ordre des commissions, de sorte que l'on puisse procéder à des échanges, y compris avec l'administration. Là, nous sommes 'de l'ordre du détail'. Avez-vous terminé Madame ?* »

La conseillère régionale entrante d'opposition : « *J'entends bien mais les détails ont un coût. J'ai terminé pour la partie technique. Monsieur Jean Dionis du Séjour va poursuivre pour la partie générale.* »

[11] Assemblée plénière du 25 octobre 2004.

Si à plusieurs reprises, les propos ont pu être qualifiés de « *sexistes* », c'est une intervention du chef de file frontiste employant le terme de « *danseuse* », terme qui fut ensuite repris par un conseiller régional socialiste puis par un conseiller régional d'opposition UDF, qui conduit les conseillères régionales (avec en tête de proue les conseillères socialistes expérimentées) à une tentative de rupture de cadre.

Contestant les subventions données à certains sites culturels et particulièrement les attributions qui y sont allouées, le porte-parole du Front National use du terme de « *danseuse* » – signifiant ainsi qu'une partie des fonds serviraient à couvrir les « *dépenses privées* » – comme l'atteste cet extrait de séance. Le terme repris par deux autres conseillers régionaux hommes est utilisé comme levier par les féministes. Pour la première fois en presque un an de mandature, une conseillère socialiste *entrante* prend alors la parole pour dénoncer l'usage récurrent d'un vocable sexiste.

Extraits de la séance plénière du 3 février 2005.

Jacques Colombier (FN) : « *Nous, nous avons la Maison d'Aquitaine à Paris mais aussi des danseuses, les domaines de Malagar et de Saint-Symphorien, avec l'entretien, les restructurations de jardins, les vignes. Croyez-vous honnêtement qu'il s'agisse de priorités régionales ?* ».

Louis Lucchini (PS) : « *J'ai entendu une assertion concernant une danseuse que serait la Maison d'Aquitaine… On a voulu comparer en disant Poitou-Charentes était à la veille de se débarrasser de sa Maison de Poitou-Charentes, comme si cette région était un leader pour nous en tourisme. Je regrette mais l'Aquitaine est loin devant.* »

Daniel Picotin (UDF) : « *Par ailleurs, quelque chose m'a un peu agacé en matière de culture. Un collègue avait entendu parler du fait que la Maison de la Région à Paris serait une danseuse. J'ai entendu surtout que Malagar et Saint-Symphorien sont des danseuses. Je crois que c'est un tort. Je suis pour les dossiers structurels en matière de région. Ce que je n'aime pas, dans les collectivités comme les nôtres, c'est quand on saupoudre dix sous par ci, cinquante sous par là. Lorsque par contre – quelles que soient les majorités puisqu'elles se sont succédées sur ce dossier – on prend à bras le corps des lieux symboliques qui ont été habités par des êtres d'exception, et auxquels beaucoup se réfèrent. Un prix Nobel de littérature, ce n'est pas tous les matins en Aquitaine* ».

Le terme de « *danseuse* » est repris, mais n'est pas contesté en tant que vocable sexiste.

68 interventions suivantes[12]**, une conseillère régionale entrante prend la parole :**

Nathalie Manet (PS) : « *Président, si vous m'y autorisez, je voudrais faire une remarque de pure forme en deux points. D'une part, on entend dans cette assemblée et dans la bouche de certaines personnes un certain vocable que je ne trouve pas à sa place. Nous sommes ici, quelques élues de condition féminine, qui assumons nos responsabilités en conscience et qui souhaiterions ne pas avoir à regretter que les mots soient abusés dans leur sens premier. Je pense aux « danseuses » par exemple. Il y en avait eu un autre avant que je n'ai pas relevé* ».
Monsieur Colombier (FN): « *Je regrette si nous avons choqué notre collègue avec ce terme. Je l'avais employé il y a déjà quelques années en citant Malagar au Président Valade ; cela l'avait mis fort en colère. J'aurais pu utiliser le terme de maîtresse.* »

Monsieur le Président : « *Est-ce que nous pouvons essayer de nous habituer, sur le plan du vocabulaire… C'est une remarque de forme que je me dois de faire en tant que Président. Est-ce qu'on peut s'abstenir de ce type de termes entre nous, dans cette assemblée. Il faut essayer de bannir ces termes sur le plan culturel.* »

Monsieur Jacques Colombier (FN): « *Je voulais dire à notre collègue que je regrette profondément. Je ne pensais pas que cela avait une incidence ou qu'on puisse assimiler quelque femme de cette assemblée que ce soit à ce genre de termes. Quel que soit le terme, nous considérons simplement que ce type d'élément structurant, comme dans beaucoup de pays d'Europe, ferait mieux de faire appel au mécénat privé.* »

Madame Claudine Le Barbier (UMP) : « *Je m'associe à la remarque de Nathalie Manet et je vous remercie d'avoir demandé à l'Assemblée de veiller à son vocabulaire.* »

A.2 Une prise de parole féministe : catalyseur d'une solidarité féminine

Les attaques portées aux conseillères régionales, au nom de leur identité de femmes, sont toujours effectuées de manière individuelle dans les interactions. La violence symbolique est ainsi « *censurée et euphémisée* » : elle s'exerce de personne à personne, de telle sorte que ces manières de faire restent des anecdotes isolées. Par le biais de cette violence symbolique s'établit dans l'institution régionale une forme de domination qui se dissimule « *sous le voile*

[12] 68 interventions suivantes, dont 26 interventions du Président, 16 interventions du chef de file UDF ; quatre interventions du chef de file UMP ; quatre interventions du vice-président chargé des Finances ; deux interventions du chef de file frontiste, Deux interventions d'une conseillère régionale UDF, ainsi que onze interventions suivantes. Au total, avant l'intervention de la conseillère régionale qui dénonce les propos sexistes qui ont cours au sein de l'assemblée régionale, 20 conseiller-e-s régionaux/ales ont pris la parole. Parmi eux, on dénombre sept conseillères régionales dont quatre conseillères régionales socialistes. Du côté des conseillers régionaux hommes, sept conseillers régionaux socialistes ont pris la parole contre six conseillers régionaux issus de l'UDF (4), UMP (1) ou FN (1).

des relations enchantées dont les relations entre parents offrent le modèle officiel » [13]. Dans la quotidienneté des interactions, la violence symbolique se fait *« méconnaître (comme domination) pour se faire reconnaître.* »[14]

Dans la pratique, les leaders départementaux accumulent de ce fait un « *capital symbolique* » qui garantit leur position sociale sans qu'ils aient forcément besoin de recourir à la violence ouverte. Dans la sphère politique en général et en Aquitaine en particulier, la chose est d'autant plus aisée que l'autonomisation du champ politique et l'objectivisation des mécanismes qui le caractérisent ont pour conséquence de faire disparaître la nécessité de conversion des biens économiques en ressources symboliques (les positions de pouvoir reconnues qui confèrent un pouvoir officialisé étant accessible par un processus clairement défini, connu et acquis par les leaders départementaux qui cumulent les fonctions électives dans un leadership terrien).

Une conseillère régionale entrante, par ailleurs conseillère déléguée, raconte : « *J'ai travaillé avec une femme qui a eu beaucoup de mal à se faire entendre, ses efforts n'ont pas toujours porté leurs fruits. Aujourd'hui, avec la loi sur la parité, les femmes sont un peu plus écoutées, mais je ne suis pas convaincue que ce soit le top. Pour une simple et bonne raison : d'une mandature à l'autre, les hommes sont toujours les mêmes. Au niveau régional on me dit : 'Toi si tu es élue, c'est parce que moi j'ai souhaité prendre du recul.' Ils ont démissionné de force, on les a obligés…mais ils nous en parlent toujours.* »[15] Elle poursuit énervée : « *Les femmes doivent faire leurs preuves, elles doivent faire montre de compétences tandis que les hommes ont l'impression que c'est inné chez eux. De naissance chez eux, chez nous, non !*.»

Avant la mise en application de la parité, la composition essentiellement masculine des assemblées représentatives pouvait donner aux élus le sentiment d'un entre soi libérateur et permissif où, à l'instar des clubs réservés aux hommes, la « *masculinité hégémonique* » pouvait exister en toute légitimité[16]. L'arrivée massive de femmes au sein des assemblées

[13] Bourdieu Pierre, *Le sens pratique*, Paris, les Éditions de Minuit, 1980. p. 217.
[14] Bourdieu Pierre, *Ibid.*
[15] Entretien n°89. Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), conseillère régionale déléguée, Aquitaine, 2004. Entretien réalisé 24 avril 2006, déjeuner dans un restaurant à proximité du Conseil régional. Restaurant fréquenté par de nombreux conseiller-e-s régionaux/ales. Entretien réalisé en présence de sa secrétaire.
[16] Achin Catherine et Alii, *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

représentatives n'a pas entraîné la disparition de tels comportements. Une conseillère régionale entrante, par ailleurs conseillère municipale racontant ses impressions de campagne : « *Ce n'est pas parce que la parité s'est imposée qu'on en tire tout ce qu'il y a de plus positif. Il y a effectivement autant de femmes que d'hommes, mais après, quel est le crédit que l'on donne à nos propos ? Quelle est la place et la marge de manœuvre que l'on nous laisse ? Au niveau de l'institution et de la répartition des rôles, la parité est moins évidente.* »[17] Les relations nouées entre les hommes (collègues et cadres administratifs) et les femmes élues sont donc encore très souvent l'occasion de comportements ou de réflexions misogynes. L'habitude de demander aux femmes de s'occuper du café ou d'une photocopie, les réticences à leur déléguer certains dossiers, des horaires de réunions qui pénalisent les mères de famille, perdurent[18]. De leur côté, certains cadres administratifs ont eu aussi du mal à accepter l'arrivée de femmes élues. Après les élections régionales de 2004, certains cadres confient ainsi avoir entendu des « *réflexions de merde* » de la part de chefs de service hommes qui ont une vice-présidente femme. Estimant que les femmes « *n'arrivent pas à faire passer leur point de vue* », ils redoutaient, semble-t-il, de devoir travailler avec elles.[19]

Si certain-e-s élu-e-s s'accordent pour reconnaître que les manifestations ouvertement machistes se font plus rares, toutes les conseillères régionales d'Aquitaine s'accordent aussi pour reconnaître que les comportements et réflexions vécus comme sexistes perdurent. Les propos sexistes émanant d'un conseiller régional frontiste sont déjà en soi discrédités. Mais ces propos ont été saisis par les conseillères régionales d'Aquitaine comme un catalyseur du malaise antérieur. Et c'est justement parce que la prise de parole frontiste est marginale - un même temps reprise par d'autres conseiller-e-s régionaux/ales de tous bords – qu'elle permet une critique acerbe d'un comportement machiste « *en général* », et donc une adhésion de l'Assemblée plus aisée. D'après les personnes interrogées, cet acte est révélateur et même vecteur d'un changement de posture. A travers ce discours d'interpellation adressé aux « *décideurs* », les conseillères s'expriment sur le ton de l'émotion et de la colère, ce qui contribue à en masquer le caractère stratégique. On pourrait ici bien parler

[17] Entretien n°50. Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 24 février 2004, à la permanence du parti socialiste, Bordeaux.
[18] *Catherine Achin et Alii*, Ibid.
[19] *Catherine Achin et Alii*, Ibid.

« *instrumentalisation des émotions* »[20], où les élues jouent sur le double registre de l'expressivité et de la stratégie. Il s'agit à la fois d'exprimer ce que ressentent les conseillères régionales en général, démontrant ainsi leur capacité à « *incarner* » une position politique, en même temps qu'elles interpellent l'exécutif, « *conformément au schéma classique de la pression par l'émotion* ».

Conformément à une règle tacite mais respectée par tous, lors de la première année de mandature, les nouveaux/nouvelles élu-e-s ne peuvent prendre la parole. Seul le non-respect de règles normatives peut conduire un-e- nouvel-le- élu-e- à prendre la parole sans se prévaloir préalablement d'un titre à parler politique. Ainsi, une conseillère régionale entrante explique : «*A l'heure actuelle, je n'ai jamais pris la parole en assemblée plénière. Il y a peu de temps, j'ai rouspété, on a réagi toutes ensemble. J'ai une de mes collègues qui a réagi par rapport à des propos limite sexistes d'un responsable d'extrême droite. Le Président Rousset l'a fait taire, il a voulu reprendre sur le ton de l'humour, mais il s'est enfoncé, et là je suis intervenue, en disant qu'il fallait arrêter, que c'était lamentable... Mais, le Président Rousset, là, a réagi de façon énergique.* »[21]

Encore davantage après la réaction du Président, les élues (incarnées par cette élue) puisent de nouveau leur légitimité dans un registre d'ordre essentiellement civique qui s'oppose aux registres des « *hommes tenant d'une masculinité hégémonique* » : la présence sur le terrain et la connaissance « *réelle* » de la réalité concrète du cadre régional dont elles se revendiquent, stigmatisent par contraste ces conseillers régionaux. Le leadership n'est plus fondé sur « *la capacité à transformer la réalité sociale, il repose sur la prétention à incarner un territoire et une population, bien au-delà de la représentativité sociologique ou même politique.* »[22] En jouant du partage des émotions, l'expressivité permet « *de transformer la société locale en communauté émotionnelle tout entière* » réduite à un sentiment : le respect. Si ce sentiment est fédérateur, il n'en est pas fixe pour autant. Désormais, les élues ne se tiennent nullement enfermées dans une posture unique. Comme le soulignait Christian Le Bart à propos des « *élus de la marée noire* », elles jouent « *d'une palette variée d'émotions contrastées qui,*

[20] Le Bart Christian, *Leadership et impuissance décisionnelle. Les élus locaux face à la marée noire de l'Erika, in* Leaderships et arrangements territoriaux, Sciences de la Société, Toulouse, Presse du Mirail, n°53, 2001.
[21] Entretien réalisé le 30 mars 2004, dans le bureau du groupe socialiste, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°77.
[22] Le Bart Christian, *Ibid,* p. 35-37.

additionnées, ne constituent ni une politique ni même un point de vue, mais participent de la construction d'un personnage, bien au-delà d'un rôle qui serait simplement institutionnel. »[23] L'intervention[24] de cette conseillère régionale (élue pour la première fois au sein de l'assemblée régionale en 2004 et par ailleurs maire depuis 2001), connue pour son engagement féministe, agit sur le groupe de femmes comme un catalyseur. Par sa prise de parole en séance plénière pour dénoncer les propos dont sont victimes les femmes, la conseillère régionale consent en effet explicitement à reconnaître un état de domination par rapport aux hommes. Dans le même temps, cette prise de parole marque la désapprobation de l'évènement qui, par ce qu'il exprime, est incompatible avec les valeurs sociales que ces conseillères estiment défendre. En verbalisant cette offense, la conseillère place les conseillere-s- régionaux/ales dans une situation de déséquilibre où ils doivent « *rétablir entre eux un rituel satisfaisant* »[25]. Cet acte verbal renvoie à une notion de sacrifice qui dépasse donc les normes traditionnelles. Il s'agit d'une volonté de réorganisation, partielle soit-elle, de l'espace institutionnel du cadre régional. « *En prenant un risque pour engendrer une rupture dans une situation bloquée* »[26], elle garde sa face et celle des autres conseillères régionales – cet acte dénonciateur reçoit par la suite le soutien d'autres conseillères régionales –. La dimension stratégique n'est sans doute pas absente dans la manière dont ces femmes se sont saisies de cet « *événement* », somme toute limité, pour en faire une occasion de rupture et de dénonciation.

Finalement sans activité décisionnelle à proprement parler, ce rôle « *d'interpellatrices* » recèle une part importante d'expressivité où, à défaut de pouvoir « *y faire face* », les conseillères régionales prennent en charge l'incident en jouant alternativement de toutes les postures émotionnelles que celui-ci a pu impliquer. Ainsi, il légitime les postures, les orchestre même d'une certaine façon, il les encadre en donnant à voir implicitement les frontières à ne pas dépasser. L'institution régionale (et le Président en particulier) participe en quelque sorte à la maîtrise des émotions[27].

[23] Le Bart Christian, *Ibid*, p.37.
[24] Il est intéressant de constater que les récits des acteurs interrogés divergent sur l'attribution des propos tenus. Les propos sont parfois attribués au Président de Région, à un responsable de l'UMP… De la même manière si l'allusion vise pour certains Véronique Fayet, conseillère régionale UDF, d'autres affirment qu'ils étaient destinés à Nathalie Manet.
[25] Erving Goffman, *Ibid*. p. 21.
[26] Jean-Marie Apostolidès, *Ibid*. p. 34.
[27] Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Agora, 1969.

A.3 De quelles solidarités parle-t-on ?

Les tensions trop importantes en Aquitaine entre les valeurs – mettant en avant une « *masculinité hégémonique* » – défendues par les leaders départementaux hommes et celles – égalitaires – défendues par une partie des femmes et les conseillers régionaux appartenant à la catégorie des « *féministes pragmatiques* » sont nécessairement suivies de réajustements de cadre. Dans la première partie de mandature, que ce soit par mimétisme ou via des revendications féministes, les conseillères régionales d'Aquitaine ont toujours recherché une relation égalitaire. Dans le même temps, nombre de conseillères régionales cadraient leur rôle en fonction de celui des hommes, faisant ainsi résister les rôles fixés antérieurement. Une cadre administrative, féministe et proche des conseillères régionales affirme à ce propos : « *Les élues ressentent cette violence un peu verbale... C'est un peu dur pour elles, un peu dur oui.* »[28]

La « *menace* » reconnue et verbalisée en tant que telle doit, dans toutes interactions, être suivie par un échange, c'est-à-dire un « *retour à l'équilibre rituel* »[29]. Consciente qu'il ne s'agit pas d'une prise de parole ou de pratiques sporadiques, mais de manières de faire et de dire ancrées dans l'institution, la conseillère régionale sait que l'échange – loin de se traduire par un simple aller-retour de « *messages* » instantanés – se conçoit sur le temps long. A l'origine de ce mouvement de contestation, elle explique : « *Le processus est lent, il y en a encore pour quelque temps… Et pendant ce temps-là, nous devons êtres solidaires. Les injustices de quelque nature qu'elles soient ne doivent être tolérées…* »[30] Par cette sommation – pratique figurative utilisée en séance plénière par la conseillère – la conseillère avait ainsi autant pour objectif d'attirer l'attention sur la faute commise que d'affirmer la volonté des « *féministes pragmatiques* » de « *rester ferme sur leurs droits mis en danger* »[31], exigeant ainsi un retour à l'ordre.

[28] Entretien réalisé le 4 mai 2005, dans son bureau du Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°80.
[29] Erving Goffman, *Ibid*. p. 21.
[30] Entretien réalisé le 24 avril 2006, au cours d'un déjeuner, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°89.
[31] Erving Goffman, *Ibid*. p.22.

En demandant réparation, elles tentent alors d'imposer un autre modèle de cadre, basé sur le concept de solidarité établi en opposition des valeurs de « *masculinité hégémonique* », mais pas contre les hommes en général. Désormais, la présence d'une conseillère régionale dans une commission, dans des réunions, ou même « *autour d'un café* » peut contribuer à renforcer cette autocontrainte des hommes[32]. De même, dans les interactions quotidiennes, les réflexions semblent se faire plus rares, face à la pression collective, tant masculine (des conseillers régionaux hommes appartenant à la catégorie des « *hommes réconciliés* ») que féminine. Une cadre administrative d'Aquitaine, qui se revendique féministe, explique à ce propos : « *Elle* [la solidarité] *existait déjà au cours du premier mandat avec un groupe de femmes assez solidaires. Ceci dit, elle me semble moins forte qu'actuellement. Aujourd'hui, elle est quand même manifeste (notamment autour de certains leaderships assez importants)* [33]. *En politique, c'est le rapport de force qui prime : c'est celui qui a le plus de troupes qui l'emporte. Or, la sphère publique reste encore très masculine. Les femmes sont désormais présentes dans la sphère politique, mais elles sont entrées par le biais des écuries politiques, chapeautées par des hommes. Aujourd'hui les femmes élues au Conseil régional se sont rendu compte que, même si elles avaient leur place à l'intérieur de ces écuries politiques, il leur fallait en plus mettre en place une certaine solidarité entre elles, pour qu'elles puissent aussi avoir un rapport de force.* »[34]

En appelant à cette réparation, la conseillères et les « *féministes pragmatiques* » invitent l'Assemblée dans son ensemble à participer aux procédures rituelles, montrant que les règles de conduite qui ont été enfreintes par le conseiller frontiste sont toujours en vigueur. Comme dans toutes ces situations qui sont potentiellement dangereuses, les conseiller-e-s

[32] Achin Catherine, *Sexe, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.

[33] Suite de l'entretien : « U*n groupe extrêmement solidaire, très solidaire, de femmes, de femmes…Qui dépasse 1/ tous les courants, et qui amène sur des histoires humaines importantes… Il y a un groupe de femmes actuellement qui est très lié ici. C'est un groupe extraordinaire. C'est-à-dire quand on en touche une, il y a un aspect de groupe… Il y a un leadership…. Il y a celles qui sont plus âgées comme Maria Garrouste, Maria Lavigne qui donnent des conseils, tu vas avoir Gatienne qui rayonne, qui est combative, tu vas avoir Nathalie qui coordonne, tu vas avoir Anne-Marie, Béatrice, Solange, Marie-Pierre… Enfin, c'est des femmes très liées, très liées. Celles qui sont un peu éloignées, c'est celles qui ont un peu les mêmes méthodes que les hommes quoi… Elles peuvent être nouvelles ou autre… Il y a une bonne dynamique, un groupe de femmes extrêmement soudées. Ce n'est pas une solidarité de façade, il y a une réelle solidarité qui dépasse complètement les clivages politiques. Parce que je suppose qu'elles t'ont raconté dans le système de violence et ce qu'elles considèrent quand elles ont des réflexions sexistes. Elles se regroupent, elles se regroupent... Alors tu as plus ou moins les leaders… Nathalie c'est aussi une leader, Gatienne aussi… elles sont extraordinaires….* »

[34] Entretien réalisé le 4 mai 2005, dans son bureau du Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°80.

régionaux/ales sont donc invité-e-s à « *mettre les formes* ». Mais ce refoulement des manifestations les plus brutales de la domination masculine a une contrepartie : pour sauver la cohésion du groupe, les revendications « *strictement* » féministes sont censurées[35]. Plus encore, au moment où la domination des hommes sur le champ politique se (re)affirme, tout se passe comme s'il importait de part et d'autres de nier, ou du moins de neutraliser, sa charge conflictuelle. La séparation historique entre mouvement féministe, considéré comme une entité à part entière, et champ politique explique en partie la faible mobilisation du registre « *féministe* » chez les femmes politiques comme le notait Mariette Sineau lors de son enquête au milieu des années 1980 auprès d'une quarantaine d'élues. L'augmentation mécanique du nombre de femmes par l'application de la parité n'a pas modifié cette méfiance à l'égard du féminisme. La conseillère régionale à l'origine de la prise de parole contre les propos sexistes se justifie ainsi en entretien : « *Moi je ne milite pas pour squeezer les hommes de la politique ; même si de temps en temps, je vais au bout de la logique des hommes. Mais, c'est parce que j'y suis contrainte.*»

A.4 Les féministes soumis-e-s- à une épreuve d'authenticité

La demande de réparation engagée semble dans un premier temps donner lieu à un réajustement de tout le cadre régional. Ainsi, les femmes observent un changement de comportement voire une prise de conscience de la part des conseillers régionaux hommes. Aussi, une cadre administrative note : « *Quand on présente un projet femmes à Alain Rousset, il le valide parce que ça lui semble une priorité. Sur ces sujets, il est aussi interpellé et aidé par la Vice-présidente. Là-dessus, soyons clair.* »[36]

Désormais, dans un cadre où « *l'équipe féministes pragmatiques* »[37] compte, être une femme n'est plus un handicap duquel il faut se départir. Au contraire, l'identité « *femme* » devient

[35] Achin Catherine, *Ibid*. p. 145.
[36] Entretien réalisé le 4 mai 2005, dans son bureau du Conseil régional, Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°80.
[37] Erving Goffman désigne par « *l'équipe* » *« tout ensemble de personnes coopérant à la mise en scène d'une routine particulière* » avant de rajouter « *que les membres d'une équipes donnent des représentations individuelles identiques ou qu'ils donnent des représentations différentes mais accordées les unes aux autres mais complémentaires, dans chaque cas se produit une impression d'équipe que l'on peut sans inconvénient traiter comme un fait en soi, c'est-à-dire comme un troisième niveau de réalité situé entre la représentation individuelle d'une part et l'interaction globale de tous les participants d'autre part* ». Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973. p. 81.

une ressource à valoriser dans toutes les interactions. Mais cette valorisation est soumise à une condition indépassable : le groupe doit rester solidaire. Or, les conseillères régionales d'Aquitaine forment davantage un groupe qu'une équipe. Le point d'achoppement sur lequel s'est construite « *l'équipe*» est soumis à une épreuve d'authenticité. Une fois que l'épreuve modèle est amorcée, et devant la solidarité des conseillères régionales, l'identité de femme et a fortiori la « *cause des femmes* » sont devenues des ressources à valoriser en toute occasion. Mais, sur le modèle de l'héroïsme, les féministes « *historiques* » de la première génération d'élues vont établir une distanciation entre elles, féministes historiques/nouvelles élues, distanciation qui n'est pas du « *goût* » de ces dernières. La conseillère régionale socialiste ayant pris la parole en assemblée plénière pour dénoncer les propos sexistes déplore ainsi : « *Ce n'est pas ma génération et ce n'est pas ma culture, mais les femmes de la génération précédente se sont faites en réalité comme des hommes … C'est aussi pour elles difficile… J'écoute beaucoup ces femmes-là. Je leur trouve beaucoup de mérite et beaucoup de courage. De mérite parce qu'elles se sont engagées sur des idées et beaucoup de courage parce qu'on leur a souvent donné à penser qu'elles étaient à côté du sujet. Je les écoute beaucoup mais aujourd'hui elles encouragent beaucoup notre génération, à être beaucoup plus 'mecs'. Et moi ça me gêne. Je crois qu'il faut être très rigoureux : on ne peut pas faire ce qu'on reproche aux hommes et ce que l'on condamne par ailleurs. C'est donc une approche assez difficile… Notamment pour gagner la confiance du groupe en politique, du groupe constitué dans sa dimension masculine, c'est extrêmement difficile…* ».

Le caractère récent de la prise de conscience des problèmes relatifs aux rapports sociaux de sexe permet de distinguer ces féministes « *historiques* » (première ou deuxième générations) des « *féministes nouvelles* ». Dans les représentations de l'Autre, et reprenant la typologie précédente, ces dernières correspondent aux « *sensibilisées aux problèmes de genre* ». L'exercice d'un mandat régional au sein de l'institution Aquitaine leur a offert un autre regard sur les interactions qui se jouent dans l'institution. Cette évolution des représentations se traduit par un changement d'attitude, une prise de position ouverte. Ainsi, la cadre chargée des relations avec les conseiller-e-s régionaux/ales affirme : « *Un exemple, c'est Marie-Pierre, qui ne se définissait pas comme féministe… Sa conscience là-dessus s'est affinée… Solange, aujourd'hui, elle le dit. Non, il y a une prise de conscience…* »[38] Si ces conseillères

[38] Entretien réalisé le 4 mai 2005, *Ibid.*

sont incluses dans le groupe des féministes, créant ainsi une «*mini équipe*» féministe, toutes les conseillères régionales n'ont pas ce droit. Ainsi, les conseillères régionales « *fémalinistes* » sont exclues de cette équipe. La prise de position est ici considérée comme seulement stratégique. Ainsi, à leur propos, la cadre rétorque : « *Il y a une prise de conscience de certaines, pas de toutes… Il y a les fameuses apparatchiks qui calculent bien… Quand je suis entrée il y a dix ans au Parti socialiste, le féminisme c'était affreux. Maintenant, c'est hyper bien d'être féministe… Mais on n'a pas oublié et on n'oubliera pas. Le fameux 'je me découvre une vocation' est quand même difficile à vivre pour des gens qui ont œuvré dans des associations. C'est d'autant plus dur que l'engagement féministe est l'un des milieux sur lesquels il est impossible de duper. Or aujourd'hui, on observe une instrumentalisation du féminisme avec notamment des élu-e-s qui se découvrent féministes.* »[39]

La dichotomie masculin/féminin (et la suprématie du masculin qui l'accompagne) était auparavant justifiée par des arguments à saveurs essentialistes. Bien que la prise de parole de Nathalie Manet n'engendre pas une égalité pratique au sein de l'institution régionale d'Aquitaine, elle pose toutefois les bases symboliques d'une déstabilisation de la masculinité hégémonique qui prédomine alors au sein de la Région. Plus que d'une solidarité féministe, on peut parler d'un groupe de la jeune génération (hommes, femmes) et de féministes historiques, capable de s'ériger en « *équipe* » en cas d'attaques sexistes. L'intervention contraint cette catégorie d'hommes à prendre acte de la capacité mobilisatrice de celles qu'ils avaient eux-mêmes considérés comme une seule et même entité « *ennemie* ». Toutefois, le caractère sporadique et partiel avec lequel se compose ce « *groupe/équipe*» permet, dans des relations individualisées, aux hommes tenants d'une masculinité hégémonique, de faire preuve d'une nouvelle « *empathie* ».

B Des tensions intre-partisanes publicisées en Poitou-Charentes

A l'instar de l'assemblée d'Aquitaine, le cadre picto-charentais se nourrit de tensions internes. S'il y a là une similitude entre les deux régions, pas question ici de rapports sociaux de sexe conflictuels. Le fait qu'une femme, se revendiquant du féminisme et engageant dès le départ

[39] Entretien réalisé le 4 mai 2005, *Ibid.*

la Région vers des politiques de réduction des inégalités de sexe soit Présidente, neutralise totalement d'éventuelles tensions liées au genre. Les tensions publicisés marquent au contraire la dimension avant tout partisane du conflit.

B.1 Un recadrage public

En Poitou-Charentes, les clivages se cristallisent autour de la personne de Ségolène Royal. D'une part, les pro-Royal, qui soutiennent la Présidente s'opposent donc aux Ségo-sceptiques, critiques vis-à-vis de « *l'autoritarisme* » de Ségolène Royal au sein de l'institution régionale. D'autre part, les Ségo-sceptiques opèrent une distanciation avec Ségolène Royal, reproduisant ainsi la césure existant entre les différents clivages, au niveau national. Aussi, avant même les élections, les tensions au sein de l'équipe réunie autour Ségolène Royal sont observables et la première année de mandature ne fait que renchérir cette lutte de cadre.

Nonobstant le côté factuel de la situation, les délibérations qui ont précédé le budget régional de 2006, ont donné un coup de projecteur sur les tensions qui parcourent le cadre interne à l'exécutif socialiste picto-charentais. C'est officiellement une divergence sur l'orientation à donner au budget qui est à la genèse de la crise ouverte. Tandis que le premier vice-président préconisait une augmentation des impôts dans le souci d'équilibrer le budget, la Présidente de région affirmait sa volonté d'avoir recours à l'emprunt « *pour ne pas pénaliser davantage les habitants de la Région, déjà très éprouvés* » [40] par la politique nationale. Ce désaccord, qui aurait dû être réglé en interne afin de préserver la face de l'équipe majoritaire, éclate en séance plénière : au moment du vote du budget, Jean-François Fountaine alors premier vice-président et Ségolène Royal s'affrontent ouvertement.

Au-delà du différend politique régional, cet affrontement traduit surtout les divergences et les tensions lancinantes au niveau du bureau national socialiste. Tout d'abord, certains courants, dont celui de Ségolène Royal, accusent le gouvernement Jospin d'avoir été sanctionné à cause d'une politique qualifiée de social-libérale. Cette tension latente entre les différents courants

[40] Entretien accordé à la presse en réponse à l'affrontement public qui a précédé le vote du budget.

se répercute déjà sur le groupe au moment de la campagne électorale[41]. Plus encore, elle traduit les clivages nés après le Congrès du Mans de novembre 2005. L'objectif du Congrès était de régler les divisions du parti apparues avec le référendum sur la Constitution européenne, de fixer la ligne générale du parti socialiste en vue de la désignation des représentants du parti à tous les échelons, notamment l'échelon national. Si Ségolène Royal se situe dans la motion majoritaire « *Socialistes, pour réussir à gauche : Volonté-Vérité-Unité* », certains conseiller-e-s régionaux/ales, exerçant un mandat local, se positionnent dans les deux autres principales motions, à savoir « *Nouveau Parti Socialiste. Pour une Alternative Socialiste* » (motion déposée par le NPS[42] notamment) et « *Rassembler à gauche* », motion soutenue par Laurent Fabius.

Enfin, dans la perspective de l'élection présidentielle de 2007, l'ouverture à l'investiture du candidat ou de la candidate socialiste a eu lieu en novembre 2006. Le 9 mars 2006, le Parti Socialiste lance dans ce but une vaste campagne d'adhésion par internet, en réduisant jusqu'au 1er juin 2006 le montant de l'adhésion à 20 euros. Grâce à cette campagne d'adhésion sur internet, argument de la démocratie participative (emblème de Ségolène Royal), le PS accueille près de 100 000 nouveaux membres, dépassant ainsi la barre des 200 000 adhérents. Selon l'étude de Frédéric Sawicki et Rémi Lefebvre[43], leur arrivée a modifié la sociologie du parti et certainement renforcé la base de Ségolène Royal.

---

[41] Un des leaders départementaux, jospiniste, explique ainsi : « *On essaie de faire des réunions sérieuses, mais c'est vrai que quand on dit quelque chose de sérieux, ça n'intéresse plus les gens. C'est triste mais c'est comme ça. Regardez l'élection présidentielle et le sort qui a été réservé à Lionel Jospin. Et bien pour ces élections régionales, c'est pareil. Il y a une relation terrifiante aujourd'hui entre le politique et le média. Terrifiante. Dès que l'on veut parler de fond, ça n'intéresse absolument personne. A la fin c'est une obligation. Si vous ne sortez pas une énorme connerie, personne ne s'intéresse à vous. C'est affreux, mais c'est la vérité. J'ai assisté au débat qu'a eu Ségolène Royal avec Madame Morin, elles ont été très sérieuses toutes les deux, et ça a emmerdé les journalistes. Et puis à la fin, quand elles ont commencé à se crêper le chignon, ça, ça plaisait bien, ça.* » Entretien n°62, J.F-F, Groupe socialiste/Verts/communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.Entretien réalisé le 3 mars 2004. Déjeuner dans un restaurant, dans sa ville d'élection, Charente-Maritime.

[42] Pour illustrer les tensions à l'intérieur du parti socialiste à cette époque, citons simplement les propos d'Arnaud Montebourg, lors de la traditionnelle Fête de la Rose de Frangy-en-Bresse, le 21 août2005, qui déclarait : « *Transformer et régénérer notre parti autour des projets de la gauche volontaire* (...) *ne peut passer que par la construction d'une nouvelle majorité* (...) *Il est impossible de construire quelque chose avec Hollande, il nous a conduit à deux désastres, celui de 2002 et celui de 2005 ».*

[43] Dans la fédération du Nord, seuls 10% des adhésions seraient celles d'anciens compagnons de route, contre 90% sans lien avec le parti jusque là. L'âge moyen a baissé de 55 à 43 ans (15% de retraités, contre 40%) ; la féminisation a progressé tout en restant assez loin de la parité ; le nombre d'adhérents titulaires d'un bac+3 est passé de 30 à 54 % ; une ouverture aux salariés du privé a réduit la place occupée par les fonctionnaires et militants syndicaux. Lefébvre Rémi et Sawicki Frédéric, *La société des socialistes*. Le PS aujourd'hui, Bellecombe-en-Bauge, Editions du Croquant, 2006.

Aussi, au début de l'année 2006, la Présidente de Poitou-Charentes est largement pressentie comme favorite au vu des sondages d'opinion. Ralliée sans condition par Arnaud Montebourg (ainsi qu'une partie des socialistes appartenant à la motion NPS), la défiance des partisans de Lionel Jospin rencontrée au niveau national s'exacerbe au niveau régional. L'opposition du premier vice-président, qui figure parmi les proches de Lionel Jospin, doit aussi se comprendre à partir de ces clivages nationaux.

Extrait de la séance du 25 février 2006 :

Le premier vice-président : « *Je demande la parole maintenant.* »
La Présidente : « *C'est moi qui donne la parole. Vous ne me déstabilisez pas.* »
Le premier vice-président : « *Si la prise de parole fait partie de vos prérogatives, je ne peux rester. Je demande la parole.* »
Nouvelle prise de parole du premier vice-président : « *C'est une parodie absolue du fonctionnement démocratique d'une assemblée.* »

Cette confrontation frontale conduit à une rupture du cadre dans lequel évoluaient jusqu'alors les conseiller-e-s régionaux/ales picto-charentais-es-. C'est moins la dureté de l'échange que le fait qu'il soit public qui contraint les acteurs à une épreuve. On touche là à l'un des problèmes caractéristiques de l'organisation rituelle des contacts personnels : « *celui qui sauve la face au prix d'un éclat ou d'un départ indigné ne peut le faire qu'en sacrifiant l'interaction* »[44]. Les tensions rendues publiques, chacun doit s'expliquer sur la rupture du cadre.

B.2 Repositionnement des acteurs de la majorité

Si le conflit se situe au sein d'une interaction comprenant la Présidente de Région et le premier vice-président, son caractère public contraint tous les acteurs régionaux à prendre position. Mieux, elle est une opportunité pour tous les conseiller-e-s régionaux/ales. Ainsi, Nicole Bonnefoy, partie prenante du groupe des Ségo-sceptiques et appartenant à la tendance NPS, les Verts (appartenant pourtant à la majorité régionale), ainsi que l'opposition, emboîtant le pas au premier vice-président, quittent physiquement l'assemblée ce jour-là. Auparavant déjà, certains conseiller-e-s régionaux/ales s'étaient exprimé-e-s sur les difficultés

[44] Erving Goffman, *Les rites de l'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1974. p. 37.

relationnelles existantes. C'est par exemple le cas de Marie Legrand, vice-présidente chargée de l'environnement (appartenant au groupe politique des Verts), elle aussi leader du groupe des Ségo-sceptiques. Elle fut l'une des premières à témoigner publiquement de tensions de cadre en parlant notamment dès 2005 « *d'un an de conflit total* », marqué par le licenciement, contre son avis, du directeur du service environnement, au début de cette même année. Ce premier avertissement public avait été suivi d'une révolte menée déjà à l'époque par le premier vice-président et le maire de Poitiers, Jacques Santrot. Suite à un déjeuner de l'exécutif, ils s'étaient ouverts à la presse en considérant que « *la démocratie participative n'était pas appliquée en interne* »[45]. A son tour, la Présidente de Région s'était emparée de l'organe de presse pour faire acte de contrition, et après le constat d'un « *progrès dans le relationnel* » de la vice-présidente chargée de l'environnement, ces tensions de cadre rendues publiques étaient apparues comme un incident clos. Pourtant, l'acte symbolique accompli par le vice-président de quitter l'assemblée tend à vouloir signifier qu'il ne s'agissait pas d'un événement isolé mais bien d'une contrainte structurant le cadre. Le silence de la majorité des conseiller-e-s régionaux/ales sur ces deux événements médiatiques la résignation adopté par les conseiller-e-s régionaux/ales. Ce silence ne signifie pas pour autant l'acceptation des règles du cadre. On peut ici opérer un rapprochement avec les conseillères régionales d'Aquitaine, où les règles ont été admises, tolérées jusqu'à un désaccord jugé indépassable, devenu point d'achoppement rendu public.

Jacques Santrot, le maire de Poitiers, allié aux maires de Niort, La Rochelle et au Président du Conseil général de Charente (ayant exprimé leur ressentiment à l'égard des manières de faire régionales) déclare sobrement lors de cette séance « *ne pas prendre part aux votes* ». Cette prise de position par son caractère implicite protège le conseiller d'une exclusion du cadre. Ses propos balisés, la prise de position sert avant tout à marquer son désaccord.

Enfin, le principal protagoniste de cette scène profite du caractère médiatique de l'altercation pour se justifier. Ainsi, si l'acte de quitter l'assemblée aurait pu équivaloir à un ostracisme, l'intervention dans la sphère médiatique lui permet de sauver sa face. Au-delà des justifications qu'il avance, son appartenance à un groupe (en l'occurrence le groupe socialiste) qui structure le cadre, et le fait que son geste ne soit pas un geste isolé, lui procure une

[45] Extrait d'un article intitulé *« Poitou-Charentes : le bilan Royal »*, de Elsa Freyssenet. Les Echos n°19598 du 3 février 2006.

position dans le cadre. Comme les conseillères régionales d'Aquitaine, en dénonçant la victimisation dans laquelle il était reclus, il devient à son tour héros. Si son besoin d'appui médiatique ne peut lui assurer une position stable à long terme (le conduisant ainsi à jouer constamment à la marge du cadre), dans les temps T et T+1 de l'action, sa prise de position lui permet d'être au cœur du cadre, opérant ainsi un réajustement de cadre. Suite à sa sortie, il déclare ainsi dans le hall du Conseil régional : « *Il s'agit pour vous de légitimer par l'assemblée vos choix personnels et de punir un délit d'opinion sur le budget malgré mon vote favorable. Je préfère travailler avec mes collègues à l'action de notre région pour y développer l'emploi plutôt que de me prêter à des polémiques stériles.* »[46]

Ici, l'essentiel des clivages existant dans le cadre régional picto-charentais est résumé : la tension proximité (avec la légitimité des élus locaux) / éloignement (avec des ambitions présidentielles) d'une part et la tension action/communication d'autre part montrent les clivages structurants du cadre. Ce clivage entre les deux catégories d'acteurs « *ceux qui agissent* » et « *ceux qui réagissent* », « *ceux qui décident* » et « *ceux qui subissent* », « *ceux qui disposent de moyens d'agir* » (en l'occurrence la sanction) et « *ceux qui n'en disposent pas* », n'est qu'en apparence défavorable aux élu-e-s « *de terrain* ». S'il met à mal leur réputation décisionnelle, « *il conforte aussi leur réputation à incarner le territoire* »[47]. A défaut de pouvoir incarner « *par en haut* » le territoire, via la décision, les élu-e-s expérimenté-e-s s'efforcent de l'incarner « *par en bas* », via l'émotion.

[46] Entretien accordé à la presse par le premier vice-président en réponse à l'affrontement public qui a précédé le vote du budget.
[47] Le Bart Christian, *Leadership et impuissance décisionnelle. Les élus locaux face à la marée noire de l'Erika, in* Leaderships et arrangements territoriaux, Sciences de la Société, Toulouse, Presse du Mirail, n°53, 2001.

Section II « *Sauver la face* »

La face est « *la valeur sociale positive qu'une personne revendique effectivement à travers une ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier*»[48]. En interaction avec d'autres, la règle fondamentale que doit respecter tout individu est de « *préserver sa face et celle de ses partenaires* ». La sauvegarde de sa face a un double objectif : elle permet de défendre son « *propre territoire* » et elle donne une image de soi valorisante. Dans ces conditions, « *garder la face est une condition de l'interaction et non son but* »[49].

Dans les interactions, les acteurs se prêtent alors à un travail de *figuration ou* « *face-work* », travail assurant le respect de sa face et celle des autres. Concrètement, la figuration correspond au travail « *qu'entreprend use personne pour que ses actions ne fassent perdre la face à personne, (y compris elle-même*) »[50]. La figuration ni n'est plus ni moins à considérer comme un code social qui a un répertoire : c'est le tact, le savoir-vivre, la diplomatie ou encore les *échanges réparateurs* qui viennent rétablir l'ordre lorsqu'un incident a eu lieu.

Pour Erving Goffman, il n'y a pas de dichotomie entre la face et les procédés figuratif ; il faut au contraire dépasser le partage entre sincérité et cynisme : *« il n'y a pas de moi profond authentique derrière les différentes faces mises en jeu, mais seulement une compétence sociale, spécifiée comme relation cognitive, qui permet de construire son identité et de partager les attentes de l'autre* »[51]. Aussi, dans toutes les interactions, chacun accepte temporairement la ligne d'action de tous les autres. Il s'agit typiquement d'une acceptation « *de convenance* » et non « *réelle* », car elle est le plus souvent fondée non pas sur un accord intime, mais sur le bon vouloir des participants à accepter, dans un espace/temps précis, des opinions avec lesquelles ils ne sont pas nécessairement d'accord.

Un tel accord de surface n'implique aucune égalité. Ainsi, le premier réajustement opéré par

[48] Erving Goffman, *Les Rites d'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1974. p. 9.
[49] Erving Goffman,*Op. Cit.* p. 15.
[50] Erving Goffman,*Op. Cit.* p. 15.
[51] Céline Bonicco, *Goffman et l'ordre de l'interaction. Un exemple de sociologie compréhensive*. Revue de l'Ecole Doctorale de Philosophie de l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne *Philonsorbonne* n° 1. Année 2006-2007. p. 31-48. Revue en version électronique sur www.edph.univ-paris1.fr/phs1/bonicco.pdf.

les président-e-s de Région, devenus leaders, était prévisible dans la mesure où il constitue la première (et souvent ultime) occasion à l'échelle régionale d'un « *remodelage* » du cadre. Il semble que cette sorte d'acceptation mutuelle soit un trait structurel fondamental de l'interaction. En Aquitaine, les conseillers régionaux hommes sortants qui ont été écartés au profit de conseillères régionales entrantes ou en Poitou-Charentes, les « *Ségo-sceptiques* » d'hier devenu-e-s vice-président-e-s, ne sont pas vraiment en accord avec la distribution des rôles voulue par les Président-e-s de Région, mais pour « *sauver leur face* », ils en acceptent « *par convenance* » les conséquences irrémédiables (attribution – ou pas – d'une vice-présidence). Cette acceptation exerce un effet conservateur important sur les rencontres. Au contraire, la deuxième tentative de réajustement, véritable révolte des acteurs « *outsiders* », était moins évidente. Située dans un espace/temps similaire, elle confronte le pouvoir régional à une véritable crise de légitimité d'où son autorité peut sortir affaiblie, voire ébranlée. Dans une interaction « *quotidienne* », repliée sur elle-même (c'est-à-dire sans le troisième interactant que représente le public) et non soumise à une limitation dans le temps (marquée ici par de nouvelles élections régionales), ces tensions peuvent persister. Les interactions entre les membres du groupe majoritaire sont soumises à l'impératif « *d'entente* » imposé par le parti. Devant cette crise de légitimité, les acteurs ont alors recours à une épreuve modèle, c'est-à-dire à « *une situation qui se tient, préparée pour l'épreuve, dont l'issue est donc incertaine, et dans laquelle un dispositif pur, particulièrement consistant, se trouve engagé* »[52].

Véritable confrontation entre les différentes « *équipes* », la légitimation des positions devient l'enjeu de la lutte qui se joue au sein du cadre à ce moment-là. Une précision doit toutefois être apportée : les acteurs, tenus par un même bien commun (la promotion de l'institution régionale d'une part et du parti d'autre part) cherchent, au moins a minima, un compromis *tolérable* pour tous. Qui plus est, parce que ces acteurs constituent un groupe (par rapport à l'opposition notamment) dans le cadre régional, ils se doivent de trouver une nouvelle coordination de base qui règle les modalités d'une lutte « *équitable* », acceptable pour tous. La Présidente de Poitou-Charentes joue alors sur une double posture locale/nationale tandis que les conseillers régionaux aquitains semblent adopter une nouvelle posture, disposés qu'ils sont à considérer les femmes comme leurs égales.

[52] Luc Boltanski, Laurent Thévenot, p. 181.

A Le jeu multi-niveau de Ségolène Royal

Au sein du Conseil régional de Poitou-Charentes, les critiques à l'égard de la Présidente portent sur la dissonance entre la communication au niveau régional et la communication mise en place par Ségolène Royal au niveau infrarégional. Profitant de cette crise du cadre, Henri de Richemont, chef de l'opposition régionale souligne ainsi la contradiction entre la mise en place de la démocratie participative au niveau régional et l'imposition de valeurs hiérarchiques au niveau de l'assemblée : « *Il est paradoxal de voir un élu de la majorité sanctionné parce qu'il a émis des réserves lors du vote du budget, et en même temps proposer la création d'un jury citoyen.* »[53] Le sénateur, qui habituellement joue un rôle secondaire dans l'assemblée (compte tenu du caractère minoritaire de son groupe politique) détient ici une opportunité de mettre à mal la légitimité du cadre construit par la majorité régionale. A travers cette contestation publique, c'est toute la coordination des rôles établis au sein du groupe majoritaire qui est visée. Emanant de cette seule opposition régionale, la contestation serait de faible portée : chacun resterait dans son rôle « *d'acteur actif* » pour les conseiller-e-s régionaux/ales de la majorité et « *d'acteur contestataire* » pour les membres de l'opposition. Mais, la contestation publique dépassant les clivages politiques, la Présidente de Région aurait, en suivant les règles du cadre régional, dû essayer de trouver un nouveau compromis avec ses contradicteurs et donc tendre vers la victimisation. Pour le dire vite, faire acte de contrition. Or, loin de se soumettre aux règles du jeu qui visent à préserver le cadre, la contradiction va être « *éclipsée* » par Ségolène Royal, en jouant sur un jeu de *face-work* sur la scène « *locale/nationale* ». Ségolène Royal tend alors vers l'héroïsation, rejetant du même coup l'idée même d'un compromis à l'intérieur du cadre régional.

A.1 Un réajustement de cadre à partir du niveau national

Profitant du caractère régional/national de sa représentation, Ségolène Royal entretient un double jeu qualifiant d'un côté l'incident de « *tempête dans un verre d'eau* » et d'un autre côté déchargeant le premier vice-président de ses responsabilités en expliquant : « *Je suis dans mon rôle de présidente garante de la cohérence de notre politique. Il est impératif que*

[53] Extrait du journal La Charente Libre. Section Région. Article intitulé « *Clash en direct au conseil régional : Royal destitue Fountaine* », Frédéric Berg. Édition du mardi 26 février 2008.

l'élu chargé des finances soit sur la même ligne que moi. »[54] Mais ses opposants au niveau local, devant la bataille engagée, continuent de porter l'attaque, en pointant une nouvelle fois la contradiction avec la démocratie participative mise en place au sein de la région Poitou-Charentes.

Mise en difficulté par des conseiller-e-s régionaux/ales de sa propre majorité, Ségolène Royal tente de sauver la face. La *figuration* est au cœur du cadre. Habituellement, la figuration sert à parer aux « *incidents* », c'est-à-dire à des évènements dont les implications symboliques sont effectivement un danger pour la face. L'évitement ou la réparation (avec par exemple, des excuses publiques) sont généralement à la base du répertoire figuratif des acteurs. Mais, comme le remarque Erving Goffman, avant d'exploiter son répertoire figuratif, « *il est évident qu'une personne doit prendre conscience de la façon dont les autres ont pu interpréter ses actes.* » [55] Or, la Présidente de Région dispose d'un double répertoire de face, différent selon s'il s'agit du niveau régional ou national. Les tensions existant en Poitou-Charentes ne peuvent se comprendre qu'à partir de cette double « *face* » : Ségolène Royal joue sur sa face nationale pour légitimer ses actes au niveau régional.

Au niveau national, trois principaux éléments ont permis à la Présidente de Poitou-Charentes de justifier les décisions prises au niveau local. D'une part, le non-respect des règles préalablement établies à partir du monde domestique, ensuite le caractère oligarchique de la « *conspiration* » à son encontre et enfin les attaques machistes des éléphants du parti au niveau national.

Dans le premier cas, Ségolène Royal et ses défenseurs mettent en exergue le non-respect des règles préalablement établies. Durant la campagne électorale et pendant la période précédente, les acteurs socialistes ont balisé les limites du cadre à ne pas dépasser sous peine d'être exclus de ce dernier. Lorsque les acteurs s'adressent à l'acteur public (l'électorat, la presse, les prises de parole en séance plénière, etc.), l'une des règles principales consiste à faire prévaloir l'équipe sur les différents internes. En aucun cas l'autorité du groupe ne peut être contestée. Or, refuser publiquement la décision du chef de groupe revient à contester la légitimité du

[54] Extrait du journal La Charente Libre. Section Région. Article intitulé « *Clash en direct au conseil régional : Royal destitue Fountaine* », Frédéric Berg. Édition du mardi 26 février 2008.
[55] Goffman Erving, *Les rites d'interaction*, Les éditions de minuit, Paris, 1974.

groupe. De ce point de vue-là, l'intervention de Jean-François Fountaine apparaît comme un moment de « *cerclature* » du cadre[56], tout du moins comme un moment d'incompatibilité avec les valeurs fondatrices du Groupe. Ce moment de refus est d'ailleurs interprété par les pro-Royal comme un moment de sabotage du cadre. C'est ainsi que Philippe Lavaud, conseiller régional socialiste déclare publiquement : « *Quand on n'est pas d'accord, on donne sa démission* »[57].

Dans le deuxième cas, la contestation est présentée comme une prévalence des intérêts personnels sur le bien commun. Cette justification se marque dans les actes à travers la présentation qui est faite du premier vice-président, principal opposant à l'autorité régionale. Les Ségo-fans soulignent le fait que le dirigeant rochelais, PDG du premier constructeur mondial de catamarans de croisière et président de la Fédération des industries nautiques, dirigeait l'opposition du Conseil régional picto-charentais durant la mandature précédente. Chef de file des socialistes sur la Région, il avait été pressenti comme tête de liste régionale avant que Ségolène Royal annonce sa candidature. Ainsi, dans un contexte de candidature présidentielle, pour les Ségo-fans, l'opposition de ce proche de Lionel Jospin à la Présidente participerait à une manœuvre ayant pour objectif d'affaiblir la position de cette dernière dans le cadre régional à des fins partisanes au niveau national.

Enfin, le registre de victimisation est utilisé par opposition au registre machiste dont usent au moment des présidentielles certains éléphants du Parti socialiste. Dans la course à l'investiture présidentielle nationale, certains présidentiables recourent à des formules sexistes à l'encontre de Ségolène Royal. A titre d'exemple, on peut citer ici la réflexion de Laurent Fabius qui s'enquiert de savoir « *Qui gardera les enfants ?* » en cas de fonctions présidentielles. D'autres, à l'instar de Jean-Luc Mélenchon, rétorquent à la candidature de Ségolène Royal que « *ce n'est pas un concours de beauté.* » Loin d'être exhaustifs, ces propos montrent les réflexes machistes à l'œuvre et les stéréotypes sexistes accompagnant sa candidature. La

[56] Néologisme qui fait référence à la quadrature du cercle.
[57] Extrait du journal La Charente Libre. Section Région. Article intitulé « *Clash en direct au conseil régional : Royal destitue Fountaine* », Frédéric Berg. Edition du mardi 26 février 2008.

Présidente de Poitou-Charentes joue au niveau national un double jeu : à la fois « *candidate femme* » [58], avec tous les qualificatifs qui lui sont apposés, et victime du sexisme ambiant[59].

A.2 Sauver la face régionale : les ressources du national

Dans ces trois phases circonstanciées, la Présidente de Région joue un rôle de victime. Cette posture de victime mise en avant, la Présidente de Région peut alors utiliser la figuration comme un « *moyen d'agression* »[60], un « *moyen de régler ses comptes* ». Le but « *de la partie est alors d'éviter que les lignes d'action se contredisent sans excuse, tout en marquant le plus de points possible aux dépens de ses adversaires, avec le maximum de gains pour soi-même* ». Dans ce cas, la présence d'un public (avec ici la médiatisation de l'évènement) est presque une nécessité. La méthode générale qui consiste à mettre en avant des faits (au niveau national) qui favorisent l'acteur et qui nuisent aux autres a été appliqué par Ségolène Royal dans cette interaction délicate.

Ici, c'est le rôle de victime au niveau national qui lui permet de justifier son positionnement vers le pôle de l'héroïsation mise en place au niveau local. Comme les conseillères régionales d'Aquitaine, Ségolène Royal se porte garante du respect de la « *justice* » : « *Je dirige, et lorsqu'un élu fait du chantage à la démission parce qu'il demande d'augmenter les impôts et les taxes sur l'essence, je le décharge de ses responsabilités.* » Dans cette étude, il ne s'agit pas ici d'évaluer la véracité ou la fausseté de cette affirmation, sans quoi nous nous acheminerions vers un travail moins scientifique que journalistique. Il s'agit au contraire de replacer cette affirmation dans un contexte plus général, dans une problématique qui envisage

---

[58] Si les rapports sociaux de genre ne jouent pas directement dans les tensions de cadre, on doit à ce stade de l'étude se demander dans quelle mesure l'identité de femme de la Présidente ne joue pas dans cette stratégie « *à double face* ». Autrement dit, cette stratégie aurait-elle était possible si la Présidente avait été *un* Président ? Au-delà de la véracité des faits avancés, auraient-ils eu le même écho, auraient-ils été entendu de la même manière s'ils avaient émané d'un homme ? Clairement est-ce qu'une critique du système par lui-même aurait survécu si cette critique n'avait pas été portée par une femme, « *palliatif à la crise de la représentation du politique* » ?

[59] Interrogée par deux journalistes (hommes) de Ouest-France qui lui demandaient si elle était « *autoritaire, voire cassante* », comme l'affirment « *certains de ses adversaires* », la candidate à la candidature socialiste pour la présidentielle de 2007 avait commencé par répondre : « *Je ne pense pas être cassante, je suis exigeante. Peut-être y a-t-il aussi dans cette critique une dimension sexiste ?*». Journal Ouest-France, Interview de Ségolène Royal, le 31 octobre 2006. On voit bien ici que dans un premier temps la Présidente récuse toute forme d'autoritarisme. Avec cette récusation, elle joue sur une certaine représentation de la femme. En même temps, en renvoyant la question à son caractère sexiste, la candidate se place aussi dans une posture de victimisation.
Journal Ouest-France, Interview de Ségolène Royal, le 31 octobre 2006.

[60] Goffman Erving, *Les rites d'interaction*, Les éditions de Minuit, Paris, 1974.

cette affirmation en tant qu'acte de discours, avec sa « *valeur d'illocution* »[61]. Aussi, « *la vérité ou la fausseté de* [cette] *affirmation ne dépend pas de la seule signification des mots, mais des circonstances précises dans lesquelles l'acte est effectué.* »[62] Dans le cas présent, cet acte de discours a été posé comme l'observation d'un cadre régional dont l'auteur, avec sa capacité à regarder l'événement depuis « *le haut* », se serait extirpé. La Présidente de Région, loin de tenter un compromis acceptable pour tous, impose de nouveau un cadre régional réglé par des valeurs hiérarchiques. Cette extériorité au cadre, loin de marginaliser la Présidente, lui octroie le droit de prétendre à une grandeur, voire une supériorité sur les autres acteurs. La justification donnée de l'éviction du premier vice-président tient alors moins à une décision unilatérale de la Présidente qu'à un acte de discours (émanant du vice-président) auto excluant, comparable en ce sens à une apostasie. L'acte de discours de la Présidente est alors présenté comme une réponse obligatoire, conséquence de ce premier acte de discours.

Cette déviance justifie alors la « *reprise en main* » du cadre régional avec notamment l'usage d'un vocabulaire militaire qui la place, de facto en chef de l'institution régionale. L'utilisation d'actes perlocutoires comme « *je dirige* » ou encore « *je le décharge* » montre la négation de la victimisation et au contraire la prévalence de la relation hiérarchique. La Présidente de Poitou-Charentes s'impose donc une nouvelle fois en privilégiant le registre de l'héroïsation.

Dans une situation de face à face, quand l'un des deux acteurs, *pour sauver sa face*, sacrifie l'interaction par un départ indigné comme l'a fait Jean-François Fountaine « *les autres savent où frapper : ils peuvent s'efforcer de le blesser discrètement, mais aussi tenter de lui faire perdre la face sans recours* »[63]. Ayant publiquement présenté l'acte de Jean-François Fountaine comme un acte d'abandon de la doctrine régionale, la Présidente de Région (s'imposant en coordinatrice des rapports sociaux qui se déroulent à l'intérieur du cadre régional) retire au premier vice-président sa délégation. Dans le même temps, elle décide la création d'un quinzième poste de vice-président et nomme à la place du premier vice-président déchu de ses responsabilités un ancien préfet de région, le maire de Rochefort, Bernard Grasset. Cette sanction immédiate, en désocialisant officiellement le premier vice-président, le replace à la marge du cadre.

[61] Austin John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.
[62] Austin John, *Op. Cit*, p. 144.
[63] Goffman Erving, *Les rites d'interaction*, Les éditions de Minuit, Paris, 1974. p.37.

La position régionale de Ségolène Royal est ainsi légitimée : elle sauve sa face en jouant sur le registre proximité/éloignement, en déclarant notamment : « *J'assume avec fermeté et justice mon rôle de Présidente de Région. Je ne veux plus de polémique sur l'augmentation de la fiscalité et il faut que tous les élus chargés des finances tirent dans le même sens. Il était temps de recadrer les choses par rapport aux lignes budgétaires et je sais que les habitants de la région seront derrière moi. Je ne veux pas subir de pression.* »[64] Ségolène Royal est toujours dans l'héroïsme affirmant braver les obstacles qui se présentent à elle dans le fonctionnement et la mise en place des politiques régionales, mais ce registre est sous-entendu. La Présidente se sert en effet des attaques lancées à son encontre au niveau national pour poser son autorité au niveau régional. Dès lors, quelles ont été les attitudes des conseillers régionaux ? Sont-ils parvenus à opérer des réajustements de cadre ? Si oui, comment et dans quels desseins : est-ce la conséquence d'un changement dans les représentations de l'Autre ou s'agit-il au contraire d'un choix tactique ?

B La face féministe des antiféministes

En Aquitaine, où le Président de Région doit composer avec les leaders départementaux hommes, les conseillers régionaux, *dans leur ensemble*, impose une image masculine assez unifiée. Le Président, qui structure son autorité sur un leadership terrien, n'a pas, à lui seul, les ressources et l'image de Ségolène Royal pour inverser cette tendance. Là où le leadership communicationnel permet à Ségolène Royal d'agir seule, dans un contexte déterritorialisé, le leadership terrien d'Alain Rousset contraint ce dernier à chercher en permanence des appuis sur le territoire. Toutefois, devant la protestation des féministes, et suite à la demande du Président d'adopter un langage « *neutre* » vis-à-vis des femmes, les antiféministes optent finalement pour un changement de stratégie.

La complainte implicite de la conseillère régionale entrante (dans le sens où elle se réduit à une simple protestation) visait à attirer l'attention sur la faute commise. Selon Erving Goffman, la réaction des conseillers régionaux visés par cette complainte est généralement de type positif ou négatif : soit l'offenseur refuse de s'amender (réaction de type négatif), et il

[64] Extrait du journal La Charente Libre. Section Région. Article intitulé « *Clash en direct au conseil régional : Royal destitue Fountaine* », Frédéric Berg. Edition du mardi 26 février 2008.

adoptera alors une conduite d'évitement ou bien il répondra par une protestation. Ce refus risque dans tous les cas de provoquer « *une négociation plus ou moins laborieuse et violente sur l'opportunité de la réparation* »[65]. Dans ce que les conseillères régionales considèrent comme une offense, on n'est pas tout à fait dans ce qu'Erving Goffman considère comme des « *représailles brutales* » ou « *le retrait des indignés, sûrs de leur bon droit* »[66]. Toutefois, les conseillers régionaux (pris ici comme l'offenseur) ne prennent pas non plus la parole dans un souci explicite de réparation (ce qui aurait pu être considéré comme une réaction dite positive). On assiste au contraire à une phase d'entre deux, publiquement présentée comme réparatrice, mais qui, dans les coulisses, est loin d'être aussi évidente. Au contraire dans la phase de réparation, les antiféministes rejettent sur l'Autre (en l'occurrence les autres conseillers régionaux hommes) la responsabilité de l'offense. Le choix d'une stratégie appropriée implique « *a delicate balance* »[67] entre le coût de l'excuse et le bénéfice que l'acteur peut en tirer.

Il faut dire qu'avec le changement numérique des assemblées, les seuils sociaux de tolérance aux comportements et aux manières de dire des hommes revendiquant une masculinité hégémonique ont diminué[68]. Au moment où s'opère une démonétisation des ressources dites « *viriles* », on assiste à une valorisation des comportements et des manières de dires longtemps attribués aux « *femmes* », groupes des dominées. Les capacités d'empathie, de compréhension et d'entraide sont notamment mises en avant dans les récits[69]. L'articulation féminin/masculin doit alors permettre de conserver les gains de pouvoir acquis dans les phases antérieures.

Au lieu d'affronter ouvertement les conseillères régionales, ces derniers vont choisir de se réapproprier la victimisation, strictement véhiculée par les femmes auparavant. Cette position leur permet en outre de justifier plus aisément leur relégation dans des rôles de « *deuxième zone* ». L'évincement voulu par le Président est alors présenté comme un souhait de leur part

[65] Catherine Kerbrat-Orecchioni, *Les interactions verbales,* Paris, Armand Colin, 1998, p. 161.
[66] Erving Goffman, *Ibid*. p. 21.
[67] Helmut J. Vollmer et Elite Olshtain, *The language of apologies* in German in *Blum-kulka et al*, 1989. p. 197-218.
[68] Christine Guionnet et Erik Neveu, *Féminins/Masculins, Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004.
[69] Christine Guionnet et Erik Neveu, *Ibid.*

de promouvoir la carrière politique des femmes. Au premier abord, on pouvait croire à des antiféministes devenus féministes. Mais, la mise en récit des conseillères régionales change la donne. La prétendue écologie de comportement de ces conseillers se transforme alors en économie du comportement dont les conseillères régionales entrantes n'ont pas été dupes.

B.1 Le « *Changement* » de comportement

En Aquitaine, et suite à l'intervention de la conseillère régionale « *féministe* », les conseillers régionaux hommes, « *politiquement* » contraints, endossent une image de victimes. La présentation d'une *« masculinité hégémonique* » dans la première partie de mandature construite à partir de valeurs telles que la force, l'imposition tend à se disloquer au profit d'une sensibilité davantage tournée cette fois vers la victimisation. Mais, les hommes ne se placent pas en situation de victimes ; ils montrent de la « *compassion* »[70], ils « *accompagnent* » les victimes que restent pour eux les femmes. Ce discours axé sur cette nouvelle sensibilité – qui n'est pas présentée comme nouvelle par les conseillers régionaux interrogés – se marque partiellement dans l'enceinte publique de la région. On constate par exemple en séance plénière un contrôle dans les manières de s'exprimer. Il se marque aussi dans des actes de discours où les conseillers régionaux affirment avoir voulu se retirer du jeu régional, retrait rendu impossible par le Président au nom de leur valeur irremplaçable. Héros malgré eux en quelque sorte.

B.1.1 Volonté de se retirer du jeu politique et non marginalisation subie.

Les mises en récit antérieures à l'élection ont souvent été l'occasion d'entrer dans des logiques performatives où l'acteur, sûr de sa force dans le cadre régional, précisait la charge de vice-président qui devait lui être allouée. Mais, une fois l'élection passée, le Président de Région ayant opéré des réajustements, les acteurs ont été « *déchus* » de leur prospection et dans de nombreux cas se retrouvent dépourvus de responsabilités (ou du moins avec des responsabilités moindres que celles escomptées). Loin d'avouer cette marginalisation de leur

[70] Stéphane Latté, *Les « victimes ». La formation d'une catégorie sociale improbable et ses usages dans l'action collective*, Thèse en Sciences politiques, Ecole des hautes études en sciences sociales, Sciences politiques, Sous la direction de Michel Offerlé, Novembre 2008.

rôle au sein de la sphère régionale, les acteurs tentent alors, à travers leur mise en récit, de montrer qu'il s'agit d'une volonté de se retirer du jeu politique et non d'une marginalisation subie. Ainsi, l'ancien vice-président en charge de l'agriculture, persuadé de retrouver « *sa* » charge après les élections est nommé simple « *conseiller régional délégué à* ». Dès le début du second entretien, se (re)présentant au centre du cadre régional, l'acteur se lance alors dans une prolepse dont l'unique objectif est de ne pas perdre la face. Il raconte : « *Personnellement, je ne pensais pas repartir à la Région, mais le Président a souhaité que je reparte. Compte tenu de ma position sur l'échiquier lot-et-garonnais, mon nom faisait bien sur la liste du Lot-et–Garonne. Dans la mandature précédente, j'étais vice-président de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Mais cette fois-ci je voulais être un peu déchargé : je suis donc délégué du Président pour tout ce qui concerne l'origine et les produits. En accord avec le Président, bien sûr. Cette nomination ne pose aucun problème dans la mesure où je souhaitais prendre un peu de recul. Mais je m'aperçois que cette responsabilité demande beaucoup de présence sur le terrain et surtout beaucoup de déplacements aussi.* »[71] Le conseiller régional présente ici une face « *respectable* » responsabilités moindres qui sont le fruit d'un accord avec le Président de Région. Les responsabilités antérieures, importantes, permettent de préserver la face. Cette mise en retrait « *volontaire* » correspond en quelque sorte au « *repos du guerrier* ».

Lors d'un deuxième entretien avec cette fois-ci un conseiller régional des Pyrénées-Atlantiques, l'actualisation des événements qu'il fait entre en dissonance avec la première mise en récit où il affirmait notamment avoir la charge des lycées dans la future mandature[72].

---

[71] Suite de l'entretien : [Influence sur le choix des nominations] « *Ah, non, non, moi je ne l'ai pas influencé. Moi j'avais dit au Président que je souhaitais prendre un peu de recul, bon. Le Président a fait le choix que bon lui semblait. Non, non.» Par ailleurs, il renchérit : « Simplement moi, il m'a proposé de prendre cette double responsabilité qui était pour lui l'expression d'une volonté politique et moi j'y ai sauté dessus parce que - enfin, j'y ai sauté dessus - J'ai trouvé que ça pouvait m'intéresser… Voilà pourquoi j'ai accepté.* » On note ici que le lapsus « *sauté sur l'occasion* » contraste avec les différentes formes employées au cours de ce début d'entretien qui visent, elles, au contraire, à montrer que l'acteur a consenti à un « *sacrifice* », s'est dévoué en signe de loyauté envers la Région. Entretien réalisé le 21 mars 2006, dans son bureau de conseiller délégué, qu'il partage avec la nouvelle vice-présidente (absente ce jour-là), Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°88.

[72] Lors du premier entretien, en période de campagne électorale, il déclare : « *Je sais déjà que le portefeuille qu'on veut me donner. On veut me donner un encore plus chargé, c'est un monument si vous voulez.* (Les lycées). *Alors moi, je demande qu'une chose c'est qu'il y ait une femme qui le prenne. Je suis prêt à m'écarter en troisième ou quatrième place de vice-président.* [Françoise Cartron] *Elle veut arrêter. Parce que c'est trop lourd comme charge, alors je pensais qu'elle se serait tournée vers une femme, elle est venue voir un homme.* » Entretien réalisé le 2 février 2004, dans son bureau de vice-président, Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°25.

L'invalidation de cette logique performative et la constatation verbalisée[73] de cette invalidation l'obligent à se justifier lors du deuxième entretien : « *Oui, puis après j'ai réfléchi…* [Position de recul avec le fauteuil à roulettes, les bras en position croisée, rires pincés.] *Moi j'ai un métier d'enseignant. J'ai effectué toute ma carrière dans l'enseignement ou dans un cadre périphérique à l'enseignement. Aussi, je me suis dit : 's'il faut en plus que je consacre toute ma retraite à parler d'éducation'… Ce n'est pas un sujet qui me désintéresse, mais j'étais passionné par l'aménagement du territoire et j'y suis resté.* »[74]. Le contrôle de la voix, le temps « *accordé* » à la réflexion sont émis par le conseiller régional comme des signes d'aisance et d'assurance. Dans le même temps, la contradiction des propos signale une difficulté à préserver sa face. De ce point de vue là, le mouvement de recul du conseiller régional et son attitude corporelle sont autant de « *geste d'écrans* » derrière lesquels l'acteur « *tente de retrouver le rythme afin de pouvoir entrer en scène* » [75]. Dans la mise en récit de ces deux acteurs, on observe qu'aucune allusion n'est faite quant aux réajustements opérés par le Président de Région. Ici, le seul objectif est de « *sauver la face* ». Dans ce deuxième cas, et de manière identique à la stratégie rhétorique choisie par son confrère, le vice-président tente aussi de montrer qu'il est à l'origine de cette décision. En invitant le/la chercheur-e- à connaître « *la* » situation à l'intérieur des coulisses – région antérieure à laquelle le/la chercheur-e- n'a habituellement pas accès[76] – l'acteur cherche à rester maître du jeu.

B.1.2 Des incontournables de la vie politique

Loin d'avouer que le rôle investi ne correspond pas aux attentes d'hier, ces conseillers régionaux s'évertuent à montrer leur présence dans le temps/espace, preuve de leur caractère

[73] Après la présentation de son actuel rôle de vice-président, nous revenons de manière explicite sur la dissonance entre les affirmations émises lors du premier entretien et la réalité en l'interrogeant ainsi : « *Quand nous nous étions rencontrés la première fois, c'était au moment de la campagne des régionales, vous aviez l'air favorable à l'idée émise par Françoise Cartron selon laquelle vous reprendriez la vice-présidence en charge des lycées dans cette mandature. Alors que s'est-il passé ?* »

[74] Entretien réalisé le 2 février 2004, dans son bureau de vice-président, Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°25.

[75] Erving Goffman, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1974. p. 91.

[76] La difficulté d'accéder aux coulisses pour le/la chercheur-e- induit deux conséquences dans cette interaction : d'une part l'information est, a priori, difficilement vérifiable. D'autre part, en « livrant » une information considérée comme difficile à obtenir, le conseiller régional place le/la chercheur-e- dans une relation de « *complicité* ». Sa mise en récit intervient comme un « *cadeau* » dont la remise en question aurait valeur « *d'offense* » pour le conseiller régional.

irremplaçable. Interrogé sur sa volonté de conserver sa vice-présidence, le vice-président rétorque ainsi : « *On voulait me confier d'autres vice-présidences...* [Rires pincés]. *Mais étant le plus ancien dans la maison, en terme de durée de mandat, j'ai bénéficié du privilège de l'âge pour ne pas changer, surtout que c'est mon dernier mandat au Conseil régional. Il y a maintenant 25 ans que je suis dans cette maison. Donc 2010, c'est le terme de mon mandat.* »[77] Alors qu'un malaise aurait été léger et à peine apparent, l'embarras, brutal, se poursuit tout au long de l'entretien. Bouleversé, le conseiller régional ne parvient plus malgré son désir à mobiliser ses ressources musculaires et intellectuelles. L'émoi étant considéré comme un signe de faiblesse, le conseiller régional s'attache par la suite à dissimuler son état. Les rires crispés, les rires jaunes et l'agitation qui le caractérisent doivent alors être interprétés comme des signes de cet effort[78].

La stratégie est identique pour le conseiller régional délégué à l'agriculture qui se positionne dans la dimension du temps en insistant sur l'importance de ses responsabilités et la dimension de l'espace : « *Disons que j'ai deux délégations fortes quand même : une qui concerne toute la promotion des produits agricoles et la seconde, par rapport à ce qui est l'AREPO, Association d'Europe des Produits d'Origine. C'est nous, ici, au niveau de l'Aquitaine, qui mettons en place cette AEPO pour défendre justement les identités*

[77] « *J'ai conservé la même délégation que précédemment. Donc, ayant conservé la même mandature que précédemment, mon souci a été de faire aboutir l'ensemble des projets de pays et des agglo qui avaient été longuement travaillés pendant la période précédente. Si on veut mener des politiques territoriales dans la durée, si l'on change quelque chose sur le territoire, il faut du temps. On a commencé en 98, et on sera, disons, au début des années 2008, sur une nouvelle génération (on ne peut pas la décrire dites de politiques contractuelles). Si on veut en plus parfaire un travail d'évaluation, il faut au moins dix années, c'est comme ça que j'ai convaincu le président de m'inscrire dans la durée sur les politiques et le développement territorial. Ce qui m'a valu d'animer au niveau national, de l'ARF, la commission 'aménagement du territoire'. Ce sont des changements qui sont intervenus à partir de 2004. Nous essayons de faire les synthèses nécessaires au niveau national, pour voir quels sont les axes que nous voulons continuer à développer. De même, qu'au niveau régional, tout le travail que nous avons fait a été aussi de le théoriser pour nourrir la mise en œuvre le SRAT* ». Entretien réalisé le 24 avril 2006, dans son bureau de vice-président, Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°92.

[78] Erving Goffman, *Les rites d'interaction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1974. p.91.

géographiques[79]. *Je me positionne moi en tant qu'élu ayant des exigences nouvelles par rapport à l'exécutif.* » Dans l'impossibilité de s'auto-valoriser complètement dans le cadre régional à l'aune de l'héroïsation qui s'impose dans la dimension du temps (et donc des responsabilités qui incombent à chacun), les conseillers régionaux jouent de la dimension de l'espace, dimension prééminente dans le pôle de la victimisation. Cette argumentation permet dans le même temps de réfuter les accusations des conseillères régionales relatives aux rapports sociaux de sexe conflictuels dans l'assemblée régionale d'Aquitaine.

B.2 Le nouveau féminisme

Les conseillers régionaux se servent de leur « *mise en retrait* » – qu'ils présentent par ailleurs comme un choix délibéré – pour se démarquer des Autres… hommes. L'Autre n'est désormais plus « *la femme* », mais l'homme politique qui ne pense qu'à sa carrière, insensible au devenir des Autres (les citoyens, mais aussi les femmes) et défini comme appartenant à la catégorie des hommes attachés à la « *masculinité hégémonique* ».

B.2.1 Critiques des hommes et louanges des femmes

On assiste alors à une inversion totale de la sensibilité montrée en début d'enquête. L'homme, professionnel de la politique, et auparavant héros, devient un héros dépassé par son statut. Au contraire, la femme est présentée comme « *naturellement* » encline aux bonheurs des Autres, une héroïne qui s'ignore en somme. Le vice-président affirme ainsi à propos des représentations de rôles de chacun : « *La parité est une bonne chose… La parité a été respectée, c'est quasiment la parité. Les femmes apportent un plus à la vie de l'assemblée. Les interventions féminines, d'où qu'elles viennent, apportent une fraîcheur politique que l'on*

[79] Suite de l'entretien : « [Des identités géographiques] *qui peuvent avoir un triple avantage : premier avantage assurer un revenu correct au producteur, deuxième avantage rassurer le consommateur sur la qualité du produit, troisième avantage, jouer considérablement sur l'aménagement du territoire par le maintien de structures d'exploitation qui permettent de mieux irriguer l'ensemble du territoire. Donc ce sont des choses nouvelles dont je m'occupe pour lesquelles il y a des exigences nouvelles, puisque avant ça n'existait pas. C'était la volonté politique du Président qui estime à juste raison que le grand défi à relever ce n'est plus le défi de la commercialisation, ce n'est pas le défi de la production, mais le défi de la qualité. Accompagner une vraie politique de qualité pour tous les produits alimentaires, c'est un acte de foi pour tous ces produits.*» Entretien réalisé le 21 mars 2006, dans son bureau de conseiller délégué, qu'il partage avec la nouvelle vice-présidente (absente ce jour-là), Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°88.

ne connaissait pas au préalable[80]*. Les hommes ont un discours politique que je ne vais pas qualifier de ringard, mais un discours politique convenu. L'opposition fait de l'opposition, la majorité fait de l'autosatisfaction. Les femmes essaient au contraire de s'extraire de ce cadre-là, pour apporter quelque chose de différent au discours politique.* »[81]

La mise en récit du conseiller régional délégué donne lieu à une présentation des rôles similaire : « *C'est un discours qui est avant tout politicien plus que politique. Cette manière de procéder fait ni plus ni moins partie de la tradition du discours des mecs qui ont une position politicienne. Moi, non, je ne vais pas me mettre… Je fais comme tout le monde. Mais moi qui suis d'origine paysanne, d'origine de la terre, je crois que j'ai un discours beaucoup plus réaliste, un discours qui prend justement en compte ce que doivent être vraiment les besoins de nos compatriotes. Moi, dans le monde agricole, puisque je suis dans ce monde-là, j'essaie d'avoir un discours qui ne cherche pas à faire plaisir, mais qui cherche l'efficacité, par rapport à la profession que je représente.* »

Cette observation, présentée comme extérieure au cadre, du groupe « *hommes* » autrefois héros et aujourd'hui héros « *corrompus par la gloire* », conjuguée à la reconnaissance du groupe « *femmes* » (un groupe « *naturellement doté de qualités dévolutaires* »), permet à ces acteurs de se justifier à partir du pôle de la victimisation tout en gardant une sensibilité héroïque, semblable à celle du prince qui défend la veuve et l'orphelin. Si ce changement (s'extirpant du cadre pour analyser ces actualisations de rôles) permet de justifier leur nouvelle posture de « *héros sauveur de victimes* », cette posture doit être compatible avec leur propre rôle. Autrement dit, il ne suffit pas de définir les rôles joués par les Autres pour définir son propre rôle. Il est impératif de rendre acte de la réalité de ce dernier. Offrir une

[80] [Fraîcheur politique ?]. *Oui, c'est-à-dire que les femmes s'intéressent à certains domaines de la vie publique qui étaient ignorés des hommes, le logement social étudiant par exemple. Elles apportent une touche féminine qui, à mon avis, est bénéfique à la mise en œuvre des assemblées.* [Touche féminine ?] *Ah. C'est ni plus ni moins la participation par la proposition des femmes au débat public.* [En quoi ça diffère ?] *Ça diffère parce que les centres d'intérêts des femmes sont souvent différents de ceux des hommes.* [Ça signifie que les hommes apportent une touche « masculine » ?] *Les hommes sont plus…* (rires) *Comment dirais-je, je me marre parce que vous avez un sens de l'à-propos remarquable.*(rires). »

[81] Suite de l'entretien : « *Ils se rendent compte qu'ils ne sont pas les seuls à pouvoir faire de la politique, mais que les femmes aussi sont en capacité de le faire. C'est voir que d'autres être humains sont en capacité d'exercer des fonctions aussi bien que l'homme. C'est ça qui est intéressant.* ». Entretien réalisé le 24 avril 2006, dans son bureau de vice-président, Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°92.

présentation de son rôle conforme aux présentations de soi qui ont été faites précédemment devient alors le but ultime.

B.2.2 « Tout naturellement » féministes…

En mai 2006, les représentations du conseiller régional précédemment cité, qui considère que « *la femme s'occupe de l'intérieur et l'autre de l'extérieur* », sont totalement éclipsées du discours. La « *masculinité hégémonique* » à laquelle souscrivait alors le conseiller régional n'est plus de mise. Les caractéristiques présentées auparavant comme « féminines » – et donc rejetées par l'acteur – sont au contraire intégrées à la « *présentation de soi* »[82]. Interrogé sur ces représentations, le conseiller régional nie même avoir opéré cette dichotomie. Il s'étonne : « *Je vous ai dit ça moi ? Vous êtes sûre ? Hein ? Ah, bon. Je, je sais pas* [Gêné. « *Grattage* » de tête]. *Je ne sais pas… en plus la question ne s'est jamais posée.* »[83]. Les gestes qui viennent contredire l'impression d'assurance que le conseiller régional essaie de donner, sont autant de preuves d'un évènement générateur d'embarras.

On assiste au contraire à une nouvelle interprétation dans la répartition des rôles. Cette dernière ne s'exprime plus selon le clivage sphère privée/sphère publique, mais à l'intérieur de chacune des sphères. Dans la sphère privée, le principe d'équité se substitue au principe de complémentarité. La femme, en accord avec son conjoint, exerce les responsabilités privées. Au contraire, dans la sphère publique, auparavant impropre aux femmes, c'est le principe d'égalité qui prévaut. Réinterrogé sur la place des femmes en politique, l'acteur – qui s'auto-qualifiait de « *vieux macho* » – théorise ainsi sa conception des rôles : « *Il faut distinguer deux*

[82] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973.

[83] Suite de l'entretien : « *Hier soir, nous dînions chez un journaliste important agenais, avec un autre couple d'amis. A un moment donné, le journaliste m'a dit : 'Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas été candidat en 1997 à la députation alors que vous aviez un boulevard devant vous.' Et c'était vrai. Mais je n'y suis pas allé à cause de ma femme, parce que je comprenais tout à fait que mon épouse qui avait déjà plusieurs responsabilités dans le domaine de l'exploitation, dans le domaine familial, restait seule à tout gérer si je partais à Paris. Il y a malgré tout, une forte complicité entre nous dans le cadre de la répartition de nos tâches. Ma femme n'a jamais voulu s'intéresser à la chose publique.' Puisque d'une part on ne pouvait pas tous les deux s'occuper de ça, et puis d'autre part ça ne représentait aucun intérêt pour elle.* » On note dans le discours des arguments qui se veulent favorables au principe d'égalité, éclipsés par d'autres actes de discours qui tendent à montrer que la mise en récit ne correspond qu'à une partie de sa réalité. Entretien réalisé le 21 mars 2006, dans son bureau de conseiller délégué, qu'il partage avec la nouvelle vice-présidente (absente ce jour-là), Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°88.

choses : il faut distinguer la sphère de la vie publique de la vie privée. Mon épouse s'est toujours occupée des activités relatives à la maison. Ce n'est pas du tout un discours machiste, mais c'est elle qui a élevé mes enfants et qui s'est occupée de l'exploitation agricole. Moi j'étais très pris ici, j'étais à la FDSEA, à la chambre agricole. J'avais, pour résumer, une vie très pleine à l'extérieur, en une relation directe avec mes obligations et avec mes responsabilités. C'est la raison pour laquelle ma femme s'est occupée seule des affaires intérieures. C'est elle qui gérait et qui gère toujours notre vie de tous les jours. Mais on entre ici dans le cadre de la sphère privée. Dans la sphère politique, la femme a le même rôle à jouer que l'homme. » Ses représentations, opérant autrefois une dichotomie indépassable entre sphère privée/sphère publique, laissent désormais place – du moins dans la mise en récit qui en est faite – à une sensibilité tournée vers la cause des femmes. Or, il est acté que « *quand un acteur se trouve en présence d'un public, sa représentation tend à s'incorporer et à illustrer les valeurs sociales officiellement reconnues, bien plus, en fait, que n'y tend d'ordinaire son comportement. Il s'agit là, en quelque sorte, en adoptant le point de vue de Durkheim et de Radcliffe-Brown, d'une cérémonie, d'une expression revivifiée et d'une réaffirmation des valeurs morales de la communauté* »[84]. Cette incorporation au récit montre ainsi le changement de valeurs à l'œuvre au sein de l'institution régional.

De manière pragmatique, et confronté à des contradictions entre le récit qu'il donne lors de la première rencontre et celui développé lors du second échange – auxquelles viennent s'ajouter les gestes de l'embarras – l'auteur se doit d'apporter les preuves de cette nouvelle sensibilité complètement hostile – au moins en apparence – à celle de l'héroïsation. L'intérêt et « *l'aide* » portés à la nouvelle vice-présidente chargée de l'agriculture, ainsi que le soutien à la candidate à la Présidentielle Ségolène Royal, sont alors les deux actes de discours que l'acteur offre en témoignage de sa sincérité, de sa « *bonne foi* ». La véracité des propos avancés ayant été mise une première fois en doute, l'auteur n'a de cesse de vouloir préserver sa face. Ainsi, à propos de l'aide apportée à la nouvelle vice-présidente, il explique : « *Absolument, absolument. Ah oui, bien sûr. On est dans le même bureau ici, donc bien sûr que je lui ai apporté mon aide ! Pourquoi vous avez pensé qu'il y avait un problème ?* [Je n'ai pas dit qu'il y avait un problème…]. *Ah, bon ! Ah !.* [Soulagé]. *Mais attendez, il y a deux choses : moi, au départ, je lui ai un petit peu expliqué les rouages. Mais*

[84] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*, Paris, Les Editions de Minuit, 1973. p. 41.

ensuite - comme avec celui qui m'a succédé à la mairie il y a maintenant cinq ans - je me suis complètement retiré. Je ne veux pas qu'elle croie que je joue au paternaliste vis-à-vis d'elle. Ah, non, non. C'est fini. Elle a ses compétences, moi j'ai les miennes, c'est tout ! [Sans parler de paternalisme, elle arrive au Conseil régional, c'était sa première expérience politique, est-ce que vous l'avez…]. *Oui, oui, justement. Moi je l'ai mise au clair tout de suite avec tous les services et les dossiers et après elle se débrouille. On a fait les premières réunions avec des organisations professionnelles où j'étais avec elle pour assurer le relais, mais après chacun à sa vie. En plus, on avait fait la campagne ensemble.*»[85] La forme avec laquelle il exprime l'aide apportée montre bien l'obsession que représente pour lui l'image qu'il donne à voir. Les premiers actes de discours où l'acteur assumait, voire affirmait ses caractéristiques « *de vieux macho* » ont complètement disparu de ses propos. Au contraire, le conseiller régional décrit avec une infime précaution les rapports qu'il peut entretenir avec les conseillères régionales.

Aussi, lorsqu'il parle de son soutien inconditionnel à Ségolène Royal, il met en exergue l'identité de femme de cette dernière. Comme le montre l'extrait ci-dessous, le soutien à une femme est alors présenté comme une preuve supplémentaire d'une sensibilité tournée vers les autres : « *Je suis un fan de Ségolène Royal et je vais constituer très rapidement un comité inter-cantonal à Agen, pour soutenir sa candidature. Vous voyez, je ne suis pas du tout macho. Je la soutiens parce que je crois que c'est la seule capable de faire avancer… et en plus c'est une femme. Ça ne me pose pas de problème de soutenir une femme. Au*

[85] Suite de l'entretien. Contrairement à notre échange pendant la première rencontre, l'acteur reste tout au long de cet entretien attentif à ne pas paraître « *macho* » et/ou « *paternaliste* ». Il édulcore en quelque sorte son discours auparavant empreint d'une forte culture d'héroïsation. C'est ainsi qu'interrogé sur la genèse de la coopération qu'il entretient avec la nouvelle vice-présidente, lui l'ancien vice-président, il oscille entre la version de l'aide (qui risque du coup de paraître paternaliste) et la version de la sollicitation (qui risque de le condamner à un rôle de macho). Il tranche finalement, insistant sur le caractère d'entraide, en expliquant : « [C'est elle qui vous a sollicité ?] *Oh, écoutez, alors là…Vous me posez des questions… Elle m'a demandé ou je lui ai proposé…alors là… Non, non, en plus, on avait fait la campagne ensemble…Béatrice, elle mène la politique, alors le lundi matin parce qu'on se voit surtout le lundi matin, on échange sur certains dossiers et puis voilà… Moi je lui fais des piqûres de rappel sur certains dossiers Lot-et-Garonne, mais après c'est tout, hein…* » Interrogé sur la réaction des milieux agricoles à la nomination d'une femme à la vice-présidence chargée de l'agriculture : « *Ah, ça je ne sais pas, je ne peux pas vous dire, il faut leur demander à eux…Ça leur faisait un peu drôle, parce que le milieu agricole est un milieu un petit peu machiste. En plus, moi, j'étais du milieu, tout le monde me connaissait… Ça leur a fait peut-être un peu bizarre au début, mais maintenant ça se passe très bien, il n'y a pas de problème.* » Entretien réalisé le 21 mars 2006, dans son bureau de conseiller délégué, qu'il partage avec la nouvelle vice-présidente (absente ce jour-là), Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°88.

contraire…. »[86] On voit bien ici que si l'héroïsation est toujours présente dans son discours, il a opéré un glissement subtil d'une héroïsation liée à la force à une héroïsation tournée vers le soutien.

L'exercice rhétorique est relativement bien réussi dans le sens où la mise en récit qui défend une présentation de « *soi* » tournée vers la victimisation, est jalonnée par des illustrations qui ont valeur de preuves. La face semble donc préservée. Pourtant, quelques contradictions palpables, des gestes d'embarras, des lapsus, voire la suspicion même que l'acteur attribuait aux questions, ont conduit à interroger directement la vice-présidente. Il s'agissait de tester l'accord existant (ou pas) sur la réalité du cadre que l'acteur donnait à voir.

B.3 Fissure de la face

Si la sociologie goffmanienne ne s'est pas livrée à une analyse du langage des corps à proprement parler, Erving Goffman revient à de nombreuses reprises sur l'importance du corps dans les interactions. Dans la sociologie goffmanienne, à partir du moment où les individus « *sont physiquement en présence de la réponse de l'un et de l'autre* », il y a situation sociale. Aussi, dès l'introduction de *la mise en scène de la vie quotidienne*, il incite à exploiter analytiquement l'imposition des présences corporelles à l'interaction : « *Les groupes sociaux formés d'animaux − bandes, troupeaux, hardes ou volées − ont ce trait particulier que les membres de chaque groupe restent dans le champ d'une perception mutuelle. Ainsi, presque toute l'activité est située socialement ; la vie sociale et la vie publique sont coextensives.* »[87] Puis, il revient sur la symbolique sociale de cette imposition des corps : « *Ce sont les situations sociales qui fournissent le théâtre naturel dans lequel toutes les démonstrations corporelles sont jouées et dans lequel toutes les démonstrations corporelles sont lues.* »[88] Les corps ne sont pas seulement ce dont il nous faut organiser la présence dans la situation mais deviennent aussi l'équipement de base des acteurs en représentation. Dans cet écart se révèle la caractéristique réflexive de la réalité sociale dans son ensemble : à une

[86] Entretien réalisé le 21 mars 2006, dans son bureau de conseiller délégué, qu'il partage avec la nouvelle vice-présidente (absente ce jour-là), Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°88.
[87] Goffman Erving, *Op. Cit.* p.18.
[88] Goffman Erving, *Façons de parler*, Paris, Les Editions de Minuit, 1987, p. 196.

réalité se lie une dimension symbolique. La présentation des corps est déjà en soi une représentation sociale.

Déjà au cours des entretiens précédents, les décalages entre les attentes de responsabilités et (quatre mois plus tard) les attributions réelles ainsi que la gêne visible occasionnée par les questions relatives à ce décalage, ouvrent un doute hypothétique sur la face de ces conseillers régionaux. Ce doute tend à être confirmé au cours de la première partie d'entretien avec la vice-présidente chargée de l'agriculture, lorsque l'ancien vice-président, désormais conseiller régional délégué (qui partage son bureau avec la vice-présidente), reste physiquement présent[89] dans le bureau qu'ils partagent. Pourtant pas de rendez-vous, pas de « *coup de téléphone* ». Au cours de l'entretien, l'ancien vice-président interpelle la vice-présidente sur « *un dossier* » en attente. Par ailleurs, il déplace ostensiblement les dossiers glissés au milieu de la grande pile de dossiers qui orne son bureau, symbolisant ainsi le caractère important de sa fonction. Au cours de l'entretien, la vice-présidente l'interpelle à son tour pour lui demander d'intervenir sur une question. Cette prise de parole se traduit par un monologue de pratiquement une dizaine de minutes. Les corps tournés vers lui, la vice-présidente et la chercheuse « *écoutent* ».

Cette interaction pourrait sembler anodine, mais il n'en est rien. Dans chaque société, le dialecte corporel est codifié. « *A moitié conscient qu'un certain aspect de son comportement s'offre à la vue de tout son entourage, l'individu tend à se comporter en fonction du caractère public de sa conduite. En fait, il lui arrive d'utiliser certains actes comme des signes simplement parce qu'ils peuvent être perçus par d'autres. Et même si les personnes présentes ne sont pas tout à fait conscientes de la communication qu'elles reçoivent, il n'en reste pas moins qu'elles ressentiront avec acuité quelque chose d'anormal si le message est inhabituel. Il existe donc un symbolisme corporel, un dialecte des attitudes et des gestes individuels, qui tend à susciter chez l'acteur ce qu'il suscite dans son entourage – l'entourage ne comprenant que les personnes qui se trouvent en sa présence immédiate et celles-là seulement. Ces signes*

[89] La vice-présidente l'interroge à un moment donné pour avoir son « *avis* » et il s'enferme dans un monologue dont l'unique but consiste à rappeler son expérience (et a contrario, l'inexpérience de la nouvelle vice-présidente.

expressifs corporels sont aptes à traduire tout ce qu'un individu peut vouloir dire dans un énoncé verbal. »[90]

La particularité de ces dialectes corporels, considérés comme des moyens de communication, réside dans la difficulté à les affiner ou les dissimuler de telle sorte qu'ils tendent à devenir accessibles à tou-te-s les acteurs/actrices présent-e-s dans le cadre. La présence même de l'acteur et la « *mainmise* » qu'il semble avoir sur l'interaction fausse l'entretien. Par ailleurs, alors que ces signes sont impropres à des messages discursifs prolongés, « *ils semblent parfaitement convenir, contrairement à la parole, à la transmission d'informations sur le statut social de l'acteur, sur l'image qu'il se fait de lui-même, de ses interlocuteurs ou du lieu.* » A aucun moment la vice-présidente ne propose de poursuivre l'entretien dans un autre lieu. La présence de l'ancien vice-président, à l'origine de la gêne visible, contraint paradoxalement à la poursuite de l'entretien dans ce même bureau. Le contraire pourrait être interprété comme une offense pour le conseiller délégué et comme un aveu de son incapacité à jouer sur le cadre pour la vice-présidente, et pourrait, de facto, « *faire perdre la face* » aux deux conseiller-e-s régionaux/ales. L'arrivée d'une secrétaire qui le sollicite, contraint le conseiller régional délégué à l'agriculture à sortir du bureau qu'il partage avec l'actuelle vice-présidente. Cette absence temporaire « *sauve la situation* »[91].

En général, « *l'indulgence est une exigence quasi constante* » dans les interactions[92]. Dans la sphère politique encore plus que dans n'importe quelle autre sphère, « *la co-responsabilité dans la construction de l'interaction impose pour les interactants qui s'y engagent de rechercher un accord, même provisoire, même illusoire, même plus ou moins réel.* »[93] Toutefois, quand l'offenseur a sciemment porté atteinte à la face positive de l'offensé, une réparation ne peut être ni satisfaisante ni même acceptable. Limitées dans les interactions par la logique partisane qui fait prévaloir une solidarité « *visible* » sur les querelles partisanes (et dans ce cas précis de cette conseillère privée de droit à la parole par la présence physique de

[90] Sylvain Pasquier, « *Le corps chez Goffman, Quel statut du corps dans la réalité sociale ; quelle réalité sociale au-delà du corps ?* », in *Revue du MAUSS permanente*, 9 avril 2008 [en ligne]. http://www.journaldumauss.net/spip.php?article325.
[91] Goffman Erving, Les rites d'interaction, Paris, les Editions de Minuit, 1974, p. 36.
[92] Goffman Erving, Façons de parler, Paris, les Editions de Minuit, 1987, p. 102.
[93] Bachmann Christian, Lindenfeld Jacqueline et Simonin Jacky, *Langage et communications sociales*, Paris, Hatier, LAL, 1981. p.130.

l'ancien vice-président) les conseillères régionales optent alors pour une logique d'évitement en public. En situation d'entretien, c'est pourtant le registre de dénonciation qui prévaut.

L'ancien vice-président parti, l'actuelle vice-présidente raconte alors : « *Maintenant qu'il est parti, je peux le dire : il a très très mal vécu le fait que ce soit une femme qui le remplace. Il ne m'a pas du tout aidée. Rousset m'avait dit : 'ne t'inquiète pas, il va être là pour te parrainer', mais il ne m'a pas du tout aidée. S'il avait fallu que je compte sur lui, je serai partie depuis longtemps. C'est vrai que par rapport à ça, je n'ai aucune aide, aucune… C'est Alain Rousset qui lui a demandé de s'en aller, il a été évincé en quelque sorte. Il ne le présente pas comme ça… Je comprends qu'il coince, parce que c'est vrai qu'après tout, 'pourquoi elle ? Ça ne fait pas longtemps qu'elle est là'. Et c'est vrai : moi j'ai repris ma carte qu'en 2002. Mais c'est clair qu'il n'a été d'aucun conseil. Mais à la limite, ce n'est peut-être pas plus mal. Je ne sais pas dans quoi il m'a aidée, mais j'aimerais bien le savoir. Parce qu'au contraire, au départ, lorsqu'il y avait des demandes de subventions, systématiquement, il repassait par derrière en disant : 'Mais là tu aurais dû faire ça…' Je pense qu'il avait dû se dire : 'Tu vas voir ma cocotte, je vais bien rigoler, mais tu vas vite t'en aller…' Pendant la campagne électorale, il a été choqué de savoir que ce ne serait plus lui. C'est vrai qu'il l'a mal vécu. Apparemment, il en a parlé avec d'autres élus, femmes et hommes, qui étaient au Conseil régional et c'est vrai qu'il n'a pas supporté cette éviction.* »[94]

Elle raconte enfin le dérapage contrôlé de l'ancien vice-président lors d'une conférence de presse. Le conseiller régional délégué lui signifie l'heure de la conférence de presse et le lieu. A son arrivée, elle trouve la place vide. Surprise, elle interroge une connaissance qui lui indique que la conférence avait lieu deux heures auparavant et que les journalistes l'ont attendue. Mais en ne la voyant pas arriver, l'ancien vice-président a pris sa place. Considérant sa face en danger, le conseiller régional a opté pour une situation d' « *évitement* ». Avec ce type de figuration, le vice-président de la mandature précédente – qui sait déjà qu'il ne sera plus vice-président – a essayé de « *prévenir le danger et éviter les rencontres où il risque de se manifester* ». Concrètement, il a écarté « *les sujets* » [la future vice-présidente] et *« les*

[94] Entretien réalisé le 24 avril 2005, dans son bureau de vice-présidente, qu'elle partage avec le conseiller régional délégué, ancien vice-président, Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°91.

activités » [la conférence de presse avec ce qu'elle induit comme publicisation] qui auraient pu révéler des éléments contradictoires avec sa face.

L'entretien réalisé avec la cadre administrative, chargée de coordonner le groupe socialiste au sein de l'assemblée régionale, ne fait alors que confirmer les dissonances perçues en même temps qu'il renforce la légitimité du cadre présenté ci-dessus par la vice-présidente : « *Là, on a un cas, c'est Béatrice/Guy. Au départ, la situation n'était pas évidente. Mais Béatrice a eu la douceur nécessaire pour s'installer peu à peu. Ce n'est pas évident ces transmissions. Il faut savoir que ce n'est pas lui mais Alain* [Rousset] *qui a pris la décision – par rapport au courant, par rapport à la parité – de ces nominations. Alain commence à bouger sur cette idée. Signe de changement, il a désormais des cadres femmes… Il bouge là-dessus…* »[95]

Dans un monde où les interactions sont multidimensionnelles et positionnelles – phénomène accentué par le changement mécanique des assemblées - l'usage d'une masculinité hégémonique n'est pas nécessairement synonyme de renforcement des positions de pouvoir. A l'instar de Norbert Elias, on observe que les ressources (agressivité, des manières de s'exprimer, la virilité) qui prévalaient autrefois dans un univers essentiellement masculin jouent désormais contre les tenants de la masculinité hégémonique. Comme le remarquent Christine Guionnet et Erik Neveu « *des comportements qui étaient profondément liés aux représentations successives de la masculinité se trouvent graduellement dévalorisé ou contraint à des expressions euphémisées ou refoulées vers les arrières-scènes de la vie sociale.* »[96]

Par ailleurs, les transmissions de pouvoir entre des hommes - déçus de la nouvelle configuration régionale - et des femmes - nouvelles entrantes - ouvrent des situations de crise. Il s'agit alors de voir comment la distribution des mandats après les élections régionales a pu minorer ou renforcer des positions et aider à trouver un positionnement.

[95] Suite de l'entretien : « *Moi je n'ai pas souffert du tout de ça avec Alain. Il a toujours été d'une correction avec moi. Mon entourage me dit : ' Oui, mais il te considère comme un homme'… Je ne crois pas.* » Entretien réalisé le 4 mai 2005 dans son bureau, Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°80.

[96] Christine Guionnet et Erik Neveu, *Féminins/Masculins, Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004.

Section III Quand le bonheur des hommes fait le malheur des femmes

En fonction des responsabilités exercées au sein du Conseil régional, ainsi que des mandats détenus au niveau local, les conseiller-e-s régionaux/ales ont pour certain-e-s réussi à renforcer leurs positions au sein de l'assemblée, tandis que d'autres, majoritairement dans des positions dominantes dans l'ancienne mandature, ont été « *rétrogradé-e-s* » dans des rôles subalternes. Pour autant, les luttes de pouvoir qui se jouent au sein des cadres régionaux ne s'arrêtent pas après ces derniers réajustements opérés. Débutées pendant la campagne électorale, ces luttes se poursuivent tout au long de la mandature. Désormais contraints de « *s'expliquer* » à l'aune du monde marchand dans lequel « *les actions sont mues par les désirs des individus, qui les poussent à posséder les mêmes objets, des biens rares dont la propriété est aliénable* »[97], les conseiller-e-s régionaux/ales se livrent à une compétition pour des trophées. Concrètement, les conseiller-e-s régionaux/ales vont chercher à accroître leur pouvoir dans d'autres assemblées élues et chaque élection va être pour des conseiller-e-s régionaux/ales l'occasion de prétendre à de nouveaux biens politiques.

Si les interactions quotidiennes n'offrent pas toujours l'occasion de contrebalancer le pouvoir des autres interactant-e-s, les échéances électorales, avec l'ouverture potentielle à une fonction élective supplémentaire, restent les derniers lieux tangibles de (re)distribution des positions. Quoique extérieure au cadre régional, l'éligibilité des conseiller-e-s régionaux/ales à d'autres fonctions électives marque, notamment pour les nouveaux entrants et singulièrement pour les nouvelles, leur capacité à s'insérer dans les jeux politiques locaux et/ou à s'installer durablement dans la sphère politique. Aussi, l'étude a-t-elle cherché à prendre en compte les trajectoires électorales jusqu'aux élections de 2008 (élections municipales, cantonales et législatives).

[97] Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *Les économies de la grandeur*, p. 244.

Méthodologie :
Dans un premier temps, l'enquête a été subdivisée en quatre temps, correspondant en fait aux échéances électorales qui ont suivi l'élection régionale de mars 2004 : les élections législatives, les élections municipales, les élections cantonales et les sénatoriales.
Si les données sur les candidat-e-s aux élections législatives et les candidat-e-s aux élections cantonales ont été facilement identifiables, grâce notamment aux données fournies par le Ministère de l'Intérieur, les candidatures déposées en vue des élections municipales ont été plus difficilement cernables. En effet, deux types de problèmes se sont présentés. D'une part, les fichiers du Ministère de l'Intérieur ne prennent en considération que les candidat-e-s dans les communes de plus de 3 500 habitants. Or, la candidature dépendant du lieu de résidence, certain-e-s conseiller-e-s régionaux/ales étaient présents sur des listes des communes de moins de 3 500 habitants. Par ailleurs, et même si le nombre de conseiller-e-s régionaux/ales dans ce cas est négligeable, certain-e-s d'entre eux ont été élu-e-s sur la commune de leur résidence secondaire, dans leur village natal… Considérant que la fonction de conseiller régional conférait une certaine notoriété au niveau local, et communal a fortiori, on a supputé que les conseiller-e-s régionaux/ales candidat-e-s dans une commune de moins de 3 500 habitants, avaient dû, pour la majorité d'entre eux, être élu-e-s. En guise de précaution méthodologique, l'étude des candidatures au niveau communal a ainsi été doublée par l'analyse des conseiller-e-s municipaux, élu-e-s en mars 2008.

Un vice-président aquitain, élu à la Région depuis 1986, et qui fait partie des « *non promu*s » de 2004 dévoile dans cet extrait d'entretien la différence existant entre la structuration du rôle des élu-e-s et l'installation de ces mêmes élu-e-s au sein du Conseil régional : « *Il faut jouer l'ascenseur politique. Elles n'ont pas forcément un mandat électif, mais ce sont des personnes qui sont impliquées dans la vie associative, militante, humanitaire, elles étaient reconnues ailleurs. Alors, ça se ressentait… Petit à petit si elles s'impliquent, les différences s'atténuent… En 2008, ce sera le moment du rendez-vous avec les élections municipales et cantonales. A ce moment-là, on verra si le mandat régional leur favorisera leur place pour un ancrage plus local.* »[98]

L'étude sur l'éligibilité des conseiller-e-s régionaux/ales souligne une tendance partagée à la candidature. En même temps, on se rend compte que la position adoptée par le leader influence sur le cumul des mandats. Au-delà de ces différences, c'est finalement un profil type de conseiller-e-s régionaux/ales, adjoint-e-s dans les communes de moins de 3 500 habitants qui se dégage.

[98] Entretien réalisé le 24 avril 2006, dans son bureau de vice-président, Conseil régional d'Aquitaine. Cf. la liste des entretiens en annexes, Entretien n°92.

A Les élections législatives : une même tendance à la candidature, pas à l'élection

Politisées, encastrées dans la séquence de l'élection présidentielle, les élections législatives ne peuvent être uniquement entendues dans leur contexte local, voire régional. Cependant, dans la plupart des cas, la sélection des candidat-e-s en amont reste le pré carré de quelques leaders locaux où les femmes n'ont que peu de place. Malgré l'apparence démocratique du processus de désignation, la sélection reste un moment crucial dans les luttes de pouvoir. Un coup de projecteur sur les candidat-e-s finalement désigné-e-s permet alors de tester le potentiel (du moins une partie de ce potentiel) d'installation des conseiller-e-s régionaux/ales dans leurs rôles. Encore une fois, les Président-e-s de Région se différencient par les stratégies adoptées à l'égard de leurs colistier-e-s et vis-à-vis d'eux-mêmes. Quand Alain Rousset renforce, par le cumul des mandats et notamment par sa fonction élective de député, sa position régionale, Ségolène Royal préfère dès 2007 s'engager en faveur du mandat unique. Paradoxalement, cette position de militante du mandat unique, renforce ses positions en Poitou-Charentes. En prenant maintenant en considération les conseiller-e-s régionaux/ales des partis étudiés (PS, UDF-Modem[99] et UMP) on observe que le pourcentage de candidat-e-s aux élections législatives est similaire. En Aquitaine c'est quasiment 16% des conseiller-e-s régionaux/ales qui se portent finalement candidat-e-s contre pratiquement 13% de leurs homologues picto-charentais. Une comparaison selon la variable partisane montre toutefois que les conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s des partis de droite sont plus nombreux que leurs homologues socialistes à briguer un mandat de député. En Aquitaine par exemple, ce sont six des 48 conseiller-e-s régionaux/ales socialistes qui se présentent à la députation (soit 12,5%), contre cinq des 21 conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s des rangs de l'UDF-Modem/UMP (soit à peu près 24%). Si la différence est ici moins probante, en Poitou-Charentes, ce sont trois des 25 conseiller-e-s régionaux/ales socialistes qui se présentent aux élections législatives (soit 12%), contre deux des 14 conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s des rangs de l'UDF/UMP (soit légèrement plus de 14%).

[99] Le Mouvement démocrate (Modem), fondé par l'UDF et CAP21 en mai 2007, participe pour la première fois aux élections. Pour des raisons de cohésions avec l'ensemble de l'étude et pour signifier le passage des conseiller-e-s régionaux/ales de l'UDF au Modem, le terme UDF-Modem sera privilégié pour le reste de l'étude.

En Aquitaine, on note une parité parfaite parmi les six conseiller-e-s régionaux/ales socialistes qui se présentent à la députation. Au sein des cinq conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s des partis de droite, on remarque aussi que l'échelon national n'est plus l'apanage des hommes : deux conseiller-e-s régionaux/ales sur cinq sont des conseillères. Si en Poitou-Charentes, les conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s de la coalition « *dynamisme régional* » sont aussi à parité (un homme, une femme), les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes se distinguent au contraire par une légère supériorité des candidates conseillères régionales par rapport aux candidats conseillers régionaux qui se présentent à la députation (deux conseillères contre un seul conseiller régional).

Au vu des candidatures, les conseillères régionales semblent, au premier abord, s'installer dans la sphère politique, au même titre que leurs homologues masculins. Pourtant, un coup de projecteur sur les ressources politiques de ces conseillères invite à relativiser cette représentation. En effet, en observant les conseillères régionales candidates à l'aune des départements, on cerne mieux les conditions de candidatures. On comprend alors notamment comment ces femmes qui, pour la plupart ne détenaient pas de fonctions électives avant 2004, accèdent à une éligibilité, à la notoriété si importante.

La législation française impose aux partis de réserver au moins un tiers des circonscriptions à des femmes[100], sous peine de se voir infliger une amende financière. Outre la norme que la législation essaie d'imposer, cette contrainte financière invite les partis à investir des candidatures féminines. Par ailleurs, la candidature des conseillères régionales a très fréquemment lieu dans des circonscriptions qui ne sont, a priori du moins, pas gagnables. Candidates dans des bastions historiquement détenus par les partis adverses, ces candidates

[100] La loi du 6 juin 2000 impose aux partis et groupements politiques de présenter 50 % de candidats de chacun des deux sexes à 2 % près. En cas de non respect de cette obligation, la loi du 31 janvier 2007 prévoit une diminution de 75% de l'écart à la moyenne des crédits accordés par l'État aux partis politiques pour leur financement. Lors des élections législatives de juin 2007, les partis politiques se sont privés de plus de 5 millions d'euros par an en investissant seulement 44,6% de candidates (en 2002, 7 millions d'euros par an pour 38,8% de candidates). En 2007, la féminisation des groupes politiques - importante à gauche - a permis l'élection de 18,5 % de députées. Source : Observatoire de la parité : www.observatoire-parite.gouv.fr.

doivent en plus faire face à la candidature de leaders d'envergure nationale[101]. Enfin, en mars 2004, si ce sont des néophytes (pour la plupart d'entre elles) qui doivent leur entrée politique au niveau régional à un leader départemental, au moment des échéances législatives de juin 2007, leur éligibilité est aussi relative à la présence et à la mainmise de ce même leader sur le leadership politique départemental[102]. Au regard de la configuration locale, on assiste alors moins à une réelle installation qu'à une confirmation des leaderships locaux en présence, une sorte d' « *installation par procuration* ».

La candidature des conseillers régionaux revêt au contraire une autre dimension. Pour les conseillers régionaux socialistes qui se présentent, il ne s'agit pas de candidatures « *symboliques* ». Trivialement, on pourrait affirmer que les circonscriptions étaient toutes

[101] On peut citer par exemple les deux conseillères régionales d'Aquitaine, candidates dans les circonscriptions II et VI des Pyrénées-Atlantiques qui ont respectivement pour adversaires politiques François Bayrou et Michelle Alliot-Marie. Aucun n'obtenant pas la majorité au premier tour (avec légèrement plus de 37% des suffrages exprimés pour François Bayrou et avoisinant 23% pour la conseillère régionale), les candidat-e-s de la deuxième circonscription se retrouvent au deuxième tour. Finalement François Bayrou est élu avec 61,2% des voix contre 38,8% pour la conseillère régionale. Dans la sixième circonscription des Pyrénées-Atlantiques, Michelle Alliot-Marie obtient 48,9% des voix contre 20,6% pour la conseillère régionale au premier tour. La ministre l'emporte au deuxième tour avec 58,4% des suffrages exprimés contre 41,6% pour la conseillère régionale. Seule la candidate sur la première circonscription de Gironde est dans une situation un peu moins « inconfortable ». Candidate dans une circonscription détenue par une députée UMP, sa candidature doit aussi faire face à une autre conseillère régionale UDF. N'étant pas parvenue à profiter de la multiplication des candidatures à droite au premier tour, la conseillère régionale s'incline au deuxième tour face à la députée sortante (45,6% contre 54,5%). En Poitou-Charentes, deux conseillères régionales socialistes sont aussi candidates. L'une candidate sur la quatrième circonscription de Charente-Maritime a pour principal adverse politique Dominique Bussereau, Ministre de la pêche et de l'Agriculture (qui l'emporte au premier tour avec 51,7% des suffrages exprimés contre 23,9% pour la conseillère régionale), tandis que l'autre conseillère régionale, B-T, candidate sur la quatrième circonscription de la Vienne, doit affronter Jean-Pierre Abelin, député sortant. Respectivement en deuxième et première position lors du premier tour (avec 25,8% des suffrages exprimés pour la conseillère régionale et 46,2% pour le député sortant), Jean-Pierre Abelin l'emporte finalement aisément au second tour avec 56,6% des voix contre 43,4% pour la conseillère régionale.

[102] Ainsi, dans les Pyrénées-Atlantiques, on note que sur les deux conseillères régionales candidates, l'une est attachée parlementaire tandis que l'autre conseillère a exercé cette fonction pendant plusieurs années (ce « t*ravail de militant* » était d'ailleurs une des raisons essentielles à son éligibilité régionale). Sans pouvoir vérifier le degré de causalité réel, le fait que le conjoint de la conseillère régionale de Gironde soit premier secrétaire fédéral de Gironde ne doit pas être sous-estimé. Enfin, si en Poitou-Charentes, la cooptation apparaît moins probante, il faut aussi souligner que le conjoint de la conseillère régionale candidate dans la Vienne − investie en politique depuis 1983 − est aussi investi en politique avec des responsabilités importantes au niveau départemental, puisqu'il est maire de Châtellerault, chef-lieu de la Vienne. Son influence directe sur la sélection des candidat-e-s, difficile à vérifier, ne doit pas pour autant être négligée.

« *jouables* »[103]. En Aquitaine, c'est un conseiller régional sur les trois conseillers régionaux candidats qui est élu à la députation, tandis que le seul conseiller régional candidat en Poitou-Charentes démissionne finalement de ses fonctions de conseiller régional pour se consacrer à son mandat de député. Cette différenciation dans les cumuls des mandats rejoint les stratégies différenciées adoptées par les Président-e-s de Région. Tandis que le système politique aquitain encourage voire favorise le cumul de mandats, il reste exceptionnel en Poitou-Charentes. La volonté de Ségolène Royal d'imposer un mandat unique dans sa Région, et au contraire, la volonté d'Alain Rousset de renforcer son positionnement régional via le cumul des mandats influent directement sur les stratégies des conseiller-e-s régionaux/ales.

En définitive, si à partir des candidatures présentées par les conseiller-e-s régionaux/ales des partis étudiés, on peut parler de parité, le *principe* paritaire doit être relativisé. De manière identique au processus de sélection en amont des élections régionales de mars 2004, les candidatures des conseillères régionales ont majoritairement été induites par un facteur d'ordre législatif (contrainte paritaire imposée aux partis), un facteur d'ordre rhétorique (rhétorique notamment de « *l'ouverture* », de la « *politique autrement* », de la « *proximité* » telle qu'elle a été développée pendant la campagne de mars 2004) et enfin parce qu'elles permettent aux leaders en place de renforcer la structuration de leur leadership local. Dans tous les cas, si la candidature de ces conseillères régionales n'est pas, en somme, nulle dans la mesure où elle procure notamment à ces dernières un « *prestige symbolique* » dont elles peuvent se prévaloir dans le cadre régional, elle ne permet pas aux conseillères régionales de s'installer durablement au sein du cadre régional.

[103] En Aquitaine, trois conseillers régionaux socialistes (tous les trois inscrits en Gironde) sont candidats lors de ces élections législatives de juin 2007. Le Président de Région, Alain Rousset, est candidat dans la septième circonscription. N'obtenant pas la majorité absolue face à la candidate UMP (respectivement 42,1% contre 32%), le Président est désigné après le second tour pour siéger à la députation (avec 60,5% des suffrages exprimés contre 39,5%). François Deluga, vice-président en Aquitaine, est candidat dans la huitième circonscription de Gironde. Ancien député de cette circonscription, le vice-président ne parvient cependant pas à l'emporter face à la députée sortante. En ballottage favorable (47,6% des suffrages exprimés contre 31,5%), la députée l'emporte finalement face au vice-président d'Aquitaine (54,1% contre 45,9%). Enfin, Philippe Buisson, conseiller régional élu en mars 2004, et sans autre fonction élective auparavant, est candidat dans la dixième circonscription de Gironde. Opposé au député sortant, ce dernier l'emporte difficilement face au conseiller régional (respectivement 51,4% des voix contre 48,6%).Enfin, en Poitou-Charentes, un seul conseiller régional socialiste est candidat lors de ces élections législatives. Élu à la députation, il démissionne finalement de ses fonctions de conseiller régional.

Enfin, pour compléter cette analyse de l'installation, il convient de dresser un tableau des candidatures des conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s des partis de l'UMP et de l'UDF-Modem. Si on ne peut pas parler d'installation dans la mesure où ils siègent dans l'opposition de l'assemblée régionale, les candidatures montrent cependant le souci d'inscrire les candidat-e-s de manière durable dans le paysage politique local.

Premier constat, les conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s du Modem sont majoritairement plus nombreux que leurs homologues issus des rangs de l'UMP à se présenter à la députation[104]. Plus qu'une divergence stratégique, l'écart des candidatures entre les conseiller-e-s régionaux/ales UDF-Modem et les conseiller-e-s régionaux/ales UMP (voire avec les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes) trouve son explication dans la composition de l'assemblée nationale, anciennement élue. Majoritaires dans l'ancienne mandature, il est probable que la prime aux sortants ait joué en faveur des député-e-s sortant-e-s, réduisant de facto, la possibilité de candidatures pour les membres issus de l'UMP. Au contraire, le Modem, voulant marquer de son empreinte ces échéances électorales, a optimisé son potentiel de représentation. Ainsi, en plus des candidatures des conseiller-e-s régionaux/ales UDF-Modem, on note la présence de candidat-e-s aux élections régionales de mars 2004, finalement non élu-e-s[105]. Dans ce cas, c'est le reclassement des « *malheureux* » de la parité qui semble avoir joué.

B Les élections cantonales : le contraste des deux Régions quant à l'éligibilité des femmes

La comparaison établie entre les deux régions, Aquitaine et Poitou-Charentes, montre clairement qu'on assiste à des recadrages différenciés. Tandis qu'en Aquitaine, les candidatures de conseillères régionales servent à cautionner la stratégie de renforcement des

[104] En Aquitaine, on note par exemple que sur les cinq conseiller-e-s régionaux/ales UMP/UDF qui se présentent lors de ces échéances électorales, quatre d'entre eux/elles sont issu-e-s de l'UDF (on remarque qu'il existe ici aussi une parité parfaite). En Poitou-Charentes, où seulement deux conseiller-e-s régionaux/ales sont candidat-e-s aux législatives, on note la présence d'un conseiller régional (maire de Royan) et d'une conseillère régionale sortante, ancienne vice-présidente dans la mandature précédente.

[105] En Aquitaine, ce sont six candidat-e-s aux élections régionales de mars 2004, finalement non élu-e-s qui sont candidat-e-s aux élections législatives de juin 2007 (un candidat UMP, trois candidats UDF et deux candidates issues de ce même parti). En Poitou-Charentes, ce sont trois candidat-e-s qui sont dans ce cas (deux candidats et une candidate).

leaders départementaux, en Poitou-Charentes, les conseillères régionales assurent leur installation dans le cadre régional[106].

En Aquitaine : Réélection pour deux hommes sortants et une femme entrante socialistes

En Aquitaine, deux conseillers régionaux socialistes, conseillers généraux sortants, se représentent aux élections qui régissent le renouvellement des sièges de cantons en 2008. Une seule conseillère régionale – nouvelle entrante mais soutenue par un leader local notamment député –, est candidate et finalement élue face à un candidat UMP lors des élections cantonales. Une conseillère régionale figure par ailleurs parmi les candidates suppléantes. Réélus, les conseillers régionaux confortent donc leur installation, comme la conseillère régionale entrante, elle aussi, élue. Pour la conseillère régionale suppléante, cette suppléance apporte un « *prestige symbolique* ». Si, seul, ce « *prestige symbolique* » ne peut être mis en avant dans le cadre régional, il n'en reste pas moins un bien recherché. Par ailleurs, quand on observe le parcours politique de ces conseillères régionales, on remarque qu'elles étaient déjà candidates aux élections législatives de juin 2007. Cette double éligibilité (même si elle se solde par une défaite pour l'une et même si elle s'explique en grande partie par le fait qu'elles soient candidates sur des circonscriptions non « *gagnables* » d'une part et par le soutien d'un leader local d'autre part) confère de fait à ces conseillères régionales un « *bien potentiel* » qui leur permet de réajuster leur position dans le cadre régional. L'installation de la conseillère régionale *entrante* devenue conseillère générale est toutefois relative dans la mesure où elle reste d'une part principalement adressée aux conseiller-e-s régionaux/ales (a fortiori des conseillers régionaux) du département d'origine et d'autre part dépendante des stratégies du leader local.

En Poitou-Charentes : Elections de nouvelles femmes

En Poitou-Charentes où deux conseillères régionales sont candidates aux cantonales, la situation est sensiblement différente : leur parcours politique les différencie des deux

[106] En Aquitaine, dans les rangs des groupes UMP/UDF-Modem, on compte deux conseillers généraux sortants (réélus) et une conseillère régionale sortante (réélue) qui se représentent aux fonctions de conseiller-e-s généraux, un conseiller régional entrant (non élu) et deux conseillères régionales qui se présentent comme suppléantes. En Poitou-Charentes, aucun des conseiller-e-s régionaux/ales issu-e-s de la coalition « *dynamisme régional* » ne se présente aux cantonales de 2008.

conseillères régionales d'Aquitaine. Conseillères régionales sortantes, elles ont toutes deux des responsabilités au sein du Conseil régional, où elles occupent un poste de vice-présidente. Enfin, si la candidate de Charente-Maritime ne détient « *que* » le mandat de conseillère régionale, la candidate de Charente, en plus de ses fonctions d'attachée parlementaire, s'est déjà fait remarquer lors du processus de sélection des élections régionales, en opposition à Ségolène Royal. Cette éligibilité équivaut alors à une bouée de sauvetage qui préserve sa place dans le cadre régional.

C Les élections municipales : le poids des configurations régionales et de la variable partisano-genrée

Dernières élections inscrites dans le paysage politique local de 2008, les élections municipales constituent l'un des moments-clés de la vie politique française. Si certains conseiller-e-s régionaux/ales sont déjà conseiller-e-s municipaux/ales avant ces élections municipales, pour d'autres conseiller-e-s régionaux/ales (notamment pour les élu-e-s régionaux/ales dépourvu-e-s d'autre mandat local), le niveau communal représente un nouveau niveau d'implantation. Leur candidature montre ainsi leur volonté de s'ancrer de manière durable dans la vie politique.

Premier constat : indifféremment de la tendance partisane et du sexe, la majorité des conseiller-e-s régionaux/ales sont candidat-e-s aux élections municipales de 2008. En Aquitaine, ce sont 42 des 69 conseiller-e-s régionaux/ales représentant les principales formations (soit presque 61% des conseiller-e-s régionaux/ales P.S, UMP ou UDF-Modem) qui figurent sur une liste municipale. En Poitou-Charentes, ce sont 23 des 41 conseiller-e-s régionaux/ales inscrit-e-s dans les formations politiques socialistes, de l'UMP ou de l'UDF-Modem qui escomptent obtenir un siège au sein d'une assemblée municipale (soit un peu plus de 56% de ces conseiller-e-s régionaux/ales). Si l'installation politique pressentie tend à se confirmer avec des échéances municipales (dans les deux régions), la non-candidature de certain-e-s conseiller-e-s régionaux/ales interroge : Quel est le profil type de ces conseiller-e-s régionaux/ales non candidat-e-s ? Le parti d'origine a-t-il une incidence sur l'installation ou le retrait ? La variable de sexe joue-t-elle dans cette installation ? Les conseillères régionales rencontrent-elles par exemple plus de difficultés que leurs homologues masculins ? Pour

répondre à ces questions, l'étude a dû être affinée. Tout d'abord, un premier recadrage à partir de la variable partisane.

Si on compare les chiffres obtenus dans les deux régions, on se rend compte que les candidatures aux élections municipales sont plus nombreuses dans le camp des conseiller-e-s régionaux/ales socialistes. Ainsi, tandis que 62,5% des conseiller-e-s socialistes aquitain-e-s se présentent (soit 30 conseiller-e-s régionaux/ales sur les 48 que comprend l'assemblée), ils ne sont que 57% dans les rangs UMP/UDF-Modem (soit douze sur 21 conseiller-e-s régionaux/ales). Même constat en Poitou-Charentes où les socialistes sont 64% à être candidat-e-s (c'est-à-dire 16 sur les 25 conseiller-e-s régionaux/ales socialistes qui composent la Région) contre « *seulement* » 43,7% de leurs homologues UMP/UDF-Modem (soit sept sur les 16 conseiller-e-s régionaux/ales UMP/UDF-Modem).

REGION	PARTI	Membres du Conseil régional	Candidat-e-s	TOTAL (%)
AQUITAINE	**P.S**	48	30	**62,5%**
	UMP/UDF-Modem	21	12	**57,1%**
TOTAL		69	42	**60,9%**

Tableau 39 : Candidatures aux élections municipales des conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine, par parti

REGION	PARTI	Membres du Conseil régional	Candidat-e-s	TOTAL (%)
POITOU-CHARENTES	**P.S**	25	16	**64%**
	UMP/UDF-Modem	16	7	**43,8%**
TOTAL		41	23	**56%**

Tableau 40 : Candidatures aux élections municipales des conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes, par parti

Plusieurs facteurs, non antagonistes, peuvent expliquer cette plus grande propension à se présenter aux élections municipales chez les socialistes. Tout d'abord, la victoire des

socialistes dans les deux régions, leur offre au quotidien un potentiel de représentation plus grand que leurs adversaires politiques, contraints de jouer les seconds rôles au sein de la sphère régionale. Pour eux, la détention d'une fonction élective au niveau régional ne fournit pas nécessairement un sésame pour l'éligibilité municipale. Par ailleurs, les structures partisanes, bien que structures indirectes toutes les deux, se départagent dans leur fonctionnement même. Si l'hypothèse d'une modification des modalités de sélection est à ce stade peu probable, on ne peut en écarter la piste. Enfin, le cumul des mandats, pour ces conseiller-e-s régionaux/ales en plus forte position de cumul avant d'entrer dans la sphère régionale, incite peut-être ces derniers à la prudence, et donc à réserver leur ressource « *mandat régional* » en vue d'autres échéances électorales.

Ces hypothèses de recherche posées, l'intégration de la variable de sexe s'est imposée. Comme lors des sélections régionales, cette variable avait-elle une incidence sur l'éligibilité ? L'opération a été renouvelée à partir des élections municipales de 2008.

Lorsqu'on observe les candidatures aux municipales à partir des variables partisano-sexuées, on se rend compte qu'il existe des processus d'installation différenciés. Dans les deux régions, on note en effet que l'éligibilité des conseillères régionales issues des rangs UMP/UDF-Modem n'a rien à envier à celle de leurs homologues masculins. En Aquitaine, c'est cinq des neuf conseillères régionales UMP/UDF-Modem (55,6%) qui sont candidates contre sept des douze leurs collègues hommes (58,3%). En Poitou-Charentes, on note même le phénomène inverse puisque dans cette région ce sont les conseillères régionales qui sont davantage candidates (quatre des huit conseillères régionales UMP/UDF-Modem soit 50% d'entre elles). Certes l'avance n'est pas significative (puisque trois des sept conseillers régionaux tentent aussi de briguer un mandat municipal), mais elle mérite cependant d'être notée dans la mesure où elle montre une installation par la voie municipale à partir du cadre régional, processus qui était auparavant réservé aux hommes.

Une comparaison avec les candidat-e-s socialistes éclaire encore davantage le changement. Dans ce groupe, quelle que soit la région considérée, les conseillers régionaux hommes sont toujours plus nombreux que leurs consœurs à être candidats. En Aquitaine par exemple, 17/26 des conseillers régionaux socialistes sont candidats (soit à peu près 65,4%), alors que dans le

même temps, 13/22 des conseillères régionales ont la volonté de s'implanter au niveau local (soit 59,1%). En Poitou-Charentes, le constat est encore plus net : dix des 13 conseillers régionaux socialistes sont candidats, soit presque 77% d'entre eux tandis que « *seules* » six des douze conseillères régionales (soit 50%) figurent sur une liste municipale en 2008.

L'impact de la doctrine du leader sur le cumul

Enfin, l'installation des nouveaux/nouvelles élu-e-s est dépendante de la configuration dans laquelle ils/elles se situent au niveau régional mais aussi local. En Poitou-Charentes où Ségolène Royal se fait militante du mandat unique depuis 2007, les conseiller-e-s régionaux/ales entrant-e-s en politique en 2004 sont très peu nombreux à se présenter à une nouvelle fonction élective. Sur les cinq conseiller-e-s régionaux/ales, une conseillère est finalement conseillère municipale d'opposition dans une ville de moins de 3 500 habitants, tandis qu'un conseiller régional devient maire en 2008 dans une ville de moins de 3 500 habitants. Les autres conseiller-e-s régionaux/ales (deux conseillères et un conseiller) ne se portent quant à eux/elles candidat-e-s à aucune élection. Les deux conseiller-e-s régionaux/ales de droite élu-e-s au nom de leur appartenance à la société civile ne font état d'aucune candidature par la suite.

En Aquitaine où Alain Rousset accumule les capitaux politiques depuis 2004, l'installation des nouveaux conseiller-e-s régionaux/ales est sensiblement différente. Sept des onze conseiller-e-s entré-e-s en politique en 2004 se présentent à une élection après avoir siégé au sein de l'institution régionale. Sur les quatre conseillers régionaux, deux font acte de candidature et sont finalement élus. Un conseiller régional entré grâce aux lignages familiaux indirects se présente ainsi aux législatives (non élu), avant de se présenter aux élections municipales de 2008, suite auxquelles il devient deuxième adjoint de Libourne. L'autre conseiller régional « *société civile* » de Gironde (soutenu par Alain Rousset) devient conseiller municipal d'opposition à Bordeaux. Chez les conseillères régionales entrées en 2004, plus de la moitié (quatre sur six) se présentent à une élection après 2004. Sur les cinq anciennes « *profanes* », une devient deuxième adjointe dans une ville de plus de 3 500 habitants ; une autre (soutenue par Alain Rousset et exerçant des responsabilités au niveau régional) devient 5° adjointe d'une ville de moins de 3 500 habitants, tandis qu'une troisième

conseillère est élue conseillère d'opposition à Bordeaux. La conseillère « *société civile* » nommée vice-présidente chargée des lycées se présente aux élections municipales, mais n'est pas élue. Pour autant, loin d'y voir un échec, il est intéressant de noter qu'il s'agit davantage d'un « *prête-nom* » : la conseillère régionale figurant dès le départ en 33^{ième} position sur une liste municipale de 34 noms. Pour les autres conseiller-e-s régionaux/ales qui ne sont pas candidat-e-s, les raisons sont de deux ordres. Dans le cas d'un conseiller régional faiblement soutenu au niveau local, sa non-candidature est certainement le signe de réseaux trop faibles pour pouvoir prétendre s'imposer. Pour les autres, la « *hiérarchie partisane* » qui leur a octroyé une place éligible au niveau régional (notamment grâce au soutien d'un leader départemental) joue, en partie, à l'inverse pour les élections locales. Se présenter à une élection cantonale, municipale et/ou législative peut avoir valeur d'offense pour le leader. La conseillère régionale entrante en 2004, devenue vice-présidente chargée de l'agriculture, est en effet par ailleurs la conjointe d'un homme politique qui exerce les fonctions électives de maire et conseiller général.

REGION	Parti P.S	Elu-e-s régionaux/ales	Candidat-e-s	TOTAL (%)
AQUITAINE	HOMMES	26	17	**65,4%**
	FEMMES	22	13	**59,0%**
	TOTAL	48	30	**62,5%**

REGION	Parti UMP	Elu-e-s régionaux/ales	Candidat-e-s	TOTAL (%)
AQUITAINE	HOMMES	12	7	**58,3%**
	FEMMES	9	6	**66,7%**
	TOTAL	21	12	**57,1%**

REGION	Parti P.S	Elu-e-s régionaux/ales	Candidat-e-s	TOTAL (%)
POITOU-CHARENTES	HOMMES	13	10	**76,9%**
	FEMMES	12	6	**50%**
	TOTAL	48	30	**62,5%**

REGION	Parti UMP	Elu-e-s régionaux/ales	Candidat-e-s	TOTAL (%)
POITOU-CHARENTES	HOMMES	7	2	**28,6%**
	FEMMES	8	4	**50%**
	TOTAL	16	6	**37,5%**

Tableau 41 : Candidatures aux élections municipales des conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine et de Poitou-Charentes, par parti et par sexe

Au-delà de la variable partisane, on voit bien ici que l'éligibilité municipale des conseiller-e-s régionaux/ales ne peut se comprendre qu'à partir de la double variable partisano-sexuée. C'est le deuxième constat de ces élections municipales. Si la majorité des conseiller-e-s régionaux/ales sont candidat-e-s, une lecture à partir de cette double variable est nécessaire pour comprendre le profil des candidat-e-s. Comme lors des sélections régionales, les candidates de droite doivent, plus que les socialistes femmes, compenser le fait « *d'être nées femmes* » par un « *quota* » de ressources. Ainsi, les conseillères de droite en Aquitaine étant déjà impliquées à différents niveaux politiques, les ressources politico-structurelles ne leur font pas défaut, contrairement aux conseillères régionales socialistes, davantage entrées en politique via une éligibilité relationnelle. Ces ressources acquises antérieurement leur permettent au moment des élections municipales de 2008 d'obtenir une place en position éligible. Par ailleurs, dans les formations de droite, les légitimations de grandeur ne sont pas hiérarchisées. Les femmes politiques, peut-être encore plus que les hommes, à partir du moment où elles sont engagées, se doivent de gravir les échelons politiques pour exister. Aussi, on note une candidature plus importante pour les conseillères régionales UMP/UDF d'Aquitaine (66,7%) que pour leurs homologues masculins (58,3%). Dans les rangs socialistes, on assiste au contraire à une lutte des ordres de grandeur qui contraint les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes à une compétition permanente pour les postes à pourvoir. Pour autant, si les conseillères régionales socialistes sont moins nombreuses que leurs homologues masculins à être candidates, on note toutefois qu'il existe bien une homogénéisation des pratiques où les femmes calquent leur processus d'installation sur celui des hommes. Une précaution méthodologique doit pourtant à ce stade être introduite.

Il est en effet bien évident qu'être élu dans une commune rurale, avec une population de faible importance, n'a pas la même signification qu'être tête de liste dans une ville « *pilote* » d'un département. En ce sens, pour certain-e-s d'entre eux/elles, il s'agit « *simplement* » d'être représentant-e- du territoire sur lequel ils/elles habitent, tandis que pour d'autres, les élections municipales représentent une véritable opportunité dans la course aux « *trophées* ». La candidature des conseiller-e-s régionaux/ales au niveau communal ne signifie donc pas nécessairement une installation de ces dernier-e-s dans l'arène politique. C'est la raison pour laquelle les candidatures dans les communes de plus de 3 500 habitants ont été distinguées des candidatures déposées dans des communes de plus petite taille.

Méthodologie :
Outre des considérations d'ordre stratégique qui découlent des candidatures aux élections municipales, le palier de 3 500 habitants offre la possibilité de pointer les têtes de listes, et ainsi de les différencier des autres candidat-e-s qui n'exerceront pas nécessairement de responsabilités au sein du conseil municipal (ou du moins des responsabilités de « *second rang* » par rapport à celles du maire). A l'inverse de ces derniers, l'exercice de fonctions mayorales dans une commune de taille significative peut influencer les rapports de force qui se jouent au sein de l'arène régionale. Après avoir étudié les conseiller-e-s régionaux/ales qui se portent candidat-e-s dans des communes de plus de 3 500 habitants, un coup de projecteur sur les candidat-e-s régionaux/ales dans les communes de taille moindre, permettra de voir d'une part la volonté d'implantation locale des acteurs régionaux et d'autre part le gain symbolique que ces acteurs souhaitent en tirer.

Une occasion de consolidation pour les conseiller-e-s régionaux/ales.

Les remarques que l'on peut tirer de la distinction en fonction de la taille des communes sont de deux ordres. Premièrement, l'installation des conseillères régionales est renforcée dans la plupart des cas. En effet, à l'exception des conseillères régionales de Poitou-Charentes, les conseillères régionales sont majoritairement candidates sur des communes de plus de 3 500 habitants. Candidates, et finalement élues dans des communes de plus de 3 500 habitants, les conseillères régionales semblent avoir calqué leur processus d'installation sur les processus d'installation auparavant « *réservés* » aux hommes.

Au contraire, ces derniers semblent même marquer une position de stagnation par rapport au processus d'installation dans le sens où leurs candidatures dans les communes de plus de 3 500 habitants sont effectuées, pour l'essentiel, dans les mêmes proportions que les candidatures féminines. Cette deuxième remarque a même conduit à reconsidérer l'hypothèse de « *l'épreuve ultime* » et à voir, dans cette mutation apparente des positions, l'adoption par les conseillères d'une position ascendante par rapport à leurs collègues masculins. Comme si, dans cette épreuve ultime à l'aune du monde marchand, le marché tendait vers une régulation.

AQUITAINE				
PARTIS	**SEXE**	**Candidat-e-s - 3 500 habitants**	**Candidat-e-s +3 500 habitants**	**TOTAL**
P.S	Hommes	7	10	**17**
	Femmes	3	10	**13**
UMP/UDF-Modem	Hommes	0	7	**7**
	Femmes	0	6	**6**

Tableau 42 : Répartition des conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine, candidat-e-s aux élections municipales de mars 2008, selon la taille des communes

POITOU-CHARENTES				
PARTIS	**SEXE**	**Candidat-e-s - 3 500 habitants**	**Candidat-e-s +3 500 habitants**	**TOTAL**
P.S	Hommes	3	7	**10**
	Femmes	4	2	**6**
UMP/UDF-Modem	Hommes	0	2	**2**
	Femmes	0	4	**4**

Tableau 43 : Répartition des conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes, candidat-e-s aux élections municipales de mars 2008, selon la taille des communes.

Dans un premier temps, au regard de cette distinction, l'épreuve semble alors tendre vers un statu quo des positions à l'intérieur du cadre régional. Pour autant, ne pas pousser l'analyse plus en aval reviendrait à ne considérer qu'une partie de la valeur de la candidature. Comparer les conseiller-e-s régionaux/ales candidat-e-s et les non-candidat-e-s, puis les candidat-e-s selon la taille de la commune où ils se présentent, limite la compréhension de la candidature à sa seule qualité de charge éligible au niveau local. Or, la candidature doit s'entendre aussi à l'aune des responsabilités exercées au sein de l'institution locale. Il est ainsi bien évident que la posture d'un-e- conseiller-e-s régional-e- serait différente selon qu'il/elle est maire ou conseiller-e- municipal-e- d'une ville de 10 000 habitants par exemple. Cette appréhension de l'objet « *candidature* » dans ses deux faces a donc amené à examiner les candidatures à partir des titres obtenus *après* l'élection.

Les places obtenues après les élections : l'impact du genre sur les candidatures municipales.

Commençons par regarder les places obtenues après les élections, indépendamment de la taille des communes. En Aquitaine tout d'abord.

AQUITAINE							
PARTI	**SEXE**	**MAIRE**	**ADJ**	**CM**	**Opposition**	**Non élu-e-**	TOTAL
P.S	**Hommes**	9	4	0	3	1	**17**
	Femmes	2	7	1	2	1	**13**
UMP/UDF-Modem	**Hommes**	2	1	1	3	0	**7**
	Femmes	1	3	1	1	0	**6**

Tableau 44 : Fonctions électives détenues après les élections municipales de 2008, par les conseiller-e-s régionaux/ales d'Aquitaine, par parti et par sexe

En Aquitaine, la majorité des conseillers régionaux socialistes (pratiquement 53% soit neuf sur 17 des conseillers régionaux candidats) assurent une charge mayorale. Si cette distinction n'est pas l'apanage des hommes, les conseillères régionales socialistes sont encore peu nombreuses à avoir brigué cette fonction lors des élections de mars 2008. Ainsi, elles ne sont que 15% (soit deux des 13 conseillères régionales candidates) à exercer le premier rôle au niveau communal. Bien que les défaites enregistrées par les listes de droite empêchent partiellement d'établir les rôles qui auraient été dévolus à chacun-e- en cas de victoire, la tendance à détenir la charge la plus importante semble être de mise dans les rangs UMP/UDF-Modem. Ainsi, ce sont 29% des conseillers régionaux de ces deux formations qui deviennent ou sont confirmés premiers magistrats à la suite des élections municipales de 2008. On notera enfin qu'une seule conseillère régionale UMP/UDF-Modem d'Aquitaine exerce la charge de maire.

POITOU-CHARENTES							
PARTI	**SEXE**	**MAIRE**	**ADJ**	**CM**	**Opposition**	**Non élu-e-**	**TOTAL**
P.S	Hommes	5	5	0	0	0	**10**
	Femmes	1	2	1	1	1	**6**
UMP/UDF-Modem	Hommes	1	0	0	1	0	**2**
	Femmes	0	2	0	2	0	**4**

Tableau 45 : Fonctions électives détenues après les élections municipales de 2008, par les conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes, par parti et par sexe

Le constat est identique en Poitou-Charentes. Les conseillers régionaux socialistes détiennent les premières charges (50% de maire et 50% d'adjoints), tandis que les conseillers régionaux UMP/UDF-Modem oscillent entre une charge mayorale ou un rôle d'opposition. Quant aux conseillères régionales, elles ne sont pas « *privées* » de la charge d'édile, mais comme en Aquitaine, cette fonction reste encore essentiellement exercée par des hommes. Ainsi, une seule femme sur les six conseiller-e-s régionaux/ales socialistes exerce la fonction de maire, tandis qu'aucune des quatre conseillères régionales issues de la coalition UMP/UDF-Modem n'est maire.

Deux fois plus d'adjointes socialistes.

Si cette observation tend à relativiser l'assertion selon laquelle « *les conseillères régionales ont tendance à calquer leur processus d'installation sur celui des hommes* », elle doit à son tour être contrebalancée par le poids des conseillères régionales qui deviennent adjointes à la suite des élections de mars 2008. En effet, en Aquitaine, c'est plus de la moitié (environ 54%) des conseillères régionales socialistes (soit sept des 13 conseillères régionales socialistes candidates) qui accèdent ou sont reconduites à cette charge. Dans ce cas, elles sont même plus nombreuses que les hommes qui ne sont que 23,5% (soit quatre des 17 conseillers régionaux candidats aux élections municipales) à être adjoints. Ici, l'appartenance partisane n'a pas d'importance : le phénomène est identique dans les rangs UMP/UDF-Modem. Tandis que 60% des conseillères régionales UMP/UDF-Modem candidates aux municipales sont adjointes après les élections de mars 2008, ils ne sont que 14,3% de leurs collègues masculins à exercer la même charge.

Une comparaison effectuée en Poitou-Charentes permet d'observer un phénomène partiellement similaire. Si les conseillères régionales sont moins nombreuses que les conseillers socialistes à exercer une charge d'adjointe, cette dernière est quand même la plus investie par les conseillères régionales socialistes. Dans le camp opposé, les conseillères détiennent à égalité cette charge avec des rôles d'opposition. Quant aux conseillers régionaux UMP/UDF-Modem, aucun ne détient cette charge.

Au vu de cette analyse, il semblerait que les conseillères régionales ont massivement investi ou réinvesti les fonctions municipales en vue d'une installation. Un modèle de conseillère régionale adjointe, notamment dans les communes de moins de 3 500 habitants, se dégage. Ces conseillères régionales, pour la plupart nouvellement entrées en politique, ont besoin d'un temps d'apprentissage ; mais cet handicap temporel se cumule à un handicap territorial : à chaque territoire son temps d'apprentissage. Ce double handicap ne permet pas, dans la mandature T, aux conseillères d'influer à leur guise sur le cadre régional. L'impulsion est d'autant plus difficile que la capacité à peser sur le territoire décroît à mesure que croît le territoire communal.

P.S EN AQUITAINE												
SEXE	**MAIRE**		**ADJ**		**CM**		**Opposition**		**Non élu-e-**		**TOTAL**	
	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	**- 3500**	**+ 3500**
Hommes	6	3	1	3	0	0	0	3	0	1	**7**	**10**
Femmes	1	1	2	5	0	1	0	2	0	1	**3**	**10**
TOTAL	**7**	**4**	**3**	**8**	**0**	**1**	**0**	**5**	**0**	**2**	**10**	**20**

Tableau 46 : En fonction de la taille des communes, mandats électifs détenus après les élections municipales de 2008, par les conseiller-e-s régionaux/ales socialiste d'Aquitaine, par parti et par sexe

UMP/UDF-Modem EN AQUITAINE												
SEXE	**MAIRE**		**ADJ**		**CM**		**Opposition**		**Non élu-e-**		**TOTAL**	
	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	**- 3500**	**+ 3500**
Hommes	0	2	0	1	0	1	0	3	0	0	**0**	**7**
Femmes	0	0	0	3	0	1	0	1	0	0	**0**	**5**
TOTAL	**0**	**2**	**0**	**4**	**0**	**2**	**0**	**4**	**0**	**0**	**0**	**12**

Tableau 47 : En fonction de la taille des communes, mandats électifs détenus après les élections municipales de 2008, par les conseiller-e-s régionaux/ales de droite d'Aquitaine, par parti et par sexe

P.S EN POITOU-CHARENTES												
SEXE	**MAIRE**		**ADJ**		**CM**		**Opposition**		**Non élu-e-**		**TOTAL**	
	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	**- 3500**	**+ 3500**
Hommes	1	4	2	3	0	0	0	0	0	0	**3**	**7**
Femmes	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	**4**	**0**
TOTAL	**2**	**4**	**3**	**3**	**1**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**7**	**7**

Tableau 48 : En fonction de la taille des communes, mandats électifs détenus après les élections municipales de 2008, par les conseiller-e-s régionaux/ales socialistes de Poitou-Charentes, par parti et par sexe

UMP/UDF-Modem EN POITOU-CHARENTES												
SEXE	**MAIRE**		**ADJ**		**CM**		**Opposition**		**Non élu-e-**		**TOTAL**	
	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	- 3500	+ 3500	**- 3500**	**+ 3500**
Hommes	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	**0**	**2**
Femmes	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	**0**	**4**
TOTAL	**0**	**1**	**0**	**2**	**0**	**0**	**0**	**3**	**0**	**0**	**0**	**6**

Tableau 49 : En fonction de la taille des communes, mandats électifs détenus après les élections municipales de 2008, par les conseiller-e-s régionaux/ales de droite de Poitou-Charentes, par parti et par sexe

D Les élections sénatoriales

Les élections sénatoriales représentent enfin l'une des dernières chances de s'installer dans la sphère politique avant les prochaines échéances régionales. L'éligibilité sénatoriale est encore plus limitée dans le sens où le renouvellement du sénat s'effectue par tiers. Autrement dit, tous les départements ne sont pas concernés par cette élection. En Aquitaine, seul le département de la Gironde doit élire six sénateurs, tandis que deux départements sur les quatre de Poitou-Charentes sont dans le même cas. La Charente doit élire deux sénateurs quand la Charente-Maritime dispose de trois sièges. Dans ce département, le seul conseiller régional (siégeant dans les rangs UMP) à être candidat est élu. En Charente, le chef de file de l'opposition UMP est seul candidat de droite de l'assemblée. Il conquiert un des deux sièges à pourvoir. La deuxième place est quant à elle est remportée par la vice-présidente « *Ségo-sceptique* ». L'élue démissionne de la Région pour siéger au palais du Luxembourg. Sa démission est tout autant une manière de quitter l'interaction conflictuelle avec la Présidente que d'adhérer (de manière forcée et/ou volontaire) à la position forte du mandat unique que celle-là incarne.

En Gironde, où six sièges sont à pourvoir, trois sont remportés par des candidat-e-s UMP[107]. Les trois sièges restant sont remportés par trois socialistes : Philippe Madrelle, le Président du Conseil général est de nouveau élu, on note qu'Alain Anziani et Françoise Cartron, deux conseiller-e-s régionaux/ales font leur entrée au Sénat. Pour les deux vice-président-e-s, le premier fait partie de la garde rapprochée du Président de Région, tandis que la seconde appartenait au groupe des conseillères régionales expérimentées. Respectivement adjoint et maire dans une commune de plus de 3 000 Habitants, les deux conseiller-e-s régionaux/ales sont contraints par la loi de démissionner. Leur démission, outre les défections qu'elle induit, conduit à la nomination de trois nouveaux vice-président-e-s et d'un conseiller délégué[108]. Avec la nomination d'une seule vice-présidente, on remarque que l'esprit paritaire n'est pas respecté. Dans les logiques de nomination qui prévalent, on voit là aussi que les modalités de

[107] Précisons qu'aucun des candidat-e-s des partis de droite (UMP et UDF) ne siège au Conseil régional d'Aquitaine).

[108] La vice-présidente est nommée à la politique de la ville. Un conseiller régional est chargé de la vice-présidence liée au tourisme et au patrimoine, tandis que l'autre a en charge les TER. Enfin, le conseiller régional délégué auprès du président en charge de la culture et de l'économie créative.

sélection sexuées sont toujours de rigueur. Si la nouvelle vice-présidente semble être rentrée grâce à son appartenance à un courant minoritaire, pour l'un des vice-présidents, c'est son mandat de conseiller général qui semble avoir fait la différence. Pour les deux autres conseillers, dépourvus de mandat avant mars 2004, c'est leur appartenance aux réseaux politiques locaux qui semble avoir joué. Précisons enfin qu'une conseillère régionale présentée en mars 2004 comme « *société civile* » figure sur la liste socialiste de Gironde en quatrième position. Si elle échoue de peu devant les marches du Sénat, cette position sur les listes aux sénatoriales préfigure de son installation durable dans le cadre et du rôle majeur que prend le leader régional aquitain. Par contraste, la règle dont Ségolène Royal a fait un emblème produit les effets sur les trajectoires électives des conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes après 2004.

Finalement, les seul-e-s conseiller-e-s régionaux/ales qui parviennent à tirer leur épingle du jeu sont des conseiller-e-s régionaux/ales qui disposent de réseaux suffisants d'une part et qui ont constamment joué à la marge du cadre d'autre part. Cette position de funambule (position dangereuse dans le sens où ils risquaient en permanence une exclusion définitive du cadre) est récompensée par l'attribution d'éligibilités. Ces mandats accréditent alors la capacité de ces conseiller-e-s régionaux/ales à s'installer durablement dans la sphère politique.

CONCLUSION

Dans cette dernière phase, on voit bien que l'installation des conseiller-e-s régionaux/ales est directement tributaire des positions des leaders régionaux. En Aquitaine, en attribuant des responsabilités aux « *profanes* » ou à un cercle de « *suiveurs* » fidèles, Alain Rousset s'est attaché leurs soutiens, contrecarrant du même coup les leaders départementaux. En Poitou-Charentes, en nommant des « *Ségo-sceptiques* » à des postes de vice-présidences, Ségolène Royal a temporairement obtenu leurs silences. Cependant, limité-e-s dans leurs postures de rôle, ces dernier-e-s essaient de résister au changement de valeurs du cadre imposé par le leadership communicationnel. En Aquitaine, l'exacerbation de la « *masculinité hégémonique* » des leaders départementaux qui essaient eux-aussi, *tant bien que mal*, de résister aux changements de valeurs dans le cadre, conduit finalement à une rupture de cadre. Le jeu multi-niveau de Ségolène Royal, et l'étau dans lequel il place les conseiller-e-s régionaux « *suiveurs* » forcé-e-s de la Présidente, conduit également ces dernier-e-s à rompre le cadre.

Généralement en fin de parcours politique, les leaders départementaux ne disposent pas – ou plus exactement ne disposent plus relativement à celles acquises par Alain Rousset – de ressources politiques suffisantes pour jouer sur le cadre. Dans leurs mises en récit, ils déploient alors tout un répertoire de figurations dont le but ultime est de sauver la face. En Poitou-Charentes, le jeu local/national de Ségolène Royal restreint les postures de rôles des conseiller-e-s régionaux/ales, et a fortiori des conseiller-e-s régionaux/ales « *Ségo-sceptiques* ». Seule l'élection à un nouvel échelon territorial peut procurer aux conseiller-e-s régionaux/ales picto-charentais de nouvelles ressources. Mais là encore, les stratégies individuelles sont étroitement liées aux formes de leaderships et aux capitaux politiques des leaders régionaux. Le cumul de mandats est ainsi influencé par les doctrines régionales. En Poitou-Charentes, Ségolène Royal qui dispose de forts capitaux politiques est partisane du mandat unique. Or, dans cette Région, peu de conseiller-e-s régionaux/ales se portent candidat-e-s à d'autres suffrages. En Aquitaine, la carrière politique ascendante d'Alain

Rousset et sa stratégie de mise à la marge du cadre régional des leaders départementaux autorisent voire encouragent les conseiller-e-s régionaux/ales – a fortiori les conseillères régionales « *profanes* » avant 2004 et qui doivent leur ascension politique à Alain Rousset – à candidater à d'autres élections. On assiste alors à une homogénéisation des pratiques où les femmes calquent leur processus d'installation sur celui des hommes. Les asymétries de rôles au niveau local qui s'en suivent, montre toutefois que loin de rénover le champ politique, on assiste à une inertie (au moins partielle) de ce dernier où les femmes, même installées, sont toujours « *redevables* » à un leader. Les usages et les effets de la parité sont donc bien relatifs aux leaderships régionaux, aux capitaux politiques de ces leaders et enfin, à l'identité sexuée du/de la leader.

CONCLUSION

La comparaison en Aquitaine et Poitou-Charentes de la première mise en œuvre, à l'échelon régional, de la réforme paritaire votée en 2000 offre une occasion assez rare d'observer la manière dont s'articulent les rapports sociaux de sexe dans la politique et l'institution régionales à la faveur de la règle nouvelle, alors qu'une femme, Ségolène Royal et un homme, Alain Rousset sont Président-e-s. Comment se déploie pour la première fois la contrainte paritaire (alors qu'elle ne concerne que l'assemblée régionale, et pas son exécutif comme lors du renouvellement de 2010), dans ses dimensions rhétoriques et pratiques ? Comment entre-t-on dans le rôle de l'élue régionale et avec quels effets sur Soi, les Autres et l'Institution ? Au-delà de tout ce qui sépare Ségolène Royal et Alain Rousset dans leurs caractéristiques biographiques ou politiques, ils ont en commun des traits (l'âge, le parti mais aussi d'autres moins évidents) qui permettent sans doute d'isoler au mieux les effets liés au sexe dans la comparaison. Qu'est-ce que les usages paritaires en partie différents constatés dans les deux régions, la forme qu'y prennent les questions de genre et les rapports sociaux de sexes dans l'Assemblée Régionale, peuvent devoir au fait qu'Alain Rousset soit un homme et Ségolène Royal une femme, dans le contexte paritaire des années 2000 ? La prétention de comparer la mise en œuvre de la loi et plus largement de l'esprit paritaire par un homme et une femme est immédiatement limitée par le caractère réduit de l'effectif ramené un. Pour autant, les conditions de la comparaison de la mise en œuvre de la réforme paritaire pourraient s'avérer à terme d'autant plus précieuses que le statut du conseiller territorial actuellement discuté devrait, s'il est mis en oeuvre, signifier une régression de la contrainte paritaire, que le mode de scrutin soit à un ou deux tour. Si, en 2010, les conseils régionaux ont été renouvelés, il se pourrait que cette deuxième application de la règle paritaire (renforcée) soit la dernière, le renouvellement prévu en 2014 devant se faire au scrutin uninominal.

Les effets massifs des formes du leadership sur les usages de la parité.

Dans un contexte de crise de la démocratie représentative et d'injonction à la « *proximité* », les têtes de liste, départementales et/ou régionale, ont recherché des candidat-e-s en dehors des partis politiques, comme gage de la rénovation en politique. Cette sélection des candidat-e-s en dehors des instances traditionnelles que sont les partis politiques vaut pour des hommes et des femmes, en Aquitaine et en Poitou-Charentes et constitue aussi pour les leaders un moyen de se déprendre de l'économie des rétributions partisanes en recrutant des personnes qui leur sont personnellement affiliées dans le sens où elles leur doivent leur élection. Si ce

mode d'entrée directe en politique n'est pas propre à un sexe, le portrait social des candidats et des candidates a pu mettre en évidence des différences notables parmi ces profils. L'importance de la « *réussite professionnelle* » dans la sélection des hommes issus de la société civile, en particulier à droite, a en quelque sorte son équivalent dans la « *réussite associative* » mais aussi l'héritage familial pour les femmes issues de la société civile. Plus largement, la comparaison systématique des profils de candidat-e-s et de leur distribution en position éligibles et non éligibles permet bien de mettre en évidence une éligibilité genrée, dans le sens où elle paraît conforme à un ordre social traditionnel entre les sexes, mais fonctionnant à des degrés variables selon les partis politiques. Les effets de genre dans l'accès à la candidature et au poste d'élue sont également décelables dans les contraintes familiales et domestiques que les femmes et les hommes estiment avoir, même si une dimension générationnelle a pu être relevée dans cette appréhension de l'articulation de la vie politique à la vie familiale.

Dans les deux régions, les femmes nouvelles entrantes, issues de la société civile, sont plus nombreuses que leurs homologues masculins, mais les candidates sortantes sont plus souvent reconduites en Poitou-Charentes qu'en Aquitaine. Le profil des femmes évincées ou qui figurent en deuxième partie de liste, particulièrement en Aquitaine, peut faire l'objet d'une lecture stratégique. Jeunes, diplômées, actives et ayant acquis une expérience politique, ces candidates se révélaient être des concurrentes directes pour les leaders départementaux siégeant aussi à la Région et qui ont tenu le rôle décisif dans la construction des sections départementales des listes, quelles que soient par ailleurs les procédures semi-publiques de sélection mises en place. Ces derniers semblent avoir cherché à sélectionner à la place de ces femmes des candidates dépourvues de ressources sociales et/ou politiques et qui, compte tenu de leur manque d'expérience, ne risquaient pas, a priori, de briguer les responsabilités régionales détenues par ces leaders dans la mandature précédente. En Poitou-Charentes, les conseillères régionales sortantes, contrairement à leurs homologues masculins, ont généralement été reconduites. Elles étaient toutefois moins nombreuses alors que l'élection de 2004 marque une alternance politique en Poitou-Charentes contrairement à l'Aquitaine. Cette reconduction plus nette n'empêche pas une infériorisation de leur rôle au moment de la campagne électorale au profit des candidates dites « *société civile* ».

La distribution des postes dans les exécutifs après l'élection, les trajectoires ultérieures des

unes et des autres à l'aune des élections postérieures à 2004, continuent de montrer le soutien particulier que le leader aquitain accorde à des femmes nouvelles entrantes dans l'univers politique à la faveur de la première application de la règle paritaire au niveau régional. Si la reconfiguration de l'exécutif aquitain après le renouvellement de 2010 n'a pas été présentée ici, elle ne dément en aucune façon ce soutien. Après les élections, la latitude laissée aux Président-e-s de région quant à la mise en place de l'exécutif offre à ces derniers l'opportunité d'opérer des réajustements de cadre et d'affirmer leur leadership. Cette liberté se concrétise de manière différente dans les deux régions. En Aquitaine, les modifications des jeux se font à l'aide de « *destitutions* » et de soutiens permettant de se déprendre des leaders départementaux ayant fortement pesé sur la constitution des listes pour affirmer un leadership régional. Le Président sortant profite ainsi de cette « *reprise en main* » pour congédier certains conseillers régionaux sortants exerçant un leadership au niveau départemental. Malgré la verbalisation publique de leurs attentes, ces conseillers régionaux sortants, vice-présidents dans la mandature précédente, se voient attribuer des responsabilités secondaires, ne sont pas promus, sont même parfois « *déchus* » de leurs charges antérieures. Cette « *destitution* » offre ainsi au Président l'occasion de réajuster les rapports Région/départements. Dépourvues de ressources personnelles pour pouvoir exister seules dans le jeu régional, certaines des conseillères régionales « *profanes* » bénéficient de ce réajustement. Ce leadership de logique partisane s'appuie enfin sur le soutien de fidèles du Président en même temps qu'une accumulation des capitaux politiques par Alain Rousset, devenu Président de l'Association des Régions de France puis député. En Poitou-Charentes, où la Présidente s'appuie sur un leadership de nature communicationnelle, ce sont les conseiller-e-s les plus sceptiques à l'égard de la Présidente qui bénéficient des réajustements opérés à l'entrée dans le rôle. Dans une région où la majorité des départements sont détenus par des partis de droite et dans un contexte de précampagne présidentielle (où il s'agit de maximiser les soutiens partisans), la Présidente de Poitou-Charentes ne peut se passer de relais communicationnels entre la Région et les citoyens d'une part, et doit limiter les luttes partisanes internes d'autre part. La recherche d'une solidarité optimale avec ses colistier-e-s est donc de mise. Si la carrière accélérée de femmes nouvelles entrantes en Aquitaine peut se comprendre à travers le souci d'Alain Rousset de créer des soutiens directs à sa personne (et à la Région) pour s'émanciper des cadres départementaux, la promotion de sortantes en Poitou-Charentes doit s'entendre comme une réponse de Ségolène Royal aux clivages intra partisans (mais structurés autour de sa personne) qui ont marqué la campagne. Les usages de la parité,

et notamment l'attention portée à l'expérience politique des femmes, dépend principalement des contraintes pesant sur les formes du leadership.

Pour autant, les remaniements opérés en Aquitaine et en Poitou-Charentes restent minimes au regard des modifications enregistrées au sein des assemblées régionales. En Aquitaine, les femmes restent minoritaires parmi les vice-président-e-s. En Poitou-Charentes, si les femmes figurent à parité dans l'exécutif, comme en Aquitaine, elles sont généralement reléguées dans des thématiques traditionnellement dévolues aux femmes. Que le leader soit un homme ou une femme se revendiquant du féminisme semble n'avoir aucun effet sur la répartition genrée des postes dans les exécutifs en 2004.

Les logiques de conflits induites par l'exercice des leaderships.

Après élection, chacun-e des leaders a fait particulièrement appel à celles/ceux qui pouvaient être tenues pour des outsiders : des femmes nouvelles entrantes « *profanes* » pour Alain Rousset, des femmes d'expérience et plutôt hostiles dans la compétition intra-partisane pour Ségolène Royal. Les effets de ces appels se mesurent dans les formes principales des clivages qui se déploient dans les deux régions entre 2004 et 2007. Les rapports sociaux de sexe entre élu-e-s se révèlent conflictuels dans la région Aquitaine alors que cette dimension est absente en Poitou-Charentes. Les clivages autour de la personne de la Présidente se révèlent à l'inverse déterminants en Poitou-Charentes alors que leurs équivalents en Aquitaine sont singulièrement absents. D'ailleurs, chacun de ces clivages est suffisamment puissant pour donner lieu dans chacune des régions à une séquence publique de « *crise* » dont seule la résolution permettra véritablement aux rôles régionaux des un-e-s et des autres de se routiniser.

Si se revendiquer du féminisme n'est pas nécessairement lié à un sexe, notons toutefois que Ségolène Royal fait de cet emblème une marque spécifique de son positionnement à la fois au sein de la région et dans le cadre de sa campagne électorale d'abord interne au Parti socialiste pour sa désignation comme candidate à l'élection présidentielle puis tout le long de sa campagne présidentielle, ce qui n'est pas le cas d'Alain Rousset. La question des inégalités entre les femmes et hommes comme enjeu politique est présente dans les documents de la campagne régionale de Ségolène Royal, dans ses premières prises de parole au sein de

l'enceinte régionale, dans l'intitulé de certaines missions. Elle n'a ni la même visibilité ni la même importance au sein de la région aquitaine où elle semble plutôt avoir le statut d'un implicite lié à l'appartenance partisane du leader. Si dans les deux régions, la loi sur la parité est présentée comme une évidence routinière, pas même évoquée par les acteurs/actrices comme règle nouvelle de ces élections de 2004, l'inégale visibilité dans les régions de la question de l'inégalité entre les sexes semble avoir un impact sur les représentations de l'Autre que l'étude s'est attachée à mettre en évidence. Focalisée sur les fonctions des rôles attendus, l'analyse a montré une persistance des perceptions inégalitaires dans les rapports sociaux de sexe en Aquitaine : souvent, les femmes sont perçues comme le « *sexe faible* » par rapport à des leaders hommes expérimentés qui ajustent spontanément les rôles régionaux aux qualités socialement construites comme masculines. Aussi, si les caractéristiques des candidates (perçues par les uns comme des caractéristiques sociales tandis que les autres les présentent comme des caractéristiques biologiques) leur procurent bien une place au sein de l'arène politique, cette place est toujours construite « *par rapport à* ». En Poitou-Charentes, le féminisme de Ségolène Royal n'empêche pas une valorisation particulière des femmes profanes durant le temps de la campagne électorale, ce qui crée alors des tensions avec une partie des conseiller-e-s régionaux/ales sortant-e-s qui opposent à l'inexpérience des « *société civile* » leur expérience politique. C'est que le temps de la campagne électorale est une occasion particulière pour Ségolène Royal de construire son leadership communicationnel passant en particulier par des propositions de procéduralisation de l'opinion publique régionale, marqueur qu'elle n'abandonnera pas dans le cadre de la campagne présidentielle. En Poitou-Charentes, les registres de légitimité d'ordre civique (dont use particulièrement Ségolène Royal) et le registre d'ordre domestique (soutenu par les candidat-e-s expérimenté-e-s) se répondent, chacun développant dans la région « *antérieure* » une rhétorique de la proximité antagoniste. Aussi si la place des profanes est l'objet de conflits en Aquitaine comme en Poitou-Charentes, le conflit prend une dimension sexuée en Aquitaine lié à la distribution des responsabilités régionales là où en Poitou-Charentes il reste imbriqué dans un conflit intra partisan sur les formes légitimes du lien politique à construire avec les citoyens.

Cette importance du registre civique en Poitou-Charentes et dans le leadership communicationnel de Ségolène Royal s'incarne en 2007 dans la position dite et incarnée du mandat unique là où Alain Rousset continue de jouer les règles traditionnels du jeu politique en accumulant les capitaux politiques. Cette position du leader n'est pas sans conséquence sur

les trajectoires de cumul des colistier-e-s : là où des conseillers régionaux de Poitou-Charentes, en particulier des opposants internes à Ségolène Royal, quittent leur fonction de conseillers régionaux pour cause de cumul, l'entrée en politique de profanes se voit consolidée par les élections ultérieures à 2004, à l'ombre du leader cumulant. On ne peut inférer la tendance au dé-cumul en Poitou-Charentes au genre de la leader ; si l'injonction au mandat unique (notamment pour les député-e-s) a particulièrement joué pour les femmes notamment nouvelles entrantes à la faveur de la règle paritaire, la pratique montre que cet « *engagement de papier* » a dû mal à tenir dans la durée.

Le passage de l'état de candidat-e à celui d'élu installé-e : normalisation des repertoires et persistance des clivages

L'intérêt d'une étude sur le temps long, incluant la pré-campagne électorale, la campagne et les phases d'installation et de routinisation des rôles est bien de montrer que les conflits relatifs à la légitimité politique (et notamment les formes du lien politique investies) ne s'arrêtent pas avec l'élection, même si celle-ci offre une occasion prédominante de reconfiguration des leaderships. Elle signale à quel point les acteurs ont des représentations de leur rôle avec lesquelles ils devront composer avec plus ou moins de bonheur dans l'action régionale et qu'ils anticipent différemment la phase post-électorale. L'arrangement des élu-e-s lors de la routinisation des rôles (temps d'adaptation aux règles, codes et usages de l'institution) correspond d'un point de vue interactionniste à une pragmatique de l'action dans une logique de renforcement ou d'affaiblissement de l'Autre. Loin d'aboutir à une confirmation des attentes de rôles, la première phase de mandature (l'année 2004 principalement) constitue un premier recadrage à travers lequel les acteurs/actrices contrôlent leurs attentes déçues ou au contraire s'adaptent à de nouveaux rôles faiblement anticipés. Cette première année de mandature a notamment pour vocation de repositionner les acteurs, jusque-là ancrés à un niveau local, à un niveau régional. La « *crise* » que connaît chacune des régions à partir de son clivage principal semble agir comme un facteur de réajustement des règles régionales à partir des vécus et des usages de chacun-e, réajustement qui permet d'entrer dans la phase de routinisation (du début 2005 à l'année 2006).

C'est d'abord pour les nouvelles élues issues de la société civile mais aussi pour les hommes réélus mais déçus que le contraste entre les attentes et ce qui se joue une fois l'élection passée

est le plus grand. En Aquitaine, Alain Rousset, faiblement pourvu en capitaux politiques et donc tributaire des leaderships départementaux avant 2004 va s'attacher tout au long de sa mandature à inverser les rapports sociaux de cadre. Le cumul de mandats et l'attribution de responsabilités à ses soutiens, mais aussi à des conseillères régionales néophytes en politique lui donnent dans ce sens l'opportunité d'accéder à l'autonomie. Ils participent à un rééquilibrage du leadership terrien aquitain mais génère du même coup des rapports entre « *les hommes* » et « *les femmes* » conflictuels dans un contexte où l'égalité entre les sexes n'est pas un enjeu visible et porté de la politique régionale. Avec des capitaux politiques rares, Ségolène Royal fait figure de pionnière (ENA, carrière politique professionnelle, seule femme présidente de région et enfin candidate à l'élection présidentielle). Leader socialiste sur un territoire marqué à droite et dans la perspective de la campagne présidentielle, Ségolène Royal développe un leadership communicationnel. Se revendiquant féministe, Ségolène Royal compose un exécutif paritaire (mais de toute façon, une femme politique n'est-elle pas « *condamnée* » à cet impératif paritaire ?) et donne une visibilité aux questions d'inégalité entre les sexes. Afin de s'assurer une majorité stable et un maximum de soutien au niveau national, Ségolène Royal nomme des conseiller-e-s régionaux/ales d'expérience hostiles à sa « *démarche participative* » et qui lui reprochent son « *autoritarisme* ». La hiérarchie partisane, l'expérience politique sont contrebalancées par des valeurs de « *concrétude* » et de « *proximité* ».

Le registre « *profane* » déclinée sur la scène électorale n'est plus recevable une fois l'élection passée où l'institution et l'organisation partisane priment désormais. On assiste alors à une normalisation du répertoire des nouveaux/elles entrant-e-s qui se traduit par une adhésion partisane et l'apprentissage des pratiques régionales. Malgré l'exécutif paritaire en Poitou-Charentes et moins féminisée en Aquitaine, l'entrée massive des femmes n'a donc pas modifié les rouages institutionnels. Cependant, les contraintes ne sont pas absolues ni les comportements figés : comme l'institution influe sur les manières de faire des conseiller-e-s régionaux, ces derniers influent également sur l'institution au quotidien, de la sorte qu'ils ont toujours une marge de manœuvre par rapport aux règles et aux codes qui leur sont édictés. Aussi, les Conseils régionaux d'Aquitaine et de Poitou-Charentes sont traversés par des luttes symboliques qui visent une redéfinition des rôles.

En Aquitaine, les « *antiféministes* » radicalisent leurs positions, accentuant des comportements et des pratiques vécues comme sexistes. Les usages de la parité, dans un contexte où l'inégalité des sexes n'est pas portée comme un enjeu politique, durcissent les positions et contribuent, aux yeux mêmes des conseillères régionales anciennement « *profanes* », à produire et rendre visible une catégorie « *hommes* » et une catégorie « *femmes* ». En Poitou-Charentes, les conseiller-e-s régionaux/ales expérimenté-e-s étaient plus ou moins tenu-e-s durant le temps de la campagne de réserver leurs critiques pour la région « *postérieure* » de la sphère politique : la représentation de l'équipe prime sur les représentations individuelles. Mais une fois l'élection passée, et alors que Ségolène Royal est engagée pour la désignation comme candidate à l'élection présidentielle, se met en place un groupement de « *Ségo-sceptiques* » qui a pour effet de renforcer le groupement des inconditionnels de la présidente. Au plus fort des luttes, les assemblées régionales doivent faire face à une crise qui scellera la routinisation des rôles. Cette routinisation n'empêche cependant par les rapports sociaux de sexe conflictuels en Aquitaine et les clivages partisans en Poitou-Charentes de perdurer ; tout au plus, ils sont déplacés de la scène politique vers les coulisses, restant ainsi internes aux groupes socialistes.

Sur scène comme dans les coulisses, la dénonciation du sexisme en Aquitaine après des propos frontistes – en soi marginaux – contraint tout de même tou-te-s les conseiller-e-s régionaux/ales à participer à l'échange réparateur, tandis que la dénonciation publique de « *l'autoritarisme* » de la Présidente en Poitou-Charentes permet à cette dernière d'importer de l'arène nationale une face de « *victime* » pour ré-affirmer son autorité au niveau régional. En Aquitaine, la radicalisation des « *antiféministes* » a par ailleurs conduit à une solidarité entre nouvelles entrantes qui est davantage liée à leur inexpérience en politique qu'à leur genre. Les nouveaux entrant-e-s, hommes et femmes, ont ainsi tendance, selon leurs expériences, leurs ressources et les responsabilités exercées au sein de l'institution, à être solidaires vis-à-vis de conseiller-e-s régionaux expérimenté-e-s. Dans les deux régions, et contrairement aux stéréotypes sur la « *solidarité féminine* », il existe une mise à distance entre femmes, qui se traduit par « *entrantes/expérimentées* » en Aquitaine et *« disposant de ressources suffisantes/faibles en ressources politiques et relationnelles* » en Poitou-Charentes. Dans cette Région où Ségolène Royal incarne le féminisme, on assiste à une mise en

concurrence des définitions du féminisme. En Aquitaine, au contraire, le refoulement des manifestations les plus brutales de la domination masculine a conduit à une censure des revendications exclusivement féministes.

Seules les relations extérieures permettent aux conseiller-e-s régionaux/ales aquitain-e-s de réévaluer leurs rôles tandis qu'elles confirment renforcent indirectement le leadership communicationnel de Ségolène Royal. En Aquitaine, dans des relations très institutionnalisées avec les départements, les leaders départementaux accentuent leur rôle de « *courtiers* », capables de faire le lien entre les deux institutions. Au contraire, les conseillères régionales anciennes candidates « *profanes* » sont privées de tout appui extérieur qui leur permettrait de s'imposer dans les interactions au sein de la sphère régionale. Plus vraiment *outsiders*, pas vraiment *insiders*, ces dernières se distinguent des conseiller-e-s régionaux/ales picto-charentais-es-. Là, les relations avec l'extérieur n'étant que faiblement institutionnalisées, les conseiller-e-s régionaux/ales ne disposent pas de réévaluation possible de leur rôle. De nouveau, on note une démonétisation des capitaux politiques qui, sous couvert d'équité, affaiblit les possibilités de postures de rôles. La démonétisation est encore plus grande dans le sens où la routinisation effectuée au seul niveau régional joue plutôt en faveur de la Présidente, qui dispose d'une notoriété publique dont les autres acteurs régionaux sont dépourvus. Finalement, les répertoires normalisés dès la campagne en Poitou-Charentes et la normalisation des répertoires en Aquitaine accentuent la lutte entre les différentes formes de proximité.

L'installation des conseiller-e-s régionaux/ales dans leur rôle souligne enfin une tendance partagée à la candidature. Toutefois, les conseillères régionales sont encore moins nombreuses que les conseillers à prétendre à une nouvelle fonction élective, a fortiori en Poitou-Charentes, où se précise la doctrine du mandat unique. Dans les deux régions, les mandats dominants, comme ceux de maire, conseiller général, sénateur ou député restent qui plus est essentiellement la prérogative d'hommes expérimentés, tandis que les mandats dominés, au sein des conseils municipaux, plus ouverts à la concurrence et à scrutin de liste, sont investis par les nouveaux/nouvelles entrant-e-s, et a fortiori par les nouvelles entrantes. La mise en application de la parité révèle en ce sens une hiérarchisation des fonctions électives. Evaluer

selon leurs capacités à fournir des ressources personnelles aux professionnels de la politique, les mandats d'adjoint-e-s sont ainsi sensiblement délaissés par les hommes qui préfèrent désormais le mandat mayoral. Un mandat type d'adjointe dans les communes de moins de 3 500 habitants se dégage a contrario pour les conseillères régionales. Dans le même temps, les « *profanes* » entrées en 2004 pour répondre aux exigences de renouvellement imposées par le discours sur la crise de la représentation, soutenues par les leaders régionaux – qui y voient un moyen de renforcer leur leadership – candidatent à différents échelons. Loin de bouleverser les règles du jeu politique, la réforme paritaire ne joue donc qu'à la marge sur le champ politique, davantage marqué par sa force d'inertie.

Finalement, au-delà de l'appartenance partisane, les usages de la parité et plus largement du genre en politique, la forme concrète que prennent les rapports entre les élu-e-s soumise à la nouvelle règle et aux promotions/déclassements fulgurants associés, sont directement lié aux configurations des leaderships d'une part et au fait que le/la Président-e- soit une femme avec une dimension « *transgenre* » et de forts capitaux politiques ou un homme ayant une carrière politique ascendante et tributaire pour partie des notables locaux.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

ABELES Marc, *Anthropologie de l'État, Anthropologie au présent*, Paris, Armand Colin, 1990.
ABELES Marc, *Un ethnologue à l'Assemblée, Paris*, Odile Jacob, 2000.
ALMOND Gabriel et VERBA Sidney, *The Civic Culture Revisited*, Boston, Little Brown, 1980.
ALBERTINI Pierre, *La France du XIXe siècle. 1815-1914*, Paris, Les fondamentaux, 1995.
ANSART Pierre (dir.), *Les sociologies contemporaines*, 3e édition, Paris, Le Seuil, 1990.
APOSTOLIDES Jean-Marie, *Héroïsme et victimisation. Une histoire de la sensibilité*, Paris, Exils, 2003.
ARCY François (D'), *La représentation*, Paris, Economica, 1985.
AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.
BADIE Bertrand et HERMET Guy, *Politique comparée*, PUF, Collection Thémis, 1990.
BAILEY Frederik George, *Les règles du jeu politique*, Paris, PUF, 1971.
BALANDIER Georges, *Le pouvoir sur scène*, 2e édition, Paris, Balland, 1992.
BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 4ième édition, 1984.
Roland Barthes Roland, Leçon *inaugurale de la chaire de sémiologie littéraire du Collège de France*, Paris, Seuil, 1978.
BAUGNET Luc, *L'identité sociale*, Paris, DUNOD, 1998.
BAXANDALL Michael, *Formes de l'intention. Sur l'explication historique des tableaux*, Paris, Editions Jacqueline Chambon, 1991.
BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Méridiens Klincksieck, 1994.
BERGSON Henri, *L'énergie spirituelle*, Paris, Quadrige/Presses Universitaires de France, 1999.
BERTHELOT Jean-Michel, *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.
BIRNAUM Pierre, CHAZEL François, *Sociologie politique*, Textes, Paris, Armand Colin, 1978.
BIRNBAUM Pierre, LECAS Jean, *Sur l'individualisme, Théories et méthodes*, Paris, Presses nationales de la Fondation de Sciences Politiques, 1991.
BLONDEL Jean, *Political leadership, Towards a general analysis*, SAGE, London, 1987.
BRAUD Philippe, *L'émotion en politique : problèmes d'analyse*, Paris, Presses de la FNSP, 1996.
BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, 3ième édition, LGDJ, Paris, 1996.
BRAUD Philippe, *La science politique*, 6e édition Paris, Presses Universitaires de France, 1995.
BRAUD Philippe, *La vie politique*, 4e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.
BRAUD Philippe, *Science politique. L'État*, 2e édition, Paris, Seuil, 1997.
BRIQUET Jean-Louis, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin, 1997.

BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
BOLTANSKI Luc, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, 2e édition, Paris, Gallimard, 2007.
BOUDON Raymond, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1982.
BOUDON Raymond, *Les méthodes en sociologie*, Que sais-je ? PUF, 1993.
BOUDON Raymond, *La logique du social. Introduction à l'analyse sociologique*, Paris, Hachette, 1997.
BOUDON Raymond, *Le sens des valeurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999.
BOUDON Raymond, BOURRICAUD François, *Dictionnaire critique de la sociologie*, 7e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2004.
BOURDIEU Pierre, *Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982
BOURDIEU Pierre, CHAMBORDERON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, *Le métier de sociologue, Préalables épistémologiques*, 4e édition, Paris, Mouton, 1983.
BOURDIEU Pierre, *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987
BOURDIEU Pierre, *La misère du monde*, Seuil, collection Libre examen, Paris, 1993.
BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires*, Paris, Seuil, 2002.
BOURDIEU Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 2000.
BRIQUET Jean-Louis et SAWICKI Frédéric, Dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, PUF, Craps-Cepel, 1998.
BURNS James MacGregor, *Leadership*, Harper et Row, New York, 1979.
CHAMPAGNE Patrick, *L'héritage refuse*, Paris, Seuil, 2002.
COENEN-HUNTER Jacques, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004.
CROZIER Michel, FRIEDBERG Ehrard, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil, 1977.
DAHL Robert, *Qui gouverne ? Démocratie et pouvoir dans une ville américaine*, collection Analyse politique, Armand Colin, 1971.
DEVREUX Georges, *De l'angoisse à la méthode. Dans les sciences du comportement*, Paris, Flammarion, 1980.
DIECKHOFF Alain, *La nation dans tous ses états. Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2000.
DURKEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, Flammarion, collection Champs, 1988.
DURKEIM Émile, *De la division du travail social*, Quadrige, PUF, 1991.
DUVERGER Maurice, *Les partis politiques*, Poins politiques, Seuil, 1981.
ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Calmann-Levy, 1969.
ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Levy, 1973.
ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident, (*1939), Trad. Rééd. Paris, Calmann-Lévy, 1990.
ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Pocket, Paris, collection Agora, 1993.
EYMARD-DUVERNAY François, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*. Tome I, Débats, Paris, La Découverte, 2006.
GAXIE Daniel, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Le Seuil, 1978.
GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, Montchrestien, collection Clefs politique, 1994.
GIDDENS Anthony, *La construction sociale de la société, Éléments de la théorie de la structuration*, PUF, 1987.

GOFFMAN Erving, ASILES, *Étude sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Editions de Minuit, 1968.
GOFFMAN Erving, *La* mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi, Tome 1, Paris, Editions de Minuit, 1973.
GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. Les relations en public*, Tome 2, Paris, Editions de Minuit, 1973.
GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit, 1974.
GOFFMAN Erving, *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 1975.
GOFFMAN Erving, *Façons de parler*, Paris, Éditions de Minuit, 1987.
GOFFMAN Erving, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.
GRAMSCI Antonio, *Textes (essentiel)*, Paris, La Dispute, 1983.
GRAWITZ Madeleine et LECA Jean, *Traité de la Science Politique*, Tome 2 ; Les régimes politiques contemporains, PUF, 1985.
GRAWITZ Madeleine et LECA Jean, *Traité de la Science Politique*, Tome 3 ; L'action politique, PUF, 1985.
GRAWITZ Madeleine et LECA Jean, *Traité de la Science Politique*, Tome 4 Les politiques publiques, PUF, 1985.
HERMET Guy, *La démocratie*, Paris, Flammarion, 1997.
HABERMAS Jürgen, *L'espace public*, Paris, Payot, 1993
ISSAC Joseph, *Erving Goffman et la microsociologie*, 2e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
JOBERT Bruno et MULLER Pierre, *L'État en action, Politiques publiques et corporatismes, Recherches politiques*, PUF, 1987.
KEELER John t.s. *Réformer : les conditions du changement politique*, Paris, PUF, 1994.
LAGROYE Jacques, LEHINGUE Pierre, Sawicki Frédéric (Dir.), *Mobilisations électorales*, Paris, PUF, CURAPP/CRAPS, 2005.
LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, Presse de Sciences PO et Dalloz, collection Amphithéâtre, 3ième édition, 1997.
LANCELOT Alain, *Les Elections sont la Ve République*, PUF, Tome 3, 1985.
LEFEBVRE Rémi et SAWICKI Frédéric, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Bellecombe-en-Bauge, Editions du Croquant, 2006.
LE GALES Patrick et THATCHER Mark, *Les réseaux de politique publique, Débat autour des policy networks*, L'Harmattan, collection Logiques politiques, 1995.
MAISONNEUVE Jean, *La psychologie sociale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
MANNONI Pierre, *Les représentations sociales*, 3e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
MATONTI Frédérique, *Le comportement politique des français*, Paris, Armand Colin, 1998.
MATONTI Frédérique (dir.), *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, coll. « *Pratiques politiques* », 2005.
MAYER Nonna, PERRINEAU Pascal, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.
MEAD George, *L'esprit, le soi et la société* [1934], trad. Daniel Cefaï et Louis Quéré, Paris, Presses Universitaires de France, 2006.
MICHELS Roberto, *Les partis politiques, Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Flammarion, 1971.
MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, PUF, Collection Que sais-je ? Paris, 1990.
MULLER Pierre et SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*, Montchrestien, Collection Clefs politiques, 1998.
NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, 3e édition, Paris, La découverte, 2002.

NIETZSCHE Friedrich, *La généalogie de la morale*, Paris, Gallimard, 1971.
NIETZSCHE Friedrich, *Par-delà bien et mal*, Paris, Gallimard, 1971.
OFFERLE Michel, *Les partis politiques*, PUF, Collection Que sais-je ? 1991.
OFFERLE Michel, *La profession politique, XIXe-XXe siècles*, Belin, Collection socio-histoires, 1999.
OSTROGORSKI Moisei, *La démocratie et les partis politiques*, Paris, Seuil, Collection Points politiques, 1979.
PETAUX Jean, *Le changement politique dans le gouvernement local. Le pouvoir municipal de Nantes*, Paris, Pédone, 1982.
PAUGAM Serge (Sous la direction de), *L'enquête sociologique*, PUF, collection Quadrige Manuels, 2010.
REMOND René, *La politique n'est plus ce qu'elle était*, Flammarion, Collection Champs, 1994.
REZSOHAZY Rudolf, *Sociologie des valeurs*, Paris, Armand Colin, 2006.
RICOEUR Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.
RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
RICOEUR Paul, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Gallimard, 2004.
SADRAN Pierre, *Le système administratif français*, Montchrestien, Collection Clefs politiques, 1997.
SCHNAPPER Dominique, *Qu'est ce que la citoyenneté ?* Paris, Gallimard, 2000.
SEILER Daniel-Louis, *La politique comparée*, Paris, Collection U, Armand Colin, 1982.
SEILER Daniel-Louis, *Les partis politiques*, Armand Colin, 1993.
SEILER Daniel-Louis, *La méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin, 2004.
WEBER Max, *Le savant et le politique*, UGE, Paris, Plon, Collection 10/18, 1994.
WEBER Max, *Économie et société*, Tome 1, Les catégories de la sociologie, Pocket, Collection Agora, 1995.
WITTGENSTEIN, *Tractatus logico-philosophicus*, [1922], Trad., Paris, Gallimard, 1993.

POLITIQUE ET TERRITOIRE

Ouvrages

ABELES Marc, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie d'un département fra*nçais, Paris, Odile Jacob, 1989.
GARRAUD Philippe, *Profession : homme politique, La carrière des maires urbai*ns, Paris, L'Harmattan, 1989.
GARRAUD Philippe, *Les Maire. Sociologie d'un rôle*. Presses universitaires du Septentrion, 2003.
GUERIN Claire, *Les problèmes d'image et de mise en scène d'une département à travers les exemples des Deux-Sèvres et de la Gironde*, Mémoire de DEA, IEP de Bordeaux, 1993.
GUERIN Claire, *Légitimation des leaderships urbains et représentations de la réussite : définitions de la grandeur mayorale, inventaire et actualisations*, Thèse de doctorat en science politique, CERVL, Bordeaux IV, 1998.
ITZAINA Xabier, LAFORE Robert, SORBETS Claude, *Un monde en quête de reconnaissance, usages de l'économie sociale*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2004.
LE BART Christian, *Les Maires. Sociologie d'un rôle*, Presses universitaires du Septentrion, 2003.
LE BART Christian, FONTAINE Joseph, *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1994.

MABILEAU Albert, Dir., *Les pouvoirs locaux à l'épreuve de la décentralisation*, Paris, Pédone, 1983.
MABILEAU Albert, SORBETS Claude, Dir., *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pédone, 1989.
MABILEAU Albert, *Le système local en France*, Montchrestien, collection Clefs politiques, 1992.
MABILEAU Albert, TUDESQ André-Jean, *La communication dans l'espace régional et local*, Les cahiers du CERVL, Bordeaux, 1992.
MABILEAU Albert, *A la recherche du « local »*, L'Harmattan, Paris, 1993.
MABILEAU Albert, *Le système local en Franc*e, 2e edition, Paris, Montchrestien, 1994.
MONTANE Michel-Alexis, *Leadership politique et territoire, Comparaison intermédiaire de trois configurations départementales,* Thèse pour le doctorat de science politique, IEP de Bordeaux, 1999. p. 667.
MONTANE Michel Alexis, *Leadership politique et territoire, des leaders en campagne*, Paris, L'Harmattan, 2003.
MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, 4e édition, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.
NAY Olivier, *La région, site institutionnel. Les logiques de représentation en Aquitaine*, Thèse de science politique, IEP de Bordeaux, CERVL, 1997.
NAY Olivier, *La Région, une institution*, L'Harmattan, Paris, 1997.
NAY Olivier, SMITH Andy, *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généraliste dans l'action politique*, Paris, Economia, 2002.
OBSERVATOIRE INTERREGIONAL DU POLITIQUE, *Atlas régional. Le fait régional à l'épreuve de l'opinion*, Paris, OIP, 1990.
OBSERVATOIRE INTERREGIONAL DU POLITIQUE ET DATAR, *Les Français et leur région. Le fait régional et l'opinion publique*, Paris, OIP, 1990.
OFFERLE Michel (Dir.), *La profession politique XIXème-XXème siècles*, Paris, Belin, 1999. 363 p.
PERRINEAU Pascal, REYNIE Dominique (dir.), *Le dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, 997 p.
PERRINEAU Pascal (dir.), *Régions, le baptême des urnes*, Paris, Pedone, 1987, 247 p.
PIERSON Paul, Increasing Returns, *Path dependence and the Study of Politics*, Jean Monnet Chair paper n°44, Institut Universitaire Europeen, Centre Robert Schuma repris en 2000 dans l'Amercian Political Review, vol. 94, n°2, juin, pp.251-267.
REMOND René, *La région*, 2e édition, Paris, Montchrestien, 1995.
ROSANVALLON Pierre, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Saint-Amand, Folio histoire, 2002, 491p.
ROSANVALLON Pierre, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.
TURPIN Dominique, *La région*, Paris, Economica, 1987, 448 p.
PALARD Jacques, *Pouvoir et espace régional*, Représentation politique et représentation sociales de la région Aquitaine (1974-1986), CERVL, IEP de Bordeaux, 1987.
SAWICKI Frédéric, *La structuration du partir socialiste. Milieux partisans et production d'identités*, Thèse, Université Paris I, 1993.
SCIENCES DE LA SOCIETE, *Leadership et arrangements territoriaux*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, n°53, 2001.
SMITH Andy, *L'Europe politique au miroir du local*, L'Harmattan, 1995.
SMITH Andy et SORBETS Claude (Sous la Dir. de), *Leadership et arrangements territoriaux*, Presses Universitaires du Mirail, n°53, 2001.

SMITH Andy et SORBETS Claude (Sous la Dir. de), *Le leadership et le territoire. Les cadres d'analyse en débat*, Rennes, PUR, 2003.
SORBETS Claude, *Les leçons de l'expérience*, Rapport CERVL, CERVL, 1985.
SORBETS Claude, *Points de vue et stratégies d'acteurs, les leaderships politiques et Opérateurs d'interface urbains à Amiens, Bordeaux, Lille, Strasbourg*, CERVL, Plan Urbain, 1992.

Articles

ABELES Marc, « *L'anthropologie et le politique* » in *L'Homme : anthropologie, état des lieux*, Le Livre de Poche, Collection Biblio Essai, 1986.
ABELES Marc, « *Anthropologie des espaces politiques français* », in *Revue Française de Science Politique*, 38 (5), p. 807-817, oct. 1988.
ABELES Marc, « *La mise en représentation du politique* », in ABELES Marc, JEUDY Henri-Pierre, Dir., *Anthropologie du politique*, Armand Colin, 1997.
ALLIES Paul, *Territoire régional et représentation des intérêts*, in *Politix* 7/8, 1989.
ALLIES Paul, « *Que sont devenus nos notables ?* », in « *Faire de la politique* » Autrement, n° 122, mai 1991.
ALLIES Paul, « *Un mode de scrutin exemplaire ?* » in *Pouvoirs*, 73, p. 41-52, 1995.
ALLIES Paul, « *Les effets du cumul des mandats sur le personnel politiqu*e », in CREAM, *Le cumul des mandats et des fonctions*, Paris, La Documentation Française, 1999, pp. 63-76.
ANGENOT Marc, « *Nouvelles figures de la rhétorique : la logique du ressentiment* », in *Questions de communications*, n°12, p. 67-76, 2007.
BESSIS Franck, CHASERANT Camille, FAVEREAU Olivier et THEVENON Olivier, « *L'identité sociale de l'homo conventionalis* », in EYMARD-DUVERNAY François, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*. Tome I, Débats, Paris, La Découverte, 2006.
BECQUART-LECLERCQ, « *Réseau relationnel, pouvoir relationnel* », in *Revue Française de Science Politique*, 1979, n°1, pp. 601-607.
BIRNBAUM Pierre, « *Le pouvoir local : de la décision au système* », in *Revue Française de Sociologie, XIV*, p. 336-351, 1973.
BLYTH Mark, KATZ Richard S., « *From Catch-all POlitics to Cartelisation : The Political Economy of the Cartel Party*», in *West European Politics*, Volume 28, n°1, Janvier 2005, p. 33-60.
BOURDIEU Pierre, *« La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique* », in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, p 3-24.
BOURDIEU Pierre, « *L'illusion biographique* », in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986, p. 69-72.
BOURDIEU Pierre, « *Penser la politique* », in *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 71- 72, 03/ 1988.
BOURDIEU Pierre, « *Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique* », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°96-97, Mars 1993, p. 49-62.
BOURRICAUD François, « *La sociologie du leadership et son application à la théorie politique* », in *Revue Française de Science politique*, 3 (3), p. 445-470, 1953.
BOUVIER Alban, « *Crises politiques, crises et anti-crises rhétoriques* », in *Questions de communications*, n°12, p. 89-102, 2007.
BRETON Philippe, « *Incompétences rhétoriques, incompétences démocratiques* », in *Questions de communications*, n°12, p. 77-88, 2007.
BRIQUET JEAN-Louis, SAWICKI Frédéric, « *L'analyse localisée du politique* », in *Politix*, 7/8, 1989.

BRIQUET Jean-Louis, « *Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique* », in *Politix*, 28, p. 16-26, 1994.
BRIQUET Jean-Louis, « *Les pratiques politiques « officieuses ». Clientélisme et dualisme politique en Corse et en Italie du Sud »*, in *Genèses*, 20, p. 73-94, 1995.
CAHIERS FRANÇAIS, 256, *« L'état de la décentralisation* », in *La documentation française*, 1992.
CAHIERS FRANÇAIS, 258, « *La communication* », Chapitre III in « *La communication politique* », La documentation française, 1992.
CAILLE Alain, « *Remarques sur l'économie des conventions* », in EYMARD-DUVERNAY François, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats.* Tome I, Débats, Paris, La Découverte, 2006.
CHABROL Claude, « *Identités sociales et discursives. De l'analyse de discours à la psychologie sociale* », in *Questions de communications*, n°9, p. 15-27, 2006.
DELOYES Yves, « *Se présenter pour représenter. Enquête sur les professions de foi électorales de 1848* » in OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIX-XX siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 231-254.
DULONG Delphine, « *Quand l'économie devient politique. La conversion de la compétence économique en compétence politique sous la Ve République* », in *Politix*, 35, 1996.
DUMAS Jean, « *Les rapports de la région et du département : la gestion spatiale comme enjeu de politiques locales* », in MABILEAU Albert, Dir., *Les pouvoirs locaux à l'épreuve de la décentralisation*, Paris, Pédone, 1983.
DUMAS Jean, « *Le territoire de la science politique et l'espace : le gouvernement local et la géographie* », Communication aux Journées géographiques, Orléans, 20-21 avril 1989.
ESQUENAZI Jean-pierre, « *Principes d'une sociologie des institutions de discours* », in *Questions de communications*, n°9, p. 335-356, 2006.
EYMARD-DUVERNAY François, FAVEREAU Olivier, ORLEAN André, SALAIS Robert, THEVENOT Laurent, « *valeurs, coordination et rationalité : trois thèmes mis en relation par l'économie des conventions* », in EYMARD-DUVERNAY François, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats.* Tome I, Débats, Paris, La Découverte, 2006.
FAURE Alain, « *Les élus locaux à l'épreuve de la décentralisation. De nouveaux chantiers pour la médiation politique locale* », in *Revue Française de Science Politique*, 44 (3), p. 462-479, 1994.
FAURE Alain, « *Les apprentissages du métier d'élu local : la tribu, le système et les arènes* », in *Pôle Sud*, 7, p. 72-79, 1997.
GARRAUD Philippe, « *La sélection du personnel politique local* », in *Revue Française de Science Politique*, 38 (3), 1988, p. 402.
GARRAUD Philippe, *« Le métier d'élu politique local : Les contraintes d'un rôle* », in Joseph FONTAINE, Christian LE BART (dir.), *Le métier d'élu local*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 29-54.
GAXIE Daniel, « *Économie des partis et rétributions du militantisme* », in *Revue Française de Science Politique*, (1), p. 5-45, 1980.
GAXIE Daniel, « *Les logiques du recrutement politique* », in *Revue Française de Science Politique*, vol. 30, n°1, février 1980, pp. 5-45.
GAXIE Daniel, « *Rétributions du militantisme et paradoxe de l'action collective* », in *Swiss Political Science Review*, Volume 11, 2005.
GOURGUES Guillaume, « *Ce que les Régions font de la démocratie participative. Eléments sur les moteurs territoriaux de l'impératif délibératif* », Ecole thématique internationale co-organisée par PACTE Grenoble, le LATTS Paris et 'EPEL Lausanne, 20 et 21 décembre 2007.

GRAWITZ Madeleine, « *Psychologie et politique* », in GRAWITZ Madeleine, LECAS Jean (dir.), *Traité de science politique*, volume 3, Paris, Presses Universitaires de France, 1985.
GREMION Catherine, « *Région, département, commune : le faux débat* », in *Pouvoirs*, 60, p. 55- 66, 1992.
GREMION Pierre, « *L'administration des villes et l'administration des champs* », in *Projet*, 77, p. 771-784, 1973.
HEINICH Nathalie, *« Façons d' « être » écrivain. L'identité professionnelle en régime de singularité »*, in *Revue française de sociologie*, n°37, 1995, p. 499-524.
JOBERT Arthur, « *L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome de NIMBY nous dit de l'intérêt général* », in *Politix*, n°42, 1998.
JOBERT Bruno, « *Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques* », in *Revue Française de Science Politique*, 42, n°2, Avril 1992.
KECK Frédéric, *Erving Goffman et les rites de la vie quotidienne, sur internet à l'adresse* stl.recherche.univ-lille3.fr/.../keckGoffman.html.
LE BART Christian, « *Sur deux récits d'entrée en politique* », in *Pôle Sud*, novembre1997, 7, pp. 57- 61.
LE BART Christian, « *Conseiller municipal* » in PERRINEAU Pascal, REYNIE Dominique (dir.), *Le dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, pp. 243-245.
LE BART Christian, « *Élections municipales* » in PERRINEAU Pascal, REYNIE Dominique (dir.), *Le dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, pp. 376-378.
LEVEQUE Sandrine, *« L'entrée en politique ». Bibliographie sur les conditions sociales de la professionnalisation et de la réussite politique en France*, Politix, Vol. 9, n°35, 1996. pp. 171-187.
LAGROYE Jacques, « *Étude d'une catégorie dirigeante en milieu urbain* », in *Aménagement du territoire et développement régional*, 7, 1974.
LAGROYE Jacques, « A la recherche du pouvoir local », Sociologia Internationalis, p. 77-90, 1977.
LAGROYE Jacques, « *De « l'objet local » à l'horizon local des pratiques* », in MABILEAU Albert, Dir., *A la recherche du « local »*, L'Harmattan, 1993.
LAGROYE Jacques, « *Être du métier* », in *Politix*, n°28, 1994, p.5-15.
LAGROYE Jacques, « *On ne subit pas son rôle* » (entretien), in *Politix*, n°38, 1997, p.7-17.
LANCELOT Alain, « *L'orientation du comportement politique* », in GRAWITZ Madeleine, LECAS Jean (dir.), *Traité de science politique*, volume 3, Presses Universitaires de France, 1985, p. 367-428.
LE BART Christian, « *La mairie en héritage. Sur les récits autobiographiques de quelques représentants de dynasties d'élus locaux* », in *Politix*, 27, 1994.
LE BART Christian, « *Sur les deux récits d'entrée en politique* », in *Pôle Sud*, n°7, novembre 1997, p. 57-71.
MABILEAU Albert, « *La limitation du cumul des mandats : premiers effets à retardements* », in *Les Cahiers du CNFPT*, 1989.
MABILEAU Albert, « *Le cumul des mandats* », in *Regards sur l'Actualité*, n°169, mars 1991, pp. 17-30.
MABILEAU Albert, « *De la monarchie municipale à la française* », in *Pouvoirs*, n°73, 1995, pp. 7-17.
MABILEAU Albert, « *Les collectivités locales en France* » (2eme édition), in *La Documentation Française*, 2002, pp. 140-142.
MAIR Peter, *« Introduction to Sartori's 1967. Manuscript on « party trypes, Organisation and Functions »*, in *West European Politics*, Volume 28, n°1, Janvier 2005, p. 1-5.
MARCELLINI Anne et MILIANI Mahmoud, *Lecture de Goffman. L'homme comme objet rituel*, Corps culture, n°4, 1999.

MAREL Guillaume, *« Le cumul des mandats contre la démocratie locale ? »*, in *Pouvoirs locaux*, 62, III, septembre 2004, pp. 122-128.
MASSART-PIERARD Françoise, « *Le leadership régional et communautaire en Belgique fédérale* », in *sciences de la société, leadership et arrangements territoriaux*, Toulouse, presses universitaires du Mirail, n°53, 2001, p. 125-142.
MATONTI Frédérique, « *Entre ordre social et ordre politique : La politisation* », Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, Revue française de science politique, vol. 54, n° 4, août 2004, p. 715-718.
MATONTI Frédérique, « *Crises politiques et reconversions* », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°158, juin 2005, p. 5-7.
MAYER Nonna, « *L'entretien selon Pierre Bourdieu. Analyse critique de La misère du monde* », in *Revue Française de Sociologie*, XXXVI, 355-370, 1995.
MENARD Claude, « *Peut-on se passer des conventions ?* », in EYMARD-DUVERNAY François, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats.* Tome I, Débats, Paris, La Découverte, 2006.
MENY Yves, « *La République des fiefs* », in *Pouvoirs*, 60, p. 17-24, 1992.
MONTANE Michel-Alexis, « *Les dimensions du leadership à l'épreuve du changement territorial. Le cas du mésogouvernement en France* », in *Sciences de la société, leadership et arrangements territoriaux*, Toulouse, presses universitaires du Mirail, n°53, 2001, p. 143-160.
MULLER Pierre, « *Les politiques publiques entre secteurs et territoires* », in *Politiques et management public*, vol. 8, n°3, 1990.
MULLER Pierre, « *Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français de politiques publiques* », in *Revue Française de Science Politique*, 42, n°2, avril 1992.
MULLER Pierre, « *Interviewer les médiateurs* », Colloque AFSP « *Question de méthode : interviewer les élites dirigeantes en France* », FNSP-CEVIPOF, Paris, 1996.
NAY Olivier, « *L'institutionnalisation de la région comme apprentissage des rôles. Le cas des conseillers régionaux* », in *Politix*, 38, p. 18-46. 1997.
NAY Olivier, « *Les règles du recrutement politique. Pour une approche institutionnaliste de la sélection politique. L'exemple des candidats à l'élection régionale* », in *Politix*, n°44, 1998, pp. 161-190.
OLIVIER Laurent, « *La perception du cumul des mandats. Restriction contextuelles et politiques à un apparent consensus* », in *Revue Française de Science Politique*, 48 (6), 12/1998.
PAOLETTI Marion, *Les effets paritaires sur la proximité*, in Christian Le Bart, Rémi Lefébvre (Sous la Dir. de), *La proximité en politique, usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, PUR, 2005.
PASQUIER Romain, « *Mésogouverment et action publique en Espagne. L'exemple d'une réforme scolaire dans la communauté autonome de Galice* », in *Pôle Sud*, n°7, 11/1997.
PASQUIER Romain, « *Processus autonomique et leadership régional en Espagne* », in *Sciences de la société, leadership et arrangements territoriaux*, Toulouse, presses universitaires du Mirail, n°53, 2001, p. 161-182.
PASQUIER Sylvain, « *Le corps chez Goffman, Quel statut du corps dans la réalité sociale ; quelle réalité sociale au-delà du corps ?* », in *Revue du MAUSS permanente*, 9 avril 2008 [en ligne]. http://www.journaldumauss.net/spip.php?article325.
PERCHERON Annick, « *La socialisation politique ; défense et illustration* », in GRAWITZ Madeleine, LECAS Jean (dir.), *Traité de science politique*, volume 3, Paris, Presses Universitaires de France, 1985, p. 165-235.
PERCHERON Annick, « *L'opinion et la décentralisation ou la décentralisation apprivoisée* », in *Pouvoirs*, 60, p. 25-40, 1992.

PIGNIER Nicole, « pour *une approche sémio-pragmatique de la communication. Le traitement sur le web des publicités pour parfum* », in *Questions de communications*, n°9, p. 419-433, 2006.
EHESS « *Pouvoir et légitimité, Figure de l'espace public »*, in *Raisons pratiques*, n°3, 1992.
RITAINE Evelyne, « *Territoire et politique en Europe du sud* », in *Revue Française de Science Politique*, 02/1994.
ROY J-Philippe, « *Sortant (prime au)* » in PERRINEAU Pascal, REYNIE Dominique (dir.), *Le dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, pp. 867-868.
SADRAN Pierre, « *Les premières élections régionales. Remarques sur une espérance trahie* », in *A.J.D.A*, p. 209-213, 1986.
SADRAN Pierrre, « *De l'allégeance à la mobilité : quelle politisation pour la fonction publique territoriale ?* », in *Pouvoirs*, 40, 1987.
SADRAN Pierre, « *La limitation du cumul des mandats. Hypothèses sur un lifting nécessaire* », in *Pouvoirs locaux*, 2, Les Cahiers de la décentralisation, 1989.
SADRAN Pierre, « *Le maire dans le cursus politique : note sur une singularité Française* », in *Pouvoirs*, n°95, 2000, pp. 87-101.
SADRAN Pierre, « *Les collectivités locales en France* » (2eme édition), in *La Documentation Française*, 2002, pp. 134-138.
SARTORI GIOVANNI, « *Bien comparer, mal comparer* », in *Revue Internationale de politique comparée*, volume 1, n°1, 1994, p. 19-35.
SARTORI GIOVANNI, « *Party Types, Organisation and Functions* » in *West European Politics*, Volume 28, n°1, Janvier 2005, p. 5-33.
SAWICKI Frédéric, « *La marge de manœuvre des candidats par rapport aux partis dans les campagnes électorales* », in *Pouvoirs*, 63, « campagne électorale, p. 5-16, 1992.
SAWICKI Frédéric, *« La science politique et l'étude des partis politiques »*, Cahiers Français, « *Découverte de la science politique* », n°276, mai-juin, 1996. p.51-59.
SAWICKI Frédéric, « *Classer les hommes politique. Les usages des indicateurs de position sociale pour la compréhension de la professionnalisation politique* », in OFFERLE Michel (dir.), *La profession politique XIX-XXe siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 135-170.
SAWICKI Frédéric, « *Leadership politique : un concept à remettre sur le métier ? »* In Smith Andy, Sorbets Claude (Sous la Dir.), *Le leadership politique et les territoires. Les cadres d'analyse en débat*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003. p. 71-88.
SMITH Andy, SORBETS Claude, « *Des leaderships en liberté conditionnelle ?* », in *Sciences de la société, leadership et arrangements territoriaux*, Toulouse, presses universitaires du Mirail, n°53, 2001.
SORBETS Claude, « *Le pouvoir local : enjeu politique central ?* », in *Sociologia internationalis*, p. 233- 240, 1981.
SORBETS Claude, « *Est-il légitime de parler d'un présidentialisme municipal ?* » in *Pouvoirs*, 24, 1982.
SORBETS Claude, « *Dix années de villes moyennes, modernisation politique ou mise en scène des nouveaux élus ?* » in *Économie et humanisme*, 305, janv.-fév. 1989.
SORBETS Claude, « *Élites politiques, élections locales et partis politiques* », in Working Papers, 80, Barcelona, 1993.
THEVENON Olivier, « *Esquisse d'une analyse des régulations à laquelle pourrait contribuer l'économie des conventions* », in EYMARD-DUVERNAY François, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*. Tome I, Débats, Paris, La Découverte, 2006.
THONIG Jean-Claude, « *Politiques publiques et action publique* », in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 5, n°2, 1998.

UGHETTO Pascal, *Action et interprétations, bases d'un rapprochement entre deux hétérodoxies ?* in EYMARD-DUVERNAY François, *L'économie des conventions. Méthodes et résultats.* Tome I, Débats, Paris, La Découverte, 2006.
WEIZMAN Elda, « *Rôles et identités dans les interactions conflictuelles* », in *Questions de communications*, n°9, p. 9-15, 2006.

QUESTION DE GENRE

Ouvrages

ACHIN Catherine, *Le mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement. France Allemagne (1945-2000*), Paris, Dalloz, 2005.
ACHIN Catherine et alii, *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, 2007.
ACHIN Catherine, LEVEQUE Sandrine, *Femmes en politique*, Paris, La découverte, 2006.
AGACINSKI Sylviane, *La Politique des sexes*, Paris, Seuil, 1998.
AGULHON Maurice, BONTE Pierre, *Marianne, les visages de la République*, Evreux, Découvertes Gallimard, 1992, 128 p.
AMAR Micheline, *Le piège de la parité : arguments pour un débat*, Paris, Hachette littératures, 1999, 251 p.
AUBERT Nicole, ENRIQUEZ Eugène, DE GAULEJAC Vincent, *Le sexe du pouvoir. Femmes, hommes, et pouvoir dans les organisations*, Paris, Desclée de Brouwer, 1986.
AUBIN Claire, GISSEROT Hélène, *Les femmes en France : 1985-1995. Rapport établi par la France en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes*, Paris, La Documentation Française, 1994, 143 p.
AUGUSTIN Jean-Marie (et alii.), *Egalité des droits, égalité des cha*nces, La Documentation Française, 1998, 206 p.
AUTAIN Clémentine, *Les droits des femmes. L'inégalité en question*, Liguge (86240), Les Essentiels de Milan, 63 p.
BADINTER Elisabeth, *XY : de l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob, 1992, 314 p.
BADINTER Elisabeth, *Fausse route*, Paris, Odile Jacob, 2003, 221 p.
BALLMER CAO Thanh Huen, MOTTIER Véronique, SGIER Léa, *Genre et politique : débats et perspectives*, Gallimard, Paris, 2000, 542 p.
BARD Christine, *Les filles de Marianne, Histoire des féminismes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995.
BARD Christine, *Les garçonnes. Modes et fantasmes dans les années folles*, Paris, Flammarion, 1998.
BARD Christine, Dir., *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, Fayard, 1998.
BARD Christine, *Les femmes dans la société française au XX° siè*cle, Paris, A. Colin, 2001, 285 p.
BRAHIMI-CHAPUIS Denise, KUENTZMANN Lucile, *Images de la femme*, Paris, Delgrave, 1976.
BEAUVOIR Simone (de), *Le deuxième sexe*, Paris, Ed. Gallimard, 1949, renouvelé en 1976, 2 tomes.
BIHR Alain, PFEFFERKORN Roland, *Hommes-femmes, quelle égalité ?* École, travail, couple, espace public, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002, 351 p.
LE BRAS-CHOPART Armelle, MOSUZ-LAVAU Jeanine, Dir., *Les femmes et la politique*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 1997.

BRIMO Alain, *Les femmes face au pouvoir politique*, Paris, Montchrestien, 1975.
BOURDIEU Pierre, *La domination masc*uline, Paris, Seuil, 1998.
CHARZAT Gisèle, *Les Françaises sont-elles des citoyennes ?*, Paris, Denël-Gonthier, 1972.
CARVER T., DAYAB – HERZBRUN S., DIETZ M. (Dir.), *genre et politique, Débats et perspectives*, Paris, Gallimard, Folio, 2000, p. 167- 202.
COHEN Yolande, THEBAUD Françoise, *Féminisme et identités nationales, Les chemins de la Recherche*, Programme Rhône-Alpes, Recherche en Sciences Humaine, 1998.
COLLECTION FEMME, *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Hachette, 1999.
CONNELL Robert, *Gender and Power : Society, the Person and Sexual Politics*, Cambridge, Polity Press, 1987.
CONNELL Robert, *Masculinities*, Cambridge, Polity Press, 1995.
DAUGA Ségolène, *Éligibilité et exercice du rôle de maire par les femmes*, Mémoire de DEA sous la Direction de Pierre Sadran, CERVL, 2004.
DE PISAN ANNIE, TRISTAN Anne, *Histoire de MLF*, Paris, Calmann-Levy, 1977
DOGAN Mattei, NARBONNE Jacques, *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale*, Paris, coll. Les cahiers de la FNSP, Armand Colin, 1955.
DOGAN Mattei, NARBONNE Jacques, *Les françaises face a la politique : comportement politique et condition sociale*, Paris, Armand Colin, 1955, 191 p.
DUBY Georges, PERROT Michèle, (Sd.), *Femmes et Histoire*, Colloque, Paris, Plon, 1992.
DUVERGER Maurice, *La participation des femmes à la vie politique*, UNESCO, 1955, 240p.
EPHESIA, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, La Découverte, Paris, 1995, pp. 514-517.
FLOWER Robert, *Language in the News*, Londres, Routledge, 1991.
FRAISSE Geneviève, *La raison des femmes*, Paris, Plon, 1992, 294 p.
FRAISSE Geneviève, *Muse de la raison : la démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris, Folio histoire, 1995, 378 p.
FRAISSE Geneviève, *La différence des sexes*, Paris, PUF, 1996, 126 p.
FRAISSE Geneviève, *Les femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 1998.
FRAISSE Geneviève, *La controverse des sexes*, Paris, PUF, 2001, 326 p.
FRAISSE Geneviève, *Les deux gouvernements : la famille et la cité*, Paris, Gallimard, 2001, 219 p.
FREEMAN Jane, *Femmes politiques : Mythes et symboles. La domination symbolique analysée à travers les représentations journalistiques des femmes politiques en France et en Grande-Bretagne*, Thèse Paris 7, 1996.
FREEMAN Jane, *Femmes politique, mythes et symboles*, Paris, L'Harmattan, 1997.
FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003.
GASPARD Françoise (Dir.), *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe : demain la parité*, Paris, L'Harmattan, 1996.
GASPARD Françoise, SEVRAN SCHREIBER Claude, LE GALL Anne, *Au pouvoir citoyennes. Liberté, Egalité, Parité*, Paris, Seuil, 1992.
GASPARD Françoise, BATAILLE, *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent ?* Paris, La découverte, 1999.
GODELIER Maurice, *La production des Grands Hommes*, Paris, Fayard, 1982.
GUICHARD-CLAUDIC Yvonne, KERGOAT Danielle, VILBROD Alain (dir.), *L'inversion du genre. Quand les métiers se conjuguent au féminin… et réciproquement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.
GUILLAUMIN Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de Nature, Côté-femmes*, Collection Recherches, Paris, 1993.
GOFFMAN Erving, *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute, 2002.

GUILLAUMIN Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*, Paris, Côté-femmes, 1992.
GUIONNET Christine, NEVEU Erik, *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 2004, 286 p.
GRIMAL Pierre, *Histoire mondiale de la femme, tome 4, Sociétés modernes et contemporaines*, 1974, XX p.
GRIMAL Pierre, *Histoire mondiale de la femme, tome 4, Sociétés modernes et contemporaines*, 1974, XX p.
HAASE-DUBOSC Danielle, VIENNOT Eliane (dir.), *Femmes et pouvoir sous l'Ancien Régime*, Rivages, Paris, 1991.
HERITIER Françoise, *Masculin-féminin, I, La pensée de la différence*, Paris, O. Jacob, 1996, 332 p.
HERITIER Françoise, *Masculin-féminin, II, Dissoudre la hiérarchie*, Paris, O. Jacob, 2002, 220 p.
IRIGARAY Luce, *Éthique de la différence sexuelle*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.
JENSON Jane, SINEAU Mariette, *Mitterrand et les Françaises, un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1995.
KIRKPATRICK, Jeane J., *Political Woman*, New York, Basic Books, 1974.
LAGRAVE Rose-Marie, GESTIN Agathe, LEPINARD Eléonore et PRUVOST Geneviève (dir.), *Dissemblances : jeux et enjeux du genre*, Paris, L'Harmattan, pp. 211-223.
LAQUEUR Thomas, *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard, 1992.
LEPINARD Eléonore, *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Presses de Sciences Po, Paris, 2007.
LE QUENTREC Yannick, RIEU Annie, *Femmes : engagements publics et vie privée*, Paros, Syllepse, 2003, 139 p.
MAC AN GHAILL Mairtin, *Understanding masculinities. Social relations and cultural arenas*, Philadelphia, Open University Press, 1996.
MANGIN Catherine et MARTICHOUX Elizabeth, *Ces femmes qui nous gouvernent*, Paris, Albin Michel, 1991.
MARQUES-PEREIRA Berengère, *La citoyenneté politique des femmes*, Paris, Armand Colin, 2003, 216 p.
MARTIN Jacqueline (Dir.), *La parité. Enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998.
MATHIEU Nicole-Claude, *L'arraisonnement des sexes : essais en anthropologie des sexes*, Paris, EHESS, 1985.
MATHIEU Nicole-Claude, *L'Anatomie politique : catégorisation et idéologies du sexe*, Paris, Côté femmes, 1991.
MEDA Dominique, *Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion, 2001.
MOSSE George L., *L'image de l'homme*, Paris, Éditions Abbeville, 1997.
MOSSUZ-LAVAU Janine, SINEAU Mariette, *Enquête sur les femmes en politique en France*, coll. Recherches politiques, Paris, PUF, 1983.
MOSSUZ-LAVAU Janine, De KERVASDOUE Anne, *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997.
MOSSUZ-LAVAU Janine, *Femmes/Hommes. Pour la parité*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1998.
NAHOUM-GRAPPE Véronique, *Le Féminin*, Paris, Hachette, 1996, 142 p.
PAOLETTI Marion, *Cahiers de campagne. Journal d'une campagne contre Alain Juppé*, Latresnes (33360), Le bord de l'eau, 2003, 201 p.

PERROT Michèle, *Une histoire des femmes est-elle possible ?* Paris, Rivages, 1984.
PERROT Michèle, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998.
PICQ Françoise, *Libération des femmes : les années mouvement*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, 172 p.
PIONCHON Sylvie, DERVILLE Gregory, *Les femmes et la politique*, Grenoble, PUG, 2004, 215 p.
REMY Monique, *De l'utopie à l'intégration : histoire des mouvements des femmes*, Paris, L'Harmattan, 1990.
RIOT-SARCEY Michèle (Dir.), *Démocratie et représentation : actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994*, Centre culturel Albigeois, Paris, Kimé, 1995.
ROUDY Yvette, *Mais de quoi ont-ils peur ? Un vent de misogynie souffle sur la politique*, Paris, Albin Michel, 1995.
SCOTT Joan W, *La citoyenneté paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998.
SENAC Réjane, *Identités sexuées et altérité démocratique – Les représentations des différences hommes femmes dans la société française aujourd'hui*. Thèse de Science politique, sous la Direction de Janine Mossuz-Lavau, directrice de recherche au CNRS, et de Marc Sadoun, Professeur à l'IEP de Paris, Sciences Po Paris, 2004.
SINEAU Mariette, *Des femmes en politique*, Collection La vie politique, Paris, Economia, 1988.
SINEAU Mariette, *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, 305 p.
SUNDERLAND Jane, *Gendered discourses*, New York, Palgrave, 2004.
THEBAUD Françoise, *Histoire des femmes, Le XXe siècle*, Paris, Plon, 1992.
THEBAUT Françoise, *Écrire l'histoire des femmes*, Paris, ENS Éditions, 1998.
TREMBLAY Manon, PELLETIER Réjane, *Que font-elles en politique ?,* Presses de l'Université de Laval, Montréal, 1995.
TREMBLAY Manon, ANDREW Caroline (Dir.), *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, Les Éditions remue-ménage, Montréal, 1997.
TROUPEL Aurelia, *Disparités dans la parité. Les effets de la loi du 6 juin 2000 sur la féminisation du personnel local et national*, Thèse pour l'obtention du doctorat de science politique, Nice, 2006.
VAN ZOONEN Liesbet, *Feminist Media Studies*, 2e édition, Londres, Sages, 2004.
VIENNOT Eliane, (Dir.), *La démocratie à la française ou les femmes indésirables*, Paris, Publication de l'Université Paris7-Denis Diderot, 1996.
WELZER-LANG Daniel, *Les hommes et le masculin*, Paris, Payot et Rivages, 2008.
WELZER-LANG Daniel, WELZER-LANG Daniel, JACKSON David, *Violence et masculinité*, Montpellier, Editions Scrupules, 1998.
WIEVIORKA Olivier (sous la Dir.), *Femmes et fières de l'être. Un siècle d'émancipation féminine*, Montréal, Larousse, 2001.

Articles

ACHIN Catherine, « *Représentation « miroir » vs Parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation »*, in *Droit et société* (47), 2001, pp. 237-256.
ACHIN Catherine, PAOLETTI Marion, « *Genre et construction des listes aux élections municipales de 2001 : le salto du stigmate* », in *Politix*, 60, 2002.
ACHIN Catherine, « *Un métier d'hommes ? Les représentations du métier de député à l'épreuve de la féminisation* », in *Revue française de science politique*, 55 (3), 2005.

BARGEL Lucie, FASSIN Éric, LATTE Stéphane, « *le 8 mars des élues. Carrière du genre dans la vie politique municipale* », in *Communication aux journées d'études l'Invention de l'élue*, Angers, 18-19 juin 2004.
BAUDINO Claudie, « *La cause des femmes à l'épreuve de son Institutionnalisation* », in Politix n°51, vol. 13, 2000, pp. 81-112.
BERENI Laure, LEPINARD Eléonore, « *La parité, « contresens de l'égalité ? Contraintes discursives et pratiques d'une réforme »*, in *Nouvelles questions féministes*, 22 (2), 2001.
BERENI Laure, LEPINARD Eleonore, « *La parité ou le mythe d'une exception française », in Pouvoirs* 2004-4 (n°111), 2004, pp. 73-85.
BERENI Laure, LEPINARD Eleonore, « *Les femmes ne sont pas une catégorie. Les stratégies de légitimation de la parité en France »*, in *Revue française de science politique* 2004-1 (Vol 54), 27 pp.
BERENI Laure, « *La parité, nouveau paradoxe des luttes féministes ? » in L'Homme et la société* 2005-4 (n°158), 8 pp.
BERENI Laure et REVILLARD Anne, « *Des quotas de la parité : « féminisme d'État » et représentation politique (1974- 2007)* », in *Genèses* 2007-2, (n°67), 18 pp.
BERENI Laure, « *Du MLF au Mouvement pour la parité. La genèse d'une nouvelle cause dans l'espace de la cause des femmes »*, in *Politix* 2007-2 (n°78), 25 pp.
BOURDIEU Pierre, « *La domination masculine* », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 84, septembre 1990, pp. 2-31.
BOURDIEU Pierre, « *Une domination symbolique en partie consentie par les femmes* » (Extraits), in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 68-70.
BURT-WAY Barbara J., KELLY Ritae Mae, *"Gender and Sustaining Political Ambition : A study of Arizona Elected Officials", in Western Political Quartely*, 45, 1, 1992.
CEDREF, *Études féministes*, Paris VII, n°4/5, 1995.
COLLECTIF « *Entrées en politique. Apprentissage et savoir-faire* », in *Politix*, n°35, 3e trimestre 1996.
DAUPHIN Sandrine, PRAUD Jocelyne, *France : les mouvements féministes et la représentation politique des femmes, In Femmes et parlements. Un regard international*, Edited by TREMBLAY Manon, Éditions Remue-Ménage, Montréal, 2005, pp. 581-606.
DEJOURS Christophe, « *Être viril = être capable de violence ?* », in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 24-25.
DELPHY Christine, « *Penser le genre : Quels problèmes ?* », in *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, Éditions du CNRS, 1991, pp. 89-101.
DIETZ Mary, « *Tout est dans le contexte : féminisme et théories de la citoyenneté* », in *Genre et politique : débats et perspectives*, Sous la direction de T-H BALLMER-CAO, V. MOTTIER et L. SGIER, Gallimard, Folio Essais, 2001.
DULAC Germain « *Les récits de vie des hommes sont-ils crédibles ?* », in WELZER-LANG Daniel (dir.), *Nouvelles approches des hommes et du masculin*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2000, p. 83-84.
DULONG Delphine et LEVEQUE Sandrine, « *Une ressource contingente. Les conditions de reconversion du genre en ressource politique* », in *Politix*, n°60, 2002, pp. 81-111.
DULONG Delphine et MATONTI Frédérique, « *L'indépassable féminité. La mise en récit des femmes en campagne »*, in *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005.
DULONG Delphine et MATONTI Frédérique, « Comment devenir un(e) professionnel(le) de la politique ? L'apprentissage des rôles au Conseil régional d'Ile-de-France », in Sociétés et Représentations 2007/2 (n° 24).

DULONG Delphine, Des actes d'institutions d'un genre particulier. Les conditions de légitimations des femmes sur la scène électorale, In Jacques LAGROYE (Sous la Dir.), La politisation, Paris, Belin, 2003.
FASSIN Éric, « *La parité sans théorie : retour sur un débat* », in *Politix*, n°60, Vol. 15, 2002, pp. 19-32.
FASSIN Eric, FEHER Michel, « *Parité et PACS : anatomie politique d'un rapport* », in BORILLO, D., FASSIN, E. et lacub, M. (dir), *Au-delà du PaCS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, PUF, Paris, 1999, pp. 13-43.
FASSIN Eric, « *Le genre aux États-Unis* » in BARD C., BAUDELOT C., MOSSUZLAVAU J. (dir.), *Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, pp. 23-43.
FAURE Christine, « *Des droits de l'homme aux droits des femmes : une conversion intellectuelle difficile* », in *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, 1997, pp. 203-222.
FELOUZIS Georges, « *Les comportements induits : quelques exemples. En classe, des chahuts masculins* », in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 33-34.
50-52.
FERRAND Michèle, « *Les rapports sociaux de sexe : effets et questions épistémologiques* », in *Crises de la Société. Féminisme et changement*. Groupe d'études féministes de l'université Paris 7, Colloque du 22-23 avril 1988, Éd. Tierce, pp. 223-236.
FRAISSE Geneviève, *« Quand gouverner n'est pas représenter* », in *Esprit*, Mars-Avril 1994, p. 103-114, PP 103-114.
GASPARD Françoise, « *De la mixité à la parité. Le politique comme lieu de l'entrée des femmes dans l'Universel* », in *Sexisme et exclusions*, Cahiers du CEDREF, Université Paris 7, n°3, printemps 1993, pp. 47-62.
GASPARD Françoise, « *Des partis et des femmes* » in RIOT-SARCEY Michèle, *Démocratie et représentation*, actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994, Paris, Editions Kimé, 1995, pp. 221-242.
GASPARD Françoise, « *Le fatriarcat : une spécificité française* », in *Après-demain. Journal mensuel de documentation politique*, n°80, Janvier-fevrier 1996.
GASPARD Françoise, « *Les françaises en politique au lendemain des élections de 1997* », in *French Politics and Society*, Vol. 15, n°4, 1997, pp. 1-11.
GASPARD Françoise, « *Système politique et rareté des femmes élues. Spécificités françaises?* » In LE BRAS-CHOPARD Armelle, MOSSUZ-LAVAU Janine (dir.), *Les femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 97-117.
GASPARD Françoise, « *La parité, pourquoi pas ?* », in *Pouvoirs*, n°82, 1997, pp. 115- 117.
GASPARD Françoise, « *Le genre et les travaux sur la citoyenneté en France* », in BARD C., BAUDELOT C., MOSSUZ-LAVAU J. (dir.), *Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, pp. 105-126.
GASPARD Françoise, « *Féminisation de la politique ? Un regard international* », in *Travail, genre et société. Formation et orientation : L'empreinte du genre*, n°18, 2007, p. 135-138.
GAXIE Daniel, « *Représentation ou transfiguration ?* », in GAXIE Daniel et alli, *Le social transfiguré*, Paris », PUF, 1990.
GODELIER Maurice, « *Les femmes et le pouvoir politique. Point de vue d'un anthropologue* », in DUBY Georges, PERROT Michèle, (Sd.), *Femmes et Histoire*, Colloque, Paris, Plon, 1992, pp. 101-112.
GOFFMAN Erving, « *La ritualisation de la féminité* », in *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, 1977, 14, pp. 34-50.

GRAWITZ Madeleine, « *L'accès des femmes à la politique et à la personnification du pouvoir* », in *La personnalisation du pouvoir*, Paris, PUF, 1964, pp. 353-374.
« *Histoire orale et histoire des femmes : table ronde* », 16 octobre 1981, Institut d'histoire du temps présent, in Bulletin d'histoire du temps présent, suppl. 3, 1982, Paris, IHTP, pp. 58-87.
HERITIER Françoise, « *La valence différentielle des sexes au profit des hommes* », in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 65-68.
JENSON Jane, « *Representations of difference: the varieties of French feminism* », in *New Left Review*, avril 1990. pp. 127-160.
LAGRANGE Huges, « *La construction de l'identité masculine et ses vicissitudes* », in *Agora*, n°18, 4e trimestre, 1999, p.14-17.
LAGRAVE Rose-Marie, « *Recherches féministes ou recherches sur les femmes ?* », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Volume 83, n°1, 1990.
LAGRAVE Rose-Marie, « *Une étrange défaite. La loi constitutionnelle sur la parité* », in *Politix* n°51, vol. 13, 2000, pp. 113-141.
« *Le métier d'élu. Jeu de rôle* », in *Politix*, n°28, 4e trimestre, 1994.
« *La parité en pratique* », in *Politix*, n°60, 2002.
LATTE Stéphane, « *Cuisine et dépendance. Les logiques pratiques du recrutement Politique* », in *Politix*, n°60, 2002, pp. 55-80.
LATTE Stéphane, FASSIN Eric, « *La galette des reines : femmes en campagne* », in LAGROYE J., LEHINGUE P., SAWICKI P. (dir.), *Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001*, Paris, PUF, 2005, 368 p.
« *Masculin/ Féminin* », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°83 et 84, juin et septembre 1990.
LEPINARD Eléonore, « Les *paradoxes des discours féministes sur la parité* », in LAGRAVE Rose-Marie, GESTIN Agathe, LEPINARD Eléonore et PRUVOST Geneviève (dir.), *Dissemblances : jeux et enjeux du genre*, Paris, L'Harmattan, pp. 211-223.
LEPINARD Eléonore, BERENI Laure, « *La parité ou le mythe d'une exception Française* », in *Pouvoirs*, n°111, 2004, pp. 73-85.
LEPINARD Eléonore, « *Faire la loi, faire le genre : conflits d'interprétations juridiques sur la parité »*, in *Droit et société* 2006-1 1 (n°62), pp. 45 à 66.
LEPINARD Eléonore, « *Féminiser, égaliser, inclure ?* » in Travail, *genre et société. Formation et orientation : L'empreinte du genre*, n°18, 2007, p. 143-146.
LEVEQUE Sandrine, « *La féminité dépassée* » *? Usages et non-usages du genre dans les professions des foi des candidat(e)s parisien(ne)s aux élections législatives de 2002* », in *Revue Française de Science politique*, vol. 55, n°3, pp. 501-520.
MARQUES-PERREIRA Bérengère, « *Quotas-parité : enjeux et argumentations »*, in *Recherches féministes* (Université de Laval), 12(1), 1999, pp. 103-121.
MARTUCCELLI Danielo, *« L'homme viril, un individu qui se tient de l'intérieur* », in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p.26-28.
MARTIN Virginie, « *Les premiers votes des femmes. Vécus et schèmes de représentations, 1944-1946* », in LE BRAS-CHOPARD Armelle, MOSSUZLAVAU Janine (dir.*), Les femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 57-77.
MATONTI Frédérique, *Ségolène Royal*, Notice, Encyclopédie Universalis, 2007.
MOSSUZ-LAVAU Janine, « *Parité : la nouvelle exception française* », in MARUANI Margaret (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 307-314.
MOSSUZ-LAVAU Janine, « *1945-2002 : le vote des femmes d'un siècle a l'autre* », in *Regards sur l'actualité*, janvier 2003, pp. 17-26.

MOSSUZ-LAVAU Janine, « *La parité hommes/femmes en politique : bilan et perspectives* », in *Population et Sociétés*, n°377, mars 2002, pp. 1-4.
MOSSUZ-LAVAU Janine, « *Femmes et politique : il y a loin du vote à l'éligibilité* », in LAUFER Jacqueline (et Alii), *Masculin, féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001, pp. 211-228.
MOSSUZ-LAVAU Janine, « *Citoyenneté et parité* », in BADIE Bertrand, PERRINEAU Pascal (dir.), *Le Citoyen. Mélanges offerts à Alain Lancelot*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, pp. 253-266.
MOSSUZ-LAVAU Janine, « *La France en marche vers la parité* », in *Cités*, n°3, 2000, pp. 178-179.
MOSSUZ-LAVAU Janine, « La parité entre dans la Constitution », in Regards sur l'actualité, n°2522, juin 1999, pp. 3-7.
MOSSUZ-LAVAU Janine, *« L'évolution du vote des femmes* », in *Pouvoirs*, n°82, 1997, pp. 35-44.
MOSSUZ-LAVAU Janine, « *Parité : la nouvelle exception française* », In Maruani, M. (dir.), *Femmes, genre et société. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2005.
MOSSUZ-LAVAU Janine, « *Allegro ma non troppo* », in *Travail, genre et société. Formation et orientation : L'empreinte du genre*, n°18, 2007, p. 139-142.
PAOLETTI Marion, *Femmes et partis politiques*, in MARUANI Margaret (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 315- 322.
PAOLETTI Marion, « *La parité dés-enchantée* », in *Travail, genre et société. Formation et orientation : L'empreinte du genre*, n°18, 2007, p. 153-156.
PAOLETTI Marion, « *Les grillons du foyer municipal les femmes au foyer en politique* », in Travail, genre et sociétés, n°19, 2008, p. 111 à 130.
PISIER Evelyne, « *Égalité ou parité ?* », in *EPHESIA, La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, La Découverte, Paris, 1995, pp. 514-517.
PERROT Michèle, « *Les femmes, le pouvoir et l'histoire* », in PERROT Michèle, *Une histoire des femmes est-elle possible ?* Paris, Rivages, 1984, 1984, pp. 205-225.
PERROT Michèle, « *Qu'est ce qu'un métier de femme ?* », in *Le Mouvement social*, VII-IX, n°140, 1987, pp. 3-8.
POUVOIRS, « *Femmes en politique* », n°82, septembre 1997.
RAUCH André, « *un préalable longtemps indispensable : la séparation du monde des femmes* », in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 42-43.
RIOT-SARCEY Michèle, *« Pouvoir, domination, regard sur l'histoire* », in *EPHESIA, La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, La Découverte, Paris, 1995, pp. 477-479.
ROUDY Yvette, « *La parité, condition indispensable à la réalisation effective de l'égalité des sexes* », in MARTIN Jacqueline (dir.), *La parité, enjeux et mise en oeuvre*, Paris, Presses universitaires du Mirail, 1998, pp. 239-241.
ROYNETTE Odile, « *L'apprentissage des rôles masculins : une perspective historique* », in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 38-41.
SCHWARTZ Olivier, « *Jardinage et bricolage : des pratiques privées masculines* », in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 56-57.
SCOTT Joan W, « *Genre : une catégorie utile d'analyse historique* », in *Les Cahiers du GRIF*, n° 37/38, printemps 1988, pp. 125-154.

SCOTT Joan W, « *Les chemins de la parité. Egalité ou différence : le piège d'un choix impossible* », in *Parité-Infos*, n°14, 1996, pp. 1-4
SCOTT Joan W, « *La querelle des femmes à la fin du vingtième siècle* », in *Parité-Infos*, n°19, septembre 1997, pp. 1-8.
SINEAU Mariette, *« Autour d'une dette non reconnue : l'apport du MLF sur la science politique* », in *Crises de la société. Féminisme et changemen*t. Groupe d'études féministes Partis 7, Colloque du 22-23 avril 1988, Édition Tierce, pp. 187-206.
SINEAU Mariette, « *Droit et démocratie* », in DUBY Georges, PERROT Michèle (Dir.), *Histoire des femmes en Occident. Le XX°siècle*, Paris, Plon, 1992, pp. 471-497.
SINEAU Mariette (propos de), « *Juppé II : un gouvernement qui fait mâle* », in *Parité-Infos*, n°12, décembre 1995, pp. 1-3.
SINEAU Mariette, « *Les femmes politiques sous la Ve République. A la recherche d'une légitimité électorale »*, in *Pouvoirs*, n°82, septembre 1997, pp. 45-57.
SINEAU Mariette, « *La parité à la française : un contre-modèle de l'égalité Républicaine* » in LE BRAS-CHOPARD Armelle, MOSSUZ-LAVAU Janine (dir.), *Les femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 119-139.
SINEAU Mariette, « *La féminisation du pouvoir vue par les Français-e-s et par les hommes politiques : images et représentations* » in MARTIN Jacqueline (dir.), *La parité, enjeux et mise en œuvre*, Paris, Presses universitaires du Mirail, 1998, pp. 61-81.
SINEAU Mariette, « *La parité a l'épreuve des municipales* », Arles, Lunes, n°14, 2001, pp. 6.-11.
SINEAU Mariette, « *La parité en peau de chagrin (ou la résistible entrée des femmes à l'Assemblée nationale) »*, in *Revue politique et parlementaire*, n°1020-1021, septembre-octobre-novembre-décembre 2002, pp. 211-218.
SINEAU Mariette, *« L'élitisme politique n'est pas mort* », in *Manière de voir, Le Monde diplomatique*, 68, 2003.
SINEAU Mariette, « *La revendication pour la parité Femmes/hommes »*, in *Les Cahiers Français*, n°316, (Les Nouvelles dimensions de la citoyenneté), septembre-octobre 2003, pp. 34-39.
SINEAU Mariette, « *Vote et participation politique* », in MARUANI Margaret (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 299-306.
SINEAU Mariette, « *Femmes (représentation des femmes au Parlement européen depuis 1979)* », in DELOYE Yves (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 306-309.
SINEAU Mariette, « *Face au pouvoir, une asymétrie persistante* », in *Travail, genre et société. Formation et orientation : L'empreinte du genre*, n°18, 2007, p. 135-138.
SINGLY François (de), « *Les avatars de la domination masculine* », in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 70-73.
SINTOMER Yves, « *Le paysage idéologique de la parité* », in *Travail, genre et société. Formation et orientation : L'empreinte du genre*, n°18, 2007, p. 147-152.
THEBAUD Françoise, « *Genre et histoire* », in BARD C., BAUDELOT C., MOSSUZ-LAVAU J. (dir.), *Quand les femmes s'en mêlent : genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004, pp. 44-63.
TROUPEL Aurélia, « *Le Sénat a l'heure de la parité : une acclimatation réussie* », in *Pouvoirs Locaux*, n°67, Décembre 2005, pp. 65-70.
TROUPEL Aurélia, « *Parité : le département fait de la résistance* », in *Pouvoirs Locaux*, n°65, Juin 2005, pp. 15-18.
TROUPEL Aurélia, « *Disparités dans la parité. Les stratégies de contournement de la parité dans le département des Alpes-Maritimes* », in *Politix*, n°60, 2002, pp. 147-166.

VAYSSADE M. Claude, in GASPARD Françoise (dir.), *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe : demains la parité*, Paris, L'Harmattan, 1997, pp. 57-62.
VERJUS Anne, *« Entre principes et pragmatisme. Députés et sénateurs dans les premiers débats sur le suffrage des femmes en France (1919-1922)* », in *Politix* n°51, vol. 13, 2000, pp. 55-80.
VOGEL Jean, *« La parité et les nouvelles figures de la citoyenneté* », in MARTIN Jacqueline (dir.), *La parité, enjeux et mise en oeuvre*, Paris, Presses universitaires du Mirail, 1998, pp. 41-50.
VOGEL-POLSKY Eliane, « *Belgique : une loi électorale pour rien ?* », in *Parité-Infos*, n°9, mars 1995, pp. 6-7.
VOGEL-POLSKY Eliane, *«* Les impasses de l'égalité », in *Parité-Infos*, hors série, mai 1994, pp. 1 12.
WELZER-LANG Daniel, *« Permanence de la ' maison-des-hommes'»*, in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 44-45.
WELZER-LANG Daniel, « *Être un homme, pour ne pas être assimiler à une femme* », in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 18-20.
ZAOUCHE-GAUDRON Chantal, ROUYER Véronique, « *La construction de l'identité sexuée : approches théoriques* », in *Problèmes politiques et sociaux, L'identité masculine. Permanences et mutations*, n° 894, 2007, p. 33-34.

COLLOQUE

1) Groupe AFSP, « Genre et politique » :
15/01/2007 : Parité, le bilan
26/05/05 : Genre et représentations symboliques
20/01/05 : Genre et militantisme partisan
25/11/04 : Genre et politique : nouvelles questions, nouvelles problématiques ?

2) Groupe «L'invention de l'élue » :
22 et 23/06/05 : Journées d'étude de Bordeaux.
18 et 19/06/04 : Journées d'étude d'Angers.
21/09/02 : « L'invention de l'elue. Etudes sur la mise en oeuvre de la parité », 7eme Congres de l'AFSP, atelier n°11, Lille.

3) Autres :
5 et 6/09/06 : Congrès AFSP.
1 et 2/12/03 : « La parité hommes/femmes : entre utopie et réalités », Lyon.

TEMOIGNAGES

ROYAL Ségolène, *Le Ras-le-bol des bébés zappeurs*, Paris, Robert Laffont, 1989.
ROYAL Ségolène, *Pays, paysans, paysages*, Paris, Robert Laffont, 1993.
ROYAL Ségolène, *La vérité d'une femme*, Paris, Stock, 1996.
ROYAL Ségolène, *Désirs d'avenir*, Paris, Flammarion, 2006
ROYAL Ségolène, *Maintenant*, Paris, Hachettes littératures, 2007.
ROYAL Ségolène, *Femme Debout*, Paris, Denoël, 2009.
WEIL Simone, *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociales*, Paris, Gallimard, 1955.
BLACK Naomi, CUTHBERT BRANDT Gail, ROUYER Marie-C*laire, GUILLAUME Pierre (sous la dir. De), Femmes et vie rurale au Québec et en Aquitaine*, Colloque des 10 et 11 mai 1990, Éditions de la maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTRETIENS 587
ANNEXE 2 : PRESENTATION DES CANDIDAT-E-S A LA PRESIDENCE DU CONSEIL REGIONAL. TRACTS DISTRIBUEES PAR VOIE POSTALE A TOUS LES HABITANTS DE POITOU-CHARENTES ET AQUITAINE DURANT LA PERIODE JANVIER 2004-MARS 2004 598
ANNEXE 3 : DECLARATION DE CANDIDATURE DE SEGOLENE ROYAL DEVANT L'ASSEMBLEE REGIONALE DE POITOU-CHARENTES. LE 2 AVRIL 2004 608
ANNEXE 4 : DECLARATION DE CANDIDATURE D'ALAIN ROUSSET DEVANT L'ASSEMBLEE REGIONALE D'AQUITAINE. LE 2 AVRIL 2004 609
ANNEXE 5 : ENQUETE SOCIOLOGIQUE REALISEE AUPRES DE 29 CONSEILLER-E-S REGIONAUX/ALES DE POITOU-CHARENTES ET AUPRES DE 53 CONSEILLER-E-S REGIONAUX D'AQUITAINE. 614

Annexe 1 : Liste des entretiens

Sont indiqués le pseudonyme du/de la conseiller-e- régional-e-, son groupe politique et son parti au moment de l'entretien, sa région d'élection et sa date d'entrée à la Région.
Viennent ensuite des précisions sur le lieu et les conditions d'entretiens.

Entretien n°1
M-M, Chargé de mission au Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé 3 décembre 2003, dans son bureau du Conseil régional d'Aquitaine. Entretien réalisé en présence d'un autre chargé de mission.

Entretien n°2
L-C, Chargé de mission au Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé 3 décembre 2003, dans son bureau du Conseil régional d'Aquitaine. Entretien réalisé en présence d'un autre chargé de mission.

Entretien n°3
P-I, Militant à l'UMP, Aquitaine. Entretien réalisé le 8 décembre 2003, à la permanence UMP, Bordeaux.

Entretien n°4
A-N, Militante à l'UMP, Aquitaine. Entretien réalisé le 8 décembre 2003, à la permanence UMP, Bordeaux.

Entretien n°5
D-E, Militant à l'UMP, Aquitaine. Entretien réalisé le 8 décembre 2003, à la permanence UMP, Bordeaux.

Entretien n°6
F-R, Militant à l'UMP, Aquitaine. Entretien réalisé le 8 décembre 2003, à la permanence UMP, Bordeaux.

Entretien n°7
M-H-D, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Aquitaine, 1992.
Entretien réalisé 6 décembre 2003, pendant un temps de sa permanence de députée, dans une ville de sa circonscription, Gironde.

Entretien n°8
Directeur de cabinet au Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 10 décembre 2003, dans son bureau du Conseil régional de Poitou-Charentes.
Entretien n°9
F-C, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Entretien réalisé le 12 décembre 2003, dans la mairie où elle exerce la fonction de première magistrate, Gironde.

Entretien n°10
C-F, Militante au parti socialiste, Gironde. Entretien réalisé le 16 décembre 2003, dans un bar de Bordeaux, Gironde.

Entretien n°11
M-M, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Vice-président sortant. En période électorale, il occupe la charge de vice-président au moment de l'entretien.
Entretien réalisé le 19 décembre 2003, dans son bureau au Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°12
D-D, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Aquitaine, 1992.
Entretien réalisé 13 janvier 2004, dans son bureau d'adjoint, à la mairie de Bordeaux.

Entretien n°13
J.M-B, Groupe UMP/UDF (Groupe UDF), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé 14 janvier 2004, dans son bureau professionnel, Cambo, Pyrénées-Atlantiques, Aquitaine.

Entretien n°14
F-M, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Entretien réalisé le 15 janvier 2004, dans la mairie où il exerce la fonction de premier magistrat, Pyrénées-Atlantiques.

Entretien n°15
D-S-P, Groupe UMP/UDF (Groupe UDF), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 16 janvier 2004, dans son bureau professionnel, Pau, Pyrénées-Atlantiques.

Entretien n°16
C-C, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé 16 janvier 2004, dans son bureau professionnel, Pau, Pyrénées-Atlantiques.

Entretien n°17
A-A, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Vice-président sortant. En période électorale, il occupe la charge de vice-président au moment de l'entretien.
Entretien réalisé le 19 janvier 2004, dans son bureau au Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°18
J.J-P, Groupe UMP/UDF (Groupe UDF), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé 21 janvier 2004, dans son bureau de la permanence UDF à Bordeaux, Gironde.

Entretien n°19
Y-T, Cadre du Groupe UMP/UDF (Groupe UDF), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé 26 janvier 2004, dans son bureau du Conseil régional d'Aquitaine.
Entretien n°20
M-F, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Finalement non reconduit sur la liste socialiste. Entretien réalisé le 29 janvier 2004. Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°21
P-D, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé le 29 janvier 2004, dans son bureau du professionnel, Bordeaux.

Entretien n°22
C-M, tête de liste de la liste menée par la coalition LCR/LO (LO), Aquitaine.
Entretien réalisé le 29 janvier 2004, à la Médoquine de Talence.

Entretien n°23
M-H, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé le 2 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste, Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°24
J.L-C, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1986. Vice-président sortant. En période électorale, il occupe la charge de vice-président au moment de l'entretien.
Entretien réalisé le 2 février 2004, dans son bureau au Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°25
G-S-M, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1986. Vice-président sortant. En période électorale, il occupe encore la charge de vice-président au moment de l'entretien.
Entretien réalisé le 2 février 2004, dans son bureau au Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°26
J.P-D, Groupe socialiste/ Verts (Groupe Verts), Aquitaine, 1998. Vice-président sortant. En période électorale, il occupe encore la charge de vice-président au moment de l'entretien.
Entretien réalisé le 3 février 2004, dans son bureau au Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°27
M-G, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé le 5 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste, Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°28
J-F, Groupe UMP (Groupe UMP), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé le 6 février 2004, dans la mairie où il exerce la fonction de premier magistrat, Landes.

Entretien n°29
R-R, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1986. Vice-président sortant. En période électorale, il occupe encore la charge de vice-président au moment de l'entretien.
Entretien réalisé le 6 février 2004, à son domicile, Pyrénées-Atlantiques.

Entretien n°30
C-C, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé, dans son cabinet professionnel, Bayonne. Conseillère régionale sortante évincée.

Entretien n°31
S-M, groupe socialiste/ Verts, (non encartée au moment de la campagne), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé le 9 février 2004, dans son bureau professionnel.

Entretien n°32
C-V, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Finalement non reconduit sur la liste socialiste.
Entretien réalisé le 10 février 2004, dans la mairie où il exerce la fonction de premier magistrat, Gironde.

Entretien n°33
L-B, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Finalement non reconduit sur la liste socialiste.
Entretien réalisé le 11 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes, en présence d'un autre conseiller régional sortant.

Entretien n°34
L-C, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Finalement non reconduit sur la liste socialiste.
Entretien réalisé le 11 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes, en présence d'un autre conseiller régional sortant.

Entretien n°35
G-L, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Vice-président sortant, Aquitaine, 1986. En période électorale, il occupe encore la charge de vice-président au moment de l'entretien. Escomptant une promotion lors de l'attribution des responsabilités (avec notamment l'attribution de la vice-présidence « Education »), il sera finalement reconduit dans les mêmes domaines de compétences.
Entretien réalisé 16 février 2004, dans son bureau au Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°36
J.P-L, Groupe communiste (Groupe communiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé le 16 février 2004, dans le bureau du groupe communiste, Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°37
M-V, Groupe communiste (Groupe communiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé le 16 février 2004, dans le bureau du groupe communiste, Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°38
A-G, Groupe communiste (Groupe communiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé le 16 février 2004, dans le bureau du groupe communiste, Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°39
R-J, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 17 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°40
M-L, Groupe socialiste/ Verts (Groupe Verts), Poitou-Charentes, 2004.
Entretien réalisé 17 février 2004, dans son bureau d'adjointe à la mairie de Poitiers.

Entretien n°41
G-S, Groupe socialiste/ Verts (Groupe Verts), Poitou-Charentes, 2004.
Entretien réalisé 17 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°42
S-M, Groupe socialiste/ Verts (Groupe Verts), Poitou-Charentes, 2004.
Entretien réalisé 17 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°43
C-C, Groupe socialiste/ Verts (Groupe Verts), Poitou-Charentes, 2004.
Entretien réalisé 17 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°44
J.Y-T, Groupe socialiste/ Verts (Groupe Verts), Poitou-Charentes, 2004.
Entretien réalisé 17 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°45
X-D, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Aquitaine, 2004. Ministre, tête de liste UMP/UDF.
Entretien réalisé 21 janvier 2004, dans à la permanence UMP de Bordeaux, Gironde.

Entretien n°46
S-A, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 21 février 2004, dans un bar de Bayonne, jour de marché. Pyrénées-Atlantiques.

Entretien n°47
J.J-L, Groupe UMP/UDF (Groupe UDF), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé le 5 février 2004, pendant sa permanence de Conseiller régional, dans un village des Pyrénées-Atlantiques.

Entretien n°48
A-G, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Aquitaine, 1998. Entretien réalisé le 23 février 2004, dans la mairie où elle exerce la fonction de première magistrate, Gironde.

Entretien n°49
D-C, Groupe UMP/UDF (Groupe UDF), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé 23 février 2004, dans son bureau de la permanence UDF à Bordeaux, Gironde.

Entretien n°50
E-C, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 24 février 2004, à la permanence du parti socialiste, Bordeaux.

Entretien n°51
F-P, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 24 février 2004, dans ses locaux professionnels, Charente-maritime.

Entretien n°52
C-N, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Poitou-Charentes, 1998. Vice-présidente sortante. En période électorale, elle occupe encore la charge de vice-présidente au moment de l'entretien. En position de dernière éligible en cas de victoire. Suite à la défaite de son groupe, elle n'est pas réélue.
Entretien réalisé 25 février 2004, dans son bureau du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°53
S-D, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Poitou-Charentes, 1998. Chef de file du groupe UDF dans son département, elle n'est pas réélue en 2004.
Entretien réalisé 25 février 2004, déjeuner dans un restaurant à proximité du Conseil régional, Poitiers.

Entretien n°54
P-R, Groupe UMP/UDF (non encarté au moment de l'entretien), Poitou-Charentes, 2004. Chef Représentant du monde professionnel. Étiqueté « société civile » au moment de la campagne.
Entretien réalisé 25 février 2004, dans le hall du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°55
M-L, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Poitou-Charentes, 1998. Vice-présidente sortante, peu sûre d'être élue au moment de l'entretien.
Entretien réalisé 27 février 2004, dans le bureau du groupe UMP du Conseil régional de Poitou-Charentes. 50

Entretien n°56
X-S, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 27 février 2004, dans le bureau du groupe UMP du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°57
N-B, Groupe socialiste/Verts/Communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 27 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°58
B-T, Groupe socialiste/Verts/communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 27 février 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°59
P-M, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 27 février 2004, dans le hall du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°60
P-F, Groupe socialiste/ Verts/ communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 27 février 2004, dans le bureau du groupe communiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°61
P-N, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Conseillère régionale sortante évincée.
Entretien réalisé le 2 mars 2004, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°62
J.F-F, Groupe socialiste/Verts/communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé le 3 mars 2004. Déjeuner dans un restaurant, dans sa ville d'élection, Charente-maritime.

Entretien n°63
R.C-B, Groupe d'UMP/UDF (Non encartée), Poitou-Charentes, 2004.
Entretien réalisé le 3 mars 2004, dans ses bureaux professionnels, Charente-maritime.

Entretien n°64
H-H, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Vice-président sortant.
Entretien réalisé le 4 mars 2004, dans la mairie où il exerce la fonction de premier magistrat, Gironde.

Entretien n°65
J.R-C, Groupe Front National (Front national), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé le 5 mars 2004, dans son bureau au Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°66
F-V, Attachée de groupe politique. Parti UMP/UDF, Poitou-Charentes.
Entretien réalisé le 5 mars 2004, dans son bureau du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°67
J.F-M, Groupe socialiste/Verts/communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé le 8 mars 2004, dans son bureau d'adjoint à la mairie de Poitiers.

Entretien n°68
J.L-B, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Poitou-Charentes, 1998. Non réélu.
Entretien réalisé 27 février 2004, dans sa permanence de député, Charente-maritime.

Entretien n°69
A-R, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998. Président sortant.
Entretien réalisé le 10 mars 2004, lors d'un déplacement dans les Pyrénées-Atlantiques.

Entretien n°70
B-S, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Aquitaine, 1998. En position éligible avant la fusion, il n'est finalement pas élu en 2004.
Entretien réalisé le 12 février 2004, dans la mairie où il exerce la fonction de premier magistrat, Gironde.

Entretien n°71
L-C, Groupe Front National (Front national), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 12 mars 2004, dans le hall du Palais des Congrès, avant un meeting de Jean-Marie Le pen.

Entretien n°72
C-R, Groupe Front National (Front national), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 12 mars 2004, dans le hall du Palais des Congrès, avant un meeting de Jean-Marie Le pen.

Entretien n°73
J.M-S, Groupe Front National (Front national), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 12 mars 2004, dans le hall du Palais des Congrès, avant un meeting de Jean-Marie Le pen.

Entretien n°74
J-C, Groupe Front National (Front national), Aquitaine, 1992.
Entretien réalisé 12 mars 2004, dans son bureau au Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n° 75
C-B-D, groupe d'opposition (UMP tendance RPR), Aquitaine, 1998. Conseillère régionale sortante évincée.
Entretien réalisé le 15 février 2005. L'entretien se déroule dans la mairie où elle est élue depuis 1995.

Entretien n°76
S-M, groupe socialiste/ Verts, (non encartée au moment de la campagne), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé le 18 février 2005, dans ses bureaux professionnels.

Entretien n°77
G-D, Groupe socialiste/Verts (non encartée au moment de la campagne), encartée au moment de l'entretien, Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé le 30 mars 2005. Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°78
P-P, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé le 11 avril 2005, dans le bureau du groupe P.S du Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°79
M-G, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé 3 mai 2005, déjeuner au sein du restaurant du Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°80
F-R, Attachée de groupe politique. Parti socialiste, Aquitaine.
Entretien réalisé le 4 mai 2005, dans son bureau du Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°81
N-C, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 17 mai 2005, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°82
B-T, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 10 octobre 2005, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°83
D-D, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Aquitaine, 1992.
Entretien réalisé 12 octobre 2005, dans son bureau d'adjoint, à la mairie de Bordeaux.

Entretien n°84
N-B, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 21 octobre 2005, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Entretien n°85
S-A, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 4 novembre 2005, dans le hall du Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°86
S-M, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 4 novembre 2005, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°87
M.H-D, Groupe UMP/UDF (Groupe UMP), Aquitaine, 1992. Démissionnaire en 2004.
Entretien réalisé 18 mars 2006, pendant un temps de sa permanence de députée, dans une ville de sa circonscription, Gironde.

Entretien n°88
G-S-M, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1986. Vice-président sortant, il n'est pas reconduit dans ses fonctions. Conseiller régional délégué.
Entretien réalisé le 21 mars 2006, dans son bureau de conseiller délégué, qu'il partage avec la nouvelle Vice-présidente (absente ce jour là), Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°89
N-M, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), conseillère régionale déléguée, Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 24 avril 2006, déjeuner dans un restaurant à proximité du Conseil régional. Restaurant fréquenté par de nombreux conseillers régionaux. Entretien réalisé en présence de sa secrétaire.

Entretien n°90
Secrétaire au Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Aquitaine, 1998.
Entretien réalisé 24 avril 2006, déjeuner dans un restaurant à proximité du Conseil régional. Restaurant fréquenté par de nombreux conseillers régionaux. Entretien réalisé en présence de sa conseillère régionale déléguée.

Entretien n°91
B-G, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Vice-présidente, Aquitaine, 2004.
Entretien réalisé 24 avril 2005, dans son bureau au Conseil régional d'Aquitaine. Entretien réalisé en partie en présence du conseiller régional délégué, ancien Vice-président.

Entretien n°92
G-L, Groupe socialiste/Verts (Groupe socialiste), Vice-président, Aquitaine, 1986.
Entretien réalisé 24 avril 2006, dans son bureau au Conseil régional d'Aquitaine.

Entretien n°93
M-C, Groupe socialiste/ Verts/ communiste (Groupe P.C), Poitou-Charentes, 2004.
Entretien réalisé 17 février 2007, dans le bureau du groupe communiste du Conseil régional de Poitou-Charentes, en présence de deux autres conseillers régionaux communistes, d'une conseillère régionale socialiste et du permanent du groupe.

Entretien n°94
J.F-M, Groupe socialiste/ Verts/ communiste (Groupe P.C), Poitou-Charentes, 2004.
Entretien réalisé 17 février 2007, dans le bureau du groupe communiste du Conseil régional de Poitou-Charentes, en présence de deux autres conseillers régionaux communistes, d'une conseillère régionale socialiste et du permanent du groupe.

Entretien n°95
J-Z, Groupe socialiste/ Verts/ communiste (Groupe P.C), Poitou-Charentes, 2004.
Entretien réalisé 17 février 2007, dans le bureau du groupe communiste du Conseil régional de Poitou-Charentes, en présence de deux autres conseillers régionaux communistes, d'une conseillère régionale socialiste et du permanent du groupe.

Entretien n°96
F-V, Attaché de groupe politique. Parti communiste, Poitou-Charentes.
Entretien réalisé le 17 février 2007, dans son bureau du Conseil régional de Poitou-Charentes, en présence de trois conseillers régionaux communistes et d'une conseillère régionale socialiste.

Entretien n°97
Nicole Bonnefoy, Groupe socialiste/Verts/Communiste (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998. Vice-présidente.
Entretien réalisé 27 juillet 2007, dans son bureau d'attachée parlementaire.

Entretien n°98
Régine Joly, Groupe socialiste/ Verts (Groupe socialiste), Poitou-Charentes, 1998.
Entretien réalisé 17 juillet 2007, dans le bureau du groupe socialiste du Conseil régional de Poitou-Charentes.

Annexe 2 : Présentation des candidat-e-s à la Présidence du Conseil régional. Tracts distribuées par voie postale à tous les habitants de Poitou-Charentes et Aquitaine durant la période janvier 2004-mars 2004

"Vous me l'avez dit, nous

50 forums participatifs, 146 réunions de travail, 5000 rencontres

...Mirebeau ▪ Châtellerault ▪ Montmorillon ▪ Poitiers ▪ Angoulême ▪ Cognac ▪ Confolens ▪ Valans ▪ Niort ▪ Bressuire ▪ Melle

Saint-Maixent ▪ Saint-Aigulin ▪ La Rochelle ▪ Marennes ▪ Rochefort ▪ Saintes ▪ Oléron Montendre ▪ Mirambeau.....

J'ai tout écrit et souvent enregistré, car ces prises de parole ont révélé une vraie soif de participer, des idées foisonnantes, au cours de ces quatre mois de rencontres et de forums. Certains d'entre vous ont envoyé des lettres complémentaires, d'autres ont donné leur témoignage filmé. Je rendrai compte de la richesse extraordinaire de tout cela au cours de réunions qui auront lieu près de chez vous. Je suis heureuse de m'engager pour agir comme j'aime le faire, attentive à tous, sachant que si rien n'est acquis d'avance, beaucoup de progrès sont réalisables. J'ai profondément envie, grâce à votre confiance, de bâtir avec vous l'avenir de la région que nous aimons et dont nous sommes fiers. Parler vrai aujourd'hui pour agir bien demain.

Vous m'avez dit :

- que la famille, c'est important, et qu'il faut aider les jeunes à devenir des citoyens responsables
- que des emplois jeunes, si injustement supprimés, doivent être rétablis et l'apprentissage par alternance massivement développé
- que le chômage des femmes appelle une action d'envergure
- que la conquête des emplois doit se faire par une meilleure valorisation des produits et des territoires
- que les emplois industriels sont à conquérir dans l'innovation de nos pôles industriels de premier plan : agro-alimentaire, chimie, ferroviaire, composants, automobile, textile...
- que nous pouvons être excellents dans le domaine de l'environnement : qualité de l'eau, des paysages, de l'air, des transports, des constructions, de l'énergie, des déchets, avec la création d'emplois et la formation aux nouveaux métiers qui vont avec.

Vous m'avez dit aussi :

- que les services publics de proximité, aujourd'hui menacés, doivent être maintenus
- que c'est l'agriculture créatrice d'emplois et de qualité qui doit être aidée et pas celle qui désertifie
- que l'égalité d'accès à l'enseignement doit être renforcée, les manuels scolaires et le matériel professionnel pris en charge
- que dans les communes rurales, l'accès à la culture et aux nouvelles technologies ; à internet haut débit pour les PME ; et même parfois à la téléphonie mobile est trop inégalitaire
- qu'il est scandaleux que des formations soient supprimées dans les lycées professionnels
- que vous aviez envie d'être soigné au plus près de chez vous
- qu'il faut plus de solidarité envers les anciens, que de nombreux emplois sont à créer dans les services
- qu'il est urgent de rattraper le retard des transports publics régionaux, pour avoir des liaisons plus pratiques, plus fréquentes, des horaires plus cohérents pour se rendre au travail ou rentrer chez soi.

Vous m'avez dit encore :

- que vous ne saviez pas toujours à quoi servait la région, quelles sont ses nouvelles compétences, ni comment vos impôts étaient utilisés
- qu'il y a sûrement des économies à faire et des gaspillages à supprimer (voyages aux antipodes, réceptions abondantes, promotions luxueuses, subventions injustifiées)
- qu'il faut plus de transparence, de justice et de contrôle dans l'attribution des aides financières
- que l'on pouvait imaginer la mobilisation de l'épargne locale pour créer des activités
- que l'on pouvait, en région, réparer des désordres nationaux et réduire la fracture sociale en aidant au reclassement des travailleurs licenciés.

vous pouvez compter sur moi

- pour mobiliser les atouts de notre région avec efficacité
- mettre en œuvre les idées créatrices ancrées dans les identités de chaque territoire, rassembler les énergies et les talents
- dans un esprit d'honnêteté, de justice, de solidarité et de respect des valeurs d'humanité et de vérité.

Nous allons définir ensemble nos raisons et nos façons d'agir

Ségolène Royal

députée des deux-sèvres,
présidente du syndicat
de pays du Marais Poitevin

allons le faire ensemble”

Jour après jour, bâtissons l'avenir

- L'agriculture durable, les labels de qualité
- L'environnement exemplaire
- La protection de nos superbes paysages
- La gestion solidaire de l'eau
- Le soutien aux éleveurs
- La lutte contre la pollution du littoral
- La reconquête du label du parc du Marais Poitevin
- La création d'activités : industrie, tourisme, services, agriculture, environnement, recherche
- L'apprentissage, les métiers, les emplois-jeunes, la formation adaptée aux besoins
- L'égalité d'accès à l'enseignement supérieur
- Le soutien aux élèves en difficulté
- Le plan de formation aux métiers du médical, du social et de l'aide à domicile
- L'accès à la santé pour tous
- La culture et l'éducation populaire
- Les emplois dans les associations
- La solidarité villes-campagnes
- Les voies de communication et le train
- Le lien social et le respect mutuel
- La lutte contre toutes les formes de violence, d'injustice et d'exclusion sociale
- L'accès au logement et la tranquillité dans les quartiers

CARTE DE NOS PAYS ET TERRITOIRES

Avec Maxime Bono et Jacques Santrot

Avec une partie de mon équipe que je vous présenterai bientôt en totalité

Vous aussi participez, prenez la parole

PAR COURRIER : Permanence de Ségolène Royal, 79500 Melle
SUR INTERNET : www.segolenepoitoucharentes.com / **PAR EMAIL :** segolene.ROYAL@wanadoo.fr

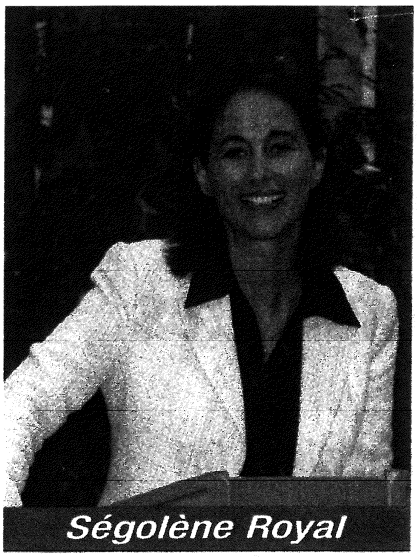

Ségolène Royal

ELECTIONS RÉGIONALES - POITOU-CHARENTES
21 et 28 mars 2004

De nouvelles chances pour la région

Ne vous abstenez pas, saisissez cette liberté de vote, faites entendre votre voix.

N'oublions pas que dans le monde, des gens risquent leur vie pour avoir la liberté de parole et le droit de vote.

Dans une entreprise industrielle, attentive à la création d'emplois

J'ai écouté pour agir juste.
Au cours de plus de 150 réunions et forums, et après avoir rencontré près de 5 000 personnes, ce que vous m'avez dit, nous allons le faire ensemble :

Au côté des éleveurs et des pêcheurs

> Dix actions concrètes immédiates*

1. 5000 emplois tremplin pour l'accès au premier emploi
2. Plan contre le chômage des femmes et des salariés de plus de 50 ans
3. Plateformes de reconversion à l'emploi pour les travailleurs licenciés
4. Ateliers "relais" pour l'installation des jeunes agriculteurs
5. Gratuité des livres scolaires et du matériel pour les apprentis
6. Adolescents : une infirmière par lycée et "l'école des parents"
7. 10 000 offres de formation en auxiliaires de vie, aides soignantes, infirmières pour les personnes âgées, les handicapés et les familles
8. Actions SOS pour l'eau, les rivières, les nappes et le littoral. Arrêt des OGM et des stocks de Régent et Gaucho
9. Un habitant, un arbre : replanter 1,6 million d'arbres, et 6 000 km de haies
10. Carte régionale des transports collectifs

** Le projet complet vous a été distribué dans les boîtes aux lettres*

Une méthode : le budget participatif et l'arrêt des gaspillages

Les dépenses doivent être faites en tenant compte de l'avis de ceux qui sont directement concernés. Un plan d'arrêt des gaspillages et des dépenses clientélistes sera mis en place pour que les fonds publics soient mis au service de tous, avec équité et transparence.

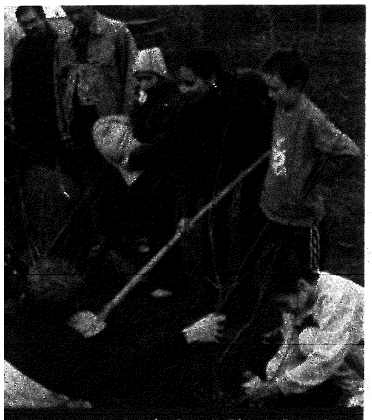

5 000 arbres replantés dans le Marais Poitevin. Faire de la Région un modèle d'excellence pour l'environnement et la santé.

Si vous pensez que des valeurs fondamentales doivent être défendues

Si vous pensez qu'il faut dire NON

➜ non à la précarité et aux licenciements injustifiés
➜ non à la fermeture des services publics, des écoles, des bureaux de Poste et des Hôpitaux
➜ non à la baisse des retraites
➜ non au raccourcissement de l'indemnisation des chômeurs de longue durée
➜ non aux coupes sombres dans l'Education nationale, la Recherche et la Culture
➜ non à la réduction des remboursements de soins
➜ non à la médecine à plusieurs vitesses
➜ non à la remise en cause de l'indépendance de la Justice pour les puissants

Alors venez voter utile dès le dimanche 21 mars
votez pour la liste conduite par Ségolène Royal

Une femme de vérité animée par la morale de l'action, comme le montre son travail. En voici quelques exemples :

Députée des Deux-Sèvres depuis 1988 :
- l'AOC du Chabichou et bientôt le label du Mothais sur feuille, la marque Saveurs du Marais
- les Grands travaux de restauration du Marais Poitevin, les pistes cyclables, les 65 000 arbres plantés et bientôt l'atelier de transformation des produits
- le soutien aux éleveurs de la parthenaise par la création du Centre au lycée agricole de Melle
- la création d'une maison d'accueil pour les autistes, les places en CAT
- l'arrêt du TGV à Saint-Maixent
- la défense des écoles et des services publics, les crèches.

ministre de l'environnement en 1992 : les lois sur l'eau, les déchets, la reconquête des paysages et la lutte contre le bruit.

ministre de l'enseignement scolaire en 1997 : la réforme des collèges avec l'instruction civique et le soutien scolaire ; les contrats éducatifs locaux ; la santé scolaire ; la loi contre le bizutage et celle contre les sectes ; les actions contre la violence ; la contraception d'urgence et l'éducation sexuelle ; l'accueil des élèves handicapés ; l'allocation de rentrée scolaire.

ministre de la famille, de l'enfance et des handicapés : le plan pour les crèches, le congé de paternité, la loi sur l'autorité parentale, la lutte contre la pédophilie, l'action contre la violence et la pornographie dans les médias, l'accouchement sous X, le contrôle des structures accueillant les enfants placés, la lutte contre le surendettement, la médiation familiale.

Je serai bien sûr vigilante sur ce que je connais le mieux : éducation, environnement, famille, handicap. Avec les compétences variées qui m'entourent, la région pourra devenir exemplaire aussi dans d'autres domaines. C'est un extraordinaire défi à relever avec toutes celles et ceux qui voudront participer par leurs idées et leurs actions à ce destin commun.

Bien à vous,
Ségolène Royal

LISTE DE LA GAUCHE UNIE ET DU RASSEMBLEMENT PARTICIPATIF
PS - PCF - VERTS - PRG - MOUVEMENT SOCIAL - OUVERTURE

Pour tout contact : permanence de Ségolène Royal • 79500 Melle
www.segolene-poitoucharentes.com

Imp. MEGATOP Netteté / R.C. : B 379 970 924

ELECTIONS REGIONALES

De nouvelles chances — pour la région —

21-28 mars 2004

Ecouter pour agir juste

Depuis quatre mois, j'ai beaucoup écouté, rencontré, dialogué. J'ai reçu, en retour, des moments de bonheur et de profonde humanité. Merci d'être venus aussi nombreux dire avec tant de générosité vos idées, vos attentes nouvelles, vos savoir-faire, et aussi les vraies difficultés et donc les espoirs. Etape de travail intense pour bâtir un projet crédible : c'est le sens du mot "participatif".
La région est en effet un nouvel enjeu pour que ça marche bien mieux. Avec mon équipe nous voulons que la période électorale soit digne, utile, vraie pour que vous ayez envie et raison d'y croire d'y participer.

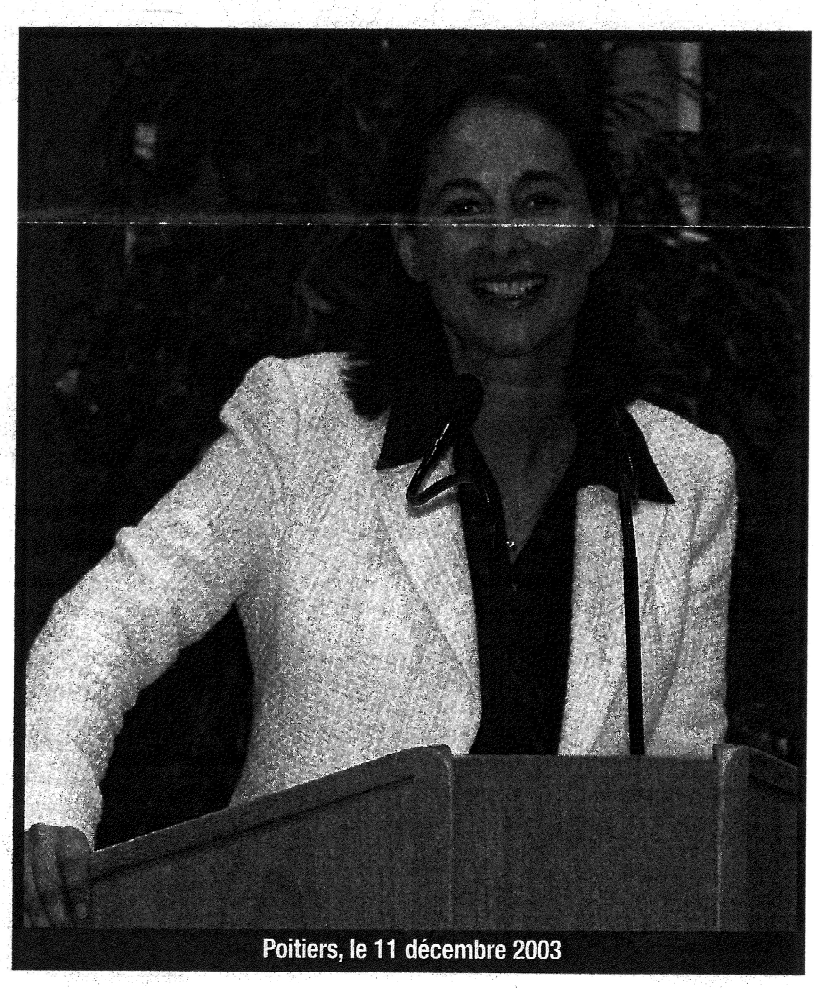

Poitiers, le 11 décembre 2003

Avec Ségolène Royal pour Poitou-Charentes

CHARENTE CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES VIENNE

Poitou-Charentes a tout pour réussir

Ségolène Royal, pourquoi êtes-vous candidate ?

C'est une candidature naturelle. Je suis la plus ancienne députée du Poitou-Charentes, élue depuis 1988 en Deux-Sèvres et présidente du pays du Marais Poitevin qui réunit vingt communes rurales. Je rassemble la gauche et les écologistes mais aussi au-delà, des hommes et des femmes de progrès qui se reconnaissent dans le travail que je fais et dans l'affection profonde que je porte au territoire et à ses habitants. J'ai envie d'être élue présidente de la région, un territoire exceptionnel, presque vingt fois plus grand que ma circonscription, pour lui apporter mon expérience et le goût de l'action qui m'anime. C'est une mission formidable, il y a tant de choses à faire, à un moment où les transferts de compétences, sans les moyens qui auraient dû venir avec, vont exiger beaucoup de vigilance et d'expérience si l'on veut saisir les nouvelles chances.

Mais vos adversaires vous reprochent de ne pas être née dans la région. Que leur répondez-vous ?

Ce n'est pas un argument très élevé. Je suis née à Dakar, au Sénégal et j'en suis fière ! Quatrième d'une famille de huit enfants. Mon père était militaire, engagé en Indochine puis en Algérie et muté dans les villes de garnison dont Dakar où sont nés deux enfants d'une mère douce qui nous a appris très tôt le respect et l'amour de la nature. J'ai reçu avec mes frères et soeurs une éducation très stricte et même assez rude. J'en ai fait ma propre synthèse : la fidélité aux valeurs paternelles d'honnêteté, de droiture, de sens du devoir, d'effort (et même de goût pour une famille nombreuse, avec mes quatre enfants !) mais une farouche volonté émancipatrice par l'école. C'est par le militantisme pour les droits des femmes que j'ai adhéré aux idées de gauche. Vous voyez, je ne suis pas née dans la région, j'en suis en quelque sorte une fille adoptée. Et comme pour les enfants adoptés qui savent ce qu'ils doivent à leur famille et qui ont à prouver sans cesse leur affection et leur reconnaissance qu'ils n'ont pas besoin de claironner, par pudeur, sans doute. Je suis comme cela avec ma région. Et justement, pour les jeunes nés dans la région, je voudrais qu'ils ne soient plus obligés de la quitter faute d'emplois comme c'est le cas massivement aujourd'hui. Ce sera l'une de mes priorités, j'en mettrai les moyens en place avec une forte volonté, nous avons plusieurs idées pour y parvenir.

Mais comment en êtes-vous arrivée là ?

D'abord par l'école. Je suis "le produit" de l'école de la République, du travail scolaire, du soutien de mes professeurs. Grâce à une bourse de service public, j'ai pu préparer le concours de l'Ecole nationale d'administration auquel j'ai été

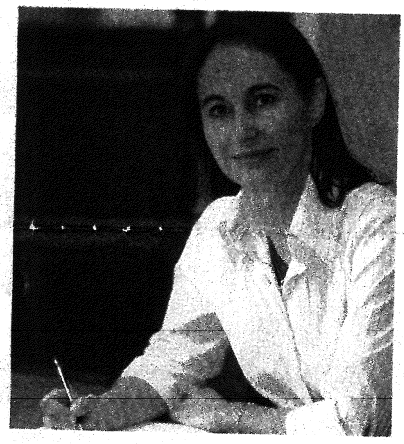

reçue. De profession, je suis juge au tribunal administratif.

En 1982, je suis chargée de mission à la présidence de la République où avaient été recrutés quelques bénévoles pour répondre au courrier. J'ai dû sans doute être utile car j'y suis restée 7 ans en ayant de plus en plus de responsabilités : affaires sociales et réunions internationales. En 1988, les électeurs des Deux-Sèvres m'apportent la légitimité du suffrage universel direct, à Melle et Saint-Maixent où je suis élue députée depuis 15 ans. En 1992, après ma défense du Marais Poitevin contre sa destruction par l'autoroute, je suis nommée ministre de l'Environnement par François Mitterrand.

De quoi êtes-vous la plus fière dans vos différentes actions ? Pensez-vous que toutes ces compétences acquises vous seront utiles pour bien présider la région ?

La morale de l'action m'a toujours animée. Par exemple :

Députée des Deux-Sèvres :

- l'AOC du Chabichou et bientôt le label du Mothais sur feuille
- les Grands travaux de restauration du Marais Poitevin, les pistes cyclables, les 10000 arbres plantés et bientôt l'atelier de transformation des produits
- le soutien aux éleveurs de la parthenaise par la création du centre de Melle
- la création d'une maison d'accueil pour les autistes, les places en CAT
- l'arrêt du TGV à Saint-Maixent
- la défense des écoles et des services publics, les crèches.

Ministre de l'environnement : les lois sur l'eau, sur les déchets, sur la reconquête des paysages et celle sur la lutte contre le bruit.

Ministre de l'enseignement scolaire : la réforme des collèges avec l'instruction civique et le soutien scolaire ; les contrats éducatifs locaux ; la santé scolaire ; la loi contre le bizutage et celle contre les sectes ; les actions contre la violence ; la contraception d'urgence et l'éducation sexuelle ; l'accueil des élèves handicapés ; l'allocation de rentrée scolaire.

Ministre de la famille, de l'enfance et des handicapés : le plan pour les crèches, le congé de paternité, la loi sur l'autorité parentale, la lutte contre la pédophilie, l'action contre la violence et la pornographie dans les médias, la réforme de l'accouchement sous X, le contrôle des structures accueillant les enfants placés, la lutte contre le surendettement, la médiation familiale.

Je serai bien sûr vigilante sur ce que je connais le mieux : éducation, environnement, famille, handicap. Avec les compétences variées qui m'entourent, la région pourra devenir exemplaire aussi dans d'autres domaines. C'est un extraordinaire défi à relever avec toutes celles et ceux qui voudront participer par leurs idées et leurs actions à ce destin commun.

Le 21 mars, votez et donnez de nouvelles chances à la région

Avec **Alain Rousset**

ELECTIONS REGIONALES 21 - 28 MARS 200

Parti Socialiste — Les Verts — Parti Radical de Gauche

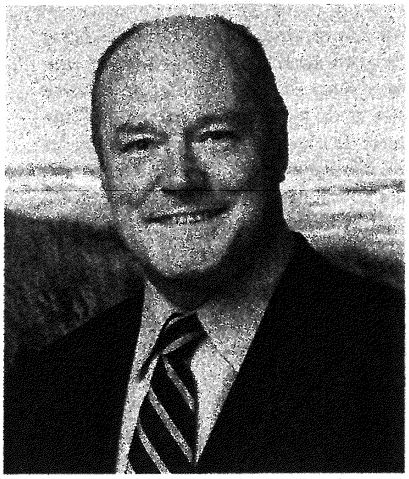

Alain Rousset,
52 ans, marié, 2 enfants,
président sortant du conseil régional d'Aquitaine,
1er adjoint au maire de Pessac,
président de l'Arc Atlantique qui regroupe 31 régions d'Europe, délégué à l'industrialisation du bassin de Lacq-Orthez (1988-1998).
Fondateur de la technopole Bordeaux-Unitec (depuis 1989).

L'Aquitaine, avec vous.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les 21 et 28 mars, l'Aquitaine a rendez-vous avec son avenir.

Elu il y a six ans, entouré de femmes et d'hommes de progrès, je me présente à vous avec le sentiment d'avoir été **utile à notre région.** Avec surtout la volonté de continuer ensemble au service de tous les Aquitains.

Le conseil régional nous concerne tous, influence notre vie quotidienne et prépare notre avenir, parce qu'il est sur le front de l'emploi, de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, des infrastructures et des transports, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, de la recherche, de la culture et de la qualité de vie.

Ensemble, nous avons réveillé l'Aquitaine.

Depuis six ans, notre action a porté ses fruits. Personne ne le conteste. La Région s'est inscrite dans un partenariat exemplaire avec le monde économique, les communes, les syndicats et associations, les communautés éducatives, le monde de la culture et du sport. Le chômage a baissé, l'égalité des chances a progressé. La recherche a été relancée et la solidarité avec les victimes de la tempête de 1999 et du naufrage du Prestige assurée. L'Aquitaine est désormais unie, mobilisée. Elle existe à Paris et à Bruxelles.

Au moment où le gouvernement UDF-UMP distille l'insécurité sociale et économique, menace les services publics et tourne le dos à l'avenir en baissant les crédits de la recherche et de l'éducation, la Région doit nouer avec les Aquitains un **contrat de progrès économique, écologique et social.**

Ensemble, nous bâtirons l'Aquitaine de 2010.

L'Aquitaine de demain, c'est une région encore plus active et solidaire, plus attractive et plus juste, plus belle et plus dynamique, pour relever ensemble trois défis : l'emploi, l'environnement et la jeunesse.

95 candidats pour que l'Aquitaine reste à gauche

Liste présentée par le Parti Socialiste, Les Verts et le Parti Radical de Gauche.

Votez et faites voter le 21 mars pour Alain Rousset, l'Aquitaine avec vous. Ne pas rayez le bulletin de vote sous peine de nullité.

AQUITAINE

Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

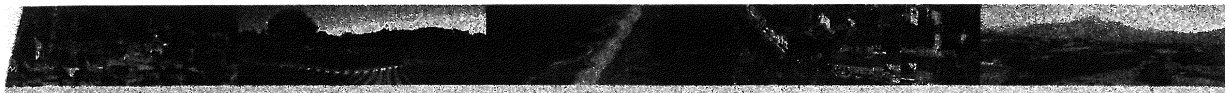

10 raisons de voter Alain Rousset

1 La priorité : l'emploi. Aucun licencié laissé sans un accompagnement qualifiant. Création d'un fonds d'urgence pour le reclassement. Multiplication par 10 des crédits régionaux pour la formation des salariés. Conditionnement des aides aux entreprises à la création d'emplois durables.

2 La gratuité des manuels scolaires au lycée. Et aussi le financement de 20 000 séjours linguistiques et le soutien aux élèves en difficulté.

3 Le logement pour tous. 6 000 logements pour les étudiants. Favoriser la construction de logement sociaux, en particulier pour les familles les plus modestes, les jeunes et les personnes isolées. Création d'une maison de la santé des étudiants.

4 Recherche et innovation. Doublement des crédits contre les délocalisations, pour les emplois de demain.

5 Un contrat régional pour l'agriculture. Conclu avec les représentants du monde agricole. Pour soutenir la production agricole tournée vers les produits de qualité et d'origine. Et aussi, un plan d'urgence pour la viticulture.

6 Transports pour tous. Un RER pour l'agglomération bordelaise. L'autoroute Bordeaux-Pau en 2010 et le TGV Paris-Bordeaux en 2h, plus 30% des dessertes de TER, modernisation de la RN21, de la RN134 et RN215. Mise à 2x3 voies de la rocade Bordeaux et désenclavement d'Oloron. Mise à 2x3 voies de la RN10.

7 Une EcoRégion. Les premières autoroutes ferroviaires et maritimes pour lutter contre le mur de camions. Mise en place d'un programme régional de protection des eaux. Développement des énergies renouvelables.

8 Un institut des langues et des cultures régionales. Et aussi création d'une université populaire et citoyenne qui dispensera des cours du soir.

9 Aquitaine, terre du sud. Vers une EuroRégion unissant Aquitaine, Midi-Pyrénées, Euskadi, Aragon et Navarre et permettant d'obtenir un rééquilibrage des politiques européennes en faveur du sud-ouest atlantique.

10 Défense des services publics locaux. Nous favoriserons l'installation de médecins dans les zones de pénurie médicale. Accompagnement des communes pour les maisons de services publics.

Donner la priorité à l'emploi, c'est conforter nos pôles d'excellence pour défendre les emplois d'aujourd'hui. C'est miser sur l'innovation et la recherche pour préparer ceux de demain. C'est l'attention portée à la transmission des 30 000 petites entreprises artisanales et commerciales. C'est une agriculture plus forte, résolument tournée vers les produits d'origine et de qualité.

L'environnement, c'est une question d'identité pour l'Aquitaine. Ce qui fait sa richesse et sa beauté. De l'Atlantique aux Pyrénées, du Périgord au Béarn, nous voulons une Aquitaine plus attractive et respectueuse de ses espaces naturels, une EcoRégion ouverte sur l'Europe. L'Aquitaine, c'est aussi une façon d'être et de penser, un héritage de l'histoire, une mosaïque d'identités et de cultures, une terre de diversité et de tolérance où les traditions et la modernité se marient avec harmonie. C'est aussi un territoire à valoriser, à irriguer et à ouvrir sur l'extérieur, par de meilleurs équipements de transports grâce à l'achèvement des grands chantiers routiers, ferroviaires et maritimes que nous avons engagés.

Le pari de la jeunesse, c'est d'abord celui de l'égalité des chances, de l'avenir de nos enfants. C'est donner à chacun la possibilité d'exprimer ses talents, de s'épanouir dans sa vie personnelle comme professionnelle, de réaliser ses ambitions, de saisir aussi une seconde chance à travers la formation tout au long de la vie. C'est donner corps aux valeurs de progrès et de justice qui sont les nôtres.

Notre seule ambition : l'Aquitaine.

Défendre les Aquitains, c'est être avec eux, dans les succès comme dans les épreuves. C'est être attentif au quotidien comme à l'avenir. Tel est le sens de mon engagement.

J'ai réuni des femmes et des hommes représentatifs de la diversité et des talents de l'Aquitaine, soucieux d'être aux côtés des laissés pour compte, de ceux qui créent, innovent et inventent, motivés pour mettre leurs compétences et leur dynamisme au service de toutes et de tous, loin des querelles de clans et des ambitions personnelles.

Cette équipe, est la vôtre. Elle porte l'ambition de notre région, pour tous les Aquitains.

L'Aquitaine est notre patrimoine et notre avenir.
Pour vous, continuons à la rendre plus belle, plus créative, plus solidaire.

Alain Rousset

●●●

Nous soutenons Alain Rousset et nous appelons à voter pour lui.

De très nombreuses personnalités appellent à voter Alain Rousset. Vous trouverez la liste du comité de soutien sur www.aquitaine-rousset.net.

Claude Chabrol
Réalisateur

Francis Cabrel
Auteur, compositeur, interprète

Marie-France Pisier
Actrice

Jean Lacouture
Écrivain

Sylvie Licard
Réalisatrice et productrice de films documentaires

Le soutien aux hommes politiques n'est pas mon sport favori. Mais il faudrait bien de la mauvaise foi pour ne pas reconnaître l'étonnant travail fourni par Alain Rousset dans le domaine culturel à la tête de la Région Aquitaine.

André Labbarère
Sénateur, maire de Pau

Henri Emmanuelli
Député, président du conseil général des Landes

Philippe Madrelle
Sénateur, président du conseil général de Gironde

Bernard Cazeau
Sénateur, président du conseil général de Dordogne

Patrice Estanguet
Médaillé de Bronze aux J.O. d'Atlanta 1996

Noel Mamère
Député, maire de Bègles

Serge Simon
Ancien joueur international de Rugby

Catherine Moutet
Chef d'entreprise

André Petreigne
Syndicaliste

www.aquitaine-rousset.net

Vu, les candidats. P.G.E - 94160

Portraits croisés

Landes

Alain Rousset, 52 ans, président du conseil régional d'Aquitaine et **Jean-Louis Carrère,** 59 ans, premier vice-président, sénateur, tête de liste dans les Landes, sont candidats aux élections régionales. Le premier a permis, notamment, la réalisation en cours de la déviation d'Aire-sur-l'Adour, amorce de la liaison rapide Bordeaux-Pau. Le second a défendu, avec succès, les grands projets liés aux transports, comme le TGV, et lancé un plan TER qui améliore beaucoup les déplacements en train des Aquitains. Ensemble, ils croient à l'avenir des Landes et de l'Aquitaine.

« Tout au long de ces cinq années nous avons été à la fois complices et complémentaires. Jean-Louis a accompli un travail considérable à un moment où de nouvelles compétences étaient transférées aux Régions, je pense en particulier au rail et à ces TER qui, aujourd'hui, améliorent de façon visible la vie et la circulation des Aquitains ». Alain Rousset sait donc ce qu'il doit à l'homme, à l'engagement patient et méticuleux du premier vice-président du conseil régional, à sa « capacité de mobilisation pour défendre les grands projets d'infrastructures » et à ce qu'il définit, non sans admiration, comme « sa puissance de feu politique ». Traduisons : la force du verbe de ce « gascon au grand cœur » qui ne rechigne jamais à l'ouvrage quand, dans une assemblée plénière, il faut relever quelques mêlées, monter au créneau et rétablir la vérité. Justement, le président du groupe socialiste du conseil régional, qui est aussi secrétaire de l'Union régionale du PS, parle volontiers de ce rôle singulier : « j'ai pour ce mandat un intérêt d'une grande simplicité : avant 1998, lorsque j'étais responsable du groupe le plus important de l'opposition, j'ai d'abord appris à faire mes gammes, à me rendre compte que les présidents de droite tournaient le dos à la péninsule ibérique. Alain Rousset est le premier, lui, a avoir compris la nécessité d'ouvrir l'Aquitaine, en devenant notamment président de la Communauté de travail des Pyrénées, en nouant une coopération avec l'Euskadi, l'Aragon, des hommes comme Ibarretxe ou Iglesias, en présidant l'Arc Atlantique, en allant à Bruxelles défendre les cossiers. Il a fait un travail de fond car il a une vision très fine de l'aménagement du territoire ». Le compliment n'est pas de circonstance ; il explique la vraie complémentarité entre les deux hommes sans laquelle les grands dossiers d'infrastructures ne seraient pas sortis de l'oubli. « Le TGV et Bordeaux-Pau, ce sont des victoires collectives mais je remarque que le gouvernement laisse de coté Bordeaux-Dax en même temps qu'on lance le TGV UMP entre Bordeaux et Toulouse ». Jean-Louis Carrère sait donc que la bataille pour le TGV Sud Europe Atlantique n'est pas terminée, qu'il va falloir veiller au grain, à la réalité des financements et des charges.

Jean-Louis Carrère

« Jean-Louis Carrère, c'est un gascon au grand cœur doté d'une vraie puissance de feu politique » dit Alain Rousset. « Il a une vision très fine de l'aménagement du territoire » répond en écho Jean-Louis Carrère.

Etienne, 20 ans (Pau, 64)

"Pour me déplacer dans la Région, j'utilise le train. C'est rapide, pratique et confortable. En plus, avec la carte Aquitaine étudiant, je bénéficie de tarifs spécifiques."

Jennifer 19 ans (Ribérac, 24)

"Chaque année, je participe au Festival lycéen qu'organise la Région. C'est une initiative sympathique que nous préparons dans tous les lycées d'Aquitaine."

Alvaro, 63 ans (Léognan, 33)

"Tout au long de ma carrière, j'ai formé des apprentis. Aujourd'hui, en Région Aquitaine, les métiers qu'ils préparent sont vraiment adaptés aux besoins des entreprises."

Parti Socialiste, permanence d'Alain Rousset, 35, allées de Tourny - 33000 Bordeaux. Tél. : 05 56 52 10 40. **Directeur de la publication :** Alain Rousset.
Crédits Photos : ZAPA (Fr. Ducasse, J. Thomas, J.P. Plantey), A. Gilbert, Maxppp, Phovoir, Corbis, Studio images, Photo alto, Business and industry 2.

Ne pas jeter sur la voie publique

100% Aquitain
www.aquitaine-rousset.net
ELECTIONS REGIONALES
21-28 MARS 2004

Alain Rousset
Président du conseil régional d'Aquitaine
"Parole tenue.
L'Aquitaine remise en marche."

Ce que nous avons fait au conseil régional pour l'Aquitaine (1998-2004)

> Une nature vivante et préservée p.6/7
> L'homme replacé au cœur du projet économique p.8/9
> Trains et routes : les chantiers relancés p.10/11
> L'égalité des chances remise en marche p.12/13
> Une vie sociale et citoyenne plus riche p.14/15

AQUITAINE
Landes

Interview d'Alain Rousset,
président du conseil régional d'Aquitaine

par Jean Lacouture

Désormais l'Aquitaine a les moyens de ses ambitions

Jean Lacouture, l'écrivain, l'historien, le biographe de Mitterrand, de Gaulle ou Montaigne, est avant tout un aquitain profondément attaché à ses racines. Il s'est souvent engagé avec Alain Rousset en particulier autour du festival du film d'histoire de Pessac. Cette interview est donc placée sous le signe de l'amitié et d'un engagement commun.

Jean Lacouture. Lors des élections régionales, à la veille de remettre votre titre en jeu, pouvez-vous mettre l'accent sur l'essentiel de votre bilan de 6 années d'activité ?

Alain Rousset. Peut-être que l'essentiel est d'avoir fait mieux exister le conseil régional ainsi que l'Aquitaine à l'intérieur comme à l'extérieur, en la remettant en marche, en la rendant plus unie, plus combative et solidaire. Certes encore modestement, mais avec des actes et pas seulement avec des mots. Tous les grands chantiers : recherche, transports ferroviaires, routes, sont désormais lancés. L'Etat d'ailleurs vient d'en confirmer deux essentiels : le TGV et la Bordeaux-Pau. En matière de lutte contre le chômage ou de création d'entreprises, nous faisons nettement mieux que la moyenne nationale. Les dispositifs créés ces cinq années ont connu de vrais résultats. Dans les lycées, dans les centres d'apprentissage et de formation professionnelle, nous avons remis en marche l'ascenseur social. Tout cela est le fruit d'un travail collectif, de l'équipe de gauche du conseil régional, mais aussi d'une écoute, d'une attention aux acteurs économiques et sociaux de la Région.

Les compétences du conseil régional

Le budget voté par l'assemblée régionale pour l'année 2004 s'élève à 728 millions d'€, soit 246 € par Aquitain. C'est dire que les compétences de la Région ne couvrent pas tous les domaines de l'action publique. Elles concernent essentiellement :

- **La formation et l'éducation** (280 millions d'€) : construction, modernisation et équipement des lycées, mais aussi apprentissage, formation professionnelle des jeunes de moins de 26 ans et formation continue des salariés.
- **Les transports** (153 millions d'€) : les TER (trains régionaux) et les routes et voies ferrées d'intérêt régional.
- **Le développement économique** (115 millions d'€) : soutien de la recherche, aides aux entreprises, développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du tourisme.
- **La qualité de la vie** (48 millions d'€) : culture, sport, préservation de l'environnement, aménagement rural, politique de la ville.

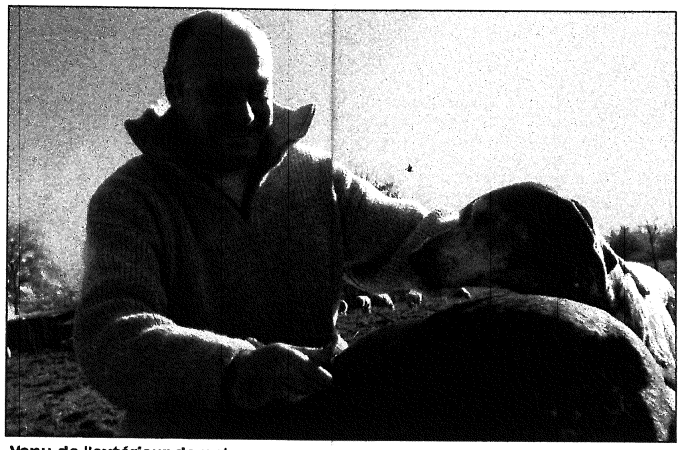

Venu de l'extérieur de notre province, vous sentez-vous dorénavant aquitain ?

●● Cela fait plus de 20 ans que je travaille et vis à temps plein en Aquitaine. Comme acteur du développement industriel, comme maire de la 4e ville d'Aquitaine, Pessac, comme président du conseil régional aujourd'hui. Oui, je me sens aquitain à 100 %, et heureux d'y avoir planté mes racines.

Qu'est-ce qui constitue selon vous ce qu'on pourrait appeler "l'âme de l'Aquitaine" ?

●● C'est l'attachement à un terroir, à une nature vivante, à des hommes et à des femmes : le pays des eaux mêlées, celui du vol bleu des palombes, des vallées pyrénéennes, celui du rugby, de la pêche, de la chasse. C'est aussi une identité riche, plurielle : l'humanisme, la tolérance, indéracinables depuis Montaigne, des langues et des cultures héritées d'une histoire multiséculaire, mais bien vivantes, une prédisposition particulière, gasconne, à prendre la vie du bon côté !

Croyez-vous avoir donné une nouvelle impulsion aux relations avec nos voisins, en France et en Europe ?

●● Je le crois. L'Aquitaine est aujourd'hui plus européenne, plus tournée vers le Sud et ouverte avec des partenariats concrets, avec ses voisines comme avec l'outre-mer. Elle s'impose avec Midi-Pyrénées, comme premier pôle européen pour l'aéronautique, crée avec l'Euskadi une plate-forme logistique commune pour lutter contre le mur de camions, milite avec l'Aragon pour la réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc et le report vers le rail du transport de marchandises. Avec le Québec, une convention de partenariat nous lie depuis quatre ans, et nous soutenons à travers la coopération décentralisée, des projets de développement en Afrique et à Madagascar.

Pensez-vous que compte tenu de son passé si riche en échanges, l'Aquitaine puisse être un creuset pour l'intégration culturelle ?

●● A un moment où toutes les composantes de la société française sont traversées par une crise identitaire, je crois, oui, que l'Aquitaine peut être donnée en exemple. Tout n'y est pas idéal, bien sûr. Mais, plus qu'ailleurs, les identités peuvent s'exprimer sans mettre pour autant en danger le sens du collectif et de l'ouverture aux autres. Ainsi, nous avons considérablement développé l'apprentissage des langues régionales basque et occitane. Une structure spécifique de développement de la langue basque vient d'être mise en place.

Avez-vous en tête une projection du destin aquitain pour 2010 ?

●● Oui, c'est une Aquitaine qui aura comblé ses retards en termes d'infrastructures de transports comme de recherche et de formation. Une Aquitaine qui fera référence en matière d'emploi, par sa créativité et son dynamisme. Une Aquitaine dont l'environnement aura été préservé, où la chasse et la pêche resteront populaires, signes d'une nature vivante. Une Aquitaine où service public et justice sociale auront conservé tout leur sens.

N'avez-vous plus ce grand projet d'un festival où les arts et les sports seraient conjugués ?

●● Ce festival, même s'il n'a pas exactement les caractéristiques de celui dont nous avions parlé tous les deux, en réalité, nous l'avons créé. C'est le festival des lycéens : 5 000 jeunes Aquitains qui tout au long de l'année, et pour deux jours de spectacle continu, font la preuve de leur inépuisable créativité dans tous les domaines d'activité, culturels ou sportifs. Finalement, cette idée, Jean, est devenue le parî de la jeunesse aquitaine. ●

Mieux connaître Alain Rousset

- *Marié, deux enfants, 52 ans.*
- *Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris.*
- *Directeur de cabinet d'André Labarrère puis de Philippe Madrelle, présidents du conseil régional d'Aquitaine (1980-1985).*
- *Délégué à l'industrialisation du bassin de Lacq-Orthez (1988-1998).*
- *Elu maire de Pessac en 1989, réélu en 1995.*
- *Elu premier vice-président du conseil général de la Gironde, chargé de la solidarité. (1994-1998).*
- *Créateur du Festival international du film d'histoire de Pessac (depuis1990).*
- *Fondateur et de la technopôle Bordeaux-Unitec (depuis1989).*
- *Elu président du conseil régional d'Aquitaine en 1998.*
- *Elu en 2002, président de l'Arc Atlantique, qui regroupe 31 Régions d'Europe.*
- *Elu président de l'association « Priorité TGV Sud-Europe-Atlantique » en 2002.*

Annexe 3 : Déclaration de candidature de Ségolène Royal devant l'assemblée régionale de Poitou-Charentes. Le 2 avril 2004

Déclaration de candidature

Pour que la Région saisisse ses nouvelles chances

La région vient de nous dire son envie d'avancer et sa volonté de saisir les nouvelles chances qu'apportent les nouvelles compétences. Nous allons nous mettre au travail pour faire ce que nous avons dit et tenir les promesses du projet participatif.

Je mesure l'honneur qui nous est fait par ce résultat et surtout par la participation. Nous allons nous montrer dignes de cette confiance. Une certaine gravité m'habite car j'ai senti les espérances levées par cette campagne crédible que je suis fière d'avoir portées avec une bonne équipe. Je suis consciente de l'ardente obligation de ne pas décevoir.

C'est une nouvelle page qui s'ouvre, que nous allons écrire ensemble, en rassemblant toutes les énergies de la ruralité comme des quartiers urbains.

Nous pouvons en région réparer des inégalités sociales.

Annexe 4 : Déclaration de candidature d'Alain Rousset devant l'assemblée régionale d'Aquitaine. Le 2 avril 2004

Déclaration de candidature à la présidence du conseil régional - Séance plénière du 2 avril 2004
Alain Rousset.

"Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

il y a, dans l'instant que nous vivons, un moment solennel que tout le monde partage. Ce moment solennel est lié à la formidable mobilisation de ces élections, au taux de participation. Il est lié aussi à la jeunesse de notre institution.

Le vote des Aquitains, ce dimanche 28 mars, par son caractère massif, a exprimé une volonté et des choix clairs. Chacun a bien vu qu'il portait une incompréhension immense, une inquiétude profonde et une sanction claire du peuple français, donc des Aquitains, à l'égard de la politique du gouvernement. S'il revêtait donc une dimension nationale, il était aussi et surtout un vote pour l'Aquitaine.

Avec une majorité large, nos concitoyens ont adressé un double message. Ils ont d'abord souhaité marquer l'approbation d'un bilan et assurer une continuité dans la gestion des dossiers régionaux. Trois acquis au moins du mandat qui vient de s'achever ne peuvent être remis en cause : l'amélioration des finances régionales, l'unité de l'Aquitaine, le lancement des grands chantiers permettant à l'Aquitaine de rattraper, en partie au moins son retard. Qu'il s'agisse des infrastructures routières et ferroviaires, des grands centres de recherche, ces chantiers doivent être menés à bien dans les délais prévus.

Ils ont aussi affiché leur adhésion à un projet politique porté par des valeurs fortes : l'humanisme, la solidarité et le progrès. L'Aquitaine s'est toujours retrouvée dans ces valeurs. Le défi qu'il nous faut relever est de leur donner corps dans l'Aquitaine d'aujourd'hui.

Le programme d'action 2004-2010, que je vous propose ici, répond à cette ambition. Il s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis 1998. Il s'appuie sur une conception volontariste de l'action publique et sur la conviction que la décentralisation peut contribuer à lui donner du sens. Il vise à traduire par des mesures concrètes les objectifs que nous nous fixons : la création d'emplois, l'égalité des chances, la préservation de notre environnement, l'amélioration de notre qualité de vie, l'établissement d'une démocratie territoriale plus vivante.

A travers ce programme, **il s'agit de construire, avec tous les Aquitains, l'Aquitaine telle que nous l'aimons, telle que nous la voulons, l'Aquitaine du progrès social et économique, l'Aquitaine des territoires et de la qualité de vie, l'Aquitaine des valeurs et du futur.**

L'Aquitaine du progrès social et économique d'abord par la priorité à l'emploi. Pour les défendre contre les délocalisations et pour préparer les emplois de demain.

Il nous faut relever quatre défis : celui de l'innovation et de la recherche, celui de la formation et de la qualification des salariés, celui de transmission d'entreprises et celui de la solidarité à l'égard des plus fragiles.

L'innovation et la recherche parce que c'est le principal remède contre les délocalisations et les emplois de demain. En concentrant sur un même site centres de recherche, accueil d'entreprises innovantes, nous soutiendrons l'émergence de trois nouveaux secteurs industriels en Aquitaine : les biotechnologies et la santé autour du CHU de Bordeaux, les industries de l'optique autour du Laser Mégajoule, les technologies des énergies nouvelles autour de Pau et du bassin de Lacq. Chaque emploi industriel créé induit quatre emplois dans la sous-traitance et dans les services. Il en est de l'agriculture et de la pêche comme de l'emploi industriel.

Le renforcement du potentiel innovant de l'Aquitaine devra aussi se

(l'aéronautique, la sécurité et la qualité alimentaire), d'un servic d'accompagnement pour le dépôt des brevets et par un soutien renforcé a partenariat industrie – recherche et au capital-risque régional. L'accès de tou les territoires aquitains au réseau numérique haut débit est une facett indispensable à la lutte contre les délocalisations et à la modernisation de nc territoires.

Le deuxième défi est celui de la qualification et de la formation pou faire face aux mutations
Nous ne pouvons pas préparer l'avenir sans que nos jeunes, sans que le salariés, parfois laissés sur le chemin par un plan social, ne puissent dispose d'un accompagnement qualifiant. Avec le souci de la rendre plus efficace et plu adaptée encore aux besoins des salariés et des entreprises d'Aquitaine, l formation professionnelle fera l'objet d'une gestion paritaire avec le partenaires sociaux

Le troisième défi est celui de la transmission des entreprises et de savoir-faire.
Plus de 30 000 petites entreprises artisanales et commerciales devront trouve demain un repreneur ou un responsable. En facilitant la bonne transmission d ces entreprises et des savoir-faire qui leur sont liés, des milliers d'emploi peuvent être sauvés et le témoin transmis aux jeunes. Il nous faudra à cette fi créer, en partenariat avec les chambres consulaires, un contrat apprentissage · formation – transmission, conclu en amont de la transmission entre l'artisan e son futur repreneur. Ce dispositif sera complété par la création d'un compt épargne transmission, abondé par le Conseil Régional en partenariat avec l secteur bancaire

Enfin et peut-être surtout, contre la précarité, l'homme doit être remi au cœur du projet économique. La solidarité n'est pas opposée au développement économique. Bien au contraire, elle est la logique même de c que l'on doit dire à chacune et à chacun en France alors qu'on leur demande u effort de modernisation

Dans un contexte économique où le retour de la croissance continue de se fair attendre, il paraît urgent que la région se dote d'une missior d'accompagnement social et industriel des entreprises en difficulté. Sa vocatior sera d'éviter, autant que faire se peut, leur mise en liquidation. Cette missior agira bien sûr en liaison avec les représentants du personnel. Il nous faudra également étudier la possibilité de renforcer la conditionnalité des aides au entreprises en les liant à la création d'emplois durables, à la promotion d l'égalité homme – femme et au respect du dialogue social.

Enfin, nous accompagnerons le développement de l'économie solidaire.

L'autre priorité, l'éducation du lycée à l'étudiant.

Parce que tout commence par la formation initiale, parce que l'école est un lieu et un temps essentiel pour la construction des jeunes adultes autonomes, responsables et créatifs, parce que la construction et la rénovation des lycées sont une compétence première de la région, parce que les universités depuis plus de vingt ans font partie des priorités de la région, nous poursuivons les efforts engagés depuis 1998 en faveur des lycées mais aussi des apprentis et des étudiants. Egalité des chances doit rimer avec excellence. L'investissement éducation dans le cadre du PPI sera poursuivi, de la même manière que nous formaliserons le PPI en direction des CFA.

Ce sont les structures universitaires enfin qui doivent bénéficier de notre attention. Nous assurerons une requalification complète du campus de Pessac Talence Gradignan tout en menant à bien la modernisation et l'extension des campus de Périgueux, d'Agen, de Bayonne et de Pau. L'organisation de l'exécutif prendra d'ailleurs mieux en compte la liaison lycée – enseignement supérieur.

Quant à l'égalité des chances, elle fait partie de notre sens ou de règles de conduite, que ce soit par la gratuité des manuels sur critère social. Que ce soit sur le financement des séjours linguistiques dans les pays européens, que ce soit par la construction et la rénovation de 6 000 logements neufs accessibles aux étudiants aquitains, nous ferons tout comme nous l'avons fait pour les lycées pour lever les obstacles à l'égalité des chances à destination de la

poursuite des études dans l'enseignement supérieur pour les jeunes d'Aquitaine.

Enfin, nos politiques doivent viser à renforcer l'autonomie et le sens des responsabilités de chaque jeune Aquitain. Nous créerons un passeport Aquitaine Jeunes et renforcerons la prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et les comportements additifs. Comme aucun jeune ne doit sortir du système scolaire sans formation qualifiante, nous proposerons à l'Education nationale un contrat d'objectif en ce sens et renforcerons les moyens des CIO et des conseillers d'orientation. Nous veillerons à ce qu'une coopération soit établie avec les départements dans ce sens.

L'Aquitaine, c'est aussi des territoires et la qualité de vie. Valoriser l'atout Aquitaine est bien entendu essentiel.

26% des Aquitains travaillent en milieu rural. Nous établirons un contrat régional pour l'agriculture avec une agriculture avec des paysans, bien entendu, en facilitant la transmission, en affichant des objectifs de préservation de l'environnement, gestion économe de l'eau, entretien des paysages, protection des sols. Il s'agit de confirmer la première place européenne de l'Aquitaine pour les productions sous label de qualité et d'origine. Une mission chargée de promouvoir, en ce sens, les produits d'origine et la qualité alimentaire, sera créée.

Il convient aussi de conforter et d'évoluer sur l'offre touristique aquitaine. Le programme d'aménagement du littoral visera à une amélioration de l'accueil touristique dans le respect de la qualité de l'environnement.

Vivre au pays signifie un certain nombre de conditions. D'abord, de relever le défi du logement avec des établissements publics fonciers partout où les collectivités locales nous le proposerons, avec des programmes intégrés de développement économique et social pour que l'emploi soit pour tous et partout, en défendant enfin les services publics et notamment pour faire en sorte que les médecins puissent s'installer là où il y a des zones de pénurie médicale.

Nous entrons aussi dans l'acte II des communications et des transports. Il s'agit pour nous de mener à bien les chantiers engagés. L'autoroute Bordeaux – Pau doit être réalisée en 2010. Ne nous cachons pas que compte tenu des deux années de retard qui viennent d'être prises, cela sera très tendu. La déviation d'Aire-sur-L'Adour sera livrée dès 2006. Il nous faut désenclaver Oloron, Bergerac, poursuivre les efforts sur la RN 21, sur la RN 134 et sur la RN 215.

Nous devons développer le service public des trains régionaux en augmentant les dessertes, en améliorant la qualité des transmissions. Nous devons lutter contre le mur de camions et faire en sorte que le grand défi que nous avons entamé, avec Euskadi notamment, dans le cadre de la mise en place de zones de fret intermodal, puisse effectivement sortir de la route plusieurs milliers de camions dans les années qui viennent.

Nous devons aussi relever, avec les départements, avec les grandes collectivités, le défi du haut-débit pour assurer l'Internet haut-débit partout et pour tous, d'ici 2007.

L'Aquitaine, c'est aussi l'Aquitaine des valeurs et du futur. Nous devons développer une éco-région, à travers des contrats pour une nature vivante, organisant une gestion concertée de l'ensemble de l'environnement, permettant à travers un programme régional de gestion et de protection des eaux, avec les différentes agences, avec l'Etat, avec les communes, de faire en sorte que la qualité de l'eau soit un symbole de la qualité de l'environnement ; en développant un développement durable, en mettant en place un Agenda 21, une mission effet de serre, en développant les énergies renouvelables.

Cette région doit être aussi une région humaniste. L'Aquitaine est une région du Sud à l'esprit et au caractère gascon, la région des fêtes de Dax ou de Bayonne, la région du rugby, de la gastronomie et de la chasse populaire. C'est aussi la région de Montaigne, de Montesquieu et de Mauriac, région d'humanisme, d'ouverture et de tolérance.

C'est tout cet esprit de rencontre et de partage qu'il faut aussi savoir faire vivre et soutenir, par la culture en développant un réseau de «scènes des pays d'Aquitaine».
Par le sport en poursuivant nos actions en faveur du sport pour tous.

Par nos langues régionales en proposant un Institut des Langues et Cultures Régionales qui fédère l'ensemble des acteurs de terrain et les centres de ressources, en laçant un CD ROM de promotion des langues et cultures régionales qui sera diffusé et réalisé auprès des lycéens et auprès des collégiens.

L'Aquitaine est une terre du sud. Elle a pris toute sa place dans le concert européen des régions. Les solidarités transfrontalières nous unissent à nos voisins d'Euskadi, de Navarre et d'Aragon, mais aussi à Midi-Pyrénées, à Poitou-Charentes ou à Limousin. Ces liens doivent être renforcés et consolidés.

De même, **la vocation Atlantique de l'Aquitaine** justifie qu'elle soit ouverte sur le monde et particulièrement tournée vers la francophonie et les pays en développement.

Ouverte sur l'Europe : Nos efforts seront consacrés à la constitution d'une Euro-Région, certes informelle, mais unissant Midi-Pyrénées, Euskadi, Aragon et Navarre, autour d'objectifs de développement communs et permettant d'obtenir un rééquilibrage des politiques européennes en faveur de nos chantiers structurant, TGV ou traversée des Pyrénées.

Nous renforcerons également nos aides en faveur de la mobilité internationale des lycéens et des étudiants.

Ouverte sur le monde : afin de conforter la dynamique enclenchée avec les premières assises régionales de la coopération décentralisée, nous créerons un centre de ressources pour le sud, au service du réseau des associations aquitaines de coopération et de développement. Nous renforcerons les actions engagées par la région en direction du Maroc, de Madagascar, de la Roumanie. Nous ferons de notre coopération avec le Québec un élément essentiel et fondateur du développement de ce que la francophonie peut apporter à l'Europe aujourd'hui, et au développement.

Une région citoyenne : Le gouvernement, dans ses récentes décisions, a détourné l'esprit de la décentralisation. Il ne s'agit pas pour nous de transférer des charges, il s'agit de transférer des compétences et d'organiser l'égalité républicaine des territoires.

En associant systématiquement l'ensemble des acteurs concernés à la définition et à la mise en place de nos grandes politiques (le Contrat Etat / Région, la modernisation de nos lycées, le développement des dessertes ferroviaires, le développement économique) nous avons montré ce que peut apporter la décentralisation et la concertation. Nous irons encore plus loin dans le développement d'une vraie démocratie territoriale au service d'une région citoyenne.

L'objectif sera de rapprocher la Région de chaque citoyen. Par la création d'antennes territoriales où des agents territoriaux régionaux se tiendront à votre disposition pour vous informer des actions de la région et vous aider à en bénéficier. Par des comptes-rendus de mandats organisés annuellement dans chaque département. Par l'organisation de sessions du Conseil Régional dans les grandes villes d'Aquitaine. Par la mise en ligne du Conseil Régional systématiquement de toutes ses actions.

Il convient aussi de donner les clés de la citoyenneté par un Conseil Régional de la vie associative et par une Université populaire et citoyenne en Aquitaine qui aura pour mission de dispenser, par des cours du soir décentralisés et gratuits, l'ensemble des connaissances utiles à l'exercice de la citoyenneté.

Mes chers collègues, la force de l'action publique et l'honneur de l'engagement politique sont de l'inscrire dans une vision à long terme. Il nous faut bien sûr faire face aux exigences et aux urgences du présent mais ce que nous devons à nos concitoyens, aux électeurs, c'est d'avoir le regard tourné vers demain et vers le futur.

Construire la maison Aquitaine nécessite de prendre dès maintenant les orientations qui assureront la dynamique de notre région à l'horizon 2020. De même, ce n'est qu'à la toute fin du mandat qui s'ouvre que seront concrétisés les chantiers pour lesquels nous nous sommes tant battus dans le mandat précédent. Il faut remercier les Aquitains et les Aquitaines de l'avoir compris et d'avoir permis cette inscription de l'action dans la durée.

Parce que l'Aquitaine est un territoire d'exception, notre ambition est de la rendre exemplaire par un dynamisme économique bénéficiant à tous et à toutes, par sa capacité à conjuguer identité et ouverture au monde, développement et respect de l'environnement, par la richesse de sa vie démocratique et citoyenne. Telle est la tâche qu'il nous faut mener à bien ensemble. Plus que jamais, le mot d'ordre est « L'Aquitaine avec vous »."

Annexe 5 : Enquête sociologique réalisée auprès de 29 conseiller-e-s régionaux/ales de Poitou-Charentes et auprès de 53 conseiller-e-s régionaux d'Aquitaine.

INFORMATIONS LIEES A VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

- Pouvez-vous s'il vous plait indiquer votre niveau de formation (veuillez rayer les mentions inutiles) :

Sans diplôme
Certificat d'études primaires
Ancien brevet, BEPC
Bac
Bac+2
Bac+3
Bac+4
Bac+5
Doctorat
Autres

- Pourriez vous, de la même manière, indiquer votre <u>première profession significative</u> exercée:

- Ainsi que votre <u>statut initial</u> et le grade occupé à cette époque :

Salarié du public — travailleur indépendant
Salarié du prive — employeur
Sans activité

<u>Grade</u> :

- Pouvez-vous signifier s'il vous plait <u>votre profession actuelle</u> ?
- Merci d'indiquer votre statut et <u>votre grade actuel :</u>

Salarié du public — travailleur indépendant
Salarié du prive — employeur

- Avez-vous cesse toute activité professionnelle pour vous consacrer a vos mandats ?

- Si oui, pourriez vous indiquer la date de cet investissement a temps complet?

- Sur une échelle de 0 a 10, merci d'évaluer votre investissement dans le travail rémunéré :

- Pourriez-vous de la même manière évaluer votre investissement en politique :

- Ainsi que votre investissement dans le travail domestique :

- Toujours sur une échelle de 0 a 10, merci d'évaluer l'investissement de votre conjoint(e) dans son travail :

- Son investissement en politique :

- Ainsi que son investissement dans le travail domestique :

- Pour vous soulager dans votre travail domestique, pourriez vous indiquer si vous disposez d'une aide extérieure
- Merci de préciser l'objet principal de son aide :

Les taches ménagères autres
Les enfants

- Eprouvez-vous un sentiment de culpabilité lié à votre engagement politique ?

Pas du tout
De manière sporadique (périodes d'élections…)
Souvent (lors de réunions)
Tout le temps

- Si oui, pouvez vous indiquer vis-à-vis de qui ? De quoi ?

INFORMATIONS LIEES À L'HISTORIQUE DE VOTRE ENGAGEMENT POLITIQUE

- Avez-vous participé à une organisation de jeunesse ?
- Si oui, merci de préciser de quelle organisation il s'agit :

Jec/joc/jac
Scouts de france
Francas
Eclaireurs de france
Clubs leo-lagrange
Unef
Jeunesse socialiste
Jeunesse communiste
Autres
Aucun

- Aviez-vous adhéré à un syndicat avant votre adhésion au parti :

Sni snes fen cfdt fo autre aucun

- Actuellement, appartenez-vous a un syndicat ?

Sni snes fen cfdt fo autre aucun

- Pourriez-vous, s'il vous plait, indiquer le premier parti dans lequel vous vous êtes encarté :

- Ainsi que la date de ce premier encartement :

    - Pourriez-vous de la même manière indiquer la date d'encartement dans votre parti actuel :

    - Sur une échelle de 0 a 10, merci d'évaluer votre positionnement politique (0 correspondant à l'extrême gauche et 10 à l'extrême droite) :

    - Au moment de votre première élection, étiez-vous engagé de manière significative dans une association ?

    - Etes-vous actuellement membre d'une association ?

    - Si oui, pouvez-vous indiquer de quelle association il s'agit ?

    - Y participez-vous de manière active ?

    - A quel titre y participez-vous ?

    - Vous avez figuré sur la liste des régionales, pouvez-vous indiquer si vous avez:
        - Eté sollicité(e)
        - Déposé votre candidature

INFORMATIONS LIEES A L'INFLUENCE DE L'ENTOURAGE

- Afin d'analyser les raisons qui vous ont incité à vous engager en politique, pourriez-vous signifier la profession de votre **père** :

- Ainsi que son statut et son grade :

Salarié du public
Salarié du prive
Sans activité
travailleur indépendant
employeur

Son grade :

- Pouvez-vous indiquer si votre père s'est investi dans une association ?

- Si oui, merci de préciser laquelle :

- Y a-t-il exercé des responsabilités ?

- Pouvez-vous indiquer si votre père a été encarté dans un parti ?

- Si oui, merci de préciser dans quel parti :

- Y a-t-il exercé des responsabilités politiques ?

- Si oui, merci de préciser de quelle(s) responsabilité(s) il s'agit et sur quel territoire les a-t-il exercées (nom de la commune, du département…) :

Conseil municipal
Adjoint
Maire
Conseil général
Conseil regional
Député
Sénateur
Autre responsabilité
Responsabilité au sein du parti (merci de préciser)

- A présent, pourriez vous s'il vous plait indiquer la profession de votre **mère** :

- Ainsi que son statut et son grade :

Salariée du public
Salariée du prive
Sans activité
travailleur indépendant
employeur

- Son grade :

- Pouvez-vous indiquer si votre mère s'est investie dans une association ?

- Si oui, merci de préciser laquelle :

- Y a-t-elle exerce des responsabilités ?

- Pouvez-vous indiquer si votre mère a été encartée dans un parti ?

- Si oui, merci de préciser dans quel parti :

- Y a-t-elle exercé des responsabilités politiques ?

- Si oui, merci de préciser de quelle(s) responsabilité(s) il s'agit et sur quel territoire (nom de la commune, du département…) :

Conseillère municipale
Adjointe
Maire
Conseillère générale
Conseillère régionale
Députée
Sénateur
Autre responsabilité
Responsabilité au sein du parti (merci de préciser)

- Selon vous, l'histoire familiale a-t-elle influencé votre engagement politique ?

- Pourriez-vous tenter de définir l'influence première de cet engagement ?

Des deux parents
De la mère
Du père
Autre (merci de préciser)

QUESTIONS LIEES À L'INVESTISSEMENT POLITIQUE DE VOTRE CONJOINT(E) :

- Pourriez-vous déterminer s'il vous plait, le niveau de formation de votre conjoint(e) :

Sans diplôme
Certificat d'études primaires
Ancien brevet, BEPC
Bac
Autres
bac+2
bac+3
bac+4
bac+5
doctorat

- Sa profession actuelle :

- Ainsi que son statut et son grade :

Salarié du public
Salarié du prive
Sans activité
travailleur indépendant
employeur

Son grade :

- A présent, pouvez-vous s'il vous plait indiquer si votre conjoint(e) est investi(e) de manière significative dans une association ?

- Si oui, merci de préciser laquelle :

- Y exerce t-il (elle) des responsabilités ?

- Pouvez-vous indiquer si votre conjoint(e) est/ a été encarté(e) dans un parti ?

- Si oui, merci de préciser dans quel parti :

- Y exerce t-il des responsabilités politiques ?

- Si oui, merci de préciser de quelle(s) responsabilité(s) il s'agit et sur quel territoire ont-elles été exercées (nom de la commune, du département…) :

Conseiller(e) municipal(e)
Adjoint(e)
Maire
Conseiller(e) général(e)
Conseiller(e) regional(e)
Député(e)
Sénateur
Autre responsabilité
Responsabilité au sein du parti (merci de préciser)

- Avez-vous le sentiment que l'influence d'un proche a été significative quant à votre engagement politique ?

- Si oui, pourriez-vous préciser de qui s'agit-il ?

- Si oui, merci de préciser de quelle(s) responsabilité(s) il s’agit et sur quel territoire ont-elles été exercées (nom de la commune, du département…) :

Conseiller(e) municipal(e)
Adjoint(e)
Maire
Conseiller(e) général(e)
Conseiller(e) régional(e)
Député(e)
Sénateur
Autre responsabilité
Responsabilité au sein du parti (merci de préciser)

ETAT CIVIL

- Nom prénom
- Parti
- Sexe
- Année de naissance
- Département de naissance
- Avez-vous toujours habité la région ?
- Avez-vous toujours habité ce département ?
- (si non, pourriez-vous, s'il vous plait, indiquer depuis quand l'habitez vous ?)
- Pourriez vous indiquer votre statut marital :

Marié(e)
Pacsé(e)
Veuf/veuve
Célibataire
Séparé(e)
Union libre
Autres

- Avez-vous des enfants ? Oui non
- Pourriez-vous s'il vous plait indiquer combien sont encore à charge :

HISTORIQUE DES MANDATS

(Exemple : Conseiller-e- municipal-e- ; à Poitiers ; de 1995 à 2001)

TYPES DE MANDATS	LIEU D'EXERCICE	DEBUT DE MANDAT	FIN DE MANDAT

Abstract

L'étude considère le processus d'application de la parité au prisme des rapports sociaux de genre et à l'aune de l'actualisation des rôles des conseiller-e-s régionaux/ales.

Avant la parité, la Région se caractérise par son respect des principes d'équilibre et ses règles stables en terme d'entrée. En 2004, l'analyse du processus de sélection montre au contraire un changement dans les logiques sociales et politiques de recrutement.

En Aquitaine comme en Poitou-Charentes, on assiste à une éligibilité partisano-genrée avec des candidates souvent faiblement dotées en ressources. Bien qu'institution récente, la Région est cependant, avant la réforme paritaire l'institution, la plus féminisée du paysage politique français. Moins qu'un problème de sous représentation des femmes, c'est un usage stratégique de la parité qui peut être observé.

Les leaderships (départementaux en Aquitaine et régional en Poitou-Charentes) se renforcent au détriment des sortantes et au profit de candidates « *profanes* ». Dans un contexte de crise de la sphère politique, la mobilisation des stéréotypes du féminin est censée participer au réenchantement du politique.

En phase de séduction de l'électorat, la proximité devient un impératif commun aux candidat-e-s. En vue de l'installation dans les rôles, on assiste cependant - en interne - à une mise en concurrence de ces registres de proximité (tour à tour proximités domestique et civique) de la part des candidates « *profanes* », des leaders et des suiveurs.

Après l'élection, et malgré le changement mécanique des assemblées, l'attribution des responsabilités conduit à un rétablissement de l'ordre des sexes. La promotion des candidates « *profanes* » s'inscrit quasi exclusivement dans le cadre d'une reconfiguration des leaderships régionaux. Dès lors, la routinisation des rôles - temps d'adaptation aux règles, codes et usages de l'institution - correspond d'un point de vue interactionniste à une pragmatique de l'action dans une logique de renforcement ou d'affaiblissement de l'Autre. Finalement, l'installation dans le rôle tient d'une part à leur capacité à se placer sous la protection d'un leader et d'autre part à leur capacité à faire des « *arrangements secondaires* ».

Mots clés : Région, parité, éligibilité, rôle

Abstract

This study considers the process of applying equality in the social context of gender in comparison with the office held by regional councillors (conseiller-e-s régionaux/ales). Before equality, each Région is characterised by its respect of principles of equilibrium and stable traditions. An analysis of the selection process found that in 2004 there was a marked change in the selection logic for both social and political positions. In Aquitaine as in Poitou-Charentes, we observe the presence of a partisan genre of politics with candidates often inadequately resourced.

Despite its relatively recent introduction, the Région is the most feminised of all the French political institutions, even before the introduction of this equality reform. Less than a problem of under representation of women, we can observe a strategy of equality. Leaderships in both (départemental in Aquitaine and régional in Poitou-Charentes) support each other to the detriment of the exiting and to the benefit of candidates for "*civil society*". In the context of a crisis of the political sphere, the mobilisation of feminine stereotypes is expected to contribute to the re-enchantment of politics.

In the seduction phase of the electorate, likeness to the candidates has become a common imperative. In light of the settlement of roles, we nevertheless are witnessing an internal competition between the records of proximity (both domestic and civil proximities) from candidates for "*civil society*", leaders and followers. Following an election, despite the mechanical changes of the electorate, the allocation of responsibilities leads to a re-establishment of the order between the sexes. The surge in candidates standing for a "civil society" registers almost exclusively in the case of a reconfiguration of the regional leaderships. Subsequently, the routinisation of the roles – time to adapt to the rules, regulations and codes as well as uses of the institution – corresponds to an interactional point of view of pragmatic in action with a logic of reinforcing or weakening the other.

Finally, installation into the role depends on the one hand on their capacity of placing themselves under the protection of a leader and on the other on their capacity of making "*secondary arrangements*".

Key Words : Région, equality, exigibilité, role